C 548,072

Digitized by Google

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

EN FRANCE

D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU CONCORDAT DE PIE VII

PAR Mgr JAGER

CAMÉRIER SECRET DE SA SAINTETÉ

Ancien professeur d'Histoire ecclésiastique à la Sorbonne

CHANOINE HONORAIRE DE PARIS, DE NANCY ET DE RODEZ

OUVRAGE REVU ET APPROUVÉ A ROME

PAR UNE COMMISSION SPÉCIALE AUTORISÉE PAR N. S. P. LE PAPE.

TOME HUITIÈME

PARIS

ADRIEN LE CLERE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

1864

Droits de traduction et de reproduction réservés.

2\V

138

Digitized by Google

BX
1528
.J24
v.8

Digitized by Google

586933 128

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

EN FRANCE

LIVRE VINGT-CINQUIÈME

Le roi se préparait à partir pour la croisade, et déjà cette grande entreprise était devenue l'unique objet de l'attention générale ; mais, tandis que tous les regards, détournés de la France, se dirigeaient vers les pays infidèles, ceux qui avaient le goût des innovations en matière de religion n'en étaient que plus attentifs aux intérêts de leurs sectes et plus actifs pour en assurer les progrès. Non-seulement l'abominable Henri et les autres disciples de Pierre de Bruys profitaient de la division des esprits dans les provinces méridionales pour s'y fortifier (1) ; mais on vit encore succomber à la passion de dogmatiser un évêque respecté dans l'Aquitaine pour la gravité de ses mœurs, pour la profondeur de son érudition, et sans autre mauvais penchant qu'un attachement outré aux subtilités de l'école. C'était Gilbert de la Porrée, natif de Poitiers, où dès lors les lettres étaient en honneur. D'une chaire de professeur de théologie la célébrité de son nom l'avait fait monter au siége épiscopal, où il pouvait honorablement se contenter de la réputation qu'il avait acquise en qualité de philosophe et de théologien (2). Mais dans un temps où les

(1) *Vita B.*, l. III, *Bibl. Clun.* in *P.* — (2) Otto Fris. *in Frid.*, l. I, c. XLVI et seq.

Digitized by Google

obscurités du mystère de la Trinité étaient un attrait qui irritait la curiosité des plus beaux génies, il ne put résister au besoin de révéler ses secrètes opinions. Il faut que ce qu'il en pensait de moins conforme à la croyance orthodoxe le rendît déjà suspect avant d'être évêque, s'il est vrai qu'Abailard, condamné au concile de Sens, l'apostropha par ce vers d'Horace :

Nam tua res agitur paries cum proximus ardet (1).

Gilbert méprisa d'autant plus l'avis, qu'il s'était fait une méthode différente de celle d'Abailard. L'un se piquait d'invention et se donnait pour auteur de sa doctrine ; l'autre mettait la sienne à couvert sous les noms les plus révérés. L'un avait vécu dans une perpétuelle contradiction avec ses maîtres; l'autre se faisait un mérite de sa fidélité à suivre les siens. Le premier, ardent et fougueux, obéissait à une imagination féconde, mais se perdait dans le dédale de ses raisonnements; le second, plus froid et plus rassis, s'attachait à une proposition, et, peu soucieux de la présenter sous les différents jours qui étaient propres à la rendre sensible, se confinait dans un point unique qu'il creusait profondément. Ajoutons que tant d'aventures singulières chez Abailard ne prévenaient pas peu contre la droiture et la pureté de ses intentions, tandis que dans Gilbert de la Poirée tout son extérieur annonçait la vert[illegible]t une vertu austère.

Un homme solidement vertueux cependant aurait montré un esprit plus traitable que Gilbert ne le fit, quand il aperçut le mauvais effet produit dans son Église par les nouveautés qu'il y débitait. Ses principaux contradicteurs étaient deux de ses archidiacres, Arnaud et Calon. Arnaud, d'un tempérament fort approchant du sien, et surnommé pour cela *Qui ne rit point, Arnoldus qui non ridet,* avait quelquefois discuté avec son évêque sous forme de conversation; mais le voyant se livrer plus indiscrètement que jamais à ses fantaisies dans

(1) « Le péril vous touche de près, lorsque la maison de votre voisin est en feu.

Digitized by Google

un discours qu'il faisait en plein synode, lui et Calon appelèrent directement de ce qu'ils entendaient au jugement du Saint-Siége, et firent exprès le voyage d'Italie afin de suivre leur appel. Le pape, qui en sortait par la Toscane, les avait rencontrés à Sienne, et, sur l'exposé de la doctrine qu'ils lui dénonçaient, leur avait dit qu'il venait en France; que là il en ferait l'examen avec d'autant plus de facilité que beaucoup de savants seraient à même de lui communiquer leurs lumières.

Parmi ceux que le pape se proposait de consulter, S. Bernard n'était pas sans doute le plus exercé aux subtilités de la scolastique; mais son esprit était juste et pénétrant, son âme était intimement unie à Dieu, et la raison élevée des saints leur donne de nos dogmes sacrés une connaissance que la science du théologien ne remplace pas. Averti par les archidiacres du danger que faisaient courir à la foi les raffinements de leur évêque sur celui de nos mystères qui en permet le moins, il fut un des premiers à se rendre au concile que le pape indiquait à Paris à ce sujet.

Le pape Eugène ouvrit le concile de Paris et le présida (1). Dès le début on se sentit dans l'embarras. Il s'agissait de ramener les accusations intentées contre Gilbert de la Poirée à des points précis, qui fussent reconnus par le rusé dialecticien; mais, toujours caché et enveloppé dans ses conceptions, nul plus que lui n'était prompt à se récrier qu'on ne comprenait pas sa pensée. Voici néanmoins quatre articles principaux sur lesquels il fut résolu de l'amener à s'énoncer nettement. Il lui était imputé d'avoir dit :

1° Que l'essence divine n'est pas Dieu;

2° Que les propriétés des personnes dans la Trinité ne sont pas les personnes mêmes;

3° Que les personnes divines ne peuvent être comprises ou placées comme attribut dans aucune proposition;

4° Que la nature divine ne s'est point incarnée.

(1) Labb., t. X, p. 1105.

Digitized by Google

Quoique l'on s'arrêtât à ces quatre articles, comme au capital des accusations, parce qu'ils renfermaient les erreurs dont on l'accusait sur la Trinité, on lui reprochait encore d'avoir avancé : 5° qu'il n'y a que Jésus-Christ qui mérite; 6° qu'il n'y a de baptisés que ceux qui doivent être sauvés.

Une discussion ardente s'éleva sur ces articles. Gilbert, attaqué successivement par Adam de Petit-Pont chanoine de Paris, par Hugues de Champfleuri chancelier du roi, par Josselin évêque de Soissons, se défendit au moyen d'abstractions et de faux-fuyants, mais sans pouvoir éloigner de lui le soupçon d'hérésie. Après plusieurs jours de débats dont rien ne parvint à dissiper l'obscurité, le pape trouva que les questions n'étaient point assez éclaircies, et en renvoya l'examen à un concile plus nombreux, qu'il indiqua à Reims pour le carême suivant. Il eut soin de demander à Gilbert un exemplaire correct et avoué de ses *Expositions sur Boèce*, qu'on regardait comme le plus travaillé et aussi le plus dangereux de ses ouvrages. Gilbert le lui envoya.

Eugène, pour le faire examiner, ne s'en fia qu'à son propre choix. Laissant ce qu'il y avait de plus célèbre dans l'épiscopat et parmi les théologiens de profession, il chargea du soin de lui en rendre compte un abbé prémontré, appelé Godescalc, très-habile à la vérité et très-versé dans la connaissance des auteurs ecclésiastiques, mais extrêmement retiré, incapable même de se montrer avec quelque éclat par la difficulté qu'il avait à s'exprimer, et que par conséquent le feu et la vivacité des disputes n'avaient point gâté. Ce qui le rendait impropre aux grandes places n'empêcha pas que l'abbé du Mont-Saint-Eloi ne fût élevé au siége d'Arras, après la mort d'Arvise. S. Bernard disait de lui, quand il fut évêque, que *c'était un homme simple, droit, constamment modeste, jusqu'à négliger les prérogatives de son rang et à devenir par là moins utile*. Quoi qu'il en soit, si quelques qualités lui manquèrent pour le gouvernement de son évêché, qu'il ne garda pas, ses observations sur le livre de Gilbert répondirent aux intentions du pape, et furent en

Digitized by Google

effet un service signalé rendu à l'Église : car elles dépouillaient absolument le novateur de tous les appuis qu'il se vantait d'avoir dans la tradition.

Si l'hérésie, à quelque point de nos dogmes qu'elle s'attaque, pouvait jamais avoir droit à quelque indulgence, Gilbert de la Porrée en aurait peut-être été plus digne qu'aucun autre; mais il n'en était pas ainsi de ce renversement grossier des pratiques reçues et du travestissement de nos cérémonies les plus saintes, qui attira en même temps l'attention du pape sur le midi de la France, où dogmatisaient des hommes aussi corrompus que les pétrobrusiens, les henriciens, les apostoliques et les autres sectaires de la Gascogne et du Languedoc. Imbus originairement, pour la plupart, des erreurs du manichéisme, opiniâtres à les conserver, ardents à les répandre, adroits à les cacher, on les voyait se montrer par essaims tantôt d'un côté et tantôt d'un autre, s'établir où ils pouvaient, et ne se faire connaître que par leurs impiétés et par leurs désordres.

Jusqu'au pontificat d'Eugène, il avait été presque impossible de rien déterminer de certain sur leurs doctrines; on n'en savait guère que ce que trahissait leur conduite, ou ce qu'ils avouaient devant les juges ecclésiastiques ou laïques, quand ils tombaient entre leurs mains. Le zèle des peuples n'était pas même assez patient pour en venir avec eux à de longs éclaircissements. C'est ce qu'éprouva Pierre de Bruys lui-même, celui de leurs chefs qui, pendant vingt-cinq ans, avait le plus infecté tous les environs de la Garonne et du Rhône. Fier de la multitude qu'il avait séduite, il s'était enhardi, et, après avoir pillé en beaucoup de localités les églises et les lieux consacrés à la religion, il était venu sur la principale place de Saint-Gilles en Languedoc brûler publiquement un amas de croix qu'il avait brisées ou abattues. A ce spectacle le peuple, outré de son attentat, s'était jeté sur lui, avait dressé un second bûcher, et, sans autre formalité, l'avait fait périr dans les flammes. Quelques évêques et quelques

Digitized by Google

seigneurs de Provence et de Dauphiné en avaient usé plus régulièrement contre ses disciples; et, unis entre eux pour les détruire, ils étaient au moins venus à bout de les dissiper (1). La mémoire en était encore toute récente, lorsqu'un voyage que Pierre le Vénérable fut obligé de faire dans ce pays l'y rendit témoin d'une partie de leurs excès. C'est ce qui l'engagea à traiter par écrit de cette hérésie, ou plutôt de cet assemblage d'hérésies monstrueuses, plus nettement et plus méthodiquement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Il composa sur ce sujet une dissertation étendue, qu'il adressa aux évêques qui avaient le plus contribué à arrêter le progrès de la contagion. C'étaient l'archevêque d'Embrun, les évêques de Die et de Gap, on y ajouta plus tard dans une préface le nom de l'archevêque d'Arles.

L'abbé de Cluny s'attachait surtout à l'examen des doctrines de Pierre de Bruys, et réduisait ses erreurs à cinq chefs : 1° que le baptême ne sert de rien aux enfants; 2° qu'il ne faut point bâtir d'églises, mais qu'il faut plutôt détruire celles qui sont bâties, puisque la prière est aussi bonne dans une taverne ou une place publique qu'au pied de l'autel; 3° que, loin d'honorer les croix, on doit les briser et les brûler, comme l'instrument des souffrances de Jésus-Christ; 4° que le sacrifice eucharistique ne contient point la vérité du corps et du sang du Seigneur; 5° que les messes, les prières, les aumônes sont inutiles aux morts, et qu'il n'y a qu'à s'en moquer.

Vers le même temps on découvrit de ces hérétiques dans le Périgord (2). Ils tenaient du pur manichéisme de ne point manger de chair et de ne point boire de vin. Ils fléchissaient le genou cent fois le jour, ne recevaient point d'argent, ne disaient point le *Gloria Patri*, mais ces paroles à la place : « Que votre règne, qui s'étend sur toutes les créatures, s'étende aussi sur tous les siècles. » L'aumône n'était pas esti-

(1) *Concil.*, t. IX, p. 818. — P. Clun. *in Petrob.* — (2) *Anal.*, t. III, p. 457.

Digitized by Google

mée par eux une bonne œuvre, parce qu'on ne devait point avoir de quoi la faire. Quant au saint sacrifice et à la communion, ils n'étaient pour eux qu'une occasion de blasphèmes et de profanations, aussi bien que la croix et l'image du divin Crucifié, qu'ils repoussaient avec imprécation. Un moine du pays nommé Héribert, effrayé de ces doctrines et des grands progrès qu'elles avaient faits, donna partout l'alarme ; cette secte avait des adeptes non-seulement dans la noblesse qu'elle portait à tout quitter, mais aussi dans le clergé et dans les monastères, et même parmi des vierges consacrées à Dieu.

Ce fut particulièrement à Toulouse et aux villes du voisinage (1) que le pape Eugène jugea plus important d'envoyer du secours. Il fit partir pour cette province le cardinal Albéric, évêque d'Ostie. Ce cardinal était Français et avait été religieux de Cluny. D'autres légations l'avaient déjà rendu fort recommandable. Celle-ci avait des difficultés qui demandaient, pour la soutenir, ce qu'on connaissait en France de plus expérimenté et de plus habile ; et lui-même voulut être accompagné de S. Bernard, de Geoffroy évêque de Chartres, et de plusieurs autres prélats.

S. Bernard, pour tout délassement à ses travaux, ne connaissait que le changement de travail. Il ne put se refuser aux sollicitations du légat, et encore moins aux empressements de son propre zèle. Mais le cardinal, les prélats de la légation et lui n'étaient pas chargés d'une simple affaire de controverse, qu'il s'agit de mettre à fin avec la parole des docteurs ou l'autorité des évêques. Il fallut même commencer par une négociation épineuse, et avec des ménagements dont les hérétiques qu'ils venaient combattre étaient indignes : il s'agissait de conquérir les bonnes grâces du comte de Toulouse, leur protecteur. Cet appui que donnait le comte aux pétrobrusiens, source de tant de malheurs pour sa fa-

(1) *Vita Bern.*, l. III, c. VI.

Digitized by Google

mille, est la première tache dont se soit souillée la fidélité de ces grandes maisons, jusqu'alors toutes si invariablement devoués à la foi de Clovis et de Charlemagne depuis qu'elles l'avaient embrassée. Ildefonse ou Alphonse, comte de Toulouse et de Saint-Gilles, n'avait pas assez d'expérience pour se défier de la profondeur de l'abîme vers lequel il était poussé. Baptisé autrefois dans les eaux du Jourdain par la dévotion de Raymond son père, il n'en était pas, il est vrai, plus fidèle; cependant il voulait le bien et ne s'en écartait, au jugement de S. Bernard, que trompé par les apparences de la piété dans les fourbes qui lui en imposaient. Le saint ne le regardait donc pas comme leur étant aveuglément dévoué. Aussi, dans une lettre qu'il lui adresse pour le préparer à l'arrivée du légat, s'applique-t-il à lui faire comprendre la nécessité de cette mission par la peinture des profanations que l'hérétique Henri exerçait sur ses terres : « Que d'horreurs n'en apprenons-nous pas, lui dit-il! (1) les églises sans peuples, les peuples sans prêtres, les prêtres sans honneurs, et les chrétiens sans Christ! des sacrements où l'on ne connaît rien de sacré, des jours de fête frustrés de leurs solennités, des pécheurs mourant dans leurs péchés et obligés de paraître au tribunal du souverain Juge sans avoir été réconciliés par la pénitence ni fortifiés par la divine communion! » Le saint abbé gémissait particulièrement de la dureté qu'il y avait à fermer aux enfants des fidèles la porte de la vie par le refus du baptême; et il demandait si ce n'était pas là une méchanceté diabolique, si ce n'était pas blasphémer l'enfance de Jésus-Christ, ruiner le mystère et anéantir les fruits de sa mort. « Non, reprenait-il, un homme qui fait et qui prêche des choses si contraires à Dieu, n'est point de Dieu. Cependant, par un renversement bien douloureux, il a trouvé un peuple qui l'écoute et qui le croit. Malheureux peuple, pour entendre la voix

(1) Bern. *Epist.* CCXLI.

Digitized by Google

d'un hérétique, tu bouches tes oreilles aux enseignements des prophètes et des apôtres qui, unanimement inspirés par l'Esprit de vérité, nous ont annoncé, avec l'unité de la foi en Jésus-Christ, l'unité de l'Église rassemblée de toutes les nations. »

Affligé des progrès d'une si funeste contagion, S. Bernard témoignait s'être peu mis en peine de ses infirmités, pour venir à la défense d'un pays malheureusement ouvert et sans défense contre ces cruelles doctrines. Les faits parlaient si haut, et il importait si fort qu'on ne fût pas la dupe de l'hypocrisie de Henri, que la charité même du saint consistait à en révéler hardiment tout ce qu'il en savait de plus flétrissant. Il remonte en effet à ses premiers écarts, et le donne sans scrupule pour un vagabond, déserteur de la régularité du cloître, que la pauvreté et la mauvaise honte avaient porté à trafiquer du ministère de la parole. Mais il ne prétendait pas être cru sans preuves, et, priant le comte de prendre des informations sur les lieux où Henri a vécu, il lui cite, comme possédant des preuves irréfragables de ses déréglements, Lausanne, le Mans, Poitiers et Bordeaux. En terminant, le saint déclarait au comte qu'il ne s'ingérait pas de son propre choix dans le champ du Seigneur pour en arracher cette épine; qu'il venait par obéissance, entraîné par sa compassion pour les calamités de l'Église, et appuyé sur la confiance que lui inspirait le grand mérite des évêques qu'il accompagnait. Et après lui avoir marqué plus particulièrement combien d'égards étaient dus au cardinal Albéric : « Prince, ajoutait-il, c'est votre intérêt de le recevoir honorablement, lui et ceux qu'il amène, de les seconder de tout votre pouvoir, et d'empêcher qu'ils ne perdent le fruit de ce qu'ils entreprennent pour votre salut et pour le salut de votre peuple. »

Le comte au moins ne traversa pas le légat dans sa mission : c'était beaucoup; mais ce qui en assura surtout le succès fut cet admirable empire sur les maladies que Dieu avait

Digitized by Google

donné à S. Bernard, et que dans le cours de ce voyage il lui conserva aussi étendu et aussi entier que par le passé (1).

Les contrées méridionales de la France virent donc se renouveler au milieu d'elles les prodiges qui, en Allemagne, avaient donné une si grande autorité aux prédications du saint pour la croisade. Il y en eut même de plus merveilleux et par lesquels la foi du thaumaturge se produisit avec un tel éclat que les prélats qui l'accompagnaient s'en montraient inquiets, craignant qu'il ne parût tenter Dieu. Le fait de Sarlat (2) est en ce genre bien remarquable. Les habitants de cette ville lui présentaient des pains pour les bénir, ainsi qu'il faisait ordinairement. « En cela, leur dit-il, vous saurez discerner les vérités que nous vous prêchons des faussetés que vous prêchent les hérétiques. Faites goûter de ces pains à vos malades, ils seront guéris. Ils le seront, s'ils en prennent avec une véritable foi, ajouta Geoffroy de Chartres, craignant que le saint n'en dît trop. Ce n'est pas ce que je dis, reprit S. Bernard, mais simplement que, s'ils en prennent, ils seront guéris, pour les convaincre que nous sommes véritablement envoyés de Dieu, et que nous n'avons que la vérité à leur faire entendre. » L'effet suivit sa parole et eut tant de notoriété que le saint abbé, au retour, n'osa traverser les mêmes contrées de peur d'être accablé par la foule.

S. Bernard était désiré à Toulouse, et il y fut reçu avec les marques de la plus haute considération. Geoffroy de Clairvaux, qui était présent, dit avec simplicité que pendant plusieurs jours ce furent de ces fougues de dévotion qui vont si loin, qu'on se demande si elles seront durables. Cependant les partisans de Henri, qui de tous ces hérétiques était celui qui dominait à Toulouse, ne laissaient pas que d'être nombreux. La plupart étaient artisans, tisserands de leur métier, et peu répandus, ceux au moins que rien n'empêchait de se découvrir (3). Car

(1) *Vita Bern.*, l. III et VI, et *Ep.* Gauf.
(2) Petite ville du département de la Dordogne.
(3) *Ibid.*, n. 4.

Digitized by Google

au fond cette secte, petite en apparence, avait en secret pour fauteurs les personnes les plus riches et les plus marquantes de la ville et de la campagne, et formait un parti nombreux. Les nobles se déguisaient moins, tant pour se conformer à l'inclination du comte que par suite de l'aversion qu'ils avaient conçue pour les ecclésiastiques. Le plaisir qu'ils prenaient aux déclamations satiriques et profanes de Henri y était aussi pour beaucoup. Mais quelque forts que fussent les liens qui attachaient les Toulousains à l'erreur, les zélés ouvriers que le pape leur avait envoyés en ramenaient beaucoup à la vérité, dès qu'ils parvenaient à s'en faire écouter. Si les hérétiques se rendaient, ce n'était pas toutefois sans faire acheter leur soumission par une longue résistance. Mais ce qu'on répondait à leurs arguments trouvait dans les miracles de S. Bernard une force tellement irrésistible, que les plus prévenus en étaient déconcertés et les plus intraitables atterés. Souvent au moment où l'opposition était le plus échauffée, une guérison subite excitait les acclamations de la multitude et décidait la controverse. Une des plus signalées, ou même la première que S. Bernard fit à Toulouse, fut bientôt connue de la ville entière. Un des chanoines réguliers de Saint-Sernin se trouvait atteint d'une paralysie incurable et qui le réduisait à l'extrémité. Plein de foi néanmoins, le moribond se fit porter dans une chambre tout proche de celle où logeait S. Bernard. Il le supplia de le confesser, lui demanda la santé et reçut sa bénédiction. Le saint, tout occupé de Dieu, disait intérieurement au sortir de cette entrevue : « Vous ne l'ignorez pas, Seigneur, voici des gens qui cherchent des miracles; en vain leur annoncerons-nous votre parole, si vous ne l'appuyez par ces témoignages authentiques de votre miséricorde (1). » A l'heure même on aperçoit le paralytique qui courait après lui pour se jeter à ses pieds. Un autre chanoine de la même Église en le voyant

(1) *Vita Bern.*, n. 7.

Digitized by Google

crut à une apparition, et s'enfuit en jetant un grand cri. Mais bientôt on reconnut la réalité du prodige, et sur-le-champ les actions de grâces les plus solennelles en furent rendues à Dieu. La reconnaissance du chanoine guéri l'attacha depuis si étroitement à son bienfaiteur, qu'il passa dans l'ordre de Cîteaux et y vécut abbé du Val d'Eau.

Henri et les principaux prédicants, invités à entrer en conférence, n'avaient garde d'en courir les risques. Fuyant de bourgade en bourgade, ils se laissaient honteusement enlever ce qu'ils avaient de plus cher, sans oser en venir publiquement au moindre essai d'une contradiction raisonnée. On ne leur demandait pas d'opposer miracles à miracles; on voulait seulement que, réduits à la simple force des arguments, comme le légat, l'évêque de Chartres et les autres controversistes catholiques l'étaient eux-mêmes, ils rendissent au moins plausibles les motifs qui les retenaient séparés de l'Église. Faute d'en recevoir cette satisfaction, leurs adhérents, qu'ils abandonnaient, n'eurent plus pour eux que du mépris et les abandonnèrent à leur tour. Toulouse, selon l'expression de l'historien compagnon de S. Bernard, changea tellement de face, qu'à la vue de ces conversions lui et tous ceux qui accompagnaient le légat la crurent parfaitement délivrée de toute contagion d'hérésie.

Les excursions que fit S. Bernard dans quelques villes voisines n'eurent pas de moins heureux résultats, principalement à Albi, d'où les pétrobrusiens, ou manichéens du Languedoc, prirent depuis le nom d'albigeois (1). Les habitants d'Albi étaient d'une humeur gaie et folâtre, qui dégénérait trop aisément en dérision des choses saintes et en impiété. Cette tendance malheureuse avait si fort indigné l'homme de Dieu, qu'il rejeta jusqu'aux marques de respect et d'affection qu'on lui témoigna à son entrée dans la ville. Celle du légat deux jours auparavant avait été bien différente, ou plutôt ce n'a-

(1) *Bern. Vita*, n. 10.

Digitized by Google

vait été qu'un appareil grotesque et une mascarade composée d'ânes, de tambours et de semblables bouffonneries. Il ne s'était pas trouvé plus de trente personnes à la messe; mais S. Bernard s'étant déterminé à prêcher le jour de la fête de S. Pierre, l'église, quelque spacieuse qu'elle fût, ne put suffire au concours des auditeurs. « J'étais venu semer, leur dit-il; faut-il que j'aie la douleur de trouver le champ déjà ensemencé du plus mauvais grain? Ce champ néanmoins ce sont vos propres âmes; c'est vous-mêmes, champ raisonnable, que Dieu cultive, et à qui il donne la liberté de pouvoir choisir entre l'une et l'autre semence. » Alors le saint entra en matière, et commença par l'Eucharistie. Il leur proposa, article par article, les deux points de vue que formaient d'un côté la doctrine orthodoxe, et de l'autre les innovations qu'on y substituait. Ensuite, avec cette autorité que lui donnait la supériorité de sa cause, soutenue si avantageusement des dons magnifiques que Dieu avait mis en lui, il les somma de faire leur choix et de se déclarer. Tous s'écrièrent « qu'ils détestaient l'hérésie, et recevaient avec joie pour parole de Dieu la vérité renfermée dans la croyance catholique. Si cela est, reprit S. Bernard, faites donc pénitence, qui que vous soyez qui avez prévariqué; et en signe de votre retour à l'Église, levez tous la main droite vers le ciel. » Jamais il n'avait commandé aussi absolument à la maladie qu'en cette occasion il commanda aux volontés les plus rebelles. La grâce secrètement les assujettissait à la sienne; tous levèrent la main droite, et S. Bernard finit son discours comblé de joie. Les fruits que le Seigneur attachait à son travail dans toutes ces contrées, ne furent pas toujours durables. Vrais et réels en eux-mêmes, constants et permanents pour quelques-uns, ils passèrent et se dissipèrent pour le plus grand nombre. S. Bernard le prévoyait sans doute; mais sans rien diminuer de l'application qu'il devait à l'œuvre qui lui était confiée, il ne songeait qu'à l'accomplir, à l'exemple de Dieu même, dont le bras le secondait si visiblement par l'éclat des miracles,

Digitized by Google

quoiqu'il connût l'instabilité de ces peuples dans la foi.

Nous ne découvrons rien de personnel au comte de Toulouse durant le cours de cette légation ; on sait seulement que la même année il partit pour l'Orient après le roi Louis VII, et que l'année suivante il y mourut. Nous ne savons rien non plus sur l'évêque Raymond, qui gouverna cette Église depuis 1140 jusqu'à 1163, ni sur ce qu'il statua à l'égard du fanatique Henri, quand on l'eut mis en son pouvoir, lié et enchaîné; ce qui n'arriva que quelque temps après la mission.

Cette mission ne s'était pas accomplie sans d'excessives fatigues, et si les deux principaux prélats qui la conduisaient, le cardinal Albéric et l'évêque de Chartres, ne succombèrent pas à la peine dans le cours du voyage, il est vraisemblable qu'elle avança de beaucoup leur mort, qui précéda le concile de Reims.

La perte d'Albéric, ressentie par toute l'Église, en fut surtout une pour cette assemblée, parce qu'il connaissait parfaitement Gilbert de la Porrée, son tour d'esprit, le faible de sa doctrine, le secret de ses subterfuges. Il avait d'abord enseveli dans l'éloignement du monde un génie des plus pénétrants et des plus déliés pour les affaires. D'abord abbé de Vézelay en Bourgogne, ou, selon d'autres, prieur de Saint-Martin des Champs à Paris, il avait été créé cardinal par Innocent II en 1138, et sacré évêque d'Ostie. Le pape lui avait ensuite confié la légation d'Angleterre et d'Écosse, emploi que rendaient difficile le caractère inconstant et soupçonneux d'Etienne roi d'Angleterre, et la violence de David roi d'Écosse (1). En 1140, le même pape ne le crut pas moins propre à la légation de Syrie (2), où il l'envoya succéder à Pierre archevêque de Lyon, qui n'avait rien fini. C'était toujours pour éclaircir les anciennes et les nouvelles accusations intentées contre le patriarche d'Antioche, Raoul de Domfront. Albéric les examina dans un concile qu'il tint

(1) *Hist. card. Alb.* — (2) Guil. Tyr., l. XV, c. II et seq.

Digitized by Google

exprès à Antioche, et rendit une décision défavorable au patriarche, qui y fut condamné et déposé avec un surcroît de circonstances toutes plus déshonorantes les unes que les autres. Le malheureux patriarche, jeté dans les fers au sortir du concile, parvint à sortir de sa prison et put se rendre secrètement à Rome, où il trouva de nouveau grâce auprès du pape, sans qu'Albéric en souffrît dans sa faveur ou sa réputation. Raoul retournait triomphant à Antioche, lorsque le poison en délivra ses ennemis; lui et eux avaient été soupçonnés de l'avoir pareillement employé contre l'archevêque de Lyon.

Le cardinal Albéric, après la condamnation de Raoul, était allé à Jérusalem tenir un autre concile, qui n'a de remarquable que le rapprochement qu'il ménagea, mais inutilement, avec les chefs des Arméniens schismatiques (1). Revenu en Europe, il avait été un des ministres de la cour du pape des mieux disposés en faveur de S. Bernard. Albéric mourut à Verdun, et S. Bernard, dans la messe qu'il offrit pour lui, changea de telle manière la dernière collecte qu'on le supposa avoir reçu une connaissance surnaturelle du salut de ce prélat.

Pour Geoffroy évêque de Chartres, pendant trente-deux ans qu'il en occupa le siége, il y fut constamment la lumière et l'exemple de son peuple. Dieu l'appela à lui au moment où il venait de terminer en apôtre une carrière bien remplie, dans laquelle, soit en Italie, soit en France, S. Bernard l'avait eu presque partout pour coopérateur et pour guide. Dire de lui qu'une heureuse conformité de sentiments et de travaux les unit l'un et l'autre presque continuellement, est en faire le plus magnifique éloge. Leur union fut le salut de la religion, autant de fois que ses besoins ou ses périls les invitèrent à agir ensemble pour sa défense. Le saint abbé de Clairvaux, dans un temps de mésintelligence entre le roi

(1) Guil. Tyr.

Digitized by Google

Louis VI et l'épiscopat, jugeait l'évêque de Chartres si nécessaire, qu'il n'appelait rien moins qu'un affreux scandale le dessein qu'on lui attribuait de vouloir aller à Jérusalem, découragé, disait-on, par la triste situation des affaires. Estimé pour son savoir, il s'était fait aussi une réputation particulière d'habileté par sa dextérité à manier les esprits. Modéré et insinuant, il avait cependant une conduite ferme, rigide même à proportion de la résistance qu'il rencontrait; mais quelque empire qu'il prît, on l'écoutait toujours volontiers (1). Sa pénétration, son énergie, un don remarquable de persuasion, et surtout l'opinion qu'on avait de sa droiture, lui soumettaient toutes les volontés et lui gagnaient tous les cœurs. Quels intérêts assez puissants eussent pu balancer les exhortations d'un évêque qu'on voyait sacrifier généreusement tous les siens aux obligations et aux simples bienséances de son état? C'est la gloire de Geoffroy de Chartres d'avoir inspiré à S. Bernard ses plus belles maximes sur le désintéressement dans ses livres *de la Considération au pape Eugène* (2). Catholiques et protestants, il n'y a point d'écrivains qui n'aient contribué à perpétuer ces expressions fortes, par lesquelles il demande à Dieu de susciter de pareils exemples. « O le doux et précieux souvenir, s'écriait-il, que celui qui me rappelle cet incomparable pasteur! Oh! si ceux que nous révérons comme les colonnes de l'Église, le faisaient revivre à nos yeux! Si l'Église n'était confiée qu'à des ministres d'une telle fidélité et d'une telle pureté, quelle félicité pour nous, quelle sécurité! Avec quelle ouverture ne les consulterions-nous pas! avec quelle docilité ne les écouterions-nous pas! avec quel dévouement ne nous y abandonnerions-nous pas! » Ces réflexions nous montrent l'idée élevée que S. Bernard se formait de la perfection d'un évêque; et c'est réellement le portrait de Geoffroy de Chartres qu'on y trouve.

Geoffroy, revêtu par Innocent II de la qualité de légat en

(1) Bern. *Epist.* LI. — (2) L. IV, c. V.

Digitized by Google

France, avait eu à ce titre, pendant environ quinze ans, une juridiction étendue sur le district de quatre métropoles, Bourges, Bordeaux, Tours, et ce qu'on tenait pour séparé de Tours sous le nom de métropole de Dol (1). Il fut enterré à Josaphat, abbaye de bénédictins dans le voisinage de Chartres, qu'il avait ou totalement fondée ou seulement achevée. Qui que ce fût qu'on donnât pour successeur à Geoffroy, il laissait de ces vides qui ne se remplissent point. Tout ce que les chanoines de la cathédrale purent assurer, après avoir élu l'archidiacre Goslen, c'est qu'ils espéraient qu'on trouverait en lui un pasteur utile à l'Église et fidèle au royaume. Ce sont les termes de la lettre adressée à l'abbé Suger en sa qualité de régent.

En ôtant à l'Église ce double appui, Dieu ne la laissait pas cependant au dépourvu. S. Bernard lui restait, si généralement considéré comme sa resource dans tous les embarras et son médecin pour tous les maux, qu'à peine revenu de sa mission du midi on recourait à lui pour de nouveaux besoins. C'était au sujet de quelques hérétiques, qu'Évervin, prévôt des prémontrés de Hempfeld, lui mandait avoir été découverts à Cologne. Ils avaient bien mal choisi cette ville pour en faire le théâtre de leurs prédications : car le souvenir des prodiges de S. Bernard y était encore tout vivant. Aussi le peuple, irrité de leur insolence devant le tribunal de l'archevêque, où deux d'entre eux avaient été traduits, se saisit de leurs personnes et les fit périr sur un bûcher, malgré les efforts du clergé pour apaiser sa fureur.

Ces hérétiques ne pouvaient être qu'une affiliation des manichéens, qui s'étaient reproduits et perpétués en France; et en effet on les y retrouve à toutes les époques. Nous les avons vus à Orléans, à Soissons, au Mans; ceux qu'on venait de combattre dans le Midi avaient avec eux une grande ressemblance; il y en avait en Lorraine, dans le diocèse de

(1) *Gall. Chr.*, t. II, *Episc. Carn.*

Digitized by Google

Toul; Huges Metellus en avertit Henri évêque de Toul (1), et Evervin les signalait sur les bords du Rhin. Il avait appris de quelques uns d'entre eux qui s'étaient convertis, que leur nombre était fort grand, et qu'ils comptaient des adeptes dans les rangs du clergé et jusque dans les monastères. Ceux mêmes qui avaient été livrés aux flammes disaient, pour leur défense, que leur société remontait jusqu'au temps des martyrs. Ainsi c'étaient sans contredit des descendants des manichéens, et si le doute eût encore été possible, leurs doctrines se seraient chargées de le dissiper. Car, au rapport du même Evervin, ils prétendaient que l'Église n'était pas ailleurs que parmi eux, parce qu'ils étaient les seuls qui suivaient les traces de Jésus-Christ, et qui menaient la vie apostolique, ne possédant rien en ce monde. Quant à vous, disaient-ils aux catholiques, vous n'êtes attentifs qu'aux biens terrestres; ceux mêmes d'entre vous qui passent pour les plus parfaits, comme les moines et les chanoines réguliers, s'ils n'ont rien en particulier, possèdent en commun. Pour nous, nous sommes les vrais pauvres de Jésus-Christ, errant et fuyant de ville en ville, persécutés comme les apôtres et les martyrs, quoique nous vivions dans le jeûne, l'abstinence, la prière et le travail, dont nous nous occupons jour et nuit, seulement pour gagner le nécessaire. « Ils ne mangent, ajoute Evervin, aucune sorte de laitage, ni rien qui soit produit par génération. Touchant les sacrements, leur doctrine est couverte d'un voile épais. Ils avancent, toutefois, qu'en prenant leur nourriture ordinaire ils prétendent en faire le corps et le sang de Jésus-Christ par l'oraison dominicale. A leurs yeux nos sacrements ne sont qu'une ombre et qu'une tradition humaine. Outre le baptême d'eau, ils admettent le baptême du *feu et de l'esprit*, qu'ils administrent par l'imposition des

(1) *Pestilentes, homines*, disait-il, détestant le mariage, ayant en horreur le baptême et tournant en dérision les sacrements. (BERN. *Opera*, pars altera, t. I, p. 3217. — *Notæ fusiores*, ed. Gaume.)

Digitized by Google

mains. Celui qui a reçu ce dernier baptême est admis au nombre des élus, et a le pouvoir de baptiser les autres et de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ. Par une première imposition des mains on passe chez eux du rang d'*auditeur* à celui de *croyant*, et l'on est admis aux prières communes. De croyant ou devient *élu* par le baptême du feu et de l'esprit. »

Evervin distingue une seconde classe d'hérétiques qui n'était pas d'accord en tout point avec la première, et c'est cette division qui avait fait découvrir les uns et les autres. Ceux de cette classe prétendaient qu'on ne fait point sur l'autel le corps de Jésus-Christ, parce qu'il n'y a point dans l'Église de prêtres consacrés. Car, disaient-ils, les papes, s'embarrassant d'affaires séculières, ont perdu leur pouvoir, et n'ont pu le communiquer aux archevêques et aux évêques, qui, menant eux-mêmes une vie séculière, ne peuvent plus consacrer les autres. Ainsi se trouvaient anéantis le sacerdoce de l'Église et tous les sacrements, à l'exception du baptême, qu'ils admettaient, mais pour les adultes seulement. Ils condamnaient le mariage, à l'exception de celui qui était contracté entre deux personnes encore vierges. La confiance dans l'intercession des saints, les jeûnes, les mortifications, le purgatoire, la prière pour les morts, tout cela était rejeté comme superstitieux, le gémissement du cœur suffisant selon eux pour la rémission des péchés (1). Les deux sectes rejetaient également l'autorité du souverain pontife; les uns, qui s'appelaient *apostoliques*, avaient leur pape, mais les autres n'en avaient pas. Les apostoliques menaient avec eux des femmes, qu'ils prétendaient être pures, à l'exemple de celles qui suivaient les apôtres (2).

On reconnaît évidemment dans ces doctrines celles de Manès plus ou moins modifiées. En les considérant de près, on voit qu'elles renversent le christianisme tout entier,

(1) Bern. *Opera*, p. alt., p. 3054 ; edit. Gaume. — (2) *Ibid.*

Digitized by Google

pour lui substituer d'abominables systèmes aussi opposés à l'ordre social qu'à la foi catholique. Les princes étaient donc intéressés autant que l'Église à les réprimer avec sévérité. Aussi tous les princes, païens ou chrétiens, qui attachaient quelque importance à l'ordre public et à la conservation de la société, ont-ils déployé une rigueur extraordinaire contre la secte des manichéens, partout où elle s'est montrée. Théodose le Grand, en 381, les déclare infâmes, incapables de tester et de succéder aux biens paternels et maternels (1). Par une autre loi, il condamme au dernier supplice ceux qui prennent différents noms, tels qu'*eucratites*, etc., pour mieux se déguiser (2). C'est à cette occasion que nous trouvons pour la première fois dans l'histoire le mot d'*inquisiteurs*, qui étaient des officiers chargés de rechercher les hérétiques et d'informer contre eux. Théodose le Jeune ne se montre pas plus indulgent. Il ordonne de chasser les manichéens des villes et de les punir du dernier supplice, comme coupables des derniers excès de la scélératesse (3). Nous nous bornons à ces citations, qui nous semblent suffire pour démontrer quel danger les princes voyaient dans la propagation de cette hérésie.

L'Église travaillait de son côté, cherchant à les ramener par la douceur, la persuasion et les peines canoniques; cependant, quand elle avait épuisé tous les moyens de douceur, elle abandonnait les plus opiniâtres et les plus dangereux au bras séculier. Le pape Léon le Grand, ayant découvert des manichéens à Rome, en ramena un certain nombre à l'Église; mais, voyant l'opiniâtreté des autres, il en livra quelques-uns des plus impies aux juges séculiers. Grâce à l'indulgence dont ce saint pontife recommanda sans doute d'user envers eux, les juges ne les condamnèrent qu'à un exil perpétuel (4) : car l'Église a toujours reculé devant

(1) *Cod. Theod.*, lib. XVI, tit. v, n. 7. — (2) *Ib.*, n. 9. — (3) *Cod. Justin.*, lib. I, tit. v, n. 5. — (4) Leon. *Ep.* II, ap. Labb., t. III, p. 295.

Digitized by Google

la peine capitale. Ses pontifes, contre lesquels on a tant déclamé, ont constamment cherché à adoucir la rigueur de la loi, et à inspirer aux magistrats une grande modération dans l'application des peines décernées contre les hérétiques. On sait combien S. Augustin a lutté contre les proconsuls et les préfets d'Afrique pour qu'on n'infligeât pas la peine de mort aux donatistes (1). Mais plus tard, quand il eut appris par l'expérience quel mal causait l'impunité, et quel heureux effet produisait l'application des peines, il changea de sentiment (2), et dans une de ses lettres il explique longuement les motifs qui l'y déterminèrent (3).

S. Bernard semble avoir suivi en tout S. Augustin. Il réfute victorieusement, dans deux sermons, les hérétiques de Cologne qu'on lui avait dénoncés; il revient ensuite aux exécutions populaires faites dans cette ville; il approuve le zèle du peuple, mais blâme son emportement, parce que, selon lui, il faut *persuader la foi et non l'imposer* (4). Cependant, comme S. Augustin, il modifie ce sentiment en ajoutant : *Sans doute il vaudrait mieux les contraindre par le glaive que de leur permettre de jeter les autres dans l'erreur.* Mais le saint docteur entend par là, non le glaive populaire mais le glaive de celui qui a le droit de le porter : « Car, dit-il, il est le ministre de Dieu, l'exécuteur de sa vengeance contre celui qui agit mal (5). »

Ainsi S. Augustin et S. Bernard, qu'on n'accusera certainement pas d'avoir manqué de charité, permettent de se servir du glaive matériel, mais seulement envers les incorrigibles propagateurs de l'hérésie, capables de pervertir les autres; et tel est aussi le sentiment de Bossuet. Après avoir établi le droit des princes d'user de rigueur en matière de religion, il ajoute : « Ce n'est pourtant qu'à l'extrémité qu'il faut en venir aux rigueurs, surtout aux dernières (6). »

(1) Aug. *Ep.* C, CXXXIII, CXXXIV, CXXXIX. — (2) *Retract.*, lib. II, c. V. — (3) *Ep.* XCIII. — (4) *Fides suadenda est, non imponenda.* — (5) *In Cantic. Serm.* LXVI, n. 12. — (6) *Polit. tirée de l'Écrit.*, liv. VII, 10e prop.

Digitized by Google

Quelque jugement que l'on porte sur cette controverse, il est remarquable que les exécutions populaires de Cologne, bien qu'on ne puisse les approuver, produisirent pour cette ville l'effet qu'on s'était proposé. Effrayés des rigueurs dont ils étaient l'objet, les manichéens disparurent de la Lorraine et des pays situés sur les bords du Rhin. L'histoire n'en fait plus mention.

Depuis qu'Eugène III occupait le Saint-Siége, mais avant le départ du roi pour la croisade, il s'était fait deux élections d'évêques dont les préliminaires n'avaient pas été sans difficulté. Les habitants de Tournay ne se lassaient point de l'inutilité de leurs efforts pour obtenir un évêque et ne plus faire partie de l'évêché de Noyon. Ils avaient échoué sous le pontificat d'Innocent; mais la médiation de S. Bernard sous Eugène eut enfin le succès qui lui faisait rarement défaut, quand il embrassait un peu vivement quelque affaire. L'évêque de Noyon avait, disait-on, répandu de très-grosses sommes pour conserver une union qui, depuis S. Médard au VIIe siècle, avait subsisté sans interruption jusqu'à lui. Les raisons de la séparation néanmoins parurent si décisives à Eugène, sur l'exposé des députés du chapitre de Tournay, qu'il leur indiqua pour évêque un religieux nommé Anselme, abbé de Saint-Vincent de Laon, alors à sa cour en Italie, et les engagea à le choisir. Les députés s'en étant remis à lui, le pape sacra Anselme, malgré la répugnance qu'il lui voyait, et ne différa pas à le faire partir pour son diocèse. Tout ce qui pouvait arrêter ou troubler sa prise de possession, soit du côté du roi ou du comte de Flandre, soit du côté de l'archevêque de Reims, de l'évêque de Noyon et des autres intéressés, fut promptement levé par le crédit de S. Bernard, et par la diligence du chapitre, qui était au comble de ses vœux (1). Le pape leur écrivit à tous, et eut moins de peine qu'on n'avait craint à apaiser l'évêque de Noyon, Simon de Vermandois, qui

(1) *Hist. Franc.*, t. IV. — *Ep.* XIX inter, *Sug.* — *Spicil.*, t. II, p. 283 et seq.

Digitized by Google

joignit de bonne grâce ce sacrifice à celui qu'il allait faire de sa vie dans la croisade : car, ayant suivi le roi, il mourut à Séleucie le 10 février 1148 (1).

L'autre élection intéressait le siége d'Orléans. C'était l'apanage de cette Église, selon Pierre le Vénérable, de trouver dans la croix sa splendeur et sa sanctification, consacrée qu'elle était à Dieu sous le précieux titre de la croix. Hugues, doyen du chapitre, successeur de Jean III, avait été cruellement massacré en l'année 1134. Après sa mort trois ans de vacance plongèrent cette Église dans une confusion si intolérable, que les plus honnêtes citoyens abandonnaient la ville pour n'être pas témoins de la licence engendrée par les dissensions, ou se soustraire aux animosités des partis. Enfin elle paraissait devoir respirer sous Hélias, abbé de Saint-Sulpice de Bourges, qui avait été élevé sur le siége d'Orléans avec une grande unanimité. Mais il était jeune, d'un caractère aimable et facile, aisé à surprendre dans une ville encore échauffée des ardeurs de récentes divisions. Il ne manqua pas de gens préparés à abuser de ces dispositions, ou pour le faire tomber en des fautes considérables, ou pour lui en imposer (2). Les reproches vrais ou mal fondés dont ce prélat fut l'objet, divisèrent S. Bernard et Pierre le Vénérable non moins profondément que ne les avait divisés l'élection de Langres ; en sorte qu'on est fort embarrassé pour concilier la vérité avec le respect également dû à des témoignages très-différents (3). Pierre le Vénérable, en présence des accusations portées contre Hélias, ne se désista pas des éloges qu'il lui avait donnés au commencement de son épiscopat. Il sortit même du caractère de douceur qui lui était si naturel, pour persuader au pape Lucius que toute cette agitation était le résultat d'une cabale dirigée par sept ou huit chanoines, fort éloignés, disait-il, de la régularité de leur profession. Cependant, quelque petit que fût leur nombre, quelque mauvaise

(1) *Gall. Chr.*, t. III, *Episc. Nov.* — (2) P. Clun. *Ep.* — *Gall. Chr.*, t. II, *Ep. Aurel.*
(3) Bern. *Ep.* CCXLV et CCXLVI. — P. Cl., I.

Digitized by Google

idée que Pierre le Vénérable s'efforçât d'en inspirer, et bien qu'ils eussent été rebutés par les deux papes Célestin et Lucius, les accusateurs n'hésitèrent pas à poursuivre de nouveau leur évêque sous Eugène III. Ils ne s'arrêtèrent même pas devant l'amitié du roi, qui intercédait pour Hélias. C'est qu'ils avaient pour eux S. Bernard, auquel ils avaient su rendre suspecte l'innocence de l'accusé. Une fois ce point gagné, S. Bernard aurait cru blesser sa conscience, s'il avait accordé à l'évêque les lettres de recommandation que toute la France lui demandait en sa faveur. Sur ce refus, Eugène ne condamna point l'évêque d'Orléans; mais il exigea une justification juridique, qui était devenue presque impossible par suite des complications de cette affaire. S. Bernârd, pour sortir d'embarras prit le parti d'engager l'évêque à une retraite volontaire, et eut le bonheur d'y réussir. Le moins qu'Hélias eût à craindre de la part du pape, était une humiliation. Il y était très-sensible : S. Bernard le reconnut, et ce fut par là que, ménageant peu à peu la dureté du conseil qu'il avait à lui donner, il l'amena au point de s'offrir généreusement lui-même à vivre humble pénitent plutôt qu'évêque flétri et diffamé. Dès ce moment tous les soins de S. Bernard tendirent à détourner le pape de procéder plus loin contre Hélias. Et parce que l'état de pauvreté qu'il embrassait dans un monastère, peut-être même à Clairvaux, le dépouillait de tout, le saint supplia Eugène d'ordonner que le payement des dettes contractées par Hélias serait pris sur les revenus du siége d'Orléans, dont il se démettait. Ce dernier trait montre au moins que la dépense et la dissipation qu'on lui reprochait, n'étaient pas tout à fait sans fondement.

A Hélias succéda Manassès de Garlande, abbé de Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans, fils de Guillaume, le second des trois frères de ce nom, qui tous les trois avaient exercé la charge de grand sénéchal sous le règne de Louis VI. Ses qualités lui permettaient de soutenir honorablement sa di-

Digitized by Google

gnité ; mais à la longue il se brouilla aussi avec son chapitre, et il en eut des chagrins auxquels il se montra trop sensible.

Le pape et le roi se disposaient à quitter Paris, lorsqu'un incident de peu d'importance les détermina à accomplir un changement qu'ils crurent nécessaire au bien de cette Église. Quelques jours après son arrivée, le pape eut la dévotion d'aller dire la messe à Sainte-Geneviève, qui était alors un chapitre séculier immédiatement soumis au Saint-Siége. Par respect pour le souverain pontife, il était passé en usage, du moins ses officiers le prétendaient-ils, qu'en quelque église qu'il fît sa prière, le tapis dont on couvrait son prie-Dieu leur fût abandonné. Personne jusque-là ne s'était avisé de leur disputer ce privilége. Il n'en fut pas de même à Sainte-Geneviève (1). Le tapis qu'on avait mis sous les genoux du saint-père était riche. Les domestiques des chanoines le virent enlever avec regret, au moment où le pape passait à la sacristie pour s'y revêtir des habits sacerdotaux. Ils prétendirent le reprendre, et comme de part et d'autre on se l'arrachait violemment, on en vint à se battre. La querelle dégénérée en combat causa un grand tumulte ; et le roi s'avançant pour l'apaiser, au lieu d'imposer par sa présence, reçut lui-même quelques coups des gens du chapitre.

L'énormité de l'action, jointe aux blessures et aux plaintes des officiers du pape, décida à en tirer une prompte justice. Le châtiment ne se serait peut-être pas étendu jusqu'aux chanoines, si la mauvaise renommée que leur valait une vie peu régulière n'avait fait qu'on résolût de saisir cette occasion pour y porter remède. Le pape et le roi convinrent de substituer à ces chanoines une communauté de religieux, en laissant toutefois aux premiers la liberté de conserver chacun leur bénéfice tant qu'ils vivraient. Le choix tomba d'abord sur les moines de Cluny de l'abbaye Saint-Martin des Champs; mais à la sollicitation des anciens chanoines, le

(1) Boll., apr., t. I, p. 625.

Digitized by Google

pape changea bientôt d'avis, et permit de faire passer l'église et les bénéfices dépendants de Sainte-Geneviève à des chanoines réguliers tirés de l'abbaye de Saint-Victor. L'abbé Suger restait chargé de l'exécution de ce plan, et ce ne fut pas sans de longs débats avec les anciens possesseurs qu'il parvint à le réaliser. La puissance qu'il avait en main le servit grandement, la prudence qui le caractérisait ne lui fut pas non plus inutile; et à la fin Odon, prieur de Saint-Victor, fut reconnu pour premier abbé régulier de Sainte-Geneviève depuis cette réforme (1).

Entre les chanoines qui composaient l'ancien clergé de Sainte-Geneviève, il y en avait un élevé tout jeune dans les observances de la vie monastique, sous la discipline d'un oncle abbé de Saint-Germain des Prés. La modestie, la réserve, la délicatesse de conscience qu'il devait à son excellente éducation, l'éloignaient si absolument du commerce des autres qu'il s'était volontairement confiné à la campagne, dans un bénéfice à la nomination du chapitre : c'était la prévôté d'Épinay sur la rivière d'Yerre. Il y vivait dans la plus complète ignorance de tout ce qui venait de se passer, lorsqu'un jour il reçut une lettre qu'on lui dit être d'Odon, abbé de Sainte-Geneviève. « Quel est cet Odon, demanda-t-il tout surpris, et depuis quand Sainte-Geneviève a-t-elle un abbé? » Instruit de la révolution par la lettre même : « J'irai, dit-il, et je verrai si c'est un coup du Très-Haut. » Il fut si convaincu à son arrivée que Dieu l'avait opérée pour lui personnellement, que déjà, tout réformé à l'avance dans son cœur et dans sa conduite, il pria aussitôt l'abbé Odon de l'admettre avec les réguliers. Il s'y trouvait seul des anciens chanoines. Ce premier profès de la nouvelle communauté est S. Guillaume, depuis abbé de Rochild en Danemarck, que des commencements si généreux ont conduit à une excellence de vertu qui l'a fait canoniser (2).

(1) *Vita S. Guill. Rosch.*, 6 april., ap. Boll. t. IX, p. 626.—Eug. *Ep.* XIV, XV, XVI, XVIII, XIX. — (2) Bolland., 7 april.

Digitized by Google

D'autres tentatives de réforme, faites depuis quelques années au sein de divers chapitres séculiers, avaient rencontré des obstacles plus sérieux encore que ceux dont l'habileté de Suger avait su triompher à Sainte-Geneviève. Lorsque S. Bernard passa par Bordeaux, dans la compagnie du légat Albéric et de Geoffroy de Chartres, il y avait sept ans que l'archevêque Geoffroy de Loroux poursuivait une entreprise de cette nature; mais il avait contre lui de si puissants adversaires qu'il s'était vu obligé de quitter la ville, ouvertement révoltée contre lui (1). Il s'agissait d'une communauté de chanoines réguliers que l'archevêque voulait aussi introduire dans sa cathédrale. Vainement avait-il eu recours aux menaces et aux censures; rien ne lui avait réussi. Plus heureux que ce prélat, S. Bernard eut assez d'autorité pour se faire écouter et aplanir les difficultés; mais elles étaient si grandes que ce succès ne valut pas au saint abbé moins d'admiration que tant de guérisons miraculeuses. Geoffroy de Chartres avait aussi conçu le même dessein pour son Église, et il y avait travaillé; mais malgré le respect dont il était entouré, malgré l'influence dont il jouissait dans un diocèse qu'il gouvernait depuis si longtemps et avec tant de sagesse, ce grand évêque ne put réussir (2).

Rien de bien important ne demandait la présence du pape Eugène en un lieu plutôt qu'en un autre. Citeaux, Auxerre, Châlons-sur-Marne, Verdun, le possédèrent successivement. A Châlons et à Verdun il fit la dédicace des deux cathédrales; et Adalbéron, archevêque de Trèves, l'ayant engagé à honorer de sa visite son église, S. Bernard l'y suivit et n'eut pas peu de part à la décision que le pape y donna touchant les écrits et les révélations de Ste Hildegarde. C'était une religieuse très-révérée dans la basse Allemagne et dans les provinces de France qui en sont voisines. S. Bernard, l'ayant visitée durant le cours de ses prédications pour la croisade, l'avait jugée

(1) *Vita B.*, l. VI, c. VI. — (2) *Gall. Chr.*, t. II, *Episc. Carn.*

Digitized by Google

remplie de l'esprit de Dieu; et en effet, sans avoir jamais étudié, elle avait sur les voies de la perfection, ainsi que sur les plus profonds mystères de la religion, une instruction si solide qu'elle ne pouvait avoir eu d'autres maîtres que Dieu lui-même. On lui attribuait de plus des miracles et des prédictions merveilleuses. Comme on en parlait bien et mal, et que tout ce qui est extraordinaire en fait de piété est souvent suspect aux plus sages, le pape ne se contenta pas même des éloges que lui en faisait S. Bernard, ni du témoignage plus détaillé, plus persévérant, que lui en rendait Henri surnommé l'Heureux, archevêque de Mayence (1). Il envoya exprès vers la sainte le B. Albéron, évêque de Verdun, Albert son primicier, et d'autres ecclésiastiques respectables, afin d'examiner sans bruit et sans affectation de quoi il s'agissait et lui en faire leur rapport. Ste Hildegarde s'ouvrit à eux avec une humilité et une candeur qui prouvaient sa droiture; elle satisfit à toutes leurs questions, et leur remit avec simplicité tout ce qu'elle avait retenu et écrit de ses prophéties, ou autres communications avec Dieu.

Le pape, qui se trouvait entouré de dix-huit cardinaux et de beaucoup d'évêques et d'abbés, en forma une assemblée qu'on met au nombre des conciles (2). Il y fit lire ces écrits; lui-même en lut une partie considérable, et sur l'approbation générale qu'on leur donna il n'hésita pas à la confirmer par la sienne. Tout le monde était attendri, et se répandait devant Dieu en actions de grâces de ce qu'il avait réservé au siècle où l'on vivait une si éclatante lumière, et par là une preuve si visible de sa protection. Ce fut surtout le motif qu'employa S. Bernard pour porter le saint-père à donner une déclaration d'authenticité. Il ne le fit pas seulement de bouche; mais par une lettre adressée à la pieuse abbesse, où, en la félicitant des grâces qu'elle recevait du Ciel, il l'exhorte à conserver l'humilité au milieu de ces dons ineffables, et

(1) Trith. *Chr.*, *hist.*, ad ann. 1148. — (2) Labb. *Conc.*, t. X, p. 1128.

Digitized by Google

à publier dans la suite avec discrétion ce qu'il plairait à l'Esprit-Saint de lui révéler (1).

Cette liberté laissée à Ste Hildegarde devint une source de bénédictions pour une infinité de personnes de tout rang et de toute condition, qui eurent d'autant plus de confiance dans ses avis, et auprès desquelles elle passa encore, pendant trente-un ou trente-deux ans, pour une interprète assurée des volontés du Seigneur. De son monastère de Saint-Difibod dans le comté de Spanheim, où elle avait vécu jusque-là, elle alla s'établir, avec l'autorisation d'Eugène, dans celui du Mont-Saint-Rupert près de Bringhen, à quatre lieues de Mayence. Elle entretenait une correspondance suivie avec S. Bernard et finit par adopter la réforme de Cîteaux, au lieu de la pure règle de S. Benoît, qu'elle professait auparavant. Sa mort arriva en l'année 1180, dans la quatre-vingt-deuxième de son âge.

Le jour indiqué par le pape Eugène pour l'ouverture du concile de Reims était le lundi de la quatrième semaine de carême, 22 mars 1148. Outre les évêques et les abbés de France, qui en faisaient la partie la plus nombreuse, il en vint beaucoup des pays éloignés ; et l'ordre de s'y rendre était pour les royaumes d'Espagne si absolu, que le pape, quelques semaines après, eut besoin de lever la censure encourue par ceux qui n'y avaient pas déféré. Il ne s'y trouva que quatre Anglais, à cause des frayeurs du roi Étienne, toujours ombrageux et défiant : encore n'y en avait-il que trois qui en eussent obtenu la permission. Cependant il témoigna son respect pour le pape en chargeant ces évêques de lui représenter ses raisons et d'excuser en son nom leurs collègues absents (2). Thibaud archevêque de Cantorbéry, qui se joignit à eux, quoique les ports lui eussent été fermés, avait pour cela un intérêt d'honneur qui l'enhardit à violer la dé-

(1) Bern. *Ep.* CCCLXVI. — (2) *Conc.*, t. X, p. 1107. — Rob. de Monte. — Otto Fris. — Eugen. *Ep.* LXXIV. — *Chr. Gerc.*

Digitized by Google

fense du roi. Il y gagna de s'assurer des droits que l'on contestait à sa métropole ; mais il perdit pour quelque temps ses revenus, que le roi confisqua.

Le concile fut ouvert dans l'église de Notre-Dame. Il était extrêmement nombreux : car on y comptait jusqu'à onze cents archevêques, évêques ou abbés. Leur premier soin fut de remédier aux abus qui donnaient occasion à l'hérésie et servaient à la propager. Ils firent en conséquence dix-huit canons, dont nous donnons ici la substance.

I. Il est défendu, sous peine d'excommunication, de communiquer avec ceux qui auront été excommuniés par leurs évêques, jusqu'à ce qu'ils aient été absous par ceux qui les avaient excommuniés ou par l'autorité du Saint-Siége. Et quand un évêque aura porté quelque sentence d'excommunication, il l'enverra aux évêques voisins.

II. Il est défendu, tant aux évêques qu'aux clercs, d'avoir des habits mondains, ou de diverses couleurs, des robes ouvertes ou fendues, des cheveux longs. Ceux qui, ayant été avertis, ne se corrigeront pas dans quarante jours, seront privés de leurs bénéfices. Si les évêques négligent de leur imposer cette pénitence, ils demeureront eux-mêmes suspens de leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils l'aient fait.

III. Les sous-diacres, les diacres et les prêtres qui auront des femmes ou des concubines, seront privés de toute fonction et de tout bénéfice ecclésiastique.

IV. On ordonne que les religieuses et les chanoinesses vivent dans la suite plus régulièrement ; qu'elles retranchent l'immodestie des habits; qu'elles ne sortent pas de leurs cloîtres; qu'elles prient, mangent et se retirent la nuit en lieu commun; qu'elles renoncent à leurs prébendes et à leurs biens propres ; que tout parmi elles soit en règle là-dessus avant la Saint-Pierre : sinon, on déclare leurs églises interdites, et l'on prive de la sépulture chrétienne les religieuses qui mourraient avant d'avoir obéi à ce décret.

V. Il est défendu aux laïques de juger les affaires ecclésias-

Digitized by Google

tiques, et aux évêques, abbés, archidiacres et autres prélats, d'en exécuter les jugements en matière connue pour être spirituelle ; il leur est aussi interdit de cesser d'exercer la justice ecclésiastique par déférence à la prohibition que les juges laïques leur en auraient faite.

VI. Ceux qui ont la qualité d'avocats des églises, et les gens qui agissent pour eux, ne doivent recevoir ni s'attribuer rien que ce qui est anciennement prescrit.

VII. On renouvelle les anciens statuts, et en particulier ceux du pape Innocent, sur l'obligation du célibat pour les ecclésiastiques et les religieux : on déclare nuls les mariages qu'ils contracteraient; ce qu'on entend aussi des convers profès et des religieuses.

VIII. Il est défendu aux laïques de posséder des dîmes, les tinssent-ils des évêques ou des souverains. S'ils ne les restituent pas aux églises, c'est un sacrilége.

IX. Il est défendu de donner la charge d'archidiacre à d'autres qu'à des prêtres ou à des diacres, ou de les conserver, non plus que les doyens et les prévôts, dans leurs dignités, s'ils refusent opiniâtrement de se faire ordonner.

X. Chaque église doit avoir son propre prêtre, quand elle le peut; elle le doit entretenir honorablement de ses biens; et s'il y avait lieu de les lui ôter, ce ne serait qu'après un jugement canonique de l'évêque ou de l'archidiacre.

XI. Il est défendu, sous peine d'excommunication, de faire aucune violence aux prêtres, aux clercs, aux moines, aux pèlerins, aux marchands, aux paysans, ni à leurs troupeaux, ni aux animaux dont ils se servent pour labourer.

XII. Il est défendu aux nobles et aux gens de guerre de s'envoyer des cartels, et de se battre par ostentation dans les foires et aux jours des grandes assemblées ; et quoiqu'on ne refuse ni la pénitence ni le Viatique à ceux qui y seront blessés à mort, on ne leur accordera cependant point la sépulture ecclésiastique.

XIII. On déclare sacrilége et excommunié quiconque frap-

Digitized by Google

pera un clerc ou un moine avec violence. On veut que l'excommunication demeure jusqu'à ce que le coupable se soit présenté au pape, et l'on défend à tout évêque de l'absoudre, sinon à l'article de la mort.

XIV. Les églises et les cimetières doivent être des asiles pour ceux qui s'y réfugieront, sans que l'on puisse les en arracher, ou les y maltraiter, sous peine d'excommunication.

XV. On renouvelle les peines déjà portées contre les incendiaires, et on les soumet pour pénitence à un an de service contre les infidèles, soit en Espagne, soit en Palestine. Que si un archevêque ou évêque se relâche de cette sévérité, il satisfera aux dommages et sera un an suspens des fonctions pontificales.

XVI. Il est défendu d'exiger aucune rétribution pour le saint chrême ou pour la sépulture.

XVII. On continue à déclarer de nul effet les ordinations faites par Anaclet et les autres schismatiques et hérétiques.

XVIII. Le dernier canon est conçu en ces termes : « Comme le Siége apostolique apporte une grande attention pour soutenir ce qui est selon la droiture, et pour s'opposer à ce qui s'écarte de la règle, nous ordonnons, par l'autorité du présent décret, que personne ne protége et n'appuie les hérétiques et leurs adhérents, dans la Gascogne, en Provence ou ailleurs, et ne leur donne un lieu de retraite dans ses terres. Que si quelqu'un les laisse demeurer chez lui ou y séjourner quand ils font voyage, qu'il soit frappé du même anathème dont Dieu frappe les âmes dans sa colère, et que jusqu'au temps où il aura fait une satisfaction convenable on cesse de célébrer l'office divin partout où il a quelque domaine. »

Ce canon est dirigé contre les Petro-Bruisiens, ou nouveaux manichéens, sous quelque chef ou en quelque lieu qu'ils parussent, et contre les princes qui les protégeraient.

On en était là et sur le point d'entamer l'affaire de Gilbert

Digitized by Google

de la Porrée, lorsque Samson archevêque de Reims produisit dans le concile un fanatique nommé Eon de l'Étoile, qu'il avait dans ses prisons. Deux causes si différentes, portées presque en même temps devant les mêmes juges, offraient un singulier contraste. De ces deux hommes, en effet, l'un n'était qu'une sorte de sectaire extravagant qui se donnait pour le juge des vivants et des morts, parce que dans la conclusion de l'oraison les mots *Eum qui venturus est*, étaient prononcés comme Eon. Il était dangereux cependant, parce qu'il se faisait des partisans par l'appât du pillage des choses saintes, bien que chez lui l'ignorance profonde le disputât à l'impudence la plus éhontée. L'autre, au contraire, passait pour être le théologien le plus raffiné de son temps et le plus habile dans la discussion. Le pape ne fit justice des impertinences débitées par Eon, même en sa présence, qu'en le renvoyant dans sa prison; mais quelques-uns de ses disciples plus hardis dans leurs déclamations blasphématoires payèrent de la vie leur insolence, qui les fit livrer au bras séculier (1).

Quant à Gilbert de la Porrée, les choses furent conduites avec tous les égards dus à sa personne; car le pape ne voulut pas que l'évêque de Poitiers comparût devant tout le concile assemblé, le jugeant trop nombreux pour traiter de sa doctrine avec le calme et l'attention nécessaires. L'examen en fut confié à une congrégation spéciale, dont faisaient partie l'archevêque de Bordeaux Geoffroy de Loroux, Josselin évêque de Soissons, Milon évêque de Thérouanne, S. Bernard et l'abbé

(1) Des auteurs modernes se sont apitoyés sur le sort de ces hérétiques, sans faire attention qu'ils n'étaient réellement que des voleurs de grand chemin, qui couvraient leurs brigandages d'un prétexte religieux, comme on en a vu plus tard arborer des couleurs politiques. Aujourd'hui encore, malgré l'adoucissement des mœurs et des lois pénales, ils seraient impitoyablement retranchés de la société, qui verrait en eux, non sans doute des hérétiques, mais des malfaiteurs. Le droit romain, encore en vigueur, condamnait au feu les hérétiques comme coupables du premier et du plus grand des crimes. Le clergé ne faisait que constater l'hérésie, et ce n'était qu'après avoir épuisé tous les moyens pour ramener ceux qui en étaient infectés, qu'il livrait, suivant la loi, aux magistrats civils les incorrigibles. *Curiæ prius et postea ignibus traditi ardere potius quam ad vitam corrigi maluerunt.* (LABBE, t. X, p. 1115.)

Digitized by Google

Suger, ainsi que ceux qui parmi les évêques et les abbés jouissaient d'un plus grand renom de savoir théologique. L'abbé Godescalc était l'âme de cette commission. Chargé au concile de Paris de résumer la doctrine de l'accusé, il avait su réduire à quatre points les dissertations assez diffuses de son livre des *Expositions sur Boèce*.

1° La nature divine, qu'on appelle divinité, n'est pas Dieu lui-même, mais la forme qui fait que Dieu est; de même que l'humanité n'est pas l'homme, mais la forme qui fait que l'homme est tel.

2° On peut dire que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont une même chose, parce qu'il n'y a qu'une seule divinité; mais on ne peut établir la proposition inverse et dire que *un* seul Dieu, une seule substance, un objet *un*, quel qu'il soit, puisse être Père, Fils et Saint-Esprit.

3° Les trois personnes en Dieu sont trois *unités*, distinctes par trois propriétés qui ne sont pas les personnes elles-mêmes et qui diffèrent entre elles dans la substance divine.

4° La nature divine ne s'est pas incarnée.

Gilbert, dès son entrée au concile, s'était pourvu à tout événement de plusieurs gros volumes, que ses clercs lui avaient apportés. A chaque accusation, il objectait que les textes allégués contre lui étaient tronqués, et, sous prétexte de les rétablir dans leur sens véritable, il s'engageait en des lectures interminables. Le pape, aussi fatigué de leur longueur que rebuté de leur inutilité, prit la parole, et, s'adressant à Gilbert : « Mon frère, lui dit-il, vous rapportez là bien des choses, et des choses peut-être que nous n'entendons pas. Répondez-moi simplement : Cette souveraine essence que vous confessez être trois personnes en un seul Dieu, croyez-vous qu'elle soit Dieu ? Je ne le crois pas, » répondit Gilbert. En cela il ne péchait point par nadvertance, comme Othon de Freisingen veut le faire entendre; mais il parlait conformément aux principes de son commentaire sur Boèce, où il distinguait exactement dans Dieu la substance divine *qui*

Digitized by Google

serait Dieu, et la substance divine *par laquelle il est Dieu*, n'admettant que la dernière expression pour une expression juste et véritable. Tous furent révoltés d'une réponse qui ne laissait plus de faux-fuyants, même à ceux qui interprétaient ses opinions le plus favorablement ; mais entre tous S. Bernard fut le premier à laisser éclater son indignation. « A quoi bon ces irrésolutions ? s'écria-t-il. L'unique source de scandale, c'est que vous passez auprès de plusieurs pour croire et pour enseigner que l'essence ou la nature divine, sa divinité, sa sagesse, sa grandeur n'est point Dieu, mais la forme par laquelle Dieu est Dieu. Qu'en croyez-vous? » Gilbert persista, et dit que c'était la forme par laquelle Dieu est Dieu ; mais que ce n'était point Dieu même. « Il le confesse enfin aussi clairement que nous le souhaitons, reprit S. Bernard : la confession n'est point équivoque, qu'on l'écrive. Qu'on l'écrive, dit le pape. Et vous, dit au même moment l'évêque de Poitiers, s'adressant à S. Bernard, écrivez que la divinité est Dieu. C'est peu de l'écrire, répliqua le saint d'un air inspiré ; je demande pour plume un style de fer qui conserve cette vérité éternellement gravée sur le diamant ou sur la pierre, que l'essence divine, la forme, la nature, la divinité, la bonté, la sagesse, la vertu, la puissance, la grandeur en Dieu est véritablement Dieu. Eh ! que serait donc en Dieu cette forme que vous voulez qui en soit distinguée ? Si elle n'est point Dieu, il faut qu'elle soit plus excellente que Dieu, puisqu'elle ne tient rien de lui, et qu'il tient d'elle tout ce qu'il est comme Dieu. » S. Bernard parlait de l'abondance du cœur ; mais quelque temps après Geoffroy religieux de Clairvaux, qui accompagnait son abbé, étant entré dans la bibliothèque de l'archevêque de Reims, en rapporta un tome de S. Augustin où il fit lire presque mot pour mot ce que S. Bernard venait d'objecter. Ce religieux, attentif à tout, fit observer encore que la proposition adoptée par l'évêque de Poitiers était la même qu'il avait protesté à Paris lui être faussement et calomnieusement imputée, jusqu'à en

Digitized by Google

produire des témoins respectables. Ce reproche, qui le mettait en contradiction avec lui-même ou permettait de soupçonner sa loyauté, ne le déconcerta pourtant pas. « Quelque chose, dit-il, que j'ai soutenu alors, vous entendez ce que je soutiens à l'heure qu'il est. »

Ce qui lui inspirait tant d'assurance, c'est que plus il étudiait l'effet que produisaient ces contestations, et plus il s'apercevait qu'à l'instigation de ses amis le pape reculait devant la nécessité de le condamner. Par là son audace croissait à mesure que l'on avançait dans la discussion des quatre articles auxquels on était résolu de s'arrêter; et quand on en fut venu au second, il nia nettement qu'on pût dire qu'*un Dieu fût trois personnes*, quoique l'on puisse dire que *trois personnes sont un Dieu*. Le pape, toujours porté à attendre quelque nouvelle explication qui sauvât le mauvais sens des propositions, différait à mettre celle-ci au nombre des erreurs reconnues et avouées par l'auteur. Mais Gilbert n'avançait rien que S. Bernard ne le pulvérisât à l'instant même. Ainsi le pape ordonna qu'on joignît cet article au premier sur le registre, et leva la séance.

Dès le lendemain les adversaires de l'évêque de Poitiers parurent à leur tour, munis de livres et de textes qui rendaient hommage à leur érudition. Il s'agissait du troisième et du quatrième article. Mais en cherchant simplement à pénétrer avec attention les notions les plus communes du dogme catholique, on trouva de quoi se fixer ; et le pape statua que ces deux articles seraient admis avec les autres comme étant l'expression de la doctrine de l'accusé. Celui-ci cependant n'avait pas tellement compté pour se justifier sur son habileté dans la dialectique, qu'il n'eût recours à d'autres moyens plus efficaces. Othon de Freisingen, tout partial qu'il est pour Gilbert, ne dissimule pas que cet évêque se donna de grands mouvements auprès des cardinaux qui le protégeaient, jusqu'à passer la nuit même à aller de maison en maison pour y conférer.

Digitized by Google

Mais ces mouvements eux-mêmes eurent leur utilité : les évêques français ne tardèrent pas à être convaincus, ainsi que la discussion l'avait donné à penser, que les cardinaux romains ou italiens étaient favorablement disposés pour l'évêque de Poitiers, et S. Bernard ne fut pas des derniers à le leur faire remarquer. Craignant apparemment que le pape ne se laissât entraîner par ceux qui l'approchaient de si près, les évêques résolurent de se concerter à ce sujet ; la cellule de S. Bernard devint le lieu où se réunirent les plus zélés d'entre eux et les théologiens les plus habiles du clergé de France. Le résultat de la conférence fut qu'on dresserait avec toute la netteté désirable et qu'on présenterait au pape et au concile une profession de foi diamétralement opposée aux quatre articles admis comme exprimant la doctrine de Gilbert de la Porrée. En voici les termes :

« Nous croyons et nous confessons simplement que la nature de la divinité est Dieu, et qu'on ne peut nier dans aucun sens catholique que la divinité ne soit Dieu et que Dieu ne soit la divinité. Si l'on dit quelquefois que Dieu est sage par sa sagesse, grand par sa grandeur, Dieu par sa divinité, et si l'on use d'autres pareilles expressions, nous croyons que ce n'est point une autre sagesse, une autre grandeur, une autre éternité, une autre unité, une autre divinité que celle par laquelle il est Dieu ; c'est-à-dire que par lui-même il est sage, grand, éternel, unique.

« Lorsque nous parlons des trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, nous déclarons qu'elles sont un seul Dieu, une seule substance divine ; comme lorsque nous parlons d'un seul Dieu et d'une seule substance divine, nous confessons que ce seul Dieu et cette seule substance divine, ce sont les trois personnes.

« Nous croyons et nous confessons que le seul Dieu, le Père et le Fils et le Saint-Esprit, est éternel, et qu'il n'y a aucunes choses, de quelque nom qu'on les appelle, soit relations, soit propriétés, soit singularités, soit unité, soit quelque

Digitized by Google

autre pareille idée qu'on s'en fasse, qui, étant en Dieu, n'y soient de toute éternité et ne soient pas Dieu.

« Nous croyons et nous confessons que la divinité même, ou substance divine, ou nature divine, a été incarnée, mais dans le Fils. »

Ce symbole, ainsi rédigé après la plus mûre délibération, tous les prélats le signèrent, et choisirent pour aller le présenter au pape et aux cardinaux l'évêque d'Auxerre, celui de Thérouanne et l'abbé Suger. Il était recommandé aux trois députés d'accompagner leur démarche d'une déclaration vigoureusement formulée; mais que méritaient bien ceux de la cour de Rome, qui, prétextant les subtilités dont cette controverse était remplie, osaient presque mettre sur le même pied les agresseurs et les défenseurs, et ne suggéraient pas d'autre moyen d'abolir l'erreur qu'ils détestaient que de laisser tomber la dispute. C'était principalement cette partialité, fruit maudit d'une protection peu éclairée, que les auteurs du symbole condamnaient, et qu'ils avaient recommandé à leurs députés de faire bien ressortir. « Le respect que nous vous portons, devaient-ils dire au saint-père, nous a fait négliger quelques explications jusqu'au moment où nous avons su que votre intention était de juger cette cause. Nous vous présentons donc aussi notre profession par écrit, comme notre adversaire vous a présenté la sienne, afin que vous ne décidiez pas sur les raisons d'une des deux parties, sans avoir écouté l'autre. Mais il y a cette différence entre lui et nous, qu'il s'est engagé, lui, à corriger dans sa profession ce que vous y trouveriez de défectueux ; au lieu que nous vous remettons la nôtre indépendamment de toute condition, résolus de nous tenir à ce qu'elle contient sans y rien changer. » Ils n'avaient en effet aucune crainte que le pape pût penser un seul instant autrement qu'eux.

La noble énergie avec laquelle les trois députés remplirent leur mission, ne parut causer à Eugène III aucune émotion. Très-assuré de la bonne intelligence qui subsisterait entre lui

Digitized by Google

et l'Église de France, tant que les principes qu'on y suivait depuis si longtemps n'y varieraient point, il ne pouvait redouter leur déclaration. Loin d'en paraître peiné ou embarrassé, il donna sur-le-champ sa réponse, qui fut « qu'on devait se tranquilliser, et que l'Église de Rome n'aurait jamais d'autres sentiments que les sentiments exposés dans la profession qu'on lui présentait; que si quelques-uns avaient témoigné de la bienveillance pour Gilbert, cela regardait sa personne, mais n'irait jamais jusqu'à flatter ou épargner sa doctrine : c'était ce qu'il leur ordonnait de rapporter à ceux qui les envoyaient. »

Mais les cardinaux ne se montrèrent pas aussi accommodants. Blessés dans leur amour-propre, il se plaignirent au pape que les Français eussent composé d'avance un symbole qu'ils voulaient imposer au concile. Le pape, toujours modéré et toujours égal, promit d'éclaircir les faits et de satisfaire aux plaintes. Et en effet, sur son invitation, S. Bernard leur fit comprendre que les signataires de cette profession de foi n'avaient pas eu l'intention de rien définir, mais seulement de formuler clairement leur croyance, qui restait soumise au concile. Cette explication calma les esprits des Italiens.

Les cœurs ainsi rapprochés et toute occasion de schisme retranchée, c'était au concile même à statuer sur les articles dénoncés, quelle que fût la forme qu'on voulût suivre. On s'assembla dans le palais de l'archevêque, qui était appelé le *Thau*, à cause de la disposition des bâtiments, qui représentait cette lettre grecque. Les quatre articles ayant été lus publiquement, l'évêque de Poitiers fut juridiquement interrogé pour savoir de lui s'il persistait à les soutenir comme exprimant sa doctrine. Il répondit que non, sans autre rétractation que ces mots répétés à chaque article : « Si vous croyez, si vous parlez, si vous écrivez autrement, je crois aussi, je parlerai et j'écrirai autrement. » Le pape alors déclara que, par son autorité, et avec le consentement du concile, il condam-

Digitized by Google

nait lesdits articles, défendant expressément « de lire ou transcrire le livre même d'où ils avaient été extraits, fût-on intérieurement soumis à la condamnation qui venait d'en être portée, jusqu'à ce que l'Église romaine l'eût fait corriger. » Gilbert pendant ce temps conserva assez de présence d'esprit pour dire au pape que lui-même y ferait telles corrections que Sa Sainteté lui prescrirait. C'était se bien posséder dans un moment si critique ; mais on ne témoigna pas lui en savoir beaucoup de gré : le pape ou l'un des évêques reprit « qu'on ne s'en rapporterait pas à lui pour ces corrections. »

Cependant il n'est pas douteux que Gilbert de la Porrée n'ait acquiescé sincèrement à la condamnation de ses doctrines : car dès lors elles tombèrent dans l'oubli ; il n'en fut plus question pendant le reste de sa vie. Il mourut dans l'union de l'Église catholique sur la fin de 1154, et les évêques de sa province assistèrent à ses obsèques. Son successeur fut ce même Calon, archidiacre de son Église, qui avait été son dénonciateur ; et après Calon le doyen Laurent, qui lui avait fait une épitaphe fort honorable (1). On montrait autrefois près de la sacristie de Saint-Hilaire les débris de son sépulcre. Les calvinistes, qui le ruinèrent en partie, brûlèrent aussi ses ossements.

Le pape Eugène ne demeura pas longtemps en France après le concile de Reims ; il avait déjà visité les deux monastères qui avaient le plus de réputation, Cluny et Cîteaux. Avant de s'éloigner pour jamais, il voulut faire le même honneur à Clairvaux. La vue de cette maison, berceau de son enfance en Jésus-Christ et son asile au sortir du monde, réveilla en lui de si tendres souvenirs qu'il ne put retenir ses larmes. On les voyait couler dans ses entretiens avec les religieux ; et cette faiblesse, si c'en était une, ajoutait beaucoup aux exemples de modestie et d'humilité qu'il leur donnait. Se regardant toujours comme leur frère, il revint de Clairvaux à Cîteaux

(1) *Gall. Chr.*, t. III, *Ep. Pict.*

Digitized by Google

pour présider le chapitre général des abbés, qui se tint avant son départ. Quelques monuments en font monter le nombre à trois cents; d'autres n'en marquent que deux cents. Ce qu'il y a de certain, c'est que les accroissements de l'ordre étaient prodigieux, et que dans la seule année 1147 on comptait vingt-trois fondations, et soixante-six dans les quatre années qui avaient précédé (1). Ce fut un sujet d'admiration dans ce chapitre général, non pas qu'une multitude de chrétiens cherchât à Cîteaux un refuge contre la corruption du siècle, mais que des congrégations entières, qui parmi leurs membres comptaient des saints et n'avaient cessé d'en former, vinssent y chercher de plus grands moyens de perfection. De ces congrégations la plus nombreuse était celle de Savigny au diocèse d'Avranches, mère de trente-trois abbayes d'hommes, et déjà autorisée à ce changement d'institut par le pape Eugène dans le concile de Reims (2). Obasine, au diocèse de Limoges, suivit cet exemple avec quatre abbayes de sa dépendance; et toutes ces maisons demeurèrent incorporées à la réforme de Cîteaux; les premières dans la filiation de Clairvaux, où Savigny eut le premier rang, et les autres dans celle de Cîteaux. Les deux abbés qui gouvernaient en chef les deux congrégations, furent les plus ardents promoteurs de l'union. Serlon, abbé de Savigny, avait même résolu de se démettre de son abbaye; mais S. Bernard ne le souffrit pas. Ce ne fut qu'après sa mort que Serlon vint se retirer à Clairvaux, simple religieux, et qu'il y mourut l'an 1154 dans la pratique des vertus les plus édifiantes. La célèbre abbaye Maison-Dieu de la Trappe, fondée par les comtes de Dreux en 1140, était de la filiation de Savigny.

La congrégation d'Obasine avait moins d'antiquité. Ce n'était qu'en 1142 que S. Étienne de Limoges, son fondateur, avait été reconnu abbé et en avait pris la direction. Toute sa vie s'était auparavant passée dans les exercices d'une

(1) *Ann. Cist.*, p. 11. — (2) *Misc. Baluz.*, t. II.

Digitized by Google

piété et d'une charité continuelles, principalement depuis qu'il eut reçu la prêtrise : car alors, s'étant associé à un autre ecclésiastique porté comme lui à un genre de vie des plus austères, tous deux résolurent de se retirer dans quelque profonde solitude. La forêt d'Obasine, désert affreux à deux lieues de Tulle, leur parut propre à l'exécution de ce dessein, et ils s'y livrèrent à toutes les rigueurs de la pénitence (1). Malgré les extrémités auxquelles la faim les réduisit souvent, ils ne laissèrent pas de se voir bientôt entourés de nombreux disciples.

Étienne avait une grande douceur et un caractère plein d'affabilité; mais n'en exigeait pas moins de ceux qui venaient se ranger sous sa discipline la pratique rigoureuse de ses observances. Avec les travaux et les mortifications qui remplissaient la journée, il y avait des expiations particulières attachées à des fautes qui pouvaient paraître de pure fragilité : laisser sa vue s'égarer, sourire, proférer une parole au temps du silence, c'étaient presque des crimes à Obasine. On n'y laissait rien aux sens ni à la nature : l'homme extérieur et intérieur y était véritablement anéanti. Par la suite S. Étienne, en vue d'un plus grand bien, apporta à la sévérité de sa règle quelque adoucissement; mais la longueur des prières, la continuité du travail, la multitude des jeûnes, la modicité de la nourriture, conservèrent toujours beaucoup de leur rigueur primitive. Il faut que les observances de Cîteaux aient été bien étroites, puisque S. Étienne n'y trouvait à redire qu'en un seul point : celui qui ordonnait de la viande pour les malades. Cet article le révoltait, et lorsqu'il voyait tuer quelque animal pour l'infirmerie, il disait en gémissant qu'on faisait une boucherie de la maison du Seigneur.

Le gouvernement des religieuses qui faisaient partie de sa congrégation, fut la plus sérieuse difficulté à l'union d'Oba-

(1) *Misc. Baluz.*, t. IV. — Boll., 8 mart.

Digitized by Google

sine avec Citeaux. On ne s'était jamais occupé à Citeaux de gouverner des religieuses; mais comme néanmoins aucun statut ne le défendait, S. Étienne obtint sur ce point, comme sur les autres, toutes les facilités désirables. Sa mort arriva le 8 mars 1154 et couronna des jours pleins de bonnes œuvres et illustrés par le don des miracles. Un religieux de sa congrégation, son contemporain et souvent témoin oculaire, nous en a laissé une histoire très-touchante (1).

A ces deux unions, nous ajouterons celle de Grand-Selve, abbaye de bénédictins au diocèse de Toulouse. C'était une des conquêtes de S. Bernard, pendant sa mission du Languedoc. Soit que par ses remontrances il eût déterminé ces religieux à quitter la vie molle et peu régulière qu'on avait à leur reprocher, soit que leur conversion étant déjà résolue, il n'eût fait que les déterminer à embrasser la réforme de Citeaux, leur abbé nommé Bertrand ou Bernard était venu le trouver à Clairvaux, et, prosterné à ses pieds au milieu du chapitre, il lui avait promis obéissance, et fait une cession absolue de tout ce qui était de la dépendance ou du domaine de Grand-Selve. L'abbé Bertrand ne demandait qu'à s'employer dans le Languedoc parmi quelques ouvriers évangéliques qui travaillaient à la réduction des hérétiques. Mais S. Bernard le jugea plus utile à la tête de son monastère; et, selon sa coutume d'envoyer d'anciens réformés dans les maisons nouvellement incorporées à la réforme, il le fit accompagner par quelques-uns de ses religieux, qui étaient destinés à instruire les autres. Dieu bénit si visiblement leurs travaux que Grand-Selve a été depuis une des abbayes les plus fécondes en saints et savants personnages. Plusieurs de ses membres furent élevés à l'épiscopat.

L'amitié qui unissait le saint fondateur de Clairvaux à l'illustre archevêque d'Armagh en Irlande, S. Malachie, semblait

(1) *Ann. Cist.*

Digitized by Google

devoir en ce moment lui apporter un redoublement de consolation. Depuis plus de dix ans le saint archevêque ne souhaitait rien tant que de rompre les liens qui l'attachaient à son Église, pour s'unir à son ami dans les liens d'une même profession. Le pape Innocent le lui avait refusé, et il ne s'en était consolé que par le mérite de sa soumission et l'espoir de rencontrer une circonstance plus favorable. Mais Eugène III, dont il attendait mieux, était retourné en Italie, lorsque, en cette année 1148, S. Malachie vint pour la troisième fois à Clairvaux, et il n'y vint que pour mourir. La joie de S. Bernard fut ainsi changée en une amère douleur, que tempérèrent sans doute les signes de prédestination qui marquèrent le trépas de ce saint évêque. Il avait prédit dès le commencement de sa maladie, bien qu'on la jugeât légère, l'issue qu'elle devait avoir, conservant ainsi jusqu'à la fin le don de prophétie dont Dieu l'avait orné. Aussi S. Bernard en usa-t-il à ses obsèques comme à celle du cardinal Albéric : au lieu de la collecte ordinaire pour un évêque défunt, il dit une de celles qui sont prescrites pour la mémoire d'un saint confesseur (1).

Son zèle pour cette mémoire vénérée éclata dans deux sermons, où il fit de S. Malachie un magnifique éloge, et surtout par l'application qu'il mit à composer l'histoire de sa vie. Ce dernier ouvrage fut entrepris principalement à la sollicitation des religieux de Cîteaux, établis en Irlande par les libéralités du saint archevêque ; « et pour donner aux chrétiens de son siècle une peinture des vertus évangéliques, presque éteintes dans le clergé même, et qu'on ne trouvait presque plus que muettes et sans âme dans de semblables récits (2). » Quoiqu'il ne promît qu'une narration sincère et correcte d'actions qui édifieraient, il était trop pénétré de ce qu'il racontait et il en sentait trop le prix, pour ne pas aider à l'édification par des réflexions aussi

(1) *Vita S. Malach.*, ap. Bern. — (2) In *Præfat.*

Digitized by Google

solides et aussi pleines d'onction qu'elles sont naturelles et bien placées.

Dès le temps que S. Bernard était à Reims, et sur la fin du concile, lui, le pape, l'abbé Suger et toute l'assemblée avaient eu un autre sujet d'inquiétude que les controverses dont ils étaient occupés. Ce n'était d'abord, sur le roi et sur l'expédition du Levant, que des bruits vagues, qui chaque jour grossissaient de plus en plus; mais on apprit bientôt que l'infidélité des Grecs, jointe à une multitude de fautes de la part des croisés, avait successivement ruiné cette sainte entreprise.

A peine l'armée de France était-elle entrée par la Hongrie sur les terres de l'empereur Manuel, qu'elle sut ce qu'elle devait en attendre. Les plus clairvoyants pensèrent à modifier le plan de l'expédition, et, au lieu d'aller fondre sur les mahométans, ils n'étaient pas éloignés de commencer la croisade par s'assurer des Grecs, en se rendant maîtres de Constantinople. On en avait déjà de trop justes motifs, quoiqu'on ne sût encore que vaguement ce qu'il en coûtait à l'empereur Conrad et à ses Allemands pour ne l'avoir pas fait (1). C'était à la vérité un cas de conscience assez délicat, que le pape n'avait pas osé décider, quand, sur l'expérience des premiers croisés et sur les représentations du roi de Sicile, on le lui avait proposé. Mais, malgré les caresses des Grecs, les preuves de leur mauvaise foi se multipliaient tellement, et les suites en devaient être si terribles, si on ne les prévenait pas, que Geoffroy évêque de Langres, mieux instruit alors que le pape ne l'avait jamais été, se déclara hautement dans le conseil du roi pour le siége de Constantinople. Il démontrait, avec une habileté que chacun se plut à reconnaître, que cette entreprise était juste, convenable et très-facile à exécuter (2). Mais on se contenta d'applaudir à son discours. Les esprits ne pouvaient se désabuser de la différence que l'habitude

(1) Odo Diog., l. III. — (2) Guill. Tyr., l. XVI, etc. — Od. Diog.

Digitized by Google

mettait entre les Grecs et les mahométans, ni se résoudre à tourner contre des chrétiens les armes que l'on avait prises contre les infidèles. D'ailleurs l'armée sentait sa force et se croyait supérieure même à la trahison. Cette confiance lui fut fatale; à peine eut-elle traversé le Bosphore que, manquant de provisions et de guides, elle se vit le jouet des artifices des Grecs, qui entretenaient avec le soudan leur voisin de secrètes intelligences.

Ce qu'on eut à essuyer de pertes et de misères, n'était que la répétition des perfidies dont les Grecs avaient déjà fait l'essai sur les troupes de l'empereur. Les nôtres cependant, quoique harassées et continuellement harcelées dans la traversée de l'Asie, mais toujours supérieures aux assaillants et pleinement victorieuses au passage du Méandre, pouvaient espérer arriver à Antioche assez puissantes et assez complètes pour suivre leurs premiers desseins. Dieu ne le permit pas. Ce fut, comme on sait, dans les défilés des montagnes, au sortir de Laodicée de Lydie, que par l'imprudence d'un seul homme il frappa le premier grand coup qui fit avorter l'entreprise. Le récit n'en est pas de cette histoire. Ce qui lui appartient, et ce qu'il serait injuste de ne pas présenter à l'édification des lecteurs, c'est la constance inébranlable du roi et la solidité de sa religion dans un désastre qui devait naturellement l'accabler. La lettre qu'il en écrivit d'Antioche à l'abbé Suger, respire quelque chose de si touchant pour Dieu, qu'heureux et vainqueur il n'aurait pu s'exprimer avec plus de vivacité ni de reconnaissance (1). Ce ne sont que pieuses effusions de cœur et tendres actions de grâces sur tous les maux qu'il avait soufferts, pour la peine due à ses péchés, par la méchanceté des Grecs. Car, après la volonté de Dieu, dont il adorait les jugements avec une résignation héroïque, il n'hésitait pas à accuser les Grecs de ses désastres. « Mais notre personne et notre fortune,

(1) *Hist. Franc.*, t. IV. — *Ep.* LIX inter *Suger.*

Digitized by Google

ajoutait-il, tout est en la main du Seigneur; et, plein que nous sommes de confiance en lui, nous ne saurions n'en pas espérer une glorieuse fin. Assurez-vous du moins, ou que nous ne reviendrons jamais, ou qu'avant notre retour tout ce que nous devons de service à Dieu et à l'honneur du nom français sera rempli. Il ne me reste qu'à vous recommander de prier pour nous, vous et les saintes communautés de notre royaume. Et parce que les dépenses où j'ai été obligé ont bien diminué mon épargne, travaillez à m'envoyer sans délai, et par une voie sûre, l'argent que vous m'aurez amassé. C'est l'affaire de Jésus-Christ qu'il s'agit de consommer; il faut la poursuivre, quoi qu'il m'en coûte. »

Il la poursuivit en effet plus constamment que ne put faire, à son exemple, aucun des princes qu'il joignit à Jérusalem (1). Quoique fort mécontent des chrétiens d'Orient et quelque dégoût que lui eût inspiré la mésintelligence survenue au siége de Damas, il ne cessa point de les encourager et de leur proposer de nouveaux desseins dans la Palestine et dans la Syrie, jusqu'à ce qu'étant traversé ou abandonné de tous les côtés, il fût resté presque seul après le départ des Allemands. Enfin, il s'embarqua lui-même et prit sa route vers l'Italie, chargé de mérites pour le ciel, à en juger par la sainteté de ses vues et la générosité de ses sentiments, mais avec la douleur d'un revers aussi grand qu'on peut le supposer.

Tous les yeux se tournèrent à l'instant vers S. Bernard. Mais rien ne montre mieux combien sa réputation était fortement établie auprès des seigneurs et du peuple, que la patience et le courage de tous dans le mauvais succès d'une entreprise faite sur sa parole. A la vérité les murmures furent violents, et tels qu'après plusieurs siècles le nôtre se ressent encore de l'impression que ce désastre fit sur les esprits. Mais ceux-là seulement furent scandalisés qui étaient faibles dans la

(1) Guill. Tyr., l. XVII, *Gesta Lud. VII.*

Digitized by Google

foi. Si leur voix a trouvé quelque écho chez des écrivains de beaucoup postérieurs à cette époque, ce fut ou irréflexion ou parti pris de mauvaise foi. Quoi de plus simple, en effet, que la justification du saint promoteur de la croisade? Il s'était chargé de la prêcher et on sait avec quel éclat il s'en était acquitté. Mais s'était-il chargé de conduire en Orient les croisés? leurs fautes et leurs revers lui étaient-ils imputables? quand surtout, de l'aveu des plus sensés, à l'exception du roi et d'un très-petit nombre, il s'était mêlé à cette expédition tant d'orgueil et de désordres qu'elle était peu digne d'une meilleure issue? Dieu, qui avait confirmé la mission de S. Bernard par tant de prodiges, ne s'était point engagé à protéger des troupes qui déshonoraient son nom. Il devait à sa justice de repousser les prévaricateurs; en même temps qu'il accordait à sa sagesse d'atteindre ses fins, puisque tant de malheureux ramenés à de meilleurs sentiments par l'excès même de leurs maux, lui avaient offert une ample moisson de pénitents et même de martyrs.

Ces réflexions, présentées par les amis de S. Bernard, recevaient chaque jour des rapports venus de toute part et partout les mêmes, une plus grande autorité. Celle du saint abbé ne fut même pas ébranlée. Car bientôt fut formé le projet d'une nouvelle croisade, et on résolut sérieusement de faire passer avant tout S. Bernard en Orient; comme si sa présence et son éloquence eussent dû arrêter les divisions et comprimer les passions du prince chrétien du pays, une des causes principales du désastre (1).

Pour trouver la cause des malheurs, il ne fallut bientôt qu'ouvrir les yeux sur ce qui se passa au sein même du royaume, à l'arrivée des seigneurs qui avaient devancé le roi. Tout l'État jouissait d'une grande tranquillité sous l'habile gouvernement de l'abbé Suger, lorsque deux des principaux croisés, Robert comte de Dreux et Henri fils de Thibaut comte de

(1) *De Consid.*, l. XI.

Digitized by Google

Champagne, y firent rentrer avec eux le désordre et le mépris des lois. Une question de point d'honneur excita entre eux une telle animosité qu'ils convinrent de se battre publiquement en duel. Ce projet criminel devait recevoir son exécution dans une assemblée solennelle, dont la convocation était un scandale et une insulte à la piété des peuples, puisqu'elle devait se tenir immédiatement après Pâques. Quelque motif qu'eût S. Bernard de ne pas écouter toute la véhémence de son zèle, soit pour son propre intérêt, soit par considération pour la qualité des combattants, l'énormité du scandale et sa conscience le déterminèrent à parler : il le fit avec autant d'empire que s'il ne se fût exposé à aucune récrimination au sujet de la croisade. « Il est temps, écrivit-il à l'abbé Suger (1), il est même nécessaire que vous preniez en main le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu, afin de vous opposer à ces scènes diaboliques, que la fureur de deux hommes revenus récemment de la terre sainte veut renouveler parmi nous.... Jugez ce qu'ils ont cherché dans le voyage de Jérusalem, eux qui n'en rapportent qu'un cœur endurci contre toutes les horreurs du coup qu'ils méditent.... Quel fruit de leur entreprise! quelle pénitence! Dieu ne les a-t-il donc arrachés à tant de périls, ne les a-t-il donc épargnés au milieu de tant de fléaux et de tribulations, que pour venir troubler le royaume qui est en paix, et, au mépris du roi qui est absent, y comploter ce défi funeste qui ne tend à rien moins qu'à causer un renversement universel? Mais puisque vous tenez la place du souverain, continuait-il, je vous conjure, j'ose même vous conseiller d'arrêter ce désordre, n'importe par quelle voie. La force ou la persuasion, n'épargnez rien de ce que vous pouvez; votre honneur et celui de votre régence, l'État, l'Église, le roi qui vous a confié l'administration de son royaume, le pape à qui il en a laissé la garde et la protection, tout vous le demande. Et en vous

(1) B. *Ep* CCCLXXVI.

Digitized by Google

exhortant à employer la force, j'entends, reprenait-il avec sa discrétion ordinaire, celle qui est du ressort de la discipline ecclésiastique. » Il adressa la même lettre aux archevêques de Reims et de Sens, aux évêques de Soissons et d'Auxerre, au comte de Champagne et à celui de Vermandois, tous intéressés à soutenir l'abbé Suger et à étouffer le mal dans sa naissance.

Le pape Eugène ne croyait pas, non plus que S. Bernard, qu'on dût hésiter de recourir aux foudres de l'Église, si l'obstination des deux princes ou le dévouement aveugle de leurs amis obligeait enfin les prélats d'aller jusque-là; mais la modération qu'il y mit d'abord exempta de recourir à ces fâcheuses extrémités. Le rendez-vous n'eut pas lieu au jour marqué, et le dessein même d'en venir aux mains finit par être abandonné. Ce fut le chef-d'œuvre de la politique du régent, de tenir depuis dans l'ordre et la dépendance les plus ardents des deux partis. En peu de temps il se sentit même assez maître pour convoquer sans crainte les états du royaume.

Nous n'avons sur cette assemblée que la copie des lettres adressées aux métropolitains pour les y inviter, eux et les évêques de leurs provinces (1). Les lettres d'invitation s'appuyaient sur cette maxime fondamentale de la monarchie, habilement appliquée par le vertueux ministre, que la gloire du corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire de l'Église, tire un grand avantage de l'union de l'empire et du sacerdoce; sur quoi Suger exposait en termes généraux les besoins présents. Il conjurait les prélats, par les liens sacrés qui les attachaient, comme évêques, et à leur propre corps et au corps de l'État, d'agir de concert avec les seigneurs laïques, et de concourir uniformément au bien qu'on se promettait de leur union, afin que tous ensemble ils ne fissent qu'un mur et un rempart pour la maison d'Israël. C'était aussi l'espérance de S. Bernard,

(1) *Hist. Fr.*, t. IV. — Bern. *Ep.* CCCLXXVII.

Digitized by Google

et, pénétré pour Suger de la plus haute estime : « C'est Dieu, lui écrivait-il, qui vous a certainement inspiré la pensée de réunir en une même assemblée tous ceux qui ont quelque zèle pour l'utilité publique. Il était de sa gloire qu'on sût chez toutes les nations que, pour la sûreté de la France et pour la consolation de son roi, nous avons encore au milieu de nous un homme de tête et de conseil, ami généreux, ministre infatigable, inébranlable appui d'un trône dont celui qui le possède sacrifie si saintement les douceurs au service du Roi des rois. »

Plus les malheurs de Louis VII semblaient pouvoir être blamés sans ménagement, plus S. Bernard s'étudiait à lui concilier l'affection des peuples et à le leur rendre respectable. Suger, de son côté, avait tout fait pour qu'on se ressentît peu au dedans des malheurs éprouvés au dehors, et le roi à son retour reçut le royaume non-seulement parfaitement calme, mais ayant ses finances en aussi bon état que pouvaient le permettre tant d'énormes pertes. Aussi admirait-on cette économie qui faisait ressortir ce que vaut à un prince, en des temps difficiles, la précieuse ressource d'un ministre intelligent, qui ne tient qu'à satisfaire Dieu et sa conscience. Les jaloux et les mécontents cachés ne l'épargnèrent pas cependant, et il fut secrètement desservi par quantité de mauvais rapports, que le roi ne reçut qu'avec mépris. Les nouvelles faveurs dont il le combla, l'illustre titre de *père de la patrie* dont il l'honora, et l'applaudissement général que tous les bons Français donnèrent à ce rare témoignage de la satisfaction royale, ont été, auprès de la postérité même, sa plus solide et sa plus éloquente apologie.

L'ordre et la soumission se trouvaient si fermement établis partout, que le mal le plus pressant auquel le roi dût remédier fut encore, comme il était arrivé avant son départ, la réformation d'un chapitre. Cette fois, il s'agissait du chapitre séculier de Saint-Corneille de Compiègne, dépendant aussi du pape, et Eugène III avait des raisons si fortes pour y

Digitized by Google

substituer des religieux, qu'il venait de le demander instamment au roi durant le peu de jours que ce prince avait passés à Rome, à son retour de la terre sainte (1).

Le roi, informé de la vie peu édifiante des chanoines, acquiesça volontiers à cette demande, et cet accord fut aussitôt suivi d'une bulle, dont Eugène commettait l'exécution à l'abbé Suger et à Baudoin de Boulogne, évêque de Noyon, afin d'y faire procéder sans délai. Tout fut conduit avec tant de secret que le spectacle d'un abbé de Saint-Corneille, bénit aux yeux des chanoines dans leur propre église, fut pour eux le premier indice de la résolution prise de leur donner un nouveau maître. Ils n'étaient pas gens à se laisser enlever leurs biens ni à se laisser réformer sans opposition. Comme rien ne leur paraissait plus redoutable que la cession à laquelle on voulait les amener, ils résolurent de s'en défendre, dussent-ils recourir aux dernières extrémités. Suger, dans cette situation, espérait beaucoup de la présence du roi. Il le pria donc de se transporter à Compiègne; et sur le refus que firent les chanoines de s'assembler capitulairement pour entendre les volontés du pape, on jugea cette formalité aussi juridiquement suppléée qu'il le fallait par une convocation extraordinaire des autres ecclésiastiques et du peuple de la ville. Le roi présent, le contenu de la bulle fut publiquement notifié; le droit des religieux bénédictins qui étaient destinés à remplacer les chanoines, solennellement reconnu, et sur-le-champ ils furent reçus et mis assez tranquillement en possession de l'église (2). L'évêque de Noyon se tenait trop heureux d'en être quitte pour des injures et pour des menaces. « Les insolents, écrivit-il au pape en parlant des chanoines dépossédés (3), ils n'épargnaient ni le roi, ni Votre Sainteté, ni Dieu même. Mais quelque dépit qu'ils en conçussent, ce n'étaient que des paroles; malgré eux

(1) *Hist. Fr.*, t. IV. — *Ep.* CLVIII, CLIX, CLXII, CLXIII, inter *Suger*.
(2) Cette église, qui était un monument très-remarquable, n'existe plus.
(3) *Ibid.* — *Ep.* CLXII.

Digitized by Google

ils avaient un abbé et des successeurs en place : cela seul nous vengeait suffisamment de leur impudence. » Il restait pourtant bien à faire pour terminer l'entreprise.

Le roi n'avait pas encore quitté Compiègne qu'on vit éclater un complot tramé sourdement avec le quatrième de ses frères, le prince Philippe, archidiacre d'Orléans. C'est celui qui dans la suite fut élu évêque de Paris, et qui se désista en faveur de son précepteur, le savant Pierre Lombard. En cette rencontre, entraîné sans doute, comme dignitaire de Saint-Corneille, dans une action bien indigne de son rang, il vint la nuit se présenter aux portes de l'église, les força, et, suivi d'une bande de clercs et de laïques, il soutint ces sacriléges dans la déprédation du trésor, qui était surtout riche de très-beaux reliquaires et de magnifiques ornements. L'intention n'allait vraisemblablement qu'à en frustrer les religieux, sans leur causer d'autre mal; mais la bourgeoisie s'arma pour les défendre et demeura la maîtresse.

Pour terminer cette affaire, il fallait faire accepter aux chanoines les conditions jugées convenables pour pourvoir à leur entretien. Le moyen que l'abbé Suger employa pour les y amener, fut d'arrêter leurs revenus, par l'autorité du comte de Vermandois, leur seigneur. Les chanoines, réduits à perdre le tout, faute de consentir à en céder une partie, se hâtèrent d'entrer en négociations ; mais pressés de plus en plus du côté de Rome, où le nouvel abbé Eudes de Deuil s'était transporté, ils acceptèrent à la fin les conditions qui leur étaient faites, et laissèrent les bénédictins possesseurs tranquilles de l'église et des dépendances de Saint-Corneille.

Un autre frère du roi avait aussi embrassé l'état ecclésiastique, et apparemment avant le prince Philippe. C'était Henri, le second des sept enfants de Louis le Gros. Étant venu à Clairvaux dans l'année 1146 pour traiter de quelque affaire avec S. Bernard, il avait eu la curiosité ou la dévotion d'y voir les religieux dans leurs exercices, et s'était recommandé à leurs prières. « Cela ne vous sera pas inutile, dit le saint abbé.

Digitized by Google

Vous êtes trop heureux selon le monde, pour qu'on puisse vous souhaiter de mourir en cet état. Vous y renoncerez, je l'espère, et vous apprendrez bientôt par vous-même ce que peuvent ici les prières des serviteurs de Dieu. » Il n'y avait point en effet de situation plus riante, selon le monde, que celle de ce jeune prince. Avec la trésorerie de Saint-Martin de Tours, il possédait déjà cinq ou six grosses abbayes et d'autres bénéfices considérables, qui, sans l'assujettir à rien de fort onéreux selon les idées alors reçues, lui fournissaient abondamment de quoi soutenir l'éclat de sa naissance, et se procurer des commodités dont il paraissait fort peu disposé à se faire un sujet de reproches. Avant la fin du jour, néanmoins, il lui vint la crainte que les biens qu'il possédait ne fussent une sacrilége usurpation. L'esprit frappé de l'édifiant spectacle qu'il avait sous les yeux, le cœur attendri par les réflexions que lui avait suggérées S. Bernard, touché puissamment de la grâce, il suivit l'attrait qui le portait à une vie pauvre et crucifiée, et se déclara résolu à ne point sortir du lieu où le Seigneur l'avait conduit (1).

Cette déclaration, qui comblait la communauté de joie, produisit un effet bien différent sur les gens de sa suite. Un d'eux nommé André, plus violent que les autres, en était si outré qu'il criait comme un furieux contre le prince, « que le vin lui avait ôté la raison ou que la tête lui avait tourné. » Il éclatait en injures et en blasphèmes, jusqu'à faire horreur au prince Henri, qui conjurait modestement S. Bernard de travailler à sa conversion. « N'en soyez point en peine, répondit le saint ; la douleur le met hors de lui, mais il est à vous. » Et comme le prince insistait, afin qu'il ne l'abandonnât pas : « Que voulez-vous de plus ? poursuivit S. Bernard d'un air un peu ému ; ne vous ai-je pas dit que c'était un homme à vous? » André, qui l'écoutait et ne se sentait pas le moindre penchant à réaliser la prophétie, l'insultait au contraire inté-

(1) *Vita B.*, l. IV, c. III. — Marten. *Coll. mar.*, t. II, in *Præf.*

Digitized by Google

rieurement et le traitait de prophète de mensonge. André partit le lendemain, vomissant mille imprécations contre le monastère, qu'il souhaitait de voir enseveli sous ses ruines avec les religieux qui l'habitaient. Sa fuite et ce dernier trait d'impiété étaient, dit l'historien, le dernier effort de la résistance d'un nouveau Paul, qu'un repentir sincère ramena bientôt dompté aux pieds de S. Bernard, pour y confirmer, par ce changement tout miraculeux dans ses circonstances, ce qu'il y avait de surnaturel dans la conversion de son maître.

Le prince Henri, uniquement appliqué aux devoirs de sa nouvelle profession, soutenait avec ferveur la générosité d'une démarche qui avait fait grand bruit dans le monde. On n'en parlait que trop pour son repos : car une maladie, qui l'affaiblit beaucoup, ayant obligé de l'envoyer à Paris, il y donna des exemples de pénitence et d'humilité dont la renommée ne le laissa pas longtemps dans l'obscurité où il voulait vivre. Revenu à Clairvaux, il apprit qu'on l'avait élu évêque de Beauvais, à la place d'Eudes de Saint-Germer, mort sur la fin de l'année 1149; et ce qui l'affligeait infiniment, c'est que S. Bernard ne l'aidait pas de son pouvoir et de son influence pour empêcher l'effet de cette élection. Le saint abbé, craignant de priver l'Eglise d'un bon pasteur, hésitait à se prononcer. La résistance que le clergé et le peuple de Beauvais rencontraient, en revélant toute la vertu du nouvel élu, ne faisait que leur rendre leur choix plus précieux; pour parvenir à la vaincre ils eurent recours à l'abbé Suger, qui joignit ses exhortations à leurs prières. Mais le jeune prince était décidé à ne pas quitter sa chère solitude et à y vivre oublié des hommes et enseveli avec Jésus-Christ. « Je vous prie de tenir pour indubitable, répondait-il à une lettre de l'abbé Suger, que plus on me fatiguera là-dessus, plus je me roidirai contre cette espèce de persécution (1). »

(1) *Gall. Chr.*, t. II *Annal. Cisterc.*

Digitized by Google

Quelque louable cependant que parût aux yeux de S. Bernard une résistance dont il ne pouvait qu'approuver le principe, il craignit qu'elle n'allât trop loin. Mais dans le doute où il était toujours sur le parti que le prince Henri avait à suivre, cet homme, l'oracle de la chrétienté, se défia de ses lumières. Il consulta Pierre le Vénérable, et se soumit ainsi que le prince à sa décision, avec une candeur et une docilité de novice. Entre les raisons qui tenaient S. Bernard en suspens, une seule arrêta assez l'abbé de Cluny pour lui inspirer quelque hésitation à se prononcer. Ce n'était pas absolument le défaut de science dans le sujet choisi pour l'épiscopat, c'était plutôt le défaut d'habitude et d'exercice pour mettre en pratique ce qu'il avait appris. Pierre le Vénérable hésita cependant fort peu. Il considéra d'un côté cette forte détermination qui avait attaché le jeune prince au service de Dieu, cet empressement à se dépouiller de tout pour embrasser les austérités du cloître, et cette constance avec laquelle il persistait à se tenir éloigné du monde qu'il avait quitté (1). Il vit, d'autre part, combien son élection au siége de Beauvais était unanime et entière, avec quelle facilité l'archevêque de Reims et toute la province y avaient consenti; il pesa la ferveur, l'unanimité et l'assiduité des prières adressées au Ciel pour le succès de l'élection, et surtout l'approbation du pape donnée au choix qui avait été fait. Toutes ces réflexions lui ôtaient, disait-il, la liberté de fermer les yeux à tant de signes manifestes de la divine volonté, et d'autoriser un refus si préjudiciable au diocèse de Beauvais, devenu après tout l'héritage et le peuple de l'évêque élu. Pour ce qui lui manquait dans les études, on devait, continuait-il, se confier en Dieu, qui l'avait déjà enrichi de plusieurs grands talents, et pouvait encore lui en donner de plus grands, à proportion des besoins (2).

L'humble et docile religieux se rendit enfin, désolé de

(1) P. Clun., l. V, *Ep.* VIII. — (2) In *Oper.* P. Clun., l. V, *Ep.* IX. — *Ann. Cist.*

Digitized by Google

cette décision. Il en fit à Pierre le Vénérable de tendres reproches, mêlés à un exposé fort solide des qualités que demandait la place où on l'élevait, accusant d'injustice ceux qui l'en disaient orné. Soit qu'il eût écrit la lettre, soit qu'elle fût de S. Bernard ou de Nicolas de Moustier-Ramey, secrétaire du saint, comme on le soupçonne, celui qui l'a écrite y a certainement renfermé ce qu'on peut penser de plus effrayant sur les obligations d'un évêque.

« Je me suis trop fié à vos conseils, disait Henri à Pierre le Vénérable, et, porté de nouveau par ma docilité au comble de l'honneur, me voici une seconde fois plongé dans un gouffre de sollicitudes qui me font trembler. Je ne me comprends plus; mon âme a été toute troublée, à cause des chariots d'Aminadab, que j'ai entrepris de conduire, pendant que je dois être conduit moi-même. On applique mes mains à un grand ouvrage : j'aurais besoin de force. On m'enjoint de veiller sur la maison d'Israël : quelles lumières ne me faudrait-il pas! Je suis devenu redevable aux sages et aux insensés : quel discernement ne me serait pas nécessaire pour rendre à chacun selon la justice! Chargé d'annoncer la sainteté au peuple de Dieu, avec quelle réserve n'ai-je pas à marcher dans une route où je cours malheureusement risque d'être réprouvé, après avoir été employé au salut des autres? Mais qui suis-je pour aspirer à ces vertus? où trouverai-je, moi, les talents qui me manquent? Seigneur, qui êtes mon Père et le Dieu de mon âme, vos yeux voient mon infirmité. Seigneur, j'ai souffert violence, répondez pour moi; j'ai obéi, et l'obéissance seule, sans laquelle je ne serais qu'un infidèle, m'a contraint de plier. »

Dès la seconde ou troisième année de son épiscopat le jeune prélat se montrait beaucoup plus déterminé qu'on ne l'avait attendu. Le roi et l'abbé Suger trouvèrent en lui un homme qui se jeta résolûment entre eux et son Église, à propos de prétentions que le sage ministre n'aurait pas soutenues avec tant de vigueur, s'il n'avait été convaincu de leur

Digitized by Google

équité. Il s'agissait de certaines rentes que l'Église de Beauvais payait depuis longtemps à la noblesse de la province. L'évêque, qui les trouvait très-onéreuses et sans autre titre que la condescendance de ses prédécesseurs, cherchait à s'en décharger. La chose était indifférente au roi; mais son conseil craignait quelques mouvements parmi ceux qui profitaient de ces redevances, et se servait de toutes les voies indirectes pour les maintenir. Henri recourut à Rome pour avoir l'avis du pape, et le pape, abondant dans son sens, l'autorisa à ne point souffrir qu'un bien originairement consacré à l'entretien du clergé, à la réparation des édifices saints et à la subsistance des pauvres, fût employé à des usages qu'on ne pouvait justifier par aucun avantage apporté à son Église (1).

Cette contestation produisit tout le mal que l'abbé Suger avait appréhendé. Les nobles du pays, à défaut de raisons pour soutenir leur usurpation, remuèrent et cabalèrent si violemment, que le pape s'en plaignit au roi et commit huit prélats pour procéder par la voie des censures à la sûreté de l'évêque de Beauvais (2). Les prélats de la commission étaient les archevêques de Rouen, de Reims et de Sens, avec les évêques de Paris, d'Amiens, de Noyon, de Senlis et de Soissons. Leur intervention réussit à faire épargner les terres de l'Église de Beauvais; mais ces démêlés furent pour l'évêque la source de mille contradictions, qui firent de sa dignité un si lourd fardeau qu'il se rendit à Rome dans l'intention d'obtenir la permission d'en être délivré. Mais le pape n'accueillit pas sa demande, et comme le pontife avait toujours quelque nouvelle instance à en essuyer : « Vos scrupules ne finissent pas, lui dit-il un jour : cessons une bonne fois, ou vous de me faire des représentations, ou moi de vous donner des conseils. C'est une résolution fixe de ma part que vous demeurerez ce que vous êtes : je ne vous

(1) *Hist. Franc.*, t. IV. — (2) *Coll. Mar.* Marten., t. II.

Digitized by Google

accorde rien, retournez en paix (1). » L'évêque de Beauvais se vit donc contraint de retourner à son troupeau, et ne le quitta plus tard que pour monter sur le siége de Reims.

Les plaies de la croisade étaient à peine fermées en 1149 et 1150, et déjà, chose tout à fait inattendue, l'abbé Suger, qui avait témoigné tant d'opposition à la laisser entreprendre et à qui elle avait tant coûté, pensait, dit-on, à en proposer une nouvelle et s'y préparait. On prétend même qu'il s'y était engagé par un vœu (2). Quoi qu'il en soit de ce dessein, un voyage moins long que celui de Jérusalem, le pèlerinage de Saint-Martin de Tours, causa vraisemblablement, ou du moins précéda de très-peu la maladie qui termina ses projets et ses jours. Il ne vit pas plutôt approcher ce moment terrible, qu'il le considéra en humble religieux et s'y disposa avec la même simplicité que si le faste du monde et le tumulte des emplois ne l'eussent jamais détourné des exercices du cloître. De retour dans son abbaye, il exprima le désir d'adresser quelques mots à la communauté réunie en chapitre (3). Là, prosterné aux pieds de ses frères et touché jusqu'aux larmes, il leur demanda pardon à tous des sujets de plainte qu'il aurait pu leur donner. Il proposa avec instance qu'on le laissât se démettre de sa charge, et, sur le refus qu'on lui fit, ne voulut plus du moins conserver d'autorité que pour casser et révoquer tous les actes qui retenaient quelques religieux interdits ou suspens de leurs offices. Frappé de la pensée qu'il n'avait pas toujours vécu dans l'austérité de sa règle, repassant devant Dieu la part qu'il avait eue aux affaires du siècle les plus délicates, il ne fut pas exempt des frayeurs de la mort pendant quatre mois qu'il languit encore. Malgré sa résignation, le grand homme ne pouvait non plus se voir avec indifférence sur le point d'être séparé de son prince, dans la faveur duquel il se sentait plus avant que jamais. Dans ces conflits d'inquiétudes et de regrets,

(1) Inter *Ep.* Eugen., Alex., etc. — (2) *Hist. de Saint-Denis.* — (3) *Vita Sug.*

Digitized by Google

son âme affligée se tournavers le saint abbé de Clairvaux, dont les paroles et la charité lui eussent été d'un puissant secours. Le saint, quelque amitié qu'il lui portât, ne se voyait malheureusement pas assez libre pour oser seulement lui promettre cette consolation. Il y suppléa par une lettre bien propre à adoucir l'amertume de ce funeste passage pour un grand du monde, aussi rempli d'ailleurs de religion que l'abbé Suger. « Homme de Dieu, lui écrivit-il (1), ne craignez point de vous dépouiller de l'homme terrestre, qui vous courbe vers la terre pour vous conduire au tombeau. C'est ce vieil homme qui vous tourmente, qui vous accable et vous traite en ennemi. Qu'avez-vous de commun avec ces restes d'une malheureuse mortalité, vous qui allez être revêtu dans le ciel de la robe de gloire? Mais pour en être revêtu, il faut que vous soyez dépouillé. Souffrez donc avec patience, ou plutôt désirez avec joie le dépouillement entier de tout ce qu'il y a de terrestre en vous... L'homme de Dieu ne retournera point à Dieu que l'homme qui est terre ne soit retourné en terre; car ils sont opposés l'un à l'autre, et l'on ne peut espérer de paix, de paix solide, de paix avec le Seigneur, que quand ils seront séparés. Vous n'êtes point de ceux que son ombre amuse. Elle vous attend, cette paix qui est au-dessus de tout sentiment : les saints attendent qu'elle vous soit donnée, et avec elle la plénitude de délices que votre Dieu vous réserve... Mais le Seigneur est puissant : on prie pour vous, vous êtes nécessaire, nous ne devons pas désespérer qu'il ne prolonge votre vie. » Le saint cependant ne l'en suppliait pas moins de se souvenir de lui après sa mort, et de lui obtenir la grâce de le suivre bientôt.

Plusieurs évêques auxquels Suger avait demandé de l'assister dans ses derniers moments, ne l'abandonnèrent point; et les deux dernières semaines Josselin de Soissons, Thibaud de Senlis et Baudouin de Noyon ne manquèrent pas chaque

(1) *Ep.* B. CCLXVI.

Digitized by Google

jour de lui donner tour à tour la sainte communion. Suger expira le 13 janvier 1151, en récitant l'Oraison dominicale et le Symbole, avec une présence et une fermeté d'esprit qui ne se démentirent point. Il était à la soixante-dixième année de son âge, la soixantième de son entrée en religion, et la vingt-neuvième depuis qu'il avait été élu abbé de Saint-Denis. Le roi se trouva à ses funérailles et les honora de ses larmes. Persuadé que le nommer c'était en faire un éloge complet, on se contenta de graver ces mots sur sa tombe : *Ci-gît l'abbé Suger* (1).

Suger avait des talents fort supérieurs à ceux qu'on pouvait attendre de sa naissance et de sa profession. Peut-être seraient-ils devenus moins utiles à la France sans cette forte éducation du cloître de laquelle il reçut le désintéressement, la modération et les autres qualités d'un gouvernement chrétien, si difficiles à conserver dans un rang où l'on peut tout. Dieu parut l'avoir choisi pour montrer que les vertus obscures et les occupations d'une vie cachée en Jésus-Christ ne sont pas autant qu'on affecte de le dire, incompatibles avec les emplois les plus élevés, quand on a d'ailleurs quelque mérite pour les occuper.

Trois mois ne s'étaient pas écoulés depuis la mort de ce sage ministre, qu'on fit la triste expérience de ce que la France perdait dans sa personne. Louis VII, dans son expédition du Levant, avait eu d'autres sujets de peine que les dépenses et les calamités qui étaient des malheurs publics. Il eut aussi à supporter de cruels chagrins domestiques, et ce fut la reine elle-même qui lui en fit connaître l'amertume. Assez attachée à son mari ou assez pieuse pour prendre aussi la croix, cette

(1) *Vita Sug.*—C'est à l'abbé Suger que l'on doit l'église de Saint-Denis, à l'exception de la nef, qui fut élevée par Philippe le Hardi en 1281. Cet édifice, un des plus beaux et des plus vastes dont l'art gothique ait doté la France, fut saccagé en 1793, dépouillé de ses monuments, de son trésor, et pendant plus de douze ans demeura abandonné à l'état de ruine. Napoléon Ier fit commencer en 1806 des travaux de restauration qui se poursuivirent pendant trente ans, et qui remirent cet édifice dans son état primitif, à l'exception de la tour du nord, qu'on a été obligé de démolir, parce qu'elle menaçait ruine.

Digitized by Google

princesse ne sut pas être assez vertueuse pour repousser les séductions dont s'appliqua à l'entourer le prince d'Antioche, autant du moins que l'exigeaient son rang et son sexe (1). Le premier effet d'un si grand mal fut de faire tomber tous les bons desseins du roi sur la Palestine; puis l'antipathie allant toujours croissant entre les époux, l'un et l'autre semblèrent ne plus chercher qu'à s'étourdir sur les raisons de politique et de conscience, unique barrière qui arrêtât un dernier éclat. Quant à la politique, il y avait des motifs essentiels pour les intérêts du roi, sur lesquels Suger avait toujours insisté et qu'il avait si heureusement fait prévaloir, que de son vivant le roi et la reine ne s'appliquèrent plus réciproquement qu'à oublier le passé. Suger n'étant plus, les flatteurs arrivèrent à sa place et rejetèrent le roi dans son imprudente illusion. Cependant la conscience l'arrêtait; mais tant de gens travaillèrent à en étouffer les scrupules, que le roi fut amené à se persuader qu'il avait non-seulement le droit, mais même le devoir de demander la dissolution de son mariage. Ce devoir était fondé sur la proximité du sang, ressource qui en ces temps-là ne manquait guère aux grandes maisons, lorsque les mécontentements personnels faisaient souhaiter une rupture. « Vous êtes parents, vous et la reine, dirent quelques seigneurs de sa famille même (2), et nous sommes en état de prouver avec serment que vous l'êtes à un degré qui ne vous a pas permis de vous unir ensemble sans contrevenir aux canons. » A ces mots, dit-on, le roi répondit que « si Dieu et les canons ne lui permettaient pas de garder la reine, il prétendait s'en tenir aux statuts de l'Église et à la loi du mariage. »

Il n'y avait point à craindre que la reine de son côté se montrât plus difficile, si même ce n'était pas elle qui eût fait faire la proposition au roi. Pour rassurer néanmoins sa conscience et prévenir le scandale dans une affaire où le remords sur

(1) *Hist. Fr.*, t. IV. — (2) *Conc.*, t. X, p. 1129.

Digitized by Google

la nullité d'un mariage de quatre années venait bien tard, le roi voulut la soumettre à l'examen d'un concile; et ce fut le seul motif qui lui en fit indiquer un à Baugency, diocèse d'Orléans. Hugues de Toucy, successeur de Henri Sanglier à l'archevêché de Sens depuis l'année 1144, en devait avoir la présidence, comme métropolitain de la province; mais cette qualité fut attribuée à Geoffroy de Loroux, archevêque de Bordeaux, comme légat; le pape délégua avec lui plusieurs autres prélats pour ce jugement. Hugues de Rouen et Samson de Reims y assistèrent aussi. Les autres évêques n'y sont pas nommés, non plus que les laïques qui les accompagnaient; on ne les désigne que sous le titre général de barons du royaume (1).

L'assemblée ayant été ouverte le mardi de la cinquième semaine du carême, il paraît que toute la discussion se borna à écouter le rapport des seigneurs qui avaient prétexté la parenté, et à recevoir le serment qu'ils firent pour en confirmer la vérité. Les actes ne marquent pas qu'on ait examiné plus à fond le fait allégué ou délibéré sur la nécessité du divorce. Ils portent uniquement que le vendredi suivant le roi et la reine se présentèrent au concile, sur la sommation de l'archevêque de Sens, et que de leur consentement la séparation fut résolue; mais qu'on remit à la déclarer ou à prononcer juridiquement la sentence après la solennité de Pâques. Par cette rupture le roi se voyait enlever la dot de la reine Eléonore, c'est-à-dire le Poitou, la Guyenne et d'autres États. Le sacrifice était grand, et les conséquences en devinrent affreuses pour le royaume. Louis VII n'avait pas même pour consolation la pensée d'avoir obéi à l'Église. L'Église n'avait nullement provoqué ses scrupules, qu'il eût été facile d'apaiser par une dispense; les flatteurs et son ressentiment avaient fait tout le mal, et il ne put que maudire son imprévoyance, quand il vit Éléonore contracter un second mariage avec Henri duc d'Anjou, tout

(1) *Gall. Chr. Arch. Burd.*

Digitized by Google

prêt à monter sur le trône d'Angleterre. Rien n'était plus loin de sa pensée, ayant eu deux filles de son mariage avec elle. Mieux conseillé, ce prince eût envisagé le péril que la France allait courir, et sa vue l'eût rendu sans doute plus endurant et moins accessible à des scrupules bien tardifs.

Un peu avant la mort de l'abbé Suger était arrivée, le 10 janvier, celle de Thibaut II, comte de Champagne. Ce ne furent pas seulement les religieux et les pauvres qui eurent à pleurer leur bienfaiteur et leur père : le corps entier de l'Église et le siége de Rome, pour qui il s'était si ouvertement déclaré, en ressentirent la perte. Il avait été un temps où ses intrigues et ses révoltes l'auraient rendu moins cher au roi et moins regrettable pour l'État ; mais les extrémités où l'avait réduit sa dernière guerre contre Louis VII, l'avaient conduit à un grand changement : car S. Bernard avait su lui faire prendre ses malheurs de telle sorte qu'il en profitât pour son salut. S'il n'avait pas été pendant sa vie ce qu'il avait souhaité être dans sa jeunesse, pauvre volontaire, caché et ignoré parmi les disciples de S. Norbert, il avait conservé dans le plus haut rang une foi ferme et agissante, qui plus d'une fois le tira des précipices où le jetaient la vivacité de ses inclinations et le danger de ses engagements (1). Pieux, charitable, ponctuel aux pratiques d'une éducation chrétienne, il éprouva ce qui est écrit, qu'il y a un genre de bien que la miséricorde de Dieu ne laisse point sans retour et sans récompense (2). Il mourut de la mort des justes : ses aumônes, du moins, et la régularité de ses dernières années autorisent à le croire. Béni dans sa personne par les grâces que Dieu lui fit, il le fut dans sa famille par une postérité nombreuse et florissante ; et en effet, à une époque qui n'est pas encore fort éloignée de nous, il n'y avait peut-être pas une maison souveraine qui ne le comptât parmi ses ancêtres (3).

Cependant, corrigé comme il l'était de ses anciens égarements

(1) *Vita S. Norb.* — Anselm. Gembl. ad ann. 1134. — (2) Hug. Autiss., etc. — (3) *Ann. Cist.*, ad ann. 1150.

Digitized by Google

et bien revenu des vanités du siècle sur la fin de ses jours, son amour pour un quatrième fils, enfant de quatre ans, et le désir qu'il eut de l'avancer par la voie des dignités ecclésiastiques, lui inspirèrent des pensées que S. Bernard se crut obligé de combattre et de redresser. Le comte lui demandait de le servir dans ce dessein qu'il avait à cœur, sans respecter assez ce qui était dû à la pureté du sanctuaire. « Vous savez que je vous aime, lui répondit le saint abbé (1), et Dieu le connaît encore mieux. Je me flatte aussi que pour lui vous m'honorez de quelque amitié. Qu'arriverait-il si je l'offensais, et si le péché me faisait perdre la seule raison qu'un aussi grand prince peut avoir de songer à moi, en qui il voit le serviteur de Dieu ? Or, je l'offenserais sans doute en acquiesçant à votre demande, puisque je n'ignore pas que les places et les dignités ecclésiastiques ne sont dues qu'à ceux qui ont la volonté et le pouvoir d'en remplir dignement les fonctions. Ce sont deux conditions qu'il ne nous est permis, ni à vous ni à moi, de ne pas prendre en considération avec un enfant. » Et parce qu'il ne s'agissait apparemment pas d'un seul bénéfice, le saint avertit le comte qu'il n'y a que la dispense qui puisse autoriser la pluralité, et qu'une grande nécessité de l'Église ou une grande utilité pour les personnes qui puisse autoriser la dispense. « Si je vous parais trop sévère, continue-t-il, et que vous soyiez résolu de poursuivre, souffrez que je n'y prenne point de part. Vous avez assez d'autres amis pour vous servir; vous serez content, et je n'aurai pas blessé ma conscience. » Il souhaitait après cela toute sorte de prospérités au petit prince; mais il lui souhaitait avant toutes choses de ne point perdre Dieu, se tenant d'ailleurs à la disposition du comte quand le service de Dieu et son propre salut n'y seraient point intéressés. C'était sa règle, comme elle doit l'être de toute âme droite, en fait de sollicitations et de bons offices. L'enfant qu'on lui recommandait alors est le cardinal Guillaume de

(1) *Ep.* CCLXXI.

Digitized by Google

Champagne, surnommé *aux blanches mains*, d'abord évêque de Chartres à l'âge de dix-huit ans, puis successivement archevêque de Sens et de Reims.

Il y avait, en cette famille, pour les personnes consacrées à l'Église ou au cloître un fond de bienveillance héréditaire, qui s'était conservé même chez le comte Henri, fils aîné de Thibaut, quoiqu'il ne montrât d'ailleurs que d'assez mauvaises inclinations. La comtesse Mathilde, sa mère, pleurait les vices de son fils, et elle s'en plaignait à l'abbé de Clairvaux. « Ils me touchent autant que vous, lui répondait-il (1); mais enfin son âge les rend pardonnables, et nous trouvons tous dans la perversité de nos sens de quoi l'excuser par nos propres fautes. Espérez néanmoins, et priez : ce que je n'attendrais pas des dispositions présentes du fils, je l'attends avec confiance des mérites et des pieuses libéralités du père, je l'attends de l'affection que vous ne cesserez point d'avoir pour lui. Ne fût-il point pour vous tout ce qu'il doit être, vous êtes mère, cela suffit. » Le saint voyait même dans le naturel tendre et bienfaisant du jeune comte des semences de piété qui auraient leurs fruits, mais qui ne les eurent en effet qu'après des fautes bien déplorables. Il conseillait cependant de le traiter avec douceur, en insinuant dans son âme le goût de la vertu par tout ce qui la rend aimable, plutôt que de l'effaroucher et de l'irriter contre elle, en le forçant durement de plier sous son joug, ou en ne la lui présentant jamais que sous de tristes et rebutantes images.

Hugues évêque d'Auxerre étant mort le 10 octobre de cette même année 1151, il y eut dans son Église une division très-fâcheuse, où l'intervention de S. Bernard fut encore jugée nécessaire (2). Le testament d'un évêque si respecté pendant sa vie aurait pu causer du scandale, si des marques évidentes de captation n'en avaient fait un acte arraché à la faiblesse d'un mourant par les suggestions d'un de ses neveux. L'élec-

(1) *Ep.* Bern. CCC. — (2) *Hist. ep. Autiss.* — *Ep.* Bern. CCLXXV et CCLXXVI.

Digitized by Google

tion de son successeur produisit une émotion plus vive encore. On y procédait régulièrement, lorsqu'un des électeurs déclara qu'il en appelait au pape et faisait défense de rien conclure jusqu'à ce qu'il fût revenu de Rome, où il portait son appel. Mais, au lieu d'y donner suite, il se mit à cabaler dans Auxerre même, et trois jours après l'élection faite par le clergé, il eut assez de hardiesse pour lui en opposer une autre et assez de crédit pour faire annuler la première. L'histoire ne dit pas sur qui celle-ci était tombée ; ce qui est certain, c'est que la partie du clergé qui la soutenait se hâta de recourir à S. Bernard. Le saint prit son parti, et, tout bien examiné, engagea le pape « à ne point souffrir que la malice triomphât, ni que l'Église d'Auxerre demeurât plus longtemps sans pasteur. »

Il parlait d'autant plus librement que, trouvant une grande ressemblance entre ce qui se passait à Auxerre et ce qu'on avait vu à Nevers lors de l'élection de l'évêque Raymond, il y reconnaissait la main du comte de Nevers, qui l'était d'Auxerre également. Ce seigneur, bien différent de son père Guillaume III, mort sous l'habit des chartreux, ne cherchait qu'à troubler et qu'à dépouiller les Églises. « C'est un lion rugissant sur sa proie, disait encore S. Bernard ; peu lui importe qui on choisisse ; pourvu qu'on ne l'inquiète pas dans ses pilleries et ses sacriléges, un Sarrasin et un Juif, tout sera bon. Il lui faut des évêques commodes, témoins muets et indifférents des insultes qu'il fera à la religion et de la servitude honteuse où il jettera ses ministres (1). »

Les traverses suscitées au premier élu obligèrent le pape d'ordonner une troisième élection. Il voulut qu'elle fût dirigée par S. Bernard et par deux autres délégués qu'il nomma ; et le saint témoigne qu'on y proposa un grand nombre de religieux pour remplir le siége vacant. Il avertit pourtant que c'était moins un honneur qu'on faisait à leur profession qu'une nouvelle adresse du comte de Nevers et de ses affidés,

(1) Dans cet état de choses, serait-il juste de reprocher aux papes d'avoir voulu concentrer leur pouvoir, et d'être intervenus dans les élections épiscopales ?

Digitized by Google

qui ne craignaient ni tant de vigueur ni tant de résistance de la part d'un évêque sorti du cloître que de la part d'un séculier. Cette politique n'était pas rare et balançait souvent le pouvoir des grandes familles; souvent aussi elle procurait, en dépit de ces calculs, des sujets fermes, intrépides, inaccessibles aux sollicitations et aux menaces. Alain de Lisle, élève de S. Bernard à Clairvaux et premier abbé de Larrivoir en Champagne, eut cette fois la pluralité des suffrages pour le siége d'Auxerre, moins toutefois celui de l'un des trois commissaires du Saint-Siége. C'était au pape à y suppléer, et il le fit, quoique timidement, pressé par S. Bernard, parce qu'il appréhendait le scandale que pourraient faire les opposants (1).

L'élection d'Alain fut menacée un moment d'un obstacle plus grave par le mécontentement du roi, qu'on sut exciter en lui suggérant qu'elle avait été faite sans sa permission. Il s'en plaignit même à S. Bernard, et lui reprocha d'attenter par là à sa dignité et aux droits de sa couronne. « Moi capable d'un pareil forfait, lui répondit le saint abbé! Je suis convaincu que dans votre conscience vous me rendez la justice de croire le contraire. Vous devez bien plutôt en accuser vos vrais ennemis, ces hommes brouillons qui renversent l'ordre des élections et prétendent vous servir aux dépens des Églises, en vous ôtant ce que vous y avez de bons serviteurs (2). » Au reste, les choses ne tardèrent pas s'éclaircir; le roi n'insista plus, et Alain demeura en possession de l'évêché d'Auxerre, qu'il gouverna treize ans.

Ansculphe de Pierrefont, successeur de Josselin à Soissons, avait rencontré en cette ville les mêmes cabales et les mêmes difficultés. Josselin était mort le 24 octobre 1152, avec la réputation d'un savant et vertueux prélat, très-aimé, et singulièrement écouté des deux rois sous lesquels il avait vécu; il avait rendu à l'Église et à l'État plusieurs services signalés,

(1) *Hist. ep. Autiss.* et *Ep.* Bern. CCLXXX. — (2) *Ep.* Bern. CCLXXXII.

Digitized by Google

et les deux ordres les plus répandus dans son diocèse, ceux de Prémontré et de Cîteaux, lui devaient plusieurs belles fondations. Après bien des mouvements le choix du clergé se fixa sur Ansculphe de Pierrefont, homme paisible, à ce qu'il paraît, mais dont il ne nous est resté que le nom.

Une perte plus sensible encore avait été faite dans la personne d'Alvise évêque d'Arras, un des Pères du concile tenu à Sens contre Abailard et décédé avant même qu'on passât en Asie. Quoiqu'il fût d'un genre d'esprit plus propre à des fonctions purement épiscopales qu'à des négociations de cour, et surtout d'une cour aussi fourbe et aussi déliée que celle de Constantinople, il paraît que Louis VII, en l'emmenant avec lui dans la terre sainte, avait le dessein de le laisser auprès de l'empereur Manuel en qualité d'ambassadeur. Il tomba malade à Philippopolis en Thrace, et mourut, dit-on, le 6 septembre 1148, dans de grands sentiments de religion. Odon de Deuil rapporte de lui que, tout languissant aux dernières heures de sa vie, il retrouvait des forces en entendant prononcer le nom de la Mère de Dieu, et témoignait par de tendres élancements la dévotion et la confiance que cette puissante protectrice lui inspirait (1).

Avant de monter au siége d'Arras, il avait été successivement simple religieux à Saint-Bertin, grand-prieur à Saint-Waast, et abbé d'Anchin. Il avait tout fait pour n'être pas élevé à l'épiscopat, effrayé des soucis attachés au gouvernement d'un grand peuple et des obligations qu'il impose. Les soucis en effet ne lui manquèrent pas; mais ils lui vinrent du côté même de ces religieux, dont le genre de vie lui paraissait si préférable à l'épiscopat. Les moines de Marchiennes l'avaient si violemment poursuivi auprès du pape Innocent, que S. Bernard prit un peu trop vite pour sa défense cette fermeté et cette assurance qui lui étaient ordinaires, lorsque, persuadé de la justice d'une cause, il entreprenait de la sou-

(1) Odo Diog.

Digitized by Google

tenir. « C'est contre le Seigneur et contre son Christ, écrivit-il au pape (1), que, malgré les saints exemples de l'évêque d'Arras et malgré la bonne odeur qu'il répand partout, ses ennemis sont allés vous tendre des piéges dans un esprit de mensonge... Que feront-ils voir, qu'une fureur bestiale et un procédé plein de folie? Mais j'espère que, trop favorable d'abord à leurs poursuites, vous dévoilerez l'iniquité de leurs desseins et les confondrez. » La chose prit néanmoins un autre tour. Les moines que l'évêque avait excommuniés comme usurpateurs d'un droit qu'ils n'avaient pas dans une élection d'abbé, produisirent leurs titres, et le pape les jugea si fondés qu'il cassa la sentence épiscopale et soumit leur prétention à un nouvel examen, pour lequel il commit le cardinal Yves. L'affaire fut en effet proposée au concile de Lagny, et le droit vérifié et reconnu légitime par Alvise et même par S. Bernard (2).

Les faits graves dont l'un et l'autre avaient accusé Gautier, abbé de Saint-Waast, étaient pour eux un autre objet de zèle où la méprise paraissait moins à craindre. S. Bernard le dépeignait comme « un homme ennemi de Dieu, de l'Église et de lui-même; abbé de nom, uniquement attaché à ses intérêts, insensible à ceux de Jésus-Christ (3). » Tout cela pouvait être vrai ; mais on ne fournissait pas dans la forme judiciaire des preuves précises, desquelles on pût conclure qu'il devait renoncer à son titre, comme Alvise le demandait. Cette affaire fut encore fort épineuse, et renvoyée par le pape à l'arbitrage de quelques rapporteurs, qui furent Hugues d'Amiens archevêque de Rouen, Josselin de Soissons, Milon de Thérouanne et Geoffroy de Chartres. Gautier, déjà vieux, n'en vit pas la fin et succomba plutôt sous le poids de l'âge que sous celui du jugement qu'on attendait. Accablé enfin de voir son abbaye presque toute ruinée par le feu, il se démit, mais

(1) Samm., t. IV. — *Ep.* Bern. CCCXXXIX. — (2) *Conc.*, t. X, p. 1836.
(3) *Ep.* Bern. CCCXXXIX.

Digitized by Google

sans que l'on sache s'il y fut forcé par aucune action juridique.

Godescalc, abbé du Mont-Saint-Éloi, que le pape Eugène aimait et qu'il venait d'employer contre Gilbert de la Porrée au concile de Reims, fut à Arras le successeur d'Alvise.

Eugène III, élevé au souverain pontificat, avait conservé pour S. Bernard la docilité d'un disciple. Il lui avait demandé des instructions sur les devoirs attachés à sa dignité (1) ; et c'est ce témoignage de son estime pour le saint abbé qui a enrichi les bibliothèques chrétiennes du plus excellent et du plus utile de ses ouvrages. Les cinq livres *de la Considération* au pape Eugène, qu'un ancien appelait le *Manuel des papes*, devrait l'être également des personnes de toutes les conditions. Elles trouveraient toutes un grand profit à se pénétrer des instructions que ce livre renferme. En y prodiguant avec une admirable discrétion tout ce que la connaissance des hommes et la science de Dieu lui inspiraient de plus instructif pour les plus hautes dignités, le saint abbé fait néanmoins une foule de réflexions applicables à toutes les classes de la société et éminemment propres à les sanctifier.

S. Bernard ne composa pas cet ouvrage de suite, et l'on découvre aisément d'un livre à l'autre les intervalles qu'il a dû mettre à son travail, entrepris et fini entre les années 1148 et 1153. Il commence le premier livre par plaindre Eugène du poids et de la multitude des peines attachées à sa condition. Nul doute qu'elles ne lui soient très-sensibles; mais l'habitude émousse cette sensibilité, et les consolations humaines toujours mêlées aux grandeurs affaiblissent la vigilance. C'est pourquoi le saint lui propose *la considération* comme un exercice nécessaire au milieu des affaires inséparables de sa dignité; il entendait par là le soin qu'il devait prendre de se ménager des moments de loisir, pour réfléchir sur son intérieur et étudier ses obligations. « Vous m'opposerez, lui dit-il, la charité de S. Paul asservi et consumé pour

(1) *Prol. ad Lib. de Consid.*

Digitized by Google

le service du prochain ; mais examinez-en la différence. Était-ce pour le service de l'ambition et de l'avarice? Étaient-ce des simoniaques, des sacriléges, des concubinaires, des incestueux qui vinssent à lui du monde entier, de vrais monstres qui le sollicitassent d'employer son autorité d'apôtre, afin de les maintenir dans la possession des biens de l'Église ou de les leur livrer? Il ne cherchait que Jésus-Christ, il ne s'asservissait, il ne se consumait que pour Jésus-Christ. Toute autre vue anéantit le parallèle que vous prétendriez faire entre vous et lui. Mais qu'y a-t-il de plus indignement servile que la vie d'un évêque, principalement d'un pape, si jour et nuit il ne la passe qu'en pareilles fonctions et pour des gens de ce caractère? Où sera le temps de la prière? où sera celui de la prédication? celui de l'édification qu'il doit à l'Église? celui qu'il se doit pour méditer la loi du Seigneur? Je dis la loi du Seigneur, et non pas les lois de Justinien, dont tout votre palais retentit, et qui sont moins des lois que des semences de chicane, le bouleversement et la ruine de la justice. » S. Bernard rapporte ensuite les prétextes qu'on alléguait pour excuser ou pour autoriser cette conduite, et il ne s'objecte rien en ce genre qu'il ne le dissipe en relevant les arguments du sel d'une raillerie pleine de finesse, qu'il répand en cet ouvrage plus abondamment qu'en aucun autre. Il ne conteste point à l'Église le devoir et l'utilité des jugements qu'elle prononce; mais il les voudrait uniquement appliqués à la rémission ou à l'expiation des péchés, et à la sanctification des âmes. Que si la nécessité la contraint à en rendre pour le partage ou l'adjudication des biens, tout ce qu'il accorde est qu'on le fasse en passant, par condescendance pour les besoins des faibles, et après avoir pris dans la considération des vérités éternelles les moyens efficaces d'y purifier l'affection, d'y régler l'action, d'y prévenir ou d'y corriger ce qui s'y mêlerait de passionné et d'excessif ; se gardant par-dessus tout d'en faire son affaire capitale, ou de préférer ces sollicitudes à l'étude de sa perfection et au soin des âmes.

Digitized by Google

De là le saint docteur vient naturellement à traiter des principales vertus ; de la piété, qu'il ne distingue presque pas de la considération même, et où tout ce qu'on appelle vertu prend sa source ; de la justice, de la prudence, de la force, de la tempérance : grande et magnifique matière pour un esprit saintement philosophe, si Eugène ne dédaignait pas de s'y engager. Il convient que ses prédécesseurs se sont attachés à un autre objet, particulièrement les derniers, et que, touchés des piéges qu'ils voyaient tendre à l'innocence, ils s'étaient fait un devoir d'en embrasser la défense suivant le style et les procédures du barreau. Mais il lui représente qu'il y a aussi de bons papes qui ont trouvé le temps de méditer, comme il lui conseille de l'essayer : témoin S. Grégoire, qui, menacé par les barbares et pendant le tumulte de Rome assiégée, continuait soigneusement son explication d'Ezéchiel dans ce qu'elle a de plus difficile. Peut-être la malignité du siècle présent, les fraudes, les calomnies, les violences dont son zèle lui fait souhaiter de purger la chrétienté, l'obligeront-elles à suivre la route qu'on lui a tracée par rapport aux procès : alors du moins il l'exhorte à en retrancher les abus, à réprimer la licence des plaidoyers, à empêcher les formalités ruineuses, à réformer en un mot tout ce qui n'est bon qu'à favoriser ou opprimer les parties, au gré des officiers et à proportion de l'argent qu'ils reçoivent. Ce n'était pas flatter les tribunaux de Rome. Il fait, entre autres, une peinture des avocats qui pourrait passer pour une mordante invective, si la nature des reproches et la droiture d'un aussi grand saint ne nous persuadaient qu'il ne condamne que ce que la voix publique et l'indignation des honnêtes gens condamnaient avant lui.

« Je ne trouve pas mauvais, dit-il, que les causes soient plaidées ; mais je souhaiterais qu'elles le fussent comme il convient ; car la manière dont cela se fait est exécrable et indigne même du barreau. Je m'étonne qu'avec de la religion l'on puisse supporter les harangues et les plaidoyers des

Digitized by Google

avocats, qui servent plus à embrouiller la vérité qu'à la faire connaître. Corrigez cette mauvaise coutume, coupez ces langues qui se répandent en choses vaines et fermez ces lèvres ouvertes à la fraude : ce sont des gens qui ont appris à parler le langage du mensonge, diserts contre la justice, habiles à colorer la fausseté, sages pour faire le mal, éloquents pour combattre le vrai. Ils s'érigent en maîtres de leurs propres maîtres, raisonnent sur ce qu'ils ignorent, bâtissent des systèmes de leur invention, dont l'innocence souffre et par où les jugements n'en deviennent que plus embarrassés. » Un exposé court et simple était toute l'éloquence et tout l'art auxquels S. Bernard aurait voulu les ramener, et c'était en effet la voie la plus sûre pour mettre la vérité dans tout son jour.

Il travaillait au deuxième livre *de la Considération* alors que la France était toute consternée du mauvais succès de la croisade : temps de douloureuse épreuve, où les chrétiens étaient honteusement exposés à entendre de la bouche des infidèles cette téméraire insulte : *Où est leur Dieu?* Le pieux auteur n'omet pas d'en parler, mais ce n'est point l'apologie de la Providence qu'il entreprend : il en adorait les jugements, et s'y soumettait. Ce n'est pas même la sienne. Seulement, parce qu'on doutait que cette expédition fût venue de Dieu, on lui demandait quels signes il avait donnés pour le prouver. « Il ne m'appartient pas, dit-il, de répondre à ces questions, j'aurais honte d'y satisfaire. Vous-même, saint-père, répondez pour moi et pour vous ; rapportez ce que vous avez entendu, ce que vous avez vu ; expliquez-vous selon que le Seigneur vous inspirera,... selon votre sagesse et votre autorité... A Dieu ne plaise que je cherche à contenter ceux qui jugent des choses par l'événement... ou qui appellent le bien mal, et le mal bien !... Mais s'il y a nécessairement des hommes déterminés à murmurer, me voici tout prêt à recevoir leurs traits, pour empêcher qu'ils ne les lancent contre Dieu... Puissé-je dire avec Jésus-Christ, et couvert de

Digitized by Google

confusion comme lui : « Les outrages de vos ennemis sont tombés sur moi! »

Le saint reprenait ensuite le cours de son ouvrage et développait dans les quatre livres suivants quatre points sur lesquels il veut appeler l'attention du pape : il l'engage à se considérer d'abord lui-même, ensuite à considérer ce qui était au-dessus de lui, ce qui était autour de lui, ce qui était au-dessous de lui. Pour s'étudier soi-même, il faut considérer ce qu'on est par sa nature, par sa personne, par ses mœurs.

La nature n'offre que des sujets d'humiliation, et on ne doit pas se lasser d'y réfléchir. La personne, quelque grande qu'elle soit, ne l'a pas toujours été, et elle ne le sera pas toujours. Ces deux pensées entretiennent la modestie et la crainte : combien de motifs Eugène n'a-t-il pas de s'en occuper tout grand qu'il est! un grand dans l'Église ne peut ni trop fréquemment ni trop attentivement rapprocher ses devoirs de sa dignité, et en faire la mesure de ses réflexions, beaucoup plus que de porter sa pensée sur ses prééminences et ses richesses. Ce qu'il est comme grand, de qui le tient-il? à quelle fin, à quelles conditions l'a-t-il? à qui en répondra-t-il? quel compte en rendra-t-il? Les seuls noms ou les seuls symboles par où on le désigne, ne lui disent-ils pas que les sujétions, les contraintes, les veilles, les sueurs, les fatigues, les sacrifices, en sont inséparables? S'il jouit d'une supériorité, ce n'est point pour la tourner en domination; s'il possède des revenus, ce n'est point pour se les approprier. Fût-il parvenu au plus haut degré, le contraste serait d'autant plus monstrueux, s'il y portait une bassesse dans les sentiments, une petitesse dans les actions, une légèreté dans les manières, une oisiveté, une instabilité, une inutilité qui ne pourraient que le ravaler fort au-dessous de son rang. « Vous ne vous reconnaissez pas dans ce miroir, poursuit S. Bernard : ne cessez cependant pas de vous y contempler, de peur de vous attribuer plus que vous n'avez.... Tout manque à celui qui croit qu'il ne lui manque rien. Avec la souveraineté du pontificat, êtes-

Digitized by Google

vous aussi parvenu à la souveraineté du mérite? Vous ne le présumez pas, et vous laissez aux apothéoses du paganisme la folle idée que, parce qu'on est monté aux premiers honneurs, on a aussi les vertus qui en rendent digne.. »

« Qui êtes-vous en qualité de pape? » lui demandait-il. Et à cette question, il réunit tout ce que l'ancienne loi lui fournit de types, l'Évangile de textes, la tradition de témoignages, pour assurer au souverain pontife le pouvoir le plus étendu.

« Vous êtes, dit-il, le grand prêtre et souverain pontife. Vous êtes le prince des évêques et l'héritier des apôtres. Vous êtes Abel par la primauté, Noé par le gouvernement, Abraham par la qualité de patriarche, Melchisédech par l'ordre, Aaron par la dignité, Moïse par l'autorité, Samuel par le caractère de juge, Pierre par la puissance, Christ par l'onction. C'est à vous que les clefs ont été données et les ouailles confiées. A la vérité il y a d'autres portiers du ciel et d'autres pasteurs des troupeaux; mais vous réunissez ces deux qualités d'une manière d'autant plus glorieuse qu'il y a plus de différence entre vous et les autres. Ils ont chacun leur troupeau qui leur est assigné : tous ces troupeaux particuliers vous sont confiés. Vous êtes seul le pasteur, non-seulement des ouailles, mais encore des pasteurs et de tous les pasteurs.

« Vous me demandez par où je le prouve? Par la parole du Seigneur : car à qui, je ne dis pas des évêques, mais aussi des apôtres, a-t-il commis absolument et sans distinction toutes ses brebis? *Si vous m'aimez, Pierre, paissez mes brebis*. Quelles brebis? Les peuples de cette ville-ci ou de cette ville-là? de cette province ou de ce royaume déterminément? *Mes brebis*, dit-il. Ne sent-on pas manifestement qu'en n'en désignant aucunes en particulier, il les a toutes désignées? rien n'est excepté où il n'y a rien de distingué... Les autres ont été appelés à une partie de la sollicitude, et vous à la plénitude de la puissance. La puissance des autres est resserrée

Digitized by Google

dans certaines bornes : la vôtre s'étend sur ceux mêmes qui ont reçu la puissance sur les autres. Ne pouvez-vous pas, quand il y a sujet, fermer le ciel à un évêque, le déposer de l'épiscopat et le livrer même à Satan? »

S. Bernard dit, au même endroit, que S. Pierre, marchant sur les eaux comme Jésus-Christ y marchait, s'était montré par là l'unique vicaire de Jésus-Christ. Le saint abbé nomme cependant un évêque vicaire de Jésus-Christ, dans son traité *du Devoir des évêques*.

De ce point sublime d'élévation il n'hésite pas à ramener une seconde fois Eugène à considérer qu'en sa qualité d'homme il n'est point né certainement la tiare en tête ni le bâton pontifical à la main, et qu'il est, malgré sa dignité, destiné à devenir cendre et poussière. Mais qu'est-il par rapport aux mœurs? Comment a-t-il cultivé les dons de la grâce? ou comment remédie-t-il à la plaie du péché? Quelles impressions font sur lui les bons et les mauvais événements? Distingue-t-il l'oisiveté d'un loisir honnête, et les entretiens légers d'une récréation permise? Ce sont des maximes devenues célèbres que ce que dit le saint sur de pareils entretiens : qu'entre des séculiers les plaisanteries ne sont que les jeux d'un esprit aimable, mais que dans la bouche d'un prêtre ce sont des blasphèmes ; que pour une bouche consacrée à l'Évangile il y a toujours du mal à ne pas s'abstenir de plaisanter, mais qu'il y a du sacrilége à s'en faire une habitude. Eugène devait s'observer jusqu'à ne pas écouter un conte fait pour rire, et ne pas le rapporter, s'il l'écoutait; éviter même toute manière de rire un peu forte. Pour l'amour de l'argent ce pape était si irrépréhensible, qu'il ne le regardait pas autrement que de la paille, disait-on de lui ; mais il était plus à craindre qu'il n'eût trop de déférence pour la qualité des personnes, et trop de facilité à croire des langues artificieuses qui le tromperaient : deux défauts dont les derniers avis du deuxième livre lui apprennent à se garantir.

Digitized by Google

Le troisième livre *de la Considération* lui met devant les yeux ce qui est au-dessous de lui. « Eh! qu'y a-t-il dans le monde qui puisse se soustraire à votre vigilance? lui dit S. Bernard. C'est à la conquête de toute la terre que vos pères ont été envoyés; mais, dépouillés de leurs habits mêmes et n'ayant pour armes qu'une éloquence de feu, l'esprit et la puissance du Seigneur, qui leur a soumis par là les régions plus éloignées. Ils mouraient dans le combat ces braves guerriers; mais ils ne succombaient pas, et leur mort était leur triomphe. L'univers est l'héritage qu'ils vous ont laissé. Prenez garde cependant : vous ne l'avez point à titre de possession ni de domaine, ce n'est pour vous qu'une administration, une sorte d'économat que Jésus-Christ vous confie. Or pourquoi vous le confie-t-il? Où tendent les desseins de Dieu sur un pape qui est selon son cœur? N'est-ce pas à ce que, redevable aux sages et aux insensés, vous travailliez continuellement à faire régner la sagesse, c'est-à-dire la pureté du vrai culte dans les âmes qui l'ignorent ou qui la corrompent, comme vous avez à l'entretenir dans les âmes à qui il l'a déjà communiquée et qui la conservent? Juifs, infidèles, schismatiques, hérétiques, toute espèce d'incrédules doit exciter vos soins. Je consens que nous attendions le moment prédit pour la conversion des Juifs; mais il faut que la plénitude des nations les précède. Comment la prédication, si rapide d'abord dans la gentilité, a-t-elle été suspendue? Quel obstacle arrête nos missionnaires? Comment nous refusons-nous à porter le nom de Jésus-Christ où on ne l'a point annoncé? Quelle injustice à nous de retenir la vérité dans les fers? La foi viendra-t-elle se saisir inopinément et par hasard de ceux qui ne croient point? Et n'est-il pas écrit que, pour l'embrasser, il faut des ministres qui la prêchent?... Outre les gentils, continue S. Bernard, il y a des Grecs qui sont avec nous comme n'y étant point; unis sur le dogme, séparés pour la charité, quoique sur le dogme même ils se soient écartés de la voie droite. Il y a l'hérésie presque toujours couverte, et c'est ce

Digitized by Google

qui contribue le plus à la répandre; quelquefois aussi hautement déclarée, notoirement furieuse et se faisant gloire de ses cruautés sur les enfants de l'Église... Il y a jusqu'au milieu des catholiques une autre folie, une ivresse qui va presque à éteindre la foi en eux... O ambition, s'écrie le saint homme après avoir désigné ce vice par tous les vices qu'il produit ou qu'il fait éclore, toi qui es la croix des ambitieux, peut-il arriver que tu leur plaises, et que, cause de leurs inquiétudes et de leurs tourments, tu sois toujours l'âme de leurs résolutions et de leurs affaires? »

Ce début conduit S. Bernard à une des plus fortes invectives qu'il se soit permises. Elle est dirigée contre les scènes honteuses qui se passaient à la cour du pape, fruit des intrigues de ceux qu'y conduisaient l'ambition et l'envie d'avoir, qu'il ne distingue pas de l'ambition. Il recommande à Eugène de ne pas recevoir si facilement les appels. Sans doute ces appels rendent hommage à ce qu'il nomme la *primauté singulière* du pontife de Rome; mais sont-ils utiles? c'est ce que le pontife doit considérer. Il l'exhorte à ne souffrir, ni les appels onéreux à la partie offensée et où la seule partie offensante trouve de quoi continuer et aggraver impunément la vexation, ni ceux où les causes de l'appel n'étaient point spécifiées, ni ceux qui anticipaient la sentence du premier juge et n'allaient qu'à en éluder la justice, ni ceux qui liaient les mains aux évêques dans l'usage légitime de leur autorité, ni généralement tout ce qui en ce genre n'avait d'autre fin que de favoriser des prévarications et de gratifier des indignes. L'attention et la vigueur pour retrancher ces abus de l'appel en préviendraient ou en feraient cesser le mépris, et maintiendraient un recours à Rome, qui avait dans l'Église une utilité très-étendue contre l'audace et l'iniquité, et lui paraissait à lui un bien aussi nécessaire que le soleil l'était dans le monde.

S. Bernard s'expliquait avec la même liberté sur les exemptions et les priviléges qu'on accordait aux prélats,

Digitized by Google

aux chapitres et aux monastères. Il ne contestait pas au pape le pouvoir de les accorder; mais il ne pensait pas que cela fût toujours ou convenable ou même permis. C'étaient des soustractions à la juridiction ordinaire, dont il ne voyait souvent d'autre effet que d'aigrir, d'irriter, d'aliéner, de scandaliser. Il n'osait pas les condamner absolument; il les excusait, et les louait même, quand ils avaient pour motif ou la nécessité ou l'utilité publique, ou simplement la dévotion d'un fondateur : ce qui néanmoins lui paraissait quelquefois être poussé trop loin.

Le maintien de la discipline et l'observation des canons étant au nombre des devoirs qui lient le plus étroitement la conscience d'un pape : « Portez vos regards sur toute l'Église, dit-il à Eugène; pénétrez dans l'intérieur des différents ordres de la hiérarchie,... et ne soyez pas surpris si vous y trouvez à relever et à réédifier. » Le saint docteur était particulièrement affligé qu'on fît déjà si peu de cas des décrets qu'Eugène lui-même avait publiés au dernier concile de Reims : Sa Sainteté était trompée, si elle croyait qu'on les observât, ou elle péchait grièvement si, informée de tant d'infractions, elle dissimulait et faiblissait. Le luxe et l'immodestie des habits dans le clergé demeuraient les mêmes, parce que, disait-on, il importe peu devant Dieu comment l'on est habillé, pourvu que la vie soit bien réglée. Sur ce principe l'ecclésiastique empruntait sans scrupule tous les dehors du séculier, et, composé en quelque façon de l'un et de l'autre, paraissait une sorte d'amphibie qu'on ne pouvait plus définir.

Quoique dans la première intention de S. Bernard les livres *de la Considération* ne fussent destinés qu'au pape, on voit que la morale s'en étendait à bien d'autres; et c'est ce qui les rend si précieux. Dans le quatrième livre il examine et passe en revue en quelque sorte tout l'entourage du saint-père, sa maison, les cardinaux, les ministres, le peuple de la ville. Les habitants de Rome, depuis un assez long espace de temps, se comportaient avec une arrogance et une mutinerie qui

Digitized by Google

soulevaient contre eux le monde entier. « Vos diocésains sont des Romains, dit le saint abbé : ce nom renferme tout ; » et, quelque réservé que soit S. Bernard, que n'y ajoute-t-il pas? Il les regardait comme détestés et décriés alors à un point qui ôtait jusqu'à la répugnance qu'on pourrait éprouver d'en mal parler. « Sur ce pied-là vous riez et vous les tenez pour incurables, ajoutait-il ; mais n'en travaillez pas moins auprès d'eux. C'est votre travail, c'est votre application à les guérir que votre charge exige de vous ; et ce n'est pas leur guérison... Je veux qu'ils soient des loups, non des brebis : vous êtes leur pasteur... Pourquoi douter et vous défier qu'ils puissent redevenir ce qu'ils doivent être? Ou renoncez à la charge, ou remplissez-la..... S. Pierre la remplissait par le ministère de la parole ; les changements arrivés depuis lui vous en laissent encore la liberté. Sous la pourpre et sous l'or qui vous couvrent, vous pouvez encore semer le grain de l'Évangile et en nourrir votre troupeau. Usez-en ainsi, ce sera le conduire en pasteur. »

Le besoin qu'avaient les papes d'employer quelquefois la voie des armes pour repousser la violence ou l'usurpation, conduisait S. Bernard à aborder ce sujet délicat. A ce propos il emploie de nouveau l'allégorie des deux glaives, dont nous avons donné l'explication. « Attaquez, dit-il (les Romains rebelles), avec la parole et non avec le fer. Vous ne devez plus employer le glaive, depuis qu'il vous a été ordonné de le remettre dans le fourreau. Néanmoins pour peu qu'on fasse attention aux paroles de Jésus-Christ, qui ordonne à S. Pierre de remettre son épée dans le fourreau, on ne peut nier qu'elle ne soit véritablement à vous, pour être tirée non par votre main, mais à votre sollicitation. Si cette épée ne vous appartenait point du tout, lorsque les apôtres dirent à Jésus-Christ : *Voici deux épées*, il n'aurait pas répondu : *C'est assez;* il aurait dit : *C'est trop*. Les deux glaives appartiennent donc à l'Église, le matériel et le spirituel. C'est à l'Église elle-même à tirer le spirituel, par la

Digitized by Google

main du pontife. Le matériel doit être tiré pour la défense de l'Église, par la main du soldat, mais à la sollicitation du pontife et d'après l'ordre du prince. »

L'Église sous un très-bon chef pourrait être très-mal gouvernée, si ceux que le pape admet dans ses conseils, ou sur qui il se repose de l'exécution, n'avaient ni son équité ni son amour du bien. Le choix qu'il doit en faire est donc d'une souveraine conséquence; et s'il avait malheureusement à s'y reprocher de la légèreté, de la faiblesse, une prédilection aveugle, une préférence qui n'aurait d'autre motif que son propre penchant, les suites en rejailliraient sur lui-même; il répondrait de tout devant Dieu et devant les hommes. C'était là un point important à exposer, sans dissimuler ni amoindrir aux yeux d'Eugène la grièveté des péchés où l'exposait le défaut de circonspection et de fermeté. Les brigues indirectes, les complaisances étudiées, les sollicitations préparées et conduites de loin, étaient, au jugement de S. Bernard, ce qu'il avait à proscrire sans pitié. Point de cardinaux d'un pays plutôt que d'un autre, puisqu'il était comptable à l'Église universelle d'une nomination qui l'intéressait tout entière. Point de gens qu'il mît dans les grands emplois uniquement pour les éprouver, puisqu'il devait antérieurement les connaître et ne les placer qu'à mesure qu'il les connaissait. Point de gens qu'il employât lorsqu'ils s'offraient et s'ingéraient d'eux-mêmes, puisque dans les postes qui veulent un certain mérite, l'humilité, la modestie, l'éloignement volontaire en étaient les premiers degrés. Quelques légations avaient tellement déshonoré le Saint-Siége, que S. Bernard insiste fortement sur ce point, afin d'épargner à Eugène de si cruelles mortifications. Le cardinal Martin, François et Geoffroy de Chartres y avaient été au contraire des modèles de désintéressement. Le saint les comble des plus beaux éloges à cet égard, et tel était son goût pour cette belle vertu qu'il trouvait indécent pour un évêque de se mêler trop en détail de l'administration de son temporel. Ses réflexions à

Digitized by Google

ce sujet sont aussi judicieuses qu'ingénieusement exposées.

« Vous avez besoin d'un homme, dit-il au pape, pour vous reposer sur lui du détail de votre maison. Il vous le faut fidèle, pour n'en être pas trompé; prudent, pour qu'on ne le trompe point lui-même. Il faut encore que vous lui donniez de l'autorité, puisque sans cela en vain voudrait-il et saurait-il vous servir. Mettez-le donc en état de se faire rendre l'obéissance qui lui est due par tous ceux que vous prétendrez soumettre à ses ordres. Que personne ne lui demande raison de ce qu'il ordonne. Qu'il reçoive, qu'il exclue qui il trouvera bon, qu'il change à son gré les officiers et les offices, qu'il soit craint de tous et à la tête de tous, pour être utile à tous et faire que tous concourent à votre utilité. N'écoutez point, prenez même pour un faux rapport toute accusation secrète qu'on vous porterait contre lui, et faites-vous généralement une loi de tenir pour suspect quiconque n'osera pas affirmer publiquement ce qu'il n'a pas craint de vous confier à l'oreille... Si vous ne trouvez pas un sujet qui unisse ensemble la fidélité et la prudence, préférez l'économe fidèle. Je vous conseillerais même de vous contenter d'en avoir un moins fidèle, plutôt que de vous jeter dans le labyrinthe où de pareilles discussions vous exposent. Souvenez-vous que le Sauveur avait pour économe un Judas. Et qu'y a-t-il de plus honteux à un évêque que de s'appliquer aux particularités d'un ménage, que d'en supputer les dépenses, d'en éplucher toutes les minuties, de se ronger d'inquiétude ou de tristesse sur les pertes et les négligences qu'il est inévitable d'y souffrir? Je le dis à la confusion de quelques-uns, qu'on voit entrer tous les jours là-dessus en des recherches et des calculs pitoyables. »

Le saint termine ce livre en faisant un résumé de ce qu'il avait dit de plus essentiel sur les devoirs de la papauté.

« Considérez avant tout que l'Église romaine, dont Dieu vous a établi le chef, est la mère et non la dominatrice des autres Églises ; que vous êtes, non le seigneur des autres

Digitized by Google

évêques, mais l'un d'entre eux, le frère de ceux qui aiment Dieu, l'ami de ceux qui le craignent. Il faut considérer encore que vous êtes la règle vivante de la justice, le miroir de la sainteté, le modèle de la piété, le conservateur de la vérité, le défenseur de la foi, le docteur des nations, le guide des chrétiens, l'ami de l'époux, l'ordonnateur du clergé, le pasteur des peuples, le précepteur des ignorants, le refuge des opprimés, l'avocat des pauvres, l'espérance des malheureux, le tuteur des orphelins, le juge des veuves, l'œil des aveugles, la langue des muets, le bâton des vieillards, le vengeur des crimes, la terreur des méchants, la gloire des bons, la verge des puissants, le marteau des tyrans, le père des rois, le modérateur des lois, le dispensateur des canons, le sel de la terre, la lumière du monde, le pontife du Très-Haut, le vicaire du Christ, l'oint du Seigneur, enfin le Dieu de Pharaon. »

Le cinquième livre diffère absolument des précédents : S. Bernard, détournant ses regards des objets terrestres, entraîne Eugène vers des sujets de méditation plus élevés et le porte à considérer ce qui est au-dessus de lui. C'était auparavant ses actions qu'il cherchait à sanctifier par l'application pratique des vérités du salut : c'est maintenant son esprit et son cœur qu'il nourrit de la contemplation des plus hauts mystères, des distinctions et des fonctions des anges, des propriétés de Dieu comme principe et essence unique, des secrets de la Trinité et de l'Incarnation. Il fallait un pape accoutumé de bonne heure au silence des forêts et aux exercices de la solitude, pour faire espérer à S. Bernard qu'Eugène se portât avec la même volonté à des spéculations si éloignées des sens. Il l'y faisait monter, et l'y introduisait peu à peu ; et telle est sa méthode qu'on n'est point étonné de voir un pape, un homme aussi laborieusement et aussi diversement occupé, s'appliquer à devenir un parfait contemplatif

Le temps qui restait au pieux pontife pour mettre en pratique ces dernières leçons fut fort court ; mais toute sa vie

Digitized by Google

n'avait été qu'une disposition à la mort, jusque dans l'éclat et les distractions de la papauté. Eugène III mourut le 7 juillet 1153, après avoir tenu le Saint-Siége huit ans, quatre mois et dix jours. Son corps, transporté de Tivoli à Rome, y fut arrosé des larmes de ce peuple ingrat qui l'avait si peu respecté. Quoique le tombeau où on l'inhuma dans Saint-Pierre du Vatican ait été illustré de plusieurs miracles, l'Église n'a rien ajouté à la vénération que ses seules vertus lui avaient acquise, et qui, bien qu'il n'ait pas été honoré du titre de saint, le font néanmmoins compter parmi les plus dignes successeurs du prince des apôtres. Dès le lendemain on élut paisiblement en sa place Conrad, cardinal évêque de Sabine, Romain et chanoine régulier, qui prit le nom d'Anastase IV.

S. Bernard n'avait encore rien perdu de la vigueur de son intelligence, son esprit avait encore toute sa grâce; mais les fatigues et les macérations avaient épuisé ses forces, et, au commencement de l'année où Dieu l'appela à lui, il tomba dès l'hiver dans une langueur qui laissait fort peu d'espérance. Il agissait néanmoins, et employait le jour à ses bonnes œuvres ordinaires. Surtout il n'en passa presque aucun sans offrir le sacrifice de la messe, suppléant par sa dévotion à la débilité de son corps. « Votre lettre m'a trouvé réduit à garder le lit, écrivait-il à son oncle André, chevalier du Temple (1), qui était en Palestine et lui demandait son avis pour venir le voir... Que voulez-vous que je vous réponde sur ce voyage? je le souhaite et je le crains. La vivacité du désir est pourtant la plus forte; et en cas que vous puissiez faire, sans que l'édification en souffre et que le service du Seigneur y perde, j'ose à peine vous mander que je vous verrais bien volontiers avant ma mort... Mais si vous venez, ne différez pas, de peur que vous ne me trouviez plus. » Il avait toujours à cœur la défense des lieux saints; et une des raisons qui lui faisaient souhaiter le voyage d'André était que ce brave

(1) *Ep.* Bern. CCLXXXVIII.

Digitized by Google

chevalier, qui jouissait en France d'une grande considération, y déterminerait vraisemblablement bien des gens à le suivre au retour. Il écrivit en même temps à Mélisante, reine de Jérusalem, veuve de Foulques d'Anjou, et lui dit ce qu'on peut dire de plus obligeant à une princesse que la calomnie n'épargnait pas et de plus salutaire à une veuve chrétienne selon les règles de S. Paul. Il lui recommandait de se comporter en reine exposée aux regards de l'Europe et de l'Asie dans toutes ses actions; mais en même temps il l'avertissait qu'elle ne pouvait être une bonne reine, qu'autant qu'elle serait une bonne veuve (1). Sa direction à cet égard ne retranche rien de la plus austère morale.

Ayant recouvré un peu de santé, et croyant le devoir aux prières de ses frères : « Que faites-vous? leur disait-il; pourquoi me retenez-vous sur la terre? Vous avez prévalu; mais épargnez-moi, je vous conjure, et cessez de vous opposer à mon départ. » Dieu cependant voulait encore se servir de lui pour l'exécution d'un grand dessein ; et lui-même n'ignora pas que sa vie serait prolongée bien avant dans l'été. Un religieux nommé Henri s'en tenait si certain, sur un mot de consolation qu'il en reçut au moment qu'il partait pour l'Allemagne, que, tombé dans une rivière glacée aux environs de Strasbourg et abandonné sans aucun secours sous les glaces qui le submergeaient, il ne douta point que, par quelque voie que ce fût, il ne dût être tiré de cet abîme et revoir le saint abbé avant sa mort : confiance qui ne tarda pas à être exaucée et qui était un miracle dû à sa foi (2).

L'affaire réservée à S. Bernard, et qu'on le jugea seul capable de conduire à bon terme, demandait une action non moins miraculeuse de la toute-puissance divine sur des cœurs pleins du désir de la vengeance, et mutuellement livrés à la plus cruelle animosité. Pendant que le saint abbé commençait à se rétablir, Hillin archevêque de Trèves vint le

(1) *Ep.* Bern. CCLXXX. — (2) *Vita Bern.*, l. V, c. I.

Digitized by Google

trouver à Clairvaux, et le supplia de ne pas se refuser au besoin qu'on avait de sa présence, pour rendre la paix à la ville de Metz et à tout le pays messin, qui faisait partie de sa province métropolitaine. La guerre y était allumée entre la ville et la noblesse, et une action où les bourgeois avaient récemment perdu plus de deux mille hommes, ne faisait que rendre les deux partis plus intraitables. Dans ces occasions S. Bernard semblait n'avoir plus de corps, ou du moins n'en avoir un que pour l'immoler aux devoirs de la charité. Plus d'une fois on l'avait vu, à bout de forces, en montrer autant que les plus robustes dans une œuvre de zèle ou pour rendre un bon office au prochain. Tout faible et convalescent qu'il était, il céda donc aux instances de l'archevêque prosterné devant lui et devant sa communauté, et il le suivit en Lorraine. Mais, quoique extrêmement révéré des deux partis, le saint ne put d'abord se faire écouter. Les nobles mêmes, après l'avoir entendu, le quittèrent avec un dépit mal déguisé, qui menaçait d'une rupture entière. Ses compagnons en étaient consternés : « Rassurez-vous, mes frères, leur dit-il; quoique Dieu nous fasse acheter la paix au prix de bien des rebuts et de bien des difficultés, il ne nous la refusera pas. » L'évêque de Metz était Étienne de Bar, fils d'un comte de Montbéliard et d'une sœur du pape Calixte II, qui l'avait sacré. Il avait embrassé le parti du peuple, que les seigneurs accablaient de vexations, et depuis trente-quatre ans qu'il gouvernait cette Église, il avait eu avec eux de fréquents démêlés pour la restitution de plusieurs domaines. Les conditions proposées par S. Bernard ne le satisfaisaient que médiocrement; mais ni lui, ni le peuple, ni les nobles, ne purent s'endurcir contre la vertu des prodiges qui se multipliaient à leurs yeux par des guérisons signalées, et qui arrachèrent aux plus obstinés cet humble aveu : « Il faut bien que ce serviteur de Dieu obtienne de nous tout ce qu'il en exige, lui qui obtient de Dieu même tout ce qui lui plaît. »

Aussitôt que la paix eut été conclue, S. Bernard revint à

Digitized by Google

son abbaye, jugeant par le renouvellement de ses douleurs qu'il n'avait plus qu'à s'avancer tranquillement vers le terme de tous ses désirs. Il laissait des enfants dans le monde; mais c'était pour les conduire après lui au ciel qu'il les devançait. Tous, désolés du danger où ils le voyaient, étaient cependant encore plus frappés de ses admirables exemples, et plus animés à la piété par l'onction de ses dernières paroles, qu'occupés de leur affliction. Ce fut une tradition à Clairvaux, qu'il en avait appelé particulièrement quelques-uns, et leur avait recommandé trois choses à l'observance desquelles il avouait s'être continuellement appliqué: « s'en rapporter moins à son sentiment qu'à celui des autres; ne point se venger, quelque outrage qu'on ait reçu; et veiller soigneusement à ne mal édifier personne; » maximes simples, mais d'une perfection sublime pour qui s'exerce constamment à les pratiquer.

Le saint malade n'avait plus que le souffle, et son courage seul le soutenait, quand il fit une description si naïve de sa maladie à Arnold abbé de Bonneval (1). Il lui mandait qu'une défaillance d'estomac l'avait réduit à ne pouvoir prendre aucune nourriture et le privait de tout sommeil. Il n'avait plus de goût pour quoi que ce fût, sa seule satisfaction était de ne pouvoir rien manger. Un peu de liquide donné par intervalles pour le fortifier était uniquement ce que son état lui permettait de supporter; état si triste, qu'il avait les cuisses et les jambes enflées comme un hydropique. Mais dans cet accablement de la chair l'homme intérieur demeurait libre et sans trouble, et il ne lui restait qu'à demander des prières pour aller plus tôt à Dieu, et pour le soustraire, nu qu'il était, à la dent et aux embûches du serpent. Cette lettre, la dernière qu'il ait écrite, fut encore de sa main, afin, marquait-il, qu'on y reconnût son cœur. Ainsi s'éteignit ce brillant flambeau de l'Église de France, mais après l'avoir enrichie d'une abon-

(1) *Ep.* Bern. CCCX.

Digitized by Google

dance de lumières qui devaient immortaliser au milieu d'elle la gloire de sa vie, le mérite de ses services et le fruit de ses travaux. S. Bernard, muni des sacrements de l'Église, rendit sa bienheureuse âme à son Créateur le 20 août 1153, sur les neuf heures du matin. Il était à la soixante-troisième année de son âge, la quarantième depuis sa profession religieuse à Citeaux, et la trente-huitième depuis la fondation de Clairvaux, où il fut toujours abbé.

Jamais homme n'a plus honoré la vertu que S. Bernard, et jamais la vertu n'a été plus sincèrement ni plus universellement respectée que dans sa personne. Il avait tout ce que l'ambition peut souhaiter, tout ce que le monde peut demander de talents pour fournir la plus belle carrière; mais ce fut uniquement à la vertu qu'il voulut devoir tout ce qu'il recueillit de considération dans le monde.

Son mérite fut tel qu'on vit se rapprocher et se réunir dans sa vie les extrémités les plus opposées. Ce fut un solitaire continuellement obligé à se produire dans les cours ou à se charger de négociations importantes; et il n'en fut pas moins un modèle d'humilité, de retraite et de recueillement dans les occupations cachées de la solitude. Ce fut un génie supérieur, un sage consommé qui s'assit dans le conseil des rois; mais il fut aussi un enfant, et le plus docile des enfants, dans l'étude de la simplicité évangélique. En lui se trouvait le docteur le plus célèbre et le plus modeste de son temps, l'ennemi le plus implacable des schismes et des hérésies, et le controversiste le mieux doué pour gagner les schismatiques et les hérétiques ; censeur du vice, toujours intrépide et toujours écouté, il eut le don bien rare de reprendre sans offenser, sans irriter du moins, ou sans diminuer bien sensiblement l'affection qu'on lui portait. Soit qu'il écrive soit qu'il agisse, c'est toujours l'amour de Dieu et le zèle des âmes qui le guident et l'inspirent. Ses écrits paraissent renfermer beaucoup d'art, et réellement ils n'en ont aucun. S. Bernard était trop avare de ses moments, il n'en était pas même assez maître, pour

Digitized by Google

les travailler avec soin. Un esprit prompt, judicieux, abondant, rempli d'images, imbibé, si on l'ose dire, du style et de la doctrine de l'Écriture sainte, plein de ses devoirs et fort instruit sur toutes les matières qu'il traitait, lui en épargnait la peine. Personne ne pense et ne s'exprime plus heureusement lorsqu'il veut faire impression; et il la fait d'ordinaire si profonde, que nous ne voyons nulle part ailleurs des sentences ou des traits qu'on retienne plus volontiers, quand on s'intéresse à ce qu'il dit.

Les lettres de S. Bernard, qui sont au nombre de plus de quatre cent quarante, soutiennent fort bien le parallèle avec les auteurs les plus estimés en ce genre, chrétiens et profanes. Il a, sur les auteurs chrétiens auxquels on peut le comparer, l'avantage d'un commerce suivi avec les hommes les plus renommés de l'Europe; la délicatesse des affaires qu'ils lui confiaient, et une variété infinie de relations l'obligeaient à prendre les formes les plus variées, selon les états et les caractères de ceux auxquels il s'adressait. Le tour de son esprit se révèle dans ces lettres par des insinuations d'une éloquence naturelle, ou par les élans d'un cœur pénétré de Dieu et qui mène à Dieu. Les conseils y sont mesurés, les raisons pressantes, les exhortations persuasives, les narrations agréables; tout y est juste, poli, élégant. Les nombreuses lettres que nous avons eu occasion de citer suffisent à le démontrer.

On trouve moins de force, et peut-être moins de justesse dans ses sermons; mais on doit se souvenir que le plus souvent il les improvisait, et qu'ils ne nous ont guère été conservés que recueillis avec précipitation, à mesure qu'il les prononçait. Les écarts et les digressions s'expliquent par les circonstances dans lesquelles il avait à parler et les besoins particuliers des religieux qu'il avait à instruire. Lui seul pouvait leur tracer vers la perfection une voie aussi belle et aussi relevée que celle qu'on trouve dans les sermons sur le Cantique des cantiques, qui en sont un commentaire allé-

Digitized by Google

gorique, mais qu'il ne finit pas, quoique le nombre de ces sermons soit de quatre-vingt-six.

Outre les ouvrages de S. Bernard indiqués dans le cours de cette histoire, même ceux dont nous avons donné quelques extraits, aucun ne devrait être plus soigneusement étudié que son *Traité de la grâce et du libre arbitre*. Des difficultés qu'on lui proposa sur cette matière le portèrent à s'y appliquer, et il la traite avec une grande supériorité (1). Son principe fondamental est que, pour le mérite de la bonne œuvre, il faut que le consentement du libre arbitre concoure avec la grâce. « Otez, dit-il, le libre arbitre, il n'y a point de salut; ôtez la grâce, il n'y a point de moyen de salut. » Il définit le libre arbitre un consentement volontaire qui est exempt de contrainte et de nécessité; « car ce consentement, ajoute-t-il, part de la volonté, et non de la nécessité. Sur quoi il dit qu'où est la nécessité il n'y a point de liberté, et qu'où il n'y a point de liberté il n'y a point de mérite. » Le saint docteur distingue ensuite trois sortes de libertés, qu'il définit : exemption de péché, exemption de misère, exemption de nécessité; l'exemption de nécessité est la seule qui constitue le libre arbitre. Adam ne l'a point perdue en péchant; lui après sa chute, et sa postérité après lui, ayant toujours conservé la puissance de vouloir, quoique sujette au péché et à la misère ou à la faiblesse.

De là il explique comment dans l'affaire du salut toute l'opération et tout le mérite du libre arbitre est de consentir à la grâce, comment en vertu de la grâce nos mérites y sont des dons de Dieu, et comment nous y sommes les coopérateurs de Dieu; en sorte que S. Paul, quand il a dit: *Ce n'est pas moi, c'est la grâce de Dieu avec moi*, aurait pu dire : *C'est la grâce de Dieu par moi;* mais qu'il a mieux aimé dire, *avec moi*, afin de montrer qu'il n'avait pas été seulement le ministre de Dieu pour faire le bien, mais qu'il en avait été en quelque façon l'associé et le véritable coopérateur.

(1) *Tract. de grat. et lib. arb.*

Digitized by Google

« Prenons garde, conclut S. Bernard, lorsque nous sentons ce qui se passe invisiblement en nous, ou de l'attribuer à l'effort de notre volonté qui est trop faible, ou de le rapporter à une nécessité imaginée faussement en Dieu; mais tenons-nous-en redevables à sa seule grâce... Elle opère tellement avec le libre arbitre, qu'elle le prévient dans les commencements, qu'elle l'accompagne dans les suites, et qu'elle le met en état de coopérer avec elle à une œuvre où ce que la seule grâce a commencé, l'un et l'autre l'achèvent, non séparément, ni successivement, non que la grâce s'en approprie une partie et le libre arbitre une autre, mais par des progrès communs et indivisibles. Tout est de la grâce, tout est du libre arbitre, en sorte néanmoins que le libre arbitre agit en tout et que tout vient de la grâce. »

Voilà, dans une dissertation très-courte, la doctrine de S. Bernard sur un mystère qui, en d'autres mains, n'a pas été mieux éclairci par la multiplicité des volumes. On peut obscurcir ou falsifier ses paroles : l'interprétation simple et naturelle s'en présente d'elle-même. Le saint adressait ce traité à Guillaume abbé de Saint-Thierry, et avait l'humilité de le soumettre à sa correction.

Les autres opuscules détachés sont une *Exposition des mœurs et des devoirs des évêques* dont nous avons parlé, un discours *de la Conversion* prononcé devant le clergé et les étudiants de Paris, une réponse aux questions des moines de Saint-Pierre en Vallée, diocèse de Chartres, sur la force du précepte et les motifs de dispense dans les communautés religieuses; une exhortation aux chrétiens du Temple; *les Degrés d'humilité et l'Amour de Dieu*. Il n'y a pas jusqu'au chant et à la correction de l'antiphonaire dont S. Bernard ne se soit occupé, pour assurer la décence de l'office divin dans son ordre, et ce qu'il en donna était au moins ce qu'on pouvait avoir de plus réfléchi et de plus exact pour le temps où il vivait.

On aurait pu craindre, en le voyant appliqué uniquement à

Digitized by Google

chacune des choses qui l'occupaient, qu'il ne manquât d'aptitude ou de loisir pour les autres; mais l'universalité de ses talents suffisait à tout et remplissait tout. S'il eut de puissants et illustres coopérateurs dans la propagation de Cîteaux, on ne lui attribue pas moins d'avoir établi ou formé plus de cent soixante monastères, peuplés la plupart de ses propres enfants : car c'étaient son esprit et son genre de vie que l'on y voulait. On compte parmi ses disciples le pape Eugène III, six cardinaux, cinq archevêques, et plus de vingt-trois évêques. Or les sollicitudes de tant de personnes qui lui étaient chères finissaient toujours par retomber sur lui; et l'on pourrait appliquer à chacun de ces prélats le mot qui courut après l'exaltation d'Eugène, *que ce n'était point Bernard de Pise, mais Bernard de Clairvaux que l'on avait fait souverain pontife*. On le nomme le dernier des saints Pères, et de tous ceux qui l'ont précédé nul n'en a mérité plus spécialement le titre pour l'Église de France, et n'a plus fait pour conserver dans son sein les principes fondamentaux de la véritable Église.

La présence des évêques, des abbés et des nobles qui assistèrent à ses funérailles, les honora moins que les gémissements du peuple, et surtout que les nouveaux miracles dont Dieu continua de récompenser la confiance qu'on avait dans son intercession. Les miracles, au moins ceux qui étaient publics, ne cessèrent, disent ses historiens, que par un acte non moins hardi que singulier de Goswin, abbé de Cîteaux. Le trouble qu'en éprouvait la communauté dans ses pieux exercices lui fit défendre respectueusement au saint d'en accorder davantage, et cette simplicité eut son effet (1). A S. Bernard succéda, dans l'abbaye de Clairvaux, Robert de Bruges, que lui-même avait désigné et que sept ans auparavant il avait nommé abbé des Dunes en Flandre. Clairvaux était alors une maison de près de sept cents religieux.

(1) *Vita Bern.*, l. VII.

Digitized by Google

Cluny en nourrissait quatre cent soixante ; mais la dépense d'entretien de ces religieux imposait une charge fort différente, et à laquelle Pierre le Vénérable ne pouvait subvenir qu'avec des efforts qui demandaient toute son économie et tout son crédit. Dieu venait même de livrer ce monastère, et plusieurs autres d'entre la Loire, la Saône et le Rhône, à un fléau fort redoutable. Les murailles et les autres défenses de ce temps-là ne suffisaient pas pour arrêter la violence de certains brigands qu'on appelait les *routiers*, bandes d'aventuriers et de pillards qui s'étaient formées après le départ de Louis VII pour la deuxième croisade; le peu de résistance qu'elles trouvaient chez les moines les portait particulièrement à piller les monastères, et leurs ravages menacèrent de tarir les ressources de celui de Cluny. Le mal serait devenu irrémédiable sans la considération dont Pierre le Vénérable jouissait dans ces provinces. L'élévation récente d'Héraclius de Montboissier, son frère, à l'archevêché de Lyon ne contribua pas peu à l'augmenter. Ce fut le chef-d'œuvre de sa sagesse et de son habileté à manier les esprits que la conférence qu'il sut ménager à Mâcon entre l'archevêque, les évêques d'Autun, de Mâcon et de Chalon, ses suffragants, le comte de Bourgogne, le comte de Chalon, le comte de Beaujeu et d'autres seigneurs pour en former une puissante confédération contre les invasions des routiers. La conférence dura trois jours ; et, suivant les conventions qui y furent arrêtées, tous s'engagèrent à marcher au premier signal contre ces bandits, à les poursuivre quelque part qu'ils se retirassent, ainsi qu'à procurer le mieux possible la sûreté des religieux dans leurs biens et dans leurs personnes. Il paraît que les forces de la Bourgogne et du Lyonnais, ainsi réunies pour la défense de Cluny, mirent entièrement cette abbaye à l'abri de nouvelles déprédations. Mais les dommages que les brigands avaient causés, joints à d'autres dettes contractées d'ailleurs, avaient mis son état financier dans de grands embarras, et parmi les souverains, qui seuls pouvaient lui porter remède, aucun ne s'y montrait disposé. La mort du

Digitized by Google

roi d'Angleterre, Étienne de Boulogne, arrivée le 29 octobre 1154, vint ouvrir une ressource providentielle à Pierre le Vénérable. Le roi Étienne avait un frère, Henri, évêque de Winchester, religieux de Cluny dans sa jeunesse, d'un esprit fort doux et d'une vie constamment exemplaire durant son épiscopat. Innocent II l'ayant nommé son légat en Angleterre, il y avait agi avec vigueur en faveur des évêques que le roi détenait en prison, sachant toutefois user de ménagements avec lui et ne pas l'offenser.

Étienne étant mort, le royaume passa à Henri d'Anjou. L'évêque de Winchester n'avait plus les mêmes raisons de demeurer en Angleterre et en avait même de quitter ce pays. On ne l'ignorait pas en France. Pierre le Vénérable le sollicita-t-il de revenir à Cluny? on ne le sait. Ce qui est certain, c'est que le pape Adrien IV, qui venait de monter sur le Saint-Siége, le roi Louis VII et même la noblesse de Bourgogne, ne demeurèrent pas étrangers à la détermination que prit l'évêque de Winchester. Le nouveau roi faisait valoir des prétentions sur les richesses du frère du feu roi; mais on fit si bien que la plus grande partie lui échappa. Le prélat parvint à faire passer en France ses trésors et se rendit lui-même peu après à Cluny. Grâce à ses libéralités, qui furent considérables (car il possédait de grands biens indépendamment des bénéfices de son Église), la célèbre abbaye put réparer ses désastres.

La confédération de Mâcon, dont Pierre le Vénérable avait été le principal promoteur, servit de modèle au roi pour une négociation plus importante, dans l'assemblée qu'il tint à Soissons après son mariage avec Constance de Castille, fille ainée d'Alphonse VIII, qu'on appelait l'empereur d'Espagne. La cérémonie du mariage et celle du couronnement de la reine avaient été faites à Orléans, par Hugues archevêque de Sens, qui avait conduit la reine jusqu'en cette ville (1). Si Samson, archevêque de Reims, en témoigna quelque dé-

(1) Samm., t. I.

Digitized by Google

plaisir, ses plaintes furent modérées, et il ne s'en rendit pas moins à Soissons, selon l'ordre du roi, avec l'archevêque de Sens, les suffragants des deux métropoles, et tout ce que le roi y convoqua de seigneurs et d'abbés, le duc de Bourgogne, le comte de Flandre, le comte de Champagne et le comte de Nevers à leur tête. Le but que le roi se proposait dans cette assemblée était, comme à Mâcon, de pourvoir à la sûreté et à la tranquillité publique, et à peu près par les mêmes moyens. Les seigneurs ecclésiastiques et séculiers s'unissaient, il est vrai, par intervalles pour purger les provinces des brigands qui les infestaient ; mais pour les anéantir il fallait avant tout mettre fin aux guerres particulières qu'ils se faisaient les uns aux autres. Le roi le leur fit comprendre, et ils se prêtèrent de bonne grâce à la demande qu'il leur en exposa, de sorte qu'après avoir concilié ou mis en voie de conciliation tous les différends personnels, il ordonna dans toutes les Églises et les terres de son royaume une paix de dix années, qui devait commencer à Pâques 1156. Louis la jura et la fit jurer sur les saintes reliques. Tous promettaient, par ce serment, d'employer leur justice et leurs forces pour la liberté des chemins et du commerce, contre quelque violence et quelque oppression que ce pût être (1).

Trente-quatre années s'étaient écoulées depuis que Pierre le Vénérable, élu à trente ans abbé et supérieur général de Cluny (2), soutenait sa congrégation et la faisait honorer jusque dans le sein de l'Église grecque, lorsque Dieu l'enleva de ce monde le 25 décembre 1156, qui alors était le premier de l'année 1157. Pierre le Vénérable, S. Bernard et l'abbé Suger furent dans le même siècle trois personnages éminents, entre lesquels se partagea la conduite des affaires les plus mémorables de leur temps. S. Bernard, il est vrai, jeta un plus grand éclat, et la confiance de nos rois fut le partage de l'abbé Suger; mais Pierre le Vénérable, avec des qualités

(1) *Hist. Fr.*, t. IV. — (2) *Vita Petr. Ven.*

Digitized by Google

moins brillantes, en avait de parfaitement proportionnées aux postes qu'il remplit, et de très-propres à le faire distinguer en des places plus élevées que celles qu'il occupa. Son gouvernement surtout fut d'une sagesse consommée. Dieu ne lui avait pas donné des inférieurs marchant dans la voie d'une sainteté sublime, comme ceux de Clairvaux; il les trouva même déréglés et divisés; mais s'il ne les ramena pas à l'austérité primitive, il les renferma dans une observance exacte. L'union et la paix se rétablirent parmi eux, on y vit l'amour du bien, leur conduite devint édifiante, et le pieux abbé obligea S. Bernard à reconnaître que pour le jeûne, pour le silence, pour le retranchement des délicatesses et des superfluités introduites avant lui, Cluny avait bien changé de face.

Chargé par les papes ou les princes de négociations difficiles, Pierre le Vénérable montra de la dextérité, de la droiture et de la prudence. Son principal attrait était l'étude, de même que le principal attrait de S. Bernard était la prière; mais une étude uniquement rapportée au service de la religion et continuellement animée par une communication tendre avec Dieu. Le besoin qu'on avait de lui au dehors, où il était chéri et recherché de tous ceux qui le connaissaient, n'en souffrait point. On a recueilli six livres de ses lettres, qui, fort longues, pleines de détails et toutes bien écrites et judicieusement pensées, semblent avoir dû l'occuper beaucoup plus que ne permettaient de le supposer son attention et sa vigilance dans la direction intérieure de son ordre. Ses écrits en matière de doctrine supposent chez lui une érudition très-étendue. Il en composa un contre ceux qui prétendaient que jamais Jésus-Christ n'avait dit clairement et simplement qu'il était Dieu; un autre contre les Juifs, où il montre que Jésus-Christ est Fils de Dieu, qu'il est Dieu, que son royaume est tout spirituel et éternel, qu'il est venu dans le monde avec tous les caractères du Messie promis et attendu; et un aussi dont nous avons déjà fait mention, contre les pétrobrusiens.

Digitized by Google

Quoique bon dialecticien, sa manière de raisonner n'est ni forte, ni vive, ni pressante ; mais il arrange et enchaîne méthodiquement ses preuves dans une exposition nette, coulante, développée, et par là persuasive, quand on ne se lasse point de le suivre.

Les statuts que Pierre a donnés à Cluny ne sont pas une simple collection des règlements qu'il avait mis en vigueur; il rend compte des raisons qu'il avait eues de changer, d'augmenter, de retrancher des règlements et des usages plus anciens, en vue d'une véritable utilité : ce qui, dit-il, ne devait ni étonner ni scandaliser un homme sage, dès que les vertus essentielles subsistaient et qu'on n'avait cherché qu'à en accommoder sensément et solidement la pratique à la différence des esprits et des temps. Entre les ouvrages de Pierre le Vénérable, aucun autre ne le peint plus au naturel que ce dernier. Il a laissé quelques vers, particulièrement des proses, des hymnes et des épitaphes. Les pensées y sont toujours belles; mais la versification en est médiocre, comme celle de son siècle.

Pierre le Vénérable étant mort, la congrégation entière n'avait pour le remplacer aucun sujet dont le mérite dût adoucir la douleur que causait sa perte; mais celui qu'elle lui donna pour successeur fut pour les plus honnêtes gens un sujet de consternation. C'était une espèce de demi-religieux et de demi-convers, dont la naissance éblouit, parce qu'il était parent de Thierry d'Alsace, comte de Flandre. Ce choix, il est vrai, se fit tumultueusement, et trouva tant de contradiction qu'il ne tarda pas à être réformé. Une nouvelle élection mit à la tête de Cluny le prieur de la maison, Hugues de Trasam, homme néanmoins plus convenable au poste qu'il quittait qu'à la dignité à laquelle on l'élevait. Le premier nommé ne fut pas plus effrayé de cette concurrence qu'il ne l'avait été de son élection. Il osa se promettre assez de crédit auprès du pape pour l'emporter. Si la comparaison qu'on faisait de lui avec son prédécesseur ne parvint pas à le désabuser, à Rome

Digitized by Google

du moins elle servit à le couvrir de confusion. Il mourut au retour; Hugues de Trasam avait été confirmé.

L'Auvergne, qui pouvait s'estimer heureuse d'avoir vu naître dans son sein Pierre le Vénérable, eut vers le même temps le bonheur d'admirer les richesses de la grâce répandues sur une autre famille, où le père, la mère et une fille unique, selon quelques monuments, ont mérité qu'on leur rendit depuis dans l'Église les honneurs solennels réservés aux saints. Nous parlons de S. Gilbert, premier abbé de Neuffontaines, qu'il fonda; de Ste Pétronille sa première femme, abbesse d'Aubeterre, qu'elle fonda pareillement, et de la B. Ponce, qui succéda à sa mère dans le gouvernement de cette abbaye (1). La cour et la guerre, et une guerre aussi féconde en scandales que la croisade de Louis VII, n'affaiblirent point la piété de Gilbert, à laquelle l'avait formé un abbé de Prémontré appelé Ornife. Il revint du Levant le cœur brisé au souvenir des péchés qui avaient attiré tant de disgrâces sur l'armée, et ne voulut plus désormais accepter aucune distraction ni prendre part à aucun divertissement, tant il était touché des maux de la chrétienté. Pénétré de tels sentiments, il résolut de se retirer du monde. Sa femme Pétronille, par une heureuse conformité de pensées, partageait ses désirs. Ils n'étaient inquiets que des dispositions de Ponce, leur fille; mais Dieu lui avait inspiré les mêmes pensées. Tous les trois s'accordèrent à distribuer aux pauvres une moitié de leurs biens; ils destinèrent l'autre à l'établissement des deux maisons de l'ordre de Prémontré que nous avons dites. S. Gilbert se dressa un plan de vie aussi dure que sa ferveur la lui inspirait; mais à Aubeterre une discipline plus douce, quoique pleine du même esprit, rassembla bientôt auprès des deux fondatrices ce que leur sexe comptait de plus florissante noblesse aux environs. L'évêque de Clermont, Étienne de Mercœur, et l'abbé Ornife, aidèrent de leurs

(1) *Bibl. Præmons.*

Digitized by Google

conseils et de leurs soins ces pieuses institutions. S. Gilbert en vit à peine les premiers progrès. Riche des mérites d'une carrière déjà remplie, quoiqu'il ne fût encore qu'au commencement de sa course, il ne finit pas l'année qui suivit sa profession et mourut le 6 juin 1152.

Entre les saints les plus connus de cette époque, l'Église compte aussi S. Lambert évêque de Vence. Le monastère de Lérins fut le lieu de sa première éducation et celui où il voulut se consacrer à Dieu; mais un monastère aussi continuellement menacé et aussi souvent dépouillé par les pirates que Lérins l'était alors, fournissait bien des prétextes au relâchement (1). En un temps peu éloigné de celui dont nous parlons, on y avait manqué du nécessaire, et néanmoins ces privations et ces alarmes furent le moyen que Dieu employa pour sanctifier le jeune religieux. En les prenant chrétiennement, il parvint à faire briller en lui les vertus évangéliques les plus précieuses : le détachement de la terre, l'abnégation des sens, la confiance en Dieu, le désir du ciel; il y excella, et la réputation qu'elles lui valurent rappela ces beaux jours où Lérins fournissait aux Alpes Maritimes et aux deux Narbonnaises leurs évêques les plus saints ou les plus illustres. S. Lambert, élevé sur le siége de l'Église de Vence, l'occupa quarante ans, qui furent quarante années de bénédictions pour ses diocésains : car ses prières ne contribuaient pas moins à la guérison des malades que ses instructions à l'extirpation des péchés. Il mourut le 26 mai 1154, avec la même tranquillité et la même égalité d'âme qu'il avait vécu. Étant à l'extrémité, il entendit un tailleur de pierres qui travaillait, et il demanda ce que c'était. On lui répondit que c'était son tombeau qu'on préparait. Aussitôt il témoigna le désir de le voir, s'y fit conduire, le bénit, régla quelques affaires et bientôt après rendit l'esprit (2).

Barthélemy de Vir, évêque de Laon, avait vécu dans l'épis-

(1) Inn. III, *Ep. ad arch. Arel.* — (2) Boll., t. mart.

Digitized by Google

copat presque aussi longtemps que S. Lambert; mais en l'année 1150 il y avait renoncé, pour embrasser l'institut de Cîteaux à Foigny, une des dix abbayes qu'il avait fondées dans son diocèse (1). Il y vivait uniquement occupé de sa perfection, lorsqu'on l'inquiéta au sujet des œuvres qui avaient signalé son épiscopat, et qu'un de ses successeurs prétendait avoir été excessives et ruineuses. Gaultier de Saint-Maurice lui avait succédé immédiatement. D'abord religieux et abbé de Saint-Martin de Laon, bien loin de se plaindre de dépenses faites pour multiplier les monastères, il les avait augmentées, au contraire, et avait fait de nouvelles fondations, même au delà des mers. Mais un autre Gautier, dit de Mortaigne, qui en moins de six ans se trouvait le second évêque de Laon après Barthélemy, était dans des dispositions bien différentes : chanoine et doyen de la cathédrale avant son élection, il considérait de mauvais œil ce qu'il appelait des profusions en faveur des réguliers, surtout des prémontrés qui y avaient eu le plus de part, et il entreprit de les contraindre par les voies judiciaires à lui restituer ce qu'ils avaient reçu de l'ancien évêque. Pendant qu'il les poursuivait devant l'archevêque de Reims, Hugues leur général eut recours au pape Adrien IV, et en obtint des lettres de recommandation pour le roi et pour l'évêque même qui le poursuivait. L'affaire fut portée devant le concile provincial de Reims auquel le roi assistait. Hugues, général des prémontrés, défendit vivement sa cause contre Gautier de Mortaigne.

Pour éviter un éclat toujours fâcheux dans une affaire de ce genre, le roi se porta pour médiateur entre l'évêque de Laon et les prémontrés. Gautier de Mortaigne, se prêtant aux intentions du roi et au désir du concile, reçut les offres des prémontrés, qui consentaient à le dédommager en argent et en bestiaux. L'acte en fut dressé dans le concile et en-

(1) *Ann. Cist.*, t. II.

Digitized by Google

voyé au pape afin qu'il le confirmât, ce qui fut accordé par une bulle datée du 30 mai 1158. Mais il paraît que Barthélemy était mort avant cette conclusion. Ce fut un digne évêque; et le compte qu'on l'obligea de rendre de son administration eut pour résultat de faire ressortir des mérites que sa modestie avait ensevelis dans le cloître. Père de tous les religieux, il ne pouvait finir plus glorieusement pour eux qu'en mourant leur frère. Quelques auteurs lui donnent le titre de saint, comme à Pierre le Vénérable.

Louis VII ne pouvait jouir d'un peu de loisir dans le gouvernement de son royaume, sans chercher aussitôt à en profiter pour le service et pour la gloire de l'Église. En paix avec le roi d'Angleterre, il lui proposa de s'unir ensemble contre les Sarrasins d'Espagne, puisqu'on ne devait pas prudemment penser à aller les combattre dans la Palestine; et ce projet, sérieux ou non de la part de Henri, alla si avant qu'ils députèrent l'un et l'autre à Rome l'évêque d'Evreux, Rotrou de Barwich, afin d'en conférer avec le pape (1). Ce ne fut pas l'avis d'Adrien, après qu'il eut examiné la proposition à un point de vue qui n'aurait pas dû échapper à la sagacité du roi d'Angleterre : car pour le roi de France, dans des entreprises de cette nature, il suivait davantage les premiers entraînements de sa pieuse ardeur. Le pape loua ses intentions et l'en félicita, persuadé qu'elles n'avaient qu'une charité sincère et une foi ardente pour principe; mais il le pria de considérer que l'expédition était bien précipitée et courait même risque de n'être pas aussi agréable à Dieu qu'elle pourrait l'être, entreprise avec plus de maturité et de précaution. Entrer en Espagne sans que les princes chrétiens ni les évêques du pays eussent été consultés, ne pas attendre même pour une pareille démarche qu'ils en eussent témoigné le désir et demandé du secours, ce serait les effaroucher, les remplir de soupçons, les blesser du moins, et retomber dans

(1) *Conc.*, t. X, *Ep.* Hadr., p. 1159.

Digitized by Google

les périls où la jalousie des Grecs avait jeté la dernière croisade. Il conseillait donc de commencer par s'assurer de la bonne volonté des peuples qu'on prétendait délivrer du joug des infidèles, et gagner assez leur confiance pour n'avoir pas à craindre d'en être traversé. Après cela on aurait à se concerter avec les seigneurs espagnols sur les moyens à prendre pour commencer l'attaque, et, tout étant ainsi arrêté, on le trouverait parfaitement disposé à seconder un courage et un zèle dont il ne résulterait rien qui pût lui être reproché, quant au plan et aux préparatifs. Ce conseil fut suivi et mit au jour des difficultés qui rendirent la croisade d'Espagne impraticable.

Durant près de cinq années qu'Adrien IV occupa le siége de Rome, son attention sur la France et les autres parties du monde chrétien fut bien détournée par les inquiétudes que lui causait l'empereur Frédéric Ier, dit Barberousse, et par la résistance qu'il dut opposer à ses prétentions. Elles avaient paru fort modérées, jusqu'à ce que le pape lui eût conféré la couronne impériale; ce qu'il fit à Rome, malgré les Romains, le 18 juin 1155. Mais la cérémonie du couronnement finie, ces prétentions se développèrent peu à peu, et se produisirent enfin avec un scandale qui troubla aussi un grand nombre de nos Églises. Beaucoup en effet des plus considérables et des plus illustres se trouvaient dépendantes de ce prince dans les provinces qu'on appelait communément terres de l'empire, et plus anciennement royaume d'Arles ou de Bourgogne. On y comprenait, à quelques exceptions près, tout ce qui s'étend à la gauche de la Saône entre la Saône même, le Haut-Rhin, les Alpes et la Méditerranée. Un si beau pays, contigu aux possessions de Frédéric en Italie et en Allemagne, donnait à sa domination une étendue très-satisfaisante, mais ne le contentait pas; il regardait ces provinces comme au-dessous de ce qu'il croyait dû à la dignité d'empereur. Ce prince s'en était fait une très-haute idée, et, à titre de successeur des anciens empereurs, il n'aspirait à

Digitized by Google

rien moins qu'à exiger de gré ou de force des restitutions auxquelles les autres puissances ne lui reconnaissaient aucun droit. A ses yeux, leurs possessions les plus légitimes n'étaient qu'un démembrement de sa couronne (1). Mais la situation de l'Europe ne lui permettait guère de songer à réaliser ses chimères, et par-dessus tout de les faire valoir à main armée. Peu assuré de son patrimoine même, et plus occupé à calmer ou à prévenir les révoltes dont il s'y voyait menacé qu'à entreprendre des conquêtes, il se dressa un plan de gouvernement qui lui réussit tant qu'il ne s'en écarta pas : ce fut de régner despotiquement où il le pourrait, mais de reculer habilement devant les obstacles, de céder à la nécessité des circonstances, de sauver les apparences; et, afin de conserver le plus d'autorité possible, de combler d'honneurs ceux qui se mettraient dans sa dépendance.

Telle était la conduite qu'il se proposait de suivre dans les Gaules, quand, à l'occasion de son mariage avec Béatrix, héritière de Franche-Comté, il vint tenir sa cour à Besançon, à Arbois, et en d'autres villes de l'ancien royaume de Bourgogne (2). Ses moindres démarches avaient un but, et, en affectant de rassembler auprès de lui un plus grand nombre de seigneurs, il voulait autre chose que de se donner en spectacle. Expliquer en vertu de quel droit et par quels degrés la plus haute noblesse ecclésiastique et laïque s'était insensiblement élevée et multipliée autant qu'elle l'était dans ces contrées, a été jusqu'ici la matière de bien des discussions. Ce qu'on peut en dire de plus certain, c'est que les premiers honneurs et les premiers priviléges d'où ces seigneuries avaient pris naissance, étant originairement appliqués à certaines familles et à certains siéges, avaient suivi dans la suite le droit du sang et celui de la succession; puis la possession s'en était fortifiée à la longue et avait fini par prévaloir sur les raisons et les titres contraires. Quelle qu'en fût la source,

(1) Rader. *in Frid.* — (2) Rader., l. II, c. VIII.

Digitized by Google

la possession subsistait à l'égard de la plupart des évêques; et tel était l'attachement des peuples à leur gouvernement qu'il eût été dangereux d'entreprendre de les faire changer de maître.

Frédéric ne chercha donc qu'à s'attacher les évêques par des intérêts réciproques, de préférence même à beaucoup de seigneurs laïques qu'il ménagea moins. De son côté, il prenait pour lui le cérémonial de l'hommage, l'engagement du serment et les droits régaliens, ne négligeant aucune occasion d'établir qu'ils recevaient leurs bénéfices de sa main; mais en compensation, il maintenait, ratifiait et même augmentait quelquefois les fiefs et les droits qu'ils ambitionnaient.

Pour un prince aussi ombrageux que le fut toujours Frédéric à l'égard du clergé, il fallait que l'observation de ces règles de conduite lui parût d'une bien grande importance et qu'il eût pour y tenir les raisons les plus décisives. Entre les prélats qui lui firent hommage et lui prêtèrent serment en personne, l'histoire nomme Etienne archevêque de Vienne et archichancelier de Bourgogne, Héraclius archevêque et primat de Lyon, Odon évêque de Valence, Geoffroy évêque d'Avignon (1). Quant à l'archevêque d'Arles et autres prélats qui ne parurent pas à la cour, il n'est pas douteux que tous se seraient rendus auprès de l'empereur, si le peu de séjour qu'il fit en France, c'est-à-dire dans ses terres de France, ne les en avait empêchés; il n'y en eut aucun qui par lettres ou par députés ne l'assurassent de l'obéissance qu'ils devaient à l'empire romain. Mais comme ils eurent soin de choisir pour cette mission les hommes les plus capables de conduire adroitement une négociation, on en conclut que sous cette apparence de déférence et de respect il y avait réellement plus d'un point délicat qui donnait lieu de négocier.

Voilà ce qui a rendu l'année 1157 une époque remarquable dans l'Église gallicane: car on vit alors son pouvoir temporel

(1) Rader., l. I, c. XI.

Digitized by Google

s'affermir et s'accroître dans la personne de ses évêques et d'autres grands bénéficiers, qui se reconnurent sujets de l'empereur Frédéric. Le monument le plus remarquable qui nous reste de ces conventions est l'acte dressé le 18 novembre à Arbois, en faveur d'Héraclius de Montboissier, archevêque et primat de Lyon. Les droits que cet acte lui concédait sur le régime temporel de sa ville épiscopale et les honneurs dont l'empereur le revêtit, ont donné lieu à quelques historiens de supposer qu'Héraclius les avait achetés par plus de soumission qu'il n'en devait légitimement à Frédéric. Gui comte de Forez était loin de reconnaître le droit que s'attribuait l'empereur dans ses libéralités, et il ne tarda pas à se rendre justice contre l'archevêque, dès qu'il put l'espérer de la supériorité de ses forces. Une tentative qu'il hasarda sur Lyon lui réussit. La ville fut envahie et livrée au pillage; mais Héraclius n'y manquait pas de serviteurs zélés, qui ne l'abandonnèrent pas. Obligés de fuir avec lui, ils le suivirent jusqu'à la Chartreuse des Portes, monastère célèbre du Bugey; et du fond de cette solitude, qui fut quelque temps leur unique asile, ils revinrent si à propos surprendre les troupes du comte qu'ils les battirent, et mirent la querelle entre Héraclius et lui en voie d'accommodement (1).

L'empereur n'avait pas dès lors pour le pape des dispositions aussi bienveillantes. Dans une de ces cours ou assemblées solennelles tenues à Besançon, on vit s'élever un démêlé très-vif entre lui et les cardinaux Roland et Bernard légats du pape Adrien, à propos d'une lettre que ce pontife les avait chargés de lui remettre. Dans cette lettre, qui avait pour principal objet une réclamation en faveur d'un évêque des États de l'empereur, victime de mauvais traitements, se trouvaient des expressions dont ce prince prit ombrage. Pour en comprendre la portée, il faut entendre le pape lui-même :

« Nous avons écrit, dit-il, il y a peu de jours, à Votre Ma-

(1) *Hist. cont. de la ville de Lyon*, p. 275.

Digitized by Google

jesté (1) pour lui rappeler le crime horrible, exécrable, inouï, qui a été commis en Allemagne, et qu'à notre grand étonnement vous avez laissé impuni jusqu'à présent. Vous savez comment notre vénérable frère Esquil, archevêque de Lunden, a été pris, en revenant de Rome, par quelques impies qui le retiennent encore en prison, et comment ces scélérats se sont jetés sur lui et les siens l'épée à la main et les ont traités indignement après leur avoir tout enlevé. Le bruit de cet attentat est parvenu aux régions les plus éloignées. Votre devoir était de venger ce crime et de tirer le glaive que Dieu vous a confié pour la punition des méchants : vous n'en avez rien fait, à ce que nous apprenons. Quel peut en être le motif? nous l'ignorons, notre conscience ne nous reprochant rien qui puisse vous avoir offensé. Au contraire, nous vous avons toujours aimé comme notre cher fils et comme un prince très-chrétien.

« Vous devez vous rappeler avec quelle joie l'Église romaine vous reçut l'année dernière, et avec quelle affection de cœur elle vous conféra la couronne impériale. Ce n'est pas que nous nous repentions d'avoir en tout rempli vos vœux; au contraire, nous nous réjouirions d'avoir pu vous accorder encore, s'il était possible, *de plus grands bienfaits* (*majora beneficia*) en considération des biens que vous pouvez procurer à l'Église et à nous. »

Ce dernier mot *beneficia*, mal rendu par le chancelier de l'empire dans la traduction qu'il fit de cette lettre du latin en allemand, devint un sujet de discorde. Le chancelier traduisait *beneficia*, non par *bienfait*, qui était le sens naturel, mais par *fiefs*, ainsi qu'on le disait quelquefois, de sorte que l'assemblée, croyant voir de la part du pape une intention de traiter l'empereur en vassal, entra aussitôt dans une grande irritation. Loin de la calmer par leurs explications, les légats ne firent que l'augmenter : car l'un

(1) Hadr. *Ep.* XI, ap. Labb., t. X, p. 1144.

Digitized by Google

d'eux dans la chaleur de la discussion commit l'imprudence de s'écrier : *Et de qui donc l'empereur tient-il l'empire, si ce n'est du pape?* Il voulait dire probablement le titre d'empereur, la couronne impériale, non pas son droit de souveraineté. Mais on ne lui donna pas le temps de s'expliquer. Le tumulte devint effroyable, et Othon duc palatin de Bavière, tirant du fourreau son épée, en menaça le légat. L'empereur se hâta d'intervenir et parvint à calmer les têtes qui étaient fort échauffées; mais en même temps il ordonna aux légats de repasser de suite les monts, sans leur permettre de s'arrêter chez aucun évêque ni dans aucune abbaye des terres de l'empire.

Après un tel éclat l'empereur sentit la nécessité de détourner le coup dont il se croyait menacé; il écrivit donc une lettre circulaire où il disait : « Par l'élection des seigneurs nous tenons l'empire de Dieu. Lors de la passion de son Fils, il a soumis le monde au gouvernement de deux *glaives*, et l'apôtre S. Pierre a fait connaître cette doctrine au monde, en disant : *Craignez Dieu, et honorez le roi*. Celui donc qui prétend que nous tenons du pape la couronne impériale comme un bénéfice (*fief*) s'oppose à l'institution divine, et est coupable de mensonge (1). »

Tout cela n'était qu'un malentendu qu'il eût été facile de faire disparaître en restituant au mot *beneficia* son acception véritable. Mais on s'échauffa de part et d'autre. A la cour on n'avait voulu y voir que l'indice des prétentions envahissantes du Saint-Siége; à Rome on ne fut ému que de l'injure faite à toute l'Église et à son chef dans la personne de ses légats; on y ressentait vivement aussi et avec raison le mauvais procédé de l'empereur, qui, aussitôt après le départ du légat, avait intercepté toute communication avec le centre de la chrétienté et fermé les frontières. Ce fut le sujet d'une lettre que le pape adressa aux évêques d'Alle-

(1) Ap. Baron., ann. 1157, n. 7.

Digitized by Google

magne, où, se plaignant fortement de la gravité de l'injure qui lui était faite et les exhortant à rappeler l'empereur à son devoir, il ne touchait qu'en passant le point essentiel de la question, le mot *beneficia*; et encore n'était-ce que pour témoigner qu'il soupçonnait de la part de l'empereur et des princes allemands quelque malveillance dans le sens qu'on lui attribuait. C'est pourquoi, dit le pape, « qu'il prenne garde d'acquiescer aux suggestions des pécheurs; qu'il pense plutôt au jugement du Très-Haut, et que s'attaquer à l'Église romaine, c'est assaillir témérairement un roc inébranlable, qui de siècle en siècle se jouera des orages et subsistera éternellement sous la protection de Dieu (1). »

Les évêques allemands, animés des meilleures intentions et fort désireux de donner satisfaction au pape, s'empressèrent autour de l'empereur pour l'apaiser. Mais ce prince, sans revenir de ses premières impressions, protesta avec plus de force que jamais en faveur de son droit de souveraineté, affirmant qu'il le tenait comme un bénéfice, non du pape, mais de Dieu seul. Cette réponse, envoyée à Rome par les évêques qui suppliaient le pape de faire en sorte que l'Église recouvrât sa tranquillité sans que l'empire perdît rien de sa dignité, fit enfin comprendre à Adrien IV quel était le nœud de la difficulté. Pour le trancher, il députa vers l'empereur deux nouveaux légats du caractère le plus conciliant, et leur remit une lettre qui dissipait tout nuage relativement au sens du mot *beneficia*. On devait, disait-il, l'entendre dans son sens naturel et selon son étymologie : *bonum factum* (*bienfait*). C'était le sens que lui-même il y avait d'abord attaché, et d'autant plus que ce sens était celui de l'Écriture, à laquelle il l'avait emprunté. Quant à donner à l'empereur la couronne impériale comme un *fief* de l'Église, il n'y avait jamais pensé; son dessein comme son désir était d'accorder à ce prince un bienfait (2). C'en était

(1) Ap. Baron., an. 1157, n. 13.— (2) Ap. Baron., ann. 1158, n° 4.— Si un écrivain moderne avait bien voulu donner quelque attention à cette réponse d'Adrien IV,

Digitized by Google

un véritablement que ce titre d'empereur tant ambitionné par les princes, et dont les lois de l'époque attribuaient au souverain pontife seul le droit de disposer. Le premier comme le plus immanquable effet de cette haute dignité, était pour celui que l'autorité pontificale en avait revêtu, de se voir au premier rang des souverains de l'Occident et d'obtenir une grande prépondérance dans les conseils de l'Europe.

Une explication aussi positive, qui n'eut d'autre tort que celui de s'être trop fait attendre, termina le différend. Entendu de cette manière, le mot *beneficia* ou *bienfait* n'avait plus rien qui choquât l'empereur. Il se déclara donc satisfait et donna le baiser de paix aux envoyés du saint-père.

Les légats avaient été reçus dans un camp près d'Augsbourg, où l'empereur Frédéric rassemblait ses troupes pour entrer en Italie et y faire reconnaître son autorité. Othon évêque de Freisingen, son oncle et le plus sage de ses conseillers, devait l'accompagner dans cette expédition. Une maladie l'en empêcha, et ce fut un malheur pour Frédéric et pour l'Église dans les épreuves auxquelles elle se vit exposée après la mort du pape Adrien. Nul n'était plus capable qu'Othon de prémunir l'empereur contre les excès dans lesquels il ne tarda pas à se précipiter. Mais Dieu en avait disposé autrement. Rentré chez lui, Othon se fit presque aussitôt transporter en France, à Morimond, monastère de Cîteaux, indiqué pour le chapitre général de l'ordre; il y mourut le 22 septembre 1159.

Les écoles de Paris l'avaient eu pour disciple, la réforme de Cîteaux pour élève, et la maison de Morimond même pour abbé. Il avait gardé constamment son habit de religieux

réponse qu'il a du reste supprimée, il eût pu se dispenser de parler des *prétentions de la cour romaine*, et surtout il n'eût pas avancé cette assertion aussi fausse qu'injurieuse au Saint-Siége : « Adrien, comme ses prédécesseurs depuis Grégoire VII, se croyait suzerain de tous les royaumes catholiques et supérieur à l'empereur dans l'ordre politique. » (*Hist. de l'Eglise de France*, t. V, p. 315, 317.) Les papes n'ont jamais eu de pareilles prétentions. Ils ne se croyaient suzerains que de quelques princes qui s'étaient mis volontairement sous leur protection.

Digitized by Google

pendant les vingt années qu'il avait été évêque de Freisingen, et n'avait quitté sa résidence que pour venir au chapitre de l'ordre, où se rendaient d'ordinaire, autant qu'ils le pouvaient, tous les évêques qui étaient sortis de son sein (1). Fidèle à cette coutume, Othon y était arrivé déjà languissant; et, se sentant plus mal, il remercia Dieu de lui avoir accordé la consolation d'expirer au milieu de ses anciens frères, qu'il aimait toujours tendrement. Othon, élevé à l'épiscopat, avait vécu dans une régularité conforme à sa première vocation, et s'était appliqué à la faire régner partout où sa naissance et son rang lui en facilitaient les moyens. On a de lui huit livres d'une *Chronique* depuis le commencement du monde jusqu'à l'année 1146, et deux autres sur l'histoire particulière de l'empereur Frédéric, qu'il conduit dix ans au delà. C'étaient les beaux jours du règne de ce prince. Othon, qui ne vit que ses commencements, en parle avec éloge, mais sans flatterie. Sans s'être entièrement affranchi dans ses écrits des défauts de son époque, Othon se distingue par la noblesse habituelle de son style et la sagesse de ses jugements. On trouve chez lui de l'esprit, du sentiment, de l'énergie, du discernement, et certaines qualités naturelles qui sont de tous les temps. On ne doit pas confondre avec le reste le huitième livre de sa *Chronique*, où, plus théologien et plus philosophe qu'historien, il se laisse aller trop facilement à des conjectures assez hasardées et accepte des traditions qu'il aurait pu discuter. Sa mort fut le premier châtiment que Dieu infligea à Frédéric, quand ce prince commença à n'écouter plus que son orgueil et la défiance qu'on lui inspirait des pontifes romains. Il chérissait Othon et connut ce qu'il perdait; mais le souvenir de ses sages leçons s'effaça bientôt.

Thibaud évêque de Paris mourut à la même époque (2). Le siége vaqua plusieurs mois; et, sur le refus du prince Philippe, quatrième frère du roi, il fut donné au fameux Pierre

(1) *Ann. Cist.*, ad ann. 1159. — (2) *Hist. Eccl. Paris.*

Digitized by Google

Lombard, dit le Maître des sentences, à qui son renom de premier des théologiens, n'avait jusque-là obtenu qu'un canonicat à Chartres. De la part du prince Philippe le refus du siége de Paris était non-seulement un acte de désintéressement, mais encore un témoignage de reconnaissance : car Pierre Lombard avait été son précepteur, et cette considération influa beaucoup sur la détermination qu'il prit de solliciter pour lui à son préjudice. Né de parents pauvres près de Novare en Lombardie, et recommandé à S. Bernard au nom de l'évêque de Luques, Pierre avait fait de grands progrès dans les études à Reims et à Paris, grâce à la générosité du saint abbé et aux secours qu'il lui procura chez les religieux de Saint-Victor. La somme de théologie de Pierre Lombard intitulée *les Sentences*, est une compilation de passages extraits des saints Pères et méthodiquement appliqués aux questions qu'on traitait dans les disputes; mais au lieu qu'avant lui la subtilité du raisonnement y dominait d'ordinaire, il s'efforce de lui substituer le nombre et le poids des citations. Quoique ce fût une méthode plus solide et surtout plus propre à propager l'instruction véritable, on éprouva à la longue qu'elle gênait trop l'esprit, qui naturellement est raisonneur; et, bien que pendant quatre cents ans la méthode de Pierre Lombard ait passé pour être universellement adoptée, on la désertait bien souvent pour revenir aux pensées et aux explications arbitraires qu'il voulait bannir. Lui-même n'en fut pas exempt. On trouve une liste de vingt-six articles, où ce qu'il enseigne est loin d'être en parfait accord avec la doctrine des maîtres de l'Église. La clarté, la précision, la brièveté, sont des qualités qui le rendent estimable, et on reproche à la plupart de ses commentateurs de n'avoir pas su la lui emprunter quand ils en faisaient l'éloge. Outre les sentences, qui sont divisées en quatre livres, et chaque livre eu une suite de *distinctions*, on a de Pierre Lombard des commentaires sur les Psaumes et sur les Épîtres de S. Paul.

Du reste, ce savant prélat parait avoir été aussi recomman-

Digitized by Google

dable par les qualités du cœur que par celles de l'esprit. A peine parvenu à l'épiscopat, il eut hâte de faire du bien à ceux de qui il en avait reçu, et, avant la fin de la première année qu'il passa sur le siége épiscopal de Paris, il avait assuré à l'abbaye de Saint-Victor une dîme dans une terre de son diocèse. Mais le temps lui manqua, aussi bien pour jouir de la récompense que sa capacité et ses services lui avaient si justement acquise, que pour témoigner sa reconnaissance à ses bienfaiteurs. Il ne passa pas le milieu de l'année suivante, et le prince Philippe ne lui survécut que de quelques mois, plus heureux d'avoir renoncé à l'honneur de l'épiscopat que d'avoir en mourant l'effrayante perspective du compte redoutable qu'il faut en rendre.

Le pape Adrien IV mourut aussi vers le même temps, rassuré sans doute, dans une situation analogue, par la pensée d'avoir profité des épreuves que le Seigneur lui avait miséricordieusement envoyées pour se préparer à une bonne mort. Le 1er septembre 1159, il finit ses jours à Anagni, au milieu d'un nouvel orage que lui suscitait Frédéric. Anglais de naissance, ce pontife appartenait cependant moins à l'Angleterre qu'à la France, où il avait été élevé dans le monastère de Saint-Rufe d'Avignon. Son mérite, en le faisant parvenir à la conduite de son monastère, ne le mit pas à l'abri des contradictions de ceux qu'il avait eus pour égaux. En vue de la paix le pape Eugène le déchargea de cette supériorité. Quels furent les motifs d'une mesure qui donnait au supérieur de Saint-Rufe au moins l'apparence d'un échec? C'est ce qu'il n'est pas aisé d'établir. Ce qui est certain, c'est que par là s'ouvrit fort inopinément devant lui le chemin qui devait le conduire à la papauté, et une fois qu'il y eut été élevé, Adrien fit voir en lui un habile et saint pontife (1); on remarque que c'est le seul évêque anglais qui soit arrivé à la papauté. Seul, l'empereur s'éleva

(1) *Ann. Eccl. in Hadr.*

Digitized by Google

contre lui, et d'un sourd mécontentement passa bientôt à une hostilité déclarée.

Au moment où Dieu appela le pape à lui, trois puissances se partageaient l'Italie : l'empereur, le roi de Sicile et les villes libres ou prétendues telles. Les cardinaux ne se ressentaient guère de cette diversité d'intérêts, puisque en moins de trois jours tous, à l'exception de trois seulement, élurent le cardinal Roland et sur-le-champ le revêtirent de la chape rouge, cérémonie aussi essentielle dans l'idée du peuple que l'était la nomination même. Personne d'ailleurs n'en paraissait plus digne que ce cardinal, homme de basse naissance, il est vrai, mais d'une expérience, d'une profondeur d'esprit et d'une vertu généralement reconnues, et de plus actuellement chancelier de l'Église romaine (1).

Trois opposants contre le corps entier du sacré collége ne pouvaient inspirer aucune inquiétude sur le résultat de l'élection, et en d'autres temps on ne leur eût accordé aucune attention. Mais l'empereur n'était pas éloigné ; il voyait de mauvais œil le nouvel élu (2), et toute sa faveur était pour le cardinal Octavien, né à Rome d'une famille opulente, l'un des trois opposants. Cette circonstance leur fit reprendre courage, et, s'étant rapidement concertés, ils proclamèrent pape le cardinal Octavien même.

On remarqua d'abord entre les deux élus un contraste qui était tout à l'avantage du vrai successeur de tant de saints pontifes. Le cardinal Roland, dit-on, se défendait de recevoir la chape pontificale ; Octavien, au contraire, la tirait vivement à lui, et, sur l'opposition de ceux qui l'environnaient, lui-même se couvrit d'une autre chape toute pareille, qu'un de ses officiers tenait prête à tout événement. On ajoute qu'il le fit avec tant d'empressement que la chape mal ajustée lui faisait faire une figure messéante. Peut-être son ambition se fût-

(1) *Acta Alex. III*, ap. Baron.

(2) Le cardinal Roland était le légat qui, dans l'assemblée de Besançon, avait dit : *De qui l'empereur tient-il donc l'empire, si ce n'est du pape?*

Digitized by Google

elle ainsi noyée dans le ridicule, si, au moment où l'on ouvrit les portes de l'Église, une foule de gens armés ne s'y était précipitée, et, se rangeant autour d'Octavien, n'avait pris parti pour son élection, résolue à la protéger. Roland eut la prudence de céder à cette multitude ameutée. Le désordre n'alla donc pas plus loin; mais l'élu fut obligé de retarder sa consécration jusqu'au 20 septembre, et encore la cérémonie ne put-elle s'accomplir que hors de la ville, en un lieu appelé les Nymphes. Il prit le nom d'Alexandre III. Pour Octavien, la faction lui avait imposé celui de Victor III dès le jour même de sa prétendue élection. Cependant, quoique resté maître de Rome et des églises, comme toute sa suite se réduisait à deux cardinaux-prêtres, il ne put trouver de consécrateur. La défection d'Imar de Frascati, qui d'abord s'était déclaré pour Alexandre, finit par lui en procurer un dont il reçut, mais quinze jours plus tard, avec le caractère épiscopal, le sceau du schisme et de la révolte.

Si les faits avaient été présentés ainsi dans toute leur simplicité au monde chrétien, il ne se serait pas élevé l'ombre d'un doute sur le droit du pape Alexandre. Mais la politique et l'ambition se donnèrent le mot pour les altérer. L'empereur Frédéric avait un grand intérêt à écarter de la chaire de S. Pierre celui qui seul était en droit d'y siéger. Ses prétentions dans ses rapports avec le pontife romain devenaient tout à fait exorbitantes, et autant il attendait de complaisances du cardinal Octavien, autant il redoutait ces principes arrêtés et cette supériorité de courage qui faisaient le fond du caractère de son compétiteur. A la vérité, l'empereur se piquait de droiture et eût respecté peut-être une élection incontestée; mais il se laissa surprendre aux artifices mis en œuvre pour lui déguiser le véritable état des choses. Il dissimula d'abord cependant, et affecta même une neutralité qui dut lui coûter quelque peu; puis, prétextant l'incertitude dans laquelle cette double élection jetait la chrétienté, il s'attribua, en sa qualité d'empereur, le pouvoir de convoquer une assem-

Digitized by Google

blée de tous les évêques de l'Europe, à qui il voulait, disait-il, s'en rapporter uniquement. Alexandre et Victor y étaient également invités (1); mais les deux évêques qu'il leur députa servirent mal ses intentions, pour peu qu'il eût à cœur de montrer quelque impartialité. Ils semblaient en effet venus à Rome pour y décider la question plutôt que pour tout autre motif, et traitaient Alexandre comme s'il eût été simple cardinal, tandis qu'ils attribuaient à Octavien le nom et le privilége du souverain pontificat.

Cette conduite ne laissa pas que d'inspirer aux cardinaux les plus vives inquiétudes, et la lettre de convocation expédiée par l'empereur n'était pas faite pour les rassurer. En la voyant adressée à tous les catholiques des cinq royaumes qui constituaient alors la partie compacte de la catholicité, on aurait dit que l'empereur se préparait à se porter juge du différend. C'est ce que ne manqua pas de relever le pape Alexandre, et le pontife déploya d'autant plus de vigueur et de dignité, qu'il eut la consolation de voir tous ceux qui avaient concouru à son élection, jurer de mourir plutôt que ne pas la soutenir et avec elle la liberté de l'Église.

Le pape, en s'adressant aux envoyés de Frédéric, leur dit : « Nous reconnaissons l'empereur, suivant le devoir que lui impose la dignité impériale, pour avocat et pour *défenseur spécial* de la sainte Église romaine (2), et nous voulons l'honorer plus que les autres princes du monde, sauf l'honneur dû au Roi des rois... Nous sommes donc étonné de le voir s'écarter de la coutume de ses prédécesseurs, et excéder son pouvoir en convoquant un concile sans notre participation et en nous ordonnant de comparaître en sa présence, comme s'il avait autorité sur nous. Or, d'après le privilége donné par Jésus-Christ à S. Pierre et par

(1) Radev. l. II, c. xxv. — *Acta Alex. III*, ap. Baron.

(2) Ceci confirme ce que nous avons dit précédemment : l'empereur, en recevant la couronne impériale, devenait le défenseur et le protecteur spécial du Saint-Siége ; il jurait, le jour de son couronnement, de défendre ses droits et ses prérogatives

Digitized by Google

lui à l'Église romaine, privilége qui a été transmis aux saints Pères et qui a été conservé jusqu'à nos jours à travers la prospérité et l'adversité, et, lorsqu'il le fallut, jusqu'à l'effusion du sang, l'Église romaine juge les causes de toutes les Églises et n'est soumise au jugement de personne. Nous ne pouvons donc assez nous étonner que ce privilége soit attaqué par celui qui devrait le défendre. La tradition canonique et la vénérable autorité des Pères ne nous permettent pas d'aller à sa cour et de subir son jugement. Nous serions très-coupable si, par ignorance ou par faiblesse, nous laissions réduire en servitude l'Église rachetée au prix du sang de Jésus-Christ. Nos Pères, pour assurer sa liberté, ont versé leur sang ; à leur exemple, nous sommes prêt à courir tous les périls pour la même cause (1). »

L'assemblée à laquelle le pape était sommé de se rendre, devait se tenir à Pavie dans l'octave de l'Épiphanie 1160. Malgré les grandes assurances de sécurité que l'empereur leur donnait, Alexandre et les cardinaux crurent prudent de se renfermer dans quelques places, dont l'éloignement de l'armée impériale faisait la plus grande sûreté. Quelques-uns se dispersèrent en différents pays. Trois entre autres, après s'être rendus en France en qualité de légats, devaient aller jusqu'en Espagne. C'étaient Antoine de Saint-Marc, Guillaume de Saint-Pierre aux Liens, cardinaux-prêtres, et Odon de Saint-Nicolas, de l'ordre des diacres.

Il s'agissait de dissiper dans ces deux pays les ombres que la contradiction des récits avait pu répandre sur la légitimité de l'élection d'Alexandre, d'autant plus que les cœurs y inclinaient visiblement vers lui, et que l'opinion la plus répandue était celle qui soutenait son droit. Celui de Victor, au contraire, était tenu pour suspect par cela seul que l'empereur l'appuyait : car on savait ce prince très-capable de vendre sa protection à l'antipape au prix de bien des bas-

(1) Baron., an. 1159, n. 56.

Digitized by Google

sesses. Les dispositions ne lui étaient pas plus favorables dans les pays soumis au roi d'Angleterre que dans les provinces de la domination du roi de France. Jamais les deux rois ne furent plus unis et ne témoignèrent plus de déférence l'un pour l'autre que sur ce point; et lorsque Frédéric les eut fait inviter à concourir au concile de Pavie, leur réponse fut la même (1). Sur une question de cette importance ils ne pouvaient rien décider sans avoir consulté leurs évêques, et comme c'étaient les évêques mêmes des deux nations qui les portaient à envisager ce projet d'assemblée avec défiance, ni l'un ni l'autre n'y donnèrent les mains. Aucun de leurs sujets ne se rendit à Pavie, soit comme évêque soit même en qualité de député; tout ce qu'ils firent fut d'envoyer des ambassadeurs, afin sans doute d'être tenus au courant de ce qui allait se passer (2).

On doit s'étonner que Frédéric, prince fort avisé, ne couvrît pas mieux ses vraies intentions. S'il avait su se contenir davantage, il eût pu égarer la chrétienté dans un labyrinthe de doutes et de perplexités; mais ses vivacités et ses hauteurs furent le moyen dont Dieu se servit pour l'en préserver. Les lettres de convocation aux évêques de sa dépendance et aux autres n'étaient pas plus mesurées que sa conduite à l'égard des deux prétendants (3). Outre les évêques italiens et allemands, il les adressait nommément aux évêques de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Danemark et de Hongrie, mais en termes aussi généraux et avec autant de faste que si tous avaient été ses sujets et que le droit de remédier aux maux de l'Église, en cas de schisme, eût été inhérent à la dignité impériale. Le bon ordre pour le spirituel et pour le temporel demandait, disait-il, qu'on ne reconnût qu'un pape et qu'un empereur, ainsi qu'on ne devait reconnaître qu'un Dieu et qu'une Église de Dieu. C'était sa passion, ou sa manie, que de s'approprier en toute occasion le style des anciens

(1) Joan. Sarisb. *Ep.* LXIV. — (2) Radev., l. XI, c. LVI. — (3) *Ibid.*, c. XXXII.

Digitized by Google

Césars. La cour de Rome n'était pas la seule qui eût à se défendre contre l'extravagance de ses prétentions. On peut s'en faire une idée quand on le voit dans cette lettre de convocation exiger qu'on embrassât d'avance, sans aucune réserve, le parti qui serait adopté à Pavie sur le litige en question. C'était demander une obéissance aveugle à ses volontés et se poser en arbitre de la discussion.

Devant des ordres aussi impérieux, ceux des évêques de France dont les diocèses se trouvaient enclavés dans les provinces que l'empereur y possédait, ne purent guère faire autrement que ceux de Lombardie et de Germanie (1). On ne nomme cependant que deux évêques français impériaux qui aient assisté au conciliabule de Pavie, ceux de Toul et de Verdun. Les signatures des archevêques de Besançon, d'Arles, de Lyon et de Vienne se trouvent aussi dans les actes avec l'adhésion de leurs suffragants ; mais on sait d'ailleurs qu'ils n'y étaient pas en personne et qu'ils ne consentirent à ce qui s'y passa que par députation et par lettres. Quant aux autres archevêques et évêques de différents pays, leur nombre ne dépassa pas cinquante. Une multitude d'abbés et de dignitaires des chapitres y suppléaient, mais il y avait peu de laïques : l'empereur s'était fait un point de conscience, du moins s'en vantait-il, de conserver au jugement une forme purement ecclésiastique, quoique la proximité de son armée répandue aux environs, et le sac de la malheureuse ville de de Crême qu'il venait de réduire en cendres, fussent de nature à ôter à cette assemblée une parfaite indépendance, première condition d'un concile.

Dans une telle situation, les dehors de régularité que l'empereur affecta ne trompèrent personne. Les prières et les jeûnes, et sept jours entiers d'examen, ne firent qu'ajouter à la comédie dont chacun connaissait d'avance le dénoûment, c'est-à-dire le triomphe de l'antipape et l'anathème lancé contre le

(1) Labb. *Concil.*, t. X, p. 1392. — Radev., *ibid.*

Digitized by Google

vicaire de Jésus-Christ. L'horreur qu'on en conçut partout où Frédéric ne dominait pas, ne se borna pas à de simples mouvements d'indignation. En France et en Angleterre on écrivit contre l'assemblée de Pavie, que l'on traitait de synagogue de Satan, et on le démontrait par des raisons sans réplique (1). Les justifications mêmes, composées et répandues par ordre de l'empereur, étaient sa condamnation en bien des points, surtout par ces deux aveux qui étaient d'une haute portée : l'un, que la plupart des prélats, s'il les avait laissés maîtres, auraient différé leur jugement jusqu'à la convocation d'un nouveau concile; l'autre, que les motifs sur lesquels portait la sentence définitive reposaient presque tous sur de prétendues intrigues imputées à Alexandre contre les intérêts de Frédéric.

C'est ce que mandait, entre autres, fort naïvement un évêque de Bamberg nommé Eberhard, dans la relation qu'il adressait à un autre Eberhard archevêque de Salzbourg, personnage d'une haute piété et placé depuis au nombre des saints (2). Celui-ci s'était mis en chemin pour Pavie, où l'empereur le souhaitait ardemment à cause de sa grande réputation; mais Dieu, en l'arrêtant malade à Vicence, ne permit pas qu'il allât participer à une œuvre inique qui ne pouvait que lui coûter bien des larmes. « Si la légitimité de Victor a prévalu, lui écrivait l'évêque de Bamberg, ce n'était pas le premier sentiment des Pères, presque tous d'avis, après de longues discussions, d'en attendre de plus pleines et de demander un concile plus général. » Mais comme nous avons l'espérance de trouver dans l'exaltation de Victor un gage certain de paix et de concorde inaltérable entre l'empereur et le pape, nous le reconnaissons pour vrai pape, et nous nous en tenons à cette résolution . Ainsi s'expliquait ce bon Allemand, très-éloigné d'ailleurs de la vérité sur beaucoup d'autres faits qu'il allègue, n'y eût-il que celui de neuf cardinaux déclarés pour Victor, ce qui était une fausseté manifeste inventée pour déguiser précisément le côté faible de l'élection d'Octavien.

(1) Radev.— J. Sarisb.— Arn., etc. — (2) Radev., l. XI, c. XI et LXXIII.

Digitized by Google

S'il y avait en tout cela de quoi jeter un voile sur les yeux de ceux que la crainte et l'intérêt enchaînaient aux volontés de l'empereur, l'Église de France n'eut pas de peine à reconnaître de quel côté étaient la justice et la vérité. « Nous avons des relations assurées, écrivait Thibauld archevêque de Cantorbéry au roi d'Angleterre (1), que l'Église gallicane a déjà reçu Alexandre et rejeté Octavien.... C'est pareillement vers ce pape que penche toute notre nation, si vous y consentez; et Dieu nous préserve que des considérations humaines puissent vous porter à une autre résolution qu'à ce que vous croirez devoir être le plus agréable à Dieu. Ce n'est pas seulement la soumission de l'Église romaine presque entière qui nous rassure pour Alexandre; le passé nous apprend sur l'Église de France et sur ceux des pontifes qu'elle a reconnus et soutenus, qu'il n'y a point d'opposition ni de persécution si atroce que ceux-ci n'aient surmontées, toujours supérieurs à leurs concurrents, qui ont tous malheureusement fini. » Il en citait une suite d'exemples; et, sans les chercher fort loin, il montrait Innocent II victorieux de Pierre de Léon, Calixte II de Bourdin, Urbain II de Guibert, Pascal II d'Albert, de Magnulfe et de Thierry : ce qui ne pouvait manquer de faire au moins un puissant préjugé contre la légitimité d'un nouvel intrus, qui n'avait pour lui que les mêmes appuis et les mêmes protecteurs.

Trois assemblées tenues successivement à Beauvais pour la France, à Neufmarché pour la Normandie et à Londres pour l'Angleterre, témoignèrent de l'accord établi sur cette importante question entre les deux nations, et obtinrent de leurs rois une adhésion plus prononcée à la cause d'Alexandre. Mais les impériaux persistèrent à intriguer et à solliciter si obstinément en faveur de Victor, que vers l'automne de la même année 1161 les deux rois eurent la condescendance de leur accorder une quatrième assemblée (2).

(1) Inter *Ep.* Joan. Sarisb. — (2) *Conc.*, t. X, p. 1406.

Digitized by Google

Ce fut le concile de Toulouse, où Louis et Henri firent délibérer en un seul corps les prélats et les seigneurs de leurs États qu'ils avaient pu y réunir, et assistèrent en personne aux délibérations, accompagnés des ambassadeurs de l'empereur même et de ceux du roi d'Espagne. La défense des deux prétendants y fut réciproquement confiée aux plus zélés de leurs partisans. On poussa même la condescendance jusqu'à laisser les cardinaux Gui de Crême et Jean de Saint-Martin, qui seuls à eux deux avaient fait l'élection d'Octavien, défendre leur œuvre, que chacun jugeait bien être la cause de tout le désordre. Mais aussi les cardinaux Henri de Pise, Jean de Naples et Guillaume de Pavie, légats d'Alexandre, furent entendus à leur tour. Or ceux-ci n'avaient pas seulement compté sur ce qu'ils pourraient dire pour la défense du véritable pontife; ils avaient aussi amené avec eux quantité de témoins, pour déposer juridiquement sur les faits controversés : et le résultat de ces dépositions fut que Victor, sans avoir été élu, avait pris de ses propres mains une autre chape que la chape destinée à revêtir le pape, et n'était monté au trône pontifical que porté sur les bras des laïques; que de trois évêques qui l'avaient sacré, ceux de Frascati et de Ferentino étaient excommuniés par Alexandre depuis huit jours, aussi bien que le prétendant et l'évêque de Melfi, notoirement condamné et déposé par Adrien pour des crimes trop connus du roi et des prélats d'Angleterre. Au contraire, il n'existait aucun fait qui détruisît la généralité et l'unanimité des voix dans l'élection d'Alexandre, excepté celles des deux partisans de Victor, Gui de Crême et Jean de Saint-Martin, et l'on établissait clairement la parfaite régularité des cérémonies observées à son sacre pour le temps, le lieu et les ministres.

Quelques points restaient en outre à vérifier, d'autant plus difficiles à aborder qu'ils avaient pour objet la conduite secrète de l'empereur dans son prétendu concile de Pavie, et les intrigues employées pour y faire confirmer l'élection de

Digitized by Google

son protégé. Mais, sans entrer trop avant dans ces manœuvres ténébreuses, on se borna à constater un faux manifeste qui avait porté à cent cinquante-trois le nombre des évêques assemblés, tandis qu'en réalité il n'y en avait eu que quarante-quatre, si étonnés eux-mêmes de leur petit nombre, qu'ils n'avaient osé s'attribuer une autorité suffisante pour faire la loi à l'Église et n'avaient conclu qu'à se séparer, en attendant l'occasion d'une convocation plus complète. Les caresses et les menaces auxquelles l'empereur avait eu recours pour les gagner ou les vaincre, ne furent pas non plus oubliées; elles avaient été telles que, fatigués de tant de vexations, la plupart des évêques avaient disparu, celui même de Pavie avait fui ou s'était caché, de sorte que ce nom sacré de *concile universel, inspiré de Dieu pour assurer un pasteur et un père au monde chrétien*, ne disait rien, ou était évidemment inapplicable à un conventicule de vingt évêques contraints ou engagés, de manière ou d'autre, à plier sous la volonté du plus fort.

Aucun de ceux qui parlèrent dans le concile de Toulouse, ne développa plus clairement ces faits et ces considérations que le cardinal Guillaume de Pavie, le troisième des légats d'Alexandre. C'est que lui-même avait été un des Pères convoqués à Pavie, et que la neutralité qu'il avait regardée au commencement comme un milieu raisonnable, ne passait depuis dans son esprit que pour un aveuglement grossier et une illusion volontaire. Le concile se déclara donc plus solennellement pour le pape Alexandre III que ceux de Beauvais, de Londres et de Neufmarché, qui précédemment avaient proclamé la justice de sa cause. Louis de France et Henri d'Angleterre, persuadés, unis et présents, reconnurent le pape Alexandre pour eux et pour leurs sujets, se soumettant à lui comme des enfants à leur père, en tout ce qui serait du service de Dieu. On rejeta Victor, on congédia ses légats et l'on dit hautement anathème à ses adhérents.

Quoique le roi de France et le roi d'Angleterre eussent agi

Digitized by Google

dans un parfait concert, l'honneur de cette déclaration en revint cependant plus particulièrement au roi de France. De Rome les citoyens les plus zélés pour l'extinction du schisme lui en adressèrent des lettres de remercîment. Les Frangipanes, entre autres, qui prenaient le titre de consuls, le firent avec beaucoup de dignité. Et parce que le roi, dès qu'il eut appris la division, avait témoigné son inclination pour Alexandre, ils le félicitaient d'avoir été le premier des princes chrétiens qui eût démêlé l'ambiguïté des nominations et choisi celui des deux élus qui portait réellement le caractère de père commun et de pontife universel. Puis venant au dernier concile, qu'ils appellent un grand et inestimable service rendu par ses soins à Dieu et à l'Église : « Ce n'est pas à vous seul, continuent-ils, que la récompense en est due; elle s'étendra de génération en génération à vos descendants, et les âges à venir ne verront point de pontifes à Rome qui, sensibles à l'obligation que vous a aujourd'hui le Saint-Siége, ne se montrent singulièrement attentifs à l'exaltation de votre couronne et à la prospérité de votre royaume (1). »

La supériorité qu'avaient prise vers ce temps-là dans Rome ceux qui inclinaient pour Alexandre, le déterminèrent à y rentrer. Il y resta peu néanmoins; l'Italie entière, quelque part qu'il se retirât, ne lui présentait que des dangers au milieu des hostilités dont la remplissait Frédéric, vainqueur des Milanais et presque maître de Milan. Résolu de fuir ce théâtre de toutes les violences, le pape s'embarqua à Terracine pour Gênes, d'où il devait se rendre en France. Une agression dirigée contre les vaisseaux du roi de Sicile sur lesquels il effectuait son passage, ne fit que le porter à poursuivre avec plus d'empressement une route que lui avaient frayée tant de ses prédécesseurs (2). Mais Frédéric essaya de la lui fermer, en écrivant contre lui au chancelier Hugues de Champfleury, qui depuis la mort d'Ansculphe de Pierrefonds était aussi

(1) *Hist. Franc.*, t. IV, p. 715. — (2) *Acta Alex. III.* Guill. Neubr., *Ep.* II, c. II, IV. — *Hist. Franc.*, t. IV, p. 579.

Digitized by Google

évêque de Soissons. Ce prince aurait été pour Alexandre un adversaire plus formidable, s'il avait su le poursuivre avec plus de modération et ne pas s'abandonner à son humeur fougueuse, lorsqu'il n'était question que de traiter et de négocier. Il chargeait le chancelier de représenter fortement au roi l'intérêt qu'avait la France à ne point donner retraite à un pareil hôte; « à moins, disait-il, qu'on ne voulût l'exposer aux brigandages qui en seraient la récompense immanquable, et l'obliger lui-même à en marquer son ressentiment avec éclat. » Que le pape manquât d'argent et que l'Église gallicane courût risque d'essuyer quelques sollicitations un peu fortes pour subvenir à ses besoins, c'était chose fort probable, et on le prévoyait assez sans que Frédéric eût besoin d'y ajouter des calomnies qui détruisirent tout l'effet de sa lettre. Mais on fut bien autrement offensé des paroles par lesquelles il finissait : « Conseillez au roi de n'admettre chez lui ni le faux pontife ni aucun de ses prétendus cardinaux ou prétendus nonces : car il en pourrait naître tant d'aliénation entre notre empire et son royaume, qu'il ne dépendrait pas aisément de nous d'en empêcher ou d'en arrêter les pernicieuses conséquences. »

Les bravades de Frédéric ne firent en France aucun tort au pontife. On l'y reçut avec d'autant plus de joie et de vénération que son ennemi avait fait tous ses efforts pour refroidir l'empressement des Français. Ayant pris terre à Maguelonne quelques jours après Pâques, le pape fut bientôt à Montpellier, où les évêques l'attendaient en grand nombre. Dans la foule des seigneurs français et étrangers qui s'empressaient autour du pape, on remarquait un Sarrasin d'Espagne, prosterné comme les autres et rendant hommage au pape au nom de quelque puissant émir qui l'avait envoyé. Ce spectacle attendrit les assistants, disent les *Actes d'Alexandre,* et porta à faire application de la prophétie de David sur le Messie à la circonstance présente : *Tous les rois de la terre l'adoreront ; il aura des serviteurs dans toutes les nations.*

Digitized by Google

Pendant qu'Alexandre donnait avis de son arrivée aux deux cours de France et d'Angleterre, il profita de la bonne disposition où il voyait les prélats venus à sa rencontre, pour célébrer à Montpellier le premier concile qu'il eût eu la liberté d'assembler régulièrement depuis son élection. Les principaux de ces prélats, unis à ceux qu'il amenait d'Italie, étaient les archevêques de Tours, de Sens, d'Aix, les évêques d'Auxerre, de Saint-Malo, de Nevers, de Thérouanne, de Maguelonne, de Toulon, et Ponce de Alsatio, élu évêque de Narbonne, que le pape sacra à cette occasion. Le but principal de leurs travaux devait être d'affermir la triple couronne sur la tête du pontife qui venait de si loin réclamer leur appui. Ils n'y faillirent pas, mais en même temps surent utiliser cette réunion pour dresser quelques décrets de discipline, et surtout arrêter les progrès de l'hérésie manichéenne, qui avait de nombreux partisans et de puissants protecteurs dans le midi de la France. Le concile frappa les uns et les autres d'anathème, ainsi que tout prince qui, averti par l'Église, refuserait le concours de son autorité temporelle pour la répression des manichéens (1).

Aussitôt qu'il eut appris qu'Alexandre était en Languedoc, le roi Louis VII lui envoya deux hommes de confiance, Thibaud abbé de Saint-Germain des Prés à Paris, et ce même Cadurque, clerc de sa chapelle, nommé autrefois à l'archevêché de Bourges. Mais l'abbé de Saint-Germain étant tombé dangereusement malade à Clermont, Cadurque se présenta seul devant le pape, et, au retour de son envoyé, le roi parut fort différent de ce qu'il s'était montré à l'égard du pape. Dans un de ces emportements dont toute sa piété ne l'avait pas encore rendu maître, il témoigna même se repentir de l'avoir reconnu préférablement à Victor.

Celui à qui il s'en ouvrit avec plus d'aigreur était malheureusement Manassès évêque d'Orléans, peu satisfait

(1) Labb. *Conc.*, t. X, p. 1410.

Digitized by Google

d'Alexandre qui, dans un procès qu'il avait contre trois chanoines de sa cathédrale, les écoutait beaucoup plus favorablement qu'il ne croyait convenable à la justice de ses prétentions. Sa vertu, bien connue d'ailleurs, l'aurait vraisemblablement préservé de la faute qu'il commit, si le ressentiment du roi ne lui avait servi de voile ou d'excuse pour se dissimuler le sien. Il reçut de ce prince l'ordre d'instruire le comte de Champagne du changement survenu dans ses dispositions, et il obéit plus ponctuellement que le roi lui-même ne l'aurait voulu (1).

Henri comte de Troyes et de Champagne était frère d'Adélaïde, que le roi avait épousée en troisièmes noces, après la mort de Constance. Constance, à ce qu'on rapporte, n'avait pas peu servi à attacher le roi au pape Alexandre. Deux motifs faisaient au contraire pencher la maison de Champagne pour Victor. D'abord elle lui était alliée; puis Henri, chef de cette maison, entretenait avec l'empereur des relations fort étroites. Le comte de Champagne était trop fin courtisan pour contredire directement la résolution du roi; mais il était trop dévoué à l'empereur pour ne pas saisir avec empressement l'occasion de le servir. La lettre de l'évêque d'Orléans lui était parvenue au moment même où il se rendait auprès de Frédéric, et lui fit naître la pensée de suggérer à ce prince une conférence avec le roi de France. Ce n'était pas une simple entrevue des deux souverains qu'il s'agissait d'obtenir, mais une réunion solennelle, sous leur présidence, des évêques, du clergé et des seigneurs laïques, à laquelle seraient convoqués et même contraints de paraître le pape Alexandre et Victor. Le point délicat était le consentement du roi, mais le comte de Champagne n'en faisait aucun doute; ce prince, à l'en croire, plein de confiance en lui, ne manquerait pas de le consulter et suivrait son avis.

Le comte de Champagne donnait à son crédit beaucoup

(1) Alex. III *Ep.*

Digitized by Google

plus d'étendue qu'il n'en avait réellement, et l'empereur ne le crut pas absolument sur parole. Toutefois il fallait se hâter ; et avant que l'indignation du roi contre Alexandre se fût calmée, on obtint de ce prince d'accepter pour le lieu où les deux souverains se rencontreraient la petite ville de Saint-Jean de Losne, située sur la Saône et presque à égale distance de Dijon, terre de France, et de Dôle, terre impériale.

L'alarme fut générale partout où l'on reconnaissait le vrai pape, dès que la nouvelle de l'entrevue eut été répandue. Alexandre se défiait si peu du roi que, dans une lettre qu'il lui écrivit en date du 10 juillet 1162, pendant les intrigues du comte de Champagne, il se servait des expressions de la plus vive tendresse et de la confiance la plus assurée. De Montpellier, où il demeura d'abord plusieurs mois, il s'avançait lentement vers l'Auvergne, qui était le chemin que le roi devait tenir pour se rendre à la conférence de Saint-Jean de Losne, indiquée pour le 29 août. Le pape souhaitait vivement de s'aboucher avec le roi, afin de juger par lui-même de ses vrais sentiments, sur lesquels il commençait à concevoir quelques inquiétudes; mais ce n'était plus de la justification du passé qu'il devait se mettre en peine. Le roi, avec qui il se rencontra enfin au monastère de Souvigny en Bourbonnais, était apaisé et avait ouvert les yeux. Un seul embarras lui restait : c'était la parole qu'il avait donnée d'amener Alexandre sur la Saône, comme l'empereur Frédéric avait aussi promis d'y amener Victor. Ses sollicitations à cet égard furent vives et pressantes, mais le sage pontife n'avait garde de se mettre à la merci de son ennemi. Vainement le roi dit au pape qu'il se contenterait de le savoir dans le voisinage du rendez-vous. *J'ai le château de Vergy*, lui disait-il, *venez-y seulement : la place est forte; je me charge de vous et de votre suite; je vous garderai comme mon propre corps*. Malgré tout, Alexandre persista dans son refus, et se retira sans plus tarder sur les terres du roi d'Angleterre, à l'abbaye de Bourg-Dieux sur Indre, au diocèse de Bourges.

Digitized by Google

Louis, obligé de partir sans lui, fut bien étonné, en arrivant à Dijon, d'y apprendre pour la première fois du comte de Champagne à quelles conditions il venait traiter avec l'empereur. « Monseigneur et mon roi, lui dit le comte, j'ai engagé une conférence sur la Saône pour l'honneur de Votre Majesté et pour l'utilité de votre royaume, afin que vous et l'empereur Frédéric, avec les évêques, les abbés et les seigneurs des deux royaumes, en présence de votre pape et du pape de l'empereur, vous fassiez choisir de part et d'autre les juges les plus intègres, ecclésiastiques et laïques, que vous chargerez de prononcer sur les deux élections. Si l'élection de Roland est trouvée la meilleure, on annulera celle d'Octavien et l'empereur se prosternera aux pieds de Roland ; si Octavien prévaut, Roland sera rejeté, et vous, monseigneur et mon roi, vous viendrez vous prosterner devant Octavien. Que si l'un des deux prétendants était absent, son absence tournerait à l'avantage de son concurrent, reconnu seul en ce cas pour vrai pape par les deux partis. Si Votre Majesté refuse d'acquiescer à ces conditions, je passerai du côté de l'empereur, et je tiendrai désormais de lui tout ce que je tiens en fief du fisc de Votre Majesté. » Le roi fut fort étonné d'un pareil discours. « J'admire votre hardiesse, dit-il au comte, de me lier moi-même par des conventions dont je n'ai pas eu la moindre connaissance. » L'évêque d'Orléans me les a dictées en votre nom, répliqua le comte de Champagne; et sur les mauvaises défaites que donnait l'évêque aux questions du roi, il montra la lettre même écrite par le prélat. Quoiqu'elle ne portât pas en termes exprès ce que le comte donnait à entendre qu'il y avait lu, elle en disait assez cependant pour autoriser sa démarche. L'évêque avait ajouté aux ordres du roi par forme d'interprétation ; et le comte, pour ne pas perdre le fruit de sa médiation, avait pareillement ajouté à ce que l'évêque lui avait dit (1).

(1) Ap. Pagi, an. 1162, n. v, vi.

Digitized by Google

Sur ces entrefaites le bruit s'étant répandu que l'empereur, qui était à Dôle, n'y avait point non plus amené l'antipape, les partisans d'Alexandre reprirent courage, se flattant d'échapper à une conférence dont ils avaient tout à redouter. Mais leur joie ne fut pas de longue durée. L'empereur envoya chercher Octavien en toute hâte et le conduisit le jour même au milieu du pont sur lequel on devait se rencontrer. Il prétendait par là avoir rempli ses engagements. Le roi, apprenant que l'empereur ne l'attendait pas et ne lui laissait que des agents inférieurs pour conduire la négociation, mesura sa conduite sur la sienne. A son tour il parut au même lieu en équipage de chasse et comme par hasard; puis, sous prétexte qu'on ne l'avait informé que la veille des conditions du traité dressé par le comte de Champagne, il députa l'archevêque de Tours, l'évêque de Paris, l'abbé de Vézelay et quelques autres, avec commission d'obtenir du temps et de traîner en longueur le plus qu'ils pourraient, avant de rien toucher d'essentiel. Il n'en fallait pas tant pour mettre Frédéric en fureur, surtout quand il eut appris qu'Alexandre n'était pas au camp. Ses refus et ses menaces donnaient lieu d'attendre un éclat qui romprait la conférence, et c'était ce qu'on souhaitait. Mais le comte de Champagne ourdissait une bien autre trame. Le lendemain, dès le grand matin, il revint déclarer au roi qu'ils n'étaient quittes ni l'un ni l'autre de leurs promesses; que pour lui il n'aurait déjà pu se dispenser de s'avouer vassal de l'empereur, si ce prince, à sa prière et par considération pour le roi, n'avait accordé trois semaines de délai, à condition que le roi lui donnât des otages pour l'assurer qu'il se trouverait à la conférence avec Alexandre au jour prescrit, et qu'il s'en tiendrait à la décision des arbitres qui seraient choisis dans les deux royaumes. La situation du roi devenait périlleuse. D'un côté il répugnait fortement à ne pas entrer en conférence : car il avait donné sa parole et sur ce point sa délicatesse était extrême; et d'un autre côté, si cette conférence qui s'annonçait

Digitized by Google

si mal, ne tournait pas au gré de l'empereur, il était à craindre que ce prince ne fît irruption sur les terres de France. Or le roi était dépourvu de tous moyens de l'arrêter. Le pape, dont l'intérêt était grand en tout cela, vint à son secours. A sa prière, le roi d'Angleterre se résolut à tirer d'embarras le roi de France, en marchant vers la Bourgogne à la tête d'une bonne armée. L'approche de cette armée donna à penser à l'empereur, qui, songeant que la sienne manquait de vivres, commença à tourner ses regards vers l'Italie.

Néanmoins la conférence eut lieu à Saint-Jean de Losne; mais le roi, en y arrivant, fut fort surpris de voir que l'empereur s'était fait remplacer par son chancelier Renaud, archevêque de Cologne, le schismatique le plus déclaré de toute sa cour. Le roi, faisant effort pour contenir son indignation, demanda qu'on lui lût d'abord les articles dont le comte de Champagne était convenu avec l'empereur. « Ce n'est point ainsi que l'a entendu l'empereur, reprit le chancelier au moment où l'on parla de choisir des juges dans les deux royaumes : il n'a garde de transporter à d'autres le droit de juger l'Église de Rome, qui appartient à lui seul. Le roi de France et ses évêques peuvent assister à la conférence, mais en qualité de témoins, pour recevoir le pape qu'il plaira à l'empereur et aux évêques de l'empire de déterminer. » Le roi sourit à une proposition si étrange. « Ce sont là des fables bonnes à amuser la vanité de vos gens, dit-il au chancelier, mais qui m'étonnent dans votre bouche. L'empereur ignore-t-il que Jésus-Christ a chargé S. Pierre et ses successeurs de paître ses ouailles? Pour qui me prend-il donc, moi et les évêques de France qui sont avec moi? ne nous met-il pas au nombre des ouailles de Jésus-Christ (1)? » Puis, se tournant vers le comte de Champagne : « Les conditions que vous avez acceptées, lui dit-il, ne sont-ce pas les mêmes que vous m'avez proposées? Ce sont les mêmes, répondit le comte de

(1) Apud Baron., an. 1162, n. 8-11.

Digitized by Google

Champagne. Cependant, dit le roi, l'empereur n'est point ici, comme vous me l'aviez promis. De plus, ses envoyés changent devant vous les clauses de votre convention. Je n'en puis disconvenir, dit encore le comte. Je suis donc dégagé de ma parole, ajouta le roi. Vous en êtes dégagé, » répliqua le comte. Le roi là-dessus, s'adressant aux évêques et aux autres seigneurs : « Vous l'avez entendu, dit-il, et vous avez vu comme j'ai rempli de bonne grâce tout ce qu'on pouvait exiger de moi; prononcez, si je ne suis pas libre à présent. » Tous répliquèrent qu'il était parfaitement libre. Alors le roi, sautant lestement sur son cheval qui était très-vif, piqua des deux et franchit le pont, sans vouloir écouter les impériaux qui le poursuivaient en le priant de revenir. Il serait, disaient-ils, satisfait de l'empereur. Mais le roi n'avait garde d'y consentir, trop heureux d'échapper ainsi au piége qui lui avait été tendu (1). De retour en France, son premier soin fut de mettre sa frontière en sûreté, et, bientôt délivré de toute appréhension de ce côté par la nouvelle du départ de Frédéric, il s'en alla rejoindre sur la Loire le roi d'Angleterre. Le pape y vint aussi, et, loin de lui témoigner quelque ressentiment de son refus de le suivre, le roi sembla n'avoir d'autre pensée que de rivaliser avec le roi d'Angleterre de dévouement au saint-père, que tous deux entouraient des plus grands honneurs. On les vit, lors de son arrivée, l'accompagner à pied, marchant l'un et l'autre aux côtés de son cheval dont ils tenaient la bride, ainsi que l'avaient déjà pratiqué plusieurs autres princes. Ce qui était inouï, c'était de voir dans l'accomplissement d'un même devoir envers le père commun des fidèles l'union de deux rois, continuellement rivaux et presque toujours en guerre (2).

Dans le voyage que le pape fit à Paris le carême suivant, Louis redoubla de témoignages d'affection à son égard, et

(1) Ap. Pagi, an. 1162, n. 10. — (2) Rob. de Monte.

Digitized by Google

ajouta de plus en plus aux honneurs qu'il s'appliquait à lui rendre.

L'évêque qui avait succédé à Pierre Lombard sur le siége de cette ville, était Maurice de Sully, ainsi nommé de la ville de Sully au diocèse d'Orléans, où il était né. D'une origine encore plus obscure que son prédécesseur, la noblesse et la distinction de ses sentiments lui firent surmonter tous les obstacles, qui d'ordinaire se multiplient d'autant plus que le point de départ est moins élevé. On rapporte que demandant l'aumône dans son extrême jeunesse, quelqu'un en plaisantant ne voulut la lui donner qu'à condition qu'il renoncerait à l'épiscopat. Maurice refusa de recevoir ce qu'on lui présentait, plutôt que de se résoudre à prendre cet engagement (1). Que ce fut fierté naturelle ou on ne sait quel pressentiment, la Providence sembla n'y point trouver à redire : car sa protection ne lui fit jamais défaut. La manière dont il parvint à l'épiscopat n'est pas exempte de singularité; mais le bien qu'il y fit, joint au renom d'excellent évêque qu'il a laissé, paraîtront à beaucoup le sceau de l'intervention divine dans une destinée extraordinaire. Ses talents l'avaient conduit à une chaire de théologie et à la dignité d'archidiacre dans l'Église de Paris. Il y acquit une si haute estime, qu'il fut un des trois, ou plutôt le premier des trois auxquels le clergé déclara s'en rapporter pour la nomination d'un évêque après la mort de Pierre Lombard. Les suffrages se trouvaient tellement divisés que l'élection semblait impossible. Alors Maurice, s'étant assuré de l'assentiment de ses collègues à la nomination qu'il ferait, s'adressa à l'assemblée en ces termes : « Je ne connais ni les consciences ni les intentions des autres; mais je crois me connaître moi-même et pouvoir me répondre que, si je prends le gouvernement de ce diocèse, je ne chercherai et ne travaillerai, avec la grâce du Seigneur, qu'à le gouverner avec sagesse. Je me donne ma

(1) *Gall. Christ.*, t. I. — Herold. Cæsar, *Hist. Eccl. Par.*, t. II, p. 122.

Digitized by Google

voix, l'élection est faite. » Elle ne pouvait pas se faire plus heureusement, pour le mérite du sujet du moins, et ceux que put étonner l'irrégularité de la forme durent plus tard la lui pardonner, ou même la comprendre, quand ils virent le nouvel évêque se signaler par des entreprises dignes d'admiration. La plus magnifique de toutes, celle qui à elle seule eût immortalisé la mémoire des plus grands rois, fut d'avoir conçu et presque entièrement exécuté pendant son épiscopat le plan du splendide édifice de sa cathédrale, telle qu'on la voit aujourd'hui, conception mémorable dont le projet, à ce qu'il paraît, ne lui appartient pas et serait même plus ancien de trois siècles. Mais n'est-ce pas le plus bel éloge qui puisse être fait de Maurice de Sully, de dire qu'il a su reprendre et achever un plan, dont l'exécution avait effrayé ses prédécesseurs sous plus de quinze de nos rois? Tous les monuments historiques s'accordent à dire qu'il jeta les fondements de l'édifice. Ce fut nécessairement peu après s'être assis sur le siége de S. Denis qu'il se mit à l'œuvre, puisque le pape Alexandre III en posa la première pierre. Un auteur qui écrivait sous le règne suivant en parle dans ces termes : « Il y a longtemps que Maurice, évêque de Paris, travaille à bâtir son église. Le chœur est achevé et il n'y manque que le toit. Quand cet ouvrage sera fini, il n'y aura pas d'édifice en deçà des monts qui puisse lui être comparé. » Maurice en mourant ne laissa d'imparfait que le portail qui est situé au midi, et, comme on le conjecture, tout au plus quelques autres morceaux de pur ornement (1). Il lui fallut pour en venir là des sommes immenses : sa persévérance et son habileté les lui firent trouver.

Maurice était un prélat zélé pour les droits de l'Église. C'est la seule conséquence qu'il soit permis de tirer des ap-

(1) Ce bel édifice, pillé, mutilé et abandonné pendant la révolution, a été l'objet d'une habile et complète restauration qui lui a rendu sa splendeur primitive; cette œuvre admirable qui s'achève au moment où nous écrivons, aura duré près de vingt années. On y a ajouté une spacieuse sacristie dans le style du monument.

Digitized by Google

préhensions que témoignèrent pour leurs priviléges les bénédictins de Saint-Germain des Prés, un jour qu'ils le virent pénétrer dans l'intérieur de leur monastère. Depuis que leur église, entièrement ruinée dans les guerres des Normands, avait été rebâtie par les soins de l'abbé Morand, il y avait environ cent cinquante ans, la dédicace n'en avait pas encore été faite; et ils prièrent le pape de la faire lors de son passage à Paris (1). Le pape se rendit chez eux pour la cérémonie; les religieux apercevant Maurice, leur évêque diocésain, parmi les cardinaux et les évêques qui accompagnaient le le pape, crurent que sa présence dans une cérémonie de cette nature était un exercice de juridiction sur leur territoire, et résolurent de ne point l'endurer.

De toutes les voies qu'ils avaient à prendre pour la sûreté de leurs priviléges, celle d'éloigner l'évêque était la plus offensante : ils osèrent pourtant la proposer au pape, et ils insistèrent si fortement qu'Alexandre, qui ne voulait point les désobliger, ne put se défendre d'acquiescer à leur demande. Il députa vers Maurice trois cardinaux qui surent lui persuader de se retirer. Ses vues n'étaient pas néanmoins de se désister pour cela de ses prétentions sur l'église de Saint-Germain. On veut même qu'il les ait soutenues avec vigueur, quelques semaines après, au concile de Tours, et on a prétendu que c'est pour n'avoir pas obtenu toute satisfaction qu'il quitta précipitamment le concile et s'en revint à Paris.

Le concile de Tours auquel l'évêque de Paris porta ses plaintes, était le concile général convoqué par Alexandre et indiqué pour l'octave de la Pentecôte, qui cette année 1163 tombait le 19 mai. On y compta dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques, et quatre cent quatorze abbés de tous les pays où Alexandre était reconnu, mais particulièrement de France et d'Angleterre; on y comptait en outre un nombre presque infini d'ecclésiastiques les plus distingués du monde

(1) *Chart. Sancti Germ.*

Digitized by Google

chrétien (1). Personne n'y attira plus les regards du public et n'obtint de la part du pape de plus grandes attentions que le saint et célèbre Thomas Becket, récemment élevé sur le siége de Cantorbéry, et dans la plus haute faveur à laquelle puisse aspirer un sujet auprès de son prince. Alexandre voulut qu'on lui fît une réception extraordinaire, que tous les cardinaux et les évêques déjà réunis sortissent de la ville pour aller à sa rencontre, et dans le concile il lui fit prendre place à sa droite : honneurs bien dignes de son mérite, mais qui devaient bientôt se changer en d'amères douleurs (2).

Arnoul de Lisieux, autre évêque de l'obéissance du roi d'Angleterre, mais Français de naissance, reçut aussi dans le concile des marques d'estime que son esprit, son érudition et plusieurs années d'un sage gouvernement lui avaient justement méritées. Quoiqu'il ne possédât pas la confiance de Henri II au même degré que l'archevêque de Cantorbéry, il y était entré fort avant ; et ce fut un de ceux qui épousèrent le plus vivement les intérêts du vrai pape à sa cour. Il avait entretenu des relations très-intimes avec lui, quand Alexandre n'était encore que le cardinal Roland ; il avait étudié scrupuleusement les différences des deux élections, celle de Roland et celle d'Octavien, et il avait écrit à ce sujet plusieurs lettres si solidement raisonnées qu'elles sont demeurées la lumière à laquelle il faut recourir, quand on veut étudier à fond cette question. Arnoul professe pour l'autorité de l'Église de France le même respect que Thibaud de Cantorbéry, prédécesseur de S. Thomas. « Béni soit le Père des miséricordes, écrivait-il aux évêques anglais, qui, continuant ses soins et ses bontés sur cette Église, l'éclaire toujours par la connaissance de la vérité, et ne permet pas qu'elle s'écarte en rien des sentiers de la justice. Car de même que la vertu du Très-Haut a confondu tous ceux que la fureur germanique voulait élever pour opprimer l'Église romaine, elle a toujours donné la

(1) Cæs. *Hist. Eccl. Par.*, t. II, p. 122. — (2) Labb., t. X. p. 1011 ou plutôt p. 1414.

Digitized by Google

victoire à tous ceux que la piété des Français a reconnus. On sait que la Gaule a été seule exempte de ces monstres qui ont ravagé les autres nations, et qu'elle a seule constamment brillé au-dessus des autres par la pureté de sa foi, par l'intégrité de sa doctrine, par l'éclat de ses vertus et l'abondance de ses œuvres (1). »

Arnoul, chargé de faire l'ouverture du concile de Tours, s'en acquitta avec dignité. Avant d'entamer l'affaire objet principal de cette auguste assemblée, il s'excusa modestement sur les ordres du pape de la hardiesse qu'il avait de se produire au milieu d'elle. Trois choses, selon lui, étaient nécessaires à un orateur sacré, la sainteté, la science et l'éloquence : la sainteté pour édifier, la science pour instruire, l'éloquence pour persuader et entraîner ; il ne se reconnaissait point ces talents, mais il avait au moins pour ressource l'autorité du pontife qui lui commandait de parler, et les mérites de ceux devant qui il parlait.

Abordant ensuite son sujet, Arnoul représente l'Église cruellement attaquée par deux sortes d'ennemis, les uns qui déchiraient sa robe par le schisme, les autres qui la tyrannisaient par leurs violences ; et il se propose en conséquence son unité et sa liberté comme les deux principaux points de son discours. Il traite au long des obligations de l'épiscopat dans la triste situation où l'on était : point de peines qu'il ne fallût prendre, point de vexations qu'il ne fallût supporter, point de périls qu'il ne fallût braver, pour ramener ceux que leur ambition ou quelque autre passion arrachait à la communion de leurs frères. « Nous sommes évêques, disait-il ; c'est pour remplir en cela notre profession que nous voulons être sanctifiés par les sacrements de l'Église, enrichis par ses bénéfices, relevés par les honneurs qu'elle nous confère. C'est pour cela qu'elle nous autorise à occuper les premiers rangs, et qu'inclinés devant nous, les

(1) Ap. Baron., an. 1160, n. 46.

Digitized by Google

fidèles en nous demandant notre bénédiction nous demandent l'écoulement de l'onction sacrée que Jésus-Christ répand sur nous... Que lui rendons-nous pour tant de bienfaits? S'il nous a confié son héritage, qui est le prix de son sang, sommes-nous prêts à le lui conserver aux dépens du nôtre? y travaillons-nous avec une application et un courage que nulle menace, nulle persécution, nulle tribulation ne ralentisse?... Prévenons-nous, sacrifions-nous seulement les chagrins réciproques qui pourraient altérer notre union? Demeurons unis, et nous serons invincibles; demeurons unis, et nous serons réellement cette Église de Dieu aussi terrible à ses adversaires qu'une armée rangée en bataille. »

Arnoul exposait ensuite les motifs qui devaient mettre même les plus timides au-dessus des craintes que leur inspirait Frédéric. Il en épargnait prudemment la personne; mais il combattait vigoureusement sa prétention de plus en plus accréditée en Allemagne que l'empire ne devait rien à l'Église romaine. « Frédéric, disait-il, a une raison particulière de reconnaître la seigneurie de l'Eglise romaine; et il ne peut la méconnaître sans une ingratitude manifeste: car il est certain, d'après les anciennes histoires, que ses prédécesseurs n'ont d'autre titre à l'empire que la grâce de la sainte Église romaine (1). »

Puis, opposant un temps à un autre: « Qu'est-ce, demandait-il, que les épreuves où l'on nous met, comparées aux guerres et aux supplices qui n'ont pas lassé la patience des apôtres et des martyrs, auxquels nous avons succédé? On nous souffre la somptuosité du train et de la table, on nous laisse abonder en richesses; nous prêchons de paroles la pauvreté de Jésus-Christ, mais nous n'en donnons pas l'exemple, à moins qu'un renoncement spirituel et l'humilité intérieure ne suppléent à la pauvreté réelle qui nous manque. Il est vrai que ce n'est point le retranchement entier, c'est le mépris des biens d'ici-bas qu'on exige de nous. Nous pouvons donc

(1) Labb., t. X, p. 1415.

Digitized by Google

licitement les posséder, pourvu que notre cœur n'y soit pas, pourvu que, simples dispensateurs, nous comprenions qu'ils appartiennent à l'Église et aux pauvres, et pourvu que l'Église et les pauvres dans leurs nécessités en retrouvent par nos mains une fidèle distribution. »

Ces paroles étaient pleines d'à-propos. En voyant tant de cardinaux, d'évêques et d'autres ecclésiastiques, le pape lui-même, obligés de chercher un refuge en France, ceux qui possédaient les bénéfices de l'Église ne pouvaient méconnaître l'usage qu'ils avaient à en faire en de telles circonstances. Aussi Arnoul les exhortait-il pathétiquement à répandre sur ces éminents personnages des libéralités dont ils ne pouvaient faire un emploi plus chrétien; et on doit remarquer, à la louange du clergé français principalement, qu'il en fut très-favorablement écouté.

Pour le pape, l'assemblée était si convaincue de la canonicité de son élection qu'au moment où il voulut l'établir, on n'entendit dans l'assemblée qu'anathèmes et exécrations contre le faux pontife. Plusieurs des impériaux eux-mêmes qui lui adhéraient, s'unirent au concile par leurs lettres. Mais l'adhésion la plus frappante fut celle de Conrad de Witelsbach, cousin de l'empereur et archevêque de Mayence, qui passa généreusement par-dessus toute considération, abandonna son Église et ce qu'il possédait en Allemagne, donnant ainsi un de ces rares exemples de fidélité au devoir, qui ne laissent aucun doute sur la justice d'une cause à laquelle on fait de pareils sacrifices. Seulement, on ignore si c'est après avoir rejoint Alexandre ou pour se réunir à lui que l'archevêque de Mayence se prononça avec autant de générosité. Voici du reste le précis des dix canons qui furent publiés par l'autorité du concile de Tours.

I. Il est défendu de partager en deux les prébendes. C'étaient les plus petites que l'on affaiblissait encore par ces partages, pendant que les plus considérables demeuraient en leur entier : ce que le concile jugeait inconvenant.

Digitized by Google

II. Il est défendu aux clercs d'exercer l'usure. On a horreur des usures ordinaires et manifestement condamnées, disent les Pères; et cependant il y a des ecclésiastiques, il y a même des religieux, ce que nous ne saurions dire sans verser des larmes, qui reçoivent en gage des terres dont ils jouissent pour l'argent qu'ils prêtent, jusqu'à ce qu'on le leur ait rendu. Nous défendons ces prêts, et nous voulons que les fruits des terres dont aura joui celui qui a prêté l'argent, soient déduits sur la somme.

III. Il est défendu de donner à des laïques des décimes et l'administration du bien des Églises. Il fallait que ce fût une occasion de fraudes et de déprédations sacriléges, puisqu'on y applique le passage du prophète : *Ils mangent les péchés de mon peuple, et provoquent leurs âmes à l'iniquité* (1).

IV. Le quatrième canon, le plus important de tous, est dirigé contre les manichéens des contrées méridionales de la France. En voici les termes: « Dans le pays de Toulouse s'est élevée une hérésie détestable, qui peu à peu, comme un cancer, a gangrené les contrées voisines et infecté beaucoup de monde en Gascogne et en d'autres provinces. Elle se cache comme un serpent qui se replie sur lui-même, et plus elle use d'artifice pour se cacher, plus elle devient nuisible aux simples. Nous ordonnons donc aux évêques et aux prêtres d'y veiller avec soin, de défendre sous peine d'anathème de donner asile ou protection à ceux qui seraient connus comme sectateurs de l'hérésie, de n'avoir avec eux aucun genre de commerce, soit pour vendre soit pour acheter, afin que la privation de toute consolation humaine les force à sortir de leur mauvaise voie. Quiconque osera contrevenir à ce règlement, sera frappé d'anathème comme complice de leur iniquité. Que ceux qui seront pris soient emprisonnés et privés de leurs biens par les princes catholiques. Comme ces hérétiques se réunissent souvent dans un même lieu et choisis-

(1) Osee IV.

Digitized by Google

sent leur demeure dans une même habitation, sans autre raison que la conformité de l'erreur, nous recommandons de rechercher ces lieux de réunion, et d'employer la sévérité canonique pour les dissoudre. »

V. Il est défendu de louer des églises à des prêtres, ou de les y employer au service de l'autel pour une certaine somme ou redevance annuelle qu'on y attache.

VI. Il est défendu de rien exiger, comme une condition nécessaire, pour l'entrée en religion, pour la collation des bénéfices, pour l'administration du saint chrême et des saintes huiles, sans qu'à cet égard on puisse alléguer la coutume, qui ne ferait qu'augmenter le péché, bien loin de justifier l'infraction.

VII. Il est défendu aux évêques de commettre les doyens et les archiprêtres moyennant une rétribution, pour terminer les affaires dont le jugement leur appartient, à eux et aux archidiacres.

VIII. Le concile ne défend pas absolument aux religieux d'étudier la médecine et le droit civil ; mais leur interdit de s'y appliquer aux dépens de la régularité claustrale dans laquelle ils doivent vivre, et de sortir ou de s'absenter pour cela de leurs monastères.

Le prétexte était spécieux ; ce canon le détruit, et maintient sa défense par des menaces rigoureuses.

IX. Sont déclarées invalides et nulles les ordinations faites par Octavien et par les autres schismatiques et hérétiques.

Un exemplaire des canons nomme deux de ces hérétiques : Gui, apparemment Gui de Crême, et Jean de Strum. L'un et l'autre furent aussi antipapes.

X. Le dixième canon prend toutes les précautions possibles pour mettre les biens ecclésiastiques à couvert de l'avidité des seigneurs. Il ordonne spécialement la cessation de l'office divin dans les châteaux où les chapelains auront appris qu'il se sera fait quelque chose pour autoriser la violence en ce genre ; mais avec les exceptions qui étaient d'usage pour le

Digitized by Google

baptême, la confession, la communion en danger de mort, et la messe dite une fois la semaine les portes fermées dans une église voisine.

Cet article est fort détaillé, soit pour les différentes sortes de délits, soit pour les différents degrés de punition dans le cas de l'excommunication. Quelques preuves qu'il nous fournisse des entreprises criminelles des laïques contre le clergé, il leur suppose toujours une religion et une docilité qui offraient bien des ressources.

Les forfaits en ce genre étaient quelquefois énormes ; et le diocèse d'Orléans en eut cette même année un terrible exemple dans le meurtre de Jean de *Cathena*, doyen de la cathédrale. Il est vrai que sa nomination à cette dignité n'avait pas été régulière : car n'étant que diacre, il possédait un bénéfice auquel plusieurs conciles avaient défendu de donner d'autres titulaires que des prêtres. Mais il en remplissait les devoirs avec zèle, appliqué particulièrement à faire restituer au chapitre tout ce qui avait été ou usurpé ou détourné en des mains profanes. Cet amour de la justice et de la beauté du sanctuaire lui suscita pour ennemi un homme puissant dans le pays, qui porta la brutalité jusqu'à le frapper de son épée; Jean fut blessé mortellement (1). L'Église d'Orléans, quoique consternée d'un si horrible attentat, osa cependant en demander vengeance. Elle dénonça l'assassin à une assemblée de toute la province, tenue à Sens; et celui qui se sentit assez d'intrépidité pour l'y poursuivre, fut Étienne, alors abbé de Saint-Euverte, et depuis abbé de Sainte-Geneviève de Paris et évêque de Tournay.

Étienne était d'Orléans même, et il avait fait d'excellentes études, tant dans l'école de la cathédrale que dans celle de Chartres, qui toutes deux étaient fort renommées (2). La science du droit, qu'il avait étudiée, dit-on, à l'académie de Bologne, jointe à des connaissances fort étendues dans les

(1) Steph. Tornac. *Ep.* 1. — Clarom., an. 1095 et al. — (2) *Vita Stephan. Tornac.*

Digitized by Google

belles-lettres, la philosophie, la théologie et l'histoire, en avait fait un savant accompli et renommé. S'il avait écouté la voix de l'ambition, aucun poste, si brillant qu'il pût être, n'aurait paru au-dessus de son mérite; mais, solidement modeste et chrétien, il ne chercha qu'à se dérober au monde, ou dans la communauté de Saint-Victor à Paris, ou dans celle de Saint-Euverte à Orléans, réformée par les chanoines réguliers de Saint-Victor. Étienne en était abbé, lorsqu'on eut besoin d'une voix aussi éloquente que la sienne pour faire entrer tous les diosèses voisins dans le juste ressentiment de la mort de Jean de *Cathena*. Le discours qu'il prononça à ce sujet est à la tête de ses œuvres. Peu de paroles lui suffirent pour mettre en évidence un crime aussi atroce, et la simplicité de son récit ne fit que redoubler l'horreur qu'on en avait conçue. La lettre que l'assemblée de Sens le chargea d'en écrire à la cour n'y fit pas la même impression. Le coupable avait de la faveur : il sut pallier son crime aux yeux du roi, et tourner contre ses accusateurs une indignation que lui seul méritait. Par là plus redouté que jamais dans l'Orléanais, il menaçait du fer et du feu et des plus violentes réprésailles quiconque s'élèverait contre lui. Étienne, qu'on semblait lui abandonner comme une victime, eut assez de peine à se soustraire aux recherches de ce furieux. Nul autre ne soutint les instances commencées, et par un de ces traits où Louis VII quelquefois n'est pas reconnaissable, une des plus criantes injures que l'Église ait souffertes sous son règne demeura impunie. On lui doit cependant le juste éloge de s'être rarement refusé à lui faire sentir les effets de sa protection, autant du moins qu'il le pouvait.

Un des évêques qui y recourait le plus souvent était Henri de France, son frère, qui du siége de Beauvais était passé à celui de Reims, après la mort de Samson de Mauvoisin, en 1161. Ce prélat avait dû souvent regretter la tranquillité de sa première vocation à Clairvaux : car, toujours ardent à entreprendre le bien, il avait toujours la même ha-

Digitized by Google

bitude de traiter légèrement ce qui pouvait s'y opposer ou en rendre périlleux l'accomplissement. Plein de zèle pour le bon ordre, il suivait la droiture de ses vues pour l'établir, sans consulter l'opportunité du moment ou les dispositions du peuple; de là des contradictions et des traverses que ne lui épargnaient même pas ceux dont il était le plus en droit d'attendre une sérieuse coopération (1).

Quelques cantons soumis à sa métropole, surtout en Artois et en Flandre, se ressentaient du levain du manichéisme qu'on y avait semé du temps de Tanquelme, et ces hérétiques s'y appelaient poplicains. L'archevêque Henri ne les avait pas laissés tranquilles. Pour être tolérés, ils osèrent lui offrir de fortes sommes; mais se voyant repoussés avec mépris, ils poussèrent la hardiesse jusqu'à dire qu'ils aimaient mieux la justice du pape que la sienne, et en appelèrent au Saint-Siége, alléguant que l'archevêque leur imputait des erreurs qu'ils ne professaient point. Quoique le pape ne les crût pas entièrement, il penchait cependant à ne pas les juger aussi condamnables que le disait l'archevêque, et par conséquent à relâcher beaucoup de la rigueur avec laquelle on voulait les traiter. « Votre sagesse, lui écrivit-il, ne doit pas ignorer qu'il est plus sûr et moins contraire aux lois ecclésiastiques d'absoudre des criminels que d'étendre la sévérité sur la vie des innocents, et que pour des juges dépositaires d'une autorité sacrée il vaut mieux pécher par indulgence que d'excéder ou de paraître excéder dans la correction. » Ce n'était là qu'un conseil donné à l'archevêque, qui demeura maître de ce jugement, malgré la résistance des accusés.

S'il ne s'était fait craindre qu'à des gens aussi indignes d'être épargnés que ces nouveaux manichéens, la religion n'en eût pas souffert; mais il se rendit peu agréable à quelques-uns de ses propres suffragants, et il se mit dans le cas d'être averti par le pape d'avoir à en user à leur égard avec

(1) *Gall. Christ.* t. I mart. in *Coll. Ep.* Alex. III, *ad H. Rem.*, t. II.

Digitized by Google

plus de bonté. Soit que cette qualité lui manquât en effet, soit qu'on traitât de dureté son exactitude à exiger le maintien de la discipline, il en résulta une mésintelligence entre lui et les évêques de sa province, qui peut-être y causa un mal plus grand que les fautes mêmes qu'il voulait corriger ou prévenir. Pour lui, il en commettait une grande en amoindrissant ainsi l'autorité dont il eût pu jouir dans l'Église de France; avec le crédit que lui donnait sa naissance, rien ne l'eût empêché de donner la plus heureuse impulsion à tout le clergé du royaume, tandis que, malgré ses talents, sa vertu et beaucoup de bonne volonté, il ne répondit pas aux espérances qu'on avait conçues de son élévation à l'épiscopat.

Ce prélat ne s'était pas fait aimer à Beauvais, où il anéantit les droits de la commune, en remettant tout sous sa juridiction immédiate et ne laissant aux pairs et aux échevins le droit de juger que dans le cas d'un déni de justice (1). Transféré, comme nous venons de le dire, du siége épiscopal de Beauvais à celui de Reims, le prince Henri ne fut pas plutôt en possession de l'administration de son Église, qu'il voulut en finir avec la commune de Reims, comme il avait fait avec celle de Beauvais. Mais il y trouva de bien plus graves difficultés. Les bourgeois, voyant leurs représentations et même leurs offres d'indemnité repoussées avec dédain, coururent aux armes et surent contraindre les partisans de l'archevêque à abandonner la ville; et ce qui montre combien son entreprise était mal concertée, c'est que presque tout le monde était contre lui, la noblesse et le clergé aussi bien que la bourgeoisie. Dans cette extrémité l'archevêque réclama le secours du roi son frère. Le roi, en effet, se rendit à Reims suivi de quelques troupes; mais la mollesse qu'il mit à sévir contre les coupables, se contentant de raser les maisons des plus compromis d'entre eux, démontre assez qu'il ne voyait pas volontiers qu'on réveillât des querelles dans lesquelles l'autorité royale avait plus à perdre qu'à gagner.

(1) *Recueil des Ordonnances des rois de France*, t. XI, p. 198.

Digitized by Google

A peine le roi avait-il quitté la ville que la sédition recommença. Rentrés dans leurs habitations, qu'ils trouvèrent démantelées, les bourgeois se jetèrent sur les maisons de ceux qui tenaient pour l'archevêque, les saccagèrent à leur tour, et le contraignirent lui-même à se renfermer dans une forteresse voisine de son palais. Cette fois ce ne fut plus au roi que s'adressa le prélat pour en obtenir du secours, mais au comte de Flandre, qui marcha sur Reims à la tête d'une armée d'environ six mille hommes. Mais leur grand nombre devint l'écueil de l'entreprise; les bourgeois réussirent à les affamer, et les forcèrent ainsi à se retirer après un très-court séjour. Ce fut alors que l'archevêque comprit quelle avait été son imprudence : car pour obtenir la paix avec les habitants de sa ville épiscopale, il dut renouveler et confirmer en faveur de la commune de Reims ces mêmes droits que lui avaient concédés ses prédécesseurs et qu'il avait voulu lui reprendre.

La nécessité d'en finir était si pressante, qu'après avoir refusé une offre de deux mille livres que lui faisait la bourgeoisie pour ne pas entamer cette affaire, il dut pour la terminer, et en réparation de tant de torts qu'elle lui avait causés, se contenter de quatre cent cinquante livres (1). Sa consolation au milieu de ses chagrins était un commerce de lettres très-suivi avec le pape Alexandre, qui le chérissait et lui avait les obligations les plus signalées. On a publié sous le nom de ce pontife un grand nombre de lettres, adressées presque toutes à Henri, ou évêque de Beauvais ou archevêque de Reims. C'est une mine fort riche de détails sur les menées de l'empereur Frédéric, que ce prélat contribua plus qu'aucun autre à discréditer à la cour de France (2).

(1) *Epist.* Joan Sarisb., ap. Marlot. — (2) *Coll.* Mart., t. II.

FIN DU LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

Digitized by Google

LIVRE VINGT-SIXIÈME

S. Thomas de Cantorbéry a toujours été pour la France un objet de vénération si profonde avant et après son martyre; plusieurs provinces du royaume, et le roi Louis VII lui-même, ont pris directement tant de part à ses démêlés avec le roi d'Angleterre; toutes les autres y prirent un si vif intérêt, qu'on peut regarder avec raison son histoire comme appartenant à celle de l'Église de France (1).

Thomas Becket, né en 1117 ou 1119, était fils de Gilbert, un des principaux citoyens de Londres, compatriote et ami de Thibault archevêque de Cantorbéry. Après avoir fait ses premières études chez les chanoines de Merton, le jeune Thomas fréquenta les célèbres écoles d'Oxford et de Paris, et voyagea pour se perfectionner dans les sciences et l'étude des lois. A Bologne il suivit les cours du célèbre Gratien; puis rentra dans sa patrie, riche en connaissances solides et pourvu de tous les avantages d'une éducation distinguée, qui le firent rechercher de personnes bien au-dessus de sa condition. Il gagna, entre autres, l'amitié d'un riche baron,

(1) Nous avons été obligé de nous restreindre dans notre récit; ceux de nos lecteurs qui désireraient de plus amples détails, liront avec grand intérêt le beau travail de Mgr Darboy, archevêque de Paris, sur S. Thomas Becket; puis un autre savant ouvrage récemment publié sur *la vie et le martyre de S. Thomas Becket* par John Morris, chanoine de Northampton, traduit de l'anglais par Charles de Vaulchier. (Paris 1860. Adrien Le Clere et Cie.) Cet ouvrage résume tous les annalistes du saint martyr, et présente les faits de sa vie et de sa mort de la manière la plus satisfaisante et la plus complète.

Digitized by Google

qui habitait près de Londres, et qui en fit son convive, son compagnon de chasse et de plaisirs (1).

Le jeune Anglais, caressant, poli, plein de souplesse et de gaieté, se vit bientôt recherché de la haute société; mais l'archevêque de Cantorbéry, appréciant ses talents, se hâta de l'attacher à son Église avant que le monde ne s'en fût rendu maître, en lui conférant les ordres et le nommant archidiacre; c'était alors la dignité la plus riche après les évêchés et les abbayes; elle jouissait même du privilége de donner le titre de baron à celui qui en était revêtu. L'habileté du jeune archidiacre ne tarda pas à se révéler, et son archevêque, qui avait pu l'apprécier dans plusieurs missions délicates, crut se rendre utile au pays en la signalant au roi, qui dès lors lui donna part dans le gouvernement de l'État. Son avancement fut très-rapide. Nommé bientôt grand chancelier d'Angleterre, il fut en outre chargé de l'éducation du jeune prince héritier présomptif de la couronne, et en cette double qualité se vit assigner de grands revenus (2).

Devenu l'égal des seigneurs anglais par ses richesses, Thomas Becket eut l'ambition de les surpasser par son luxe et sa magnificence. Il entretenait à sa solde sept cents cavaliers bien équipés. Sa table était richement servie, et il avait la satisfaction d'y voir assis ce que la noblesse anglaise avait de plus grand et de plus illustre. Les comtes et les barons lui faisaient la cour et se trouvaient honorés d'être reçus chez lui. Ils lui confiaient même leurs enfants pour le servir et être élevés dans sa maison. Le chancelier les y gardait pendant quelque temps, et les armait ensuite chevaliers à ses propres frais (3).

Ce sont ces jeunes Anglais qui l'accompagnèrent dans sa célèbre ambassade à Paris, où il vint demander au roi de France la main de sa fille Marguerite pour le prince Henri,

(1) Gervas. Cant., p. 1667.— *Vita quadripart.*, lib. I.—John Brompton, p. 1055.
(2) *Scriptor. rerum Franc.*, t. XVI, p. 452. — John Brompton, *Chron.*, p. 1058.
(3) *Vita quadripart.*, lib. I, c. VIII.

Digitized by Google

héritier présomptif de la couronne d'Angleterre. Jamais ambassadeur n'avait déployé autant de luxe et de magnificence. Les jeunes Anglais, au nombre de deux cent cinquante, avec leurs gens à eux richement habillés, ouvraient la marche par groupes de six ou dix, et en entrant dans chaque village chantaient leurs chants nationaux. Après eux venaient, à de certains intervalles, les piqueurs avec leurs chiens, les fourgons, les chevaux de somme sur chacun desquels se tenait un singe, les écuyers, les fauconniers portant leurs oiseaux, les sénéchaux, les maîtres, les clercs et les domestiques de la maison. Enfin paraissait le chancelier, entouré des personnes de son intimité. C'est avec ce cortége fastueux et resplendissant de richesse qu'il fit son entrée dans Paris. « Que doit donc être le roi d'Angleterre, s'écriait-on partout sur son passage, si son chancelier voyage si magnifiquement (1). »

Tant de faste et une si grande influence auraient dû porter ombrage au roi; mais il était tellement épris de son favori que chaque jour sa confiance en lui devenait plus grande, et que, non content de l'associer à sa vie la plus intime, il abandonna bientôt entre ses mains l'administration de ses domaines tant en Angleterre que sur le continent. Tout reposait sur le nouveau chancelier. Employé dans les négociations les plus difficiles et jusque dans le service des armées, Thomas justifia parfaitement, par sa fidélité comme par sa capacité, la confiance de son maître, et les historiens attribuent à ses conseils presque toutes les mesures utiles qui illustrèrent le commencement du règne de Henri. Tel était son zèle pour les intérêts de la couronne, que plus d'une fois il ne craignit pas d'entrer en lutte avec les hauts dignitaires de l'Église, entendant faire respecter l'autorité du souverain au prix même de sa popularité dans le corps auquel il appartenait.

Aussi Henri crut-il avoir trouvé dans Thomas Becket l'ins-

(1) Willel. fil. Steph. *Vita S. Thomæ*, p. 197 et seq.

Digitized by Google

trument qu'il lui fallait pour les réformes qu'il méditait de faire dans l'Église. Déjà peut-être avait-il laissé percer quelque chose de son dessein : car, longtemps avant la mort de l'archevêque de Cantorbéry, toute la cour désignait le chancelier comme devant être son successeur. En 1161, l'archevêque Thibault mourut; mais le roi, selon son habitude, laissa le siége vacant pendant treize mois, afin d'en percevoir les revenus. Un jour, se trouvant en Normandie avec Thomas Becket, dont il ne se séparait que rarement, il lui dit de se préparer à repasser le détroit pour une commission importante. Thomas répondit qu'il obéirait aussitôt qu'il aurait reçu ses instructions. « Quoi ! dit le roi, tu ne devines donc pas ce dont il s'agit? Je veux que tu deviennes archevêque de Cantorbéry. » Thomas se mit à rire, et, levant un pan de sa robe richement brodée : « Voyez un peu, reprit-il, l'homme religieux, le saint homme que vous voudriez charger de si saintes fonctions ! D'ailleurs vous avez sur les affaires de l'Église des vues auxquelles je ne pourrais me prêter, et je crois que si je devenais archevêque, nous ne serions bientôt plus amis. »

Le roi, prenant cette réponse pour une plaisanterie, envoya un de ses justiciers en Angleterre, avec ordre pour les évêques d'élire sans délai Thomas Becket, son candidat. Dans leur conscience les évêques ne croyaient pas digne de ce siége un homme qui ne leur était connu que comme chasseur et soldat de profession, homme du monde n'aimant que la dissipation et le bruit (1). Mais l'ordre du roi imposa silence à leurs scrupules, et Thomas fut élu à l'unanimité des suffrages (2), tant était grande l'influence du roi dans les élections épiscopales.

Le nouvel élu n'était que diacre ; il fut ordonné prêtre le samedi de la semaine de la Pentecôte 1162, et consacré le

(1) *Vita quadripart.*, lib. I, c. II.— (2) *Minus sincere et convicti per operam et manum regiam.* (NEUBRID., lib. XI, c. XVI.)

Digitized by Google

lendemain dimanche en qualité d'archevêque de Cantorbéry par l'évêque de Winchester, en présence des quatorze suffragants de la métropole. Le pape à qui fut soumis, suivant la règle canonique, le résultat de l'élection, la confirma et accorda au nouvel archevêque tous les priviléges attachés à sa métropole depuis le moine Augustin, premier fondateur de l'Église d'Angleterre (1).

Ce n'était pas sans répugnance que le chancelier s'était vu élever à une dignité dont il appréciait la mission périlleuse. Il avait d'abord résisté à la sollicitation de ses amis et de plusieurs évêques. Les instances de Henri de Pise, légat du pape, jointes à celles du roi, purent seules triompher de sa résistance. Mais du moment qu'il eut reçu la consécration épiscopale, il comprit toute l'étendue de ses devoirs, et apporta à les remplir cette énergie dont il avait fait preuve dans la charge de chancelier. Au service de son souverain, il avait employé tous les moyens pour faire honorer son maître. De là, du moins on peut le supposer, ce luxe et ce grand train de maison nécessaires pour en imposer à la multitude, aussi bien que ces repas splendides, qui dès lors n'étaient pas sans influence sur la fidélité des grands du royaume. Évêque et primat de l'Angleterre, il sentit qu'en cette qualité il devait mener une vie plus intérieure et plus sainte, devenir le père des pauvres et donner lui-même l'exemple de la pauvreté. Il se dépouilla donc de ses riches vêtements, vendit ses meubles magnifiques, rompit ses relations avec les grands et distribua aux pauvres le prix de tant de somptuosités. Résolu de se consacrer à leur service, il se revêtit d'habits grossiers et adopta un genre de vie qui le confondait avec eux. La salle des festins, ouverte autrefois aux grands, n'était plus accessible qu'aux indigents, et sa charité prit de telles proportions qu'il appliquait au soulagement de leurs besoins tous les revenus de son archevêché (2). Quel-

(1) Labb. *Concil.*, t. X, p. 1192. — (2) *Vita quadripart.*, l. I, c. XIV, XV, XVI, XVII.

Digitized by Google

ques auteurs modernes n'ont pas manqué d'attribuer ce changement de vie à l'ambition; mais ses austérités secrètes, une vie toute consacrée au jeûne et à l'abstinence, le cilice qu'il portait sous ses vêtements, bien d'autres œuvres de pénitence et de charité dont on eut le soupçon légitime, mais qu'il sut dérober à tous les regards, disent assez que son cœur n'était pas celui d'un ambitieux et que la grâce divine l'avait transformé.

Le roi, dès qu'il eut appris ce changement, ne put s'empêcher de redouter cet homme en qui il n'avait vu jusque-là qu'un vulgaire favori. Une application aussi sérieuse aux devoirs de sa charge lui faisait entrevoir dans Thomas Becket un athlète prêt à en soutenir les droits, et dès lors il désespéra de trouver en lui le docile instrument qu'il avait cru se préparer pour l'accomplissement de ses desseins. Un pareil mécompte suffit pour expliquer l'animosité qu'il ne cessa plus de témoigner à l'archevêque, et il est certain que telle en fut l'origine. Or Henri II dans ses antipathies et ses colères n'avait rien d'un autre homme. Son caractère ne pouvait supporter la contradiction. Quiconque hésitait à le servir, quiconque osait traverser ses désirs, était à l'instant même marqué comme sa victime et poursuivi avec l'emportement d'une vengeance inexorable. Sa colère, disent les historiens, était la frénésie d'un insensé, la furie d'une bête féroce (1), et ressemblait à un accès de rage. Ses yeux, sa figure s'enflammaient, sa langue vomissait des torrents d'injures et d'imprécations, et sa main imprimait les marques de sa fureur sur tout ce qu'elle pouvait atteindre (2). Dans un de ces moments où Henri s'abandonnait à la brutalité de sa nature, un page lui ayant présenté une lettre, le roi tenta de lui arracher les yeux, et ce fut à grand'peine que le jeune homme parvint à lui échapper, blessé grièvement et couvert de sang. Dans une autre circonstance, Richard de Humet

(1) Blesen. *Ep.* LXXV. — (2) *Ep. S. Thom.*, *I*, XLV.

Digitized by Google

ayant essayé de justifier le roi d'Écosse, Henri s'emporta à un tel point qu'il mit en lambeaux ses propres vêtements et la couverture de son lit, qu'il arracha brusquement; puis, se jetant à terre, il se mit à ronger les nattes qui recouvraient le plancher (1). Tel était le caractère du roi à qui l'archevêque de Cantorbéry allait avoir affaire.

Le changement de vie du chancelier l'avait irrité, et cette irritation devint une véritable colère quand l'archevêque, voulant se consacrer uniquement aux devoirs de sa charge, lui envoya sa démission de chancelier. Loin de voir dans cette démission de son favori un dessein arrêté de répondre dignement à sa vocation, le roi n'y vit au contraire qu'un premier acte d'hostilité et la démarche d'un homme qui veut s'affranchir de toute dépendance. Pour l'en punir, il lui ôta aussitôt l'archidiaconé de Cantorbéry, que l'archevêque possédait depuis longtemps et qu'il avait conservé, bien que parvenu au siége épiscopal. Une mesure qu'adopta l'archevêque vint encore augmenter son mécontentement. Plusieurs barons, et même des officiers du domaine royal, étaient détenteurs de biens territoriaux que leurs ancêtres avaient reçus à titre de fiefs de l'Église de Cantorbéry, qui en était propriétaire. L'archevêque en réclama la restitution à son Église. Les possesseurs de leur côté invoquaient la prescription; mais l'archevêque répondait qu'il ne connaissait pas de prescription pour l'injustice, et que ce qui avait été pris sans titre valable devait être restitué (2). Cette prétention donna l'alarme à beaucoup de monde, et toutefois ce n'étaient encore là que de ces combats sans portée qui s'engagent entre les avant-gardes des armées.

L'archevêque eut bientôt à soutenir contre le roi une lutte personnelle, à propos d'un prêtre qu'il avait nommé à une cure située sur les terres de Guillaume d'Eynesford, chevalier et tenant en chef du roi. Ce seigneur prétendait qu'en vertu

(1) Ap. Baron., an. 1163, n. 21. — (2) Gervas. Cantuar. *Chron.*, p. 1384.

Digitized by Google

de son privilége de patronage, lui seul jouissait du droit de nomination à cette cure, et il en chassa le prêtre envoyé par l'ordinaire. S. Thomas excommunia Guillaume comme ayant fait violence à un clerc. Mais le roi intervint, se plaignant de la précipitation de l'archevêque et prétendant qu'on ne pouvait excommunier un de ses tenanciers sans sa permission; que l'excommunication était par conséquent nulle et devait être révoquée. L'archevêque céda pour l'amour de la paix et leva l'excommunication; mais le roi ne lui en sut pas gré. « Dès ce moment, disait-il publiquement, tout est fini entre cet homme et moi (1). »

La grande querelle entre le roi et l'archevêque commença en 1163. Ce fut à l'occasion de quelques malheureux prêtres coupables ou du moins accusés de divers crimes. Le roi voulut les livrer au tribunal des justiciers royaux. L'archevêque de Cantorbéry réclama contre ce qu'il regardait comme un empiétement de l'autorité civile, et fit amener les coupables devant le tribunal ecclésiastique. Si Henri avait jamais craint que les tribunaux ecclésiastiques ne devinssent un abri pour les criminels, il dut en cette circonstance reconnaître son erreur. Ces prêtres furent traités avec une grande rigueur. Le premier, qui était un chanoine de Bedford, accusé d'avoir tué un chevalier et d'avoir insulté un magistrat, fut condamné pour ce dernier chef à être privé des revenus de son canonicat pendant deux ans, et à faire au magistrat une réparation humiliante, suivant l'usage de l'époque. Il avait été acquitté sur le premier chef, le plus grave, faute de preuves suffisantes. Un autre prêtre qui avait volé un calice d'argent dans une église de Londres, fut dégradé et marqué d'un fer chaud. Un troisième, accusé de meurtre, niait le fait; les témoignages des accusateurs ne suffisant pas pour établir sa culpabilité, on le soumit aux épreuves judiciaires, où il succomba. On le condamna en conséquence à la dégradation, à

(1) *Notæ ad Eadmer.*, p. 169. — Stephanid., p. 28.

Digitized by Google

la perte de ses bénéfices et à une prison perpétuelle dans un monastère. Herbert, qui rapporte ces faits, parle encore de plusieurs autres ecclésiastiques, condamnés à la dégradation et au bannissement (1)

S. Thomas, en citant ces prêtres au tribunal ecclésiastique, voulait soutenir les immunités du clergé, qui dataient des premiers empereurs chrétiens, étaient communes à tous les pays de l'Europe, et faisaient partie du droit public dont le roi jurait le maintien à son couronnement. En soustrayant aux tribunaux laïques un clerc accusé devant eux, il est certain que l'archevêque obéissait aux lois ecclésiastiques en vigueur à cette époque, et il avait pour lui l'assentiment de tous les évêques et de tout le clergé du royaume. Mais il n'en était pas ainsi des hommes d'épée et des gens de cour ; le roi surtout en conçut une violente colère : c'était attaquer à l'avance un système de législation qu'il méditait dans le but d'abaisser la puissance ecclésiastique et de ruiner les libertés de l'Église. Thomas Becket ne l'ignorait pas, et c'est à quoi il avait fait allusion quand, nommé à l'archevêché de Cantorbéry, il dit au roi qu'ils ne seraient pas longtemps amis (2).

Que ce fût le désir d'user de représailles ou l'exécution d'un dessein arrêté de longue main, le roi saisit cette occasion pour convoquer à Westminster une grande assemblée de tous les seigneurs et de tous les prélats de son royaume. Là, après s'être plaint des archidiacres qui, selon lui, faisaient argent des péchés du peuple, il demanda qu'il leur fût défendu de mettre personne en cause sans en avoir donné connaissance à l'official du roi ; puis continuant il dit : « Mes pensées sont des pensées de paix, laquelle est néanmoins grandement troublée dans mon royaume par la méchanceté des clercs, qui commettent grand nombre de larcins et de meurtres. C'est pourquoi, monseigneur de Cantorbéry, je demande que vous et vos frères consentiez à ce que les

(1) Herb., I, p. 101 et 103. — (2) *Vita quadripart.*, l. I, c. XXII.

Digitized by Google

clercs convaincus de crimes soient aussitôt dégradés et livrés à mes officiers, afin de recevoir une punition corporelle, sans que l'Église puisse les défendre. Et je demande aussi qu'un de mes juges royaux assiste à la dégradation pour empêcher l'évasion du coupable. »

A ces demandes qui attaquaient en face les immunités de l'Église, l'archevêque demanda à différer sa réponse jusqu'au lendemain, afin d'y réfléchir. Ce délai lui ayant été refusé, il se vit contraint de délibérer avec les évêques de l'assemblée pour savoir quel parti on devait prendre. Mais les évêques étaient dominés par la peur et se montraient peu disposés à soutenir la liberté de l'Église. « Laissons périr cette liberté, disaient-ils, plutôt que de périr nous-mêmes. » S. Thomas Becket, indigné de ce langage, leur adressa un discours énergique pour les engager à prendre avec lui la défense de l'Église, qu'on voulait dépouiller de ses plus beaux priviléges. Son discours fit impression, et les évêques, revenus devant le roi, lui dirent qu'ils ne pouvaient pas souscrire sans réserve aux demandes qu'il leur avait faites (1).

Le roi, apprenant qu'il devait à la fermeté de S. Thomas d'avoir échoué, adressa aussitôt aux évêques une autre requête ; il leur demanda s'ils n'étaient pas disposés à observer les anciennes coutumes, telles qu'elles étaient pratiquées du temps de son aïeul Henri Ier. Le primat, après avoir pris conseil de ses collègues, répondit qu'il les observerait, *sauf les priviléges de son ordre*. Les autres évêques interrogés séparément firent la même réponse. Le roi, fort irrité d'une telle unanimité, prétendait y trouver la preuve d'un complot tramé par les évêques contre son autorité. « Il y a du venin, disait-il, dans ces paroles : *sauf les priviléges de notre ordre*. » Mais l'archevêque de Cantorbéry soutenait de son côté qu'elles n'avaient rien d'étrange, puisqu'elles étaient admises dans le serment de fidélité que le clergé prêtait au roi.

(1) Herb. *Vita S. Thomæ*, l. III, c. XVIII.

Digitized by Google

Les choses en étaient là quand, dans l'espoir d'adoucir la colère du roi, l'évêque de Chichester prit sur lui de modifier la clause arrêtée entre les évêques, en promettant d'observer les coutumes *de bonne foi*. Mais cette concession eut le sort de beaucoup de ses pareilles. Le roi, qui ne voulait qu'une servile approbation de ses plans, ne s'en montra pas plus satisfait, et, sortant brusquement de l'assemblée, y laissa les évêques, sans même les saluer. On peut juger aisément du trouble qui se mit parmi eux et des reproches que le primat dut faire à l'évêque de Chichester, pour avoir si malheureusement rompu cette unanimité, qui faisait toute la force de l'épiscopat (1).

Du reste, comme chacun s'y attendait, ce fut sur l'archevêque qu'éclata l'orage. Pour rompre une résistance dont il lui attribuait l'initiative, le roi lui ôta d'abord tous les bénéfices qu'il avait possédés en qualité de chancelier et conservés jusque-là; puis il entreprit de jeter la division parmi les évêques. Dans ce dessein il prit en particulier l'archevêque d'York et quelques autres, de l'influence desquels il attendait de bons résultats. Arnoul évêque de Lisieux, qui était venu à Londres, lui avait donné ce conseil, qui eut un plein succès. Les prélats, qui dans l'assemblée s'étaient prononcés hautement pour les droits de leur ordre, introduits isolément devant le roi, ne surent que promettre de se conformer à ses volontés en favorisant le rétablissement de ce qu'on appelait les *anciennes coutumes*. On convint même que, si le primat usait de son autorité contre eux, on appellerait au tribunal du pape de ses monitions ou de ses sentences.

Ce n'était pas là ce que Thomas Becket redoutait le plus, et lui-même se hâta d'informer le pape de ses anxiétés et des dangers de sa position. Le pape, qui était encore à Sens, chercha d'abord à le consoler et à le soutenir en lui exprimant la part qu'il prenait à ses chagrins, et l'exhortant à supporter l'adver-

(1) Ap. Baron., an. 1163, n. 20-22.

Digitized by Google

sité avec joie, à l'exemple des apôtres; puis il lui traçait la ligne de conduite qu'il devait suivre invariablement : rester inébranlable sous le coup dont il était menacé, étant sûr que la protection du Saint-Siége ne lui ferait jamais défaut; demeurer ferme à son parti et ne point s'éloigner de l'Église dont la défense lui avait été confiée, et enfin, sous quelque prétexte que ce pût être, n'abandonner aucun de ses droits ou de ses priviléges. Cette lettre était datée de la fin d'octobre 1163. En même temps le pape adressait à tous les évêques d'Angleterre une lettre circulaire, pour leur enjoindre de maintenir les libertés de l'Église, de ne pas céder au roi s'il voulait leur porter atteinte, et de ne prendre aucun engagement qui pût porter préjudice à l'Église romaine. Ils devaient s'en tenir au serment qu'ils avaient coutume de faire au roi et ne se lier par aucun autre; que s'ils l'avaient déjà fait, leur devoir était de se rétracter et de se réconcilier avec Dieu et avec l'Église, pour la promesse illicite qu'ils avaient faite (1).

Ainsi le pape se prononçait clairement; mais ses lettres n'étaient pas encore arrivées à leur destination, que déjà un terrible assaut avait été livré à l'archevêque de Cantorbéry. Comme on s'attendait à quelque éclat de la part du roi, qui avait quitté la dernière assemblée fort irrité, les évêques et les abbés, séduits pour la plupart, entourèrent en grand nombre l'archevêque et le supplièrent de ne pas compromettre l'Église pour une simple formule. Un des abbés présents, Philippe d'Aumône, de l'ordre de Cîteaux, assura même que tel était le vœu du pape, et en effet nous avons une lettre du pape qui recommande à l'archevêque une grande modération, mais sans sacrifier les libertés de l'Église (2). Thomas se laissa persuader; il alla trouver le roi à Oxford, et lui promit de changer la clause qui l'avait tant choqué. Le roi parut

(1) Roger de Pontigny, l. I, p. 119 et 121. — Ap. Baron., an. 1163, n. 23-27.
(2) — Labb. *Concil.*, t. X, p. 1195.

Digitized by Google

se radoucir et montra même à l'archevêque un visage serein, non pas toutefois, dit son historien, autant que d'ordinaire; en même temps, il lui annonçait une assemblée générale dans laquelle serait pris l'engagement d'observer les anciennes coutumes. L'archevêque, qui connaissait trop la pensée cachée sous le vague de ces expressions, sentit ses craintes se réveiller et voulut revenir sur ce qu'il avait promis ; il l'eût fait à l'instant même sans les instances de ceux qui l'entouraient (1).

Le roi, persévérant dans ses desseins et croyant avoir triomphé de l'opposition de l'archevêque, convoqua au village de Clarendon, à trois milles de Salisbury, une grande assemblée des archevêques, évêques, abbés, prieurs, comtes, barons et chevaliers du royaume, sous la présidence de Jean évêque d'Oxford. La première parole du roi fut pour sommer les évêques de remplir leur promesse. L'empressement de Henri, ce qu'on savait de ses desseins, sa persistance dans l'emploi d'une formule vague, susceptible de tous les sens, et la violente colère dans laquelle il tombait à la moindre contradiction : tout révélait que son plan était d'opprimer l'Église. L'archevêque ne put le méconnaître, et, bravant les emportements et les menaces du roi, il revint hardiment à la clause qui avait allumé d'abord toute sa colère. Aussitôt tout fut plein de périls. Le roi était hors de lui, sa fureur ne connaissait plus de frein. Déjà dans une salle voisine de celle où siégeait l'assemblée, on voyait des hommes d'armes, l'épée au poing, prêts à se porter à tous les excès. Les évêques tremblaient et les seigneurs ne se montraient pas moins effrayés. Deux évêques surtout qui avaient à redouter la vengeance du roi pour des motifs déjà anciens, suppliaient le primat d'avoir pitié d'eux et de son clergé ; deux comtes prosternés à ses pieds se joignaient à eux pour représenter les violences que causerait immanquablement son obstination à soutenir une formule

(1) Baron., an. 1164, n. 1.

Digitized by Google

qui allait tout perdre. Dans ce moment terrible, cette âme forte, qui n'avait pas encore passé par le creuset de la tribulation, fut sans doute saisie de crainte à la vue des maux prêts à fondre sur elle. Troublé, hésitant et comme entraîné par une force invisible, l'archevêque finit par retirer sa formule *sauf les priviléges de notre ordre*, et promit sur sa parole de vérité (1) d'observer les coutumes.

Qu'étaient-ce donc que ces coutumes? Le lecteur sera sans doute fort étonné d'apprendre que dans cette nombreuse assemblée personne ne les connaissait. Le roi en avait indiqué vaguement quelques-unes ; d'autres devaient venir plus tard, et comme le jour était déjà avancé, l'archevêque demanda jusqu'au lendemain pour les examiner. Le lendemain on en apporta le recueil en seize articles, qui constituaient un système de législation abolissant complétement les lois de l'Église universellement reconnues et observées jusqu'à ce jour. L'archevêque fit des remarques presque à chaque article, à mesure qu'ils étaient énoncés, et n'eut pas de peine à s'apercevoir que plusieurs étaient fabriqués dans le but de mettre le comble à l'exaspération du roi contre lui : car sa faveur lui avait fait bien des envieux.

A peine ces articles eurent-ils été communiqués à l'assemblée, que le roi requit tous les évêques d'y apposer leur sceau, et pas un seul n'osa s'y refuser, si ce n'est le primat, qui en demanda copie et les délais nécessaires pour les soumettre à un nouvel examen moins superficiel (2). On lui en délivra une copie, c'est celle qui plus tard fut remise au pape, comme nous le verrons. Il était clair que tout ceci n'était qu'un jeu de la part du roi, pour substituer sa volonté à l'action de la loi ecclésiastique, et la suite le prouva plus clairement. Car l'assemblée n'avait pas encore pris connaissance de toutes ces lois nouvelles, confondues sous cette vague dénomination

(1) *In verbo veritatis*, ce qui équivalait à un serment.
(2) Ap. Baron., an. 1164.

Digitized by Google

de coutumes du royaume, qu'elles furent promulguées et de la chancellerie partirent aussitôt des lettres qui en prescrivaient l'observance à tout le clergé d'Angleterre (1).

Au sortir de la salle, l'archevêque se dirigea vers Winchester; chemin faisant, il entendit quelque rumeur parmi les clercs de son palais. Son porte-croix surtout, plus animé que les autres, se répandait en invectives contre l'oppression exercée sur le clergé. Son maître lui-même n'était pas épargné. « Quelle adulation et quelle bassesse! murmurait-il; voilà une tempête qui ébranle jusqu'aux colonnes de l'Église; le pasteur sera frappé et le troupeau dispersé. Non, il n'y a plus de ressources si les plus courageux succombent et abandonnent honteusement leur réputation. De qui vous plaignez-vous, mon fils? lui dit S. Thomas. De vous-même, répliqua le porte-croix. Vous venez de perdre en ce jour votre conscience et votre honneur par le lâche et criminel exemple que vous laissez après vous, en prêtant contre Dieu vos mains sacrées à l'appui de ces exécrables coutumes, et en connivant avec les ministres de Satan au renversement de la liberté ecclésiastique (2). » Cette voix, remarquent les historiens, fut pour le saint archevêque ce que fut le chant du coq pour le cœur de Pierre, qui, s'ouvrant aussitôt à la componction, manifesta son repentir par des larmes amères. « Je me repens de ma faute et d'une faute aussi grande, » répondit à cette vive apostrophe l'archevêque, sanctifié à l'instant par l'humilité et la pénitence. Et se souvenant sans doute des avis du pape, qu'il devait alors avoir reçus : « J'ai horreur de mon péché, ajouta-t-il, et, coupable de trahison envers l'Église, je me juge indigne de m'y presenter devant Jésus-Christ comme son ministre. Je me retirerai donc, et je pleurerai ma faute jusqu'à ce que le Seigneur m'ait visité dans sa miséricorde, et que le pape m'ait absous. » En effet, il s'abstint dès lors de célébrer les saints

(1) Gerv. Cantuar., p. 1399. — (2) Apud Baron., an. 1164, n. 5.

Digitized by Google

mystères, se punit par des austérités particulières et dépêcha aussitôt à Sens, où était le pape, pour en obtenir son absolution. Alexandre, déjà instruit des troubles survenus dans l'Église d'Angleterre, n'approuva pas que, pour une faute qu'il jugeait exempte de malignité et de délibération, un homme de son rang se fût éloigné de l'autel avec danger de scandale. Il lui commanda, autant que sa conscience la lui reprocherait, de s'en relever par la confession sacramentelle; mais il ne lui marqua rien sur la nature de la faute même, ni sur la réparation qu'elle exigeait de lui devant les hommes.

Le roi, informé de ce repentir si généreusement manifesté, vit bien qu'il ne fallait rien attendre d'un prélat qui prenait si fort au sérieux les devoirs de sa charge, et jura sa perte. Dès lors, on put prévoir un terrible dénoûment. Violent et vindicatif comme l'était Henri, sa haine et sa fureur ne pouvaient s'éteindre que dans le sang de sa victime. Son premier pas dans la voie de la vengeance fut de solliciter auprès du pape pour Roger archevêque d'York le titre et le pouvoir de légat en Angleterre, confié jusque-là à l'archevêque de Cantorbéry. De plus, il fit demander par S. Thomas au souverain pontife la confirmation des coutumes reconnues pour lois de l'État à Clarendon. L'archevêque avait consenti à cette démarche pour se décharger de toute responsabilité.

Cette double demande jeta le pape dans de grandes perplexités. Si, comme la justice l'exigeait, le pape repoussait des sollicitations inspirées par les plus mauvaises passions, Henri pouvait se donner, lui et son royaume, à l'antipape toujours maître de Rome, et l'Église d'Angleterre serait plongée pour longtemps peut-être dans le schisme. Le pontife refusa cependant de confirmer les articles de Clarendon; mais ses craintes le déterminèrent à céder sur l'article de la légation. Jugeant de la grandeur d'âme de Thomas Becket par la sienne, et ayant eu soin d'ailleurs de l'informer des motifs qu'il avait d'agir ainsi, il accorda à Roger le titre sollicité en sa faveur. Toutefois, dans la concession du titre de légat il spécifiait clai-

Digitized by Google

rement que Roger ne pourrait étendre sa juridiction ni sur la personne de l'archevêque de Cantorbéry ni sur son diocèse, et n'aurait pas non plus le pouvoir de dispenser les suffragants de l'obéissance qu'ils lui devaient (1).

Loin d'apaiser la colère du roi d'Angleterre, de telles restrictions devaient au contraire l'exciter de plus en plus; car il n'avait d'autre dessein, en sollicitant le titre de légat pour Roger, dont la complaisance lui était bien connue, que de s'en servir comme d'un marteau pour écraser son ennemi. Sans aucun doute le pape s'y était attendu; mais pouvait-il se faire le complice d'un tyran? Vainement Henri s'efforça de se concilier le souverain pontife par les lettres les plus gracieuses ; le roi, voyant qu'il n'avait rien à espérer de ses actes, se soucia peu de ses paroles, et lui renvoya avec mépris les pouvoirs qu'il en avait obtenus (2), ne comptant plus désormais que sur lui-même pour faire rentrer dans le devoir, comme il disait, ceux qui en voulaient à son honneur. Ainsi la guerre était bien déclarée. L'archevêque en demeura convaincu et résolut de s'y soustraire par la fuite. Deux fois il s'embarqua pour la France, et deux fois les vents contraires le rejetèrent sur les côtes d'Angleterre. Adorant les desseins de Dieu qui semblait vouloir l'y retenir, le prélat résolut de tout braver pour les accomplir (3).

Cette tentative, envenimée auprès du roi par les ennemis de l'archevêque, ne fit que le lui rendre plus odieux; et dès ce moment il résolut d'abattre son courage par un système de vexations, auxquelles servirent de prétexte les charges qu'il avait remplies. Dans ce but Henri convoqua une nouvelle assemblée à Northampton. Thomas, convoqué comme les autres évêques, n'y fut pas plutôt arrivé que Jean surnommé le Maréchal à cause de son office militaire, porta plainte contre lui. Il s'agissait d'un prétendu déni de justice pour une terre qu'il avait réclamée à la cour archiépiscopale,

(1) Baron., an. 1164, n. 10. — (2) *Ibid.*, n. 32. — (3) *Ibid.*, n. 15.

Digitized by Google

et qu'on lui détenait, bien qu'il la possédât à titre patrimonial. Quelques raisons que l'archevêque donnât pour sa justification, le roi ne voulut rien entendre et le renvoya par devant le grand conseil normand, qui adjugea Thomas Becket à la merci du roi; c'était mettre à la disposition du prince tous les biens du condamné. La coutume du comté de Kent ne permettait de prendre que quarante schellings (1), mais l'amende infligée à Thomas fut élevée à cinq cents livres d'argent (2).

Le lendemain le roi lui ordonna de restituer trois cents livres qu'il avait reçues cemme gouverneur d'Eye et de Berkhampstead. Le prélat répondit froidement qu'il les payerait; mais à peine eut-il prononcé ces mots, que le roi lui réclama encore cent livres qu'il avait reçues de lui sous les murs de Toulouse, quand il était chancelier. Thomas affirma que cette somme lui avait été donnée en pur don; mais Henri soutint la lui avoir prêtée seulement. Entre ces deux affirmations le choix du conseil n'était pas douteux; il condamna l'archevêque à fournir caution pour le payement de cette somme. Le troisième jour, le roi lui demanda compte de toutes les recettes provenant des abbayes et des évêchés vacants qui avaient été administrés par lui durant ses fonctions de chancelier, et porta la somme due à 44,000 marcs d'argent.

A cette demande, qui lui révélait la profondeur de l'abîme dans lequel on avait résolu de le précipiter, Thomas resta frappé de stupeur. Cependant, après s'être recueilli un moment, il dit que ce n'était pas là une matière sur laquelle il fût obligé de s'expliquer; qu'à sa consécration le prince Henri et le comte de Leicester, justicier, l'avaient déchargé par ordre du roi de toutes réclamations de ce genre, et qu'après tout, sur une demande de cette importance et aussi inattendue, le moins qu'il pût réclamer était de prendre l'avis de ses collègues dans l'épiscopat. On passa dans un appartement voisin;

(1) Lingard, *Hist. d'Angl.*, c. XII, note.— (2) Roger de Hoved., p. 494.

Digitized by Google

mais Thomas, entouré de ses frères, ne trouva parmi eux que les conseils de la peur ou ceux d'une basse courtisanerie. Les uns saisis de crainte lui conseillaient de plier sous les volontés du roi ; les autres, tels que Gilbert évêque de Londres, plus avides des faveurs royales que de la justice, lui remontraient que le seul parti à prendre pour la paix de l'Église était de renoncer à sa dignité. L'évêque de Winchester eut seul le courage de prendre le parti de l'archevêque. Il vint à son aide, en assurant qu'au jour de son élection le prince avait déclaré, au nom du roi, que l'Église le recevait dans son sein libre de toute obligation séculière. L'évêque avait provoqué lui-même cette déclaration. Pour S. Thomas, tiré en sens divers et poussé vers l'abîme par les mains qui auraient dû l'en détourner, il écoutait modestement tous ces avis et conclut en demandant qu'on lui accordât jusqu'au lendemain pour se décider. Le roi y consentit, et Thomas s'éloigna évitant cette fois encore un éclat. Mais en sortant il se vit abandonné des siens, personne n'osa le suivre, tant on redoutait la colère du prince. Rentré seul à son logis, il se vengea chrétiennement de cet abandon en ne voulant avoir autour de lui que les pauvres et les amis de Dieu. Ayant fait dresser des tables, il envoya par la ville chercher tous ceux qu'on pourrait rencontrer, et, assis au milieu d'eux, il prit saintement son repas dans leur compagnie. Tels étaient en effet les convives que, depuis son élévation à l'épiscopat, Thomas admettait de préférence à sa table.

Toutefois ces craintes mortelles et ces humiliations inouïes avaient dépassé la mesure de ses forces, et l'obligèrent le lendemain à garder le lit. Sans pitié pour celui qu'il avait tant aimé, le roi, dès qu'il sut l'archevêque malade, l'envoya sommer de comparaître devant lui. Le prélat répondit que tout son désir était de satisfaire son maître, et qu'il espérait pouvoir se lever le lendemain et se rendre à l'assemblée. Tout semblait lui dire que son dernier jour était arrivé ; il le sanctifia d'abord par la célébration des saints mystères, et voulut se préparer spécia-

Digitized by Google

lement à l'accomplissement des desseins de Dieu sur lui en disant la messe de S. Étienne. Sa situation en effet n'avait que trop de ressemblance en ce moment avec celle de l'illustre martyr, et il pouvait s'appliquer ces paroles que l'Église met dans la bouche de cet athlète de la foi : *Les princes se sont assis en conseil, et ont parlé contre moi*. Thomas à l'autel était redevenu un autre homme. Revêtu d'une tunique noire de chanoine régulier et portant en secret sur lui la sainte Eucharistie, il parut à l'audience du roi, tenant dans sa main la croix archiépiscopale, que l'on portait ordinairement devant lui. Le roi, troublé par la hardiesse de cette démarche, se retira à son approche, et, pendant que le prélat attendait pour être introduit, il mit, dit-on, en délibération avec son conseil particulier quel serait le moyen de se défaire de l'archevêque avec le moins d'éclat possible (1).

De leur côté les évêques, jaloux de faire leur cour, rivalisaient d'efforts pour dissuader l'archevêque d'affronter le roi avec un appareil qui témoignait de son invincible détermination. « Laissez-moi faire, mon père, lui dit l'évêque d'Hereford, il est plus décent que je porte votre croix. Elle est ma défense, répliqua l'archevêque, je la porte moi-même pour montrer sous quel étendard je combats. » Plus courtisan et moins respectueux, l'évêque de Londres insistait en disant : « Si le roi vous voit ainsi armé, il tirera son épée et vous la déchargera sur la tête; vous connaîtrez alors l'inégalité de vos armes. Mon âme, dit Thomas, est entre les mains du Seigneur. Folie que tout cela ! s'écria l'évêque ; toujours obstiné ! vous n'en guérirez pas. »

Pendant ces débats, le roi pressait la condamnation de son ancien ami, et tous les évêques, ayant été appelés près de lui, le trouvèrent dans une détermination si absolue d'en finir, que l'archevêque d'York sortit de l'appartement tout effrayé,

(1) Alan., p. 346.— Roger de Hoved., p. 494 et 495. — *Script. rer. Fr.* t. XIV, p. 433.

Digitized by Google

et prenant ceux de ses clercs qu'il rencontra : « Allons-nous-en, leur dit-il, nous ne devons point voir la manière dont on va traiter l'archevêque de Cantorbéry. Je ne m'en irai point, répondit l'un d'entre eux, j'attendrai ici ce que Dieu en jugera : s'il lui accorde la grâce de souffrir et de verser son sang pour son Dieu et pour la justice, c'est après tout la plus belle et la meilleure fin. » A l'instant même survint l'évêque d'Exeter, précédé d'huissiers qui semblaient se disposer à quelque violence. « Sauvez-vous, mon père, sauvez-vous, dit-il, prosterné aux pieds de S. Thomas : on va nous immoler tous à la haine qu'on vous porte. » Il parlait ainsi parce que le roi avait donné ordre que si quelqu'un demeurait avec l'archevêque de Cantorbéry, il fût tenu pour ennemi public et puni de mort. On prétendait même que l'arrêt en allait être exécuté sur les évêques de Norwich et de Salisbury, qui actuellement lui adressaient la même prière. « Fuyez, dit l'inébranlable archevêque à l'évêque d'Exeter, vous ne comprenez pas ce qui est de Dieu. »

Bientôt tous les évêques, sortant de la salle du conseil où était le roi, entourèrent le prélat, et Hilaire de Chichester ne craignit pas de lui faire entendre ces durs reproches : « Monseigneur l'archevêque, sauf votre grâce, nous avons beaucoup à nous plaindre de vous. Par votre défense vous nous avez placés, nous, vos évêques, entre le marteau et l'enclume : d'un côté la désobéissance envers vous, de l'autre la colère du roi. Dernièrement à Clarendon Son Altesse demanda de nous l'observance de ses coutumes royales, et nous les montra par écrit. Nous y donnâmes notre assentiment, vous en premier lieu, puis nous, vos suffragants, d'après vos ordres. Maintenant vous nous forcez à faire le contraire, en nous défendant d'assister à un jugement auquel il nous demande d'être présents. Nous en appelons au pape de cette oppression. »

« Je vous entends, répondit tranquillement l'archevêque, et avec le secours de Dieu je suivrai l'appel. A Clarendon rien ne fut accordé par moi ni par vous en mon nom que sauf

Digitized by Google

l'honneur de l'Église. Depuis, ces coutumes présentées au pape ont été par lui condamnées. Ne devons-nous pas être unis à l'Église romaine, pour admettre ce qu'elle admet et rejeter ce qu'elle rejette? Et enfin, si nous avons failli à Clarendon, car la chair est faible, nous devons combattre avec la force du Saint-Esprit contre l'ancien ennemi, qui s'acharne toujours à renverser celui qui est debout et à l'empêcher de se relever quand il est tombé. Si alors nous avons fait un serment injuste *in verbo veritatis*, vous savez qu'un serment illégitime ne lie point. »

Les évêques, étant dispensés de prendre part au jugement, s'assirent à l'écart. Peu de temps après les barons parurent, le comte de Leicester à leur tête : « Le roi, dit-il à l'archevêque, vous ordonne de rendre vos comptes comme vous avez promis de le faire hier; sinon, écoutez votre sentence. Ma sentence? » dit Thomas. Il se leva alors et continua : « Fils et comte, écoutez-moi d'abord. Vous savez, mon fils, dans quelle intimité je vivais avec notre seigneur le roi et avec quelle fidélité je l'ai servi. C'est pourquoi il lui a plu que je fusse nommé archevêque de Cantorbéry. Dieu sait que je ne le désirais point, car je connaissais ma propre faiblesse. Je cédai plutôt pour l'amour du roi que pour l'amour de Dieu; ceci ne paraît que trop évident aujourd'hui que Dieu et le roi m'abandonnent. Lors de ma promotion et de mon élection, qui furent présidées par Henri fils et héritier du roi, désigné pour le remplacer dans cette circonstance, on demanda au jeune prince de quelle manière on me donnait à l'Eglise de Cantorbéry; il répondit : Libre de tous liens temporels. C'est pourquoi n'étant point lié, je ne soutiendrai point un procès auquel je suis étranger. Ceci est différent, dit le comte, de ce que l'évêque de Londres avait dit au roi. Fils et comte, écoutez encore, poursuivit l'archevêque; puisque l'âme est plus précieuse que le corps, vous devez obéir à Dieu et à moi plutôt qu'au roi de la terre. Ni la loi ni la raison ne permettent aux enfants de juger et de condamner leur père. C'est

Digitized by Google

pourquoi je décline le jugement du roi, le vôtre et celui de tout autre : car, par la grâce de Dieu, je serai jugé par le pape seul à qui j'en appelle devant vous tous, plaçant l'Église de Cantorbéry, mon ordre et ma dignité, ainsi que tout ce qui s'y rattache, sous sa protection et celle de Dieu. Et vous, mes frères et collègues, qui avez servi l'homme plutôt que Dieu, je vous somme de comparaître en présence du pape. Ainsi protégé par l'autorité de l'Église catholique et du Saint-Siége, je m'éloigne (1). »

Alors plusieurs de ceux qui étaient présents osèrent l'appeler traître et parjure. Sur quoi il se tourna vers eux, et dit que si la chose était légitime et ne lui était point interdite par son caractère, il se défendrait d'une semblable accucation par l'appel aux armes. Puis, tenant toujours sa croix entre les mains, il quitta la salle, et comme il la traversait il fut insulté par des gens de toute condition (2). »

Néanmoins l'assemblée de Northampton n'eut pas pour la vie ou la liberté du saint archevêque la fâcheuse issue qu'on pouvait redouter. Les bénédictions d'une foule de pauvres qui le conduisirent à l'abbaye des chanoines réguliers où il logeait, et qui y mangèrent encore avec lui, le consolèrent des iniques reproches et des duretés qu'il avait essuyés en quittant la cour. Sur son appel et sur celui des évêques, il avait cru pouvoir faire demander au roi la permission de passer la mer et un sauf-conduit pour se rendre auprès du pape. Mais les embûches que lui tendaient manifestement quelques collègues dans l'épiscopat, le refus du roi de répondre à la demande avant le lendemain, et plusieurs avis qui lui vinrent de haut lieu, lui firent sentir qu'il n'y avait pas de temps à perdre, s'il voulait se mettre en sûreté. Le vénérable archevêque se décida donc à partir cette nuit même, sous les habits d'un frère lai de l'ordre de Cîteaux, et accompagné seulement de deux frères du même ordre. Pendant près de trois se-

(1) Ap. Baron., ann. 1164. — (2) Morris, p. 172.

Digitized by Google

maines il dut errer de côté et d'autre, ou se tenir caché en divers monastères qui lui donnèrent l'hospitalité. Enfin le 2 novembre, jour des Morts, un peu avant l'aube du jour, il parvint à s'embarquer à Sandwich à bord d'un petit bateau, qui le porta vers le soir au milieu des plus grands dangers sur la côte de Flandre, près de Gravelines. De là il se rendit à pied, après bien des fatigues et des vicissitudes, au monastère de Saint-Bertin, situé près de Saint-Omer en Artois (1). Qu'il y avait loin de ce voyage à celui qu'il avait fait à Paris en qualité d'ambassadeur du puissant roi d'Angleterre !

A la nouvelle de la fuite de l'archevêque, le roi entra en fureur, non pas tant de dépit de voir lui échapper sa proie que par la crainte de l'excommunication ou de l'interdit. Cette crainte était chez Henri II vive et sérieuse : car il n'ignorait pas la portée d'une excommunication, qui, comme nous l'avons déjà fait remarquer, entraînait après un certain temps la déposition du prince qui en était frappé. Et ainsi se trouvent expliquées les mesures barbares qu'il prit à l'instant et qu'il renouvela dans la suite, pour empêcher toute communication du continent avec l'Angleterre (2). Si le porteur de lettres d'excommunication ou d'interdit était un religieux, il aurait le pied coupé; si c'était un clerc, il aurait les yeux crevés et serait mutilé; si c'était un laïque, il serait pendu; si c'était un lépreux, il serait brûlé vif; tous ceux qui ne se conformeraient pas aux ordres du roi seraient privés de leurs bénéfices. Il espérait ainsi dérober à la connaissance de ses sujets les censures dont il pourrait être frappé dans sa personne ou dans son royaume.

Dès ce moment toute son attention se porta sur les moyens à prendre pour prévenir l'archevêque auprès du pape, et le priver de la protection qu'il pouvait espérer du roi de France. Le jour même que Thomas se livrait cou-

(1) Roger de Hoved., p. 495. — (2) *Ibid.*, p. 500. — Gervas. Cantuar., p. 1671. — Baronius, ann. 1164, n. 23, 24. — *Script. rer Fr.*, t. XVI.

Digitized by Google

ageusement, sur un frêle esquif, aux chances d'une tra-ersée dangereuse, une ambassade s'embarquait à Douvres, ar les ordres du roi. Au nombre des envoyés se trouvait Gil-ert évêque de Londres, l'adversaire le plus acharné de l'ar-hevêque, et ils arrivaient en même temps que lui à Saint-)mer. Ce voisinage peu rassurant pour l'exilé le détermina à bréger son séjour dans cette ville et à gagner Soissons. Là lu moins il était en France et n'avait plus rien à craindre du omte de Flandre, qu'un envoyé de Henri avait prévenu ontre lui ; mais il fallait agir, car il importait de ne pas laisser a calomnie s'emparer de l'esprit du roi de France. Déjà les gens de Henri s'étaient présentés avec des lettres de leur maître à Compiègne, où se trouvait Louis VII (1). L'arche-vêque se hâta donc de lui expédier deux personnes de con-fiance pour l'informer exactement de tout ce qui s'était passé en Angleterre. Sans le connaître à fond, Louis, avec cet esprit de foi et d'équité que nous avons déjà eu occasion de signaler, avait déjà fait justice des exagérations des accusa-teurs. En lisant cette phrase de la lettre que Henri lui adres-sait : « Thomas, ci-devant archevêque de Cantorbéry, » le roi leur demanda plusieurs fois qui l'avait déposé et dit enfin : « Vraiment, je suis roi aussi bien que le roi d'Angleterre, et pourtant je ne déposerais pas le plus petit clerc de mon royaume. » Le nom de traître que Henri donnait aussi à son ennemi ne lui parut pas moins digne de blâme : « La fidélité, le désintéressement et les services du chancelier méritaient, dit-il, un autre traitement. » Quant à lui, il devait déclarer que si l'archevêque se retirait sur ses terres, il l'y recevait avec honneur et irait même à sa rencontre, s'il savait où le trouver.

On vit bientôt que ce n'étaient pas là de vaines paroles : car, apprenant que S. Thomas était déjà à Soissons, le roi s'y rendit de sa personne pour le visiter et lui rendre tous les honneurs dus à son rang et à ses vertus. L'intérêt qu'il

(1) *Script. rer. Franc.*, t. XVI, p. 107.

Digitized by Google

portait au vénérable exilé ne se borna pas à ces louables démonstrations. Sans différer davantage, Louis, toujours inspiré par son zèle pour la vérité, écrivit au souverain pontife que, s'il aimait l'honneur de l'Église romaine et s'il était vrai que la France lui fût chère, il devait soutenir l'archevêque contre le tyran d'Angleterre et rendre à sa cause la justice la plus éclatante (1). Telles étaient les nobles sentiments que Louis avait reçus de ses ancêtres, et avant même cette entrevue on l'avait entendu dire aux envoyés de l'archevêque qu'une des antiques gloires de la France et le plus beau fleuron de sa couronne, était de protéger et de défendre les exilés contre leurs persécuteurs (2).

Ce langage était d'autant plus digne du roi de France, que les envoyés d'Angleterre n'avaient rien omis de ce qui pouvait le prévenir contre celui qu'ils poursuivaient avec acharnement. Ils avaient été jusqu'à faire appel aux plus mauvaises passions, en lui représentant qu'il avait maintenant en son pouvoir l'homme qui, dans la guerre de Toulouse, avait si fort contrarié ses plans. Mais la grande âme de Louis VII n'avait rien de commun avec de telles bassesses, et nous sommes heureux de dire que les sentiments de la nation étaient conformes à ceux du roi. Telle était la sympathie qu'inspirait généralement la cause de l'archevêque, partout où Henri II n'avait pas le pouvoir de la contenir ou de la combattre, que les ambassadeurs anglais, pour se rendre de Compiègne à Sens auprès du pape, crurent plus prudent de faire la route dans le plus strict incognito.

L'archevêque, de son côté, n'avait pas perdu de vue ce qu'il devait à la justice de sa cause. De Soissons il avait écrit au pape pour lui faire part de sa fuite, de son appel au Saint-Siége, des motifs qui l'avaient déterminé en cette double rencontre à se plaindre de la conduite des évêques anglais et de ses suffragants en particulier (3). Mais fidèle à l'esprit

(1) Rog. de Hoved. — (2) *Vita quadripart.*
(3) Dans cette lettre S. Thomas s'applique à réfuter l'objection, que sans doute

Digitized by Google

le Dieu qui de jour en jour prévalait en lui, en même temps qu'il prie le pape de prendre sa défense contre ceux qui le persécutent, il excuse le roi, le représentant plutôt comme l'instrument que comme l'auteur de la persécution (1). Les envoyés de l'archevêque, arrivés à Sens presque aussitôt que ceux du roi, s'étaient hâtés de présenter cette lettre au pape. Après l'avoir lue, le pontife commença par casser la sentence portée contre Thomas à Northampton; après quoi il tint un consistoire de cardinaux pour recevoir les ambassadeurs du roi d'Angleterre. Ceux-ci arrivaient chargés de richesses, qui, dans l'idée de leur maître, devaient offrir un solide point d'appui à leurs représentations; et dans le fait on dit que plusieurs cardinaux ne furent pas insensibles à leurs séductions. L'évêque de Londres essaya néanmoins d'obtenir gain de cause par l'ascendant de sa parole. Mais, malgré le grand intérêt qu'il avait à se ménager la faveur de l'assistance, elle parut si empreinte de partialité et si virulente que le pape l'interrompit bientôt en lui disant : « Mon frère, épargnez. Que j'épargne cet homme, seigneur! » dit l'évêque. Le saint-père répliqua : « Mon frère, je ne vous ai pas dit de l'épargner, mais de vous épargner vous-même. » Cette réprimande trop méritée déconcerta tellement Gilbert, qu'il ne put continuer son discours.

Alors parut l'évêque de Chichester, renommé par son éloquence. Mais Dieu permit que sa langue s'embarrassât, et qu'ayant dit deux fois *oportucbat* pour *oportebat*, quelqu'un s'écria : « Vous n'êtes pas arrivé à bon port. » Ce qui excita

on lui avait faite, qu'il faut rendre à César ce qui est à César. Il admet ce principe comme tout le monde; mais cependant, ajoute-t-il, il ne faut pas lui obéir dans les actes par l'accomplissement desquels il cesse d'être roi: car s'ils lui avaient résisté, dit-il en parlant de ses collègues, ils auraient résisté non pas à César mais à un tyran. *In illis tamen obtemperandum non est quibus efficitur ne sit rex. Non essent illa Cæsaris sed tyranni, quibus etsi non pro me, pro seipsis resisterent.* Ces paroles que peu d'auteurs ont remarquées, démontrent que les principes inscrits dans les capitulaires et que nous avons exposés en leur lieu, étaient admis en Angleterre comme en France. Un roi qui outrepassait ses pouvoirs ou qui ne remplissait pas les devoirs de la royauté, n'était plus regardé comme roi, mais comme tyran, et pouvait être déposé.

(1) Ap. Baron., an. 1164, n. 25.

Digitized by Google

un rire général qui le réduisit au silence. La leçon ne fut pas perdue pour les autres orateurs, qui s'expliquèrent avec plus de modération, mais tentèrent en vain d'amener le pape à envoyer des légats en Angleterre pour juger ce procès entre l'archevêque et le roi. Loin d'y consentir, le pape représenta que l'archevêque n'était pas loin, qu'il avait appelé au Saint-Siége, et que si les représentants du roi voulaient attendre un peu de temps, lui-même terminerait l'affaire. Ce n'était pas ce que voulait Henri, les ambassadeurs le savaient bien. Piqués d'avoir si mal réussi, ils ne voulurent rien entendre, et se retirèrent aussitôt, sans même demander la bénédiction apostolique, comme l'usage et le respect dû au souverain pontife leur en faisaient un devoir (1).

Dès le lendemain, S. Thomas arriva à Sens où le pape tenait toujours sa cour. S'il trouva chez les cardinaux une froideur à laquelle l'or du roi d'Angleterre n'était sans doute pas étranger, le pape agit bien différemment et lui fit un accueil des plus gracieux. Après quelques jours donnés aux devoirs de bienséance, le vénérable exilé sollicita et obtint une audience pour exposer au pape les causes et les circonstances de son différend avec le roi. « Je ne me pique pas, dit-il en commençant, d'une grande sagesse; mais je ne serais pas si fou que de tenir tête à un roi pour des riens. Car sachez que si j'eusse voulu faire sa volonté en toutes choses, il n'y aurait pas actuellement dans son royaume un pouvoir égal au mien, et si je voulais le faire encore, nulle intervention ne me serait nécessaire pour rentrer en grâce avec lui; mais j'accepterai plutôt mille morts que d'y consentir (2). »

Après ce préambule, Thomas déroula la copie des seize articles de Clarendon, telle qu'il l'avait reçue des officiers du roi, et la présenta au pape en disant : « Voilà ce que le roi d'Angleterre a statué contre la liberté de l'Église. » Elle fut lue à haute voix; mais, bien que ces articles fussent tout le

(1) Baron., an. 1164, n. 25. — (2) Baron., *ibid.*

Digitized by Google

fond de cette querelle et que le pape fût déjà intervenu, il faut bien que ni lui ni sa cour n'en eussent reçu jusqu'alors qu'une communication fort incomplète : car à leur lecture les cardinaux, même les plus prévenus, furent saisis d'indignation. Et le pape, reprochant au saint avec sévérité l'adhésion même passagère qu'il leur avait donnée : « Vous deviez, dit-il, mourir vous et vos confrères plutôt que d'abjurer l'épiscopat par une telle lâcheté; quoique non également abominables, il n'est aucun de ces articles qu'on puisse dire bon, et la plupart ont été anciennement réprouvés et authentiquement condamné dans les conciles comme contraires aux saintes règles (1). Thomas sentait vivement ce reproche, et quoi que le pape pût dire pour le consoler, puisque déjà il lui avait donné l'absolution de cette faute, le saint prélat ne se la pardonna pas.

Cette réprimande du souverain pontife détermina Thomas, sans aucun doute, à exécuter le dessein qu'il semble avoir toujours eu de se démettre de sa dignité, depuis le jour où il parla à Northampton de la part que le roi avait prise à son élection. Il résigna donc l'archevêché de Cantorbéry entre les mains du pape, déclarant qu'à ses yeux son élection avait été viciée par l'influence directe de la volonté du roi, et qu'il n'était, à vrai dire, qu'un intrus. L'humble prélat ajoutait que résigner plus tôt, comme les évêques le lui avaient conseillé pour être agréable au roi, eût été abandonner la cause de l'Église. Quelques cardinaux désiraient que l'on profitât de cette démarche pour rétablir la paix en Angleterre et conseillaient d'accepter la démission du saint archevêque. Mais les autres membres du sacré collége sentirent combien la cause de l'Église était liée à celle du saint prélat, et repoussèrent bien loin cet avis. Le saint-père rendit à S. Thomas son archevêché, en lui disant : « Mon frère, nous voyons maintenant quel esprit vous a conduit et

(1) Baron., an. 1164, n. 25.

Digitized by Google

avec quelle pureté de conscience vous avez résisté aux illicites machinations contre la maison du Seigneur. Si vous avez péché dans la manière dont vous y êtes entré, l'humilité de votre confession et la générosité de votre démission vous ont mis en état d'en expier la faute, autant que vous l'avez pu et que vous l'avez dû. A l'heure qu'il est, nous vous rétablissons, recevez l'archevêché de notre main, et soyez en repos. Vos épreuves, votre sagesse, votre attachement inviolable à l'Église romaine, sont les titres sur lesquels Dieu nous lie indivisiblement à vous et vous répond de notre appui tant que nous vivrons (1). » Ce fut dans cette séance ou dans l'une des suivantes que furent censurés les articles de Clarendon. Le pape marqua sur les uns qu'il les condamnait, et sur les autres qu'il les tolérait. Nous les donnons ici tels qu'ils nous ont été transmis par Jean de Salisbury, compagnon du saint, et depuis évêque de Chartres.

I. Quand il y a contestation (2), soit entre les laïques, soit entre les clercs et les laïques, soit entre les clercs touchant le partage et la présentation des églises, que la cause soit traitée et terminée dans la cour du roi. *Article condamné.*

II. Les églises du fief du roi ne peuvent être données à perpétuité sans son agrément et sa concession. *Article toléré.*

III. Les clercs cités et accusés pour quelque cause que ce soit, s'ils sont sommés par la justice du roi, se rendront à sa cour et y répondront aux divers points sur lesquels elle jugera les devoir interroger, en sorte que la justice du roi enverra à la cour de l'Église pour voir comment la cause y sera traitée ; et si le clerc est convaincu ou confesse sa faute, l'Église dès lors ne doit plus lui donner sa protection. *Toléré.*

IV. Il n'est point permis aux archevêques, évêques et personnes en place de sortir du royaume sans la permission du roi ; et s'ils en veulent sortir avec son bon plaisir, ils donneront assurance que pendant le voyage ils ne se permettront

(1) Apud Baron, an. 1164, n. 37.— (2) *Vita quadrip.* — *Conc.*, t. X, p. 1431.

Digitized by Google

rien qui tourne au préjudice du roi et du royaume. *Condamné.*

V. Ceux qui ont été excommuniés ne doivent point donner caution pour ce qui reste, afin de recevoir l'absolution, ni prêter serment; mais seulement donner caution et assurance de se présenter au jugement de l'Église. *Condamné.*

VI. Les laïques accusés devant l'évêque ne doivent avoir que des accusateurs et des témoins certains et légitimes; de sorte que l'archidiacre ne perde rien de ce qui doit lui revenir. Et si ceux qu'on appelle en cause sont tels que personne n'ose les accuser, le vicomte requis par l'évêque prendra le serment de douze hommes loyaux, habitants du lieu, l'évêque présent, qu'ils diront la vérité en conscience. *Toléré.*

VII. Que personne tenant son autorité du roi, qu'aucun de ses officiers, ne soit excommunié ni sa terre mise en interdit, qu'auparavant on ne s'adresse au roi, s'il est dans le royaume, ou s'il n'y est pas, à son justicier, afin qu'il en prononce : de sorte que ce qui est du ressort de la cour du roi y soit terminé, et que ce qui concerne la cour ecclésiastique lui soit renvoyé. *Condamné.*

VIII. S'il y a des appels, ils doivent aller de l'archidiacre à l'évêque, de l'évêque à l'archevêque, et, en cas que l'archevêque ne rende pas justice, au roi en dernier lieu, afin que la cause soit terminée par son ordre dans la cour de l'archevêque; et il ne sera pas permis d'aller plus loin sans son consentement. *Condamné.*

IX. Si un clerc dispute à un laïque, ou un laïque à un clerc, la nature de quelque ténement, que l'un des deux fasse pour aumône, l'autre pour fief laïque, reconnaissance faite par douze hommes loyaux, le grand justicier en décidera la cause; si c'est aumône, il poursuivra dans la cour ecclésiastique; et dans celle du roi, si c'est fief : à moins que les deux parties ne relèvent ce ténement du même évêque ou du même baron; car alors elles plaideront en sa cour; la saisine, s'il y en a, demeurera à celui qui l'aura faite. *Condamné.*

Digitized by Google

X. Celui qui est d'une ville, d'un bourg ou manoir du domaine du roi, s'il est cité par l'archidiacre ou l'évêque pour répondre devant eux de quelque délit, et qu'il ne veuille pas satisfaire aux citations, peut bien être mis en interdit ; mais il ne doit pas être excommunié avant qu'on se soit adressé au principal officier royal du lieu, afin qu'il l'oblige à satisfaire. Si l'officier y manque, il sera à la miséricorde du roi; et l'évêque pourra le réprimer par la justice ecclésiastique. *Condamné.*

XI. Les archevêques, évêques et autres, quels qu'ils soient, tenant du roi en chef, relèveront de son domaine, comme baronnie, les terres qu'ils ont : ils en répondront à ses justiciers et officiers ; ils garderont les coutumes et droits du roi ; et, comme les autres barons, ils assisteront aux jugements de sa cour jusqu'à ce qu'on y porte une sentence de mutilation de membres ou de mort. *Toléré.*

XII. Un archevêché, un évêché, une abbaye, un prieuré du domaine du roi venant à vaquer, ce bénéfice doit être en sa main : il en recevra tous les revenus, comme seigneur ; et lorsqu'il s'agira de remplir l'église vacante, le roi en mandera les principales personnes, et l'élection se fera dans sa chapelle avec son approbation et l'avis de ceux qu'il y aura appelés ; et au même lieu l'élu fera au roi son hommage-lige avant d'être sacré, lui promettant fidélité sur la vie, les membres, la dignité, comme à son seigneur-lige, sauf son ordre. *Condamné.*

XIII. Si quelqu'un des grands du royaume refuse de rendre la justice à un archevêque, à un évêque ou à un archidiacre, le roi la lui doit rendre ; et si quelqu'un refuse au roi ce qui est de son droit, les archevêques, évêques et archidiacres doivent employer leur justice pour lui faire donner satisfaction. *Toléré.*

XIV. On ne recélera point dans une église ou dans un cimetière contre la justice du roi les biens meubles de ceux qui auront forfait au roi, parce qu'ils lui appartiennent, quelque part où sa justice les trouve. *Toléré.*

Digitized by Google

XV. La cour du roi connaîtra des actions pour dettes, soit qu'il y ait serment interposé ou qu'il n'y en ait pas. *Condamné.*

XVI. Les enfants des paysans ne doivent point être admis aux ordres sans le consentement du seigneur dans la terre duquel on saura qu'ils sont nés. *Toléré.*

L'importance des articles condamnés peut nous échapper, aujourd'hui que la jurisprudence a subi de si profondes transformations ; mais alors ils étaient opposés au droit public en vigueur dans toute l'Europe chrétienne, et attaquaient directement l'indépendance et les immunités des Églises, surtout par les interprétations que leur donnaient les courtisans, et les conséquences qu'ils en tiraient trop fidèlement dans la pratique.

Il y avait trois semaines que Thomas était à la cour du pape ; il était temps de trouver un refuge. Pontigny, abbaye de l'ordre de Cîteaux, sur les confins de la Bourgogne et de la Champagne, lui en offrit un qui répondait tout à la fois à ses goûts de piété et d'étude. C'est là que devaient s'écouler les deux premières années de son exil.

Henri II se montra fort irrité de ce que le saint-père n'avait point accédé à sa demande de renvoyer S. Thomas en Angleterre, pour y être jugé par des légats chargés de pleins pouvoirs; et, par un décret public, il confisqua tous les domaines de l'archevêque et de l'Église de Cantorbéry. Il condamna à l'exil tous les parents du prélat, les gens de sa maison et même tous les parents de ceux qui l'avaient suivi. Le décret portait, en outre, qu'il serait exigé de toute personne ainsi exilée le serment de se rendre à Pontigny, près de S. Thomas : car le roi savait combien son cœur sensible serait blessé à la vue des souffrances imposées à cause de lui à ceux qui lui étaient chers. Ce décret était cruel; mais, confié pour son exécution à Renouf de Broc, ennemi mortel du saint, il le devint plus encore. Tous ceux qui pour une seule nuit lui avaient donné asile pendant son voyage, les

Digitized by Google

parents même de ses clercs furent traités avec pareille rigueur. Les femmes, les enfants délicats et en bas âge, les vieillards même ne furent point exceptés, de sorte que le nombre de ces infortunés ne montait pas à moins de quatre cents. Enfin Henri poussa l'arbitraire jusqu'à l'absurde, en interdisant dans les églises d'Angleterre toute prière pour l'archevêque de Cantorbéry. Déplorable excès d'un pouvoir sans frein, où se voient les premiers essais de cette fatale suprématie qui devait précipiter plus tard l'île des saints dans le schisme et l'hérésie (1).

La nouvelle de cette odieuse et basse persécution frappa d'étonnement l'Europe entière; mais sa stupéfaction ne fut pas stérile. De toutes parts d'abondantes aumônes vinrent consoler le cœur du saint confesseur de la foi si douloureusement éprouvé; et les pauvres bannis ne tardèrent pas à voir que, si la chrétienté était impuissante à les sauver des amertumes de l'exil, elle était résolue du moins à leur en épargner le dénûment. L'Angleterre seule semblait indifférente au sort du généreux champion des libertés de son Église. Tout fuyait ou se taisait devant la colère du tyran; les ennemis seuls de Thomas élevaient la voix pour l'accabler, empressés à flatter ainsi son persécuteur. Les uns lui reprochaient la prétendue bassesse de sa naissance, ou son ingratitude envers le roi son bienfaiteur; les autres, répétant les inventions de ses premiers accusateurs, groupaient et énumeraient les torts dont il se serait rendu coupable dans l'exercice de ses hautes fonctions; tous s'étudiaient à légitimer la haine que le roi lui témoignait actuellement en toute rencontre (2). Dans l'état de schisme que prolongeait la présence l'antipape à Rome, on pouvait craindre que les choses, s'envenimant de plus en plus, Henri II ne finît par se soustraire ainsi que son royaume à l'autorité du pape Alexandre. Il est même bien établi, par les documents les plus authentiques, qu'à l'époque à laquelle

(1) Pagi, an. 1165, n. 1. — (2) Baron. an. 1165.

Digitized by Google

nous sommes parvenus, Henri fit dans ce sens une véritable démonstration. Il envoya des députés à Wurtzbourg, où l'empereur d'Allemagne tenait une diète ou un conciliabule avec l'antipape Gui de Crême. Celui-ci était le successeur qu'un simulacre d'élection avait donné à Octavien, qui venait de mourir. Les députés du roi d'Angleterre, Jean d'Oxford et Richard d'Ilchester, prirent en faveur du schisme des engagements conformes aux ordres qu'ils avaient reçus de leur souverain; mais Henri se garda bien de les sanctionner par ses actes. Sa pensée était plutôt d'effrayer le pape que d'accéder à un schisme plus chancelant que jamais (1). Gui de Crême, en effet, n'avait pas plu aux Romains, et le pape rappelé par son peuple était retourné à Rome, où il était entré en triomphe; avant de quitter la France, il avait mis un grand poids dans la balance en nommant Thomas Becket légat du Saint-Siége en Angleterre. En armant l'adversaire du roi du pouvoir que ce prince redoutait le plus, le pape crut prudent de mettre pour condition que S. Thomas n'en ferait pas usage avant Pâques de l'année 1166; et en effet le nouveau légat s'était contenté d'avertir ceux qui s'y trouvaient intéressés, des devoirs qu'il aurait à remplir tôt au tard envers eux. Trois fois il écrivit au roi, et trois fois il fut repoussé avec colère ou avec mépris, de sorte que le temps d'agir étant venu il se crut obligé de passer outre. On s'y attendait en Angleterre, et le roi, qui avait conscience des démarches qu'il venait de faire auprès de l'empereur et des partisans les plus déclarés du schisme, craignait avec raison ou l'excommunication contre sa personne ou l'interdit sur son royaume. Il tint donc sur le continent, où il était alors, plusieurs conciles, notamment à Chinon, pour y délibérer sur le parti à prendre dans ces redoutables conjonctures.

Arnoul évêque de Lisieux, prélat capable et fidèle, mais qui avait des vues peut-être trop conciliantes, suggéra un

(1) Labb. *Conc.*, t. X, p. 1442. — Baron. an. 1166.

Digitized by Google

appel immédiat au pape, comme unique moyen d'arrêter la sentence de l'archevêque. Henri saisit cet avis avec empressement. C'était donner au monde le spectacle de la plus étrange contradiction. En effet, par ses coutumes dont il poursuivait le triomphe à outrance, il avait proscrit l'appel au pape, et en même temps il recourait à cet appel pour éviter la sentence de son archevêque. Les envoyés chargés de le notifier à S. Thomas étaient : Arnoul qui avait ouvert cet avis, Froger évêque de Séez et l'archevêque de Rouen, qui se joignit à eux dans des vues de conciliation. Ils ne le trouvèrent pas à Pontigny et ne jugèrent pas à propos de le suivre à Soissons, où il s'était retiré. Leur désir était d'avoir un entretien avec lui, et ils renoncèrent, ne le rencontrant pas, à lui signifier l'appel, de sorte que le légat, n'ayant pas été informé régulièrement de l'appel, resta maître d'agir comme il l'entendrait (1). Le 3 juin 1166, fête de l'Ascension, Thomas vint à Vézelay, et le jour de la Pentecôte il célébra la messe pontificalement. Après l'évangile, il monta en chaire et prononça un sermon énergique; puis, au grand étonnement de tous, car il n'avait prévenu personne, il avertit le roi Henri de la sentence suspendue sur sa tête. Néanmoins, à l'exemple du Saint-Siége, qui, plein de ménagements pour les souverains, se contente presque toujours de frapper ceux qui contribuent à les égarer par la perfidie de leurs conseils, le saint s'en tint aux menaces vis-à-vis du roi, et sa censure alla atteindre d'autres coupables d'un rang moins élevé (2).

A cette nouvelle, le roi, plus inquiet que jamais, tomba dans un de ces accès qui lui laissaient plutôt les apparences d'un fou furieux que celle d'un homme encore en possession de sa raison. Il mit en pièces tout ce qui lui tomba sous la main, se roula par terre plein de rage, éclata en sanglots, et enfin laissa échapper ces paroles qui éclairent d'un jour sinistre cette page sanglante de l'histoire : car, par une coïncidence remarquable,

(1) Pagi, an. 1166. — Labb., t. X, p. 1444. — (2) Ap. Baron., an. 1166.

Digitized by Google

ce furent ces mêmes paroles qui, répétées quatre ans plus tard, firent de S. Thomas un martyr : « Ah! cet archevêque veut me détruire le corps et l'âme! Eh quoi! serai-je assez malheureux pour n'avoir autour de moi que des traîtres, qui n'ont pas assez de zèle ni de courage pour me délivrer des vexations d'un seul homme (1). »

Cependant tous ceux que les censures de S. Thomas avaient frappés en appelèrent au pape, mais ces appels demeurèrent tous sans résultat. Le pape confirma toutes les sentences prononcées à Vézelay (2). Henri, au risque d'attirer sur lui ces foudres qu'il redoutait si grandement, voulut en faire ressentir à l'archevêque son mécontentement. Au mois de septembre suivant, le jour de la fête de Sainte-Croix, on tint, suivant l'usage, le chapitre général de l'ordre de Cîteaux. Le roi écrivit aux prieurs pour leur dire qu'ils donnaient asile à un de ses ennemis, et que, s'ils tenaient à leurs possessions dans ses domaines des deux côtés du canal, ils devaient cesser de le garder chez eux. Après les trois jours de chapitre, Gilbert abbé de Cîteaux et plusieurs autres abbés vinrent à Pontigny; ils montrèrent au saint la lettre qu'ils avaient reçue, et ajoutèrent qu'ils ne le congédiaient point, mais qu'ils le priaient de prendre conseil de sa prudence et de son amour pour leur ordre. S. Thomas répondit qu'il irait ailleurs, et qu'il avait toute confiance que Dieu ne l'abandonnerait pas, non plus que ses compagnons d'exil, lui qui nourrit et qui habille les lis des champs. Le lendemain les abbés partirent, et aussitôt le saint envoya vers le roi de France, afin de lui représenter à quelle extrémité allait le réduire cette nouvelle persécution, et solliciter de sa générosité un autre asile. A peine Louis VII eut-il lu sa lettre qu'il s'écria en présence de toute sa cour : « O religion! ô religion! qu'es-tu devenue? Ceux que nous avions crus morts au monde craignent pourtant les menaces, et bannissent en vue des choses du monde l'exilé pour la

(1) *Script. rer. Franc.*, t. XVI, p. 215. — (2) Ap. Baron, an. 1167, n. 47.

Digitized by Google

cause de Dieu ! » Se tournant alors vers l'envoyé du saint, il dit : « Saluez l'archevêque votre seigneur, et promettez-lui en mon nom que je ne l'abandonnerai point, bien que le monde et ceux qui sont morts au monde l'abandonnent. » La ville de Sens, que le pape venait de quitter, lui ayant paru réunir toutes les conditions désirables, Louis l'assigna pour résidence à notre saint. Il y vécut honorablement, entretenu et visité souvent par le roi jusqu'au moment où son exil fut échangé contre la palme du martyre (1).

Dans cet intervalle de fâcheuses influences avaient modifié les dispositions de la cour de Rome. Henri, poursuivant son appel, y avait envoyé Jean d'Oxford, l'un des excommuniés, porteur de fortes sommes qui avaient aplani bien des difficultés. L'intégrité du pontife demeura au-dessus de tout soupçon ; mais parmi ceux qui l'entouraient on ne vit pas toujours le même désintéressement, et Jean d'Oxford à son retour se vantait d'avoir réussi dans toutes ses demandes. Ses largesses, assurait-il, lui avaient obtenu son absolution, le privilége pour le roi et pour lui de ne plus relever que du Saint-Siége et la nomination de deux légats à l'entière discrétion du roi, les cardinaux Guillaume de Pavie prêtre de Saint-Pierre aux Liens, et Othon diacre de Saint-Nicolas *in carcere*. Le roi triomphait de son côté, et, dans la joie un peu anticipée de son succès, disait déjà que dans ses terres il serait roi, légat apostolique, patriarche, empereur et tout ce qu'il lui plairait. Désormais, ajoutait-il, « son Hercule serait sans massue (2). » C'étaient là de misérables vanteries. Tout le succès de la mission de Jean d'Oxford se bornait à ces deux points : l'absolution de son excommunication, obtenue sur le faux serment qu'il prêta de n'avoir point participé au schisme du conciliabule de Wurtzbourg, et la nomination des légats dont nous venons de parler ; encore fut-ce sous la condition

(1) Voir pour tous les détails l'excellente *Histoire de S. Thomas Becket*, par Morris, p. 224 à 230.

(2) Ap. Baron., an. 1167, n. 62. — *Script. rer. Franc.*, t. XVI, p. 312.

Digitized by Google

qu'il renoncerait aux coutumes et qu'il travaillerait de tout son pouvoir au rétablissement de la paix. Le pontife pensait qu'un légat ami du roi d'Angleterre serait plus propre que tout autre à le faire entrer dans une meilleure voie. Mais, quelque exagérés que fussent tous les bruits répandus à cette occasion, ils devaient inspirer de fortes inquiétudes aux partisans de l'archevêque exilé. Le roi de France les partageait tellement, qu'il eut la pensée d'interdire aux légats le passage sur son territoire. Il n'était pas éloigné en effet de regarder comme une injure personnelle cette légation. Elle lui semblait destinée à causer la perte de celui dont il s'était constitué le protecteur, à la sollicitation même du pape. En vain le pontife, en lui expliquant ses intentions, s'efforça-t-il de calmer ses craintes. Rien de bien rassurant ne résultait de ses paroles, et la conduite des légats ne tarda pas à détruire la confiance qu'on accordait à l'équité du chef de la chrétienté. Leur partialité pour le roi d'Angleterre s'affichait hautement, et en toute rencontre ils s'appliquaient à présenter les actes et les sentiments de l'archevêque sous le jour le plus faux. Enfin, ils firent tant que le pape suspendit Thomas Becket de ses fonctions de légat en Angleterre, et eux de leur côté n'eurent rien de plus pressé que de lui notifier ce retrait de sa commission (1).

Cette criante injustice, arrachée au pape par l'intrigue, révolta tous les cœurs honnêtes et jeta dans la consternation les amis de S. Thomas. Le roi Louis VII, vivement ému, en écrivit à Rome, et plusieurs de nos évêques prirent hautement le parti de l'exilé. Mais aucun d'eux ne montra plus de chaleur pour sa défense que Guillaume de Champagne, évêque élu de Chartres. Il n'avait que vingt-deux ans, et déjà depuis quatre ans il était désigné pour l'épiscopat. Nous avons vu les refus que S. Bernard avait faits au comte de Champagne son père de contribuer à son élévation dans un âge bien moins avancé. Ce refus et l'esprit de foi avec lequel

(1) Ap. Baron., an. 1167, n. 66, et an. 1168, n. 1—35.

Digitized by Google

il fut sans doute admis par un prince sincèrement religieux, semblent être devenus pour le jeune homme une source de bénédictions : car un témoin impartial, Jean de Salisbury, qui s'assit après lui sur le siége de Chartres, disait de ce prélat qu'il ne connaissait aucun sujet dans le clergé de France ni plus prudent ni plus éloquent, « et je le dis, ajoutait-il, parce que je le pense ainsi. » Tel était aussi probablement le sentiment du saint-père, à en juger du moins par l'accueil que le jeune prélat en reçut dans une visite qu'il alla lui faire à Montpellier, alors qu'Alexandre s'acheminait vers la Ville éternelle. Cette entrevue avait mis Guillaume en de si bons rapports avec le pape, que le prélat put se croire autorisé à lui parler avec une entière franchise sur un sujet qui attristait tous les gens de bien. Voici en quels termes il lui écrivait (1) : « Telle est la France, saint-père, qu'entre tous les royaumes du monde il n'y en a point, à mon avis, qui ait montré constamment ni un attachement plus sincère, ni un amour plus vif, ni un dévouement plus affectueux pour le Siége apostolique. Entre les rois et les princes, il n'y en a point qui écoute avec plus de bonté vos prières, qui obéisse à vos décrets avec plus de docilité, qui honore avec plus de respect l'Église et les ecclésiastiques, et qui les défende avec plus de zèle que notre roi très-chrétien. L'Église gallicane est certainement, entre toutes les autres, celle qui a été la plus utile à l'Église romaine dans tous ses besoins. Or, cette Église et son roi vous ont adressé des supplications en faveur de l'archevêque de Cantorbéry, exilé et proscrit depuis quatre ans pour la liberté de l'Église et pour la majesté même de votre chaire. Il a contre lui un tyran, un persécuteur des saints, un ennemi déclaré du royaume de France, dont l'iniquité a rempli l'univers : et cependant (la pudeur et la douleur me permettront-elles de le dire?) jusqu'ici ce superbe et injuste adversaire a prévalu. »

(1) Ap. Baron., ann. 1168, n. 18.

Digitized by Google

D'autres voix aussi éloquentes et non moins imposantes s'unirent à la sienne; et entre autres celle du cardinal Othon, qui ne voulut pas suivre le cardinal Guillaume dans la voie odieuse où il s'engageait de plus en plus. A la fin le pape ouvrit les yeux, et, après s'être appliqué à consoler le vénérable exilé, écrivit à ses légats d'avoir à respecter tous ses droits et de ne rien entreprendre en Angleterre, qu'ils n'eussent préalablement obtenu du roi une sincère réconciliation avec l'archevêque de Cantorbéry.

De son côté Thomas n'était pas resté sans défense sous les coups de ses ennemis; ils se trompaient s'ils espéraient abattre son courage. Il avait plaidé énergiquement sa cause dans plusieurs lettres adressées soit au pape soit aux cardinaux. Le cardinal Guillaume de Pavie, abandonné il est vrai par son collègue, avait tout fait pour débarrasser le roi d'Angleterre de son ennemi; Thomas lui écrivit une lettre sévère dans laquelle il lui reprochait de vouloir le vendre, pour se faire un nom et une gloire du prix de son sang (1). Aux cardinaux de Rome il écrivait : « Pouvez-vous ignorer que le roi d'Angleterre a usurpé et usurpe encore tous les jours les biens de l'Eglise et détruit sa liberté? Il étend les mains sur les oints du Seigneur, sur les membres du clergé sans distinction, emprisonnant les uns, mutilant les autres, leur arrachant les yeux, les forçant à subir l'épreuve du duel, du feu et de l'eau. Il oblige les évêques à ne pas obéir à leurs métropolitains, les clercs inférieurs à ne pas respecter leurs évêques; il ne veut pas qu'on tienne pour excommuniés ceux qui ont été frappés d'une sentence canonique, et, ce qui est encore pire, il veut ôter à l'Église sa liberté, digne émule de l'empereur Frédéric, qui vous opprime et cherche à arracher à l'Église jusqu'à ses entrailles (2). »

Le chef-d'œuvre de l'éloquence de Thomas est sa lettre au souverain pontife : « O mon père, lui disait-il, mon âme est

(1) Baron., an. 1168, n. 21. — (2) Baron., ann. 1168, n. 39-41.

Digitized by Google

dans la douleur. Les lettres par lesquelles il a plu à Votre Sainteté de me suspendre, ont fait de moi et de mes compagnons d'exil l'opprobre des hommes et le rebut du peuple ; et, ce qui m'attriste plus encore, elles ont livré l'Église de Dieu aux mains de ses ennemis... Je voudrais que votre œil pût voir combien la cour de France est scandalisée. Jusqu'où cet homme n'élèvera-t-il pas ses espérances, maintenant qu'il a pu circonvenir les dépositaires de la science et amoindrir la majesté du Siége apostolique?... Cet acte de Votre Sainteté est sans exemple et sans justice; il fait les affaires des despotes de nos jours et pour les jours à venir... On dira peut-être que les coutumes royales ont été invoquées par haine personnelle contre moi. Mais en réalité, du jour où le roi est monté sur le trône, il a pris en main la persécution comme un héritage... Que ceux qui attribuent tous ces malheurs à la haine du roi contre moi, citent, s'ils le peuvent, une circonstance où, sous le règne de cet homme, l'autorité de l'Église romaine ait pu couvrir un sujet du royaume et lui faire obtenir justice contre lui ou les favoris... Et pourtant, je n'en doute pas, cette lutte pour la liberté de l'Église serait depuis longtemps terminée, si l'opiniâtreté du roi n'avait trouvé des protecteurs dans l'Église romaine... Que le Dieu tout-puissant, que le justicier suprême juge entre eux et moi! Je n'aurais pas eu besoin de leur appui, si j'avais voulu abandonner l'Église et me livrer aux volontés du roi... Mais je sais que j'ai peu de jours à vivre, et que, si je ne révèle au méchant ses voies perverses, il m'en sera demandé compte... Tous, nous paraîtrons bientôt devant le tribunal de Jésus-Christ; au nom de sa majesté et de ses terribles jugements, ô vous mon seigneur et mon père, vous le juge suprême sur la terre, je conjure Votre Sainteté de rendre justice à mon Église et à moi-même contre ceux qui cherchent ma vie pour me l'arracher (1). »

(1) Voir cette lettre tout entière dans Morris, p. 284 et suivantes. C'est un magnifique modèle de liberté apostolique, et qui fait autant l'éloge du pontife qui accueillait de telles paroles que celui de l'évêque courageux qui les lui adressait.

Digitized by Google

Un si noble langage et des vues aussi chrétiennes ne pouvaient être sans effet sur le père commun des fidèles, et nous avons vu comment il sut revenir sur ses pas et renfermer dans de plus étroites limites la mission des légats. Mais chaque pas fait vers le saint archevêque était regardé par le roi d'Angleterre comme autant d'actes hostiles. C'était le temps où l'empereur Frédéric Barberousse, excommunié une seconde fois par Alexandre III, se livrait à ses plus grandes fureurs. Dans un concile tenu dans la basilique de Latran (1), le pape avait délié ses sujets de leur serment de fidélité, et la couronne chancelait sur sa tête. Il l'eût perdue infailliblement, s'il n'avait donné satisfaction au pape, du moins pour l'Italie, qui déjà se montrait disposée à se soustraire à son autorité.

Nous l'avons déjà fait remarquer, cette loi canonique de la déposition, conséquence de l'excommunication, n'était pas étrangère à l'Angleterre; autrement le roi Henri n'en aurait pas autant redouté l'application (2). Or, parmi les compagnons d'exil de l'archevêque de Cantorbéry, ceux qui mettaient le plus de chaleur à le défendre auraient voulu qu'il poussât Henri II sur la pente où l'empereur venait de s'arrêter bien à temps. Mais S. Thomas, comprenant mieux l'esprit de l'Évangile, répugnait à aller jusque-là. Son seul but était d'obtenir la révocation des légats, dont la mission n'avait été imaginée que pour paralyser sa propre autorité (3). Dieu bénit sa longanimité et la droiture de ses intentions. A force de persévérance, il parvint à triompher de tout ce qui s'opposait à ce dessein. Les légats furent rappelés; mais leur révocation rejeta Henri d'Angleterre dans un de ces accès furieux qui lui étaient habituels. Il se disait trahi par le pape, menaçait de se soustraire à son obédience, et finit par promettre aux légats avant leur départ de se réconcilier avec l'archevêque. Quant aux coutumes, avait-il dit, il se soumet-

(1) Labb. *Concil.*, t. X, p. 1449. — (2) *Pouvoir du pape*, p. 446. — (3) Baron., an. 1167, n. 44-53.

Digitized by Google

trait au jugement de son seigneur le pape, pour lui seulement, mais non pour ses héritiers. »

Tout cela dut paraître bien peu sincère, surtout lorsque, au moment de se séparer des légats, on l'entendit leur adresser très-humblement la prière d'intercéder auprès du pape pour qu'il le débarrassât tout à fait de S. Thomas. En faisant cette demande, il versa des larmes devant tous les assistants. Guillaume de Pavie sembla pleurer aussi, mais le cardinal Othon eut peine à s'empêcher de rire. Au fond, Henri n'avait qu'une pensée qui ne le quittait pas, la crainte de voir S. Thomas remis en possession de ses pouvoirs par la retraite des légats. Afin de lui lier les mains, on eut recours au moyen déjà employé avec succès, l'appel au pape. L'évêque de Londres, après l'avoir déposé entre les mains des légats qui étaient sur leur départ, eut soin de le faire notifier à l'archevêque selon les règles canoniques; mais le saint n'admit pas ses envoyés, parce qu'ils se présentaient au nom d'un excommunié nominativement, le regardant comme, tel bien qu'il prétendît avoir reçu l'absolution.

Pour comprendre cette nouvelle complication, il faut se rappeler que le pape avait permis aux légats, ou en leur absence aux évêques, d'absoudre les excommuniés qui feraient satisfaction en restituant les propriétés enlevées à l'Église, ou qui se trouveraient en danger de mort, pourvu qu'ils prêtassent serment d'obéir au pape dès qu'ils seraient convalescents. Or, par une intolérable fiction, tous les Anglais se disaient en péril de mort, les uns parce qu'ils étaient exposés à être envoyés dans le pays de Galles, où le roi faisait la guerre, et les autres comme ayant à affronter les dangers de la navigation. Ceux qui n'alléguaient pas ces puérils prétextes, faisaient encore pis. Ils allaient trouver quelque évêque ou complaisant ou ignorant, et en recevaient l'absolution, sans qu'on exigeât d'eux ni la satisfaction ni le serment prescrits par le souverain pontife. Cet abus était des plus criants : car ainsi que l'écrivait au pape lui-même Jean de

Digitized by Google

Salisbury, un des compagnons d'exil de S. Thomas, il n'y a pas d'absolution valide sans pénitence et sans satisfaction. Le pape même, ajoutait-il, n'a pas le pouvoir d'absoudre les impénitents. Sa lettre est digne de remarque : car tout en refusant aux papes un pouvoir que d'ailleurs ils ne se sont jamais attribué, il rend un éclatant hommage à leur primauté de juridiction. « Tout est permis au pontife de Rome, écrit-il, mais seulement dans les choses qui de droit divin sont soumises à la puissance de l'Église. Qu'il lui soit permis d'établir de nouvelles règles, d'abolir les anciennes, pourvu qu'il ne touche pas à celles de l'Évangile ou à ce que la loi a rendu immuable. Là il ne peut rien changer. J'oserai dire que S. Pierre lui-même ne peut absoudre un homme qui persévère dans le crime et dans la volonté du péché (1). »

Touts ces tiraillements conduisirent aux premiers jours de l'année 1169. A cette époque eut lieu à Montmirail (2), dans le Perche, une conférence entre les deux rois de France et d'Angleterre, dans le but de rétablir entre les deux royaumes la paix trop souvent troublée par des agressions réciproques. Les rois se donnèrent la main et s'embrassèrent; mais Louis VII avait en vue une autre paix, bien plus désirable que celle qu'il venait de conclure. Dans ce dessein, il avait amené avec lui S. Thomas, et son espoir de le rapprocher de son souverain lui semblait d'autant plus fondé, que ce prince venait de recevoir du pape des lettres d'avertissement favorables à la cause de l'archevêque. Louis présenta donc le saint prélat à Henri, qui avait donné des espérances de réconciliation pour le cas où l'archevêque voudrait faire acte de soumission. Quand il vit son souverain, Thomas s'agenouilla devant lui, et, aussi sincère dans sa soumission envers son prince que dans sa fidélité à l'Église, il lui dit : « Seigneur,

(1) Ap. Baron., an. 1168, n. 47-49. — Quatre siècles après Jean de Salisbury, Bossuet disait : « Le pape peut tout lorsque la nécessité l'exige. » Il n'est pas inutile de faire ressortir, par ce remarquable rapprochement, l'antiquité et la stabilité du dévouement de l'Église de France au Siége apostolique. V. *Défens. declar.*, l. XI, c. xx. — (2) Ville du départ. de la Sarthe.

Digitized by Google

tout le différend qui jusqu'à ce jour a existé entre nous, je le remets ici à votre jugement, comme souverain arbitre en tout point, *sauf l'honneur de Dieu.* » En entendant ces derniers mots, le roi sentit toute sa colère se réveiller, et, s'emportant contre le saint archevêque, il l'appela orgueilleux, ingrat, méchant cœur. Puis se tournant vers Louis : « Voyez, monseigneur, dit-il, avec quel orgueil et quelle folie cet homme a abandonné son Église, bien qu'il n'ait été chassé ni par moi ni par aucun autre, et maintenant il vous persuade que sa cause est celle de Dieu et qu'il souffre pour la justice. Mais afin que l'on sache que l'honneur de Dieu ne m'est pas moins cher qu'à lui, voici ce que j'offre. Il y a eu avant moi plusieurs rois d'Angleterre qui ont eu, comparés à moi, plus ou moins d'autorité, et il y a eu avant lui plusieurs archevêques de Cantorbéry qui ont été de grands hommes et de saints évêques. Qu'il me rende ce que le plus saint d'entre eux a rendu au plus petit des rois qui m'ont précédé, je n'en veux pas davantage. »

Ce discours insidieux produisit un grand effet. Quelques personnes s'écrièrent : « Le roi s'est assez abaissé. » Cependant à quoi s'engageait-il? Nul n'aurait pu le dire. Aussi S. Thomas garda-t-il le silence. « Vous vous taisez, monseigneur l'archevêque, lui dit le roi de France ; voulez-vous être plus qu'un saint ou meilleur que Pierre? Pourquoi hésitez-vous? La paix est entre vos mains. » S. Thomas répliqua : « Il est vrai que mes prédécesseurs étaient meilleurs et plus grands que moi;... mais si quelques-uns d'entre eux ont outrepassé leurs pouvoirs ou n'ont point assez fait, leurs fautes ne peuvent nous servir d'exemple. Nous blâmons Pierre d'avoir renié le Christ, mais nous le louons d'avoir risqué sa vie pour résister à Néron. Nos pères ont souffert, parce qu'ils ne voulaient pas renier le nom du Christ; dois-je moi, pour recouvrer la faveur d'un homme, renoncer à l'honneur du Christ? (1) »

(1) Voir dans Morris toute cette entrevue, ch. XXVI, p. 291.

Digitized by Google

La plupart de ceux qui entendaient ces nobles paroles n'étaient pas faits pour les comprendre. Un murmure général couvrit la voix du saint confesseur ; et parmi les courtisans, il y en eut qui, en présence du roi, osèrent dire au saint qu'il était toujours le même, orgueilleux et sage à ses propres yeux, et que c'était un jour malheureux pour l'Église que celui où on l'avait fait archevêque. Enfin, comme la nuit venait, les deux rois montèrent à cheval et partirent ensemble sans saluer le prélat. Le roi Henri ne cessa de proférer contre lui des injures, et dans le chemin il disait avec une joie maligne : « Je me suis bien vengé de mon traître. » S. Thomas, dans cette journée où ni les injures ni les reproches ne lui furent épargnés, garda le silence. Il répondit seulement à son vieil ami, Jean évêque de Poitiers, qui, après l'avoir toujours soutenu, lui reprochait aussi de détruire l'Église : « Frère, prends garde que l'Église de Dieu ne soit détruite par ta faute : car, Dieu aidant, elle ne le sera jamais par la mienne. » Du reste, à l'exemple de son Sauveur, Thomas, traité comme lui en criminel, suivit humblement et sans se plaindre le roi de France, qui retournait à Chartres. Ce prince, fort prévenu contre lui, supprima ce soir-là toutes les marques de respect qu'il avait coutume de lui prodiguer; mais Dieu ne tarda pas à dédommager le prélat de la douleur qu'il dut en éprouver. Dès le lendemain, se rendant de Chartres à Sens, il vit toute la population accourir sur son passage. Les gens se le montraient l'un à l'autre et disaient assez haut pour qu'il l'entendît : « C'est celui qui, pour l'amour des deux rois, n'a pas voulu renoncer à Dieu. »

Malgré tout, le découragement était grand parmi ceux qui partageaient son exil. Ils se voyaient abandonnés à leurs propres ressources par suite du refroidissement de Louis VII, et l'avenir les faisait trembler. « Confions-nous en Dieu, leur disait leur maître. J'apprends que les habitants de la Bourgogne, près des bords de la Saône, sont des gens généreux. Je me rendrai chez eux à pied avec un compagnon ; peut-être

Digitized by Google

en nous voyant prendront-ils pitié de notre misérable condition. Dieu peut secourir les siens dans la plus grande misère, et celui qui désespère de sa miséricorde est pire qu'un infidèle. » Au même moment on vint avertir l'archevêque que le roi le priait de se rendre à sa cour. « C'est pour nous chasser du royaume, s'écria un homme de sa suite. Vous n'êtes point prophète, dit l'archevêque, ni fils de prophète : ne vous mêlez donc point de faire des prédictions. » Et il se rendit avec les siens aux ordres du roi.

Quand ils arrivèrent, Louis était assis, les yeux baissés et comme accablé de tristes pensées qu'il ne pouvait se déterminer à leur communiquer. Chacun était dans une pénible attente, quand tout à coup, éclatant en sanglots, le roi se jeta aux pieds du saint au grand étonnement de toute l'assemblée. L'archevêque le releva, mais ce fut pour l'entendre s'écrier : « O mon père, vous seul avez vu clair; nous sommes tous des aveugles qui vous avons conseillé de sacrifier l'honneur de Dieu au bon plaisir d'un homme. Je me repens, mon père, je me repens profondément; absolvez-moi de cette faute. Je m'offre ainsi que mon royaume à Dieu et à vous, et je vous promets de ne jamais manquer, tant que je vivrai, ni à vous ni aux vôtres. »

Henri, ne pouvant rien contre la protection que le roi de France accordait à son adversaire, tourna ses vues d'un autre côté. Il s'appliqua à nouer des intrigues avec les principales villes du nord de l'Italie, et à gagner les chefs normands qui régnaient sur la partie méridionale de la Péninsule, promettant à tous de leur prodiguer ses trésors, s'ils obtenaient du pape la déposition de Thomas Becket. Fatigué du peu de succès de ses démarches de ce côté, il revint bientôt au pape lui-même et osa lui offrir autant d'argent qu'il lui en faudrait pour soumettre les Romains révoltés de nouveau, et de plus dix mille marcs avec la faculté de nommer à tous les siéges vacants en Angleterre (1). Cependant il n'avait pas une entière

(1) Baron., ann. 1169, n. 1.

Digitized by Google

confiance dans ces propositions, que ses députés devaient appuyer de vive voix. Car il défendait en même temps par de nouveaux édits de laisser arriver sur le sol anglais, ni amis ni parents de l'exilé, ni lettres de lui ou de ses amis, ni lettres du pape favorables à sa cause (1). Ses offres furent repoussées à Rome avec l'indignation et le mépris qu'elles méritaient (2). Tout ce qu'il put obtenir de l'indulgence du pontife fut une nouvelle légation, mais composée cette fois de deux personnages d'une intégrité à toute épreuve: Gratien son diacre et notaire du Saint-Siége, neveu du pape Eugène III, et Vivien archidiacre d'Orvieto, avocat près les tribunaux romains. Et encore le pape, instruit par l'expérience, prit-il la précaution de tracer à ses légats des limites qu'ils ne pouvaient franchir. L'un et l'autre durent s'engager à s'en tenir strictement aux conditions de paix stipulées d'avance, à refuser tout subside du roi d'Angleterre tant que la paix ne serait pas assurée. Enfin la fête de S. Michel était l'époque fixée pour l'expiration de leurs pouvoirs. De plus le pape, en faisant connaître au saint archevêque cette nouvelle concession, avait grand soin de le prévenir qu'il n'entendait restreindre en rien son autorité. Seulement il lui demandait, tant que dureraient les négociations, de s'abstenir de toute censure contre le roi ou toute autre personne du royaume, lui représentant que la difficulté des temps demandait de lui plus de patience et d'humilité que d'énergie et de vigueur, sans abandonner rien pourtant des droits de sa dignité (3).

Les légats arrivèrent le 23 août à Domfront, résidence temporaire du roi d'Angleterre. Lorsqu'ils y entrèrent, ce prince était à la chasse, et au retour il s'empressa auprès d'eux avec les démonstrations les plus respectueuses. Mais pendant qu'il les entretenait, son fils et la troupe des chasseurs s'arrêtèrent devant leur logis, faisant grand bruit en sonnant du

(1) Gervas. Cantuar., ap. *Script. rer. Franc.*, t. XVI, p. 403, et t. XIV, p. 458. — (2) Ap. Baron., an. 1169, n. 1. — (3) Baron., ann. 1169, n. 6 et 7. — Labb. *Concil.*, t. X, p. 1208.

Digitized by Google

cor pour célébrer la prise du cerf que le roi avait poursuivi. En les entendant, Henri quitta brusquement les légats; puis, après avoir satisfait sa curiosité, revint à eux et reprit l'entretien (1). Le moindre incident mettait ainsi en relief le caractère de ce prince, homme bizarre, impérieux, irascible, cédant au premier mouvement, ne calculant ou n'approfondissant quoi que ce soit et ne décidant jamais que par humeur et caprice. Sa première entrevue avec les envoyés du saint-père avait été pleine de déférence; il les avait traités avec toute sorte d'honneurs. Le lendemain il revint les voir, mais ce n'était plus le même homme. Il entendait leur faire absoudre ceux que l'archevêque de Cantorbéry avait excomuniés, sans qu'on exigeât d'eux le serment de soumission au pape. La journée se passa presque entière en discussions, sensées quelquefois, plus souvent pleines d'aigreur et d'emportement, et à la fin le roi sortit très-irrité. Il se plaignait du pape et en vint aux menaces. « Par les yeux de Dieu, dit-il, je m'y prendrai autrement. » Sur quoi Gratien, qui l'avait reconduit, lui répondit avec calme : « Seigneur ne faites point de menaces. Nous ne les craignons point, parce que nous sommes d'une cour qui a coutume de commander aux empereurs et aux rois. » Cette fermeté du légat donna à penser au roi, car il ne redoutait rien tant que de partager le sort de l'empereur Frédéric. Il se borna donc à prendre à témoin les barons et les moines de Cîteaux qui étaient présents, des avances qu'il prétendait avoir faites pour le rétablissement de la paix, et se retira plus apaisé en promettant une réponse définitive dans la huitaine.

Rien cependant ne fut arrêté dans la troisième conférence, et l'entrevue ne servit qu'à faire ressortir de plus en plus l'inconstance de ce caractère qui revenait sans cesse sur ce qu'il avait abandonné, et n'était jamais plus loin d'un accord que lorsqu'il semblait sur le point de le conclure.

(1) Ap. Baron., an. 1169, n. 11.

Digitized by Google

Ainsi en cette rencontre le premier mot du roi fut pour réclamer de nouveau l'absolution des excommuniés, toujours sans le serment; et sur la réponse des légats qu'ils ne pouvaient y consentir : « Alors, s'écria-t-il, je n'entendrai plus aucune proposition de paix, ni du pape ni d'aucun autre. » Et il courut à son cheval. Les évêques présents supplièrent les légats de céder sur ce point. Ils le firent, quoiqu'à regret, et aussitôt Henri revenant à eux se mit à déclamer contre l'archevêque, disant que ce n'était pas lui qui l'avait chassé, qu'il l'avait au contraire invité à revenir en Angleterre; mais que Thomas l'avait toujours refusé, et enfin il déclara que pour céder aux ordres et aux prières du pape il rendrait à Thomas la paisible possession de son archevêché. Ainsi l'on touchait au but, et lui-même se montrait rayonnant de joie comme s'il y était parvenu. Mais un moment après tout était remis en question, parce qu'il voulut que les légats ou l'un d'eux allassent en personne en Angleterre pour absoudre les excommuniés. Les légats s'y refusèrent; le roi les pressa alors d'y envoyer au moins un des clercs de leur suite, avec leur procuration, ajoutant qu'il payerait les frais de leur voyage. Un nouveau refus ralluma toute sa colère, et il s'écria sans avoir honte d'un tel emportement : « Eh bien, faites tout ce qu'il vous plaira; mais sachez bien que je ne tiens nul compte de vous ni de vos excommunications, et que je m'en soucie comme d'un œuf. » Sur ce, il remonta précipitamment à cheval; les évêques le suivirent, et, lui représentant l'inconvenance d'un tel langage, ils parvinrent encore à le ramener. Il descendit de cheval et tint conseil avec eux. On décida que les évêques écriraient au pape pour lui dire qu'en leur présence le roi avait offert la paix, et qu'il était prêt à se conformer aux instructions de Sa Sainteté, mais que les envoyés avaient soulevé des difficultés.

Les évêques se mirent aussitôt à rédiger cette lettre; mais avant de la terminer ils voulurent prendre une connaissance plus spéciale des instructions du pape. Or il était dit qu'on

Digitized by Google

obéirait à tout ce que les légats prescriraient. Le roi, voyant les évêques embarrassés, leur dit avec humeur : « Je sais, je sais ce qu'ils peuvent faire ; il mettront mes terres sous l'interdit ; mais si je puis prendre un château fort en un seul jour, ne pourrais-je pas prendre un clerc qui viendrait interdire mon royaume. » La tempête se calma lorsqu'il vit les légats disposés à lui faire quelques concessions ; tout d'un coup il dit : « Il faut faire la paix ce soir, ou elle ne se fera jamais. » Puis réunissant tout le monde autour de lui : « Je veux faire beaucoup, continua-t-il, à la requête de monseigneur le pape, qui est mon seigneur et mon père spirituel : je rétablis donc l'archevêque sur son siége, et je lui rends mes bonnes grâces à lui et à tous ceux qui ont été exilés à cause de lui. » Les envoyés et tous les assistants le remercièrent, et il partit en disant : « Si j'ai oublié quelque chose aujourd'hui, j'y suppléerai demain. »

Le lendemain 1er septembre était indiqué pour arrêter les termes précis de la paix, mais à la surprise générale on en trouva le roi plus éloigné que jamais. Tout le différend entre lui et l'archevêque venait de ce que celui-ci voulait mettre à son serment cette réserve : *Sauf l'honneur de Dieu*. Le roi à son tour en imagina une qu'il voulut donner pour base au traité de paix, se disant prêt à tout accepter, *sauf la dignité de son royaume*. C'était par le fait introduire dans les négociations les articles de Clarendon, dont on n'avait encore fait aucune mention. La restriction fut donc repoussée, la conférence rompue, et les légats, dont la mission d'ailleurs touchait à son terme, se retirèrent à Caen, d'où ils envoyèrent dire au roi qu'ils accepteraient sa clause, si à la suite il introduisait les mots suivantes : « Et sauf l'honneur de l'Église. » Henri refusa. Alors ils lui donnèrent un mois pour réfléchir, mais le mois écoulé les affaires en étaient revenues au point de départ. La fête de S. Michel, terme de la légation des envoyés (1),

(1) Ap. Baron., an. 1169, n. 18 et 19.

Digitized by Google

était arrivée ; Gratien retourna donc à Rome laissant Vivien derrière lui, à la sollicitation des évêques, qui, aussi bien que le roi, le jugeaient plus accommodant. Cela n'empêcha pas Henri d'expédier à Rome d'autres personnes pour plaider sa cause auprès du saint-père, mais pendant ce temps S. Thomas était rentré en possession de ses pouvoirs. Il écrivit en conséquence aux évêques et aux couvents d'Angleterre pour leur ordonner de publier l'interdit, dans le cas où le roi ne se repentirait pas et ne ferait pas réparation à l'Église pour la fête de la Purification, 2 février 1170.

Ce coup d'autorité jeta le roi dans de grandes inquiétudes, que redoublait la présence auprès du pape de ses deux adversaires les plus redoutables, Gratien et Guillaume de Champagne, devenu archevêque de Sens. Après avoir tenté d'empêcher l'interdit de pénétrer en Angleterre par le renouvellement des mesures cruelles que nous avons déjà signalées, il résolut d'en revenir aux conférences, sans toutefois paraître les rechercher. Son prétexte fut un pèlerinage à la châsse de S. Denis, et, pour mieux se concilier Louis VII, il déclarait vouloir profiter de cette occasion pour voir pour la première fois le jeune prince Philippe de France, et mettre son propre fils Richard sous la tutelle du roi. En même temps il consentait à des conditions qui parurent à Vivien si satisfaisantes, qu'il se hâta d'écrire à l'archevêque pour l'engager à se rendre à Saint-Denis, où l'on devrait, disait-il, « chanter l'hymne *Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre* au seigneur archevêque de Cantorbéry (1). »

Thomas, qui connaissait le roi mieux que le légat, ne montra aucun empressement à se rendre à Saint-Denis. Mais, cédant aux instances de Louis VII et d'autres personnes considérables, il vint à Paris, afin de ne point paraître se refuser à tout accommodement. On sut bientôt quel cas il était permis de faire des paroles du roi d'Angleterre : car à peine

(1) Baron., an. 1169, n. 20 et 21.

Digitized by Google

la conférence fut-elle ouverte que Vivien dut la rompre, le roi ne voulant reconnaître aucune des promesses par lesquelles il s'était engagé. Vivien était si indigné de tant de mauvaise foi, qu'il disait à qui voulait l'entendre « qu'il ne se souvenait pas d'avoir jamais vu un pareil menteur (1), » et il écrivait au pape : « Chacune de ses promesses, quand il s'agit de l'Église, est pleine de sophismes et d'ambiguïtés. » Comme Vivien était celui des deux envoyés qui s'était montré le plus favorable au roi, on attacha beaucoup d'importance à cette sévère déclaration.

Au pied de la colline de Montmartre, entre Paris et Saint-Denis, une chapelle nommé le Saint-Martyre, marquait la place où S. Denis avait versé son sang pour la foi. S. Thomas priait dans ce lieu quand Henri revint de Saint-Denis. On vint l'y trouver en grande hâte, disant que les deux rois et le prince Philippe l'attendaient non loin de là. Le saint répondit que les démarches d'un prêtre demandaient plus de solennité. Cependant il consentit à paraître devant le roi ; mais il demanda que sa requête, qu'il tenait prête, fut présentée d'abord au prince par l'archevêque de Rouen et le légat Vivien. Dans cette requête il priait le roi de lui rendre ses bonnes grâces à lui et à ses partisans, ainsi que les propriétés et les domaines saisis ; il promettait en retour toute la déférence qu'un archevêque doit à un roi. Henri de son côté déclara qu'il était prêt à oublier toutes les offenses dont il s'était plaint, et qu'il s'en rapportait au jugement du roi de France ou du clergé de ce royaume, ou à celui de l'université de Paris. Le prélat se déclara satisfait ; mais il dit en même temps qu'il aimerait mieux terminer cette affaire à l'amiable que par un procès. Alors il présenta lui-même ses demandes par écrit ; mais quoiqu'elles fussent pleines de modération, le roi s'appliqua tellement à les défigurer par des interprétations équivoques, que pour tout esprit attentif ou habitué à ses manéges il n'y avait rien

(1) Ap. Baron., an. 1169, n. 24.

Digitized by Google

de bon à attendre de telles subtilités. D'ailleurs il restait une cérémonie à laquelle le roi se refusait, sous prétexte de s'être engagé par serment à ne pas l'accomplir : c'était le baiser de paix, regardé en ce temps-là comme le signe caractéristique d'une réconciliation sincère. A cause de ce refus surtout les amis de S. Thomas étaient dans la plus grande anxiété. Le roi Louis dit même devant Vivien et d'autres personnages que si le baiser de paix était refusé, il ne conseillerait pas à l'archevêque de mettre le pied en Angleterre, quand même Henri lui donnerait une somme d'or d'un poids égal à celui de sa personne, et le comte Thibaut ajouta que ce serait tout simplement une folie. Du reste, Henri n'attendit même pas la réponse à ses observations. Il partit tout à coup pour Mantes, et pendant le voyage, qui dura toute la soirée, il ne cessa de se plaindre de l'archevêque. Cette rupture pourtant ne le satisfaisait pas, et, pour engager Vivien à tenter de nouveaux efforts, il lui envoya un présent de vingt marcs d'argent qui furent repoussés avec mépris. Il s'étonnait, écrivait Vivien, que le roi eût ainsi essayé d'imprimer une note d'infamie à celui qui n'avait voulu que rétablir son honneur. Car il devait savoir qu'en repoussant obstinément la paix, son honneur courait grand risque d'être compromis par l'interdit sur sa terre et l'anathème contre sa personne (1).

Ainsi rien ne se terminait, et le mal allait toujours croissant. La dissension qui régnait entre le roi et le primat d'Angleterre n'était pas la seule plaie de cette Église désolée. Tout s'y trouvait dans un déplorable désordre. Le roi laissait à dessein les siéges épiscopaux vacants : car il en percevait les revenus tant que durait la vacance. Les biens de l'Église étaient usurpés et les bénéfices conférés à des laïques. Les évêques voyaient tous leurs droits foulés aux pieds ; mais, au milieu de la terreur qui régnait en Angleterre, ils n'osaient élever la voix pour les revendiquer.

(1) Baron., an. 1169, n. 26-28.

Digitized by Google

Avant même que les légats eussent signalé tous ces maux au Saint-Siége, le pape s'était appliqué à leur porter remède par ses représentations et ses menaces. Une lettre de lui ordonnait aux évêques de s'opposer à ces abus, et s'ils ne pouvaient se faire obéir, de prononcer les peines de droit et de tenir la main à leur exécution, nonobstant tout appel. En même temps, prévoyant le cas où les évêques manqueraient de la fermeté nécessaire, le pontife excommuniait lui-même tous les détenteurs des biens ecclésiastiques, si dans un temps déterminé ils ne se décidaient à les restituer.

Mais, pour assurer l'exécution de ces mesures, il lui fallait en Angleterre un homme plein de fermeté et de dévouement, et qui sût faire respecter son autorité. L'archevêque de Cantorbéry, il le voyait bien, était le seul qui lui présentât ces garanties ; ce fut donc pour le saint-père un motif de plus de hâter un arrangement dont il attendait les plus grands biens. Dans ce but, après avoir employé les plus habiles négociateurs, il appela à lui S. Anthelmi évêque de Belley et Basile prieur de la Grande Chartreuse, qu'il chargea pour Henri II de lettres monitoires et comminatoires. Dans la crainte que ces légats ne pussent pas arriver jusqu'au roi, il nomma une seconde légation composée de deux religieux renommés par la sainteté de leur vie, Simon prieur de la Chartreuse de Mont-Dieu en Champagne, et Bernard de Condray, simple religieux de Grandmont, et les chargea des mêmes lettres. Mais cette affaire paraissait destinée à tourner continuellement dans un cercle dont elle ne pouvait sortir. Le pape avertissait ou menaçait ; le roi accueillait les envoyés, discutait l'objet de leur mission, et, revenant toujours à ses coutumes qu'il entendait faire prévaloir, il s'irritait, s'emportait, puis revenait, et après quelque espoir donné d'accommodement s'esquivait en laissant derrière lui quelque réponse évasive. Les saints pas plus que les politiques ne pouvaient se rendre maîtres d'une nature qui leur rappelait le Protée de la fable. Le sort de cette mission fut donc celui de toutes

Digitized by Google

les autres (1). Cependant le pape ne perdait pas courage, et, jugeant que le moment était venu d'agir avec plus de vigueur, il choisit de nouveaux envoyés, qui furent l'archevêque de Rouen et l'évêque de Nevers, deux prélats du parti de Henri, auxquels il donna pour contre-poids l'archevêque de Sens, Guillaume de Champagne, un des plus chauds admirateurs du saint exilé. Leurs instructions étaient d'amener le roi à une conférence dans un délai de vingt jours, et de mettre, quarante jours après, le royaume en interdit, s'il refusait de rendre à l'archevêque les biens de son Église ou d'abolir toutes les coutumes contraires à la liberté ecclésiastique (2).

Tout à coup survint un événement qui rendait la situation encore plus grave, et devait même avoir autant pour le roi que pour l'archevêque les plus fâcheuses conséquences. Henri se détermina à faire couronner roi d'Angleterre son fils aîné dans l'église de Winchester, le jour de la fête de S. Jean-Baptiste, au mépris de la défense apostolique et contre tous les droits de l'archevêque de Cantorbéry. C'était en effet un privilége de son Église de donner l'onction royale aux souverains de l'île dont il était le primat. Le roi n'en tint aucun compte, et, après avoir armé son fils chevalier le matin même, il le fit sacrer par l'archevêque d'York assisté des suffragants de la métropole de Cantorbéry, dont plusieurs, à cause même de leur archevêque, étaient sous le coup d'une excommunication. Cet attentat énorme, Henri le commettait de sang-froid et comme de gaieté de cœur, dans la persuasion où il était de soustraire ainsi son royaume à l'interdit. Puisqu'il n'en était plus le chef, quelle raison aurait-on de le frapper? Mais le roi se trompait grossièrement, et tous les yeux se dessillèrent quand on sut que dans ce sacre il avait fait omettre le serment que prêtaient tous les rois de maintenir la liberté de l'Église, et qu'il y avait substitué celui d'obéir aux coutumes royales.

(1) Baron., an. 1169, n. 32, 36. — (2) Baron., an. 1170, n. 1.

Digitized by Google

Plusieurs auteurs modernes (1) ont prétendu que ce sacre du jeune prince avait eu lieu avec l'agrément du pape, qui avait autorisé secrètement le roi son père à le faire couronner quand il voudrait et par qui il voudrait. Ce qui est beaucoup mieux établi, c'est qu'Alexandre III écrivit à S. Thomas qu'il avait défendu à l'archevêque d'York de passer outre. S'il s'agissait ici de faire des conjectures sur un fait que démentent d'ailleurs les monuments les plus respectables, ce serait déjà dépasser toutes les bornes du respect dû au caractère parfaitement honorable du pape Alexandre, que de lui prêter un rôle aussi odieux. Mais il ne s'agit pas de se former un jugement sur ce point : la défense formelle adressée à l'archevêque d'York et à tout autre évêque existe (2), et personne n'est en droit d'en contester l'authenticité. Cette défense était à cette époque un fait connu de tous, du moins de ceux qu'elle intéressait. Le pape l'avait envoyée à tous les évêques d'Angleterre et à Thomas Becket en particulier, et le saint, doutant qu'elle fût connue de ses collègues, la leur avait fait parvenir de son côté (3). A la vérité plusieurs de ces lettres avaient été interceptées et supprimées; mais il est certain que le roi, l'archevêque d'York et d'autres évêques, qu'ils les eussent reçues ou non, étaient parfaitement au fait de leur contenu. Le roi avait même voulu faire jurer aux prélats qu'ils n'obéiraient pas au souverain pontife, et, quand on vit que la plupart reculaient devant l'odieux d'un pareil serment (4), alors fut exhibée une lettre du pape qui autorisait l'archevêque d'York à couronner le jeune prince. Mais l'authenticité de cette lettre est plus que contestable, et de savants anglais (5) ont démontré qu'elle était apocryphe. S'il en eût été autrement, comment l'archevêque d'York et ses adhérents auraient-ils gardé le silence sur un fait de cette

(1) Le plus connu d'entre eux est M. Augustin Thierry, *Histoire de la conquête d'Angl.*, t. II, p. 445.
(2) Labb. *Concil.*, t. X, p. 1219. — (3) Baron., an. 1170, n. 2. — (4) Baron., *ibid.*, n. 2, 3, 4 et 5. — (5) Berington, entre autres, *Append. III.*

Digitized by Google

importance, quand le pape les condamna. S'ils se sont gardés de parler de cette lettre, c'est qu'ils savaient bien que rien ne serait plus facile au pape que d'en démontrer la supposition. On voit, il est vrai, l'archevêque d'York après le martyre prêter le serment qu'il n'avait pas reçu la défense; mais il ne dit pas qu'elle ne lui était pas connue, et encore moins allègue-t-il, ce qui eût été bien plus décisif, l'existence d'une autorisation venue de Rome.

Cependant il est remarquable que l'opinion qui s'est reproduite de nos jours fut aussi celle de S. Thomas, du roi Louis VII et de ses évêques. Tous accusaient le pape de duplicité, et lui reprochaient en outre d'avoir autorisé l'absolution de l'évêque de Londres, principal auteur de cette fâcheuse affaire. S. Thomas s'en expliqua avec amertume dans une lettre qu'il adressa au cardinal Albert, et de son côté Louis VII en écrivit à Rome en termes qui ne durent pas flatter la cour pontificale (1). Alors le pape, reconnaissant la trame que l'on avait ourdie, crut une justification indispensable. Pour ce qui concernait l'évêque de Londres, il lui fut facile d'établir qu'il y avait là une surprise faite par des gens de mauvaise foi. Le pape avait renvoyé ce prélat à l'archevêque de Rouen et à l'évêque de Nevers, pour être absous à certaines conditions prescrites, pour avancer l'œuvre de la paix tant désirée. Les conditions n'avaient pas été remplies, et l'absolution avait été donnée. Mais ce que le pape avait le plus à cœur de démontrer, c'était la défense par lui bien réellement faite de procéder au sacre du jeune prince. Sans s'arrêter à de vains discours, il déclara à Thomas Becket que le sacre du prince avait eu lieu contre sa défense, et il suspendit immédiatement de leurs fonctions l'archevêque d'Yorck et son assistant l'évêque de Londres, comme ayant agi contre ses ordres et enfreint les règles canoniques (2). Il donnait ainsi la preuve

(1) Baron., an. 1170, n. 8-9. — (2) Labb. *Concil.*, t. X, p. 1219, 1221. *Ep.* XXIV, XXV, XXVII.

Digitized by Google

la plus incontestable de la droiture de sa conduite en cette rencontre.

Ce fut alors que les nouveaux légats se présentèrent devant Henri II. Ils trouvèrent ce prince en Normandie, où l'avait appelé une incursion de Louis VII, et fort préoccupé de l'interdit qui semblait le menacer de plus en plus. Thomas, en effet, en sa qualité de légat du Saint-Siége, avait ordonné, comme nous l'avons déjà dit, à tous les évêques d'Angleterre de publier l'interdit le jour de la Purification, 2 février 1170, dans le cas où le roi ne se repentirait pas et ne ferait pas réparation à l'Église. Au premier moment Henri résolut de lutter contre l'interdit, et il renouvela toutes les mesures odieuses dont nous avons déjà parlé (1). Mais bientôt, désespérant sans doute de parvenir à en dérober la connaissance, il changea de conduite, prit sans délai son parti, et écrivit à l'archevêque de Rouen, un des nouveaux envoyés, qu'il était prêt à faire la paix, que lui et ses collègues n'avaient qu'à en dresser les conditions et qu'il les signerait telles qu'elles sortiraient de leurs mains (2). En conséquence de cette subite détermination, l'archevêque de Rouen et l'évêque de Nevers s'entendirent avec Thomas sur les conditions de la paix, et s'acheminèrent avec lui le 20 juillet vers le lieu où les rois de France et d'Angleterre s'étaient réunis pour traiter encore une fois de leurs différends. C'était une vaste prairie située entre Fretval et la Ferté-Bernard, sur les frontières de la Touraine, que par une coïncidence remarquable on sut plus tard être surnommée dans le pays, *le pré des Traîtres*. Le 22 juillet, jour indiqué par le roi pour l'entrevue, le saint s'y présenta accompagné de l'archevêque de Sens et du comte Thibaut, ses deux amis. Aussitôt que Henri aperçut S. Thomas s'avançant vers lui, il poussa son cheval vers le sien et mit la toque à la main pour le saluer le premier. Ils échangèrent les saluts d'usage, se donnèrent la main et s'embrassèrent, de sorte que plusieurs personnes s'imaginèrent que

(1) Morris, 314. — (2) Ap. Baron., an. 1170, n. 20 et 21.

Digitized by Google

le roi avait violé le serment qu'il avait fait de ne jamais donner à Thomas le baiser de paix. Mais elles ne réfléchissaient pas qu'on ne donnait ce nom qu'à celui qu'on échange au pied même de l'autel et pendant la célébration des saints mystères. Alors Henri, s'éloignant de sa suite, prit à part les deux archevêques, et Thomas, dans un discours que Guillaume de Sens trouva très-convenable et très-touchant, lui rappela les outrages qu'il avait faits à l'Église et à lui-même, et l'exhorta à faire de dignes fruits de pénitence en réparant tous ses torts. Comme le roi avait écouté cette remontrance avec calme et avait même promis de se corriger, l'archevêque lui parla aussi de l'outrage fait à l'Église de Cantorbéry par le couronnement de son fils. A quoi le roi lui répondit qu'il ne devait pas s'en inquiéter : qu'il couronnerait Marguerite la femme de son fils, et qu'en reconnaissance des droits de son Église il renouvellerait la cérémonie à l'égard du jeune roi. Thomas, sur de si belles assurances, se laissa aller à l'émotion qu'elles étaient propres à lui inspirer, et, descendant de cheval, il se jeta aux pieds de son souverain. Mais le roi, mettant lui même pied à terre, saisit l'étrier et insista pour que le saint remontât en lui disant d'une voix émue : « En voilà assez, seigneur archevêque, rendons-nous réciproquement notre première affection et oublions nos inimitiés passées. Je vous demande seulement de me rendre aux yeux de ceux qui nous voient l'honneur qui m'est dû. » Puis, se tournant vers ceux qui l'accompagnaient, parmi lesquels étaient quelques-uns des ennemis de Thomas : « Maintenant, dit-il, je trouve l'archevêque dans les meilleures dispositions à mon égard. Si j'étais autrement pour lui, je serais le plus méchant des hommes. » C'est ainsi qu'ils passèrent une grande partie du jour en de mutuels épanchements, causant en plein champ avec tant de familiarité qu'on aurait pu croire que jamais la moindre difficulté n'avait existé entre eux. Chacun en était dans l'étonnement, et plusieurs rendaient gloire à Dieu d'un si prodigieux changement, en versant des larmes d'attendrissement.

Digitized by Google

Lorsque le roi se retira, Thomas le suivit, et, par l'entremise de l'archevêque de Sens, lui fit agréer une requête préparée avant l'entrevue. Il exposait au roi les demandes qu'il lui avait déjà faites de vive voix et lui promettait, en retour, son amour, son respet et tous les services qu'un archevêque de Cantorbéry devait à son souverain. Cette requête fut d'abord l'objet de quelques réclamations de la part de Henri; on parvint néanmoins à s'entendre, et rien ne parut plus s'opposer à une pleine réconciliation. Mais il est à remarquer que, dans le cours de ces débats, non plus que dans les entretiens de la journée, pas un mot ne fut proféré qui eût trait aux coutumes auxquelles le roi tenait tant, et qui avaient allumé tout l'incendie (1). Il faut l'avouer, ce silence inexplicable dans la circonstance présente donne beaucoup à penser sur la sincérité du roi d'Angleterre dans toute cette réconciliation. Si l'on y ajoute son refus obstiné d'accorder le baiser de paix et d'autres témoignages d'assez mauvais vouloir que nous ferons remarquer, il est difficile d'accepter sans réserve la vérité du serment que Henri prêta avant son absolution, après le martyre. Et toutefois, en faisant la part d'un caractère aussi impressionnable que le sien, on peut admettre qu'il était de bonne foi, du moins sur les points qu'il aborda avec S. Thomas. Il en donna des preuves en chargeant un clerc de l'archevêque de porter à son fils une lettre qui ordonnait la restitution de toutes les possessions usurpées; elle était conçue en ces termes : « Sachez que Thomas archevêque de Cantorbéry a fait la paix avec moi, à ma pleine satisfaction. Je vous commande donc de lui faire tenir, à lui et aux siens, paisiblement, toutes les possessions dont ils étaient maîtres trois mois avant que l'archevêque ne sortît d'Angleterre. » Néanmoins il n'est que trop vrai que rien ne fut durable ni achevé. Dans les premiers moments on renvoya les bénéficiers nommés par le roi, et les clercs de

(1) Baron., ann. 1170, n. 24, 25, 26.

Digitized by Google

S. Thomas envoyés par lui en Angleterre furent remis en possession (1); mais ceux-ci furent bientôt dépossédés et les intrus réinstallés. Les personnes attentives considérèrent comme un indice important des intentions du roi ce fait, que les rentes de la Saint-Michel dues à l'archevêque furent touchées comme auparavant par les officiers royaux; et bientôt il fut avéré que le roi était décidé à violer ses récents et solennels engagements. Cette rechute, si c'en fut une, était l'œuvre des courtisans qui, nantis d'une partie des biens de l'Église de Cantorbéry, surent persuader au roi qu'il ne jouirait d'une paix solide avec l'archevêque, qu'en l'amenant à ratifier l'aliénation des biens de son Église et à jurer les coutumes (2).

Cependant Thomas, tout en se plaignant au pape de n'avoir reçu du roi que de belles paroles, résolut sagement de pousser la longanimité aussi loin qu'il le pouvait sans blesser sa conscience. Ayant appris que Thibaut comte de Blois avait obtenu du roi d'Angleterre une entrevue, il voulut s'y trouver. Elle eut lieu à Tours le 12 novembre. L'archevêque arriva la veille au soir. Le roi vint à sa rencontre; mais on remarqua son accueil peu bienveillant. Le lendemain matin, le roi pensa qu'il lui serait difficile de refuser le baiser de paix à l'archevêque, s'ils entendaient la même messe; mais Nigel de Sacville, dont le nom avait figuré sur la liste des excommuniés, leva la difficulté en lui conseillant de faire célébrer une messe en noir, parce qu'on n'y donne pas la paix. Après la messe, Thomas s'approchant du roi lui dit : « Mon seigneur, je suis venu vous trouver dans vos propres domaines; accordez-moi donc le baiser, comme vous me l'avez promis. Il ne vous manquera pas plus tard, » répliqua le roi.

L'archevêque tenta encore une nouvelle entrevue sous les auspices du comte de Blois. Celle-ci eut lieu à Chaumont,

(1) Ap. Baron., an. 1170, n. 27. — (2) Baron., ann. 1170, n. 40.

Digitized by Google

près d'Amboise. Dans l'abandon d'une conversation familière Henri laissa échapper une parole qui dévoilait assez le fond de sa pensée : « Oh ! pourquoi, dit-il, ne faites-vous pas ma volonté? Certes je mettrais tout entre vos mains. » Il devenait donc de plus en plus évident que le roi ne songeait qu'à se soustraire à l'exécution des conditions auxquelles il avait consenti. Mais le pape n'entendait pas les abandonner, et, instruit de ces tergiversations, il écrivit à ses légats pour leur enjoindre de menacer le roi d'un interdit sur toutes les terres en deçà de la mer, si dans l'espace d'un mois il ne remplissait pas les conditions convenues et acceptées par lui. L'archevêque, comme légat apostolique, fut investi de pleins pouvoirs, où le roi, la reine et les princes étaient seuls exceptés (1); et comme le pape le pressait en même temps de retourner en Angleterre, Thomas fit ses dispositions pour obéir.

C'était l'envoyer à la mort, chacun en était convaincu ; le saint même partageait cette conviction : » Je vais en Angleterre pour y mourir, » dit-il à l'évêque de Paris en lui faisant ses adieux. Mais les pensées de Dieu ne sont pas celles des hommes, leurs vues ne ressemblent en rien aux siennes, et Thomas se laissait docilement conduire par son esprit. Aussi résista-t-il avec un mélange de simplicité et d'attendrissement aux instances que lui fit le roi de France pour le retenir. « Où pensez-vous aller? lui dit le roi. Nous allons en Angleterre, répondit le saint, pour y jouer nos têtes. C'est ce qu'il me semble, dit Louis. Si vous suiviez mes conseils, vous vous défieriez de votre roi, tant qu'il vous refusera le baiser de paix. Restez; aussi longtemps que vivra le roi Louis, le pain, le vin et les richesses de la France ne vous manqueront pas. Que la volonté de Dieu soit faite, » répondit le saint. Et ils se séparèrent en versant des larmes (2).

Tout était fait pour lui donner les plus tristes pressenti-

(1) Ap. Baron., an. 1170, n. 32, 33. — Labb. *Concil.*. t. X, p. 1223 et 1224.
(2) *Vita quadripart.*, lib. III, c. IV. — Morris, p. 335 et suivantes.

Digitized by Google

ments. De Rome quelques cardinaux lui avaient écrit pour l'avertir de se tenir sur ses gardes, parce que la paix du roi d'Angleterre n'était qu'une paix en paroles (1). Mais le pape lui écrivait d'être sans crainte, de retourner à son Église et d'accomplir son ministère. Il n'y avait plus à hésiter, et, quoique sachant aussi le propos de Renouf de Broc, que si l'archevêque venait jamais en Angleterre, on ne lui laisserait pas le temps d'y manger un pain entier (2), Thomas s'achemina courageusement vers sa glorieuse destinée. Arrivé à Rouen, il put voir mieux que jamais combien peu il devait compter sur le roi. Ce prince, dans leurs entretiens, lui avait promis de venir à Rouen à sa rencontre, de l'y défrayer de toutes les dettes contractées dans l'exil et de l'accompagner ensuite en Angleterre, du moins de l'y faire accompagner par l'archevêque de Rouen. Mais Thomas ne trouva à Rouen ni le roi, ni l'argent promis, ni aucun ordre pour l'archevêque de l'accompagner. Tel était son dénûment que si ce prélat ne lui avait pas prêté trois cents livres, il n'eût pu passer le détroit. Cet argent lui servit à gagner les côtes de Picardie (3), où il s'embarqua au port de Wissant, près de Calais. Auparavant il avait écrit au roi une dernière lettre, qu'il est difficile de lire sans émotion, tant le noble défenseur des droits de l'Église y semble animé d'un esprit prophétique, et rempli en même temps de cette fermeté douce et respectueuse des martyrs envers leurs persécuteurs. Après avoir rappelé au roi l'exécution de ses ordres relatifs aux biens usurpés, et lui avoir fait connaître les menaces de Renouf de Broc, le saint termine par ces belles paroles : « Toutefois, comme il paraît évident qu'à cause de la haine que nous nous sommes attirée, la mère des Églises d'Angleterre est en danger de périr, pour la sauver du sort qu'on lui destine, nous sommes prêt, si Dieu l'exige, à livrer notre vie aux mains de Renouf et de ses com-

(1) *Ep.* Petri Card., apud *Script. rer. franc.*, t. XVI, p. 455. — (2) *Epist.* Thom. apud Baron, an. 1170, n. 37. — (3) *Stephanides*, p. 71, 72.

Digitized by Google

plices; prêt à souffrir mille morts pour la cause du Christ, si la grâce nous en donne la force. Mon seigneur, j'avais l'intention de me rendre près de vous; mais les besoins de mon Église affligée me rappellent. Avec votre faveur et votre permission, je me propose de retourner près d'elle, peut-être pour mourir pour elle, à moins que votre bonté n'en ordonne bientôt autrement. Je suis à vous à la vie et à la mort, maintenant et toujours, dans le Seigneur. Que la bénédiction divine descende sur vous et sur vos enfants (1). »

A Wissant, les avertissements ne lui avaient pas manqué plus qu'ailleurs. Plusieurs personnes considérables de Boulogne, et d'autres arrivant d'Angleterre, furent unanimes pour l'avertir que de l'autre côté du canal il était attendu, et que des gens apostés y étaient en observation prêts à se saisir de sa personne, et peut-être à attenter à sa vie. « Quand vous me diriez, leur répondit-il, que je dois être démembré et coupé en morceaux, je ne m'en inquiéterais pas, car j'y suis décidé; rien n'empêchera mon retour. C'est assez de sept ans d'absence pour le pasteur et pour le troupeau (2). »

Les gens apostés pour attendre le débarquement de l'archevêque avaient mission de s'emparer des lettres pontificales renfermant les censures portées contre les évêques qui avaient pris part au couronnement du jeune roi; on voulait en empêcher la publication. Thomas trouva moyen de les expédier par des voies sûres; rassuré de ce côté, il s'embarqua le 1er décembre et arriva, après une navigation heureuse, sur les côtes d'Angleterre. Son vaisseau se distinguait des autres par la croix archiépiscopale, qu'on tint élevée au moment où il s'approchait du rivage. A cette vue la population se réunit en grand nombre et fit éclater sa joie. Mais bientôt les gens qui l'attendaient à Douvres, ayant appris son arrivée à Sandwich, où il était abordé, y coururent en toute hâte. Gervais vicomte de Kent, Renouf de Broc et Réginald de Wa-

(1) Ap. Baron., an 1170, n. 37. — (2) Baron., an. 1170, n. 36.

Digitized by Google

renne, trois ennemis du saint, s'élancèrent vers lui l'épée à la main : « Que faites-vous? s'écria l'un des témoins de cette scène : remettez vos épées, voulez-vous que le roi passe pour un traître? » Cette considération, et plus encore la vue de la multitude qui allait toujours croissant, les arrêta; et, se contentant de visiter les coffres de l'archevêque, ils s'éloignèrent (1).

Les six milles qui séparent Sandwich de Cantorbéry furent parcourus comme en triomphe. Malgré cette courte distance, le concours était si grand qu'il était déjà tard quand on arriva à Cantorbéry. Le retour du saint dans la ville métropolitaine fut un jour de fête. La cité tout entière semblait ivre de joie. Thomas seul était calme, et semblait ne pas détourner son regard du but vers lequel la main du Tout-Puissant le dirigeait. Après s'être assis sur le trône épiscopal et y avoir reçu les religieux au baiser de paix, il prêcha dans le chapitre un beau sermon sur ce texte : *Nous n'avons pas ici de demeure permanente, nous cherchons celle qui est à venir.* Puis il rentra dans son palais après une journée des plus solennelles (2).

Le lendemain matin des officiers royaux se présentèrent, avec les chapelains des trois évêques suspens ou excommuniés, Roger d'York, Gilbert de Londres et Joscelin de Salisbury. Ils demandaient l'absolution des censures. L'archevêque répondit qu'il n'appartenait pas à un inférieur d'absoudre d'une censure portée par un supérieur. Comme ils insistaient et menaçaient au nom du roi, il leur dit que si les évêques de Londres et de Salisbury voulaient s'engager par serment à se conformer aux ordres du pape, il prendrait, dans l'intérêt de la paix, conseil près de ses collègues et près du roi lui-même, pour savoir ce qu'il serait possible de faire ; que dans tous les cas il recevrait les évêques comme ses frères bien-aimés, et les traiterait avec douceur et bienveil-

(1) Ap. Baron., an. 1170, n. 41. — (2) Morris, p. 358 et suivantes.

Digitized by Google

lance. L'archevêque d'York répondit qu'un pareil serment ne pouvait être prêté que d'après la volonté du roi, et moins par les évêques que par tout autre, parce qu'il était contraire à la dignité du prince et aux coutumes du royaume. Mais Thomas représenta qu'il n'avait pas absous sans serment ceux qu'il avait lui-même excommuniés; à plus forte raison ne pouvait-il pas le faire pour ceux qui avaient été excommuniés par le pape.

Les évêques de Londres et de Salisbury étaient prêts à céder; mais l'archevêque d'York leur persuada de se mettre sous la protection de Henri et d'exciter le mécontentement du jeune roi, en lui faisant croire que le but du saint était de le faire déposer. Quelques-uns des affidés des évêques furent chargés d'envenimer ainsi l'esprit du jeune prince, et eux-mêmes traversèrent la Manche pour venir dépeindre S. Thomas à Henri comme un traître qui en voulait à sa couronne. Quand il leur demanda leur avis, Roger d'York répondit : « Adressez-vous à vos barons et à vos soldats, ce n'est point à nous de dire ce qu'il faut faire. » L'un deux alla même jusqu'à prononcer ces funestes paroles : « Tant que Thomas vivra, il n'y aura ni bonheur pour vous, ni paix ni tranquillité pour le royaume. » Cette atroce perfidie obtint un plein succès. Henri se mit dans une telle colère qu'il savait à peine ce qu'il disait.

« Quoi ! s'écria-t-il, un misérable qui a mangé mon pain, un mendiant qui est venu à ma cour sur un cheval boiteux, insulte son roi, la famille royale et tout le royaume, et pas un de ces lâches chevaliers que je nourris à ma table n'ira me délivrer de ce prêtre turbulent! (1) »

Quatre scélérats, hommes d'armes du palais, Richard le Breton, Hugues de Morville, Guillaume de Tracy et Réginald Fitz-Orse, sortirent aussitôt. Après avoir juré de mener leur conspiration à bonne fin, ils se séparèrent, et, bientôt entrés en

(1) *Vita quadripart.*, l. III, c. XI.

Digitized by Google

Angleterre de différents côtés, se rejoignirent au château de Saltwood. Là il leur était facile d'organiser l'exécution de leur complot. Ce château appartenait à la famille de Broc, qui avait juré la perte du saint archevêque depuis surtout qu'il avait excommunié plusieurs de ses membres. Le jour de Noël, avant la messe solennelle, S. Thomas prêcha un sermon sur ces paroles, *Paix aux hommes de bonne volonté*. Quand il en vint à parler de ses saints prédécesseurs, il loua S. Elphége, archevêque et martyr, et dit que peut-être son Église en aurait bientôt un autre. Cette pensée l'émut jusqu'aux larmes, et ses auditeurs étaient tous attendris; mais, réprimant sa douleur et reprenant toute son énergie, il ajouta qu'avant de se livrer à ceux qui avaient soif de son sang, il voulait venger les outrages faits à son Église, et il excommunia Renouf et Robert de Broc (1).

Cependant Henri II avait envoyé à la recherche des quatre chevaliers qui étaient partis. Mais cette recherche se fit si mollement et le roi parut l'avoir si bien perdue de vue, que, loin de le disculper, elle ne fait que corroborer les soupçons qui planeront à jamais sur sa mémoire. Le 29 décembre les conjurés étaient à Cantorbéry, et la journée ne devait pas se passer sans que leur crime fût consommé. Divers avis de leur dessein avaient été donnés au saint archevêque. La veille, sous l'impression que lui causèrent les instances d'un ami qu'il avait à la cour, on put croire un moment qu'il songeait à se soustraire à la mort par une fuite nouvelle. Mais, après un moment d'hésitation, on l'entendit se dire à lui-même : « Que la volonté de Dieu soit faite sur moi. Thomas attendra ce que Dieu lui a réservé, dans l'Église confiée à sa garde. » Sa résignation était si entière, qu'il ne changea rien à aucun de ses exercices et les accomplit tous avec la même régularité, et, sans un redoublement d'austérités, on eût pu croire qu'il ne pensait même pas au sort dont il se voyait menacé.

(1) Stephanides, 76, 77. — *Vita quadripart.*, l. III, c. x.

Digitized by Google

Il se mit à table sur les trois heures, et parut si gai que quelqu'un lui en fit l'observation. « On doit être joyeux quand on va voir son Maître, » répondit-il. Ceux qui avaient servi l'archevêque dînaient à leur tour, quand les quatre chevaliers, suivis de l'archer Renouf, franchirent ses portes ouvertes et hospitalières. On vint lui dire que quatre chevaliers de la maison du roi demandaient à lui parler. « Faites-les entrer, » fut sa réponse. Ils entrèrent, et, sans le saluer, s'assirent sur le pavé à ses pieds. Après un moment de silence, le saint les salua avec calme et appela Guillaume de Tracy par son nom. Celui-ci dédaignant de répondre, Fitz-Orse lui demanda, au nom du roi dont il prétendait avoir la commission, l'absolution des évêques excommuniés. L'archevêque répondit avec fermeté et parfois avec chaleur que, s'il avait publié les lettres du pape, c'était avec l'assentiment et même d'après le conseil du roi (1); que le cas de l'archevêque d'York était réservé au pape ; qu'il consentait à absoudre les autres, à condition qu'ils feraient au préalable le serment accoutumé de se soumettre à la décision de l'Église. Alors les satellites en vinrent aux menaces. « Vous me menacez inutilement, dit le prélat ; quand toutes les épées de l'Angleterre seraient levées sur ma tête, vous ne gagneriez rien sur moi (2). Aussi ferons-nous mieux que menacer, » répliqua Fitz-Orse en se dirigeant vers la porte. Les autres le suivirent en criant aux armes.

Quand les domestiques de l'archevêque virent les chevaliers et les soldats qui étaient à leur suite faire leurs préparatifs, ils fermèrent solidement les portes de la salle où se tenait le prélat. Mais les conjurés pénétrèrent dans le palais par une autre issue, et, ne trouvant plus l'archevêque, ils le suivirent rapidement par le cloître jusqu'à l'église où il s'était retiré. Il était environ cinq heures, et, comme on était en plein hiver, il faisait déjà presque nuit, Si le saint l'avait voulu, il pouvait

(1) *Vita quadripart.*, apud Baron., an. 1170, n. 38. — (2) Stephanides, 82. — *Vita quadripart.*, l. III, c. XIV.

Digitized by Google

aisément se cacher et échapper à la mort. Mais il l'avait déjà dit, le temps de fuir était passé; il ne voulut profiter ni de l'église souterraine ni de l'abri très-facile à atteindre dans les combles de l'édifice. A peine était-il arrivé aux marches de l'autel, que Réginald Fitz-Orse parut à l'autre extrémité de l'église, tenant son épée à la main et criant à haute voix : « A moi, à moi! loyaux serviteurs du roi (1). » Les autres conjurés suivaient, brandissant leurs armes.

Ceux qui étaient restés avec l'archevêque, car presque tous ses serviteurs avaient pourvu à leur sûreté, voulurent fermer la grille du chœur. Thomas le leur défendit, et, marchant vers les conjurés : « Laissez-moi, leur dit-il, et allez-vous-en; vous n'avez rien à faire ici. Que Dieu dispose de moi selon sa volonté. » Alors une voix se fit entendre : « Où est Thomas, Thomas le traître? » Il ne reçut pas de réponse. Fitz-Orse courut à un moine et lui dit : « Où est l'archevêque? » Aussitôt, sortant de derrière une colonne qui l'avait caché à leurs regards : « Le voici, dit S. Thomas; c'est l'archevêque, mais ce n'est point un traître. » En ce moment il reçut un coup de plat d'épée sur les épaules, et celui qui le lui porta lui dit : « Fuyez, ou vous êtes mort. » Il répondit : « Je ne fuirai pas. » Alors les autres chevaliers, accompagnés du sous-diacre Hugues d'Horsea, surnommé Mauclerc, arrivèrent en criant : « Donnez immédiatement l'absolution aux évêques excommuniés. » Il répondit : « Je ne ferai rien autre que ce que j'ai déjà dit ou fait. Pouvez-vous bien venir dans la maison de Dieu en armes contre moi? quel est votre dessein? Que tu meures! lui cria-t-on. Je suis prêt à mourir pour Dieu, pour la défense de la justice et de la liberté de l'Église, dit-il; mais je vous défends de la part du Dieu tout-puissant de toucher à aucun de mes compagnons (2). »

A ces mots les assassins se jetèrent sur lui, cherchant à l'entraîner hors de l'église; mais il se débattit et leur déclara

(1) Stephanides. — *Vita quadripart.*, l. III, c. XVII. — (2) Ap. Baron., 1170, n. 46, 47.

Digitized by Google

fermement qu'il n'en sortirait point, et qu'il les forcerait à exécuter leur criminel dessein dans son enceinte. Fitz-Orse, voyant qu'on n'y réussirait pas, craignant d'ailleurs l'intervention du peuple que l'heure des vêpres et plus encore le bruit de ce qui se passait feraient accourir, brandit son épée en criant : « Frappez, frappez. » Quand S. Thomas vit venir le coup, il joignit les mains, s'en couvrit les yeux et dit en courbant la tête : « Je recommande mon âme et la cause de l'Église à Dieu, à sa sainte Mère, au bienheureux Denis et à S. Elphége (1). » Le premier coup, porté par Guillaume de Tracy, fut mal dirigé. Un clerc courageux nommé Edward Grim, qui s'était emparé de la croix archiépiscopale qu'on avait abandonnée, voulut le parer. Il en eut la main presque coupée, en même temps que le saint fut atteint à la tonsure, sur cette partie de sa tête où avait coulé l'onction sainte le jour de sa consécration. Il était là comme un agneau, ne faisant entendre ni une plainte ni un gémissement, et s'offrant en holocauste au Seigneur. On le vit essuyer avec son bras le sang qui coulait de sa tête et on l'entendit dire : « Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains. » Un second et un troisième coup lui brisèrent le crâne et le renversèrent à terre. Alors le sous-diacre Hugues d'Horsea mit le pied sur le cou du martyr, et de la pointe de son épée arracha la cervelle de la blessure ouverte et la répandit sur le pavé (2). « Allons-nous-en, dit-il, le traître est mort, il ne se relèvera pas. » Et ils se précipitèrent hors de l'église, en répétant le mot d'ordre : « Les gens du roi, les gens du roi ! (3) »

« C'est ainsi, dit Lingard, que périt, à l'âge de cinquante-trois ans, cet homme extraordinaire, martyr de ce qu'il croyait son devoir, la conservation des immunités de l'Église. L'heure de sa mort fut le triomphe de sa cause. Ses vertus personnelles et son poste élevé, la dignité et la tranquillité d'âme avec laquelle il subit son sort, la sainteté du lieu où

(1) Ap. Baron., an. 1170, n. 47, 48. — (2) *Ibid.* — (3) Voir Morris, c. XXXI.

Digitized by Google

le meurtre fut commis, tout contribua à inspirer aux hommes de l'horreur pour ses ennemis et de la vénération pour son caractère. Les partisans des coutumes furent réduits au silence. Ceux qui avaient été si ardents à condamner sa conduite furent alors les plus empressés à y applaudir, et ses ennemis les plus acharnés cherchèrent à éviter l'odieux qui s'attachait à ses persécuteurs. La cause de l'Église recommença à prospérer : ses libertés semblèrent puiser une nouvelle vie et une plus grande force dans le sang de leur défenseur (1). »

La nouvelle de cet horrible meurtre, commis au pied même des autels, passa bien vite la mer et fit frémir d'horreur la France entière. Henri était à son château de Bures en Normandie, quand elle lui parvint. Il en fut saisi d'épouvante, et, poussé par une sorte de désespoir, il se retira dans son intérieur et y demeura enfermé trois jours entiers, repoussant toute nourriture et refusant les soins de ses serviteurs. La flétrissure indélébile qu'infligeait à son nom ce meurtre odieux, le cri de sa conscience qui ne lui disait que trop combien il y avait contribué, et plus encore la crainte de cet anathème tant redouté, auquel il lui semblait qu'il ne pouvait plus échapper, tout se réunit pour le jeter dans un trouble tel qu'on put craindre pour sa raison ou pour sa vie. Il céda pourtant aux instances de quelques amis et aux exhortations des évêques, et reparut en public. Son premier soin, quand il eut repris possession de lui-même, fut d'envoyer au plus tôt en Italie des ambassadeurs capables de détourner les foudres qui grondaient sur sa tête. L'ambassade était nombreuse, soit que Henri voulût imposer à la cour romaine, soit qu'il espérât échapper plus sûrement à une condamnation, ayant auprès du pape un plus grand nombre de défenseurs.

Jamais, en effet, il n'en avait eu plus besoin, car tout était soulevé contre lui. Déjà deux clercs, envoyés de S. Thomas,

(1) *Hist. d'Angl.*, c. XII.

Digitized by Google

qu'il avait chargés d'une dernière lettre pour le pape, s'étaient présentés devant lui, avec une dépêche de l'archevêque de Sens qui dénonçait Henri comme le véritable assassin. Déjà ce prélat, en sa qualité de légat du Saint-Siége, se préparait à frapper d'interdit toutes les possessions du roi d'Angleterre, et le coup eût été porté sans l'archevêque de Rouen, son collègue, qui réussit à le détourner, à l'ajourner du moins, jusqu'à ce que le pape se fût prononcé. Le roi Louis VII de son côté avait écrit à Rome dans les termes les plus véhéments, et Thibaut comte de Blois enchérit encore sur l'expression de sa juste indignation. « Que le glaive de S. Pierre, disait le roi, soit tiré du fourreau pour la vengeance du martyr de Cantorbéry : car son sang crie pour l'Église universelle et demande satisfaction. Déjà, comme on nous l'a rapporté, la vertu des miracles éclate à son tombeau et publie hautement pour quelle cause il est mort (1). « Le sang du juste, disait le comte, a été versé; les chiens de cour, les familiers, les domestiques du roi d'Angleterre, se sont faits les ministres de son crime. Très-saint père, le sang du juste crie vers vous; que le tout-Puissant vous inspire la volonté et vous communique le pouvoir de la vengeance (2). »

Les plus saints personnages de l'époque n'hésitèrent pas à regarder Henri comme le véritable auteur du martyre de l'illustre archevêque, et, sans entrer dans les explications plus ou moins spécieuses alléguées en sa faveur, rompirent toute relation avec lui (3). Seuls les évêques de Normandie, que ce fût complaisance ou faux renseignements, entreprirent de justifier ce malheureux prince auprès du pape, dans

(1) Ap. Baron., an. 1171, n. 1. — (2) *Script. rerum Franc.*, t. XVI, p. 488.

(3) Guillaume de Trahinac, prieur de l'abbaye de Grandmont, près de Limoges, abbaye que le roi affectionnait beaucoup et dont il faisait alors rebâtir l'église à ses frais, lui écrivit en ces termes : « Ah ! seigneur roi, qu'est-ce que j'apprends de vous? Je ne veux pas que vous ignoriez que depuis le jour où je sais que vous êtes tombé de chute mortelle, j'ai renvoyé les ouvriers qui bâtissaient à vos gages l'église de notre maison de Grandmont, afin qu'il n'y ait plus rien de commun entre vous et nous. » (*Script. rer. Franc.*, t. XVI, p. 471.)

Digitized by Google

une lettre qui est due à la plume d'Arnoul évêque de Lisieux. Cette lettre est fortement entachée de partialité, et l'on ne peut méconnaître que l'exposé des faits s'y trouve entouré de réticences difficiles à excuser. « Nous étions réunis, disent les évêques, auprès du roi pour traiter des affaires de l'Eglise et de l'État, lorsque nous avons appris inopinément de quelques personnes revenant d'Angleterre que certains ennemis de l'archevêque, *poussés à bout* (comme elles le disent) *par ses provocations*, se sont jetés sur lui et l'ont (nous ne pouvons et ne devons le dire sans douleur) cruellement massacré. » Cette douleur en effet était fort préconisée dans cette lettre, bien plus que la générosité du saint martyr, dont on ne faisait pas même une mention légère. Tous les éloges étaient pour le roi. On décrivait longuement sa retraite, son désespoir, sa pénitence sous le sac et sous la cendre, ses cris et ses larmes qui mettaient à découvert l'âme de *l'ami plutôt que celle du prince*. Puis on revenait au saint archevêque pour déverser sur lui tout le blâme, en l'accusant d'avoir soulevé de *nouvelles inimitiés*, de s'être rendu coupable de *récentes injures*, et d'avoir ainsi provoqué le crime commis sur sa personne. A la vérité on prenait bien garde de rien spécifier, ni le nom des nouveaux ennemis, ni la nature des récentes injures, qui n'étaient autres que les excommunications confirmées par le pape et consenties par le roi dans ses dernières entrevues avec sa victime. Enfin on répetait les paroles du roi. Il protestait de son innocence. Il n'avait coopéré au meurtre en aucune façon, ni de volonté, ni de conscience, ni par aucun artifice; à moins qu'on ne regardât comme *un crime d'avoir témoigné qu'il aimait peu l'archevêque*. « Mais sur ce point comme sur tous les autres, lui faisait-on dire, je me soumets au jugement de l'Église, prêt à accepter ce qu'elle voudra m'imposer (1). »

Cette lettre, qui fait assez peu d'honneur à l'évêque de

(1) Ap. Baron., an. 1171, n. 2

Digitized by Google

Lisieux, devait être présentée au pape par les ambassadeurs. Mais ce sage pontife n'avait pas hâte de les recevoir. Il se renferma d'abord dans sa douleur en apprenant la mort du saint archevêque, et ne permit pas même aux gens de sa suite de le voir pendant huit jours. Pour arriver jusqu'à lui et traverser l'Italie, l'ambassade avait dû recourir aux plus grandes précautions, tant les esprits étaient exaspérés. Ceux qui la composaient s'étaient vus obligés de se séparer par petits groupes, et réduits à se glisser plutôt qu'à voyager à travers les montagnes par des sentiers détournés, qui les conduisirent enfin à Frascati, où le pape avait sa résidence.

Le saint-père n'admit point d'abord l'ambassade à lui baiser les pieds, et défendit aux cardinaux de la recevoir. A la fin, par l'influence de quelques amis du roi, deux de ces députés furent admis au consistoire comme moins suspects que les autres. Quand ils prononcèrent le nom du roi d'Angleterre dans le but d'établir sa soumission à l'Église, tous les cardinaux s'écrièrent : « Arrêtez, arrêtez! » Ils firent néanmoins des efforts en diverses rencontres pour rappeler « les faveurs accordées à S. Thomas et les excès commis par l'archevêque contre la couronne ; » mais leurs paroles ne firent aucune impression. Cependant le jeudi saint approchait, jour auquel le pape avait coutume de prononcer des absolutions et des excommunications, et le bruit courait qu'il se disposait à lancer l'interdit sur toutes les terres du domaine de Henri II. Frappés de terreur (1), comme ils le disent dans leur lettre au roi, les députés firent de nombreuses démarches auprès des cardinaux (2). De l'avis de ceux d'entre eux qui avaient toujours été favorables à Henri, les ambassadeurs déclarèrent au pape que

(1) *Timore perterriti.*

(2) Augustin Thierry dit qu'ils firent briller l'or du roi ; mais la relation officielle n'en parle pas. Augustin Thierry a copié une relation particulière fort suspecte ; encore cette relation n'assure-t-elle pas le fait ; elle dit, *sicut dicitur*, et de plus M. Thierry confond ici les députés du roi avec ceux des évêques excommuniés.

Digitized by Google

le roi les avait autorisés à jurer en présence du saint-père qu'il obéirait à ses ordres et qu'il offrait de prêter en personne le même serment. Ces affirmations, appuyées de la recommandation de quelques cardinaux, parvinrent à fléchir le pape, qui peut-être ne demandait pas mieux : car, on ne saurait trop le faire remarquer, les souverains pontifes usèrent toujours avec une extrême modération envers les souverains du droit de prononcer l'excommunication. Ils en connaissaient les conséquences aussi fâcheuses qu'inévitables, et c'était un remède auquel ils ne recouraient qu'à la dernière extrémité. Dans cette circonstance, malgré l'énormité du crime, l'indulgence prévalut, comme presque toujours. Pendant sept années Alexandre s'était contenté de menacer Henri II sans jamais en venir à une sentence définitive. Les plaintes du saint exilé, les murmures du roi de France, de beaucoup d'évêques et d'autres personnages n'avaient pas pu l'y déterminer. Cette fois, ce qu'il y avait d'équivoque dans cette ambassade qui ne parlait du repentir qu'après avoir encore essayé de flétrir la victime, ne l'y détermina pas davantage. Le jeudi saint, en plein consistoire, le pape admit les envoyés d'Henri à prêter en son nom le serment qu'ils avaient proposé et se borna à excommunier en termes généraux les meurtriers de S. Thomas, et tous ceux qui leur avaient donné conseil, aide, assentiment ou sciemment un asile. C'était un triomphe pour les envoyés du roi d'Angleterre, et pour le roi lui-même. « *Que votre cœur tressaille d'allégresse* (1), lui écrivaient-ils, comme s'ils avaient échappé à un péril imminent (2). Et pourtant Henri n'était pas pleinement rassuré. Le pape, en même temps qu'il prononçait la sentence, avait nommé deux légats, les cardinaux Albert et Théodwine, à l'effet de faire une enquête sur les circonstances

(1) *Exultet cor vestrum.*

(2) Ceux qui douteraient de l'effet temporel de l'excommunication à cette époque, n'auront qu'à lire la lettre des députés au roi d'Angleterre. (*Script. rer. franc.*, t. VIII, p. 189. — Baron., an. 1171, n. 7-11.)

Digitized by Google

du meurtre, de recevoir la justification du roi et de l'absoudre s'il y avait lieu. On comprend que le roi, qu'il connût ou non l'objet et l'étendue de leur mission, ne devait pas être exempt de toute inquiétude. Aussi, en partant au mois d'août pour se rendre dans l'Irlande, qu'il voulait achever de soumettre à la couronne d'Angleterre, prit-il ses précautions habituelles. Les ports furent fermés des deux côtés de la Manche, et des ordres donnés pour qu'ils fussent gardés avec vigilance. Leur accès était interdit à quiconque serait porteur d'ordres ou de lettres dirigés contre lui ou contre le royaume.

Cependant, sur la nouvelle de l'arrivée des légats en Normandie et de leurs dispositions favorables à son égard, il se rendit rapidement auprès d'eux. Sa première conférence ne fut pas satisfaisante et faillit remettre tout en question. En apprenant ce qu'ils exigeaient de lui, il les quitta brusquement en leur disant : « Je retourne en Irlande où j'ai beaucoup à faire ; quant à vous, allez en paix sur mes terres partout où il vous plaira, et accomplissez votre mission. »

Cependant quelques évêques s'entremirent, et une seconde conférence eut lieu à Avranches. Plus docile aux conseils qu'on lui fit entendre, Henri consentit humblement aux prescriptions des légats. Le dimanche 22 mai 1172, le jeune prince s'étant réuni à son père, les deux rois accompagnés des légats montèrent à la cathédrale d'Avranches, et y trouvèrent une réunion d'évêques si nombreuse que cette assemblée en a reçu le nom de concile (1).

Là on présenta à Henri le livre des saints Évangiles, et, conformément au modèle de serment convenu, la main sur le texte sacré, il jura qu'il n'avait ni ordonné ni voulu le meurtre de l'archevêque de Cantorbéry, et qu'il en avait eu plus de douleur que de joie. Il ajouta de lui-même que jamais il n'avait ressenti si vivement la mort de son père

(1) Ap. Baron., an. 1172, n. 1-7. — Labb. *Concil.*, t. X, p. 1457.

Digitized by Google

et de sa mère ; puis il jura encore qu'il accomplirait la pénitence ou la satisfaction qui lui serait imposée par les légats, quelque pénible qu'elle fût : « Car, disait-il publiquement, je conçois bien que je suis la cause de cette mort, non que je l'aie commandée, mais parce que mon trouble et mes plaintes ont donné lieu de juger qu'elle me ferait plaisir, et que le crime n'en a été exécuté qu'à cause de moi. »

Les légats, sur les favorables dispositions où ils le voyaient, déclarèrent qu'en satisfaction des fautes qu'il pouvait avoir commises à cette occasion, ils lui imposaient pour pénitence :

1° D'entretenir à ses dépens deux cents hommes de guerre en Palestine pendant un an ;

2° De renoncer aux statuts de Clarendon et à toutes les mauvaises coutumes établies de son temps ; et pour celles qui étaient antérieures, de s'en rapporter au jugement du pape et à l'avis des personnes sages selon Dieu ;

3° De restituer à l'Église de Cantorbéry tous les biens qu'elle possédait un an avant son différend avec l'archevêque ;

4° D'aller en Espagne au secours des chrétiens contre les Maures d'Afrique, qui venaient d'y faire une descente, si le besoin pressait et que le pape l'ordonnât.

Il y eut de plus d'autres peines ou d'autres bonnes œuvres qui lui furent imposées en secret ; le roi se soumettait à tout avec des signes de componction qui touchaient les assistants jusqu'aux larmes. Il voulut même être conduit à la porte de l'église et n'y entrer qu'après avoir reçu l'absolution à genoux. C'est à quoi se terminèrent les conditions de sa réconciliation : exemple fameux, dans nos annales, du pouvoir de la religion sur un cœur aussi altier et aussi fougueux que celui-là.

Quatre mois après, sans autre motif que l'horreur qu'il voulait témoigner d'un si grand crime, Henri renouvela au même lieu cette manifestation de son repentir. Il ajouta au serment qu'il avait fait une protestation d'obéissance envers le pape, et la promesse de se croiser personnellement pendant

Digitized by Google

trois ans, à moins que le pape ne l'en dispensât. Ce fut là le principal objet d'une assemblée qui est connue sous le nom de second concile d'Avranches.

Les légats paraissaient désireux de profiter de cette assemblée pour le rétablissement de la discipline, alors fort énervée. Mais les évêques, soit doute de la légitimité des pouvoirs des légats, soit crainte de la trop grande vivacité de leur zèle, ne consentirent à profiter de leur présence que pour faire quelques règlements, qui prouvent cependant que le zèle des légats n'était pas tout à fait hors de saison.

Ainsi il fut décreté : 1° que l'on ne confierait pas à des sujets trop jeunes le gouvernement des Églises où il y aurait charge d'âmes; 2° que les enfants des prêtres ne seraient point placés dans les églises de leurs pères ; 3° que les laïques ne profiteraient pas d'une partie des offrandes faites à l'Église; 4° qu'on ne remettrait point le soin des églises à des vicaires annuels; 5° qu'on obligerait les prêtres qui desservent de grandes églises d'avoir sous eux un autre prêtre, quand ils pourraient y subvenir; 6° qu'on n'ordonnerait point de prêtre sans un titre assuré; 7° que les églises ne seraient point données à ferme pour un an; 8° que dans le partage des dîmes on ne retrancherait rien du tiers qui appartient au prêtre chargé de la desserte d'une église; 9° que ceux qui possèdent des dîmes par droit d'héritage, auraient la permission de les céder à tel ecclésiatique capable qu'ils voudraient, à condition qu'après lui elles retourneraient à l'Église, à qui elles appartiendraient de droit; 10° qu'entre mari et femme l'un des deux n'embrasserait point la vie religieuse, l'autre restant dans le siècle, à moins que tous les deux n'eussent passé l'âge d'avoir des enfants; 11° que pendant l'avent, le jeûne et l'abstinence de chair seraient observés par tous ceux qui en auraient la force, particulièrement par les clercs et les nobles; 12° que les clercs ne pourraient être juges dans les juridictions séculières, sous peine d'être privés de leurs bénéfices.

Digitized by Google

Ces douze règlements passèrent et firent loi pour la Normandie. Mais les légats rencontrèrent de l'opposition à l'égard de quelques autres qui concernaient de nouveaux droits imposés sur les biens des excommuniés, sur la dépouille des mourants, sur la bénédiction des nouvelles épouses, sur les baptêmes, et nommément sur l'abolition d'un droit de quarante-huit livres qu'on devait payer pour être déclaré absous de l'excommunication. Ils ne cherchaient vraisemblablement qu'à purifier le ministère ecclésiastique de l'ombre même de la simonie, et le mettre à l'abri du moindre reproche, car ils étaient en réputation d'une morale exacte et d'une vie très-régulière. Les évêques du pays y trouvèrent des inconvénients, et les légats ne jugèrent pas opportun de leur imposer d'autorité leurs vues personnelles.

Une troisième assemblée devait se tenir à Caen, où, en présence des seigneurs ecclésiastiques et laïques, le roi d'Angleterre se proposait de renouveler encore les témoignages de son repentir. Mais rien n'établit que ce projet ait reçu son exécution; probablement le dernier concile d'Avranches en tint lieu.

Rien n'était plus glorieux pour la mémoire de S. Thomas de Cantorbéry que toutes ces manifestations d'un prince qui lui avait voulu tant de mal. Les hommes profanes en raisonnaient à leur manière. On voyait néanmoins clairement qu'il eût pu contenter le pape à bien moins de frais, et que s'il agissait ainsi c'était pour obéir à sa conscience, qui sentait de plus en plus le besoin de l'expiation. Aussi disait-on que de tous les miracles par lesquels Dieu commençait à manifester la sainteté du glorieux martyr, le plus grand était la conversion de Henri. Ces miracles en effet étaient nombreux, et leur authenticité facile à constater devint pour le souverain pontife une raison d'abréger les formalités ordinaires de la canonisation. Jamais le souvenir des vertus du saint archevêque ne pourrait être plus présent, et son genre de mort en tout si rapproché du martyre était une garantie de son séjour dans la

Digitized by Google

gloire. Alexandre III résolut donc de sanctionner par l'approbation solennelle de l'Église la vénération dont les peuples entouraient cette tombe fermée depuis si peu de temps.

Dès que les cardinaux Théodwine et Albert lui eurent expédié les procès-verbaux qu'ils avaient reçu ordre de dresser, le pape procéda à la canonisation. Elle eut lieu le jour même des Cendres, 21 février 1173. S. Thomas était mis au nombre des saints avec la qualité et les honneurs de martyr : distinction glorieuse que l'autorité de l'Église confirma ainsi par sa décision, après que la voix du peuple chrétien tout entier la lui eût décernée librement. Il ne fallait rien moins cependant que cette intervention définitive pour arrêter le choc des opinions à cet égard, et empêcher l'esprit de contradiction d'altérer un fait dont l'Église avait intérêt à déterminer la nature. Déjà les professeurs en théologie de Paris étaient aux prises, les uns louant S. Thomas comme un martyr, les autres soutenant que, loin de l'être, il avait mérité son genre de mort, bien qu'exécrable en lui-même. Où n'auraient pas conduit ces subtilités, trop favorables, comme on l'a vu tant de fois, à la cause de l'erreur? Mais Dieu par les miracles qu'il permit, et l'Église par le jugement de son chef sur la terre, terminèrent la contestation (1).

Après la mort de S. Thomas le siége de Cantorbéry resta vacant deux ans et cinq mois. Henri avait projeté d'y faire asseoir un prélat normand d'un caractère qui ne pouvait pas le mettre en péril d'avoir à faire un second martyr; mais il recula devant l'opposition qu'eût soulevée une telle élection de la part de ceux qui devaient y prendre part; ainsi après de longues hésitations, il laissa le choix tomber sur Richard prieur de Douvres, Normand d'origine et de naissance (2).

Ce fut dans la première année de cette vacance que, d'après l'avis des cardinaux légats et sur la permission du Saint-Siége, Rotrou archevêque de Rouen eut à accomplir une dernière

(1) Ap. Baron., an. 1173, n. 10. — (2) *Ibid.*, an. 1174, n. 3.

Digitized by Google

promesse faite par Henri II à S. Thomas. Marguerite de France n'avait pas été couronnée avec son mari; le roi son père s'en était plaint. Plutôt contraint que consentant, Henri II accorda que le jeune roi fût couronné de nouveau à Winchester et sa femme avec lui. Cette fois il n'y avait violation ni de la défense du pape ni du droit de l'archevêque; et cependant ces couronnements, dont le roi d'Angleterre avait voulu se faire une arme contre l'Église, devinrent l'origine des disgrâces qui vengèrent sur lui le sang du martyr.

Henri s'était révolté contre l'Église sa mère, et contre l'archevêque son père spirituel : il eut la douleur de voir ses propres enfants et leur mère Éléonore lui susciter une cruelle guerre, où ils firent entrer le roi de France, le roi d'Écosse et le comte de Flandre. La reine Éléonore, qui autrefois s'était fait séparer du roi de France, travaillait encore à faire casser son second mariage avec le roi d'Angleterre. Le dégoût qu'elle avait conçu pour le premier avait eu pour prétexte une dévotion déplacée et excessive : car, disait-elle en plaisantant, c'était moins un prince qu'un moine qu'elle avait pour époux. Le second lui déplut par un caractère tout opposé, et l'on a même soupçonné que la jalousie n'y était pas étrangère.

Quels que fussent ces motifs, Rotrou archevêque de Rouen était loin de les considérer comme suffisants pour déterminer le divorce. Il crut devoir l'exprimer à la reine dans une lettre qui, comme plusieurs autres, est attribuée au savant Pierre de Blois, et où se trouvait puissamment établie l'indissolubilité du mariage et la dépendance qui, selon toutes les lois, est l'état essentiel d'une femme par rapport à son mari. « Nous sommes tous dans la désolation, lui disait-il (1), de ce que, vous qui êtes une princesse si prudente, vous vous éloignez de votre époux, et souffrez que vos enfants, qui sont vos entrailles et les siennes, se soulèvent contre lui. Plût à Dieu que la mort nous eût fermé les yeux plutôt que de voir de pareils malheurs! Nous sommes persuadés que si vous et eux ne

(1) Petr. Bles. *Ep.*

Digitized by Google

rentrez dans la soumission, vous allez causer la ruine de l'État. Réunissez-vous donc, grande reine, et par votre réconciliation vous rendrez la tranquillité et la paix à tous vos sujets. C'est la charité la plus pure et la plus tendre qui vous parle, et, puisque vous et le roi votre époux êtes du nombre des ouailles dont nous avons à répondre, ou vous retournerez avec lui ou vous nous contraindrez d'employer contre vous l'autorité des canons. »

Si cette lettre ne remédia pas aux chagrins qui divisaient la famille royale d'Angleterre, elle eut du moins l'avantage de disposer la reine à les prendre plus patiemment et contribua vraisemblablement à la rattacher à son devoir.

L'archevêque de Rouen fut moins heureux dans une mission que vers le même temps il eut à accomplir à la cour de France, conjointement avec Arnoul évêque de Lisieux. Henri les avait chargés d'obtenir du roi de France qu'il lui renvoyât ses trois fils réfugiés à sa cour; ils devaient aussi le prier d'être arbitre du différend qui les séparait de leur père et souverain. Mais Louis était bien éloigné de lui donner satisfaction sur l'un ou l'autre de ces points, et les termes dans lesquels la demande du roi d'Angleterre fut repoussée durent blesser cruellement son orgueil : « Il juge votre caractère, écrivaient à Henri les deux envoyés, avec autant de liberté que de sévérité : car il prétend avoir été trop souvent la dupe de vos artifices et de votre hypocrisie et vous avoir vu trop fréquemment, et sous le prétexte le plus léger, violer les engagements les plus sacrés; de sorte qu'après l'expérience qu'il a faite de votre duplicité, il est déterminé à ne plus ajouter foi désormais à vos promesses. Pardonnez-nous, royal sire, si nous croyons de notre devoir d'écrire ce qu'il nous a été pénible d'entendre ; mais notre mission nous oblige non-seulement à porter le message que vous nous avez confié, mais aussi à vous rendre la réponse que nous avons reçue (1). »

(1) Bles. *Epist.* CLIII, CLIV.

Digitized by Google

Henri eut donc non-seulement la douleur de voir se coaliser contre lui ses trois fils, le roi de France et tous les barons du royaume, le comte de Flandre, celui de Poitiers, et Guillaume roi d'Écosse; mais il lui fallut encore entendre ses propres enfants lui reprocher, sinon le meurtre de S. Thomas, du moins l'impunité accordée à ses assassins. Le jeune Henri, récemment couronné pour la seconde fois, prétendait être roi de l'Angleterre proprement dite, et aspirait à en devenir bientôt l'unique maître. Pour gagner les peuples à son parti, il évoquait l'ombre de S. Thomas. « Je passe sous silence, disait-il dans un manifeste destiné à excuser sa révolte auprès du saint-père, les injures qui me sont personnelles, pour en venir à ce qui a le plus fortement agi sur moi. Les insignes scélérats qui ont massacré, dans le temple même, mon père nourricier, le glorieux martyr du Christ, S. Thomas de Cantorbéry, demeurent sains et saufs; ils sont enracinés dans le sol; aucun acte de justice royale ne les a poursuivis, après un attentat aussi horrible (1). Je n'ai pu souffrir cette négligence, et telle a été la première et la plus forte cause de la discorde actuelle. Le sang du martyr criait vers moi, je n'ai pu ni le venger ni lui rendre les honneurs qui lui étaient dus; mais au moins lui ai-je donné un gage de mon respect en visitant sa sépulture à la vue et au grand étonnement de tout le royaume. Mon père en a conçu beaucoup de mécontentement contre moi; mais, certes, je crains peu de mécontenter un père quand il s'agit de la dévotion au Christ,

(1) Le roi les avait abandonnés, paraît-il, au jugement des cours ecclésiastiques. Mais devait-il en demeurer là et se serait-il borné à cette apparente indifférence s'il n'avait eu intérêt à les ménager? Stanley, auteur moderne, qui a soigneusement recherché les faits qui se rattachent au reste de leur vie, nous les montre, (*Mémoires historiques*, page 10) pendant les deux années qui suivirent le crime, « vivant à la cour dans l'intimité du roi. » Quoi qu'il en soit, ils vinrent trouver le pape pour recevoir de lui une pénitence; le pape les envoya à Jérusalem. Guillaume de Tracy, qui le premier avait frappé le saint martyr, mourut en route dans la Calabre, d'une affreuse maladie. Les autres poursuivirent leur pèlerinage; mais on ne voit pas qu'ils en soient revenus; ils moururent jeunes, frappés par la main de la Providence, dans un espace de moins de trois ans après la mort du martyr. V. Baron., an. 1172, n. 17.

Digitized by Google

pour lequel c'est un devoir d'abandonner son père et sa mère (1). »

Ce discours était habile : car plus le Ciel se déclarait pour le saint martyr par les nombreux prodiges qui s'opéraient à son tombeau, plus l'indignation du peuple contre celui qu'il considérait comme l'auteur de sa mort allait croissant.

Henri dans sa détresse prit un parti fort surprenant, auquel on n'eût jamais supposé que son orgueil pût s'abaisser, mais qui montre combien cet esprit extrême en tout n'agissait que sous l'impulsion de sa passion du moment. C'était au moyen âge une coutume adoptée par tout prince qui se sentait mal affermi ou menacé sur son trône, de chercher un appui auprès du Saint-Siége en se déclarant son feudataire. Par là, sans rien perdre de ses droits, il acquérait une puissante protection, qu'il pouvait invoquer contre l'usurpation de ses voisins et contre la rébellion de ses peuples ou de ses vassaux. Tel fut l'expédient qu'imagina Henri pour échapper à la formidable coalition qui s'était formée contre lui. « A votre juridiction, écrivit-il au pape Alexandre III dans une lettre restée célèbre à juste titre, appartient le royaume d'Angleterre, et je me tiens lié envers vous par toutes les obligations que la loi impose aux feudataires. Que l'Angleterre éprouve donc ce que peut le pontife romain, et, puisque les armes matérielles ne sont pas à son usage, qu'il défende avec le glaive spirituel le patrimoine du bienheureux Pierre (2). »

Le pape Alexandre accepta la suzeraineté, et prit aussitôt des mesures pour protéger le roi d'Angleterre. Il donna à Richard, nouvel archevêque de Cantorbéry, le pouvoir et l'ordre d'excommunier tous ceux qui troubleraient la paix du roi ; puis il envoya, pour réconcilier les princes, un légat spécial, dont l'éminente sainteté ne pouvait manquer d'exercer une grande influence sur la mission qui lui était confiée (3).

(1) *Script. rer. Franc.*, t. XVI, p. 643. — (2) Ap. Baron., an. 1173, n. 10.
(3) Ap. Baron., an. 1173, n. 11.

Digitized by Google

On l'appelait Pierre, et on le surnommait de Tarantaise, de la ville de Savoie dont il était archevêque (1). Né aux environs de Vienne dans le Dauphiné, d'une famille obscure et peu aisée, il avait vaincu par ses prières et surtout par ses heureuses dispositions la répugnance qu'inspirait à ses parents sa vocation pour les études. En 1123, à l'âge de vingt-deux ans, il avait embrassé la réforme de Cîteaux à Bonnevaux, sous la direction du saint abbé Jean, depuis évêque de Valence. Lui-même dix ans après avait été chargé de la fondation d'Estami, dans les Alpes Pennines. C'est là qu'attirés par son renom de charité et de patience, vinrent le chercher les électeurs chargés de pourvoir à la vacance du siége métropolitain de cette province, qui était Moustier ou Tarantaise.

Cette Église avait été désolée par les négligences et les scandales de son prédécesseur ; en faire disparaître tout vestige fut le premier objet du travail du nouveau pasteur. Pour y parvenir, il fallait rétablir la discipline dans le clergé, éclairer le peuple dont l'instruction avait été plus que négligée, renfermer la noblesse dans les limites du droit et du devoir envers l'Église, lui faire restituer ses biens ou dissipés ou envahis, relever les églises qui tombaient en ruine, et pourvoir les autels abandonnés de tout ce qu'exige la décence du service divin. Telles étaient les œuvres réservées au zèle de ce saint homme. Il n'en fut point effrayé : il les entreprit avec courage, sut par sa sagesse les amener à bien, et se vit récompensé de toutes les peines qu'elles lui avaient coûtées par la vénération de tout son diocèse. Son humilité en fut effrayée ; il s'éloigna en secret, et sut se faire admettre dans un monastère d'Allemagne où il vécut complétement inconnu. Les recherches de ses diocésains, stimulées par leurs regrets, finirent cependant par l'y découvrir, et Pierre, adorant la volonté du Seigneur, se laissa reconduire à son troupeau.

(1) Boll., 3 mai.

Digitized by Google

Dieu semblait, en effet, l'avoir choisi de préférence à d'autres saints, ou prélats ou simples religieux, pour dompter l'orgueil de l'empereur Frédéric, et faire rougir de leur lâcheté ceux d'entre les évêques du royaume de Bourgogne qui lui témoignaient trop de complaisance. Bien que Pierre se déclarât hardiment et en toute rencontre l'ennemi du schisme que l'empereur continuait à fomenter, ce prince cependant l'aimait et lui témoignait un grand respect. Mais sa faveur aussi bien que son zèle portait ombrage aux partisans du schisme. Herbert surtout, intrus de Besançon et décrié pour ses crimes, le poursuivit avec acharnement. « Que voulez-vous? disait Frédéric, puis-je en user autrement? Et si je m'oppose aux hommes parce qu'ils ne méritent pas que je les ménage, voulez-vous que je m'oppose à Dieu même? »

Reconnaissant aussi l'esprit de Dieu dans l'archevêque de Tarantaise, mais plus conséquent avec ses convictions que Frédéric, le pape avait voulu tirer parti de son zèle pour arrêter les progrès du schisme en Italie. Il l'appela près de lui, et le voyage du saint archevêque fut celui d'un apôtre toujours en lutte contre les adversaires du vicaire de Jésus-Christ. Son empire sur les esprits était tel, que les inimitiés les plus invétérées cédaient à l'ascendant de sa parole, et se changeaient en dispositions pacifiques. Il est vrai que, s'il parlait, Dieu parlait avec lui et plus éloquemment que lui par les prodiges qui pendant toute sa mission ne cessèrent de découler de ses mains. Ces merveilles lui assujettissaient tous les cœurs; et c'est sans doute ce qui engagea le pape à l'envoyer en France pour y ménager entre le roi de France et celui d'Angleterre un rapprochement qu'il souhaitait ardemment. Louis VII le fit recevoir avec magnificence dans toutes les villes par où il passait; mais le jeune roi d'Angleterre se distingua encore plus par la vénération qu'il lui témoigna. A peine l'eut-il aperçu qu'il courut à lui, se prosterna à ses pieds et lui fit une sainte violence pour s'emparer d'une vieille chape que

Digitized by Google

archevêque portait, presque en lambeaux, parce que la foule ne cessait d'en couper des morceaux. Comme les témoins de cette action en témoignaient au prince leur étonnement : « Vous tiendriez un autre langage, répondit-il, si vous saviez quels admirables effets a produits sur les malades une ceinture que j'en ai reçue il y a quelques années. » Il parlait de ce qui s'était passé cinq ans auparavant, lorsque l'archevêque de Tarantaise était venu à la cour d'Angleterre pour les intérêts du comte de Savoie et du comte de Toulouse, qu'il avait réconciliés ensemble.

Les esprits difficiles en fait de miracles retombent ici dans un embarras que nous croyons avoir déjà dissipé en parlant de S. Bernard. Les guérisons opérées par S. Pierre de Tarantaise ne furent ni moins nombreuses ni moins merveilleuses. Disons que la religion ne permet pas de douter que Dieu puisse en accorder le don à qui il lui plaît, et ajoutons que ces guérisons eurent pour témoins les deux rois et les deux cours, qui les examinèrent à loisir et rendirent à leur vérité un témoignage où tout annonce une conviction profonde, qui ne permet pas de les contester.

Cependant il faut avouer que la mission de S. Pierre de Tarantaise n'obtint pas tout le succès que le pape en avait attendu. Il prédisposa sans aucun doute les esprits à la paix, qui ne devait se faire que quelques mois plus tard ; mais il ne lui fut pas donné de la conclure, et même Dieu, qui aime à éprouver les siens, lui refusa la consolation de revoir son diocèse. A son retour en Savoie, passant par la Franche-Comté, la maladie l'arrêta au monastère de Bonnevaux, maison de son ordre. Il y mourut le 3 mai 1174, dans la soixante et onzième année de son âge et la trente-quatrième de son épiscopat. Simple religieux, supérieur de communauté, archevêque, il avait laissé de lui une si haute idée qu'en présence des miracles qui s'opéraient à son tombeau, on se crut suffisamment autorisé à réclamer pour lui les honneurs de la canonisation, avant l'expiration des délais accoutumés.

Digitized by Google

Sur les lettres du chapitre général de Cîteaux, et à la requête du roi de France, le pape se montra disposé à y procéder. Mais la multitude des affaires fut cause qu'elle n'eut lieu que dix-sept ans après sous un autre pontificat (1).

Au reste, il fut bientôt manifeste que, si Dieu avait paru ne pas bénir les efforts du saint archevêque de Tarantaise, c'est qu'il voulait que la pacification de cette guerre presque parricide devînt le triomphe de celui dont le martyre en était le prétexte. Henri II luttait péniblement contre les forces combinées du roi de France, du comte de Flandre et des partisans de ses trois fils, lorsque l'évêque de Winchester vint l'avertir en toute hâte qu'au nord de l'Angleterre le roi d'Ecosse, également déclaré contre lui, faisait des progrès alarmants. Aussitôt, quittant le continent, Henri prit la mer, malgré une rude tempête qui sévissait au moment où il s'embarqua, et aborda heureusement à Southampton le lundi 8 juillet. On remarquait dans sa résolution quelque chose de mystérieux, dont on n'eut l'explication que lorsque, malgré sa position critique, on le vit s'acheminer vers le lieu où reposait sa victime. Le temps et les événements avaient produit sur Henri leur effet accoutumé : il était rentré en lui-même, et, reconnaissant que pour avoir persécuté l'oint du Seigneur il s'était attiré sur lui et sur sa famille toute sorte de calamités, une expiation solennelle du crime, dont enfin il s'avouait coupable, lui parut le moyen le plus efficace d'en détourner le châtiment.

Dans ce dessein, il jeûna strictement au pain et à l'eau, et, se détournant des villes, il se dirigea en toute diligence vers Cantorbéry. Le vendredi suivant il était en vue de la ville. Alors il descendit de cheval et fit le reste du chemin pieds nus et vêtu d'une laine grossière, comme un pèlerin ; ses pas étaient marqués le long des rues par le sang qui coulait de ses pieds. Il arriva au portail de l'église et y fit sa prière ; puis il visita

(1) Bolland., 3 maii.

Digitized by Google

le théâtre du crime, qu'il arrosa de ses larmes. Descendu dans la crypte où avait été déposé le corps de S. Thomas, il s'approcha du tombeau poussant des sanglots, et y demeura prosterné tout le reste du jour. Il y était à peine que l'évêque de Londres, parlant au nom du roi à tous les assistants, dit que le roi reconnaissait avoir été par ses paroles violentes l'occasion de la mort du martyr, bien que ce fût contre son gré; il sentait vivement le tort qu'il avait eu de le persécuter pendant sa vie et venait pour en offrir à Dieu et à S. Thomas son humble pénitence. Alors le roi dit le *Confiteor;* ses épaules furent dépouillées; il courba la tête vers une des ouvertures pratiquées dans la tombe, et reçut cinq coups de discipline de chacun des évêques présents, et trois de chacun des moines qui étaient plus de quatre-vingts. Quand ce fut fini, il reçut l'absolution; puis il demeura là toute la nuit sur le pavé, dans la veille et la prière, et ne souffrit pas qu'on lui donnât un tapis ni qu'on lui apportât de l'eau pour laver ses pieds saignants et souillés par la boue. Dès qu'il fit jour, Henri demanda une messe, l'entendit, but de l'eau dans laquelle on avait fait dissoudre un peu du sang desséché du martyr, et, remontant à cheval, prit le chemin de Londres le cœur soulagé du poids énorme qui l'accablait (1).

A partir de ce jour les affaires de Henri prirent une tournure plus favorable. Une bataille gagnée dans laquelle le roi d'Écosse fut fait prisonnier au moment même où Henri entendait la messe à Cantorbéry, le siége de Rouen levé à son retour en Normandie, les projets de ses ennemis déconcertés, sa famille réconciliée avec lui aux conditions qu'il lui plut d'imposer, la paix rétablie entre la France et l'Angleterre et la tranquillité rendue à tous ses États : tels sont les faits qui s'accomplirent en moins de trois mois après son pèlerinage et au moment où sa cause semblait perdue. Aussi les historiens

(1) Neubrid. n. 35 — Diceto, 377.— Hoved., 308. — Baron., ann. 1174, n. 6 et 7, et Morris, ch. XXXIII.

Digitized by Google

ne craignent-ils pas de les attribuer à la pénitence du roi, et à l'intercession du saint martyr (1).

Un fait non moins heureux pour Henri fut le rétablissement en Irlande de la supériorité de ses armes, qui avaient beaucoup souffert de son éloignement. Pour déterminer l'Irlande à accepter son joug, il eut recours à l'appui du Saint-Siége et fit lire avec beaucoup de solennité, dans un synode d'évêques irlandais, une concession qu'il avait obtenue depuis plus de dix-huit ans (1156) du pape Adrien IV. Elle est conçue en ces termes :

« Il est hors de doute, et votre noblesse elle-même l'a reconnu, que l'Hibernie et toutes les îles sur lesquelles ont brillé ces splendeurs du soleil de justice qui est le Christ et qui ont reçu les enseignements de la foi chrétienne, appartiennent à la juridiction de S. Pierre et de l'Église romaine (2). Vous nous avez fait savoir que vous vouliez entrer dans l'île d'Hibernie pour soumettre le pays au joug des lois, en extirper les semences du vice, et y faire acquitter au bienheureux Pierre la contribution annuelle d'un denier pour chaque maison, conservant en même temps dans leur intégrité tous les droits des Églises. Ce pieux désir n'a rien qui ne mérite notre faveur; ainsi nous tenons pour agréable que dans le but d'agrandir les limites de l'Église, de maîtriser le cours des vices, de corriger les mœurs, d'enraciner la vertu et de propager la religion chrétienne, vous fassiez votre entrée dans cette île et que vous exécutiez tout ce qui concerne l'honneur de Dieu et le salut du pays. Que le peuple de cette contrée vous reçoive donc et vous honore comme son seigneur, sauf le droit des Églises, qui doit rester intact et la contribution annuelle d'un denier due au bienheureux Pierre et à l'Église romaine. Si donc vous jugez à propos de mettre à exécution ce que vous avez conçu dans votre pensée, employez tous vos soins à former ce peuple aux bonnes mœurs, et que tant par

(1) Baron., 1174, n. 7. — (2) Ap. Labb. *Concil.*, t. X, p. 1143.

Digitized by Google

vos efforts que par ceux d'hommes reconnus émiments en foi, en paroles et en mœurs, l'Église soit dans ce pays décorée d'un nouveau lustre, et que la religion chrétienne y soit plantée et y croisse, et que tout ce qui regarde l'honneur de Dieu et le salut des âmes soit ordonné par vous, de telle manière que vous méritiez d'obtenir au ciel la plus haute récompense et sur la terre un nom glorieux dans tous les siècles (1). »

A la sollicitation de Henri II, Alexandre III avait confirmé cette lettre de son prédécesseur ; mais elle est devenue de nos jours une pierre d'achoppement pour bien des écrivains. Plusieurs ont prétendu y trouver la preuve que les papes s'attribuaient le pouvoir de disposer de tous les royaumes, puisque Alexandre déclare que l'Irlande et toutes les îles éclairées des lumières de l'Évangile appartiennent à S. Pierre (2).

L'auteur du *Pouvoir du pape au moyen âge*, M. Gosselin, que nous avons si souvent cité, ne trouve rien de mieux à leur répondre que de dire qu'il ne s'agit ici que d'une juridiction spirituelle. Mais cette assertion ne nous semble pas fondée : car il est manifestement question dans ce document d'un droit spécial que le Saint-Siége prétend avoir sur l'Irlande et les îles adjacentes, droit que Henri a reconnu non-seulement dans sa lettre au souverain pontife, mais encore au concile de Cashel, tenu deux ans auparavant, devant tous les évêques de l'Irlande et les chefs qui sous le nom de rois se partageaient l'autorité dans cette île. Reconnu solennellement dans cette assemblée pour souverain de l'île, il crut cependant devoir solliciter auprès du pape la reconnaissance de cette espèce d'élection, et le pape la lui accorda ainsi qu'à ses héritiers, en lui conférant à perpétuité la souveraineté de ce pays (3). Croit-on que cette double action eût eu lieu, si de part et d'autre un droit spécial des souverains pontifes sur l'Irlande n'avait pas paru

(1) Ap. Labb. *Concil.*, t. X, p. 1143. — (2) V. Bossuet, *Déf. de la déclar.*, l. I, c. II ; liv. III, c. XVIII. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XV, liv. LXX, n. 16. — (3) Ap. Labb. *Concil.*, t. X, p. 1454.

Digitized by Google

chose établie? Mais quel peut en être le fondement ou l'origine?

Jean de Salisbury, négociateur de cette affaire, nous dit que ce droit était fondé sur la donation de Constantin, pièce apocryphe, mais dont personne alors ne contestait l'authenticité. Nous aimons mieux croire qu'à une époque inconnue le Saint-Siége avait acquis sur l'Irlande le droit de suzeraineté, et ce qui nous le donne à penser est cette redevance du denier de Saint-Pierre, dont le pape parle comme d'un usage déjà ancien et universellement admis. Notre sentiment est celui d'un auteur anglais, Keating, qui prétend que les Irlandais ont donné la suzeraineté de leur île à Urbain II en 1092 ; mais ce fait n'est pas bien prouvé (1). Quoi qu'il en soit, il est contre toute raison de conclure de cette lettre que les papes prétendaient disposer à leur gré de tous les royaumes. Ils ne se regardaient comme suzerains, nous ne saurions assez le répéter, que de ceux qui s'étaient volontairement mis sous leur protection.

Pendant ces événements une décision émanée du centre de la chrétienté venait réjouir tous les cœurs qui aiment à contempler les merveilles du Seigneur dans ceux qu'il a sanctifiés. Le pape Alexandre III, après avoir attendu quelques années pour donner à certains empressements qu'il jugeait trop humains le temps de se calmer, accorda à S. Bernard les honneurs de la canonisation. « Pressé par de nouvelles instances, disait-il dans une bulle adressée au clergé de France, nous nous sommes rappelé la vie pure et respectable du serviteur de Dieu, et comment par une grâce singulière non-seulement la sainteté et la religion ont éclaté en sa personne, mais encore la lumière de sa doctrine s'est répandue dans toute l'Église. Quant au fruit qu'il a opéré dans la maison du Seigneur, maître en paroles et en œuvres, la chrétienté n'a presque point de région qui n'en retentisse, après les

(1) Lingard, *Hist. d'Angl.*, t. I, p. 269.

Digitized by Google

pieux établissements qu'il a faits jusque chez les barbares, le nombre des monastères qu'il a fondés, et la conversion d'une multitude infinie de pécheurs, que des voies larges du siècle il a ramené à la sévérité d'une voie étroite et d'une vie spirituelle. »

Le pape exposait encore, comme un motif spécial d'honorer S. Bernard, les services rendus à l'Église romaine dans les temps de ses persécutions. « L'excellente vie qu'il a menée, la sagesse toute céleste de ses conseils, en ont été un appui si sensible, continue la bulle, que nous et tout ce qu'il y a d'enfants de cette même Église, nous en devons conserver pour lui une perpétuelle reconnaissance et une perpétuelle vénération. » Et en finissant le pape faisait l'éloge des austérités et de la pénitence du saint fondateur de Clairvaux, qu'il comparait à un long et douloureux martyre, n'hésitant pas à lui en attribuer le mérite (1).

L'abbaye de Cîteaux, quand S. Bernard fut canonisé, était gouvernée par le B. Alexandre, et celle de Clairvaux par Gérard Ier, ce courageux zélateur de la règle, qui signa de son sang sa fermeté à en maintenir l'observance. Un moine, outré et furieux de la juste réprimande qu'il avait reçue pour certaines fautes qu'il avait commises, l'assassina à Igny en Champagne (2).

L'abbaye de Saint-Mesmin au diocèse d'Orléans avait aussi été ensanglantée par le meurtre de son abbé ; mais on ne voit pas que ce crime ait eu d'autres suites que la dispersion de ceux qui l'avaient commis. Dieu permettait sans doute des écarts aussi affreux pour tenir en garde contre elles-mêmes ces âmes rudes et fortes, qui peuplaient alors tous ces austères asiles ouverts à la pénitence. De si redoutables exemples devaient leur enseigner à réprimer les ardeurs de leur nature, par la pratique de l'humilité et de la patience.

Cependant le schisme qu'avait tant favorisé l'empereur

(1) *Ep.* Alex. III, ap. Labb., t. X, p. 1376. — (2) *Annal. ord. Cist.*

Digitized by Google

Frédéric durait toujours. Ce n'était pas une persécution déclarée : l'intérêt que l'empereur avait à conserver intacte son autorité dans cette partie de la France appelée le royaume de Bourgogne, tempérait fort l'activité qu'il eût pu mettre à le propager. C'était plutôt un piége tendu aux ecclésiastiques que l'ambition ou l'envie de plaire groupait autour du souverain. Ces secrètes dispositions ne leur faisaient trouver que trop de raisons de se conformer aux intentions du prince, et s'y conformer était pour eux sacrifier leur foi et scandaliser l'Église. Tel fut l'écueil contre lequel vint se perdre doublement Drogon archidiacre de Lyon, qui avait succédé à Héraclius de Montboissier sur le siége archiépiscopal, vers l'année 1161. Nommé par une imposante majorité, il s'était rendu auprès de Frédéric, et avait reçu de son antipape l'acte confirmatif ou les prétendues bulles qui ratifiaient sa nomination (1). Cette démarche révolta, et fit aussitôt procéder à une nouvelle élection qui porta au siége de Lyon Guichard de Cîteaux, abbé de Pontigny, le même qui avait reçu S. Thomas de Cantorbéry dans son abbaye avec la plus grande générosité. Comme les évêques suffragants de Lyon qui avaient le plus appuyé cette seconde élection étaient sujets du roi de France, Drogon, évitant avec soin de toucher le motif qui avait excité leur zèle, s'en plaignit à Louis VII. Mais ni le roi ni le pape ne voulurent l'écouter ; Alexandre III se prononça très-vivement et à plusieures reprises pour le nouvel élu, qu'il voulut consacrer de ses mains, avant de quitter Montpellier pour retourner à Rome. Un intérêt puissant lui attachait Louis VII, qui voyait dans la promotion de Guichard un moyen d'arriver à se rendre maître de Lyon et de ses dépendances (2). Ainsi, malgré l'empereur, Guichard se maintint dans le droit que lui donnaient sa nomination et son sacre, bien qu'il se vît contraint de rester éloigné de la ville de Lyon, où Drogon était toujours le plus appuyé (3). Il y rentra à la fin, et il paraît que les qualités per-

(1) *Gal. Christ.—Hist. Fr.*, t. IV. — (2) *Ep.* Th. Cant., t. I. — (3) *Ep.* Alex. III, ap. Martène.

Digitized by Google

sonnelles qu'il sut déployer, ne contribuèrent pas peu à lui gagner les cœurs de ses diocésains.

Au reste, l'action du schisme était presque nulle dans celles de nos provinces qui étaient dépendantes de l'empire. Tous les cœurs appartenaient au véritable pontife, et lorsque les seigneurs particuliers ne concouraient pas avec Frédéric à l'avancement du schisme, les diocèses qu'il était forcé de laisser à leur liberté n'y prenaient que très-peu de part.

Raymond V comte de Toulouse, tout indépendant qu'il était de l'empereur, fut un de ces seigneurs ou petits tyrans que Frédéric par ses brigues attacha le plus opiniâtrément au parti de l'antipape ; mais Alexandre n'y perdait rien. Il eût été honteux pour lui de compter parmi les défenseurs de sa cause un prince décrié pour le débordement dans lequel il vivait (1). Au scandale d'un concubinage public, il ajouta celui d'une persécution déclarée contre ceux des évêques qui refusaient de communiquer avec l'antipape. Maître du Languedoc, il eut aussi par ses alliances le pouvoir d'appesantir son bras sur le saint évêque de Grenoble, Jean, courageux défenseur de l'unité de l'Église, et le fit envoyer en exil. C'était le quatrième profès de la Grande Chartreuse que son éminente vertu avait élevé sur ce siége, succession bien honorable à l'ordre des chartreux, éloigné par état de toutes les voies qui conduisent à l'épiscopat (2). Mais bientôt l'évêque de Grenoble se vit délivré de cet ennemi redoutable par les préoccupations que lui donnèrent les progrès du manichéisme dans ses États. Nous avons vu S. Bernard et Geoffroy de Chartres l'y combattre avec avantage, mais à la faveur du schisme ces erreurs avaient repris des forces et devenaient si menaçantes, que le comte de Toulouse sentit le besoin de se montrer moins hostile aux catholiques, s'il voulait se rapprocher du pape et du roi de France, dont le double appui lui devenait indispensable.

(1) *Ep.* Alex. III, *Ep.* CXII. — (2) *Gal. Christ.*, t. II.

Digitized by Google

Avant de donner plus de détails à ce sujet, il importe de signaler les désordres que le schisme avait causés au sein de la congrégation de Cluny. Imar, cardinal-évêque de Frascati, était parvenu à l'y introduire. De concert avec quelques religieux qu'il avait subornés, ce cardinal, un des principaux appuis de l'antipape Octavien, tendit un piége à l'abbé de Cluny, Hugues de Trasham, qu'une faction voulait renverser. Sur le parti à prendre entre les deux prétendants au pontificat, on l'amena à s'en remettre à l'avis de son chapitre. Il le fit, et comme le chapitre était en majorité composé de ses ennemis, on conclut à garder la neutralité : ce qui ne pouvait qu'offenser le pape véritable et attirer son indignation. Une fois sur la pente de la défection, Hugues de Trasham ne sut pas s'arrêter, et de la neutralité il passa bientôt à une séparation ouverte. Henri de France, alors évêque de Beauvais, commis par le pape pour rétablir l'ordre dans cette congrégation, tint à cet effet un chapitre général à Melun. Il y put constater que l'esprit de schisme s'était peu répandu dans les autres monastères dépendant de Cluny, et dès lors il n'hésita plus à prononcer la sentence d'excommunication contre son indigne abbé et ses adhérents. Tout cela cependant ne se passa point sans exciter de grands troubles dans la congrégation de Cluny, autrefois renommée pour sa régularité ; et déjà l'empereur Frédéric s'apprêtait à en profiter pour l'accomplissement de ses desseins, mais Dieu les déjoua complétement. Le malheureux Hugues de Trasham, qui s'était mis quelque temps à sa suite, mourut en Franche-Comté dans un triste abandon en l'année 1164. Étienne l'avait remplacé à Cluny, et gouverna ce monastère pendant dix ans avec sagesse, quoique les premiers vœux n'eussent pas été pour lui. Le pape et les meilleurs religieux de la congrégation lui eussent préféré Ponce de Montboissier, frère de Pierre le Vénérable et abbé de Vézelay au diocèse d'Autun ; mais sa mort vint empêcher cette élection.

La préférence dont Ponce de Montboissier était l'objet, était

Digitized by Google

due sans doute à l'éclat avec lequel il venait de soutenir, contre les évêques d'Autun et les comtes de Nevers, une longue lutte en faveur des priviléges et de certains droits de son abbaye. Il y avait en effet montré une âme ferme et courageuse, aussi bien qu'un esprit habile et délié. L'abbaye de Vézelay était de toutes les abbayes de France une des plus riches en priviléges spirituels comme en biens temporels; mais l'abbé Ponce manqua peut-être de modération dans ses efforts pour les défendre, et prépara ainsi à son gouvernement de sérieuses difficultés.

Un de ces priviléges, celui de faire conférer les ordres dans son église sans la participation de l'ordinaire, devint une source presque intarissable de querelles et de procès. Ce différend remplit presque entièrement l'épiscopat de deux évêques d'Autun, dans le diocèse desquels était située l'abbaye de Vézelay; occupa sérieusement et à plusieurs reprises les tribunaux romains sous trois pontificats, et ne reçut de solution que sous celui d'Alexandre III. Encore ne fut-ce pas un jugement définitif, mais un simple accommodement à l'amiable entre les parties et pour la vie seulement de l'évêque actuel, lequel réservait à ses successeurs tous les droits de son Église.

Dans cette longue période de débats fort animés et souvent fort orageux, les papes favorisaient généralement les religieux; mais les évêques soutenaient hautement ce qu'ils croyaient être leur droit, et même l'un d'eux, frère du duc de Bourgogne, fier de sa naissance et du crédit qu'elle lui donnait, les dépassa certainement. Il allait jusqu'à prétendre anéantir les exemptions, et mettre l'abbaye de Vézelay sur le même pied que les établissements de son diocèse dépendant de sa juridiction immédiate. Aujourd'hui que les priviléges ont disparu et avec eux cet esprit de corps qui s'alimente en les soutenant, on se fait difficilement une idée des tempêtes que soulevaient ces questions au sein des corporations qui s'y trouvaient intéressées.

Digitized by Google

Au reste l'arrangement provisoire dont nous avons parlé, ne rendit pas la paix à l'abbé de Vézelay, et ne fit que déplacer l'arène où il devait combattre. Après cette lutte pour un privilége tout spirituel, il en eut une autre à soutenir contre les comtes de Nevers à propos de droits territoriaux que les abbés de Vézelay étaient accusés d'avoir usurpés. Le comte, non content de réclamer, avait usé de représailles et s'était emparé à son tour d'autres droits et revenus cédés à l'abbaye, prétendait l'abbé, par l'acte même de sa fondation, trois cents ans auparavant. Dans un si grand éloignement des origines, il y avait eu vraisemblablement des conventions et des prescriptions de nature à mettre chacun des contendants en sûreté de conscience, et dès lors on pouvait augurer combien il serait difficile d'en sortir. En effet, Ponce de Montboissier était un religieux aussi intègre que zélé; mais Guillaume comte de Nevers, auteur de la querelle, était aussi un seigneur craignant Dieu ; cette crainte même l'avait porté à refuser de partager la régence du royaume avec l'abbé Suger, et il finit par se donner à Dieu dans l'ordre des chartreux. Le pape Lucius II, qui connaissait ses vertus, sut les mettre à profit pour la cause de l'abbaye, et, par ses remontrances mélangées de fermeté et de douceur, obtint d'abord pour elle quelque répit. Bientôt vint la croisade prêchée sous le pontificat d'Eugène III par S. Bernard dans cette assemblée célèbre tenue à Vézelay même. La double intervention du pontife et du saint fit alors pour l'abbaye plus encore que n'avaient fait les exhortations du pape Lucius. Mais au retour de la croisade, le fils de Guillaume de Nevers prit en main la conduite des affaires, et après quelques hésitations il remit tout en question.

Voyant les habitants de Vézelay dans une grande aisance, grâce à la modération des abbés qui n'en exigeaient que de faibles redevances, le nouveau comte les poussait à s'affranchir entièrement, et faisait briller à leurs yeux la flatteuse perspective de devenir propriétaires des biens dont ils n'a-

Digitized by Google

vaient que l'exploitation. Ceux-ci, au premier abord, eurent honte de payer d'une si noire ingratitude une communauté à laquelle ils se reconnaissaient redevables de leur prospérité. Mais il y a partout des esprits ambitieux et remuants. A l'instigation du comte, on fit à Vézelay ce qu'on avait fait en tant d'endroits : on établit la commune, et on créa des magistrats décorés du nom de consuls. Alors les principaux d'entre les habitants sommèrent l'abbé de Vézelay d'avoir à incorporer son monastère à la commune, et en même temps de renoncer à certaines redevances qu'ils déclaraient d'institution récente et abusive. L'abbé ne fit ni l'un ni l'autre. Il tenta d'abord de ramener son peuple par des promesses avantageuses ; puis, voyant que tout était inutile, il déclara courageusement que, défenseur et père de son monastère, il n'était que l'agent du souverain pontife, seigneur suzerain de l'abbaye de Vézelay, et qu'en cette qualité il en appelait à son tribunal de tous les envahissements qui venaient d'être consommés.

Le pape répondit à son appel en nommant deux légats chargés de venir examiner l'affaire sur les lieux ; mais pendant ce temps l'abbé de Vézelay ne s'y était plus trouvé en sûreté et s'était retiré à Cluny. Les légats l'y rejoignirent, et ce fut de là qu'après d'inutiles tentatives d'accommodement avec le comte de Nevers, ils excommunièrent nommément les principaux chefs de la révolte et lancèrent l'interdit sur les terres de Vézelay. A l'instant tout y fut en feu. Un prêtre qui se hasarda à publier la sentence faillit y laisser la vie, et ceux qu'elle frappait, ne pouvant décharger leur colère sur l'abbé, auteur, disaient-ils, de tout le mal, s'en prirent à ses religieux qu'ils accablèrent de vexations. L'édifice même ne fut pas respecté ; on en démolit une partie, et il est probable que sous main le comte de Nevers, à la famille duquel cette abbaye portait ombrage, attisait le feu de la révolte. C'est du moins ce qu'il est permis de conclure de sa réponse aux députés du monastère qui imploraient son assistance : « Je

Digitized by Google

voudrais, leur répondit-il, que vous fussiez tous partis et qu'il n'y eût plus de monastère à Vézelay. »

Un seul espoir leur restait, l'intervention du roi de France. Mais Louis VII ne paraissait pas disposé à intervenir. L'ordre qu'il avait envoyé d'abord au comte de Nevers, son vassal, de dissoudre la commune, était demeuré sans résultat, et l'on se demandait si le roi tiendrait à se faire obéir. Une lettre pleine d'instances que lui adressa à ce sujet le pape Adrien IV vint mettre un terme à ses hésitations. Après quelques louanges données au zèle du roi, le pape lui faisait une vive peinture des désordres commis à Vézelay, auxquels les censures canoniques n'avaient pu remédier. Il ajoutait que l'unique remède était entre ses mains, et le priait avec les plus grandes instances de prendre la défense de l'abbaye, de forcer les bourgeois à abjurer la commune, à se soumettre à Ponce, leur abbé et leur seigneur, à lui restituer les biens enlevés, à réparer les dommages et enfin à infliger une punition exemplaire aux chefs de la révolte (1).

Le roi marcha donc sur Nevers, de Paris où il était, avec des forces suffisantes; mais, préférant toujours les moyens de douceur aux partis extrêmes, il consentit volontiers à une conférence que le comte de Nevers lui fit demander. Elle eut lieu à Moret, près Fontainebleau, et l'on y débattit les griefs allégués de part et d'autre. Après quoi le roi déclara coupables de trahison tous ceux qui n'étaient pas sortis de Vézelay avec l'abbé, ou s'étaient mis en état de rébellion contre le monastère. C'était condamner le comte, qui fut pourtant chargé de l'exécution de la sentence (2). Aussi n'est-il pas surprenant qu'il ait cherché à éluder la commission. Fatigué de ses lenteurs affectées, Ponce rentra dans Vézelay, où il fut reçu en triomphe par ses partisans. Mais ceux que la sentence royale avait d'abord dispersés, mena-

(1) Ap. Labb., t. X, p. 1157. — (2) Hug. Pictav., lib. III, ap. d'Achery, t. III, p. 532, 533.

Digitized by Google

cèrent bientôt de revenir à la charge, et l'abbé finit par où il aurait dû commencer. Sentant enfin qu'il ne serait jamais mieux défendu que par lui-même, il prit à sa solde une petite armée d'hommes étrangers au pays, fit quelques exemples sur les habitations et les propriétés des plus mutins, et sut les amener si bien à composition que, dans une assemblée tenue à Auxerre et présidée par le roi, la paix fut jurée et la commune détruite. Ponce, à la tête de la population qui était dans la joie, rentra une seconde fois dans la ville; mais cette fois il avait recouvré toute son autorité.

Cependant la querelle avec les comtes n'était qu'assoupie; elle survécut même à ceux qui l'avaient engagée. Guillaume de Mello, successeur de Ponce dans l'abbaye de Vézelay, eut d'abord beaucoup à souffrir de la part du petit-fils de Guillaume le Chartreux. Mais ce jeune prince n'avait pas seulement hérité des prétentions de son aïeul, il en avait aussi les vertus chrétiennes. Aussi, après bien des persécutions et des vicissitudes qui amenèrent les religieux de Vézelay, jusqu'à Paris, aux pieds du roi Louis VII, la paix se rétablit entre les contendants. L'auteur qui nous a transmis ces détails, termine son récit en faisant remarquer que le comte de Nevers et Guillaume de Mello devinrent si étroitement unis qu'ils n'avaient plus qu'une même volonté : accord qu'il est bien rare de voir s'établir entre des gens qui ont commencé par se traiter avec assez peu de ménagements. Mais il faut dire que d'un côté le roi, mis en demeure de se prononcer, avait à la fin parlé avec une grande fermeté, et que de l'autre on était parvenu à imposer silence à la comtesse mère du jeune prince. Elle s'était cantonnée dans un oratoire du cloître de Vézelay, d'où elle soufflait le feu de la discorde, en refusant de jurer la paix, serment, disait-elle, que son sexe, son rang et sa qualité de veuve ne lui permettaient point de faire sans se déshonorer. On ne crut pas devoir entrer en discussion sur ces différents points avec elle, et l'abbé autorisa quelqu'un à jurer en son nom.

Digitized by Google

Les manichéens, dont les progrès étaient considérables, nous l'avons fait remarquer, dans les contrées méridionales, profitèrent de ces longues querelles pour se glisser en Bourgogne, et jusque dans Vézelay où ils firent quelques disciples. Mais Guillaume de Mello en eut bientôt purgé le pays confié à son zèle. Après avoir réussi à s'emparer de neuf d'entre eux, de la secte dite des *télonaires* ou *poplicains*, il réunit quelques évêques, Guichard de Lyon, Bernard de Nevers et Gautier de Laon, et, de concert avec ces prélats, plusieurs abbés et d'autres savants personnages, il commença par constater, au moyen des interrogatoires qu'on leur fit subir, que ces sectaires appartenaient à l'hérésie manichéenne, soit parce qu'ils niaient l'efficacité du ministère ecclésiastique, soit parce qu'ils rejetaient les trois sacrements du baptême, de l'Eucharistie et du mariage. Devant l'assemblée et en présence d'une immense multitude qui avait envahi les cloîtres de l'abbaye, deux de ces hérétiques s'écrièrent qu'ils croyaient comme l'Église catholique et s'offrirent à subir l'épreuve de l'eau. « Que ferons-nous donc de ceux qui demeurent dans leur obstination? » demanda l'abbé de Vézelay. *Qu'ils soient brûlés, qu'ils soient brûlés*, s'écria le peuple. L'épreuve de l'eau fut favorable à l'un des prisonniers, qui fut mis en liberté; quant à l'autre, l'épreuve paraissant douteuse, l'abbé avait ordonné de le relâcher; mais le peuple, n'écoutant rien dans sa colère, se précipita sur ce malheureux et le mit à mort. Le sort des sept autres ne fut pas moins horrible. Arrachés probablement aussi de leur prison par la violence populaire, ils furent brûlés sur un bûcher dressé dans la vallée d'Ecouan (1).

Ces actes terribles de justice sommaire ont été le sujet d'amères récriminations de la part de beaucoup d'écrivains de nos jours. Un auteur ecclésiastique moderne (2) s'écrie aussi

(1) Hug. Pictav., ap. d'Achéry, t. III. — (2) *Hist. de l'Église de France*, t. V, p. 360.

Digitized by Google

à cette occasion; « Quelle législation déplorable! quelles mœurs cruelles! » Nous ne prétendons pas en entreprendre aveuglément la défense; mais nous disons qu'avant de marquer d'un stigmate flétrissant ceux qui prirent part à ces exécutions à un titre quelconque, il est de l'équité de tenir compte d'abord de la différence des époques, et surtout du caractère pernicieux de cette hérésie qui n'allait à rien moins qu'à effacer toute trace du christianisme, établissait en principe l'immoralité la plus révoltante et devait ainsi amener le bouleversement de tout l'ordre social. De telles considérations pouvaient à coup sûr l'emporter sur de simples vues d'humanité en des âmes attachées à la foi chrétienne, comme on l'était alors. Deux faits d'ailleurs sont là qui ne laissent pas que de donner à réfléchir. Au nord de la France, ces exécutions, déplorables sans doute, arrêtèrent la marche de l'hérésie, tandis qu'au midi plus de ménagement ou de mollesse fit verser des flots de sang en amenant cette guerre cruelle dont nous aurons bientôt à entretenir nos lecteurs.

Tant que la maison de Saint-Victor de Paris avait eu l'abbé Gilduin à sa tête, la ferveur et l'observance des règles s'y étaient inviolablement maintenues avec l'amour de l'étude et l'application aux sciences. Il en était regardé comme le second fondateur, il en avait construit tous les lieux réguliers, et avait habilement dépensé pour les usages et pour les besoins domestiques les riches donations du roi Louis le Gros et de l'évêque Girbert. Sa mort, qui était arrivée le 13 avril 1155, avait été précieuse aux yeux des fidèles, et son ancienne épitaphe l'appelle le père, le maître et l'appui du grand ordre qu'il avait formé (1).

Achard, qui devint évêque d'Avranches, et Gonthier chanoine de Saint-Quentin de Beauvais, lui succédèrent et eurent la sagesse de continuer son œuvre. Mais après eux une de ces élections aveugles que rien ne faisait craindre de la part

(1) *Hist. man. de l'abb. de S. V.*

Digitized by Google

d'une congrégation si éclairée, lui donna pour abbé un nommé Ervise, Anglais de naissance, qui en devint le scandale et y porta le trouble et la confusion. Les choses allèrent si loin que le pape se vit contraint de nommer trois commissaires chargés de visiter Saint-Victor, et de travailler par son autorité à rétablir l'union et la discipline régulière. Ervise, à ce qu'il paraît, tenait peu à la dignité, et il y renonça volontiers en faveur d'un nouvel élu nommé Guérin. Mais il tenait à l'argent dont sa place lui avait donné moyen de s'emparer. On lui reprochait d'avoir dérobé le trésor de son église, et il niait un dépôt considérable que l'archevêque de Lunden lui avait confié. Pour le forcer à restituer, l'archevêque invoqua la protection du roi, et, afin de l'obtenir, il fit valoir surtout le mauvais effet qu'une infidélité de cette nature produirait sur les étrangers si prévenus de bonne opinion pour la France.

Le savant Richard, surnommé de Saint-Victor, était alors prieur de la maison, et celui qui s'y était élevé avec le plus de zèle contre le mauvais gouvernement et les malversations d'Ervise. Richard était habile dialecticien, interprète judicieux de l'Ecriture sainte, théologien profond et habile (1). Il composa plusieurs ouvrages de théologie et de spiritualité, dont les principaux sont six livres sur la Trinité, un livre sur le Verbe incarné, un traité sur la puissance de lier et de délier, des explications sur quelques difficultés choisies de l'Écriture, des commentaires sur plusieurs psaumes, et deux livres sur l'*Emmanuel*, où il montrait que la prophétie : *Voici qu'une Vierge concevra*, ne convient qu'à Jésus-Christ et à sa sainte Mère. Un chanoine de Saint-Victor, nommé André, Écossais comme Richard, avait publié une explication de cette prophétie, et parut y favoriser le sentiment des Juifs, parce qu'il exposait leurs objections sans les réfuter (2). « Les personnes moins instruites en étaient mal édifiées, dit Richard ; et il n'était pas honorable aux savants de laisser tranquillement

(1) *Hist. manusc. de l'abb. de Saint-Victor.* — (2) *Hist. univ. P., Oper.* Rich.

Digitized by Google

es disciples d'André soutenir que, dans cet endroit, ce n'était point la Ste Vierge que le prophète avait en vue, mais sa propre femme. » Ce fut pour faire tomber cette exposition, ou pour empêcher qu'elle ne se répandît, que Richard déclare avoir pris la plume contre un écrivain que de puissantes considérations le portaient à ne point offenser.

Mais la réfutation pèche par la base. En s'attachant à supposer qu'il n'a affaire qu'à des chrétiens, il laisse intactes les objections qu'il reproche à son adversaire d'avoir reproduites sans y répondre. Du reste, cette dispute ne paraît pas être sortie des murs de l'abbaye, où Richard mourut saintement le 10 mars 1163, après avoir vécu une année sous l'abbé Guérin.

A sa mort serait presque tombée cette génération d'hommes illustres qui ont tant contribué à établir la renommée de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, s'il fallait prendre à la rigueur les plaintes du nouvel abbé sur le déplorable état où Ervise lui avait remis sa maison : « Ce n'est plus, écrivait-il au pape Alexandre, cette communauté féconde en grands sujets, qui faisaient la gloire et étaient le conseil de l'Église ; ils sont morts la plupart, et il s'en élève peu qui les rappellent. Plusieurs personnes respectables et savantes, qui auraient servi l'Église avec fruit et avec honneur, avaient ardemment sollicité d'être admises parmi nous ; mais soit caprice, soit mauvaise volonté dans mon prédécesseur, elles ont été repoussées (1). » C'est le chagrin sans doute qui inspirait à l'abbé Guérin ces expressions : car la piété et la doctrine fleurirent encore de son temps à Saint-Victor. Nous lisons d'Adam, auteur de quantité de belles proses toutes pleines du double feu de la charité et de la poésie, qu'il était un saint au milieu des saints ; et la charge de prieur que remplissait Richard fut immédiatement donnée à un autre théologien, singulièrement renommé dans les écoles (2) : on l'appelle Gautier de Saint-

(1) *Ep.* Al. III. — (2) *Hist. manusc. de l'abb. de Saint-Victor.*

Digitized by Google

Victor. Cette renommée lui vint surtout de la chaleur avec laquelle il poursuivit quatre des principaux théologiens de cette époque, Abailard, Lombard, Pierre de Poitiers et Gilbert de la Porrée. Il les accusait d'hérésies manifestes et condamnées avant eux dans plusieurs conciles : « vrais sophistes, disait-il, infectés de l'esprit d'Aristote et pour qui le vrai, le faux, ce qui n'était ni l'un ni l'autre, étaient également bons. Ils avaient leurs principes et leurs défaites pour le prouver et le nier indifféremment. Y a-t-il un Dieu? n'y en a-t-il pas un? Le Christ est-il homme, ou ne l'est-il pas? Est-il quelque chose? n'est-il rien? Vous ne gagnez à vous éclaircir avec eux sur ces questions que d'apprendre à ne savoir plus qu'en penser (1). »

Gautier de Saint-Victor et quelques autres firent là-dessus tant de bruit que le pape Alexandre en prit l'alarme; il était surtout effrayé des erreurs qu'on imputait à Pierre Lombard touchant la vérité de l'Incarnation. On prétendait l'avoir entendu dire que *Jésus-Christ, en tant qu'il était homme, n'était pas quelque chose*. Sur quoi le pape ordonna à l'archevêque de Sens d'assembler à Paris les évêques de la province; il lui donnait dans sa lettre le principe fondamental de la doctrine à établir. « Jésus-Christ, lui disait-il, est parfaitement homme, de même qu'il est parfaitement Dieu; homme véritable ayant véritablement une âme et un corps. Ordonnez que l'on s'en tienne là, écrivait le pape, avec forte et étroite défense intimée à tous d'enseigner la doctrine de Pierre, auparavant évêque de Paris, qu'il faut au contraire avoir en exécration (2). »

On voit par là qu'à l'époque de ce concile Pierre Lombard n'était plus, et avait été déjà remplacé sur le siége de Paris par Maurice de Sully. Ce prélat paraissait regarder sans trop s'émouvoir toutes ces controverses, qu'il jugeait sans doute peu dangereuses, quand il s'en éleva une autre dans laquelle il ne put refuser de s'engager. Ce fut à propos d'un baptême sur la validité duquel Ponce évêque de Clermont

(1) *Hist. univ. P.* — (2) *Conc.*, t. X, p. 1529

Digitized by Google

'avait consulté, ainsi qu'Etienne abbé de Saint-Euverte d'Orléans. Le père de l'enfant baptisé en avait été le ministre; mais, sans prononcer les mots : *Je vous baptise*, il s'était contenté de le plonger trois fois dans l'eau, en disant : *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit* (1). Et comme jusque-là il n'y avait eu qu'une promesse de mariage entre lui et la mère, l'évêque de Clermont demandait encore si l'affinité spirituelle contractée par le baptême de l'enfant n'empêchait pas qu'on ne les mariât. Dans ce baptême, répondit l'évêque de Paris, la forme du sacrement n'a point été gardée, puisqu'on y a supprimé des paroles dont la suppression change et innove ce qui essentiellement ne doit être ni changé ni innové. Le sacrement a donc été nul, et l'enfant n'a point été baptisé. Cette première décision entraînait la seconde : elle faisait évanouir l'affinité spirituelle entre le père et la mère, et les remettait à cet égard en leur liberté. « Mon ignorance me confond, votre autorité m'accable; qui suis-je, moi ? » écrivait l'abbé de Saint-Euverte, fort libéral en précautions oratoires, mais fort attaché sans doute à son sentiment : car il subtilisait beaucoup pour établir que ces mots : *Je vous baptise*, n'étaient point essentiels à la validité du baptême, parce que Notre-Seigneur n'avait pas dit aux apôtres : Dites cela, mais : Allez, faites cela. Sur un point aussi essentiel on ne pouvait demeurer indécis. Le pape fut consulté, et la dispute terminée par une décrétale en tout conforme à la décision de Maurice, qui prévalut.

Si le pape approuva son sentiment dans une contestation dogmatique, il se tint fort offensé de son procédé dans une dispute de juridiction élevée entre eux. Maurice, selon les apparences, n'agissait pas de son chef, et suivait l'impression qu'il recevait de la cour. Il avait à prononcer entre deux compétiteurs sur un archidiaconé vacant, et il avait nommé celui des deux qui était le plus en faveur auprès du roi.

(1) *Hist. Eccl. Par.* — *Ep.* Steph. Torn.

Digitized by Google

L'autre en avait appelé au pape, et le pape l'avait reçu comme appelant; mais, sans égard à ces démarches, l'évêque soutint sa nomination et pourvut le premier du bénéfice (1). Le pape, informé des provisions données, s'en plaignit hautement à son légat, le cardinal de Saint-Chrysogone, qui avait interjeté l'appel pour le compétiteur exclus : il traita d'injure le peu d'égards qu'on avait eu pour cet appel, menaça de punition, et se montra fort étonné que l'évêque ne regardât pas sa démarche comme une faute grave. L'évêque comprenait assez ce qu'on en penserait à Rome; mais l'archidiacre nommé et pourvu était neveu de Gautier, grand maître d'hôtel du roi, et le roi par là y prenait un intérêt très-particulier. Cette circonstance, que le pape n'avait pu ignorer longtemps, fit qu'après avoir dit tout ce qu'il crut que sa dignité lésée et le zèle des canons demandaient qu'il dît, il prit le parti de négocier avec le roi même. « Voyez-le, écrivit-il au légat, représentez-lui ce que c'est que de négliger un appel interjeté au Saint-Siége; qu'il sente combien l'autorité des saints Pères doit en souffrir, et à quoi l'on expose celle même de la chaire apostolique, qui se maintient surtout par le droit et l'usage des appels. C'est le point que je vous recommande de lui bien inculquer, avec la discrétion et les tempéraments qui conviennent, poursuivait Alexandre. S'il persiste, qu'il sache de notre part avec quelle peine nous le supporterons par amour pour lui, et ce qu'il nous en coûtera pour remettre cette faute à l'évêque et au neveu du grand maître. Nous la leur remettrons néanmoins, sans que ni l'un ni l'autre en doivent craindre notre ressentiment; et nous arrêtons dès à présent l'effet de la sentence et toute autre recherche. »

Le cardinal de Saint-Chrysogone, honoré alors de la légation de France et d'Angleterre, en avait été chargé au sujet d'un nouveau démêlé de Louis VII et de Henri II, qu'il eut l'adresse de leur faire abandonner à l'arbitrage d'Alexandre. Il était

(1) *Hist. Fr.*, t. IV.

Digitized by Google

Français, et peut-être élève de l'école d'Orléans ; du moins lisons-nous qu'Etienne, abbé de Saint-Euverte, se félicitait d'avoir étudié sous les mêmes maîtres que le légat. Il fut évêque de Meaux avant Etienne de la Chapelle, et, contre l'usage de ce temps-là, il avait même conservé son évêché après sa promotion au cardinalat ; mais le pape ne crut pas devoir le tolérer (1).

Dieu venait enfin d'étouffer entièrement le scandale du schisme. L'empereur Frédéric, toujours opiniâtre à l'entretenir, tant qu'il n'était abattu que par des disgrâces dont il espérait se relever, s'était vu réduit à de telles extrémités qu'il prit enfin le parti de la soumission. Il se rendit à Venise, où se trouvait le pape Alexandre, et lui donna des preuves sincères d'un retour qui ne varia plus (2).

Les premières nouvelles qui en vinrent en France inquiétèrent le roi, parce qu'on craignait que le pape ne se fût trop hâté de déférer aux vœux de l'empereur, et n'eût acheté la paix par des humiliations qui compromettraient sa dignité. Comme alors on n'en était encore qu'aux préliminaires, Alexandre s'empressa de dissiper ces faux bruits. « Il n'y a eu jusqu'ici que des conditions proposées et des espérances de paix, écrivit-il au cardinal de Saint-Chrysogone (3). Si j'avais quelque certitude, j'en aurais déjà informé le roi, qui a servi si utilement l'Église et qui s'est absolument sacrifié pour nous et pour nos frères, lui et son royaume. C'est ce que vous aurez soin de lui communiquer, en attendant que je l'instruise moi-même du résultat des négociations. »

Le roi n'attendit pas même les lettres du pape. Il lui envoya sur-le-champ un homme de confiance, pour suivre de plus près cette grande négociation qui, entamée dans les derniers jours d'octobre 1176, ne fut totalement conclue qu'à la fin de juillet ou au commencement d'août 1177. Le pape alors en informa le roi, avec toutes les marques d'affection et de gratitude que

(1) *Hist. univ. Paris.* — *Gall. Christ.*, t. III. — (2) Baron., an 1177, n. 22, 67. — *Conc.*, t. X, p. 1481. — (3) *Ep.* Alex. III.

Digitized by Google

méritait un prince à qui l'Église et lui, ainsi qu'il le disait, devaient après Dieu leur prospérité et leur gloire. « Votre Majesté saura, lui écrivit-il, que notre très-cher fils en Jésus-Christ Frédéric, illustre empereur des Romains, accompagné des seigneurs qui composent sa cour, principalement des seigneurs ecclésiastiques, fidèle au mouvement de la grâce, a pleinement abjuré l'erreur de la vanité. Elle saura que, s'abaissant aux yeux de Dieu et aux yeux des hommes, il est humblement et religieusement revenu, comme il le devait, à l'obéissance de l'Église et à la nôtre ; qu'en révérant et en honorant notre personne, il a rendu à S. Pierre le respect et l'honneur que lui ont rendus ses prédécesseurs dans la personne des papes qui nous ont précédé, et qu'il a promis de les rendre constamment et immuablement à l'avenir : événement heureux, pour lequel nous offrons à Dieu, auteur de tout bien, des cantiques de bénédiction, et nous vous présentons, à vous et à vos sujets, nos plus vives actions de grâces, ne doutant point qu'avec l'assistance d'en haut ce ne soit votre secours et votre puissance qui ont procuré un changement si avantageux et si désirable (1). »

L'empereur ayant reçu du pape son absolution dans l'assemblée tenue à Venise, tous ceux des schismatiques et des intrus qui l'y avaient suivi se présentèrent ensemble, demandant pareillement à être absous. « Ils rejetèrent, disent les actes, ils anathématisèrent et ils abjurèrent sur les saints Évangiles toute hérésie contraire à la sainte Église romaine, et principalement le schisme, l'hérésie et la faction d'Octavien, de Gui de Crême et de Jean de Strum. Ils confessèrent nulles quant à la juridiction les ordinations faites par ces trois anti-papes, promirent fidélité et obéissance au pape Alexandre et à ses successeurs catholiques, et furent ainsi réconciliés et admis à l'unité de l'Église (2). »

Dans la multitude de ces schismatiques pénitents, presque

(1) *Ep.* Alex. III. — (2) Labb., t. X, p. 1481.

Digitized by Google

tous Allemands et Italiens, il ne se trouva que deux prélats français : l'archevêque d'Aix, qui ne saurait être que Bertrand successeur de Hugues de Monlor, et l'évêque de Marseille, Foulque le Poëte, ou le Cistercien, qu'on croit avoir été depuis transféré à l'évêché de Toulouse, et qui répara bien son attachement au schisme par tout ce qu'il y fit contre les Albigeois. Cela montre, comme nous l'avons observé, que le mal n'avait jamais jeté de profondes racines dans la France bourguignonne ou orientale. Il en coûta même fort peu aux provinces d'Italie et de Germanie de se purger de tout venin schismatique. Au fond l'empereur avait été bien plus réellement l'antipape que les fantômes de pontifes qu'il traînait à sa suite. Jean de Strum ou le faux Calixte, destitué de son appui, mis de plus au ban de l'empire par l'empereur même avec ceux qui persistaient à le protéger, n'eut bientôt plus ni soutien ni refuge, et ne vit rien de mieux à faire que de se mettre au pouvoir d'Alexandre, qui le reçut avec bonté (1). Un frère d'Octavien et une poignée de désespérés ne plièrent pas encore, et hasardèrent un quatrième antipape. Mais l'entreprise parut si extravagante qu'on enferma comme des fous cet antipape et le peu de gens qui composaient son Église.

Nous n'avons pas ici à nous étendre davantage sur la soumission de Frédéric : il nous suffira de dire que dans cette réconciliation l'empereur n'eut en aucune façon à supporter ces airs fastueux et ces outrages qu'on a reprochés au pape Alexandre. Cette fable, fruit sans doute des derniers efforts du schisme expirant, ne saurait supporter le plus léger examen et tombe d'elle-même dès qu'on interroge les monuments historiques. Si on veut lire attentivement les paroles que prononça l'empereur à la fin de cette auguste cérémonie, il sera impossible d'y trouver la moindre trace des sentiments d'aigreur ou de colère que n'eussent pas manqué d'éveiller en lui les procédés altiers qu'on a prêtés au pontife. Loin de

(1) Baron., an. 1178, n. 4.

Digitized by Google

là, on n'y voit que satisfaction de s'être réconcilié avec le pape, et satisfaction plus grande encore d'avoir mis un terme aux reproches de sa conscience. L'empereur avait parlé en allemand; le chancelier Christiern rendit ses expressions en italien vulgaire, et Romuald archevêque de Salerne, qui était présent, nous les a fidèlement conservées. Ce fut dans la salle du palais patriarcal de Venise qu'elles furent prononcées, en réponse au discours d'Alexandre. « C'est pour nous une joie très-sensible, dit l'empereur (1), que Dieu, souverain arbitre des princes, qui tient leurs cœurs dans sa main et dirige leurs conseils à sa volonté, témoin qu'il est de la pureté de mes pensées, ait ici rassemblé de tous les pays cette affluence de personnes sages et discrètes, afin qu'elles entendent de notre propre bouche la confession de l'erreur où nous avons été et le récit de notre conversion ; de sorte qu'instruites indubitablement par là de notre dévouement à l'Église de Dieu, elles le répandent et le publient dans tout l'univers. Que le monde entier connaisse donc qu'élevé comme nous le sommes à la dignité de l'empire romain, ce haut rang ne nous a pas mis à couvert des faiblesses de l'humanité, et ne nous a pas tenu moins assujetti au vice de l'ignorance sous l'éclat de la majesté impériale. Car enfin la suggestion des méchants nous a séduit et nous a fait marcher dans d'épaisses ténèbres. Croyant aller par le sentier de la vérité, nous nous sommes trouvé hors des voies de la justice; flatté de l'idée que nous défendions l'Église, nous lui avons fait la guerre, et lorsque nous pensions n'aspirer qu'à la rendre plus florissante, peu s'en est fallu que nous ne l'ayions détruite. Voilà qu'à notre occasion la robe sans couture de Jésus-Christ a été divisée, et qu'autant qu'il a dépendu de nous, elle a été souillée par les hérésies et par les schismes. Le mérite que nous cherchions dans cette cause et les illusions où nous étions à cet égard nous en ont imposé, parce qu'en nous

(1) Labb. *Conc.*, t. X, p. 1498 et 1499

Digitized by Google

efforçant d'exercer notre pouvoir sur l'Église plutôt que d'y faire régner la justice, il est évident que nous méritions de tomber dans l'erreur et que nous y sommes tombé. Une âme juste ne veut rien devoir à la force, et un homme équitable n'emploie point la violence. Ainsi est-il arrivé que celui qui étend ses regards sur ce qu'il y a de plus humble et sur ce qu'il y a de plus sublime, considérant la puissance dont nous nous prévalions et la faiblesse de nos adversaires, toujours sage et toujours adorable, a renversé les grands de leur trône et a élevé les petits. Or, comme ce n'est que notre correction, et non point notre perte que la miséricorde divine s'est proposée, elle a voulu que l'égarement fût passager et n'a point permis qu'il allât jusqu'à l'endurcissement. C'est pourquoi nous souhaitons que tout ce qui se rencontre ici de fidèles sache de nous-même qu'abjurant l'erreur et le mensonge, nous embrassons sincèrement la vérité ; que du schisme nous revenons à l'unité et au sein de l'Église romaine notre mère; que nous recevons pour pape véritablement catholique le seigneur Alexandre, qui l'est aujourd'hui, et ceux qui lui succéderont, résolu de lui rendre en qualité de père toute la déférence qui lui est due. »

Après une telle déclaration on ne saurait conserver le moindre doute sur la sincérité du retour de Frédéric à l'unité, et quelques légères restrictions dues à l'amour-propre ne sauraient en atténuer la portée.

Ce prince, que, d'après son propre aveu, l'illusion, l'ignorance et l'entêtement avaient entraîné dans une révolte ouverte contre l'Église qui ne dura pas moins de dix-sept ans, n'était pas cependant dépourvu de toute religion, écoutait quelquefois la conscience et ne se refusait pas à certaines œuvres de piété. Il se piquait de marcher sur les traces de Charlemagne, et en 1165 il avait eu la dévotion de lui faire rendre un culte plus particulier qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Le corps du grand empereur avait été inhumé à Aix-la-Chapelle en 814, et en 990 Othon III l'y avait fait transférer de ce tom-

Digitized by Google

beau dans un autre; mais la vénération publique n'en avait reçu aucun accroissement, bien qu'on prétendît que le corps avait été trouvé exempt de corruption et qu'il s'était opéré des miracles. Cent soixante-quinze ans après, Frédéric, tenant une grande diète dans cette même ville, ordonna qu'on ouvrît son tombeau de nouveau avec beaucoup d'appareil. Ses ordres furent suivis à la lettre; mais l'intervention de l'antipape Pascal III n'était propre qu'à décréditer le culte rendu à Charlemagne. Cependant il a subsisté dans plusieurs Églises, où les souverains pontifes l'ont toléré, sans qu'aucun d'eux l'ait jamais établi dans l'Église universelle (1).

En donnant par l'extinction du schisme quelques jours de repos à l'Église, Dieu parut vouloir la préparer aux épreuves plus douloureuses encore par lesquelles le développement du manichéisme et l'hérésie des Albigeois allaient la faire passer. Avant d'aborder cette partie de notre histoire, nous devons revenir sur quelques personnages que les événements racontés ont mis en évidence, et mentionner également certains établissements qui font honneur à la fécondité de l'Église, et qu'il importe par conséquent de ne pas laisser tomber dans l'oubli.

Rotrou de Warwich, archevêque de Rouen, dont nous avons parlé si souvent, avait eu pour prédécesseur sur ce grand siége un prélat dont le nom, pour n'avoir pas autant retenti que le sien dans l'histoire de son temps, ne mérite pas moins d'y être conservé. C'était Hugues d'Amiens, un des plus dignes évêques qui aient gouverné le diocèse de Rouen. Il avait porté dans l'épiscopat les vertus du cloître d'où il était sorti, et ne se distinguait pas moins par les qualités de l'esprit : car il savait beaucoup, et l'on trouve que pour son temps il écrivit bien et avec talent. Mais rien ne le relève davantage que les éloges que S. Bernard et Pierre le Vénérable lui ont accordés (2).

(1) Boll., 28 jan. — (2) *Gallia Christ.*, t. IV. — *Op.* Bern., t. I, p. 636.

Digitized by Google

Geoffroy de Loroux, archevêque de Bordeaux, qui avait rendu pareillement de grands services durant son épiscopat, était mort un peu plus tôt que Hugues d'Amiens. En moins de cinq ans il eut trois successeurs. L'élection de l'un d'eux est restée comme un témoignage remarquable de l'attention des évêques à préserver la liberté de l'Église de l'empiétement des princes, comme de leur courage à la défendre. Henri II roi d'Angleterre, maître de Bordeaux, voulait imposer au clergé de cette ville une de ses créatures : « Prince, lui dit hardiment l'évêque d'Angoulême, un des prélats qui présidaient à cette élection, responsables que nous sommes de cette élection, nous ne pouvons en traiter légitimement Votre Majesté présente : devant elle il ne nous est pas libre de délibérer là-dessus, ni sur aucune autre affaire concernant l'Église. » Le roi, qui n'en était pas encore à ces emportements dont S. Thomas de Cantorbéry fut la victime, se posséda assez, quoique blessé, pour céder à cette juste remontrance, et l'élection se fit à la satisfaction générale (1).

Les évêchés de Gascogne, avec Auch leur métrople, formaient une province presque isolée et en relations plus fréquentes avec l'Espagne qu'avec la France. Il en résulta que ceux de ses évêques qu'animait un grand zèle, s'appliquèrent à doter les provinces espagnoles du voisinage des saints établissements qu'ils voyaient fleurir dans leur patrie. Nul ne se distingua plus à cet égard que l'archevêque d'Auch lui-même, Guillaume d'Andozille, neveu de S. Bertrand de Comminges. Il fonda dix maisons, tant de Citeaux que de Prémontré, avec quelques-unes de Fontevrault, pour des religieuses. Mais on loue en lui d'autres qualités que le zèle des fondations. Noble dans ses sentiments, profond dans ses vues, intrépide dans ses desseins, il osa concevoir et poursuivre à ses frais une entreprise contre les Maures, encore maîtres d'une partie de ces contrées, et il réussit. Alphonse roi

(1) *Gall. Christ. — Hist. pontif. et com. Engol.*

Digitized by Google

d'Aragon et de Navarre fut si reconnaissant de ce service et de plusieurs autres que ce prélat lui avait rendus, qu'il donna à perpétuité à l'Église d'Auch des biens situés dans le royaume de Léon, qui avaient appartenu aux Sarrasins. Légat du pape Anastase IV en 1154, Guillaume d'Andozille célébra à Nougarat un concile qui, pendant quarante-huit ans que dura son épiscopat, ne fut probablement pas le seul monument de son zèle pour la discipline (1).

Bourges avait perdu, en l'an 1171, son archevêque Pierre de la Chastre, demeuré toujours en grand crédit auprès du roi. Son ancien compétiteur Cadurque, constant dans son animosité, ne négligea pourtant aucune occasion de le desservir auprès du souverain; mais la bonté et le jugement droit de Louis VII surent résister à ces tentatives d'un esprit malveillant, et, malgré quelques nuages, Pierre de la Chastre conserva toujours ses bonnes grâces.

Hugues de Champfleury, évêque de Soissons, avait servi utilement l'Église dans tout ce qu'il avait fait comme docteur de Paris et comme chancelier du royaume; mais il ne l'avait pas toujours également édifié. A peine avait-il été en charge à la cour, que sa dignité lui avait fourni des raisons de multiplier les bénéfices sur sa tête, malgré le murmure des personnes qui aimaient la règle. Il avait encore prétendu au même titre se dispenser des assistances attachées aux prébendes qu'il possédait; et, parce qu'il était traversé dans ses prétentions de la part des évêques et des chapitres, c'était de son côté un recours continuel au Saint-Siége, qui, par égard pour ses occupations et pour ses bons offices, se rendait d'ordinaire à ses vœux et l'autorisait. Le bullaire d'Adrien IV est plein d'actes qui en font foi. Il avait néanmoins trouvé un adversaire fort décidé dans Godescalc évêque d'Arras (2). Celui-ci lui avait fait promettre avec

(1) Oienart, *Notit. Vitr. Vascon.*— *Gall. Christ.*, t. I. — (2) *Hist. univ. Paris.*, *Ep.* Adr. IV. — *Hist. Franc.*, t. IV.

Digitized by Google

serment, ou de se démettre de la charge de chancelier, ou d'abandonner l'archidiaconat qu'il avait dans son diocèse; et il le pressait fortement d'acquitter sa parole. Le pape Adrien jugea le serment illicite et de nulle obligation, principalement parce que cet engagement était postérieur à la collation du bénéfice, qui lui avait été conféré pur et libre de toute condition. Malgré ces précédents, Hugues de Champfleury, nommé à l'évêché de Soissons l'an 1159, sut allier les devoirs de chancelier à ceux de l'épiscopat, qu'il remplit avec habileté. C'est ce qui fait surtout son éloge. Mais il eut des ennemis qui le rendirent suspect à Louis VII, et tous les soins que prit Henri archevêque de Reims pour lui épargner une disgrâce, demeurèrent sans succès. Il fut bientôt réduit à n'offrir au chancelier que ces froids discours que le désir de consoler met sur les lèvres; comme d'ordinaire, ils furent impuissants : le chagrin d'avoir perdu l'amitié de son prince fut pour Hugues un poison lent, qui abrégea ses jours. La vie lui devint à charge hors du maniement des affaires; et cet homme nourri dans les sciences, qui avait même professé la théologie plusieurs années, ne sut pas trouver dans l'étude ou dans les sollicitudes d'un grand diocèse de quoi se distraire et se consoler. Avant de mourir, il écrivit au roi une lettre où, après avoir protesté de sa fidélité, il paraissait se flatter jusque dans les bras de la mort de recouvrer sa première faveur (1). Resté chrétien néanmoins, malgré son attachement à la vanité, il recommandait au roi de prier et de faire prier pour son âme; puis il lui remettait le soin de quelques bonnes œuvres, en lui recommandant surtout de ne point abandonner des ecclésiastiques qui avaient travaillé au service du roi même, et à qui il n'avait pas fait autant de bien qu'il se l'était proposé. Il écrivit dans les mêmes sentiments à l'archevêque de Reims. Ces lettres sont touchantes, et peignent admirablement quelle est à ces derniers moments la lutte

(1) *Hist. univ. P. — Gall. Christ.*, t. III.

Digitized by Google

intérieure d'un chrétien trop partagé entre le monde qui s'enfuit, et les pensées de la foi qui le font trembler. Hugues de Champfleury mourut le 4 septembre 1175.

Henri de France, archevêque de Reims, protecteur de Hugues, ne lui survécut pas longtemps. Son épiscopat avait été continuellement troublé, ou par les révoltes de ses diocésains ou par les agressions du comte de Troyes. Aussi ne cessait-il de soupirer après le calme dont il avait joui aux jours de sa jeunesse, au sein de la vocation religieuse (1). Mais à la fin, fatigué de la lenteur des procédures qu'entraînaient les appels à Rome qu'on opposait à ses armes spirituelles, il sentit le sang de ses aïeux se réchauffer en lui, assembla de bonnes troupes et à leur tête tomba brusquement sur le comte de Troyes. Son succès fut tel que, du même coup, il défit un corps de brabançons ou cotereaux, qui faisait toute la force du comte, et s'empara de la forteresse de Sempigny, son unique retraite. Tant de vigueur fit plus d'effet sur son ennemi que les exhortations pacifiques des légats du pape envoyés au secours de l'archevêque. Aussi, sans recourir à leur intervention, le comte de Troyes fit sa paix avec son archevêque et vécut désormais avec lui en bonne intelligence ; du moins il est permis de croire, d'après le silence des monuments, que Henri de France, archevêque de Reims, finit sa vie tranquillement en 1175 ou 1176 (2).

Un peu auparavant une mort cruelle avait terminé les jours de Robert, un de ses suffragants, qui administrait tout ensemble les deux évêchés de Cambrai et d'Arras. Il était du pays chartrain et peu fortuné ; son père exerçait le métier de charpentier. Néanmoins il sut se pousser dans plusieurs chapitres des Pays-Bas, et de degré en degré parvint jusqu'à la charge de chancelier du comte de Flandre. Cette fortune extraordinaire pour ce temps-là, et surtout la faveur dont il jouissait auprès de son prince, lui firent des envieux. Selon

(1) Mart. *Collect.*, t. II, *Præf.* et *Epist.* — (2) *Gall. Christ.*, t. I, II.

Digitized by Google

s préjugés de l'époque, on travailla d'abord à le diffamer, ı le faisant passer pour un magicien possédé d'un démon milier, et bientôt on en vint à attenter à sa vie. Un jour ı'il allait à Condé près de Valenciennes, suivi de peu de onde, il fut attaqué, à l'instigation de Jacques d'Avesnes, cruellement massacré, l'an 1174. Cet assassinat, qui peut raisemblablement passer pour l'effet de quelque animosité ersonnelle, n'eut point de suites, et les deux siéges reprirent nacun leur évêque. Alord II occupa celui de Cambrai, et rumold celui d'Arras.

Deux évêques bretons vers le même temps éprouvèrent n sort non moins tragique. Il y eut même dans la mort 'Aymon de Léon une barbarie plus digne des païens que 'une nation civilisée par la religion, puisque ce furent les onseils du propre frère et du propre neveu de l'évêque qui irigèrent ce coup parricide l'an 1171. Quoiqu'Aymon ait lonné son sang pour la défense des priviléges de l'Église, Dieu jusqu'ici n'a pas permis qu'il fût honoré du culte que emblait mériter la défense d'une si belle cause (1).

On ne sait par quelles mains ni même en quel lieu périt Yves-Ovinon, évêque de Tréguier. On marque seulement qu'il allait à Rome, sans doute pour le concile qui fut tenu en 1179, et qu'at-aqué sur la route par des voleurs, il fut frappé si violemment que huit jours après il mourut des suites de ses blessures.

Deux autres évêques du même pays, et tous deux de l'ordre le Cîteaux, avaient jeté par leurs vertus un grand éclat dans cette province. Le premier nommé Ruaud ou Ruand fut vingt ans évêque de Vannes, et n'est connu que par la vénération conservée à sa mémoire. Le second se nommait Jean de la Grille. D'abbé de Sainte-Croix de Guingamp, il avait été élevé au siége d'Aleth, qu'il transféra dans l'île d'Aaron, aujourd'hui Saint-Malo (2). Quelques différends qu'il eut avec les bénédictins de Marmoutiers et dans lesquels il fut appuyé par S. Ber-

(1) *Gall. Christ.*, t. I, *Ep.* Alex. III. — (2) *Annal. Cister.* — *Ep.* Petr. Cell.

Digitized by Google

nard auprès d'Eugène III, sont à peu près tout ce que l'histoire nous en a conservé. Mais on sait que son tombeau était très-révéré des peuples, et on rapporte que c'est du treillis en fer qui l'entourait et auquel les pèlerins avaient coutume de suspendre leurs dons, que lui est venu le surnom de la Grille, *de Craticula*. Le B. Jean mourut en 1163.

Depuis Rothalde, successeur de Marbode à Rennes, jusqu'aux dernières années de Louis VII, ce siége avait compté cinq évêques, les uns distingués par la sagesse de leur gouvernement, d'autres par l'érection de quelque monument, ou par quelque événement qui a rendu leur épiscopat mémorable. L'Église vit avec peine, sous l'autorité d'Hamelin, qui suivit Rothalde, un duel solennellement permis, ou judiciairement ordonné, entre deux seigneurs devant la noblesse, la ville, le clergé et l'évêque même. C'était en forme d'épreuve et avec les cérémonies usitées dans ces jugements. Celui-ci par bonheur n'eut pas une issue sanglante. Comme ils n'avaient d'autres armes que le bâton et l'écu, les deux combattants sortirent du champ clos tels à peu près qu'ils y étaient entrés, et leur querelle fut vidée à l'amiable (1).

Alain Ier, après Hamelin, fut cher à l'abbé Suger, qui compatit avec beaucoup de tendresse à sa triste situation durant la guerre civile qui s'éleva en Bretagne entre Hoël comte de Nantes et Eudon vicomte de Porrhoet, prétendant tous deux au duché (2).

Etienne Ier, de la maison de la Rochefoucauld, se fit estimer pour son intelligence dans son administration spirituelle et temporelle (3); son épiscopat dura dix ans. Robert Ier, chanoine régulier, ne passa pas plus d'un an sur le siége de l'Église de Rennes. Mais Étienne II, dit de Fougères, se montra d'abord par sa frivolité si peu digne de la place qu'il occupait, qu'il lui fallut un avertissement extraordinaire pour le faire rentrer en lui-même. Tout préoccupé de jeux d'esprits et d'amusements

(1) Gauf. Vind. — (2) *Ep.* Sug. 1, t. IV *Hist. Fr.* — (3) *Gall. Chr.* T. III.

Digitized by Google

ondains, il lui sembla voir et entendre une personne qui lui lressait ce reproche : *Homme frivole, cesse de perdre téméraiment le temps à des bagatelles, dégage-toi au plus vite de la ussière où tu croupis*. D'où que vînt l'avis, il en profita ıns le court espace de temps qu'il vécut encore, et fit pénince jusqu'à sa mort, arrivée le 23 décembre 1178.

Les Églises d'Angers et du Mans, soumises à la même méopole que celle dont nous venons de parler, eurent aussi ɜs pasteurs distingués, dont plusieurs se sont fait un nom ırmi les évêques de France : Ulger, que l'étude et la science ɜaient élevé à l'épiscopat, était monté sur le siége d'Angers ı 1125, et l'avait possédé vingt-quatre ans. Quelques entrerises hardies, qui plus d'une fois l'exposèrent à l'indignation ɜs deux puissances, troublèrent son repos et le mirent même ɔx prises avec S. Bernard. Mais le saint, tout en le poursuiınt *sur le point unique* qui les divisait, proclamait en ıême temps *l'évêque d'Angers singulièrement respectable ar ses mœurs et par son érudition* (1).

Normand de Doué lui succéda. Il ne vécut pas assez pour xécuter ses projets de réparation et d'agrandissement de sa ıthédrale; il eut pour successeur Matthieu de Château du oir, abbé de Saint-Florent de Saumur, homme pieux et ersé dans les lettres, puis Geoffroy de la Mouche ou Mouhet, dont on ne rapporte rien de particulier jusqu'à an 1177, où il mourut (2).

Les évêques du Mans, après le B. Hildebert, avaient été : ui d'Étampes (3), dit aussi Guinmare le Breton, Hugues ɜ Païen et Guillaume de Passavant. Ces trois pontifes, ignes continuateurs des vertus du B. Hildebert, durent ar leurs sollicitudes et leurs libéralités adoucir de bien ristes épreuves. Car, outre le fléau des guerres, il y eut ous leur épiscopat d'horribles incendies, qui désolèrent ɜ Maine et quelques parties des provinces voisines. Guil-

(1) *Ep.* CCCXL.—(2) *Gall. Christ.*, t. II.—(3) *Ev. du Mans*, de Gorv., *Gall. Christ.*

Digitized by Google

laume de Passavant en particulier se fit remarquer par les plus charitables profusions, et Dieu parut les bénir. Plus il répandait d'aumônes, plus les seigneurs du pays se relâchaient de leurs droits en sa considération et le mettaient à même de multiplier les marques de sa charité. L'emploi qu'il fit de ces richesses fut toujours saint, même quand il les appliquait à d'autres bonnes œuvres. Il munit de meubles et d'ornements très-précieux le trésor de son Église. Le jour de la dédicace qu'il en fit après en avoir achevé la restauration, leur magnificence releva la pompe de cette cérémonie, pour laquelle il avait réuni dans sa ville épiscopale quatorze prélats : deux archevêques et douze évêques. Guillaume de Passavant, consumé d'une fièvre lente à plus de quatre-vingts ans, voulut mourir sur la cendre couvert d'une haire et d'un cilice, et s'endormit ainsi dans le Seigneur. C'était en 1186. Il avait quarante-trois ans et près de cinq mois d'épiscopat.

Une province aussi heureusement partagée que celle de Tours pour les vertus de ses évêques, demandait des métropolitains qui ne lui fissent pas moins d'honneur. Hugues d'Etampes, Engelbaud et Josce ou Gohon n'y contribuèrent pas également. Le moins édifiant des trois fut certainement Josce ou Gohon. On loue sa magnanimité; mais on dit que tel était son goût pour les procès qu'il dépensa tout son bien à plaider contre le chapitre de Saint-Martin et contre le roi d'Angleterre Henri II. Il mourut en 1175, si pauvre qu'à peine laissa-t-il de quoi couvrir les frais de son inhumation : les procès avaient tout absorbé, dit expressément la chronique.

Mais un des évêques qui firent à cette époque le plus d'honneur à l'Église de France est S. Anthelmi, qui fut le septième général des chartreux, et devint ensuite évêque de Belley. Sorti de la famille de Chiguin en Savoie, il avait d'abord possédé de riches bénéfices, et ne pensait guère à faire usage de ses revenus autrement que pour s'en faire honneur selon sa qualité, en satisfaisant le penchant qu'il avait pour une vie molle et somptueuse; il était charitable néanmoins et réglé dans ses

Digitized by Google

mœurs (1). Un jour que, par partie de plaisir, il était allé à la Chartreuse des Portes avec un ami, l'air de sainteté qu'il respira lui donna un si profond dégoût des vanités de la terre, que, devenu un autre homme, il sollicita sa réception, embrassa l'institut et s'y montra en peu de temps un religieux consommé. Ni les embarras inséparables de l'emploi de procureur qui lui fut confié après son noviciat, ni les soins que lui imposait le gouvernement de la Grande Chartreuse dont il fut élu prieur général, ni les chagrins que lui causèrent quelques affaires particulières, ne purent le distraire de l'application constante qu'il avait à la présence de Dieu et à l'étude de sa perfection.

Une avalanche effroyable avait désolé cette auguste solitude, et l'état de gêne qui en fut la suite y avait autorisé des adoucissements qui demandaient de la vigilance et de la fermeté dans un supérieur, pour empêcher qu'ils ne dégénérassent en relâchement et n'introduisissent l'affaiblissement des saintes pratiques. Mais parmi les religieux confiés à la vigilance de S. Anthelmi, tous n'étaient pas également fervents. Les mécontents, traitant d'excès les sages mesures qu'il prenait, les déférèrent au pape, et ils en furent favorablement écoutés. Le zèle de S. Bernard ne tarda pas à intervenir dans une cause qui était celle de tous les ordres religieux, et il nous reste de lui une lettre où la chaleur avec laquelle il poursuit quelques rebelles, ne fait que mieux ressortir l'excellent esprit qui régnait à la Grande Chartreuse.

Anthelmi, après douze ans de gouvernement, avait obtenu la liberté d'abdiquer; mais il avait été contraint peu après de se charger du prieuré des Portes, sa première maison. Il n'hésita pas dans un temps de disette à en ouvrir généreusement les greniers, et à répandre le plus loin et le plus abondamment qu'il put, la meilleure partie des provisions que l'on y avait amassées. Mais aux Portes, comme à la Grande Char-

(1) Boll., 26 junii.

Digitized by Google

treuse, il réglait si bien les charités du dehors que ses moines ne manquaient pas au dedans d'une honnête subsistance. Tout ce que permettait la règle, il l'accordait libéralement, quoi qu'il en coûtât, se proposant pour modèle le B. Guigues, qui avait rempli la même place avec tant de satisfaction qu'on l'appelait le *bon prieur*.

Le siége de Belley vint alors à vaquer, et, par une double élection, il se trouva malheureusement un objet de contestation entre deux concurrents. L'un et l'autre se défendirent si mal à la cour du pape Alexandre, qu'une troisième élection fut ordonnée, et la pluralité des voix tomba cette fois sur le chartreux Anthelmi. Il ne l'eut pas plutôt su qu'il prit la fuite. Le pape voulut qu'il acceptât; mais sa volonté ne put d'abord vaincre l'opposition du saint. Anthelmi supplia qu'il lui fût permis de venir auparavant se jeter aux pieds de Sa Sainteté. Il y vint, et pour toute réponse aux raisons qu'il alléguait Alexandre réitéra le commandement et le sacra de ses propres mains. Les travaux d'Anthelmi redoublèrent dans l'épiscopat; sa vie n'en fut point changée. L'état dans lequel il trouvait son clergé appelait une réforme : il se contenta la première année d'avertir et d'exhorter; mais la seconde il procéda par la voie des suspenses, sans se laisser arrêter par le nombre ou l'opiniâtreté des coupables.

La grandeur du rang ne l'étonna pas davantage, quand il crut devoir mettre des bornes aux égards qui lui sont dus. Humbert, fils d'Amédée, comte de Maurienne et de Savoie, détenait prisonnier un prêtre de son diocèse. Il le fit redemander par l'évêque de Maurienne, qui ne fut point écouté; sur quoi l'évêque de Maurienne prit lui-même le prêtre par la main, et lui rendit la liberté sous les yeux du prévôt. Les gens du prévôt le saisirent de nouveau par ordre du comte, et le prêtre, ayant voulu résister, fut tué. L'évêque de Belley, persuadé que ce meurtre était imputable au comte, lui en demanda réparation, et sur son refus l'excommunia. Le comte Humbert était un prince emporté, qu'on ne jugeait

Digitized by Google

pas incapable d'user de violence envers l'évêque, et il l'en menaçait. Heureusement il préféra le recours au pape, et le pape manda à l'évêque de Belley, par S. Pierre de Tarantaise, de lever l'excommunication. L'évêque ne refusa pas d'obéir; mais il représenta que celui qui avait été justement lié, ne pouvait être justement délié avant d'avoir fait satisfaction. Le pape, à qui l'opposition d'Anthelmi ne paraissait pas suffisamment fondée, leva lui-même la censure, et aussitôt l'évêque, pour témoigner son chagrin, se retira à la Grande Chartreuse. Les regrets de son clergé l'y suivirent, et le pape ne tarda pas à l'en faire sortir, sans cependant montrer aucun signe de mécontentement.

Anthelmi ne perdit jamais de vue les obligations contractées avant son élévation, et souvent il venait se ranimer dans la compagnie de ses anciens frères, où il vivait comme le dernier d'entre eux, mais révéré de chacun et jouissant d'autant d'autorité que lorsqu'il était le conseil et le chef de ce grand monastère. Etant tombé malade, on l'exhorta à faire son testament. « A Dieu ne plaise que j'en fasse un! répondit-il : car, excepté mon âme, je ne possède aucune chose; tout ce que j'ai, appartient à mon Église. Je ne puis à l'heure qu'il est ni en user ni en disposer. » Il mourut le 26 juin 1178, pleinement réconcilié avec le comte de Savoie.

On a de lui une lettre au roi Louis VII pour remercier ce prince de l'honneur qu'il avait fait aux chartreux de Grenoble de les visiter. Anthelmi l'exhorte à allier, avec l'amour de la justice, la clémence, la mansuétude et la bonté, parce que ce sont des vertus qui donnent un nouvel éclat à la dignité royale. Il lui recommande un de ses neveux qui étudiait à Paris, et le prie fort naïvement de lui fournir les secours nécessaires pour l'avancer dans les sciences (1). Chartreux et évêque, il avait été, avec S. Pierre de Tarantaise, une barrière toujours insurmontable contre les entreprises de l'em-

(1) *Hist. Fr.*, t. IV, p. 650.

Digitized by Google

pereur Frédéric dans la contrée qu'ils habitaient (1). Frédéric ne lui accorda pas moins de respect qu'à S. Pierre de Tarantaise, et l'acte que l'on produit comme octroyé à Anthelmi en l'année 1175 pour la confirmation et l'extension des priviléges de l'Église de Belley, est un des plus magnifiques que l'on connaisse en ce genre. Les miracles qui lui ont été attribués sont en grand nombre et authentiquement attestés. Ce fut encore un chartreux nommé Renaud qui lui succéda.

A la mort de Henri de France, archevêque de Reims, en 1176 au plus tard, Guillaume de Champagne, archevêque de Sens, avait été désigné pour remplir son siége (2). Cette nomination avait procuré la facilité de pourvoir à une trop longue vacance de l'église de Chartres : car Guillaume de Champagne jouissait depuis huit ans d'une dispense, pour posséder en commende, avec l'archevêché de Sens, l'évêché de Chartres, dont il était demeuré évêque élu. Gui de Noyers, savant prélat et digne de le remplacer, fut choisi pour Sens; et Guillaume de Champagne ménagea si habilement les dispositions du chapitre de Chartres, qu'il détermina l'élection en faveur de Jean de Salisbury, membre du chapitre de Cantorbéry en Angleterre. Quoique l'élu fût Anglais, ce choix ne pouvait que plaire aux Français, parce qu'il tombait sur un des plus fidèles compagnons de S. Thomas de Cantorbéry. Jean de Salisbury s'était acquis d'ailleurs une haute réputation dans l'université de Paris, où il avait étudié, et il était connu dans le monde pour un des sujets les plus recommandables par son érudition, sa probité et l'aménité de son caractère. N'eût-il eu pour lui que ces avantages, le roi Louis VII aurait applaudi à son élection; mais, pénétré de respect pour la mémoire de S. Thomas, le roi attachait le plus grand prix à compter parmi les évêques de son royaume celui entre les bras duquel on disait que le saint martyr avait rendu l'esprit. On prétend que le 8 août, jour où Guillaume de Champagne prit pos-

(1) *Gall. Christ.*, t. II. — (2) *Ibid.*, t. I.

Digitized by Google

session de son archevêché, fut celui que Jean avait choisi pour être sacré à Chartres par Maurice de Sully, évêque de Paris (1).

Il est probable que le crédit de Guillaume de Champagne, lorsqu'il était encore archevêque de Sens, a beaucoup aussi influé sur l'élection de Thibaut, son parent, à l'évêché d'Amiens. Thibaut était son archidiacre; devenu évêque, il se rendit recommandable par un zèle plein de désintéressement, qui le porta à augmenter de son avoir personnel les rétributions de son clergé. Ce sage prélat avait ainsi en vue d'éviter tout ce qui pourrait ternir la bonne renommée des ministres des autels, en conservant au service divin la pompe qui lui convient.

Quelques années avant que le pape Alexandre III, réfugié en France, se fût retiré au Bourg-Dieux sur l'Indre, monastère de bénédictins dans le diocèse de Bourges, il y avait en cette abbaye un vertueux et savant religieux appelé Hervé. Le lieu de sa profession lui avait fait donner le surnom sous lequel il est connu, Hervé de Bourg-Dieux (2). Il était du Maine, et ne paraît pas avoir eu beaucoup d'autres relations pendant sa vie que celles qu'il entretenait par état et par inclination avec ses confrères et avec ses livres. La lettre circulaire qui fut publiée dans sa congrégation après sa mort, en laisse une haute idée, non-seulement pour son érudition, qui était profonde, mais aussi pour les qualités les plus propres à caractériser un digne enfant de S. Benoît.

On louait sa foi, sa discrétion, son humilité, la pureté et la probité de ses mœurs, particulièrement son application infatigable à se remplir de la doctrine des saints, et à la communiquer aux autres dans ses ouvrages.

Ce pieux et laborieux solitaire ne sentit point diminuer ses forces, tant qu'il put les consacrer au travail. Il jeûna très-austèrement le dernier carême qu'il eut à passer, ajoutant à

(1) *Hist. Univ.* — (2) *Spicil.* Arch., t. II, p. 514. — *Ecr. eccl.*, XIIe siècle.

Digitized by Google

la sévérité du jeûne beaucoup d'autres macérations et prières que sa règle et sa ferveur lui faisaient pratiquer. Il avait encore chanté la grand'messe, et fait une exhortation à la communauté le jour de Pâques; mais le mercredi suivant il tomba malade et mourut paisiblement le dimanche de Quasimodo, muni de tous les sacrements et dans de grands sentiments d'humilité et de pénitence. C'était sous le gouvernement de l'abbé Gilbert, postérieurement à 1138 et avant 1153.

Raoul le Noir, un peu plus jeune qu'Hervé de Bourg-Dieux, fut un autre bénédictin du monastère de Flaix ou Saint-Germer dans le Beauvoisis, que ses explications sur plusieurs livres des saintes Écritures ont pareillement rendu recommandable. Moins universel qu'Hervé, dont les commentaires roulaient sur la Bible presque entière, il était si diffus, qu'il écrivit vingt livres sur le Lévitique seulement (1). On prétend même qu'il est du nombre des auteurs qui ont travaillé sur l'histoire de France.

Mais celui de tous les prêtres séculiers ou religieux qui a servi le plus utilement la postérité, est Robert de Torigny, abbé du Mont-Saint-Michel en Normandie, cité ordinairement, par cette raison, sous le nom de Robert du Mont.

On ne lui doit pas seulement l'histoire qu'il a faite de cette abbaye, et les mémoires qu'il a fournis sur les autres maisons religieuses de la même province; il peut passer, en général, par ses compilations et par ses remarques, pour un des pères de l'histoire ecclésiastique dans toute l'étendue de l'Église gallicane (2). La continuation qu'il a faite de l'histoire de Sigebert, moine de Gembloux, mort en l'année 1113, va jusqu'en 1158; elle est remarquable non-seulement par une foule de particularités curieuses, mais surtout par la critique qui préside à sa narration. Tout en lui annonce un annaliste plein de candeur et de discernement, contre-poison nécessaire à la

(1) *Ecr. eccl.*, XIIe siècle. — (2) *Ibid.* — *Gall. Christ.*, t. IV.

Digitized by Google

malignité de Sigebert et à la licence de ses déclamations.

Robert de Torigny avait été prieur claustral de l'abbaye du Bec. Nommé abbé du Mont-Saint-Michel, par un consentement unanime de tous les religieux qui avaient droit de suffrage, il gouverna cette abbaye trente-deux ans. Son esprit, son savoir et sa vertu le rendirent extrêmement cher à tous ceux qui le connurent, et surtout au roi d'Angleterre Henri II et à la reine Eléonore. Henri II lui confia dès emplois qui ne paraissaient pas faciles à concilier avec les bienséances de son état, tels que le gouvernement du château de Pontorson et le soin de mettre le prince Geoffroy son fils en possession du comté de Bretagne. Malgré ces occupations extérieures, Robert n'en était pas moins, au dedans de son abbaye, un supérieur vigilant et appliqué à tous ses devoirs. Alexandre III voulut qu'il fût présent au concile de Tours, et lui fit un commandement exprès d'y venir. Il mourut plein de mérite le 24 juin 1186. Il ne nous reste qu'une bien petite partie des écrits de Robert de Torigny; ils se sont trouvés ensevelis avec la plupart des archives du Mont-Saint-Michel sous les ruines d'une tour où on les gardait, et y ont été détruits, rongés par la poussière et l'humidité.

Pendant que les différents ordres religieux dont nous avons raconté l'origine et les développements, continuaient à servir utilement l'Église par la sainteté de quelques-uns de leurs membres et le savoir de beaucoup d'entre eux, on voyait d'autres ordres s'établir, nés de l'esprit de foi ou de charité, toujours vivant dans la société de cette époque. Nous avons à en produire un exemple remarquable dans la double institution de l'hospice d'Aubrac et des religieux d'Artige.

Aubrac était un passage fréquenté et dangereux dans les montagnes du Rouergue. Un gentilhomme nommé Adelard, qui avait failli y périr de la main des brigands, qui attaquaient tous les voyageurs, fit vœu, s'il échappait à ce danger, d'établir en ce lieu un hospice qui offrît un refuge à ceux qui auraient à courir les mêmes périls. Desservi par des clercs et

Digitized by Google

défendu par des cheveliers, l'hospice d'Aubrac atteignit sa destination, et les chevaliers d'Aubrac ont tenu un rang dans le royaume. Mais peu à peu le relâchement se glissa parmi eux, et l'ordre, après plusieurs stériles tentatives de réforme, fut en 1697 uni à l'abbaye de Chancelade, au diocèse de Périgueux (1).

L'institution monastique d'Artige eut une durée encore moins longue. Elle fut due au zèle d'un noble vénitien qui, accompagné d'un de ses neveux, s'était fixé auprès du pèlerinage de Saint-Léonard, à quatre ou cinq lieues de Limoges. Ils y vivaient en anachorètes dans un lieu nommé Artige, lorsque le renom de leur sainte vie attira près d'eux quelques âmes dégoûtées du monde ou effrayées de ses dangers. Entre les années 1142 et 1177, repoussés par les habitants de Saint-Léonard du lieu où ils se trouvaient assemblés, ils obtinrent des libéralités de l'évêque de Limoges, Girard du Cher, de pouvoir se reconstruire un monastère à deux lieues de là, en un endroit appelé depuis le Grand Artige. Dans la suite des temps, on les vit érigés en chanoines réguliers de Saint-Augustin (2), et leurs couvents se multiplièrent assez pour leur permettre de tenir des chapitres généraux. Les monuments qui nous restent de ces assemblées témoignent en faveur de la régularité de l'ordre d'Artige, qui s'éteignit dans le cours du xve siècle (3).

Vers la même époque, une de nos plus célèbres et de nos plus austères congrégations donnait naissance à différents ordres de chevalerie, que nécessitèrent les guerres entreprises dans la péninsule espagnole pour l'entière expulsion des Maures. L'Espagne n'a point eu d'établissements plus illustres que les religions militaires de Calatrava, d'Alcantara et d'Avis, sorties originairement de l'ordre de Cîteaux, et qui pendant plusieurs siècles demeurèrent fidèlement unies aux cister-

(1) *Hist. des ord. relig.*, *Pièces justif. sur Aubrac.* — (2) Labb., t. II, p. 78.
(3) *Hist. des ord. relig.*

Digitized by Google

ciens de France, par suite du respect qu'elles avaient conservé pour le lieu de leur origine.

Les circonstances qui amenèrent l'institution de la chevalerie de Calatrava méritent surtout une place dans l'histoire. On y voit comment Dieu arrive à ses fins par les voies les plus détournées. Fitero était un monastère de Cîteaux dans le royaume de Navarre, issu de celui de l'Escale-Dieu en Gascogne. Son abbé se trouvait à la cour du roi de Castille Sanche III, au moment où la ville de Calatrava, en Andalousie, dépourvue de défense et abandonnée de tous, semblait sur le point de retomber aux mains des Maures, qui l'assiégeaient. Poussé par un jeune religieux, tout bouillant de zèle et familiarisé avec le maniement des armes, l'abbé déclara au roi qu'il allait prendre en main la défense de Calatrava. Cette résolution parut d'abord étrange; mais le jeune religieux s'en tira à son honneur, et le roi, ainsi qu'il s'y était engagé, donna en pleine propriété à l'abbé de Fitero et à ses frères les religieux de Cîteaux la ville de Calatrava et son territoire, « voulant, est-il dit dans l'acte de cession, que, chargés de les défendre contre les ennemis de Jésus-Christ, ils les retinssent et les possédassent comme leur légitime domaine. » De là sortit l'ordre de chevalerie qui prit le nom de la ville, lieu de son origine, et que l'abbé de Fitero plaça naturellement sous la direction et dans la dépendance de Cîteaux.

Ce ne fut cependant pas sans étonnement ni même sans murmure que ce grand ordre vit venir à lui une institution si opposée à son genre de vie; et sans l'intervention des plus puissants princes de ce temps, le chapitre général n'eût pas ratifié cette union. Mais quoique cette intervention ait fait alors pencher la balance du côté des chevaliers de Calatrava, plus d'une fois l'avenir se chargea de démontrer que ce n'était pas sans raison qu'on s'était récrié d'abord contre une alliance aussi peu assortie. Il y eut dans le cours des siècles entre les chevaliers de Calatrava et Cîteaux des ruptures; il y eut aussi des rapprochements. Mais en définitive on voit les che-

Digitized by Google

valiers tenir constamment à honneur d'être entés sur une tige aussi illustre que Cîteaux ; et Cîteaux n'a pu, malgré tout, que s'applaudir d'avoir donné à l'Espagne une milice religieuse qui n'a pas peu contribué à lui faire secouer entièrement le joug odieux de Mahomet.

On sait à quel degré d'opulence parvinrent ces trois ordres de Calatrava, d'Alcantara et d'Avis, et quelles richesses ils amassèrent, grâce aux dons de toute nature dont ils furent comblés en Espagne. On imitait dans ce royaume la générosité dont on usait en France envers les chevaliers du Temple et les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. La reconnaissance qu'excitaient leurs éclatants services en terre sainte, inspirèrent des actes de munificence qui parurent extraordinaires même en ce temps de dévouement général aux institutions religieuses. Dès l'année 1124, Bertrand et Guigues comte de Forcalquier avaient donné aux chevaliers du Temple une de leurs plus belles terres ; Guigues, le plus jeune des deux frères, se montra encore plus généreux envers les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et leur fit le don magnifique de la ville de Manosque, qui lui appartenait. L'importance d'une telle donation dépassait la mesure de celles qu'on était habitué à voir faire aux communautés et aux Églises et elle fut fort mal accueillie par les héritiers du donateur. Tous leurs efforts furent employés à recouvrer la ville de Manosque, et ils n'épargnèrent pour y réussir ni les voies de fait ni les négociations. Les papes Eugène III et Alexandre III essayèrent successivement par leurs légats de mettre d'accord les parties, sans qu'il fût possible d'établir jamais entre elles une paix solide. Enfin Guillaume, sixième du nom et le dernier de sa race, reconnut le droit des hospitaliers, et les confirma pleinement dans la possession de Manosque. A partir de cette confirmation, vers les années 1206 à 1208, Manosque est devenue un des bailliages les plus considérables de l'ordre, et ce fut là qu'après la prise de Rhodes, en 1534, fut apporté le corps du B. Gérard son fondateur.

Digitized by Google

LIVRE VINGT-SEPTIÈME

Si les mérites ou les talents des hommes que Dieu emploie à la conversion des peuples devaient assurer à toujours le succès de leur mission, celle d'Albéric dans le Languedoc, secondé par S. Bernard et Geoffroy de Chartres, eût dû obtenir les effets les plus durables. Néanmoins il en fut tout autrement.

Le nombre des nouveaux manichéens dans cette province alla toujours croissant; déguisée sous les noms les plus bizarres, cette semence de toutes les iniquités se reproduisit presque à l'infini. Seulement ces sectaires, toujours et partout en horreur aux catholiques, étaient obligés de se tenir à l'écart, évitant d'habiter les localités où ils eussent été facilement remarqués. Lombez, petite ville du voisinage d'Albi, en voyait sa population presque uniquement composée. Protégés par quelques seigneurs, ils y vivaient paisiblement à leur guise sous le nom de bons-hommes (1), qu'ils s'étaient fait donner. Mais cette paix, avec leur disposition à se propager, ne pouvait être de longue durée. Il eût fallu pour cela se laisser prendre à l'air de candeur et de naïveté affectée qui leur avait valu leur surnom, et les évêques de la province ne donnèrent pas dans le piége. Comme ils ne convenaient de rien et avaient leurs partisans qui ne se faisaient pas faute de les dire innocents, on résolut de leur arracher le masque dont ils recouvraient

(1) *Conc.*, t. X. p. 1470.

Digitized by Google

leurs déréglements et leurs erreurs. Dans ce but, Ponce de Alsatio archevêque de Narbonne, Gérard évêque d'Albi, Aldebert d'Uzès évêque de Nîmes, Gosselin évêque de Toulouse, Gosselin de Montperoux évêque de Lodève et Guillaume évêque d'Agde prirent jour avec les abbés de Saint-Pons, de Castres, d'Arderelle, de Candille, de Condrac, de Gaillac, de Fontfroide et quelques dignitaires des chapitres pour une conférence publique. A la nouvelle qu'on en reçut, le peuple des environs s'y porta en foule ; beaucoup de nobles y vinrent aussi, et à leur tête Raymond vicomte de Toulouse, la comtesse Constance sœur de Louis VII, ainsi que les vicomtes de Béziers et de Laurac. On croit que le lieu de l'assemblée fut Albi, ou Lombez même : ce fut l'évêque d'Albi, en qualité d'évêque diocésain, qui présida, ayant pour assesseurs les autres évêques et même quelques laïques en qualité de juges. Cette conférence, qui se tint en 1176, peut servir à déterminer quel était positivement à cette époque l'état de l'hérésie des albigeois ou manichéens dans le Languedoc. Car la secte entière y prit part, et, loin d'en abandonner le succès aux bons-hommes de Lombez, elle y envoya ses prédicants les plus habiles et les mit fièrement aux prises avec les prélats.

L'évêque de Lodève leur demanda d'abord s'ils recevaient la Loi de Moïse, les Prophètes, les Psaumes, l'Ancien Testament et les docteurs du Nouveau. Ils ne balancèrent pas à répondre qu'ils ne recevaient ni la Loi de Moïse, ni les Prophètes, ni les Psaumes, ni aucune partie de l'Ancien Testament, et n'admettaient pour livres saints que les Evangiles, les Épîtres de S. Paul, les sept Épîtres canoniques, les Actes des apôtres et l'Apocalypse.

Ce criminel retranchement fait au corps des Écritures annonçait assez la licence dont ils useraient sur le reste. Néanmoins le même évêque les ayant ensuite sommés d'exposer leur foi, ils le refusèrent, à moins, dirent-ils, qu'ils n'y fussent absolument forcés. Cette résistance ne l'arrêta pas; il voulut

Digitized by Google

savoir ce qu'ils croyaient du baptême des enfants pour le salut. Mais ils persistèrent à garder le silence, répondant seulement qu'ils ne parleraient que d'après ce qu'ils avaient appris dans l'Évangile et dans les Épîtres. L'évêque les pressa sur la question du corps et du sang de Jésus-Christ, leur demandant où et par qui il était consacré, par qui il était reçu, et si la consécration faite par un homme de bien ne valait pas mieux que faite par un méchant. Leur réponse fut en général que la bonne communion était un principe de salut, et la communion indigne un principe de damnation; que pour la consécration elle se faisait indifféremment par tout homme de bien, soit clerc soit laïque; mais qu'ils n'en diraient pas davantage, parce qu'on ne devait point les contraindre à rendre compte de leur foi. L'évêque alla plus loin cependant : il s'informa de leur opinion sur le mariage, et leur demanda s'ils ne considéraient pas l'union charnelle de l'homme et de la femme comme un obstacle à leur salut. Tout ce qu'on put en tirer fut que, selon S. Paul, cette union venait d'un esprit d'incontinence criminelle et de fornication. L'évêque continua son interrogatoire sur la pénitence, et voulut leur faire dire si celle qu'on fait à la mort est salutaire, nommément aux gens de guerre blessés mortellement; s'il y avait obligation à tous de confesser leurs péchés aux prêtres et ministres de l'Eglise, ou à quelque laïque, sans distinction, et de qui parlait S. Jacques dans ces paroles : *Confessez vos péchés les uns aux autres.* A ces demandes ils n'alléguèrent que l'autorité de S. Jacques, mais prise dans un sens si restreint qu'ils ne voulurent pas l'étendre jusqu'aux gens de guerre blessés mortellement, parce que, disaient-ils, S. Jacques n'avait parlé que des malades. Ils ne répondirent pas autrement, quand on leur demanda si la seule contrition du cœur et la confession orale suffisaient, et si, après la pénitence que le prêtre impose, il n'était pas nécessaire d'y joindre les jeûnes, les macérations, les aumônes, autant qu'on pouvait dans son état. S. Jacques, répondirent-ils, ne l'avait point dit : ils ne voulaient point se

Digitized by Google

croire plus éclairés que l'apôtre ni ajouter du leur à son texte, comme faisaient les évêques.

Ce nom d'évêques ne fut pas plutôt tombé de leurs lèvres qu'ils entrèrent en fureur et laissèrent éclater toute leur aversion pour l'épiscopat. Ce ne fut plus qu'un débordement d'injures. Ils disaient que S. Paul avait marqué fort exactement les qualités que devaient avoir les évêques et les prêtres qu'on ordonnait dans l'Église; et que, si elles venaient à leur manquer, alors ce n'étaient plus ni des évêques ni des prêtres, mais des loups ravissants, des hypocrites, des séducteurs, qui aimaient à être salués dans les places et assis les premiers dans les festins, qui voulaient qu'on les appelât maîtres contre le précepte de Jésus-Christ, qui portaient des habits blancs et brillants, avec des anneaux d'or et des pierreries aux doigts : ce que Jésus-Christ ne leur avait point ordonné. De ces reproches et de quantité d'autres insolemment accumulés, ils concluaient que, bien loin d'avoir des évêques ou des prêtres dans ceux qu'on honorait d'un pareil titre, on n'avait que des pontifes et des ministres semblables aux traîtres qui avaient livré Jésus-Christ, des docteurs empestés, des mercenaires à qui dès lors ils ne devaient point obéir.

Si leur audace avait de quoi irriter l'assemblée, leur aveuglement lui parut encore plus digne de compassion. On chercha donc à le dissiper, et, pour en user avec plus de ménagements, on se réduisit à ne citer contre eux que les livres de l'Écriture qu'ils admettaient. Ponce de Narbonne, Aldebert de Nîmes, les abbés de Condrac et de Fontfroide le firent savamment, mais sans aucun fruit. Il fallut donc en venir au jugement. Sur l'ordre de l'évêque d'Albi et de l'avis des assesseurs, l'évêque de Lodève déclara que, par l'autorité du Nouveau Testament, c'est-à-dire des Évangiles, des Épîtres, des Actes et de l'Apocalypse, à quoi il joignait aussi les Psaumes, il jugeait hérétiques et condamnait comme tels ceux qu'on appelait les bons-hommes, ou la secte d'Olivier

Digitized by Google

et de Lombez, en quelque lieu qu'ils répandissent leur doctrine.

La sentence la résumait en six articles, selon l'ordre des interrogations adressées aux accusés, et la réfutait dans le même ordre, article par article. C'était un choix de passages qui mettaient les prétendus *bons hommes* en contradiction avec ceux des livres canoniques qu'ils faisaient profession de recevoir (1).

Ainsi, au premier article, l'évêque de Lodève leur montrait comment le Nouveau Testament appuyait et autorisait l'Ancien, que l'on y trouve allégué à toutes les pages. Ne recevoir, leur disait-il, l'Ancien que dans les parties citées au Nouveau était démembrer arbitrairement un texte qui ne peut être digne de foi sur un point sans l'être sur tous les autres, le motif qui le rend croyable étant le même partout.

Au deuxième article, il réunissait les textes les plus concluants d'après lesquels Jésus-Christ et ses apôtres ne laissent aucun doute sur la nécessité de confesser sa foi. S. Pierre, S. Paul, Marthe, l'aveugle-né, les énergumènes même forcés de parler, en étaient des exemples incontestables. Et parce que ces sectaires se piquaient de ne jamais mentir, il leur prouvait que se taire quand le besoin ou l'autorité veut qu'on parle, était réellement une dissimulation, une suppression contraire à la vérité, et par conséquent un mensonge.

Au troisième article, qui concernait le baptême des enfants, il prit leur silence pour un aveu de la pratique où ils étaient de ne l'administrer qu'aux adultes. Il combattait leur erreur en alléguant qu'on pourrait en conclure que Dieu ne voudrait donc point le salut de tous les hommes; que Jésus-Christ n'aurait point été crucifié pour tous; que le remède de la rédemption n'aurait pas été complet; et qu'en vain il aurait été dit que celui-là n'entrerait point dans le royaume des cieux qui n'aurait pas été régénéré par l'eau et le Saint-Esprit.

(1) *Conc.*, t. X, p. 1472.

Digitized by Google

Le Seigneur, ajoutait-il, recommandait de laisser venir à lui les enfants, non-seulement pour présenter dans leur personne un modèle de simplicité et d'innocence, mais encore pour empêcher qu'ils ne fussent exclus de la participation à ce sacrement. La foi qui les sauve est la foi de l'Église ou la foi de leurs parrains; comme la foi qui avait guéri le paralytique, le fils de l'officier et la fille de la Chananéenne, selon le rapport des évangélistes, avait été la foi des personnes qui intercédèrent pour ces malades auprès de Jésus-Christ.

Au quatrième, au cinquième et au sixième article, l'évêque de Lodève suivit la même méthode, et accabla les nouveaux manichéens de passages qui mettaient dans tout son jour leur inconséquence. Et parce qu'on avait eu la faiblesse de les souffrir assis, il leur en fit reproche, et soutint qu'ayant à répondre sur l'Évangile et ne tenant dans l'assemblée que le rang d'accusés, ils auraient dû demeurer debout : toute l'Écriture et la pratique de tout le monde chrétien le démontrent, ajoutait-il ; mais ce sont des hérétiques, de ces méchants et de ces séducteurs de qui S. Paul a prédit qu'ils croîtront de plus en plus dans le mal, s'égarant eux-mêmes et égarant les autres. Il continua d'exprimer son indignation toujours appuyé de l'autorité de S. Paul, particulièrement sur le droit qu'on avait de les punir et de les traiter en gens excommuniés.

C'en était plus qu'il n'en fallait pour pousser à bout la patience des bons-hommes. Ils répliquèrent que c'était l'évêque lui-même, et non point eux, qu'on devait traiter d'hérétique; qu'on le connaissait pour un adversaire acharné à leur perte, un loup ravissant, un hypocrite, un ennemi de Dieu; qu'il venait de porter un jugement inique, et qu'eux n'avaient eu garde de lui rendre compte de leur foi, puisqu'ils devaient au contraire se précautionner contre lui, comme le Seigneur les avertissait de se précautionner contre les faux prophètes. Ils s'offraient à prouver par l'Évangile et par les Épîtres que lui et les autres, tant évêques que prêtres, n'étaient que des mercenaires.

Digitized by Google

L'évêque de Lodève, sans s'émouvoir de leurs récriminations, dit simplement que la sentence portée contre eux avait été portée selon le droit, et qu'il était prêt à en prouver la justice en quelque cour catholique que ce fût, en présence du pape Alexandre, ou du roi de France, ou du comte de Toulouse, ou de quelque autre des seigneurs présents. Car, tout rebelles qu'ils étaient aux puissances de l'Église, ils se donnaient opiniâtrément pour catholiques, et ils osèrent pousser la dissimulation jusqu'à en prendre frauduleusement le langage dans une profession de foi tout opposée aux erreurs que l'évêque avait condamnées. « Écoutez-nous, bonnes gens, dirent-ils en se tournant vers le peuple, voici notre croyance, que nous déclarons volontiers pour l'amour de vous. Dieu et son amour n'y sont donc pour rien, reprit l'évêque, puisque c'est, dites-vous, pour l'amour du peuple que vous consentez à faire cette déclaration. Nous croyons, poursuivirent-ils, un Dieu vivant et véritable, Dieu unique en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Nous croyons que le Fils a pris chair, qu'il a été baptisé dans le Jourdain, qu'il a jeûné dans le désert, qu'il a prêché notre salut, qu'il a souffert, qu'il est mort, qu'il a été enseveli, qu'il est descendu aux enfers, qu'il est ressuscité le troisième jour, qu'il est monté au ciel; que le jour de la Pentecôte il a envoyé l'Esprit paraclet aux apôtres; qu'au jour du jugement il viendra juger les vivants et les morts, et que tous ressusciteront. Nous reconnaissons aussi que ce que nous croyons de cœur, nous devons le confesser de bouche. Nous croyons que celui qui ne mange point le corps du Christ n'est point sauvé; que ce corps n'est consacré que dans l'Église, qu'il ne l'est que par le prêtre, et que, quel que soit ce prêtre, bon ou mauvais, il n'est pas mieux consacré par l'un que par l'autre. Nous croyons aussi qu'il n'y a personne de sauvé que par le baptême, et que par le baptême les enfants sont sauvés. Nous croyons de même que le mari et la femme sont en voie de salut, quoiqu'ils aient commerce ensemble; que chacun doit rece-

Digitized by Google

voir de bouche et de cœur la pénitence imposée par le prêtre, et a dû être baptisé dans l'Église. » Ils déclarèrent enfin que si l'on pouvait leur montrer quelque autre point de foi par la lettre des Évangiles et des Épîtres, ils le croiraient et le confesseraient.

Cette restriction, et ce qu'il y avait d'artificieusement supprimé dans quelques endroits de leur symbole, n'empêchèrent pas qu'on ne parût s'en contenter pour le moment. L'évêque de Lodève leur proposa seulement de jurer que c'était là leur foi, et d'affirmer également par serment la disposition où ils étaient de rétracter ce qu'ils avaient pensé ou enseigné qui lui fût contraire. Mais sous prétexte que l'Évangile et les Épîtres ne le leur permettaient pas, ils s'en défendirent, de sorte que l'évêque de Lodève dut ajouter à sa sentence qu'il les condamnait encore comme pensant mal sur la matière du serment. « Ils doivent jurer, dit-il dans cette addition, s'ils sont sincèrement convertis : le serment devient nécessaire lorsque la foi est en danger. Chargés de la note d'hérésie, c'est une infamie dont il faut qu'ils se lavent. Il faut que, revenant à l'unité de l'Église, ils assurent qu'ils croient ce que l'Église croit : ce qu'ils ne peuvent faire que par la voie du serment. Sans cela il y a péril pour les faibles de se corrompre et pour le troupeau entier de participer au mauvais état des brebis malades. » Les textes de S. Matthieu et de S. Jacques dont les manichéens abusaient pour se dispenser de jurer, avaient leurs difficultés. La manière dont l'évêque de Lodève les expliqua fut solide, et n'en fit pas plus d'impression sur leur esprit. L'évêque d'Albi leur manquait de parole, dirent-ils dans leur embarras, en les contraignant à jurer après un engagement pris avec eux de ne point les violenter à ce sujet. L'évêque d'Albi le nia, et dit qu'il confirmait tout ce que l'évêque de Lodève venait de prononcer par son ordre. Mais quelque chose de plus réel était la promesse qu'il avait obtenue de la noblesse du pays qu'elle retirerait aux bons-hommes toute protection. Ce fut en lui rappelant

Digitized by Google

que son honneur s'y trouvait engagé, que le prélat prononça la clôture de l'assemblée de Lombez. On en a conservé exactement les actes avec les signatures des principaux membres qui y assistaient, et on la met au nombre des conciles (1).

Cependant ses résultats furent complètement nuls. Les hérétiques, bien loin de se convertir ou de se corriger, devinrent plus superbes et plus entreprenants, et opposèrent concile à concile. L'année suivante (1177) ils tinrent, à Saint-Félix de Caraman, à cinq lieues de Toulouse, une assemblée générale des principaux chefs de la secte venus de divers pays. Un prétendu pontife suprême nommé Niquinta vint des frontières de la Bulgarie, où il avait sa résidence pour la présider (2). Nous ne savons pas tout ce qui se passa dans cette assemblée, dont les délibérations restèrent secrètes. Il est fort probable que les sectaires cherchèrent à s'organiser et qu'ils prirent des mesures pour donner plus d'ensemble à la propagation de leurs doctrines, en faisant disparaître les diverses nuances d'opinions que l'on remarquait encore entre les différentes sectes qui pullulaient dans le Midi. Ce que nous savons de certain, c'est qu'ils constituèrent leur hiérarchie. Le pontife suprême sacra trois évêques outre ceux qui existaient déjà, et tout le territoire méridional fut divisé en évêchés manichéens. Toulouse et Carcassonne étaient leurs deux grandes métropoles (3). Dans leur pensée, ces nouveaux évêques n'étaient pas destinés à vivre à côté des évêques catholiques : ils devaient, au contraire, s'efforcer de les renverser, occuper exclusivement le pays, détruire l'ancien culte et établir un culte nouveau. Tel fut leur projet, et ils se mirent à l'œuvre aussitôt. Les hommes d'action ne leur manquaient pas; ils les divisèrent par bandes, que l'on apprit à connaître sous diverses dénominations selon les provinces dont ils

(1) *Conc.*, t. X, p. 1477. — (2) Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, l. XIX, c. IV.
(3) *Ibid.*, note 3.

Digitized by Google

étaient sortis. C'est ainsi qu'on les nommait tour à tour *brabançons*, *basques*, *navarrais*, *aragonais*, *routiers*, *courriers*; mais le nom le plus générique était celui de *cotereaux*.

Ces troupes, qui n'étaient après tout que des bandes de brigands et de voleurs, parcoururent les provinces du Midi, chassant les prêtres et les évêques fidèles, pillant les églises, brûlant les ornements du culte, dévastant tout le pays, et immolant à leur fureur tous ceux qui ne voulaient pas embrasser leurs doctrines, sans épargner la veuve et l'orphelin, l'âge ou le sexe (1). L'évêque d'Albi, qui avait présidé la conférence de Lombez, tomba entre leurs mains et fut jeté en prison (2).

Cependant on ne voyait aucune digue qui pût arrêter ce torrent. Les évêques étaient trop faibles ou manquaient du courage nécessaire, et la plupart des seigneurs protégeaient sous main une hérésie dont les doctrines commodes favorisaient leurs passions. A cette époque nous ne trouvons qu'un seul homme qui ait montré contre les manichéens quelque vigueur : cet homme était l'évêque de Limoges, Gérald II. Ce prélat, informé qu'une bande de brabançons et de cotereaux dévastait le territoire de son diocèse et en pillait les églises, fit appel à la milice et au peuple fidèle du pays, se mit à leur tête, et, aux applaudissements de ceux qui n'avaient pas le courage d'en faire autant, les repoussa en leur causant une perte de plus de deux mille hommes.

Cet échec et quelques autres qu'éprouvèrent plus d'une fois les manichéens ne les décourageaient pas. Ils continuaient de propager leurs doctrines, tantôt ouvertement, tantôt en secret, employant tour à tour la persuasion et la violence ; le succès dépassa bientôt leur attente. Des princes, des prêtres, des évêques même, se laissèrent séduire (3). Les villes d'Albi, de Toulouse et leurs environs

(1) Labb., t. X, p. 1522. — (2) Baron., ann. 1178, n. 36. — (3) Pagi, an. 1177, n° 16.

Digitized by Google

étaient remplis de ces hérétiques, et Raymond V ne put méconnaître plus longtemps ce qu'allaient lui coûter, à lui et à son peuple, et ses défaillances dans la foi et les déréglements de sa conduite, deux sources d'où était sorti tout le progrès de l'hérésie après la mission de S. Bernard. A l'époque où nous sommes parvenus, Raymond avait quitté le schisme de l'empereur Frédéric, et tout en lui annonçait un prince plus chrétien. Aussi déplorait-il vivement la triste situation que sa funeste tolérance avait faite à ses sujets. Rien ne dépeint mieux ses regrets qu'une lettre qu'il écrivit à ce sujet aux religieux de Cîteaux, dans le dessein d'obtenir l'appui de leur crédit auprès du roi de France. C'est un cri de détresse que lui arrachent et la multitude sans cesse croissante des hérétiques et le danger de sa propre position.

« L'hérésie, dit-il, a infecté jusqu'aux prêtres; nos anciennes églises, si vénérables, sont désertes et tombent en ruine. On refuse le baptême; l'Eucharistie est en horreur, la pénitence est méprisée; on rejette la création de l'homme, la résurrection de la chair et tous les sacrements de l'Église, et, ce qui est plus abominable, *on introduit deux principes*. Personne ne songe à s'opposer à ces méchants. Pour moi, je suis prêt à employer contre eux le glaive que Dieu a mis entre mes mains; mais je reconnais que mes forces sont insuffisantes, parce que plusieurs nobles de mes États sont infectés de cette erreur et entraînent à leur suite la multitude. J'ai donc recours à vous et vous demande votre conseil, votre secours et vos prières. Sachez-le bien, l'hérésie s'est fortifiée à un tel point qu'elle ne peut plus être extirpée que par la main et le bras tout-puissant de Dieu. Nous avons reconnu que le glaive spirituel ne suffit plus, qu'il faut y joindre le glaive matériel. Je désire donc que vous engagiez le roi à venir dans ce pays, bien persuadé que sa présence pourrait remédier aux graves désordres dont nous gémissons. Mes villes, mes bourgs et mes châteaux lui seront ouverts; je lui indiquerai quiconque tient à l'hérésie, et, dussé-je faire

Digitized by Google

le sacrifice de ma vie, je l'aiderai de tout mon pouvoir à écraser nos ennemis et tous ceux de Jésus-Christ (1). »

Ces paroles sont une éclatante justification de tout ce qui s'est fait depuis. C'est bien du manichéisme qu'il s'agissait; on le voit là avec ses affreuses doctrines, même avec les deux principes qui de tout temps ont fait le fond de son enseignement. Ses premiers prédicants, interrogés à Lombez ou ailleurs, n'avaient pas osé les reconnaître publiquement; mais il est bien évident, d'après la lettre que nous venons de voir, qu'on les avait enseignés au peuple. Avec de telles doctrines la ruine de l'ordre social était inévitable; cependant elles avaient prévalu dans le midi de la France. Un de ses princes les plus puissants, et sans aucun doute les mieux informés, invoquait hautement l'intervention du glaive matériel, sans lequel, disait-il, toute répression était désormais impossible.

Sur ce point la conviction était si générale que, même avant l'arrivée de ce message transmis par les moines de Cîteaux, le roi de France et celui d'Angleterre avaient déjà résolu de se transporter en personne dans les provinces méridionales, pour mettre un frein aux déportements du manichéisme, et sauver, s'ils le pouvaient, la religion chrétienne des périls qui l'entouraient. La lettre du comte de Toulouse ne pouvait que les affermir dans leur résolution.

Mais au moment où ils allaient prendre les armes, ils se virent arrêtés tout à coup par les ordres du pape Alexandre, qui voulait qu'on tentât encore une fois les voies de la douceur et de la persuasion. Les princes obéirent. Par ordre du pape et à la sollicitation des deux rois (2), une mission toute pacifique se dirigea vers Toulouse, centre et boulevard de l'hérésie. Elle était composée des hommes les plus distingués de l'époque par leur érudition ou leur zèle : le cardinal Pierre de Saint-Chrysogone, légat du pape ; deux prélats français,

(1) Gervas., p. 1441. — Partim ap. Pagi, ann. 1177, n. 17. — (2) *Ad imperium domini papæ*, rapporte Baron., an. 1178.

Digitized by Google

Guérin archevêque de Bourges et Ponce de Narbonne; deux Anglais, Renaud évêque de Bath, et Jean aux Belles-Mains évêque de Poitiers; Henri de Château-Marcy, abbé de Clairvaux, et beaucoup d'autres dont les noms ne nous ont pas été transmis. Plusieurs seigneurs avaient été chargés de les soutenir de leur autorité; les principaux étaient le comte de Toulouse, le vicomte de Turenne et un certain Raymond de Castelnau.

Arrivés à Toulouse, les missionnaires restèrent muets d'étonnement et de douleur, en voyant les ravages de l'hérésie, l'audace des hérétiques et les turpitudes dans lesquelles ils avaient plongé cette ville malheureuse. Tout ce qu'ils en avaient entendu dire, écrivaient-ils, n'était qu'une faible partie de ce qu'ils avaient sous les yeux. L'empire des hérétiques sur l'esprit du peuple était absolu, et, chose plus désolante encore, leur domination s'était étendue jusque sur le clergé (1).

Ils parlaient, dit l'historien que nous suivons, et tout le monde était dans l'admiration. Un catholique ouvrait-il la bouche, on demandait quel était ce raisonneur ; et quiconque osait encore proférer quelques paroles en faveur de la doctrine catholique, passait pour un homme d'un courage extraordinaire. Au reste, l'organisation de l'hérésie était complète : elle avait ses prêtres, ses pontifes et même ses évangélistes, chargés de prêcher les nouvelles doctrines (2).

Après quelques jours de repos, un des missionnaires monta en chaire pour ouvrir des conférences, et discuter, devant la multitude infidèle, les règles de la foi. Mais ces hommes, si hardis auparavant jusqu'à insulter les missionnaires à leur entrée dans Toulouse, n'osaient plus paraître devant eux et se tenaient soigneusement cachés ; il est d'ailleurs probable que cette désertion n'était que l'effet d'un plan arrêté entre eux : car ils étaient convenus que, s'ils venaient à être découverts, ils feindraient de croire tout ce qu'admettaient les catholiques.

(1) *Dominabantur in clero.* — Ap. Baron., ann. 1178, n. 30. — (2) Ap. Baron., *ibid.*

Digitized by Google

Ne voulant rien confesser, ils évitaient toute controverse. Par là les conférences devinrent inutiles, et, pour échapper aux conséquences de cette inertie, les missionnaires furent réduits à procéder juridiquement contre les hérétiques.

Le premier pas à faire dans cette voie nouvelle était d'atteindre des coupables qui se dérobaient à toutes les recherches. Par l'ordre du légat, l'évêque de Toulouse, des clercs, les consuls et plusieurs autres citoyens bien connus par leur attachement à la foi, furent mis en demeure d'en livrer les noms. La liste était longue, et le premier sur cette liste fut un certain Pierre Moran surnommé dans sa secte Jean l'Évangéliste, homme riche et influent dans la ville. Il était aussi illettré que fanatique, et passait pourtant dans sa secte pour un docteur digne de la confiance la plus absolue. Possesseur de deux maisons, l'une à la campagne, l'autre à la ville, il les ouvrait pendant la nuit à de secrets conventicules. Là, revêtu d'une espèce de dalmatique, et, dit Henri abbé de Clairvaux, *comme un roi au milieu d'une cour de hiboux*, il prêchait ses partisans et formait des disciples qui se répandaient dans toute la ville. On jugea urgent d'arrêter le mal dans sa source, et Moran fut le premier que les missionnaires citèrent à leur tribunal.

Comme on devait s'y attendre, il fit défaut. Mais le comte de Toulouse, ayant eu recours aux menaces autant peut-être qu'à la persuasion, le détermina à comparaître devant les commissaires. L'un d'eux lui dit : « Pierre, vos concitoyens vous accusent d'être tombé dans l'hérésie arienne et d'y entraîner les autres. » C'était une erreur assez grossière que de confondre ainsi l'hérésie des manichéens avec celle d'Arius; mais il paraît qu'elle ne choqua personne. Moran, en poussant un profond soupir, répondit que c'était faux. Alors on lui demanda le serment, qu'il refusa de prêter, disant qu'il était homme d'honneur et que sa parole devait suffire. Ce n'était pas le sentiment du légat et des commissaires. Moran fut donc pressé à ce sujet, et à la fin, sentant bien que le refus

Digitized by Google

du serment allait le convaincre de cette hérésie qui proscrivait le serment, il promit de jurer.

Un serment solennel avait alors quelque chose de fort imposant. Les reliques des saints que l'on apportait avec pompe, les chants de l'Église qui les accompagnaient, le concours des pieux fidèles qui les suivaient avec toutes les marques d'une foi vive, et souvent en répandant des larmes, tout était fait pour produire une impression profonde sur les hérétiques, objet principal de cette cérémonie. Moran ne put s'y soustraire. On n'eut pas plutôt commencé à chanter l'hymne consacrée au Saint-Esprit qu'on le vit pâlir et trembler. A peine eut-il la force de jurer qu'il dirait la vérité sur tous les points touchant lesquels on jugerait à propos de l'interroger.

La première question qu'on lui fit, fut de lui demander quelle était sa foi relativement au sacrement de l'autel ; il répondit qu'il ne croyait pas que le pain consacré par le ministère des prêtres fût le corps de Jésus-Christ. L'assemblée frémit en entendant cet aveu, et la douleur que les prélats en conçurent était si sincère et si vive que, s'avançant vers lui, ils le baignaient des larmes d'une compassion toute chrétienne. Moran fut aussitôt déclaré hérétique, arrêté et mis en prison sous la caution de ses parents.

Cet acte de vigueur produisit un excellent effet. Les catholiques, qui gémissaient en secret sous l'oppression de cet homme et de ses satellites, reprirent courage et ne rougirent plus de leur foi; et, comme la peur était pour bien plus que la conviction dans les progrès des hérétiques, la ville entière parut être dans la joie du coup qui leur était porté (1).

L'isolement dans la prison ne fut pas inutile à Pierre Moran. Il y vit la mort de près, et se décida à promettre de se convertir sincèrement et de faire tout ce que le légat exigerait de lui. En effet, amené devant tout le peuple assemblé, il fit abjuration de ses erreurs. Mais ce ne fut pas sans avoir subi une

(1) Ap. Baron., ann. 1178, n. 34.

Digitized by Google

pénitence publique, reste de celle que l'Église infligeait autrefois aux grands crimes.

Au XIIe siècle elle était à peu près tombée en désuétude; mais cette fois on la remit en vigueur, afin de parler aux yeux de la multitude. Aussi l'église de Saint-Saturnin, où l'on savait que Pierre Moran serait amené, était-elle remplie de monde, jusqu'aux degrés du sanctuaire. Bientôt on le vit paraître les pieds nus, le corps découvert jusqu'à la ceinture, frappé de verges d'un côté par l'évêque de Toulouse, de l'autre par l'abbé de Saint-Saturnin. Conduit ainsi jusqu'au pied de l'autel, il y renouvela son abjuration et fut réconcilié à l'Église. Alors furent proclamées solennellement les conditions auxquelles l'absolution lui était accordée. C'était d'avoir à quitter le pays dans un délai de quarante jours, pour se rendre à Jérusalem et s'y consacrer au service des pauvres pendant trois années. Jusque-là, chaque dimanche il devait visiter les églises de Toulouse nu-pieds, le dos découvert et frappé de verges. On lui faisait en outre une étroite obligation de restituer ce qu'il avait enlevé aux églises, de rendre le fruit de ses usures, d'indemniser les pauvres du tort qu'il leur avait fait, et d'abattre de fond en comble le château où il avait tenu des assemblées secrètes. Ses biens furent, non pas confisqués, comme le disent plusieurs historiens, mais mis sous le séquestre, pour lui être rendus à son retour de Jérusalem. Converti de bonne foi, à ce qu'il paraît, Pierre Moran accepta toutes ces conditions et s'engagea sous la foi du serment à les remplir. Il fut fidèle à sa parole : car, à son retour de Jérusalem étant rentré dans sa patrie, il fut remis en possession de ses biens et y mourut en 1199, après avoir mené une vie honorable.

Si cette rigueur et quelques autres exemples qui furent encore faits n'abattirent pas le parti, ils y jetèrent la consternation et eurent cet avantage que beaucoup de ceux qui lui appartenaient, parurent l'abandonner ou l'abandonnèrent réellement. Beaucoup parmi les hérétiques de Toulouse, craignant le même châtiment, vinrent trouver le légat ou ses collabora-

Digitized by Google

teurs, confessèrent secrètement leurs péchés et obtinrent leur réconciliation (1).

Il n'en était pas de même à Albi, dont l'évêque était toujours détenu par Roger de Béders, seigneur du pays. A en juger par cet acte de violence, audacieusement soutenu, les dispositions du pays n'étaient rien moins que rassurantes. Le cardinal Pierre résolut néanmoins de les affronter, et, sur ces entrefaites, Henri abbé de Clairvaux ayant dû retourner à son abbaye pour le chapitre général, on adjoignit au légat, Renaud évêque de Bath, et tous deux reçurent mission de passer par l'Albigeois pour y aviser aux moyens de débarrasser le pays des sectaires et de faire sortir l'évêque de prison. Ils s'y rendirent, mais rencontrèrent d'abord l'écueil contre lequel la mission de Toulouse avait failli échouer. Personne ne voulait les entendre, et chacun les évitait. Roger de Béders lui-même se retira dans les lieux les plus inaccessibles de ses possessions. Mais il avait laissé dans son château sa femme, un nombreux domestique et des gens de guerre, tous hérétiques ou fauteurs d'hérésie. Les missionnaires ne se laissèrent point intimider, et, franchissant le seuil de cette retraite, sans calculer le danger, ils prêchèrent la foi à cette nombreuse réunion ; puis, n'en obtenant aucune réponse, ils proclamèrent hardiment Roger traître, hérétique et parjure, pour avoir violé la sûreté promise à l'évêque d'Albi, lancèrent contre lui la sentence d'excommunication et lui déclarèrent la guerre de la part du pape et des deux rois de France et d'Angleterre.

Ce coup d'autorité venait de frapper le parti, lorsque Henri abbé de Clairvaux quitta le pays pour se rendre, comme nous l'avons dit, au chapitre général de Cîteaux. L'évêque de Bath, accompagné du vicomte de Turenne et de Raymond de Castelnau, resta dans l'Albigeois. Il s'y trouvait deux des principaux chefs des hérétiques de Toulouse, Raymond de Baimiac et Bernard de Raymond, que le comte avait chassés de ses

(1) Ap. Baron., an. 1178.

Digitized by Google

domaines, et qui, réfugiés à Albi, offraient de se justifier devant les légats pourvu qu'on leur accordât un sauf-conduit. On leur donna aussitôt toute sécurité, et ils se dirigèrent vers Toulouse, où ils furent accueillis par le cardinal légat et l'évêque de Poitiers, revêtu comme le cardinal du titre de légat. On se réunit à l'église de Saint-Étienne pour les entendre. Outre les deux légats, il y avait le comte de Toulouse et environ trois cents personnes, tant clercs que laïques.

Les deux hérétiques présentèrent une confession de foi qu'ils avaient préparée d'avance. Comme elle était écrite en langue du pays, les légats, qui ne la savaient pas assez, les prièrent de s'expliquer en latin. Mais ces deux fameux docteurs étaient tellement ignorants, qu'il leur fut impossible de formuler leurs doctrines en cette langue. Il fallut donc se contenter du patois de leur pays.

Néanmoins rien n'était plus catholique que cette profession de foi. Ils commençaient par rejeter les deux principes, erreur fondamentale du manichéisme, et confessaient qu'il n'y a qu'un seul Dieu créateur de toutes choses ; qu'un prêtre quelconque bon ou mauvais peut consacrer l'Eucharistie, et que le pain et le vin sont changés en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ; que ceux qui reçoivent le baptême, soit enfants soit adultes, sont sauvés; qu'il n'y a pas de salut pour ceux qui ne le reçoivent pas. Ils reconnaissaient également que l'état du mariage ne nuit point au salut ; que les évêques, les chanoines, les prêtres, les moines et autres religieux peuvent se sauver, qu'il est juste de visiter les églises fondées en l'honneur de Dieu et des saints, d'honorer les prêtres, de leur donner les dîmes et les prémices, et de s'acquitter des autres devoirs de paroissien; enfin, qu'il est louable de faire des aumônes aux églises et aux pauvres : tels étaient les points que ces deux hérétiques confessaient sans hésiter. On ne pouvait assurément en exiger rien qui fût plus opposé aux erreurs des manichéens ; mais qu'y avait-il de vrai dans cette manifestation? Personne n'igno-

Digitized by Google

rait que de tout temps les manichéens s'étaient fait au sujet de leurs doctrines une loi du silence, et qu'ils l'avaient gardée même au moyen du mensonge, lorsqu'ils se trouvaient surpris ou serrés de trop près par les interrogations de l'autorité.

Les légats insistèrent donc, et, dans une autre réunion qui eut lieu dans l'église de Saint-Jacques, après avoir fait lire de nouveau en langue vulgaire cette profession de foi, ils leur demandèrent si ce qu'ils confessaient de bouche, ils le croyaient également de cœur. « Telle est notre croyance, répondirent-ils, nous n'en avons jamais prêché d'autre. » A ces mots, le comte de Toulouse et plusieurs autres, tant clercs que laïques, se levèrent avec indignation pour les démentir; on leur soutint qu'on les avait entendus prêcher deux dieux, l'un bon qui avait fait seulement les choses invisibles, immuables et incorruptibles; et l'autre mauvais qui avait créé le monde physique, le ciel, la terre, l'homme et toutes les choses visibles. Beaucoup attestaient énergiquement qu'ils les avaient entendus soutenir qu'un ministre indigne ou en état de péché ne consacrait pas; un grand nombre venaient attester qu'ils avaient exclu de la voie du salut ceux qui dans le mariage rendaient le devoir conjugal. Enfin il s'en présenta qui leur reprochèrent en face d'avoir dit que le baptême ne sert de rien aux enfants, et d'avoir proferé contre Dieu, contre l'Église et la foi catholique d'autres blasphèmes, tellement abominables que les auteurs de la relation n'ont pas osé les reproduire (1). Que pouvaient-ils opposer à de tels témoignages? Leur unique ressource fut celle de presque tous les criminels : ils se renfermèrent dans un système de dénégation absolue. Alors les légats leur déférèrent le serment. C'était l'écueil des manichéens : car si, selon leurs principes, il leur était permis de se couvrir du manteau de la dissimulation et du mensonge, tout serment leur était interdit. Leur refus de le prêter était donc un indice certain

(1) Ap. Baron., an. 1178, n. 36, 37.

Digitized by Google

de la secte à laquelle ils appartenaient. Ceux-ci, malgré tout, le refusèrent, en alléguant pour excuse que Jésus-Christ avait défendu dans l'Évangile de faire des serments. Les légats leur démontrèrent aisément que le serment n'était pas défendu d'une manière absolue; qu'ils l'avaient fait eux-mêmes en ajoutant à leur confession de foi : *Par la vérité qui est Dieu, nous croyons ainsi*. Ils ne purent les ébranler. Convaincus ainsi par leur propre témoignage autant que par celui de tant de personnes qui les avaient entendus, ils se virent l'objet de toute la sollicitude des prélats, qui ne négligèrent rien pour les amener à résipiscence. Mais leur endurcissement résistant à toutes les exhortations, il fallut en finir, et on les excommunia de nouveau avec les cierges allumés en présence de tout le peuple, qui par ses acclamations applaudissait à la sentence.

Cependant ils avaient un sauf-conduit; on le respecta, et ces deux hérétiques purent se dérober aux conséquences de la sentence qui les avait frappés si justement. Peut-être même était-ce là tout le secret de cette hardiesse que leurs débuts ne promettaient pas : car leur profession de foi était évidemment mensongère. Au reste, le peu de succès de la mission était fait aussi pour les rendre plus audacieux. Elle se réduisit à peu près à ce que nous en avons dit, et à la promesse solennelle que les légats sur leur départ tirèrent du comte de Toulouse et des autres seigneurs de ne point favoriser l'hérésie dans leurs domaines (1).

L'erreur avait pris un tel développement, qu'elle ne pouvait plus être comprimée que par le concours de la puissance séculière. Si d'abord on avait suivi l'avis du comte de Toulouse et des deux rois de France et d'Angleterre, il eût été plus facile de remédier au mal. En sévissant contre quelques-uns des sectaires les plus connus et les plus influents, en forçant en même temps les seigneurs de tenir tête à l'hérésie et de s'opposer à ses envahissements dans leurs provinces,

(1) Baron., an. 1178.

Digitized by Google

on eût fait en quelques jours, en quelques mois du moins, ce qu'une guerre de trente ans eut peine à terminer. Le pape Alexandre III en cette circonstance se montra peut être trop enclin à n'écouter que les conseils de son cœur, penchant quelquefois dangereux aux époques d'agitation et de troubles. Ce qui l'excuse, c'est qu'il ne connaissait pas sans doute l'étendue du mal qui dévorait les provinces du midi de la France. Dès qu'il ne lui fut plus possible d'en douter, il ne négligea rien pour le guérir, et ce fut principalement dans ce dessein qu'il indiqua un concile général à Rome pour l'année suivante.

Une autre nécessité cependant motivait aux yeux du pape la convocation de ce concile. L'Église respirait à l'ombre de la paix que lui avait rendue la soumission de l'empereur Frédéric; mais si le schisme était éteint, les nombreux désordres qui en étaient le fruit subsistaient encore, et il était urgent d'y porter remède. Tel fut le double motif qui détermina le pape à célébrer ce concile, qui fut le troisième de Latran et qui s'ouvrit au commencement du carême de l'année 1179.

L'assemblée fut des plus nombreuses. Tous les ambassadeurs des princes chrétiens étaient présents et on y compta trois cent deux évêques. Il y en avait soixante et un du corps de l'Église gallicane, sous dix métropolitains : c'était Guillaume de Champagne archevêque de Reims, Gui de Noyers de Sens, Guérin de Bourges, Guillaume le Templier de Bordeaux, Ponce d'Alsatio de Narbonne, Raymond de Bolène d'Arles, Bertrand ou Bernard d'Aix, Pierre Romain d'Embrun, Robert de Vienne, Aymon de Briançon de Tarantaise. Les provinces de Rouen, de Tours, d'Auch, de Lyon, de Besançon et de Cologne y étaient aussi représentées par quelques évêques de ces contrées. Arnold de Trèves s'y trouvait en personne, ainsi que le savant Guillaume archevêque de Tyr, né en terre sainte, mais de parents français, et élevé en France.

Le concile, présidé par le pape, fit trente canons, dont plu-

Digitized by Google

sieurs ont une grande importance. Dans le but de prévenir les schismes, on exigea pour la validité de l'élection des papes les deux tiers au moins des voix des cardinaux, et on statua en même temps que nul ne pourrait être élevé à l'épiscopat, s'il n'était âgé de trente ans, issu d'un mariage légitime et de mœurs éprouvées. Enfin on fixa l'âge de vingt-cinq ans pour être apte à posséder un bénéfice. Il était défendu aux évêques et aux archidiacres de lancer des excommunications sans monitions canoniques, et aux inculpés d'appeler sans raisons suffisantes ; toutes les précautions furent prises pour faire disparaître jusqu'à l'ombre de la simonie. Le concile aborda aussi la question soulevée par Pierre Lombard, dont nous avons fait mention dans cette histoire : *Jésus-Christ en tant qu'homme est-il quelque chose, ou n'est-il rien?* Pierre Lombard avait soutenu la dernière proposition. C'était l'avis du pape et de plusieurs évêques de condamner nommément cette proposition et quelques autres, qui étaient généralement traitées d'ariennes et de sabelliennes. Mais les avis étaient partagés, beaucoup pensant qu'il était difficile de bien saisir la pensée de l'auteur; d'ailleurs il se présentait une foule d'affaires fort graves : le pape se contenta donc d'ordonner à Guillaume archevêque de Reims d'assembler les théologiens de Paris, de Reims et des environs, et de leur défendre de nouveau de traiter de telles questions (1).

Le décret le plus important concerne les hérétiques du midi de la France. Le concile renouvelle contre eux les principales dispositions du droit romain, alors en vigueur dans tous les États chrétiens de l'Europe; mais il distingue soigneusement les peines spirituelles que l'Église décerne contre les hérétiques, par sa propre autorité, des punitions temporelles qui de son consentement leur sont appliquées par la main des princes chrétiens. Ce décret mérite une grande attention, et nous croyons devoir le donner textuellement.

(1) Ap. Labb., t. X, p. 1529

Digitized by Google

« Quoique l'Église, comme dit S. Léon (1), contente des peines spirituelles qu'elle prononce par la bouche de ses ministres, ne fasse point d'exécutions sanglantes, elle est pourtant aidée par les lois des princes chrétiens, afin que la crainte du châtiment corporel engage les coupables à recourir au remède spirituel. » Après ce préambule, le concile range les hérétiques du Midi en deux classes : les uns qui prêchent publiquement, comme les cathares, les patarins et les publicains; les autres qui s'établissent de vive force et par la violence, comme les brabançons et autres. Contre les premiers, quelque coupables qu'ils paraissent être, le concile n'établit que des peines spirituelles. Ainsi il les anathématise, eux et leurs fauteurs, défend d'avoir des rapports avec eux, de les recevoir dans sa maison ou dans ses domaines, d'offrir à leur mort le sacrifice de la messe et de leur donner la sépulture chrétienne. Contre les seconds, le concile ne se contente plus de peines spirituelles, il décerne, avec le concours des princes, des peines temporelles.

« Quant aux brabançons, aragonais, navarrais, basques, cotereaux et triaverdins, qui ne respectent ni les églises ni les monastères, et n'épargnent ni veuves ni orphelins, ni âge ni sexe, mais pillent et dévastent tout comme des païens, nous statuons que ceux qui les auront soudoyés, logés ou protégés, soient déclarés excommuniés dans les églises aux jours de dimanches et de fêtes, et ne soient absous qu'après avoir abjuré l'hérésie. Nous déclarons ceux qui sont liés envers eux par quelque convention, dégagés de toute obligation de fidélité, d'hommage et d'obéissance, tant qu'ils persévéreront dans l'hérésie. De plus, nous enjoignons à tous les fidèles, pour la rémission de leurs péchés, de s'opposer courageusement aux ravages des hérétiques et de défendre par les armes le peuple chrétien contre eux. Nous ordonnons aussi que leurs

(1) Voir sa lettre à Turibius, au sujet des priscillianistes, autre secte de manichéens qui avaient été découverts en Espagne. — Labb., t. III, p. 1410.

Digitized by Google

biens soient confisqués, et qu'il soit permis aux princes de les réduire en servitude (1). » Le concile, loin d'être trop sévère, poussait la modération jusqu'à la dernière limite : car, après tout, il n'établissait de peines temporelles que contre des bandes de brigands et leurs chefs, qui portaient partout la dévastation. L'Église n'a pas été seule à décréter ces peines. Le concours des deux puissances, outre qu'il est clairement supposé par le texte même du décret, est attesté par un auteur contemporain, qui, après avoir rapporté les canons du concile, ajoute qu'ils ont été publiés et *reçus par tout le clergé et le peuple présent* (2). Or, il est certain, comme Bossuet le remarque à ce sujet, que, dans le style des conciles et de tous les auteurs ecclésiastiques, le mot *peuple* est ici employé par opposition au *clergé*, pour désigner tous les laïques présents, même les princes et les seigneurs (3).

Le pape avait créé, durant le concile, deux cardinaux, Henri de Clairvaux que nous avons vu prendre part à la mission de Toulouse et d'Albi, et Guillaume de Champagne, archevêque de Reims. Henri de Clairvaux quitta son abbaye pour demeurer à Rome auprès du pape (4).

Le décret que nous venons de rapporter ne reçut qu'une exécution fort imparfaite, quoique Ponce archevêque de Narbonne le renouvelât dans sa province (5) et le revêtit de son sceau. Les événements qui surgirent aussitôt après le concile en se compliquant de plus en plus, détournèrent de l'hérésie les regards des princes et leur firent perdre de vue ses progrès.

Louis VII, à qui si longtemps il avait manqué un fils héritier de sa couronne, l'avait fait demander à Dieu dans toutes les églises et toutes les communautés du royaume, avec une confiance et une simplicité qui ne furent point trompées. Un jour, se trouvant à Citeaux, sa piété l'avait porté à se prosterner

(1) Ap. Labb., t. X, p. 1522. — (2) Roger de Hoved., ap. Labb., t. X, p. 1525. — V. Gosselin, *Pouvoir du pape*, p. 427. — (3) Bossuet, *Defens. declarat.*, lib. IV, c. I. — (4) Rog. de Hoved., ap. Labb., t. X, p. 1525. — (5) Dom Vaissette, liv. XIX, c. LXXVI.

Digitized by Google

aux pieds des religieux dans un chapitre général, protestant qu'il ne se relèverait pas avant qu'ils lui eussent promis, au nom du Seignenr, que ses vœux seraient exaucés (1). Ils le furent en effet, le 22 août 1164, par la naissance d'un prince qu'on appela Philippe-Dieudonné, et depuis Philippe Auguste; mais ce ne fut pas sans une protection bien particulière que le roi conserva cet enfant, qu'il paraissait ne devoir qu'à un véritable miracle.

Sentant ses forces s'affaiblir et voyant d'ailleurs son fils toucher à sa quatorzième année, Louis, selon l'usage alors établi, pensa à le faire sacrer de son vivant (2). Une assemblée d'évêques tenue à Paris avait approuvé son dessein, et déjà on prenait à Reims toutes les dispositions nécessaires, lorsqu'un événement inattendu faillit faire évanouir tous ces projets. Pendant le séjour de la cour à Compiègne, le jeune prince chassant dans la forêt s'y égara sans pouvoir en sortir de la nuit tout entière, et ce ne fut qu'au jour qu'il putrentrer au palais. L'agitation et la fatigue, suite de cet accident, ne tardèrent pas à lui donner une fièvre violente qui mit sa vie en danger. On se représente aisément l'affliction du roi son père; mais sa foi le soutint énergiquement. Ami et protecteur de S. Thomas de Cantorbéry pendant son exil, il espéra l'avoir pour intercesseur auprès de Dieu, et il s'engagea par vœu à aller incessamment visiter son tombeau. Bien des raisons, la mésintelligence surtout qui existait entre le roi d'Angleterre et lui, devaient l'en dissuader. Mais l'amour paternel parla plus haut dans son cœur que toutes les raisons d'État ou de sûreté personnelle; il prit les précautions convenables, et passa à Douvres, où l'attendait un accueil digne de sa noble confiance. Henri le reçut à bras ouverts, comme *son ami* et comme *son seigneur*, et le conduisit lui-même à Cantorbéry. Louis y signala par de grandes largesses sa dévotion pour le saint martyr, et il eut bientôt la consolation de voir qu'elles

(1) *Ann. Cist.* — (2) Rigord.

Digitized by Google

avaient été agréables à Dieu. A peine ce prince était-il débarqué au port de Vissant, qu'il apprit le rétablissement de son fils. Mais à côté de cette grâce presque inespérée vint bientôt se placer une nouvelle épreuve. Au retour le roi fut frappé, près de Saint-Denis, d'une attaque d'apoplexie dont il ne se remit jamais entièrement; depuis cette époque il demeura paralysé de tout le côté droit. C'était un avertissement de hâter le couronnement du prince Philippe. Le roi le comprit et choisit la fête de la Toussaint; mais il se vit dans l'impossibilité de rehausser par sa présence l'éclat de cette cérémonie. La violence de la maladie lui permit seulement d'en régler toute l'ordonnance. Victime désignée, ce semble, à la place du jeune prince que la ferveur de ses prières avait ramené des portes de la mort, Louis ne fit plus que languir pendant les dix mois qu'il vécut encore. L'affaiblissement de ses facultés mentales et un continuel état de défaillance lui épargnèrent les amertumes qu'il eût éprouvées en voyant repoussés de sa cour, même avant sa mort, tous ceux qui avaient eu le plus de part à sa faveur. Le jeune roi n'en épargna aucun. Le cardinal de Champagne, qui venait de le sacrer à Reims, fut enveloppé, comme ses frères et la reine mère sa sœur, dans la disgrâce de sa famille. Elle procédait de la jalousie du comte de Flandre, à qui Philippe laissait la principale autorité dans le gouvernement.

Louis VII mourut à Paris le 18 septembre 1180, dans la soixantième année de son âge et la quarante-quatrième de son règne. Ce monarque fut certainement un des princes les plus dignes de porter la couronne. Sa foi, ses bonnes œuvres, son zèle pour la religion et la respectueuse protection qu'il ne refusa jamais à tout ce qui pouvait la favoriser ou lui faire honneur, lui ont conquis à juste titre une place distinguée dans les annales de l'Église; mais les fautes graves qui lui échappèrent dans son gouvernement, le mauvais succès de la croisade, et surtout le tort énorme que fit à la nation son divorce avec la reine Éléonore, ont refroidi à son égard les historiens fran-

Digitized by Google

çais. C'est surtout de la bouche des étrangers que sortent ces éloges qui en font un roi *d'un dévouement intrépide au service de Dieu, d'une douceur admirable envers ses sujets, et singulièrement distingué par son respect pour l'Église.* Ce respect, en effet, faisait contraste avec l'astucieuse et brutale conduite de son contemporain et rival Henri d'Angleterre. Les partisans de S. Thomas de Cantorbéry ne manquèrent pas de le faire ressortir; et peut-être un des principaux d'entre eux, Jean de Salisbury, considérait-il Louis VII un peu trop à travers le prisme de sa reconnaissance, quand il dépeignait le royaume de France sous son règne comme cette terre continuellement comblée des bénédictions du Ciel, dans la mystérieuse vision de l'échelle qui fut montrée au patriarche Jacob (1).

Du reste, si ce règne fut un des plus féconds en exemples de piété, par la multitude des personnes du premier rang qui renonçaient au monde ou qui dans le monde pratiquaient les austérités du cloître, le roi lui-même suivait un plan de conduite peu éloigné des plus parfaits modèles. Il observait régulièrement trois carêmes pendant le cours de l'année, et il jeûnait si rigoureusement tous les vendredis que le pape Alexandre, qu'il consulta, lui prescrivit de ne pas pousser l'abstinence ce jour-là jusqu'à se refuser un plat de poisson et un peu de vin, quand il était incommodé (2).

Parmi les actes de dévotion du roi, nous ne devons pas oublier le pèlerinage qu'il fit après son second mariage à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne, où il fut reçu avec la plus grande magnificence. Pendant son séjour, Alphonse VIII lui demanda au nom de ses sujets quelques reliques de S. Eugène martyr et premier évêque de Tolède, dont le tombeau était à Saint-Denis. Ce tombeau avait été remarqué par Raymond, archevêque de Tolède, à son passage par Saint-Denis, lorsqu'il se rendait au concile de Reims (1148), où il

(1) *Ep.* Sar. *ad S. Th. Cant.* — (2) *Ep.* Alex. III.

Digitized by Google

avait été appelé par Eugène III. Louis VII accéda aux vœux si légitimes des Espagnols, fit détacher un bras du corps de S. Eugène et l'envoya l'année suivante (1156) à Tolède par Odon de Deuil, né au lieu même où S. Eugène avait été martyrisé. Nous avons sur la vie de ce saint martyr deux légendes récemment découvertes à la bibliothèque impériale (1). Si ces légendes sont authentiques, comme l'auteur de la découverte (2) le croit et cherche à le prouver, S. Eugène serait encore un de ces hommes apostoliques dont il faudrait placer la mission au Ier siècle. Il serait venu dans les Gaules en compagnie de S. Denis, aurait été envoyé à Tolède, dont il serait devenu le premier évêque après y avoir prêché la foi avec un grand succès. Venu plus tard à Paris pour visiter S. Denis, qui déjà avait été martyrisé, Eugène aurait lui-même subi le martyre à Deuil, près de Montmorency. Son corps, jeté dans le lac, demeura préservé de la corruption et fut inhumé plus tard à Deuil, où éclatèrent de nombreux miracles. Il y resta jusqu'au temps des incursions des Normands, et fut alors transporté à Saint-Denis, où l'archevêque Raymond le découvrit, et conçut le désir d'avoir de ses reliques pour sa cathédrale. Plus tard, à la demande de Philippe II, roi d'Espagne, Charles IX permit de prendre le reste du corps qui fut, comme la première relique, déposé dans la cathédrale de Tolède (3).

Louis VII fut enterré à l'abbaye de Barbeaux, réforme de Cîteaux, autrement Saint-Port, qu'il avait fondée sur la Seine à une lieue de Melun. La reine Adélaïde y érigea un magnifique tombeau, qui pendant plusieurs siècles a été l'objet d'une admiration universelle par la délicatesse du travail et la richesse de ses ornements.

Dès le commencement du règne de Philippe Auguste, l'Église de France vit qu'elle ne perdrait rien du puissant appui que lui prêtait son père en toute rencontre, et qu'elle

(1) Manuscrits, n. 1864 et 1040. La première est du XIVe siècle, la seconde est du Xe. — (2) L'abbé Davin. — (3) Baron. an. 1148, n. 31. — Voir le journal le Monde 1864, le 19 et le 21 avril, et le 2 mai.

Digitized by Google

trouverait même dans le nouveau roi quelque chose de plus déterminé pour l'exécution. Quelque grande et sincère que fût la bienveillance de Louis VII, on parvenait à la traverser et à en paralyser les effets; mais Philippe montra d'abord une vigueur qui fit bien juger que rien ne pourrait le détourner du but qu'il voudrait atteindre. Malgré son extrême jeunesse (il avait à peine dix-sept ans), on voyait en lui une maturité et une pénétration qui semblaient devoir devancer les leçons de l'expérience; aussi paraissait-il autant en garde contre la trompeuse souplesse des courtisans que contre les entreprises de ses ennemis : supérieur aux premiers par sa défiance de toute suggestion intéressée, redoutable aux seconds par sa prudence à tout combiner et sa résolution à tout faire pour les maîtriser (1).

Hebbon de Charenton, seigneur puissant dans le Berri, fut le premier qui en fit l'épreuve peu après le sacre du roi. On eût dit que, par les injures et les violences faites aux ecclésiastiques de la province, il voulait étudier les dispositions du jeune prince et exciter tout exprès son indignation. Imbert de Beaujeu dans le Lyonnais et le comte de Chalon dans le Chalonnais n'en usèrent pas avec plus de ménagements à l'égard du clergé. Le roi, dont on implora la justice, ne leur laissa pas le temps de se fortifier contre elle. Il tomba successivement, mais rapidement, sur eux, réprima leur audace en plusieurs rencontres, et en eut si bien raison que cette preuve d'énergie tint tout le royaume en respect (2).

Les intérêts de l'Église n'entrèrent pour rien dans les querelles qui le brouillèrent depuis avec le comte de Flandre lui-même. Philippe, selon sa manière, poussa vivement son ennemi, et le comte n'en sortit que par la cession des domaines que le roi lui avait réclamés.

La guerre qu'il avait entrepris de faire aux Juifs, du vivant même de son père, ne demandait que de l'autorité, du silence

(1) Rig. — (2) *Ibid.*

Digitized by Google

et de la discrétion. Cette nation se trouvait en France fort au large, et s'y répandait considérablement. Elle était devenue en quelque sorte nécessaire par l'étendue de son commerce, et par les ressources que ses biens, qui étaient immenses, fournissaient aux particuliers dans leurs besoins. Mais le prix qu'elle mettait à ses services était si exagéré, que ses usures et ses extorsions envahissaient tout et qu'elle possédait, dit-on, plus de la moitié de la capitale. Les effets, d'ailleurs, qu'elle prenait en gage pour argent prêté étaient souvent les choses mêmes que nous révérons le plus : des crucifix, des reliquaires, des calices; et le peuple en était d'autant plus irrité que l'on n'ignorait pas à quelles profanations s'abandonnaient ces impies, une fois que de tels gages étaient tombés entre leurs mains. On leur reprochait surtout d'assouvir cruellement, vers la fête de Pâques, la soif qu'ils avaient du sang chrétien en immolant un enfant baptisé; et l'année même que Philippe avait reçu la couronne, ils avaient fait mourir en croix un enfant de Pontoise nommé Richard. Son corps, apporté à Paris et inhumé aux Saints-Innocents, y était devenu l'objet de la vénération du peuple, qui maudissait les bourreaux en même temps qu'il s'apitoyait sur la victime (1). Des récits de cette nature, faits au roi dans son bas âge, avaient été, au rapport des historiens, la première semence de son aversion contre les Juifs. Avec le temps étaient venus les motifs de religion et de politique. Mais il sut si bien garder le secret et combina ses plans avec un tel à-propos, qu'en un même jour, le 14 février 1181, qui était un jour de sabbat, tous les Juifs des villes de son obéissance immédiate furent arrêtés dans leurs synagogues, et n'obtinrent la liberté qu'à condition de livrer à l'instant tout ce qu'ils avaient d'or et d'argent, soit en espèces, soit en vases et autres meubles précieux. Ayant ainsi fait rentrer en sa possession des valeurs considérables, qui sans cette précaution eussent

(1) Rig.

Digitized by Google

été soustraites à toute recherche, le roi rendit coup sur coup deux édits. Le premier anéantissait toutes les dettes contractées envers les Juifs, s'en réservant à lui la cinquième partie; et par le second, il les chassait de ses États, avec confiscation à son profit de toutes leurs terres et de tous leurs biens immeubles.

Le pape Alexandre, de son côté, n'avait pas perdu de vue les hérétiques du midi de la France, sujet des derniers travaux de son pontificat. En cette même année 1181, autant peut-être pour examiner où en étaient les choses que pour hâter les conversions, il y avait envoyé un légat, qui était Henri ancien abbé de Clairvaux, maintenant cardinal et évêque d'Albano. Son choix était excellent : car Henri connaissait parfaitement le pays; mais ce prélat, homme d'un caractère ferme et résolu, était sans doute peu disposé à se borner à une simple exploration. Ayant trouvé en faute les deux archevêques de Lyon et de Narbonne, probablement pour n'avoir pas résisté avec assez de fermeté aux hérétiques, il les déposa sans hésiter; puis, pour prêcher d'exemple, il réunit les catholiques, en forma une petite armée, et à sa tête alla mettre le siége devant le château de Lavaur, à cinq lieues de Toulouse, et l'emporta après une vive résistance. Alors ceux qui s'y étaient renfermés avec Roger de Béziers qui les commandait, n'eurent plus d'autre ressource que d'abjurer l'hérésie. Ils le firent, et l'examen de leurs doctrines démontra qu'ils étaient en tout les trop fidèles reproducteurs de l'hérésie manichéenne. Outre les deux principes et tout ce que nous en avons déjà vu, ils enseignaient aux simples que Jésus-Christ n'avait qu'un corps fantastique et que ce qu'on dit de lui n'a jamais existé en réalité (1). Le légat découvrit aussi par les aveux des personnes qui s'étaient converties, d'horribles excès, conséquence de leurs principes sur le mariage.

(1) On voit par là que les savants philologues nos contemporains, dont la critique s'exerce sur la vie du Sauveur du monde, n'ont pas même le mérite de l'invention, pas plus que ne l'avaient les manichéens du XIIe siècle.

Digitized by Google

Comme la procréation de l'homme était criminelle à leurs yeux, on étouffait ou l'on faisait disparaître les enfants nés de leurs désordres. L'infanticide était devenu chez eux une habitude pour ainsi dire familière ,et semblait passé dans leurs mœurs comme conséquence de leurs doctrines.

A mesure que le jour se faisait au sein de cette secte ténébreuse, on sentait de plus en plus le besoin de la réprimer autrement que par la parole. Déjà même les abjurations n'étaient plus le signe auquel on pût juger de sa décadence ou de ses progrès. Les sectaires retournaient à leurs doctrines avec autant de facilité qu'ils les abjuraient, dès que ceux dont la puissance les avait réduits venaient à s'éloigner; c'est ce que l'on vit en cette rencontre, comme par le passé. Henri cardinal d'Albano quitta le Midi pour aller à Clairvaux au chapitre général de l'ordre, et toute trace de sa mission disparut aussitôt (1). De Clairvaux le cardinal retourna à Rome; mais il n'y devait plus retrouver le pape Alexandre III.

Ce pontife était mort au mois d'août 1181, après avoir tenu le Saint-Siége vingt et un ans, onze mois et quelques jours. Plusieurs de ses prédécesseurs avaient eu à soutenir des luttes semblables à celle dont il sortit à son honneur; mais aucun ne s'était trouvé dans des circonstances plus critiques, soit que l'on considère la haute capacité de Frédéric Barberousse, son persécuteur déclaré, soit que l'on fasse attention au génie et à la situation des princes mêmes qui se portaient à sa défense. Sa sagesse, sa vigilance, son intrépidité, le firent triompher des difficultés, de quelque part qu'elles vinssent, et lui assurèrent un pontificat très-utile à l'Église. Le devoir de sa charge le fit entrer dans une multitude d'affaires, et il sut les diriger avec un esprit d'ordre et de suite qu'égalait seulement l'équité de ses décisions, comme on peut le voir par les nombreux monuments que ses lettres en ont conservés.

(1) Ap. Pagi, an. 1181, n. 7.-11.

Digitized by Google

Il aimait les Français; c'était chez lui une bienveillance personnelle développée par les sentiments de reconnaissance les plus honorables. Aussi aimait-il à mettre en parallèle ce qu'il leur devait avec les services que ses prédécesseurs en avaient reçus dans tous les temps. « Quelques scandales qui soient arrivés dans les autres Églises, écrivait-il au roi Louis VII (1), jamais l'Église gallicane ne s'en est fait un prétexte de rompre l'unité avec l'Église catholique sa mère; jamais elle n'en a rien perdu de sa soumission et de son respect. Constamment attachée à nos prédécesseurs et à nous, elle a mérité le retour fidèle de leur attachement et du nôtre; vous et vos sujets, vous êtes certainement ce que nous croyons avoir de plus cher au monde. » Cette disposition d'Alexandre III tenait tant de place dans son cœur, que le ressentiment semblait n'y pouvoir pénétrer dès que c'était un Français qui lui donnait sujet de se plaindre. On sait combien Manassès évêque d'Orléans avait dû lui causer de mécontentement dans la conférence de Saint-Jean de Losne, où il s'agissait de renoncer à son obédience pour embrasser celle de Victor. « Vous vous intéressez pour lui, mandait-il au roi dans la même lettre, cela suffit; nous voulons sincèrement l'aimer en votre considération, et autant que nous le pouvons, selon Dieu, nous sommes dans la disposition de l'honorer et de le contenter. »

Après un pontificat aussi éclatant et aussi rempli, il eût fallu dans le successeur d'Alexandre III un bien grand mérite pour faire oublier ce pontife. Ubald évêque d'Ostie, qui lui succéda sous le nom de Lucius III, ne le possédait pas; mais une longue expérience le rendait néanmoins très-capable de bien gouverner. L'habitude qu'il avait des affaires ne le préserva cependant pas de trop de précipitation dans le jugement qu'il porta contre Arnoul évêque de Lisieux, violemment accusé par son chapitre d'avoir dissipé les biens de son Église.

(1) T. IV *Hist. Fr.* — *Ep.* XXXVII.

Digitized by Google

Arnoul n'avait pas vécu de manière à s'attirer les chagrins qu'il essuya sur la fin de ses jours. Quoique son entrée dans l'épiscopat n'eût pas été exempte de quelques soupçons désavantageux; bien qu'il fût trop attentif, comme le lecteur a pu le remarquer, à se ménager avec la cour, jamais cependant il n'avait paru s'écarter considérablement des règles du devoir, et, en somme, c'était un digne évêque. On ignore ce qui l'avait mis mal auprès du roi d'Angleterre Henri II; mais, par un concours accablant, le pape presque en même temps procédait contre lui avec rigueur. Il lui donnait des juges chargés d'examiner sur les lieux la valeur des accusations portées contre lui, et provisoirement le suspendait d'une partie de ses fonctions. Une circonstance surtout dut l'affliger profondément : c'était la partialité notoire des juges qui lui étaient donnés; mais de là même vint son salut. Arnoul fut condamné avec une rigueur et une prodigalité de formes tellement insultantes que le pape ouvrit bientôt les yeux. Quelle que fût la culpabilité de l'évêque, l'iniquité ne devait pas prononcer son jugement; la sentence fut donc cassée, et la modération du pape rendit à Arnoul la liberté nécessaire pour se justifier. Il le fit, et, comme il arrive presque toujours, il s'appliqua d'abord à rejeter sur les accusateurs l'odieux des accusations; mais ce qui dut lui être plus utile ce fut son apologie, qui, en suivant pas à pas l'accusation, la réfutait nettement et répondait à tout fort pertinemment. Aussi ne voit-on pas que ses premiers juges, quelque intéressés qu'ils pussent y être, se soient mis en peine de soutenir leur condamnation (1). De telles épreuves font presque toujours penser à la retraite. Arnoul soupirait depuis longtemps après elle, et il dut n'en être que plus porté à tout quitter pour s'enfermer à Saint-Victor de Paris, dont il avait fait choix. Dans ce dessein, il consulta Pierre de Blois, archidiacre de Bath en Angleterre, et en reçut une réponse qui peut servir de règle dans une

(1) *Ep.* Arnold. *ad Luc.*

Digitized by Google

situation pareille à la sienne. « Vous pensez à abdiquer, lui dit-il (1), et vous m'alléguez pour raison votre âge et vos infirmités. La chose n'est pas sans exemple parmi les saints; témoin Valère d'Hippone, à qui il fut au moins accordé d'avoir S. Augustin pour coadjuteur. Que si vous appréhendez ou la disgrâce de votre prince, ou les vexations de votre chapitre, ou quelqu'une des autres misères qui sont inséparables de l'humanité, ce n'est qu'à une âme faible qu'il appartiendrait de se retirer par des vues aussi lâches que celles-là, et non pas à vous qui avez la réputation d'un des plus grands cœurs et des plus généreux que nous connaissions. Ami du repos, vous le chercheriez dans un asile où vous ne le trouveriez pas, livré aux plus cuisantes réflexions dans le sein même de la paix..... Non, si vous m'en croyez, vous n'abdiquerez point, quelque prétexte que la persécution vous en fournisse. Qui sait si ce n'est pas là, selon Dieu, ce qui doit vous communiquer l'intelligence?..... Elie fut enlevé au ciel, mais il fallut la violence d'un tourbillon pour l'y porter. »

Pierre de Blois, après lui avoir donné à peu près les mêmes conseils pour fléchir le roi qu'Arnoul lui-même avait donnés autrefois à S. Thomas de Cantorbéry, touchait hardiment un endroit délicat : c'était ce que la critique publiait sur les voies qui l'avaient conduit à l'épiscopat, « qu'il pouvait quitter sans scrupule, ajoutait Pierre de Blois, qu'il était même dans l'obligation de quitter en cas que ces mauvais bruits ne fussent pas sans fondement. » Le reste de la lettre, qui renferme sur ce sujet une morale très-édifiante, montre assez que Pierre de Blois n'était pas bien éloigné de les croire.

Détourné d'abord de prendre le parti de la retraite par les vues générales de l'archidiacre, puis ramené par la sévérité de ses conclusions sur cette pente où le poussait sa propre

(1) *Ep.* Bl. XLIV.

Digitized by Google

inclination, Arnoul la suivit et se retira à Saint-Victor. Tout le monde n'y regardait pas d'aussi près que Pierre de Blois, et c'est ce qui explique la sensation que produisit dans le public cette retraite. On ne pouvait pourtant se dissimuler que la pénitence de celui qui donnait ce grand exemple n'était pas des plus austères, et on remarqua même qu'il s'était magnifiquement logé dans l'enceinte de l'abbaye. Malgré tout, il en est demeuré un des bienfaiteurs dont cette maison a le plus chéri et le plus illustré la mémoire.

Peu d'évêques servirent mieux les papes Innocent II et Alexandre III contre les partisans des deux schismes, que le fit Arnoul de Lisieux. Il n'était qu'archidiacre de Séez, quand il composa pour Innocent le traité qui est indiqué plus haut (1), et où il déploie tout le feu et toute la véhémence d'un jeune orateur, qui ne sait encore ni adoucir les portraits ni épargner les personnes. Ce qu'il fit pour Alexandre, soit dans ses lettres, soit à l'ouverture du concile de Tours, est plus mesuré et plus châtié, mais toujours vif et rempli de traits saisissants par le naturel de l'expression et la justesse de l'application.

Arnoul mourut le dernier jour d'août 1182, après quarante ans d'épiscopat. Il eut pour successeur à Lisieux Raoul de Varanville, archidiacre et trésorier de l'Église de Rouen, et chancelier d'Angleterre. Si ce fut par délicatesse de conscience que Raoul de Varanville renonça la même année à cette grande charge, on doit avouer qu'il se montra moins scrupuleux sur d'autres points. Il ne quitta même la chancellerie qu'en recevant en échange de grands domaines; on ignore à quelles conditions. Mais les invectives que lui adresse Pierre de Blois sur son avarice et sa dureté pour les pauvres dans un temps de disette, nous en laisse une idée fort peu avantageuse; jusque-là, avançait Pierre de Blois, que personne n'entendait sa messe, tant on détestait ses usures.

(1) *Ep.* CCCXII.

Digitized by Google

« Vous remplacez un homme, lui dit-il en propres termes, à qui ses libéralités ont acquis le titre le plus magnifique qu'on pût lui donner; mais autant sa mémoire est glorieuse, autant votre nom mérite de confusion et d'opprobre (1). »

La mort d'Arnoul de Lisieux précéda de quelques mois celle d'un autre savant homme, que l'Église de France s'était fort applaudie d'avoir au nombre de ses évêques, Jean de Salisbury, évêque de Chartres.

Nous avons de lui un traité fort curieux sur les *amusements des gens de cour*, autrement dit le *Polycratique*. Il était adressé en 1159 à Thomas Becket, lorsqu'il était encore chancelier. L'ouvrage est divisé en huit livres, qui, sous une forme agréable et très-variée, offrent un recueil précieux d'instructions philosophiques et morales sur les devoirs des princes. Le quatrième livre touche à deux questions théologiques que nous avons souvent vu agiter depuis, et qui le seront probablement toujours.

La première est relative à l'allégorie des deux glaives; l'auteur l'explique dans un sens tout différent de celui de S. Bernard et tout à fait inconnu jusqu'alors. Il enseigne que les deux glaives appartiennent à l'Église, et que c'est d'elle que le prince reçoit le glaive matériel. D'où il conclut que le prince n'est que le ministre de l'Église, et que c'est en cette qualité qu'il exerce cette partie du ministère sacré jugée, selon lui, trop au-dessous de la sainteté des mains du prêtre (2).

Cette singulière explication eut peu d'écho du temps de son auteur. L'indépendance civile des souverains était trop bien enracinée; elle avait été trop nettement définie et trop souvent confirmée par les papes pour qu'un système aussi arbitraire pût prévaloir (3).

(1) *Ep.* XCI.
(2) Ut ergo princeps sacerdotii quidam minister, et qui sacrorum officiorum illam partem exercet quæ sacerdotii manibus videtur indigna.
(3) Voir *Pouvoir du Pape*, p. 738 et suiv.

Digitized by Google

Sur l'autre question, qui lui a valu de plus sévères critiques, Jean de Salisbury est facile à justifier. Parlant de la tyrannie, la haine qu'elle lui inspire lui fait trouver des paroles d'encouragement pour ceux qui la poursuivent le fer à la main, et quelques-unes de ses expressions semblent autoriser tout individu à ôter de son autorité privée la vie aux tyrans. Beaucoup d'écrivains s'y sont trompés. L'évêque de Chartres enseigne à la vérité qu'il est permis de tuer un tyran, et par ce mot il entend celui qui usurpe l'autorité suprême ; mais il accorde seulement ce droit à la puissance publique, et non à chaque particulier (1). Il n'enseigne donc pas le tyrannicide, comme certains auteurs l'en ont accusé.

Ce que Jean de Salisbury a de mieux est sa correspondance, composée de lettres d'affaires traitées avec la gravité qui leur convenait, et adressées aux premiers personnages de la chrétienté. Le style en est orné et précis. Les meilleures parmi ces lettres sont celles que son cœur lui a dictées dans la longue et triste affaire de S. Thomas de Cantorbéry, son maître et son pasteur. On y voit, avec l'affection d'un cœur qui est tout entier à S. Thomas, la conviction d'un esprit fortement imbu des principes de son temps et la circonspection d'un homme prudent, qui, servant l'Église et son archevêque avec dévouement, est cependant attentif à ne rien laisser échapper dont le roi puisse s'offenser justement. Ce n'était pourtant pas un politique ou un courtisan : car s'il parle respectueusement des fautes du prince, il s'élève énergiquement contre ceux qui, en affectant de vanter sa clémence et sa modération, étaient la cause de ses erreurs.

Jean de Salisbury n'occupa pas le siége de Chartres plus de trois ans. Mort au mois d'octobre de l'année 1182, il eut pour successeur celui qui lui avait tenu lieu de père dans sa jeunesse, Pierre abbé de Moutier-la-Celle, et transféré depuis à Saint-Remi de Reims. Il est vraisemblable que le cardinal

(1) *Publica potestas sævit in eum.*

Digitized by Google

le Champagne ne contribua pas moins à sa promotion qu'il n'avait contribué à celle de Jean de Salisbury. Pierre avait dans le clergé et parmi les savants des connaissances distinguées, et s'y était acquis une grande considération. Avec un caractère qui rappelait celui de Pierre de Cluny, il ne s'était pas fait cependant autant remarquer que lui, soit qu'il eût moins de capacité, soit que les occasions lui eussent manqué. Pierre de Moutier-la-Celle a beaucoup écrit. On a de lui des lettres, des traités ascétiques et des sermons (1), dans lesquels il est aisé de reconnaître que l'auteur était un homme d'une extrême candeur, d'un cœur bienfaisant, d'une dévotion tendre, et zélé pour le bien ; mais où l'on retrouve aussi toute l'insuffisance de la plupart des écrivains de cette époque. Point de dessein et d'arrangement; quelques pensées solides, qui vont bientôt se perdre dans un océan de considérations ou fausses ou affectées; parfois, dans ses sermons principalement, des morceaux bien touchés, mais auxquels il manque pour produire leur effet d'être complétés dans leur expression. Tout cela peut faire supposer le germe du talent, mais ne saurait à coup sûr en démontrer le plein développement. Pierre se fait lire avec plus d'intérêt dans la controverse qu'il soutint contre un bénédictin anglais, au sujet de l'institution de la fête de la Conception de la sainte Vierge. Le sentiment de S. Bernard était le sien ; ce qu'il condamnait n'était pas l'institution même de la fête, mais la précipitation avec laquelle on l'avait instituée et le défaut d'autorité dans ceux qui l'établissaient. Comme son adversaire paraissait supposer des sentiments contraires, il protestait énergiquement de sa dévotion envers la Mère de Dieu : « Dès qu'il s'agira de sa gloire, dit-il, j'ouvrirais les cataractes du ciel et les fontaines de l'abîme plutôt que je ne les fermerais. Jésus-Christ son Fils eût-il omis quelque chose qui pût contribuer à l'exaltation de sa mère, moi qui ne suis que le serviteur et l'esclave, à défaut

(1) *Oper.* Petr. Cell. *Gall. Christ.*, t. II.

Digitized by Google

de pouvoir, je tâcherais d'y suppléer par mes désirs, prêt à perdre la langue et la vie, si je courais risque de m'en servir pour la déshonorer (1). »

Pierre de Moutier-la-Celle n'avait garde de ne pas admettre qu'il a toujours été et qu'il sera toujours permis à l'Église de varier ses décrets de discipline, selon les différentes circonstances des temps, des choses et des personnes; d'apporter de nouveaux remèdes, et d'établir en particulier de nouvelles cérémonies ou de nouvelles fêtes pour ajouter à la gloire des saints. « Mais il y a, poursuivait-il, un lieu où l'on fond l'or pour le mettre en œuvre; les veines d'argent ont une source d'où elles coulent : c'est le siége de Pierre et la cour romaine.... Plût à Dieu, sauf l'autorité de la vérité, que cette Église, maîtresse de la chrétienté, et qui en a le gouvernement, eût pesé dans la balance d'un concile et eût approuvé les raisons de solenniser partout la conception de la Vierge. Sur son exemple et sur sa parole, je marcherais en liberté et en assurance, parce que je marcherais sans danger. » On voit la conformité des dispositions de Pierre de Moutier-la-Celle avec le sentiment de S. Bernard. L'Église a prononcé depuis, et la fête de l'Immaculée Conception se célèbre dans tout l'univers.

Toutes ces productions, du reste, furent l'œuvre de sa vie solitaire. Dès qu'il fut assis sur le siége de l'Église de Chartres, Pierre de Moutier-la-Celle s'occupa principalement et avec beaucoup de zèle de procurer le bien spirituel de son diocèse. Ses avantages temporels ne le trouvèrent pas non plus insensible, et Chartres lui fut redevable d'une enceinte de murailles, de quelques places publiques et de divers édifices qu'il y fit construire. Il mourut en 1187, le 10 ou le 12 février, et fut inhumé, comme Jean de Salisbury, dans l'abbaye de Josaphat.

La guerre rallumée en 1183 entre Henri roi d'Angleterre et ses trois fils, était devenue un fléau dévastateur pour beau-

(1) *Ep. ad. Nicol.*

Digitized by Google

coup d'Églises au delà de la Loire (1). La cupidité de ces jeunes princes ne respectait ni les vases sacrés ni les ornements, et les richesses dont la piété des fidèles avait revêtu les reliques des saints ne leur semblaient qu'un butin réservé à leurs soldats. C'est ainsi que Henri leur aîné porta une main sacrilége à Roquemadour sur la châsse de S. Amateur, un des patrons du Quercy. Geoffroy comte de Bretagne imita son audace et dépouilla si bien celle de S. Martial à Limoges, que l'on évalua ce qu'il avait pris dans la principale église à cinquante-deux marcs d'or et vingt-sept marcs d'argent. La chronique de l'abbaye de Vigeois en Limousin, qui est un monument fidèle de ce temps-là, finit par la description de ces sacriléges, que l'auteur avait sous les yeux et qu'il témoigne avoir été accompagnés de bien d'autres brigandages.

Quelques évêques d'Angleterre et de Normandie, touchés de l'énormité du scandale et excités apparemment par Henri II, opposèrent au feu de la révolte la crainte des foudres ecclésiastiques. Richard archevêque de Cantorbéry, Henri évêque de Bayeux, Jean évêque d'Evreux, Raoul évêque de Lisieux, Froger évêque de Séez et Waleran évêque de Ross (en Irlande), se réunirent à Caen dans l'abbaye de Saint-Etienne, et formèrent avec plusieurs autres une grande assemblée, dans laquelle ils prononcèrent solennellement la sentence d'excommunication contre tous ceux qui mettaient obstacle à la paix et à l'union entre le roi et les princes ses enfants. Ils en exceptèrent seulement le jeune Henri, par respect pour la dignité royale dont il était revêtu. Mais la justice divine, devant laquelle lui et ses frères avaient assumé une si lourde responsabilité, sembla vouloir lui en faire porter la peine le premier, et toutefois le châtiment fut peut-être un gage de miséricorde.

Le prince tomba malade à Martel dans le Quercy aux environs de la Pentecôte, et dès qu'il se sentit en danger de mort,

(1) Hoved. Paris. *Chron. Vos.*

Digitized by Google

il devint un tout autre homme. L'influence de la religion, si affaiblie ou presque étouffée dans son cœur, s'y ranima; les leçons de plusieurs saints, auxquelles il n'avait pas toujours été insensible, se réveillèrent en lui et lui parlèrent avec force, et on ne le vit plus penser qu'à mourir humble et fervent pénitent. Il envoya d'abord supplier son père, qui n'était pas loin, de venir le trouver, afin qu'il pût lui demander pardon; mais le père craignit quelque embûche et refusa. Privé de cette consolation, il appela près de lui plusieurs évêques, commença par confesser ses péchés en secret, puis il en fit une confession publique et en reçut la pénitence et l'absolution dans les sentiments de la contrition la plus amère. Il avait voulu qu'on le revêtit d'un cilice et qu'on lui passât une corde au cou : « Ministres de Dieu, disait-il alors aux évêques, je m'abandonne à vous, infâme et abominable pécheur que je suis, afin que vous fléchissiez pour moi Jésus-Christ, qui a pardonné au larron sur la croix, et que vous en obteniez un regard de pitié en faveur de ma malheureuse âme. » Puis, montrant un lit de cendre qu'il avait fait préparer : « Prenez cette corde, continua-t-il, traînez-moi et couchez-moi dessus. » Telle était la simplicité de la foi en ce temps-là qu'on n'eut pas même la pensée de s'y refuser, et qu'on exécuta ce qu'il demandait, sans autre adoucissement que deux grandes pierres carrées que ses serviteurs mirent à sa tête et sous ses pieds. Mais tout en rendant grâces à Dieu de lui avoir accordé à ses derniers moments un repentir aussi sincère, on ne pouvait s'empêcher de reconnaître dans cette mort prématurée une visible punition d'en haut.

Son père, disent les historiens, fut le seul qui le pleura; et au milieu des obsèques que plusieurs évêques et plusieurs abbés lui firent à Grandmont, dès les premiers jours qui suivirent sa mort, Sabran-Chabot évêque de Limoges se leva, et dit qu'il le dénonçait excommunié. Cela signifiait que ce prince, par les vols faits aux églises et par ses autres profanations, avait nécessairement encouru l'excommunication. Mais les

Digitized by Google

signes de pénitence dont avaient été témoins les évêques qui l'assistèrent à la mort, les avaient rassurés sur son état, et Giraud de Cahors, évêque diocésain, avait consenti à ce qu'on lui administrât le saint Viatique. D'après sa dernière volonté, ses yeux, ses entrailles et sa cervelle devaient demeurer à Saint-Martial de Limoges, jusqu'à ce que le roi son père eût satisfait aux dommages qu'il y avait causés. Triste gage, que Henri II parut se soucier assez peu de racheter : car, s'il promit de le faire, les prétextes ne lui manquèrent pas à son ordinaire pour différer l'exécution de sa promesse. Quant au corps du jeune roi, il devait être porté à Rouen ; mais à son passage au Mans Guillaume de Passavant s'en saisit et le fit magnifiquement inhumer dans l'église de Saint-Julien. Cet acte de l'évêque du Mans fut fort mal accueilli par les habitants de Rouen, qui réclamèrent avec énergie la dépouille mortelle de ce jeune et malheureux prince; le roi son père ordonna de la rendre à Rouen, où elle fut inhumée de nouveau dans l'église de Notre-Dame (1).

Les crimes contre le respect dû aux choses saintes et les attentats à la propriété des Églises, furent, malgré leur énormité, la conséquence la moins malheureuse de cette guerre parricide. A la faveur des troubles de cette partie de la France, et appelés peut-être par les belligérants, les hérétiques du Midi avaient pu recommencer leurs brigandages. A peine le cardinal évêque d'Albano s'était-il éloigné qu'on les vit reparaître plus corrompus et plus cruels que jamais. En 1183, précisément à l'époque dont nous venons de parler, le Berri en fut inondé; ils se livrèrent dans toute cette province à des excès inouïs. L'honneur des femmes, la liberté des hommes, le respect des ministres des autels, tout était par eux foulé aux pieds. Ils frappaient les prêtres et les religieux souvent jusqu'à la mort, pillaient les églises, brisaient les vases sacrés, exerçaient sur la sainte Eucharistie les plus abominables profanations, et, joignant au sacrilége d'impures

(1) Hoved. Paris. *Chron. Vos.*

Digitized by Google

dérisions, allaient jusqu'à faire porter les corporaux qui servent au saint sacrifice, en guise de voiles, par les femmes perdues qu'ils menaient à leur suite. Dans l'excès de leur indignation, les catholiques du pays s'entendirent pour fondre ensemble sur ces brigands, et en tuèrent près de Châteaudun plus de sept mille. Mais ils n'eussent pas eu le dessus sans l'aide des troupes que Philippe Auguste envoya pour en purger le pays (1).

Chassées du Berri, les bandes se reformèrent dans les environs de Limoges; mais ceux qui les composaient allaient y rencontrer un évêque qui ne perdrait pas son temps à parlementer avec eux. A peine Sabran-Chabot eut-il appris les désordres auxquels ils recommençaient à se livrer, qu'il se concerta avec le comte de Limoges et sous sa bannière réunit les plus vaillants hommes du pays. Son premier soin fut de les porter à se préparer chrétiennement à une expédition dont l'honneur de Dieu et le salut de la religion étaient le but véritable. Tous s'approchèrent des sacrements le saint jour de Pâques; puis, au nom de Dieu, s'élancèrent sur les cotereaux qui étaient au moins six mille. Ceux-ci, ne pouvant résister à un choc aussi violent, se retirèrent sur les montagnes et dans les bois du pays de Combrailles. Mais on les y poursuivit, et, malgré les difficultés du terrain, on parvint à les atteindre et à les défaire entièrement (2).

La même année 1183, on découvrit à Arras, malgré le mystère dont ils s'enveloppaient, d'autres sectateurs du manichéisme. Traduits devant le cardinal archevêque de Reims leur métropolitain, ils furent interrogés et convaincus par lui et le comte de Flandre qui l'assistait. Cette parfaite entente des deux puissances permit de remédier au mal avec énergie. On avait sous les yeux les maux dont cette hérésie accablait le midi de la France, et on jugeait avec raison qu'il était de la

(1) Rigord. Antonin, ap. Baron., an. 1183, n. 7. — (2) *Gall. Christ.* in *Ep. Lemovic.*

Digitized by Google

plus grande importance de préserver le Nord de sa contagion. C'est pourquoi le juge usa de la dernière rigueur, et livra ces hérétiques au bras séculier, qui les condamna au feu, suivant la loi alors en vigueur (1).

Ces exécutions, aussi bien que les résistances à main armée dans le Midi et le calme qui s'en suivit, démontrèrent au pape Lucius III que le temps était venu de provoquer le concours de la puissance séculière, si on voulait mettre fin à l'hérésie manichéenne. L'année suivante 1184, il réunit à Vérone une nombreuse assemblée, composée de cardinaux, d'évêques, d'abbés, de princes et de seigneurs, et à leur tête l'empereur d'Allemagne. Les hérétiques du midi de la France furent le principal objet de leurs délibérations. Le pape commença par confirmer le décret du concile de Latran; il renouvela les anathèmes qu'on y avait portés contre les hérétiques manichéens ; mais il alla plus loin que le concile, qui n'avait statué de peines temporelles que contre ceux qui dévastaient le pays, le fer et le feu à la main. Cette fois, Lucius III, de concert avec l'empereur et les princes, ordonna que tous ceux qui professeraient l'hérésie et ne la rétracteraient pas, seraient livrés au bras séculier.

« Puisque la sévérité ecclésiastique, dit-il, est quelquefois méprisée par les hommes qui n'en comprennent pas la vertu, nous ordonnons que ceux qui seront manifestement convaincus des erreurs susdites, s'ils sont clercs ou religieux, soient dépouillés de tout ordre et bénéfice et abandonnés à la puissance séculière, pour recevoir la punition convenable; à moins que le coupable, aussitôt qu'il sera découvert, ne fasse abjuration entre les mains de l'évêque du lieu. Le laïque subira le même sort, s'il n'abjure pas son hérésie. Ceux qui sont seulement suspects d'hérésie, seront punis de même, s'ils ne prouvent leur innocence en se purgeant de tout soupçon; s'ils retombent après leur abjuration

(1) Pagi, an. 1183, n. 7-8.

Digitized by Google

ou leur justification, ils seront abandonnés au jugement séculier et ne devront plus être entendus. »

Le pontife donne ensuite de sévères instructions aux évêques, qui souvent avaient négligé de remplir leurs devoirs. « L'excommunication que nous voulons étendre, continue-t-il, à tous les hérétiques, sera renouvelée par tous les évêques aux grandes solennités ou en toute autre occasion. Les évêques qui seront négligents à le faire seront suspendus de leurs fonctions épiscopales pendant trois ans. Nous ajoutons, de l'avis des évêques et à la sollicitation de l'empereur et de ses princes, que chaque évêque visitera une ou deux fois l'année, soit par lui-même, soit par son archidiacre ou d'autres personnes capables, les lieux de son diocèse où l'on dit qu'il y a des hérétiques, et il fera jurer trois hommes de bonne réputation, ou plus, et même, s'il le juge à propos, tout le voisinage, que s'ils apprennent qu'il y ait là des hérétiques ou des gens qui tiennent des conventicules secrets ou qui mènent une vie différente de celle du commun des fidèles, ils les dénonceront à l'évêque ou à l'archidiacre. L'évêque ou l'archidiacre appellera devant lui les accusés, et, s'ils ne se disculpent pas en la manière accoutumée, ou s'ils viennent à retomber, ils seront punis par le jugement des évêques. S'ils refusent de jurer, leur refus sera la preuve qu'ils sont hérétiques, et comme tels ils seront soumis aux peines ci-dessus énoncées. »

Ces dispositions ne pouvant être pleinement exécutées sans le secours de l'autorité civile, le concile ajoute :

« Nous ordonnons, de plus, que les comtes, les barons, les recteurs et les consuls des villes et des autres lieux promettent par serment, suivant la monition des évêques, d'aider efficacement l'Église en tout ce que dessus, contre les hérétiques et leurs complices, quand ils en seront requis; ils devront s'appliquer de bonne foi à exécuter, selon leur pouvoir, ce que l'Église et l'empire ont statué sur cette matière; sinon, ils seront dépossédés de leurs charges et ne seront

Digitized by Google

admis à aucune autre, et en outre ils seront excommuniés et leurs terres interdites. La ville qui résistera à ce décret, ou qui, étant avertie par l'évêque, négligera de punir les contrevenants, sera privée du commerce des autres villes et perdra le siége épiscopal. En général, tous les fauteurs de l'hérésie seront notés d'infamie perpétuelle, et comme tels exclus de l'office d'avocats, de témoins et de toute autre fonction publique (1). »

Le concours des deux puissances est clairement énoncé dans ce décret. L'Eglise emploie les censures ecclésiastiques; l'empereur et les seigneurs y attachent des peines temporelles. Pour apprécier sainement et cette conduite de l'Église et ce décret qui en est l'expression, il faut les mettre en regard des faits historiques qui les ont provoqués : si on l'isole des circonstances qui l'entourent, il semblera en effet, comme on l'a si souvent répété, que l'Église punît de peines temporelles l'hérésie, ou, selon le langage d'aujourd'hui, une simple opinion. Mais s'agit-il donc ici d'une opinion purement spéculative, constituant ce que les chrétiens ont coutume de nommer une hérésie? Ce n'était pas un seul article de la foi qui était en péril : la religion entière, la morale, l'autorité, la propriété, toutes les bases de la vie sociale étaient menacées par ces funestes doctrines, dont les adeptes, timides et cachés d'abord, levaient enfin la tête, et pleins d'audace se ruaient en armes sur quiconque ne voulait pas en faire son code et son évangile. N'eût-ce pas été une insigne folie aux peuples et aux princes de ne point se défendre contre de pareilles agressions, et l'Eglise devait-elle les en détourner sous le prétexte qu'il faut respecter les opinions?

Malheureusement ce décret de Vérone, comme celui de Latran, tomba à l'état de lettre morte. Les tristes nouvelles qu'on recevait de l'Orient allaient faire oublier les hérétiques de la France. Les princes chrétiens, malgré leur faiblesse, fruit

(1) Labb., *Concil.*, t. X, p. 1737.

Digitized by Google

de leurs divisions, se voyaient obligés d'entrer en lutte avec Saladin, un des plus grands et des plus puissants princes qu'aient jamais eus les musulmans.

Maître de l'Égypte, de la Syrie et de tout ce qui avait appartenu à la maison de Nouradin, Saladin s'avançait dans la Palestine avec une rapidité qui faisait trembler Jérusalem (1). Baudouin IV, qui en était roi, se hâta donc de députer vers le pape et vers ceux des souverains d'Europe qu'il jugeait le plus disposés à le secourir, et, au seul choix des ambassadeurs, il était aisé de juger à quelles extrémités ce prince était réduit. C'était ce qu'il y avait après lui de plus grand à Jérusalem, ou de plus propre à remuer l'Europe en lui faisant connaître le véritable état des choses : Héraclius patriarche de Jérusalem, Roger grand maître des chevaliers de l'Hôpital, et Ernal grand maître des chevaliers du Temple. La situation de l'Italie, où ils débarquèrent, dut leur apporter d'abord d'amères déceptions. Ni le roi de Sicile, ni l'empereur Frédéric, ni le pape même qui était encore à Vérone, ne purent s'engager à rien. Le grand maître du Temple, un des ambassadeurs, mourut en cette ville. Les deux autres se rendirent en France, et arrivèrent à Paris le 17 janvier 1185. Tant qu'ils furent sur les terres du roi, il y avait ordre de les défrayer partout. Lui-même alla au-devant d'eux, leur donna le baiser de paix, dit son historien (2), et leur procura dans sa capitale la plus magnifique réception. On ne pouvait guère lui en demander davantage. Animer les seigneurs et le peuple à la croisade et leur en faciliter les moyens, était tout ce que pouvait faire un prince aussi jeune et sans enfants. Aussi les ambassadeurs comptaient-ils bien plus sur l'Angleterre, dans l'espoir où ils étaient que le vieux roi ou au moins l'un de ses fils donnerait l'impulsion à la croisade, en se mettant à la tête. Il n'en fut rien; et dans l'amertume de leur désappointement ces ambassadeurs se plaignirent peut-être plus

(1) Guillelm. Tyr., l. XXI. — (2) Rig. *Conc.*, t. X, p. 1747.

Digitized by Google

vivement qu'il ne convenait à leur caractère. Ce fut du moins l'impression générale. Le patriarche osa reprocher à Henri le meurtre de S. Thomas de Cantorbéry, et lui rappeler qu'il avait promis d'en faire pénitence en prenant la croix ; et comme il s'aperçut que le prince en était outré : « Voilà ma tête, continua-t-il ; tout couvert du sang d'un martyr, prenez aussi le mien ; il m'est égal que vous le versiez ici, ou que les Sarrasins le versent au delà des mers, puisqu'il s'en faut peu que vous n'ayez vous-même toute la barbarie d'un Sarrasin. »

Mais la politique l'emporta sur le ressentiment. Henri, sans paraître révolté de ce rude langage, continua à entourer les deux ambassadeurs de prévenances et d'honneurs de toute sorte. Il les amena en Normandie sur son propre bâtiment, et voulut les avoir pour témoins de la conférence de Vaudreuil, qui eut lieu après Pâques entre lui et le roi Philippe. Elle ne changea rien aux résolutions prises dans les deux royaumes ; on chargea les ambassadeurs d'abondants secours en numéraire ; on encouragea la multitude à les suivre ; mais ils eurent la douleur de reprendre le chemin de la terre sainte sans un chef de quelque autorité ou de quelque renom, capable de rétablir les affaires et d'imposer à Saladin. « L'argent ne nous manque pas, avait dit le patriarche ; ce que nous venons chercher, c'est un général qui sache s'en servir. » Malheusement il ne trouva pas cette main forte et expérimentée qu'il eût fallu rencontrer pour tenir le gouvernail au milieu des divisions des chrétiens d'Orient. Ces divisions et ces brouilleries n'étaient ni moins multipliées ni moins fâcheuses en Occident. Les deux parties du monde chrétien souffraient du même mal : le patriarche pouvait-il espérer obtenir pour lui et les siens le remède que l'Europe ne trouvait pas pour elle-même ? La gravité de la situation alla donc toujours croissant. Ennemis implacables les uns des autres et divisés jusque dans le conseil réuni pour aviser aux moyens de salut, les chrétiens de Jérusalem, bien plus que Saladin, causèrent la chute d'un trône élevé providentiellement sur un sol sanctifié par le

Digitized by Google

sang de leur Dieu et le dévouement de leurs pères. Baudouin IV et le petit roi Baudouin V étant morts presque successivement, on pouvait dire de Gui de Lusignan qu'il n'était monté sur le trône que pour y être plus en butte à la vengeance de Raymond comte de Tripoli, son ancien rival. Elle eut en effet les suites les plus funestes. L'armée chrétienne livrée aux infidèles sous les murs de Tibériade, la vraie croix enlevée dans cette déplorable journée, Saladin vainqueur introduit dans Acre, dans Bérée, dans Sidon, enfin dans Jérusalem, sont des événements qui en feront éternellement abhorrer le perfide et infâme auteur. Jérusalem fut prise le 2 octobre 1187, quatre-vingt-huit ans après que les premiers croisés en eurent fait la conquête.

Si cette nouvelle consterna toute l'Église, celle de France en particulier devait en concevoir la plus amère douleur: car la plupart des établissements fondés dans la terre sainte étaient son ouvrage, et parmi tant de chevaliers de Saint-Jean et du Temple froidement massacrés par les ordres de Saladin, le plus grand nombre appartenait à la noblesse française.

Le pape Urbain III, successeur de Lucius III, ne survécut pas à cette nouvelle, et l'on croit qu'il mourut de douleur. Né à Milan, il avait habité la France, fort uni alors avec S. Thomas de Cantorbéry, qui, pour l'avoir plus près de lui, l'avait fait sortir de l'Église de Bourges où il était archidiacre (1). Il s'appelait Hubert Crivelli. Lucius III avait rempli le Saint-Siége plus de quatre ans, et Urbain III moins de deux. Mais Albert de Bénévent, élu dès le lendemain pour le remplacer sous le nom de Grégoire VIII, ne fit qu'y passer. En deux mois seulement que dura son pontificat, il trouva néanmoins le temps d'adresser à tous les fidèles une fort belle bulle, où, employant le style des prophètes, il tire des calamités du temps les motifs les plus propres à exciter la componction dans les âmes. «Ce sont nos péchés, écrivait-il (1), que

(1) Gregor. VIII *Ep.* 1.

Digitized by Google

nous devons considérer dans la désolation qui nous afflige : commençons par nous punir de nos prévarications, puis nous penserons à venger les injures faites au nom chrétien. La Palestine est une terre où mille exemples nous apprennent comment le péché éveille la colère du Tout-Puissant, et le pouvoir que la pénitence a de l'apaiser. » Cette première bulle ne contenait guère que des exhortations générales, et le renouvellement des grâces accordées à ceux qui prendraient la croix. Une autre la suivit de près, pour prescrire de jeûner comme en carême tous les vendredis pendant cinq ans, et de faire abstinence de chair tous les mercredis et tous les samedis. Mais il n'était pas besoin que le pape élevât la voix. Dans la première émotion causée par ces tristes nouvelles, tous les peuples couraient avec tant d'empressement aux pratiques les plus rigoureuses, que les malheurs d'Orient seraient devenus la sanctification de l'Occident, si cette ferveur mieux réglée dans la pratique avait eu surtout plus de durée. Les différents ordres de la hiérarchie ecclésiastique s'associèrent à ce mouvement, et le collége des cardinaux lui-même s'engagea à se rendre en Palestine nu-pieds et en demandant l'aumône. Le plus difficile était de mettre la France et l'Angleterre assez d'accord pour qu'il fût possible de songer à une croisade.

Grégoire VIII y travaillait avec ardeur, lorsque Dieu l'appela à lui. Sa mort pourtant ne rompit point ses projets. Clément III, qui prit sa place, les poursuivit, et dans ce dessein employa avec succès le savant Guillaume archevêque de Tyr. Ce prélat arrivait de Syrie au moment où les deux rois allaient se déclarer la guerre. Aussitôt il se rendit près d'eux en toute hâte, et son éloquence persuasive produisit dès la première entrevue un tout autre effet que les invectives du patriarche Héraclius. Guillaume n'eut besoin que d'exposer à son royal auditoire ce qu'il avait vu et ressenti lui-même depuis une année, et à l'instant les animosités s'éteignirent, ou du moins s'assoupirent. Les deux rois

Digitized by Google

s'embrassèrent publiquement, et, animés d'un zèle égal pour secourir la terre sainte, ils remirent au retour de leur pieuse expédition à vider tous les différends qui les divisaient (1). Rien ne s'opposait plus en effet à ce qu'ils pussent donner carrière à leur zèle : l'engagement réciproque qui les liait, les mettait à même de quitter leurs États sans crainte pour leur sécurité. Philippe de France, qui avait un fils, prit donc la croix, et le comte Richard, fils aîné de Henri II, se croisa avec lui. Beaucoup de seigneurs les imitèrent. Les plus distingués furent Philippe comte de Flandre, Hugues duc de Bourgogne, Thibaut comte de Blois, Henri comte de Champagne, Robert comte de Dreux, Rotrou comte du Perche; et les ecclésiastiques Gautier archevêque de Rouen, Baudouin archevêque de Cantorbéry, avec les évêques de Beauvais et de Chartres. En mémoire de cette confédération, les deux rois firent dresser entre Trie et Gisors une croix au milieu de la campagne, et ce lieu où ils avaient conféré ensemble fut appelé désormais le Champ Sacré.

Cette entrevue avait eu lieu le 14 janvier 1188. Aussitôt chacun de son côté arrêta ses mesures pour en venir à l'exécution. Les historiens entrent à ce sujet dans de grands détails; mais la disposition la plus importante fut une décision adoptée par les deux rois de l'avis du clergé et des seigneurs, et portant que ceux qui ne prendraient pas la croix payeraient tous une fois le dixième de leurs biens pour les frais de la guerre sainte, sans y comprendre néanmoins ni les habits, ni les armes, ni les joyaux, ni les livres, ni les vases et les ornements à l'usage des églises, ni les autres meubles de pareille espèce; c'est ce que, du nom de Saladin, le principal ennemi qu'on allait combattre, on appela *dîme saladine* (2).

Cette imposition n'avait rien d'odieux dans les circonstances où l'on se trouvait; de plus, les ordres les moins riches, tels que Cîteaux, Fontevrault, les chartreux, avec les hôpi-

(1) Rig. *Hist. Ang. Conc.*, t. X, p. 1759. — (2) Rig. Hoved. *Conc.*, t. X, p. 1763.

Digitized by Google

aux des lépreux, en étaient exempts; et enfin le soin de la ever était commis aux supérieurs ecclésiastiques de chaque diocèse. Il y a donc peu d'apparence qu'on en ait murmuré, et il ne nous reste aucun monument qui témoigne d'un mécontentement réel. On en trouve cependant quelque trace dans les ouvrages de Pierre de Blois, surtout dans une lettre qu'il adressa à un évêque d'Orléans qui ne saurait être que Henri de Dreux, membre de la famille royale et placé sur le siége d'Orléans vers l'année 1186. Il ne peut lui dissimuler, dit-il, l'injure qu'on fait à l'Église. Il loue le courage, le zèle, la religion du roi Philippe; mais « si ce prince court à la défense du temple et du peuple de Dieu, il souhaiterait bien que ce fût sans y employer pour son entretien et pour celui de son armée les dépouilles de l'Église et le viatique des pauvres. » Mais son zèle pour la bonne administration des revenus l'emportait beaucoup trop loin, et lui faisait prendre à contre-sens certains passages de l'Écriture qu'il alléguait pour étayer son sentiment. Il eût fallu selon lui en conclure qu'on n'avait droit de demander au clergé que des prières.

Celui de France n'entra point dans ces sentiments. Il jugea au contraire qu'en contribuant de ses biens aux dépenses d'une guerre si nécessaire et si indispensable pour elle, l'Église faisait un acte d'administration entièrement conforme aux lois de la justice. Nous n'apprenons pas que le clergé soumis au roi d'Angleterre se soit montré plus difficile. Car Pierre de Blois y fit aussi retentir ses plaintes, quoique moins vives, jugeant sans doute que Henri II était un prince plus à ménager que le jeune roi de France. Henri venait en effet de renouveler à Northampton pour l'Angleterre ce qu'il avait fait au Mans pour ses provinces du continent. Partout la dîme saladine passa, et partout il fut dressé de très-beaux règlements communs aux trois nations plus étroitement réunies dans cette croisade, et que l'on distinguait entre elles par des croix de différentes couleurs, rouges pour les Français, blanches pour les Anglais, et vertes pour les Flamands.

Digitized by Google

Cependant cette ardeur ne tarda pas à se ralentir, et la lenteur des préparatifs laissa aux deux rois le temps de se brouiller de nouveau, ce qui fit ajourner la croisade. Une irruption de Richard d'Angleterre sur les terres du comte de Toulouse en devint la cause. La querelle n'eût pas été fort loin, si les deux rois n'eussent tenu à honneur de soutenir, l'un son vassal, et l'autre la cause de son fils. Bientôt une complication inattendue irrita encore plus les esprits; Richard, appuyé d'abord par son père, se tourna tout à coup contre lui et se jeta dans les bras du roi de France. Qu'allait devenir l'expédition en Palestine, si la guerre recommençait entre les deux rois? Les grands vassaux de Philippe, et notamment le comte de Flandre et le comte de Blois, firent entendre d'énergiques réclamations. Ils voulaient, déclaraient-ils, accomplir leur vœu et refusaient nettement de tirer l'épée pour un autre motif que celui de son accomplissement. Le pape, qui plus qu'un autre voyait dans cette nouvelle prise d'armes l'avortement de la croisade, les appuya fortement et n'omit ni bons offices ni légations pour détourner ce contretemps. Mais tous ses efforts échouèrent contre l'obstination de Richard, qui s'endurcit même contre l'excommunication. Le cardinal Henri évêque d'Albano, après l'avoir lancée contre lui, s'en alla mourir à Arras, et celui qui le remplaça en qualité de juge dans cette affaire gâta tout par ses hauteurs.

Une conférence avait été ouverte à la Ferté-Bernard en vue d'y régler le différend. Le roi Philippe et le comte Richard demandaient trois choses : que Henri terminât sans délai le mariage d'Alix, sœur de Philippe, promise à Richard et toujours détenue en Angleterre dans une captivité injurieuse à sa réputation ; qu'en considération de ce mariage il fît prêter à Richard le serment de fidélité par tous ses sujets, et enfin qu'il emmenât avec lui en Palestine le prince Jean, son autre fils, dont le séjour, soit en Angleterre soit en France, pendant son voyage, n'y serait pas sans danger pour la sûreté de Richard. Henri, à ce qu'on prétend, avait

Digitized by Google

pour refuser ces propositions d'autres raisons que celles de sa politique. Il paraîtrait que, tout vieux qu'il était, Alix lui était moins indifférente qu'il ne convenait à un futur beau-père. Quels furent ses calculs à ce sujet? il est difficile de l'apprécier; mais il est certain qu'il offrit de changer la première destination d'Alix et de la donner au prince Jean, avec des dédommagements dont Philippe serait satisfait.

Ce plan était tout à la fois une chimère et une insulte. Cependant, sans l'adopter précisément, Jean d'Anagni, le nouveau légat, manœuvra de manière à laisser voir sa partialité pour le roi d'Angleterre. Philippe dès lors lui laissa peu d'espoir de voir sa médiation réussir; à quoi le légat, qui se sentait piqué, répondit durement que, si le roi de France ne s'accommodait pas avec le roi d'Angleterre, il allait mettre tout son royaume en interdit. Le roi répliqua que, dans une cause qui n'était point de sa compétence, l'interdit serait déraisonnable, et qu'en ce cas il ne lui faisait point peur (1). « Il n'appartient pas, continua-t-il, à l'Église romaine de sévir contre le royaume de France, ni par censure ni autrement, lorsque pour ranger à leur devoir des vassaux rebelles le roi juge à propos de venger sur eux ses propres injures et les outrages faits à sa couronne. » Puis, des raisons passant finement à une raillerie qui achevait de fermer la bouche au légat, il ajouta « qu'on lui avait fait sentir les sterlings d'Angleterre, et que l'odeur ne lui en déplaisait pas (2). » Le cardinal fut heureux d'en être quitte pour des paroles : car Richard, qui s'entendait mieux à manier la dague que l'ironie, courut sur lui l'épée à la main, prêt à quelque violence, si l'on ne s'y était opposé.

Ainsi finit la conférence de la Ferté-Bernard, où les quatre archevêques français et anglais qui assistaient le légat, n'eurent guère d'autre rôle que celui de témoins d'une scène fort pénible pour les uns et les autres. Philippe, aidé de Richard, prit les meilleurs moyens de faire plier Henri II : il

(1) Rig. Hoved. *Conc.*, t. X, p. 1763. — (2) Ap. Baron., an. 1189, n. 2.

Digitized by Google

battit ses troupes et s'empara de ses meilleures places. Henri, voyant le Maine, l'Anjou et la Touraine tomber sous ses yeux aux mains de son ennemi, se sentit consterné et n'en fut que mieux disposé à écouter les seigneurs qui voulaient la paix à tout prix. Elle lui coûta pourtant plus cher qu'il ne s'y attendait : car, forcé d'en accepter les conditions telles qu'il plut à Philippe de les lui imposer, sa fierté en conçut une telle amertume et le jeta dans un si cruel dépit qu'il en tomba malade, au château de Chinon, et mourut en trois jours. Les évêques qui l'assistèrent, le pressèrent beaucoup de révoquer la malédiction qu'il avait prononcée contre ses deux fils : car le prince Jean, quoique moins ouvertement révolté que le prince Richard, se l'était aussi attirée et cabalait sous main contre l'infortuné père. Son obstination à leur refuser cette grâce les fit trembler sur l'état où il allait paraître devant Dieu. Ils ne l'inquiétèrent pourtant pas, et ne lui en permirent pas moins de recevoir les sacrements de l'Église. Toujours extrême dans les démonstrations de sa piété, Henri reçut les sacrements au pied des autels où il s'était fait porter, et fut enterré à l'abbaye de Fontevrault. Il avait vécu soixante et un ans et en avait porté trente-cinq la couronne d'Angleterre.

Doué d'une capacité non moins grande que sa puissance, ce prince a pu passer, nous ne le nions pas, pour une des gloires de l'histoire de son pays ; mais le meurtre de S. Thomas marquera toujours son nom d'une tache indélébile. Laissons donc le monde louer ce qui lui appartient; mais disons, à l'honneur de la vérité, que ce prince mourant sans vouloir pardonner à ses enfants est la preuve qu'on ne s'attaque point impunément à Dieu. Quant à ce qu'a écrit un Anglais (1), que ses ennemis mêmes, c'est-à-dire les Français, le louèrent et le pleurèrent après sa mort, c'est peut-être un des traits qui marquent le plus l'équité et la générosité de la nation française, puisqu'il fut certainement un de ses plus dangereux et de ses plus mauvais voisins.

(1) *Chron. Brompt.*

Digitized by Google

Un des articles du dernier traité de paix portait que Philippe, Henri et Richard se rendraient à Vézelay, à la mi-carême de l'an 1190, afin de partir conjointement pour la Palestine, eux et leurs troupes (1). La mort de Henri ne changea rien à cet engagement; Philippe et Richard reculèrent seulement de quelques mois le terme du départ. Richard, nouveau duc de Normandie et nouveau roi d'Angleterre, vint d'abord à Rouen où il fut reconnu duc à la manière de ses prédécesseurs, prenant solennellement l'épée sur l'autel et la remettant à l'archevêque pour la lui ceindre; après quoi il alla se faire sacrer à Londres et y pourvoir aux préparatifs de son voyage, qui ne répondirent pas tous à la sainteté de l'entreprise. Mais pendant ce temps rien ne vint plus troubler la bonne intelligence qui régnait entre lui et le roi de France. Ils s'abouchèrent sur la Somme, au mois de janvier suivant, pour s'en donner une dernière assurance. Les archevêques et évêques qui les accompagnaient, y furent garants de leur foi; et au serment qu'en firent réciproquement les deux rois et les seigneurs de leur suite, ces prélats en ajoutèrent un en leur propre nom, jurant qu'ils procéderaient par la voie de l'excommunication, sans exception, contre ceux qui manqueraient à leurs promesses. Rien de plus solennel que la forme dans laquelle les deux monarques les échangèrent (2). « Je jure, avait dit le roi de France, que je garderai fidélité au roi d'Angleterre, comme à un prince mon fidèle vassal et mon ami, et que je la lui garderai aux dépens de ma vie, de mon corps et de mon honneur. Je jure de la garder également au roi de France, comme à mon seigneur et ami, aux dépens de ma vie et de mon corps, avait dit le roi d'Angleterre. Nous voulons, dirent-ils encore, nous secourir mutuellement dans les États l'un de l'autre, chacun de nous avec le même zèle que s'il s'agissait de défendre et de conserver ses propres domaines. » Ils spécifièrent aussi quelques autres articles, allant sincère-

(1) Rod. de Dio. — (2) Matt. Paris. in *Rich.*

Digitized by Google

ment au-devant de toute discorde. Mais il faut avouer que, s'il n'y avait pas à faire la part de l'inexpérience de leur grande jeunesse, on eût pu mettre en suspicion leur bonne foi : car leurs naturels étaient aussi opposés que leurs intérêts, et dans un avenir aussi long que celui qu'ils se promettaient, les occasions de se heurter ne devaient guère manquer à des caractères si différents l'un de l'autre. Effectivement cette grande union ne passa pas la côte de Gênes, et par le refus de deux galères dont le roi de France avait besoin, le roi d'Angleterre l'avait déjà ou rompue ou bien affaiblie (1).

Ce fut le cardinal Guillaume de Champagne, archevêque de Reims et légat du pape, qui le 24 juin fit à Saint-Denis la cérémonie du bourdon bénit. Le roi le reçut avec une tendresse de dévotion dont on fut frappé. Il demeura humblement prosterné devant les saintes reliques, et ne pouvait même retenir ses larmes. Bien revenu de sa première prévention contre le cardinal de Reims, son oncle, Philippe rendit un juste hommage à sa capacité si éprouvée en le nommant régent du royaume avec la reine mère, Adélaïde de Champagne ; et en outre il lui confia la tutelle de son fils Louis, âgé de trois ans : car Isabelle de Hainault, mère du jeune Louis, venait de mourir. Cette disposition de sa volonté fut consignée dans un acte qui ne contenait pas seulement l'ordre qu'il voulait mettre aux affaires pendant son absence, mais qui était en même temps un véritable testament, en cas qu'il ne revînt pas de la Palestine ou que son fils même le précédât au tombeau. Tout dans cet acte était digne d'un prince religieux, particulièrement sa recommandation sur les soins à prendre afin de pourvoir aux vacances des bénéfices, et sur la distribution qu'il voulait qu'on fît, en cas de décès, de la réserve de son trésor, destinée pour la plus grande partie à des œuvres de piété et de justice (2).

Le zèle pour la délivrance de la terre sainte s'étendit à

(1) Rig. — (2) *Ibid.*

Digitized by Google

toutes les provinces de la France, quels que fussent les princes qui y commandaient alors. L'archevêque de Besançon Thierry de Montfaucon, frère du comte de Montbéliard, et Roger de Waurin évêque de Cambrai prirent la croix, et ce fut peut-être leur exemple qui détermina Frédéric Barberousse à la recevoir des mains du cardinal évêque d'Albano dans une diète convoquée à Mayence. Aucun d'eux ne semble avoir reçu en ce monde la récompense de son dévouement : les deux évêques que nous venons de nommer moururent dans le cours de l'expédition, et il ne fut pas donné non plus à Frédéric d'en revenir.

Ce prince laissait en Allemagne Henri son fils aîné, couronné roi des Romains, et il emmenait avec lui Frédéric duc de Souabe, son second fils, comme lui-même dans sa jeunesse avait suivi le roi Conrad à la seconde croisade. Tandis que les rois de France et d'Angleterre se disposaient à monter sur leurs flottes, il avait jugé plus sûr de s'avancer le premier par la Hongrie, la Bulgarie et la Grèce; mais du côté des Grecs et des Sarrasins de l'Asie Mineure la même perfidie que dans la croisade précédente, et de sa part la même crédulité, eurent presque les mêmes conséquences. Frédéric ne trouva que des ennemis qui lui disputaient les passages, là où il croyait s'être ménagé des intelligences, et bientôt il n'eut plus d'autre ressource que sa bravoure et celle de son armée, qui, à la vérité, était sur un très-bon pied. Déjà il était sorti victorieux des défilés du mont Taurus dans la Cilicie, quand un de ces événements terribles où toute la puissance et toute la raison des hommes viennent échouer contre les ordres secrets de la Providence, délivra Saladin des alarmes qu'il commençait à ressentir, et enleva tristement à la chrétienté d'Orient celui qui pouvait en être le libérateur. La rivière du Cydnus, qui avait failli autrefois devenir fatale à Alexandre le Grand, fut le terme des prospérités de Frédéric. La chaleur excessive qu'il faisait le porta à s'y baigner; mais il n'y fut pas plutôt que, saisi par l'extrême froideur de l'eau, il tomba

Digitized by Google

en défaillance et disparut aussitôt sous les eaux. On a pourtant écrit qu'en ayant été retiré, il revint à lui et retrouva assez de liberté d'esprit pour sanctifier par la piété ses derniers moments. Ce qu'il y a de plus rassurant pour son salut est, sans doute, qu'après s'être réconcilié avec le Saint-Siége il mourait en combattant pour recouvrer les lieux saints. Sa mort n'amena pas, comme on pouvait le craindre, la dislocation de son armée; mais elle en ébranla la discipline, et il est certain qu'on n'en tira plus tout le parti qu'on pouvait en attendre s'il eût vécu.

Le rendez-vous général des croisés était la ville de Saint-Jean d'Acre ou Ptolémaïs, forte et grande place sur cette partie de la Méditerranée nommée chez les anciens mer de Phénicie. Elle avait été rendue à Saladin après la bataille de Tibériade, et Gui de Lusignan avait cherché à la lui reprendre dès l'été de 1188. Il en avait commencé le siége avec très-peu de monde; mais le nombre des assiégeants s'était accru peu à peu par les secours qui leur arrivaient successivement de différentes parties de l'Europe; et ces secours obligeant de plus en plus Saladin à soutenir les assiégés de toutes les forces dont il pouvait disposer, Saint-Jean d'Acre était devenu insensiblement le théâtre de la guerre. Cependant, malgré les raisons que la mort de Frédéric leur donnait de se hâter, Philippe et Richard ne quittaient pas la Sicile. D'indignes amusements les y retenaient, et aux instances de Philippe Richard ne répondait que par de nouveaux motifs de prolonger leur séjour et leur inaction.

Le récit détaillé des actions des deux rois, soit avant soit après leur arrivée en Palestine, n'est pas du sujet de cette histoire. Mais nous devons dire cependant que le roi de France se borna à la réduction de Saint-Jean d'Acre, dont il poussa vigoureusement le siége de concert avec son allié. Leur entente n'alla pas plus loin. La place étant prise, Philippe, piqué des mauvais procédés de Richard envers lui, prit le parti de rentrer en France. Sa santé, disait-il, était fort dérangée, et au fond

Digitized by Google

il ne croyait pas que son vœu l'obligeât à endurer toutes les contrariétés que devait lui causer un caractère tel que celui de Richard. Mais il voulut le quitter sans compromettre son honneur, et, lui laissant dix mille hommes sous le commandement du duc de Bourgogne, il lui abandonna la continuation de la guerre sainte. Il faut d'aussi bonnes raisons que celles qu'on lui attribue, pour couvrir aux yeux des hommes le blâme que sa retraite semblait mériter. Richard s'en prévalut, et n'hésita pas à écrire en Europe d'une manière fort peu propre à les réconcilier; cependant, à considérer la situation des deux royaumes, Richard aurait eu bien plus de motifs que Philippe Auguste d'abandonner l'entreprise.

En France le cardinal archevêque de Reims, chéri et révéré à tant de titres, maintenait le royaume dans une paix profonde par sa sage administration et sa parfaite union avec la reine mère. Deux événements seulement étaient survenus qui l'avaient troublée pour un temps. L'un était l'horrible assassinat d'Albert évêque de Liége, massacré le 25 novembre 1192 à Reims, où il était venu chercher un refuge contre la vengeance d'Henri VI, fils et successeur de l'empereur Frédéric. Sa mort et les causes qui l'amenèrent l'ont fait révérer comme martyr. Le second événement émut encore plus la France que le premier; mais ne servit qu'à faire ressortir l'amour qu'elle portait alors à la famille de ses rois. Le jeune Louis, unique héritier de la couronne, tomba dangereusement malade, et aussitôt on recourut à Dieu avec cette ferveur que nous ne connaissons plus et que Dieu récompensa souvent par d'incontestables miracles. La guérison du jeune prince en fut un aux yeux des contemporains. Les religieux de l'abbaye de Saint-Denis avaient apporté à la cour la précieuse relique de la couronne de Notre-Seigneur et l'un des clous de la croix qu'ils possédaient dans leur trésor, d'après une antique tradition; et l'évêque Maurice de Sully, son chapitre et tout le clergé de la capitale étaient allés, marchant pieds nus, les recevoir jusqu'à Saint-Lazare. Dès que les saintes reliques, exposées

Digitized by Google

à la vue du jeune malade, lui eurent été appliquées en forme de croix, les douleurs qu'il éprouvait cessèrent entièrement, et il se trouva hors de danger (1).

Pendant que ceci se passait en France, l'Angleterre et toutes les terres du continent qui en relevaient, étaient en combustion. L'évêque d'Ély, régent du royaume, se trouvait aux prises avec Jean-sans-Terre, dit le comte de Mortain, frère de Richard, et Geoffroy fils naturel de Henri II, élu à l'archevêché d'York. Chancelier, grand justicier du royaume et de plus légat du Saint-Siége, l'évêque d'Ély ne savait pas trouver dans toutes les dignités dont il était revêtu assez d'autorité pour maîtriser deux jeunes princes remuants, que fatiguait son arrogance. Les choses allèrent si loin que Richard, qui était encore en Sicile, se vit dans la nécessité de détacher de sa croisade l'archevêque de Rouen, et de l'envoyer en Angleterre pour former un nouveau conseil de régence dont il était nommé le chef (2). Ce prélat était un homme de capacité, ami du bon ordre, ainsi que le démontrent les sages réglements faits dans un concile qu'il avait tenu à Rouen, le 11 février 1189, avant de suivre Richard à la croisade.

Malheureusement il était dans la destinée de ce prélat de prouver une fois de plus la vérité de cet axiome presque vulgaire, qu'entre bien dire et bien faire la différence est grande. Soit défaut de pénétration, soit manque de désintéressement, et probablement tous les deux, l'archevêque de Rouen ne garda pas vis-à-vis du comte de Mortain l'impartialité et l'autorité d'un juge. Il s'unit même à lui pour renverser l'évêque d'Ely, qui avait au moins sur lui cet avantage qu'il appréciait beaucoup plus sainement les tendances du jeune prince. L'archevêque y perdit le prestige de son rôle de conciliateur, et se mit par là au plus mal avec le pape Célestin, dont l'évêque d'Ely, se sentant sur le penchant de sa ruine, s'était assuré l'appui (3). Mais tout cela n'était pas de nature à rétablir les

(1) Rig. — (2) Hoved. Matth. Paris. et Rig. — (3) Hoved. Matth. Par

Digitized by Google

affaires, et la rentrée en France du roi Philippe ne pouvait que les rendre plus difficiles encore. A son tour Richard fut saisi du désir de revoir ses États, et il faut avouer que ce n'était pas une simple fantaisie qui le faisait naître. Son naturel impétueux ne lui permit pas d'attendre qu'il eût consolidé les avantages remportés d'abord sur Saladin, et, ayant conclu avec lui une trêve de trois ans, il partit sans remporter rien de son expédition que la stérile satisfaction d'avoir mérité par son héroïsme ce surnom de *Cœur-de-Lion*, sous lequel il devait paraître devant la postérité. Mais l'événement trompa bien son attente. Ayant fait naufrage sur les côtes d'Italie, il se vit obligé de traverser sans suite les États de Léopold duc d'Autriche, et tomba entre ses mains. Ce prince était son ennemi : car Richard, par ses hauteurs et ses emportements devant Saint-Jean d'Acre, en avait offensé bien d'autres que le roi Philippe. Le duc d'Autriche se vengea déloyalement des outrages qu'il avait reçus, en retenant d'abord prisonnier le roi d'Angleterre, puis en le livrant à l'empereur d'Allemagne Henri VI, qui ne lui voulait pas plus de bien et qui le retint dans une étroite captivité. L'impartialité de l'histoire nous oblige de reconnaître que Philippe Auguste n'y demeura pas étranger, et qu'en travaillant à prolonger sa captivité, il écouta son ressentiment bien plus que n'aurait dû le lui permettre une conscience plus scrupuleuse.

Si le malheur de Richard put flatter quelque temps les espérances de son frère le comte de Mortain, il réveilla d'un autre côté l'affection que, malgré ses défauts, Richard savait inspirer. Ses plus fidèles serviteurs, apprenant sa captivité, travaillèrent activement à en amener la fin, et l'archevêque de Rouen, voulant sans doute réparer ses torts, y déploya un grand zèle. Ce fut lui qui vint à bout d'obtenir copie de la lettre que l'empereur écrivait au roi de France pour l'informer qu'il avait le roi d'Angleterre à sa discrétion, et, une fois sur les traces de son roi, il s'appliqua à réunir et à concerter tous les moyens de hâter sa délivrance. « Ce ne sont point des

Digitized by Google

pleurs qu'il faut à de pareilles disgrâces, écrivait-il à l'évêque de Durham : votre courage, votre industrie, votre activité, voilà les défenses que votre souverain vous sollicite d'opposer à sa mauvaise fortune. Quelque sacrifice, quelque privation qu'il nous en coûte, nous n'avons rien de si cher que nous ne devions lui sacrifier (1). »

La reine Eléonore de son côté, se servant de la plume de Pierre de Blois, son secrétaire, écrivit plusieurs lettres au pape Célestin III pour l'exciter à intervenir en faveur de son fils.

« Quelle excuse, lui disait-elle, pourrait pallier votre négligence, puisqu'il est connu de tout le monde que vous avez le pouvoir de délivrer mon fils, si vous en aviez la volonté? Dieu n'a-t-il pas donné à S. Pierre, et à vous en sa personne, la puissance de gouverner tous les royaumes? Il n'y a ni roi, ni empereur, ni duc qui soit exempt de votre juridiction. Où est donc le zèle de Phinées? Qu'il paraisse que ce n'est pas en vain que l'on vous a mis en main, à vous et à vos coévêques, des glaives à deux tranchants..... Vous me direz que cette puissance vous a été donnée sur les âmes, et non sur les corps. Je le veux bien; mais il nous suffit que vous ayez la puissance de lier les âmes de ceux qui tiennent mon fils en prison, pour qu'il soit facile de le délivrer; faites seulement que la crainte de Dieu chasse en vous la crainte des hommes. Rendez-moi mon fils, ô homme de Dieu, si toutefois vous êtes l'homme de Dieu et non pas un homme de sang (2). »

Ces lettres ne laissent aucun doute sur l'opinion de la reine Eléonore et celle de son secrétaire, Pierre de Blois, un des plus savants hommes de son temps. Tous deux étaient persuadés que le pape pouvait, au moyen de peines spirituelles, forcer les princes à rendre justice à qui de droit. On partageait cette conviction en Angleterre, et c'était aussi celle des

(1) Hoved. — (2) Petr. Bles. *Ep.* CXLIV, CXLV, CXLVI.

Digitized by Google

évêques du continent : car, s'étant joints à l'archevêque de Rouen, ils pressèrent également le pape Célestin de recourir aux foudres ecclésiastiques en faveur de Richard ; ce fut encore Pierre de Blois qui leur servit d'interprète. Le pape menaça, en effet ; mais l'empereur et le duc ne manquaient pas de prétextes pour repousser les menaces, et faisaient sonner bien haut le droit de représailles, qu'on ne jugeait pas partout mal appliqué, quoique porté trop loin. Les princes résistèrent donc au pape, qui ne crut pas devoir aller au delà des conseils ou des prières, et ils continuèrent à traiter le roi d'Angleterre en prisonnier de guerre. A ce titre, après l'avoir tenu captif plus d'un an, ils ne lui rendirent la liberté que moyennant une rançon qui fut fixée à cent mille marcs d'argent, avec promesse de cinq mille autres pour lesquels il dut donner cinquante otages. Tout fut exigé avec la dernière rigueur. Les plus grands personnages, entre autres l'archevêque de Rouen, furent obligés de servir d'otages au roi ; et il fallut sacrifier les richesses des sanctuaires pour satisfaire la cupidité des Allemands.

De retour dans son royaume, Richard fit grand bruit à Rome par ses ambassadeurs (1). Mais que pouvait le pape sur des hommes endurcis qui auraient méprisé les censures? Il n'y avait qu'à les abandonner à la justice de Dieu, et elle ne se fit pas attendre. Le duc d'Autriche fut frappé le premier, au milieu d'une fête qu'il donnait à Gratz. Une chute de cheval le conduisit rapidement au tombeau. L'empereur Henri VI lui survécut peu de temps, et mourut plus malheureusement encore, empoisonné, dit-on, de la main même de sa femme. En présence d'une mort imminente, l'un et l'autre se repentirent et avouèrent les torts qu'ils avaient à se reprocher envers le roi d'Angleterre ; mais les dispositions qu'ils prirent pour les réparer eurent le sort de presque toutes les

(1) Ce qui montre que Richard reconnaissait aussi que le pape avait le pouvoir de le délivrer.

Digitized by Google

restitutions : les héritiers ne crurent pas devoir s'en faire les exécuteurs.

Philippe Auguste lui-même, qui avait encouragé le comte de Mortain dans ses manœuvres, fut puni par où il avait péché. A peine le roi d'Angleterre fut-il rentré dans son royaume, que son frère rompit avec le roi de France et se tourna contre lui dans la guerre que lui déclara Richard. Cette guerre, qui fut presque aussi longue que la vie de ce prince, valut à Philippe plus d'un échec et des mortifications dont quelques-unes lui furent fort sensibles.

Une des plus cuisantes fut de voir un de ses parents, Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, tomber dans une embuscade que Richard lui avait tendue et rester entre ses mains. Richard haïssait l'évêque de Beauvais, et lui imputait hautement les traitements indignes qu'il avait reçus durant sa prison d'Allemagne. Nul état ne convenait moins à ce prélat que la dignité épiscopale, où le crédit de son oncle Henri de France, archevêque de Reims, l'avait fait monter en l'année 1180. Il y avait porté des inclinations toutes militaires, que deux campagnes contre les mahométans n'avaient pas rendues moins vives. Pris les armes à la main contre les Anglais, il fut livré à Richard, et par son ordre chargé de fers. Alors il recourut au pape et mit tout en œuvre pour obtenir la liberté par son entremise. « La chrétienté entière ne peut ignorer, lui écrivait-il (1), à quel excès d'insolence et de fureur le roi d'Angleterre en est venu contre le roi de France, jusqu'à composer son armée d'une multitude d'apostats et inonder nos provinces de brabançons. » Contre des ennemis de cette espèce il se croyait bien justifié d'avoir pris les armes. « L'amour de la patrie, ajoutait-il, la loi divine, m'en faisaient un devoir ; seigneurs et vassaux, soldats et bourgeois, nous nous opposions tous à leur brigandage, lorsque la fortune nous a trahis, et m'a réduit en particulier à des

(1) Petr. Bles.

Digitized by Google

extrémités telles qu'on poussa la barbarie non-seulement jusqu'à me refuser ce qui est dû à mon rang, mais même jusqu'à me laisser dans le plus complet dénûment. »

De plus, il prétendait que le roi d'Angleterre ne pouvait le retenir prisonnier sans violer les canons : c'était, selon lui, une injustice et une énormité qui devaient armer toute l'Église pour sa défense (1). Le pape n'en était pas absolument convaincu. Il estimait avec assez de raison que Philippe de Dreux n'avait pas précisément rempli auprès du roi de France le rôle d'un évêque, en l'animant contre le roi d'Angleterre et en le poussant à la guerre. Aussi lui disait-il avec une ironie assez méritée : « Conseiller ou instigateur de la passion de votre souverain, vous avez trouvé ce que vous cherchiez. Vous avez voulu la guerre, et vous en êtes devenu victime ; vous avez creusé l'abîme, et vous y avez été englouti. Vous avez reçu votre jugement au lieu même où vous vous l'étiez attiré (2). » Le pape au reste ne refusait pas d'écrire pour lui au roi d'Angleterre ; il le fit même avec bienveillance, témoignant que c'était pour son frère, son fils et le fils de l'Église, qu'il intercédait auprès de lui. A quoi Richard ne fit d'autre réponse que d'envoyer au pape la cuirasse de l'évêque avec ces paroles des frères de Joseph à Jacob : *Reconnaissez-vous là la robe de votre fils?* Cette manière de négocier, qui rentrait bien dans le caractère de Richard, mit fin assez brusquement à l'intervention du pontife, qui ne put que répondre : « Non, sous cet habit je ne reconnais point mon fils ni le fils de l'Église. Soldat de Mars plutôt que de Jésus-Christ, qu'il soit racheté à la volonté du roi (3). « Mais Richard jusqu'à sa mort ne voulut point entendre parler de rachat.

L'évêque de Beauvais avait un frère, Henri de Dreux évêque d'Orléans, qui était parti pour Rome afin d'y solliciter sa délivrance. Il n'y arriva pas, et mourut durant le voyage à Sienne,

(1) Ap. Labb., t. X, p. 1787. — (2) Ap. Labb., t. X, p. 1787. — (3) Ap. Baron., an. 1196, n. 4.

Digitized by Google

où il fut honorablement inhumé dans l'antique cathédrale. Ce fut Hugues de Garlande, neveu de Manassès de Garlande, qui lui succéda au siége d'Orléans.

Si Richard était obstiné dans sa haine contre ses ennemis, en revanche il n'était guère persévérant dans son attachement à ses amis. Gautier archevêque de Rouen en devint à plusieurs reprises un exemple. La première fois tout était imputable à Richard. Il avait consulté l'archevêque sur des conditions de paix débattues entre lui et Philippe Auguste. Gautier trouva que du côté de son souverain ces conditions manquaient d'équité. C'en fut assez pour que Richard lui témoignât un tel ressentiment qu'il crut prudent de se mettre à l'abri des conséquences de sa colère. Il se retira à Cambrai, et Philippe ne manqua pas de lui offrir asile et protection. Toutefois l'éloignement de l'archevêque ne fut pas long ; mais il ne revint dans son diocèse que pour tomber presque aussitôt une seconde fois en disgrâce.

La guerre avait recommencé entre les deux rois ; la facilité qu'avaient les Français de pénétrer en Normandie par les Andelys parut à Richard un motif d'en augmenter les fortifications. Mais tout le territoire, situé à sept lieues de Rouen, était le plus beau bien de l'archevêché, et Richard n'y pouvait exécuter son projet sans en venir à des bouleversements, que l'archevêque se croyait autorisé à ne pas permettre. Les esprits s'aigrirent à tel point, que l'archevêque, pour maintenir ses prétentions contre la puissance du roi, mit la province entière en interdit. Une mesure aussi violente n'était pas ce qu'on aurait attendu de l'archevêque de Rouen, et cependant sa censure ne rencontra que respect et obéissance. Cette déférence ne fut sans doute pour le pape qu'une raison de plus de faire entendre à l'archevêque, combien il était juste qu'un souverain ne fût ni resserré ni traversé par ses sujets dans ce qu'il jugeait nécessaire pour leur sûreté et pour la sienne. Ainsi l'affaire s'arrangea à l'amiable : on régla que, laissant les Andelys au roi, l'archevêque recevrait de lui

Digitized by Google

un dédommagement convenable, et en retour lèverait l'interdit. Richard, toujours impétueux dans l'accomplissement de ses volontés et satisfait d'avoir cette fois obtenu gain de cause, ne regarda pas de près à l'échange qu'il faisait. L'archevêché de Rouen, pour sa seigneurie des Andelys, reçut par lettres patentes du 16 octobre 1197 celle des deux villes de Dieppe et de Louviers. Ce n'était pas y perdre assurément; mais rien ne coûtait à Richard, pourvu qu'il pût avancer sans obstacle la construction de sa fameuse forteresse du Château-Gaillard (1). Dans ses vues, c'était là un boulevard qui devait à jamais fermer à la France l'entrée de la Normandie, et huit ans à peine s'étaient écoulés que cette forteresse était déjà au pouvoir des Français.

La guerre continuelle que Philippe Auguste avait à soutenir contre les Anglais était bien suffisante pour l'occuper entièrement, lorsque de graves démêlés intérieurs vinrent ajouter de nouveaux embarras aux soucis de son gouvernement. Nous voulons parler de la rupture de son mariage avec la reine Ingelburge. Mais, avant d'aborder ce sujet, le cours naturel des événements nous amène à parler d'un prélat qui fut appelé à y prendre part, Etienne de Saint-Euverte, évêque de Tournay depuis l'année 1192.

En 1177 Étienne était passé de son abbaye de Saint-Euverte d'Orléans à celle de Sainte-Geneviève de Paris. Joignant à un zèle qui soutint fortement la régularité et les études, une habile administration, on le vit mettre les édifices de cette abbaye sur un pied tel qu'on n'a pas craint d'en appeler Étienne le second fondateur après Clovis. Son intelligence et sa sagesse lui valurent bientôt l'estime et la confiance du cardinal archevêque de Reims, et même celle du roi, qui le choisit pour parrain du prince Louis son fils, né au mois de septembre 1187.

Étienne, abbé de Sainte-Geneviève, fut honorablement employé dans les affaires les plus importantes que l'Église de

(1) On en voit encore des ruines. Il avait dix-sept tours et des murailles de huit pieds d'épaisseur.

Digitized by Google

France eut à traiter à cette époque. Membre du conseil que se donna le cardinal archevêque de Reims, Guillaume de Champagne, pendant sa régence, il en partagea les sollicitudes, sans être moins attentif à gouverner sa communauté, qu'il sut, malgré ses préocupations, maintenir dans une exacte discipline.

A la mort d'Errard d'Avesnes, évêque de Tournay, en 1190, le chapitre de cette ville avait élu Pierre le Chantre pour lui succéder; mais, l'élection ayant paru vicieuse à l'archevêque de Reims pour défaut de forme, il refusa de la ratifier en qualité de métropolitain et proposa aux voix du chapitre en place de Pierre le Chantre l'abbé de Sainte-Geneviève. Etienne n'avait pas cru qu'on pût accuser son élection de n'être pas canonique; mais le pape en jugea autrement, et à son tour il refusa l'approbation. Rien n'avait été moins ambitionné par l'abbé de Sainte-Geneviève que le fardeau de l'épiscopat; mais il avait à soutenir l'honneur de son chapitre et à montrer qu'il n'était pas indigne du choix de son métropolitain. Sa grande vertu sut tout concilier. Il résolut de se défendre auprès du pape, non pas en homme qui ne pense qu'à faire valoir son droit, mais en suppliant qui s'abandonne à l'appréciation de son juge. « Je n'aspirais nullement à la chaire épiscopale, dit-il (1); j'ignorais même que l'on y pensât pour moi, lorsque j'ai été appelé à celle de Tournay. Votre Sainteté me ferait-elle un crime de ce qu'il ne m'a pas été possible de prévenir? Il ne me l'a pas été davantage de deviner si cette disposition plairait ou ne plairait pas au souverain pontife, dont les volontés sont des jugements pleins d'équité... Mais parce que c'est le propre des bonnes âmes de craindre jusqu'à l'ombre des fautes, et qu'un fils tremble aisément sur le danger seul de tomber dans la disgrâce d'un père, je renonce à toute juridiction. Je ne veux point d'excuse, je demande pardon, je ne cherche que miséricorde... »

(1) *Epis.* CVI. CXLVII. Steph. III.

Digitized by Google

Cette soumission apaisa le pape, et Etienne reçut l'ordination épiscopale des mains du cardinal archevêque de Reims, son protecteur. Mais sa réconciliation ne le mit pas à l'abri des chagrins que lui causèrent les officiers mêmes du pape. Ils avaient à faire rentrer certaines redevances en argent, et les exigèrent si durement que l'évêque de Tournay fut contraint d'abandonner deux ans les revenus de son siége, et de se retirer au diocèse de Soissons dans une métairie dépendante de l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il vécut dans une situation fort restreinte (1). Nicolas évêque de Soissons était soumis à la même épreuve ; mais, à quelques plaintes près que le mécontentement leur arrachait, ils firent preuve d'une modération vraiment chrétienne. Ils aimaient beaucoup mieux, disaient-ils, souffrir dans leurs biens et leurs personnes que de jeter, par trop d'attachement à leurs intérêts, quelque division entre le Saint-Siége et l'Église de France.

Etienne se montra moins accommodant dans une autre rencontre, où ce n'étaient plus ses intérêts qui se trouvaient en jeu, mais ceux de l'Église de France (2). Le pape voulait que les évêques pourvussent à la subsistance de tous les clercs qu'eux ou leurs prédécesseurs auraient ordonnés, jusque dans les moindres degrés de la cléricature, en attendant qu'ils eussent des bénéfices à leur conférer. « Nous convenons, lui écrivit l'évêque de Tournay, que tous les règlements prescrits par la sainte Église romaine doivent demeurer inviolables, suivant le droit canonique ; mais, loin de nous en intimer qui soient impossibles dans l'exécution, nous ne croyons pas que Votre Paternité ait intention de nous en adresser d'autres que ceux dont l'utilité se fait sentir, ou pour le temps présent ou pour le temps à venir. » Il rapportait ensuite comment Alexandre III, au concile de Latran, avait ordonné quelque chose de semblable, mais pour les prêtres et les diacres seulement, à quoi l'on acquiesçait volontiers ; au lieu qu'é-

(1) *Ep.* CLXXXVIII, etc. — (2) *Ep.* 194.

Digitized by Google

tendre l'ordonnance aux degrés inférieurs, c'était imposer aux évêques une charge intolérable, à cause de la facilité qu'on avait en France de chercher un refuge dans le clergé contre les embarras de la vie.

Étienne avait été piqué des reproches d'un ami, archidiacre de Cambrai, qui, entre autres points qu'il critiquait en lui, le blâmait de ne pas savoir garder la décence de son rang. Le prélat s'appliqua à se disculper, et les détails dans lesquels il dut entrer, en nous révélant son genre de vie, montrent quelle idée on se faisait alors de la dignité qui convient à un évêque. « Je sors rarement de la ville, lui écrivait-il (1) ; j'assiste, autant que je puis, avec mes chanoines, aux heures de l'office divin ; j'annonce la sainte parole à mes diocésains selon mon talent. Je déclame de toutes mes forces contre la nouvelle hérésie (il entend celle des albigeois); et à cet égard de pareils dogmatisants sont pour moi autant de bêtes féroces, que je n'épargne pas. Je donne gratuitement les sacrements que j'ai reçus gratuitement : j'abhorre, je déteste, j'anathématise la simonie; et si je ne rejette pas tout présent comme simoniaque, je m'abstiens du moins d'en accepter aucun qui en approche. Autant que Dieu me permet de faire quelque bien dans les confessions, je tâche d'y procurer toujours le remède aux pénitents et la consolation aux affligés. Les heures qui me restent libres, je les emploie à lire et à méditer les saints livres, retiré en un lieu choisi exprès pour cette sorte d'occupation. Je rends avec plaisir les devoirs de l'hospitalité aux honnêtes gens. J'aime une table qui ne soit ni muette ni abandonnée, où il est plus aisé de trouver du superflu que d'avoir à se plaindre d'y manquer du nécessaire. Loin de moi de dissiper le patrimoine de Jésus-Christ et de le faire servir à entretenir des comédiens et des bouffons! Voilà pour le dehors : quant à l'intérieur, Dieu le connaît; lui qui sonde les cœurs et les reins, verra ce qu'il doit en juger et ce qu'il doit y punir. »

(1) *Ep.* CCVIII.

Digitized by Google

Tel était Étienne évêque de Tournay. Un évêque aussi réglé dans ses mœurs ne pouvait que gémir sur ce qui se passait à la cour. Trois ans après la mort d'Isabelle de Hainaut, première femme de Philippe Auguste, la politique de ce prince lui en avait fait chercher une seconde dans la maison de Danemark. Il se proposait, a-t-on prétendu, de faire revivre les anciens droits des princes danois sur la couronne d'Angleterre, ou de former au moins quelque ligue qui attirât un nouvel ennemi au roi Richard. Si ce fut un motif d'ambition ou d'animosité qu'il écouta dans cette alliance, il n'attendit pas longtemps pour en porter la peine.

Ingelburge, fille du roi Waldemar et sœur de Canut VI son successeur, était une princesse que ses vertus et sa beauté rendaient de tout point digne de l'attachement du roi. Une brillante ambassade, à la tête de laquelle était Étienne de Nemours évêque de Noyon, avait été chargée de faire la demande de la princesse et de l'amener à Amiens, où le roi plein d'impatience la reçut avec des sentiments et des marques d'estime qui ne présageaient guère ce qui allait arriver. Le mariage fut célébré le 14 août 1193, et le lendemain, jour de l'Assomption, Ingelburge fut couronnée par l'archevêque de Reims dans une grande assemblée, et en présence des grands du royaume et des seigneurs de Danemark qui avaient accompagné la sœur de leur roi. Que se passa-t-il dans l'esprit du roi pendant la cérémonie? On le vit tout à coup saisi pour la reine d'une aversion et d'un dégoût que trahirent la pâleur de son visage et le tremblement général de tous ses membres (1). Le peuple, toujours porté à admettre le surnaturel, s'en prenait à quelque maléfice, et les plus sages conseillaient au roi de se faire violence ou tout au moins de prendre patience. Mais il s'en déclarait incapable, et tout ce qu'on put obtenir de lui fut de ne pas remettre la reine aux ambassadeurs de Canut pour la ramener avec

(1) Rog. Hoved. Vilam. Inn. III.

Digitized by Google

eux en Danemark. Cette extrême répugnance diminua pourtant, quoique l'éloignement subsistât toujours; et Ingelburge, ayant suivi le roi à Saint-Maur près de Paris, prétendit depuis y avoir consommé le mariage ; mais le roi n'en convenait pas. Quoi qu'il en fût, c'était une situation qui ne pouvait durer. Un mois et demi après, les évêques et les principaux seigneurs s'étant assemblés à Compiègne, on examina si un doute avancé par quelques courtisans touchant le degré prohibé de parenté entre les deux époux avait quelque solidité, et, comme presque toujours en pareil cas avec les princes, on conclut à l'affirmative. Renaud de Bar évêque de Chartres et Philippe de Dreux évêque de Beauvais jurèrent qu'ils tenaient Ingelburge et la feue reine Isabelle de Hainaut pour cousines germaines, par Erric le Bon comte de Flandre et Bathilde la Suédoise, tige des deux familles. Les comtes de Dreux, de Nevers et plusieurs autres en firent aussi leur serment; sur quoi le cardinal archevêque de Reims, qui avait couronné Ingelburge et qui présidait l'assemblée comme légat du pape dans sa province, jugea pouvoir rendre la sentence du divorce, et la rendit en effet.

Le retour de la princesse dans son pays semblait la conséquence nécessaire d'une procédure aussi expéditive ; mais sa juste fierté en fut révoltée; quoi qu'on pût lui faire entendre pour l'y décider, elle s'y refusa, et l'ignorance où elle était de la langue française, ainsi que l'abandon systématique dans lequel on la laissait, augmentant son embarras, elle ne pouvait que fondre en larmes en s'écriant : *Mal, mal, France. Rome, Rome!* Il était aisé de voir à quoi elle voulait en venir : Rome, appui de tous les opprimés, lui semblait son unique refuge; elle appelait au pape de l'indigne traitement qu'on lui faisait subir, et bientôt son frère Canut, roi de Danemark, revêtit son appel des formes requises pour le faire recevoir.

Le pape, ayant pris connaissance des raisons alléguées de part et d'autre pour établir ou nier la parenté, seul motif

de séparation, délégua le cardinal Mélior et un des officiers de son palais nommé Cencio pour instruire l'affaire en son nom. Ceux-ci, arrivés à Paris, y convoquèrent de toute la France la plus nombreuse assemblée possible d'évêques et d'abbés. C'était beaucoup d'appareil pour un jugement où les juges étaient disposés à ne prendre conseil que de l'inclination du prince : car on n'aperçoit aucune trace de pression ou d'intimidation de sa part, et cependant personne ne se permit la moindre démarche contraire à ses intentions. « L'air seul de Paris en fit des chiens muets, qui n'osèrent pas même aboyer, » dit un historien (1). Célestin ne pensait cependant pas que l'affaire en dût demeurer là. Lui-même, instruit de la complaisance de ses légats, cassa l'acte qui autorisait le divorce, et fit une défense expresse au roi Philippe de prendre une autre épouse du vivant d'Ingelburge. « Nous ne pouvons point nous empêcher d'attribuer à un défaut de considération pour nous, écrivait-il à Michel de Corbeil archevêque élu de Sens en 1194, qu'on ait procédé aussi précipitamment dans une cause de cette conséquence, sans demander seulement l'avis du Saint-Siége. Le Saint-Siége, consulté, ou aurait donné par lui-même une décision canonique, ou l'aurait régulièrement procurée en nommant des commissaires. Mais on est allé manifestement contre l'ordre établi par les vénérables conciles, qui ont voulu que, dans les questions plus importantes et plus difficiles, tous s'en rapportassent au Siége apostolique. Telle a été la pratique constante de l'antiquité, et en particulier de l'Église gallicane, jusqu'à l'affaire présente (2). » Cette plainte de Célestin fait voir que les évêques français avaient pris sur eux seuls de déclarer nul le mariage de Philippe Auguste avec Ingelburge, et que le Saint-Siége, loin d'en avoir commis l'examen aux évêques de Chartres et de Beauvais, n'était intervenu en aucune manière.

Pendant ces discussions, la situation de la reine Ingelburge

(1) Rig. — (2) *Hist. Univ. Par.*

Digitized by Google

devenait de plus en plus fâcheuse. Sa piété sut en tirer un admirable exemple d'édification pour le pays sur lequel elle aurait dû régner. Il semblait que le roi voulût l'obliger à quitter la France par l'abandon et la pauvreté où il la laissait. Mais cette pauvreté et cet abandon l'enrichirent de toutes sortes de mérites. Retirée à l'abbaye de Cisoing, qui était une maison de chanoines réguliers dans le diocèse de Tournay, en attendant que le roi lui assignât une demeure dans un monastère de filles, elle y menait la vie la plus dure et la plus chrétienne. « C'est un trésor qui nous a été confié (1), une pierre précieuse plus digne du ciel que de la terre, écrivait au cardinal archevêque de Reims l'évêque Étienne, à qui il semble que le prélat l'eût recommandée. Je ne sache point d'âme si inhumaine ni si impitoyable qui ne s'attendrît sur la misère de cette infortunée reine, si respectable par sa modestie et par sa douceur, et réellement comparable aux personnes les plus illustres de son sexe dont l'Écriture nous a fait l'éloge... Toute son occupation est de prier, de lire, de travailler. Elle ignore ce que c'est que le jeu. Depuis le matin jusqu'à l'heure de sexte, elle répand son cœur devant Dieu par de ferventes communications, avec gémissements et avec larmes, ne priant pas tant pour elle-même que pour le roi. Elle n'est jamais assise dans son oratoire; mais ou droite, ou à genoux, humblement penchée et à demi prosternée. On voit en elle une véritable Esther, à qui il ne manque que d'être connue d'Assuérus pour gagner et fixer son affection. Issue du sang des rois et des martyrs, descendue du trône, elle est contrainte, poursuit-il, de vendre peu à peu les petits objets qu'elle possède. C'est véritablement l'aumône qu'elle vous demande. Je l'ai vue souvent pleurer, ne pouvant de mon côté ne pas pleurer avec elle. Quand je l'exhorte à mettre sa confiance en Dieu, elle me répond qu'elle l'a toujours fait, mais que vous êtes le seul dont elle ait reçu quelque soulagement à ses besoins

(1) Steph. Torn. *Ep.* CCLXII.

depuis sa disgrâce. » Ce cardinal n'en était pas moins à la tête des prélats qui avaient opiné pour le divorce.

Ingelburge lui adressa néanmoins une autre lettre, que le même Étienne évêque de Tournay composa pour elle (1). Sa reconnaissance s'y expliquait en termes fort animés, et elle était accompagnée de petits présents qui ne pouvaient être qu'un retranchement sur son nécessaire, dans l'extrême dénûment où elle se trouvait. « Ne permettez pas, lui disait-elle, que je sois forcée à un autre engagement que celui que j'ai contracté, de peur d'y trouver ma perte. » C'est qu'en conscience elle ne se croyait pas libre d'avoir un autre époux que Philippe Auguste. Pour lui, il était si éloigné d'une pareille délicatesse qu'en l'année 1196 il épousa une fille du duc de Méranie, appelée Marie ou Agnès, bien qu'il ne pût méconnaître quel risque il allait courir du côté du pape. Ingelburge en appela aussitôt à l'autorité du souverain pontife, et de ce qu'elle dit dans sa plainte il est aisé de conjecturer quel blâme la conduite du roi rencontrait dans toute la nation. « Le roi, lui disait-elle, est averti de tous les côtés du mauvais effet que produit cette démarche : des cardinaux, des archevêques, d'autres prélats, de saints religieux, ont élevé la voix et lui ont représenté son péché ; mais il se bouche l'oreille et ferme son cœur à leurs paroles. Voyez donc ce que vous pouvez, et si vous ne voulez pas que la douleur m'arrache incessamment la vie, secourez-moi. » Une prière aussi touchante demeura cependant sans réponse. Que ce fût découragement, ou considération humaine, ou l'effet de l'infirmité, le pape garda le silence à ce sujet le peu de temps que dura encore son pontificat, et la reine, sortie du couvent qui lui avait servi d'asile et presque prisonnière dans un château, n'eut d'autre adoucissement à son sort que celui qu'elle tirait de sa résignation à la volonté divine.

Plus elle se rapprochait de Dieu par une adversité supportée

(1) Steph. Torn. *Ep.* CCLXIII.

Digitized by Google

si chrétiennement, plus Philippe Auguste s'en éloignait en suivant sa passion. Le zèle qu'il avait mis à chasser les Juifs du royaume au commencement de son règne ne tint pas contre le besoin d'argent. La guerre avec les Anglais en exigeait beaucoup. Les Juifs furent rappelés, et dans cette décision la raison apparente y fut peut-être pour moins que les suggestions des seigneurs ou des officiers de l'épargne royale, à qui toutes voies étaient bonnes pour thésauriser.

Le 22 septembre 1196, Maurice de Sully mourut à Paris, comme il avait vécu, occupé jusqu'aux derniers moments de pieuses entreprises et comblé des bénédictions de son peuple. Outre la construction de sa cathédrale, qui est un monument immortel, il fonda et dota quatre abbayes dans son diocèse: Hermières, Hérivaux, Hierre et Gif. Il bâtit ce qu'on appela le Bourg-Neuf, aux environs de Notre-Dame; fit élever deux ponts, l'un sur la Seine, l'autre sur la Marne; et sans jamais avoir cessé de contribuer abondamment au soulagement des pauvres, il couronna tant de bonnes œuvres en leur laissant tout ce qui lui restait à sa mort. On rapporte que, réduit par la maladie à un état où il semblait douteux qu'il pût recevoir le saint Viatique, on voulut en faire l'essai avec une hostie non consacrée : « Retirez-vous, retirez-vous, s'écria-t-il, ce n'est point là mon Dieu. » Le prêtre, frappé d'étonnement, n'hésita plus à lui présenter le corps de Jésus-Christ (1). La foi et la dévotion de Maurice éclatèrent alors dans toute leur vivacité. Il reçut la divine Eucharistie avec les transports d'une âme qui touchait et qui goûtait par une expérience sensible ce que sa religion lui ordonnait de croire.

Maurice, vers la fin de sa vie, avait vu avec peine quelques savants creuser si imprudemment le dogme de la résurrection des corps, qu'ils ne paraissaient pas bien fermes sur la foi de la résurrection même. Pour fortifier leur croyance en manifestant la sienne jusque dans les bras de la mort, le pieux

(1) *Gall. Christ.*, t. I.

Digitized by Google

évêque voulut que dans un rouleau qui serait mis sur sa poitrine à ses funérailles, on inscrivît les paroles de Job : *Je crois que mon Rédempteur est vivant, et qu'au dernier jour je me lèverai de terre; que, revêtu de ma chair, je verrai celui qui m'a sauvé; que je le verrai, dis-je, moi-même, et non pas un autre, et le contemplerai de mes propres yeux : c'est l'espérance que je conserve dans mon cœur.* « Tous les hommes lettrés, disait l'évêque à ses amis, liront ce témoignage de mes sentiments; et s'ils ont des doutes, j'espère qu'il n'en faudra pas davantage pour les dissiper. » Il fut inhumé au milieu du chœur de Saint-Victor, avec une épitaphe fort simple. Mais, à la prière des chanoines de Paris, Etienne de Tournay en composa une autre qui donnait plus d'étendue à son éloge (1). Maurice de Sully avait occupé trente-deux ans le siége de Paris. On a écrit qu'il avait fait profession de la règle de Saint-Victor à la mort.

Eudes de Sully fut son successeur. Bien différent de Maurice par le caractère, et surtout par la naissance, puisqu'il était de la famille des comtes de Champagne, il en eut du moins les vertus épiscopales. Bien des brigues s'élevèrent pendant l'élection ; il semblait qu'on voulut dérober à l'illustre Maurice un si digne successeur. Mais le chapitre sut les déjouer, et le choix tomba unanimement sur Eudes de Sully. Il fallait qu'il en fût digne : car Pierre de Blois, que nous avons vu assez sévère sur le fait des élections, en trace à un de ses amis un portrait fort avantageux. Il remontait jusqu'à sa première jeunesse et en parlait ainsi. « Dès lors (2) je le connaissais et l'aimais singulièrement. Dieu était son premier maître, et l'onction intérieure la première leçon que ce jeune seigneur avait reçue avant qu'on l'instruisît dans les lettres.... Pierre de Verne, son précepteur, avait été mon disciple. Il m'a souvent raconté avec quelle effusion de cœur et quelle tendresse de bons sentiments le saint enfant s'appliquait à des exercices

(1) Steph. Torn. *Ep.* CCLXX. — (2) Petr. Bl. *Ep.* CXXVI.

Digitized by Google

de piété, dont il tâchait de lui dérober la connaissance. Ses aumônes étaient arrosées de ses larmes, et tout ce qu'il pratiquait d'œuvres de miséricorde était animé d'une charité qui le consumait lui-même en holocauste devant Dieu. J'étais à Rome, continuait Pierre de Blois, quand, à peine sorti du premier âge, il y vint saluer le souverain pontife Grégoire VIII au commencement de son pontificat. J'y vis avec joie les honneurs que le pape et les cardinaux lui rendirent, et ils ne lui en rendaient guère moins qu'aux évêques. Aussi ne pouvait-on se défendre de révérer en lui les dons de la grâce, laquelle l'élevait sensiblement à une perfection éminente; mais plus il recevait de Dieu, et plus il s'efforçait de croître en fidélité et en ferveur. Les veilles, les jeûnes, les disciplines étaient ce qu'il opposait dès lors aux révoltes de la chair, et par où il se maintenait dans cette pureté exacte qu'il a toujours conservée. Il avait en Angleterre un revenu considérable, dont il n'a point fait d'autre usage que de l'abandonner aux pauvres. Il savait s'imposer des privations sur ses propres besoins, pour fournir libéralement à la subsistance de trois étudiants qu'il destinait au service de l'Église. »

De si heureuses dispositions firent tout espérer d'Eudes de Sully à sa promotion. Un génie moins profond, une capacité moins étendue, quelque chose peut-être de plus doux, de plus tranquille, ou de plus timide dans le caractère que Maurice, a été sans doute ce qui a fait dire à l'historien Rigord qu'ils se ressemblaient peu pour les mœurs et pour la conduite. Car du reste, sans avoir le même genre de mérite, tous les deux en avaient beaucoup, et honorèrent grandement le siége de Paris.

Entre plusieurs grands hommes qu'avait eus cette Église sous le gouvernement de Maurice, Pierre le Chantre et un autre Pierre surnommé Comestor sont les plus renommés par leur érudition.

Pierre le Chantre était en effet le grand chantre de la cathédrale, où auparavant il avait enseigné la théologie avec un

Digitized by Google

succès extraordinaire. Né à Paris, il avait bien vengé les Parisiens du reproche qui leur était fait de fournir peu de professeurs célèbres, en comparaison des étrangers : car de nation à nation, dans ces écoles, on luttait de savoir, et chaque pays y comptait ses célébrités. On a écrit de Pierre le Chantre qu'il était puissant en œuvres comme en paroles, et que par la régularité de ses mœurs il donnait un nouveau prix à sa capacité. Cette intégrité de vie l'avait fait bien venir à la cour ; et après la mort d'Everard d'Avesne, évêque de Tournay, le roi l'avait instamment recommandé au chapitre de cette Église. Il y avait sans doute quelque vice dans son élection, puisque, comme nous l'avons vu, le cardinal archevêque de Reims ne voulut pas l'approuver. Cet échec fut pour lui ce que sont toutes les déceptions pour les âmes qui cherchent Dieu véritablement. Il se sentit plus détaché du monde que jamais ; et, mécontent de la vie qu'il menait dans le siècle, tout exemplaire qu'elle fût, il chercha dans la réforme de Citeaux un chemin plus sûr pour se disposer à une sainte mort. Le temps était court ; Dieu ne tarda pas à le visiter dans sa solitude. Il était allé la chercher dans l'abbaye de Long-Pont au diocèse de Soissons, et il n'y finit pas l'année de son noviciat. On met sa mort en 1197.

Quoique fort réservé dans ce qu'il avançait ou ce qu'il composait, Pierre le Chantre avait sur l'Eucharistie une opinion singulière, qui fit une petite secte parmi ses disciples. Il ne croyait la transsubstantiation complète dans le sacrement qu'en vertu de la consécration des deux espèces, de sorte qu'à la messe les paroles sacramentelles étant prononcées sur l'espèce du pain, ce n'était, selon lui, purement et parfaitement le corps de Jésus-Christ qu'après qu'elles avaient aussi été prononcées sur l'espèce du vin. Cette erreur devait passer pour réfutée par la pratique de l'Église, qui ordonne l'élévation et l'adoration du corps du Seigneur avant la consécration du vin. La secte, si c'en fut une, tomba bientôt ; car ce n'est point l'adoration même, mais seulement le signal de l'adoration donné aux fidèles par le son de la clochette, qu'on

Digitized by Google

dit avoir été institué par le cardinal Paré, douze ou treize ans après la mort de Pierre le Chantre.

Comestor, natif de Troyes en Champagne, y avait été doyen de l'église de Saint-Pierre, jusqu'au moment où, attiré dans l'université de Paris, il y professa la théologie en l'année 1164 et fut élevé à la charge de chancelier. Très-estimé pour ses leçons comme professeur, il dut sa principale réputation à seize livres de compilations ou de recherches, qu'il intitula l'*Histoire scolastique*. C'était, à la manière de plusieurs autres, une histoire conduite du commencement de la Genèse jusqu'à la fin des Actes des apôtres. Mais le mélange d'histoire profane qu'on y rencontre fait de son livre un ouvrage chargé d'événements mal digérés et sans choix, où la vérité et la fable se donnent la main. Ces sortes d'ouvrages devaient peu coûter à leurs auteurs ; et telle était la disette des temps dont nous parlons, que des œuvres aussi mal conçues suffisaient pourtant pour obtenir considération et crédit à ceux qui les composaient. Il faut que Comestor se soit retiré d'assez bonne heure parmi les chanoines de Saint-Victor, s'il est vrai que de quatre-vingts sermons qu'on lui attribue, ou selon quelques-uns cent quatorze, il y en ait trente composés à Saint-Victor même (1). On a voulu voir dans ce qu'il dit sur le danger de la continence dans l'état clérical une déclamation contre la loi de l'Église à cet égard ; mais il est plus probable que sa pensée était d'exciter la vigilance de ceux que cette loi concerne, et que le défaut de délicatesse si commun à cette époque aura donné à son langage une allure toute différente de celle qu'il voulait lui imprimer. Ses sermons assurément n'eussent pas remporté les applaudissements qu'ils obtenaient précisément pour leur morale, et ils n'eussent pas enlevé tant de pécheurs à leurs désordres, si le prédicateur fût tombé dans une liberté aussi scandaleuse que celle qu'on lui impute fort à tort (2). L'opinion la plus plausible est que Comestor mourut en 1198.

(1) Covet. — (2) Rob. Ausis.

Digitized by Google

Une effroyable irruption des Sarrasins d'Afriqu
erres d'Espagne, en 1195, occasionna dans le Lan
élébration d'un concile, le second de ceux qui ont
. Montpellier (1). Les chrétiens ayant perdu la
l'Alarcos, le roi de Castille Alphonse IX s'était r
France, où le pape lui envoya un notaire de l'Église
nommé Michel, avec la qualité de légat du Saint
a mission de suivre le roi de Castille à son retour en
Mais ce retour fut soumis à de longs délais, et le l
levoir les utiliser en convoquant à Montpellier un
lont le but principal était de prévenir les troubles
contrées ne cessaient d'être menacées.

Pour atteindre ce but on décréta, pour premier art
la paix entre les chrétiens serait gardée dans la pro
Narbonne, selon que le dernier concile général d
l'avait réglé, en ordonnant la suspension d'armes a
trêve du Seigneur. Le concile de Latran, troisième du n
seulement renouvelé les statuts de trois autres conc
anciens, ceux de Clermont, de Rome et le deuxièm
tran, en 1095, en 1102 et en 1139. Le décret qui ren
la trêve ordonnait d'abord que chaque semaine,
quatre jours, depuis le mercredi au soir jusqu'au lun
dans le cours de l'année, et en outre depuis l'avent jusc
tave de l'Épiphanie et depuis la Septuagésime jusqu'à
de Pâques, tout acte d'hostilité cesserait entre les nobl
pendant le temps et les jours où la guerre serait tolér
cidait que les ecclésiastiques, les marchands, les labou
les voyageurs seraient exempts d'y prendre part, san
pût leur causer aucun dommage. Tous les nobles
obligés de s'engager par serment, entre les mains des é
à observer la trêve dans une forme telle à peu près q
venons de l'exposer, et l'excommunication était or
ment la peine appliquée aux infracteurs. Ce concile d
pellier y ajoute l'interdit sur les terres.

(1) *Conc.* t. X, pag. 1796.

Digitized by Google

II. Si l'infracteur ne défère pas aux avertissements qu'on lui donne, quiconque lui doit hommage ou fidélité en sera tenu dégagé tant qu'on le verra persister dans sa contumace.

III. Sont excommuniés les brigands dits aragonais et mainades, qui sont des hérétiques, les pirates et ceux qui font commerce d'armes ou autres fournitures de guerre avec les Sarrasins; leurs biens seront confisqués et leurs personnes mises en servitude.

IV. Les censures seront prononcées contre les seigneurs temporels qui négligeront d'employer leur autorité sur cette sorte de gens, quand ils en seront avertis par la puissance ecclésiastique.

V. L'anathème sera étendu aux fauteurs des mainades, jusqu'à ceux qui leur auront rendu les moindres services d'une certaine espèce; ceux qui, par exemple, auront ferré leurs chevaux, sans doute à cause du mal dont ils devenaient la cause.

VI. Aucun usurier ne pourra passer en Espagne avant que l'évêque du lieu ne l'ait fait se relâcher des obligations qu'on aurait contractées avec lui pour dettes, et ne l'ait même contraint à restituer les profits passés.

Ce canon était fait en vue de l'expédition que l'on préparait en faveur d'Alphonse IX.

VII. Il est défendu d'imposer de nouveaux péages à la charge des prêtres, des clercs, des moines, des étudiants, des gens de travail, etc., auxquels on doit laisser toute sûreté dans l'exercice de leur profession.

VIII. Ce canon cite une constitution du pape Nicolas prononçant anathème contre ceux qui maltraiteront les pèlerins et ceux qu'il nomme orateurs d'un saint, tant clercs que moines. Ce sont apparemment les quêteurs envoyés de côté et d'autre avec des reliques. Il met pareillement sous la protection du concile les femmes et les pauvres qui sont sans défense.

IX. Ce canon écarte et anéantit tout prétexte qu'on pouvait

Digitized by Google

léguer pour laisser à un Juif ou à un Sarrasin quelque ıtorité sur des chrétiens.

X. On détermine des mesures en faveur des infidèles nou-ellement convertis, afin que leurs biens leur soient con-rvés en entier.

XI. Le légat déclare recevoir sous la protection des saints ›ôtres, sous celle du pape Célestin, sous celle des cardinaux, ›us celle de tous les métropolitains et de tous les prélats, sous la sienne durant sa légation, les Juifs et les païens ›nvertis à la foi.

XII. On renouvelle un ancien canon contre ceux qui refu-ent de payer aux Églises, ou qui ne payent que difficilement s offrandes des morts; et l'on déclare que les évêques ›ivent les excommunier comme des homicides qui arrachent vie aux indigents.

XIII. La sépulture en terre sainte sera refusée aux usuriers, ils meurent dans leur péché. Si ce sont des clercs ou des ›ligieux, ils seront punis par la suspense, et enfin par la dé-›sition.

XIV. Ce canon est relatif à l'extérieur des ecclésiastiques. leur recommande de porter la tonsure, d'avoir des habits ›odestes et fermés, sans galons d'or ou d'argent, et de ne oint jouer aux jeux de hasard.

XV. Est renouvelée la prohibition déjà faite aux moines t aux chanoines réguliers de donner des leçons en droit ivil et en physique, c'est-à-dire en médecine; cette prohibi-on est intimée dans les termes les plus sévères, *sub omni veritate ecclesiasticæ disciplinæ*.

XVI. On prescrit aux clercs et aux laïques sans distinction es habits modestes, qui ne sentent ni l'indécence ni la vanité. ous autres vêtements seraient repréhensibles, surtout dans n temps où la chrétienté, doublement frappée, avait à gémir ur la prise de Jérusalem en Asie et sur la puissance des infi-èles en Espagne.

XVII. Par les mêmes considérations, on ordonne de

Digitized by Google

retrancher la superfluité des mets et le luxe de la table. Il faut que les ecclésiastiques surtout se contentent de deux mets, soit chair soit poisson, à moins qu'ils n'aient reçu quelque présent en gibier ou autre chose qu'ils pourront y ajouter.

XX. Les hérétiques, dont on voyait un grand nombre dans la province narbonnaise, sont l'objet de ce canon.

Il abandonne à la sagesse de l'archevêque et des évêques le plus ou le moins de rigueur qu'on doit exercer contre ceux qui auront transgressé les décrets précédents. Le concile s'en rapporte au jugement des évêques, parce qu'il craint que les hérétiques ne profitent d'un interdit général et prolongé pour séduire les simples.

Célestin III était mort le 8 janvier 1198, et le cardinal Lothaire, natif d'Anagni, de la maison des comtes de Segni, lui avait succédé sous le nom d'Innocent III. Quand on étudie l'époque dont nous traçons l'histoire, on ne sait ce dont on doit s'étonner davantage, ou de la rapidité de cette élection ou de la grande jeunesse de l'élu : car il fut nommé à l'unanimité dès le premier jour de vacance du Saint-Siége, et n'avait que trente-sept ans. Sa haute naissance, sa capacité et sa probité opérèrent cette merveille, et valurent à l'Église un des plus célèbres pontificats qu'elle ait eus (1).

Innocent avait étudié la théologie à Paris sous Pierre de Corbeil, professeur de réputation, qui trouva en lui dans la suite un disciple reconnaissant. L'Église de France eut aussi dans Innocent III un pontife favorablement disposé pour elle, autant du moins que purent le permettre sa fermeté à maintenir la règle et sa sévérité à en venger l'infraction, deux points essentiels sur lesquels il ne fléchit jamais. En informant le roi Philippe Auguste de son exaltation au pontificat, « il lui adressait, disait-il, ses premières lettres, comme au fils aîné de l'Église romaine et comme au souverain d'un royaume qui

(1) Hoved. *Vita Innocentii III.*

Digitized by Google

était toujours demeuré dans l'unité de l'Église. » Il l'exhortait dans le Seigneur à suivre les traces de son père, d'heureuse mémoire, et à prêter au besoin secours au Siége apostolique, comme il convient à un prince chrétien (1).

Dans cette lettre il ne parle encore d'aucune affaire, pas même de celle qu'il avait le plus à cœur, le divorce du roi; mais il ne s'imposa pas longtemps cette réserve. En effet, il n'était pas encore sacré lorsqu'il fit une première démarche à ce sujet auprès de l'évêque de Paris, Eudes de Sully. « Celui qui n'observe pas, lui écrit-il, le commandement par lequel Dieu a institué le mariage, est indigne de la grâce de Dieu et de la bienveillance de l'Église. » Plus est grand l'attachement qu'il porte au roi de France, plus il est affligé de ce qu'il repousse sa femme légitime. Quoique le pape Célestin n'ait pu obtenir qu'Ingelburge fût rétablie dans ses droits, il veut cependant faire une nouvelle tentative, non pour son propre intérêt, mais pour celui du nom royal, dans la ferme persuasion que ses premiers désirs ne laisseraient pas de faire impression, étant présentés au roi par un prélat aussi vénérable, renommé par son savoir et de plus ami particulier de son souverain. « Que ce prince considère, ajoute-t-il, qu'en persistant dans sa résolution il s'attire la colère de Dieu, le mépris des hommes, et se porte à lui-même le plus grand préjudice. La femme à laquelle il s'est uni malgré la défense de l'Église, ne pourra lui donner aucun enfant légitime, et par conséquent la couronne serait exposée à tomber entre les mains d'un étranger, si son unique héritier venait à mourir... Un évêque doit avoir devant les yeux le Roi du ciel, et non celui de la terre, et agir selon la justice, sans acception de personnes. » Il prie donc Eudes de Sully de faire auprès du roi des démarches réitérées, afin que le pontife ne soit point contraint à prendre des mesures plus sévères (2).

Le pape venait d'être sacré lorsqu'il apprit que les

(1) *Ep.* Innoc. III. — (2) *Ep.* IV, lib. I.

Digitized by Google

démarches de l'évêque de Paris étaient restées sans résultat. Il écrivit alors au roi Philippe lui-même, et, lui rappelant la reconnaissance qu'il portait à la France pour l'instruction qu'il y avait reçue, son affection pour la famille royale protectrice déclarée de l'Eglise romaine dans les temps les plus difficiles, son dévouement à la personne même du roi et le zèle qu'il ressentait pour son salut, il lui dit qu'il sait tout ce qui s'est passé au sujet de sa séparation avec Ingelburge. Le scandale est grand ; déjà plusieurs nobles s'autorisent de son exemple pour se séparer de leurs femmes, et on commence à qualifier d'excessive l'indulgence dont l'Eglise romaine a usé jusqu'à ce jour. Il le prie donc d'éloigner la femme illégitime et de reprendre celle à laquelle il a été légitimement uni, et qui, selon les témoignages les plus dignes de respect, est d'une admirable sainteté et d'une vertu éprouvée. Il ne lui dissimule pas que, s'il résiste à ce conseil, il sera obligé de faire son devoir et de lever contre lui, quelque douleur qu'il en éprouve, sa main apostolique (1).

Le roi Philippe ne tint aucun compte des remontrances du pape, et mit autant d'opiniâtreté à tenir Ingelburge éloignée qu'à garder près de lui Agnès de Méranie. Ce fut alors que le pape se décida à envoyer en France en qualité de légat Pierre de Capoue, cardinal-diacre, avec les ordres les plus précis relativement au divorce du roi. Après lui avoir fait encore une fois des remontrances, le légat devait le menacer de l'interdit si, dans l'espace d'un mois, il ne ramenait pas à sa cour l'infortunée princesse, sa femme légitime (2). En même temps tous les ecclésiastiques du royaume reçurent ordre d'observer scrupuleusement l'interdit, dans le cas où il viendrait à être prononcé (3). Enfin Innocent écrivit de nouveau au roi, le conjurant de penser à la colère de Dieu, de cesser d'écouter les pernicieux conseils de ses courtisans et d'éviter qu'on pût parler mal ou du pape ou du roi (4).

(1) *Ep.* CLXXI, lib. I. — (2) *Ep.* CCCXLVII, lib. I. — (3) Lib. II, *Ep.* CXCVII. — (4) *Ep.* CCCXLVIII, lib. I.

Digitized by Google

Le légat était chargé aussi de faire publier une nouvelle croisade, et de négocier dans cette vue la paix entre les rois de France et d'Angleterre, ou au moins d'obtenir une trêve de cinq ans, si la paix ne pouvait pas être entièrement conclue (1). Les circonstances en effet paraissaient plus favorables que par le passé aux desseins des princes chrétiens sur les lieux saints. Saladin était mort le 4 mars 1193; cet événement, suivi bientôt de divisions intestines parmi les musulmans, avait relevé le courage de quelques seigneurs qui, restés en Palestine après le départ de Richard, avaient osé tenir tête au soudan. Le pape Célestin III, frappé d'abord de tous les avantages que pouvaient retirer les chrétiens d'Orient de la situation nouvelle, avait élevé la voix pour leur recruter des auxiliaires. Mais ce fut à peu près en vain; néanmoins le refroidissement général ne rebuta point son successeur. Innocent connaissait les Français; et Dieu, pour concourir à ses desseins, avait déjà suscité parmi eux un de ces ministres extraordinaires à qui il donne pouvoir sur le cœur des peuples, en les faisant l'instrument des conversions les plus difficiles.

Foulques de Neuilly, dont nous voulons parler, n'avait ni les œuvres éclatantes ni les talents distingués qui firent de S. Bernard le prodige de son siècle; mais c'était un saint prêtre; plein d'ardeur pour le salut des autres, il s'y employait le plus efficacement qu'il pouvait (2). Ses exemples cependant y furent d'abord pour beaucoup plus que ses paroles; mais, sentant ce qui lui manquait, il résolut de puiser dans les écoles de Paris l'instruction propre à féconder ses prédications (3). Dans ce dessein il quittait dans la semaine la paroisse de Neuilly-sur-Marne, à trois lieues de Paris, dont il était curé, et n'y revenait que le dimanche pour y mettre en œuvre avec une éloquence qui lui était naturelle, les enseignements qu'il avait recueillis. Bientôt sa réputation sortit des étroites limites d'une paroisse de campagne, et Pierre le Chantre, un

(1) *Ep.* CCCXLVI, lib. I. — (2) Hov. Rig. Otto a S. Bl., etc. — (3) *Hist. Univ. Par.*

Digitized by Google

de ses maitres, l'encouragea à paraître dans les chaires de la capitale. Ce fut à Saint-Séverin qu'il se fit entendre d'abord avec un succès tel que tous ses auditeurs, les savants surtout, sortaient de ses prédications saisis d'étonnement et pénétrés de componction. Loin de savoir mauvais gré au prédicateur des défauts de son langage, qu'il avait rude et grossier, maîtres et étudiants, tous s'invitaient réciproquement à se rendre où il prêchait. *Venez*, se disaient-ils, *venez au sermon de Foulques : c'est un autre S. Paul.*

Un jour qu'il prêchait sur la place des *Champeaux* (1), toute remplie d'un auditoire immense, Foulques parla sur la nécessité de la pénitence avec tant de force, que tous ceux qui l'entendaient se sentirent embrasés du désir d'en exercer sur eux à l'heure même les plus rigoureuses pratiques. Beaucoup, armés d'instruments de pénitence, confessaient tout haut leurs péchés et le priaient de leur imposer telle satisfaction qu'il voudrait. Le saint homne en usa avec sagesse et avec douceur. Sans rien prescrire qui pût blesser la délicatesse, il se contenta de les exhorter tous à régler leur vie sur leurs obligations.

Tous les monuments conviennent qu'en quelque lieu de la ville ou de la campagne qu'il prêchât, les miséricordes du Seigneur se déployèrent visiblement par une infinité de conversions, surtout parmi les personnes du sexe, dont les mœurs paraissent avoir été à cette époque très-relâchées. Un des plus beaux établissements de Paris en est une preuve authentique. C'est l'abbaye de Saint-Antoine, bâtie par ses soins dans le faubourg du même nom, afin de servir d'asile aux filles et aux femmes qui, en se retirant du désordre, voudraient aussi se retirer du siècle. Des dames d'une vie irréprochable en prirent la direction et par là donnèrent naissance à une communauté religieuse, qui fut peu après incorporée à la réforme de Cîteaux, et qui en est devenue une des plus illustres mai-

(1) C'est l'emplacement que recouvrent aujourd'hui en partie les halles centrales.

Digitized by Google

sons (1). Pour celles qui se convertissaient et que Foulques laissait dans le monde, il ne les abandonnait pas aux dangers qu'elles y couraient. A l'aide des ressources que lui procurait la charité, il les établit pour la plupart et leur fit trouver dans le mariage une condition honnête et moins exposée. Les étudiants de l'université et les bourgeois soutenaient ses pieuses entreprises par leurs largesses, et ils en firent d'abondantes.

De la capitale, l'homme apostolique fut appelé en diverses provinces au dedans et au dehors du royaume. Les évêques, édifiés de ce qu'ils apprenaient, l'obligèrent eux-mêmes à s'y transporter. Il passa en Normandie, en Flandre, en Bourgogne et jusqu'en Allemagne, reçu et écouté partout avec les mêmes marques de vénération (2).

Le pape, informé des succès prodigieux qui accompagnaient les missions de Foulques de Neuilly, résolut de l'employer à prêcher la croisade et l'autorisa, par l'organe du cardinal de Capoue, à s'associer ceux d'entre les religieux des différents ordres qui lui paraîtraient les plus propres à le seconder. Foulques comptait beaucoup sur les religieux de Cîteaux, et se rendit à leur chapitre général de l'année 1199, dans l'espoir d'y recruter des coopérateurs. Mais son espoir fut déçu. Les tendances de l'ordre n'étaient plus à des entreprises qui n'avaient eu d'autre effet que celui de jeter beaucoup de religieux hors de leur vocation. Foulques respecta les motifs allégués par leur piété, et, sans se décourager, se mit immédiatement en devoir de remplir la mission que le pape lui avait confiée. A la porte du monastère stationnait une multitude innombrable. Foulques l'exhorta à prendre la croix et à se rendre à Jérusalem. Aussitôt qu'il eut cessé de parler, la foule se précipita à l'envi sur ses pas; de toutes parts on l'entourait, on le pressait : riches, pauvres, nobles, roturiers, vieillards, jeunes gens, sans distinction d'âge ni de sexe, tous voulurent recevoir de lui, avec un enthou-

(1) *Ann. Cisterc.*, t. III. — (2) Hoved.

Digitized by Google

siasme inexprimable, le signe sacré de la rédemption (1).

En Normandie, en Flandre, partout où il prêchait la croisade, ce fut le même empressement. Le peuple croyait voir en lui un autre S. Bernard, et lui demandait, comme autrefois à cet illustre envoyé de Dieu, la lumière qui éclaire les âmes par la prédication de la parole sainte, et la guérison des maux corporels par la vertu divine qui découlait de ses mains (2). Quoique l'Église n'ait rien décidé sur la question des miracles qu'on lui attribue, il est difficile de ne pas croire à leur vérité, quand on considère les merveilleux changements que sa prédication opérait dans les âmes.

Mais ce qui contribua le plus à décider la croisade, fut le succès que le saint missionnaire obtint à Ésery, château situé au bord de l'Aisne dans la forêt des Ardennes. Le comte Thibaut de Champagne y donnait un tournoi auquel il avait invité tous les seigneurs de France, et ils y étaient venus en foule. Foulques parut au milieu de cette brillante assemblée, et dépeignit en traits de feu quelle gloire leur réservaient les luttes de la croisade, gloire bien autrement belle et solide que celle des jeux guerriers auxquels ils se livraient. Sa parole fit sur toute cette noblesse une impression qui parut tenir du prodige. Tous les seigneurs qui l'entendaient se sentirent embrasés d'un zèle religieux et transportés du désir de combattre pour la délivrance de la terre sainte. Tous, à commencer par le comte de Champagne, prirent la croix. On remarquait parmi eux le comte Louis de Blois et Simon de Montfort, qui dirigea plus tard la guerre contre les albigeois. Leur exemple entraîna presque toute la noblesse française, désireuse d'imiter l'exemple de ses aïeux, et comme eux de verser son sang pour une si sainte cause (3).

Une dernière victoire restait à remporter qui devait assurer le succès de la croisade : c'était la réconciliation des deux rois de France et d'Angleterre. Mais Foulques eut moins d'autorite

(1) Manuscrit cité par Ducange.—Rad. Coggeshale.—(2) Jacques de Vitry, *Hist.*, l. 1. — (3) Villehard., n. 2.

Digitized by Google

sur l'esprit de Richard que sur celui de ses sujets. Ce prince, à qui sa parole empreinte de naïveté ne semblait pas déplaire, ne voulut point l'écouter quand il essaya de le ramener à des dispositions plus pacifiques : « Si vous ne faites pas la paix avec le roi de France, lui dit brusquement le missionnaire, l'un de vous deux mourra bientôt misérablement (1). »

Richard ne tint aucun compte de la prophétie; mais elle ne tarda pas à se vérifier. Blessé gravement par un traître au siége du château de Chalus, dans le Limousin, le prince sentit bientôt qu'il ne lui restait aucune espérance de guérison. Mais du moins il mourut dans les dispositions les plus chrétiennes, pardonnant et sa haine et son crime à celui qui l'avait frappé. Richard vivait encore quand la place fut prise; on lui amena le meurtrier nommé Gordon. Quand il fut devant le roi : « Malheureux, lui dit Richard, que t'ai-je fait pour que tu aies entrepris de me tuer? Prince, lui répondit Gordon d'un air intrépide, vous avez tué de votre main mon père et mon frère, et vous me menaciez de me faire pendre. Me voici en votre disposition, vous pouvez tout sur mon corps et sur mes jours, traitez-moi avec toute la rigueur qu'il vous plaira : je souffrirai tout, et je mourrai sans regret pourvu que j'aie la consolation d'avoir délivré le monde d'un aussi méchant homme que vous. Et moi, lui repartit Richard, je te pardonne pour l'amour de Dieu. » En même temps il ordonna qu'on lui ôtât ses chaînes et qu'on le laissât aller en liberté. Cette générosité parut d'autant plus surprenante qu'il avait fait pendre toute la garnison du château. Les ordres du roi ne furent pas exécutés à l'égard de son assassin : car après qu'il eut rendu l'âme le chef des brabançons qui servaient dans l'armée anglaise, fit périr Gordon dans les tourments.

Richard avait eu sous sa puissance une partie de la France, comme Henri son père. Tout occupé de ses expéditions militaires, il avait laissé dans ses États l'Église assez tranquille, sans

(1) Hoved.

Digitized by Google

différer néanmoins beaucoup de son père dans sa conduite envers elle. Le surnom de Cœur-de-Lion qui lui fut donné est un de ces traits que rien n'efface, tant ils ont de vérité : car s'il eut toujours le courage d'un lion, il en montra souvent la férocité. On a dit de lui qu'il a été la gloire et le fléau de sa nation : il en fut aussi l'amour, surtout dans ses disgrâces, qui, rapprochées des belles actions qu'il avait faites en Palestine, lui conquirent l'affection de ses sujets. Il expira entre les bras de Gautier archevêque de Rouen avec toutes les marques d'une sincère pénitence. Ses entrailles furent enterrées à Charroux, son corps à Fontevrault aux pieds de Henri II, et son cœur porté à Notre-Dame de Rouen, ainsi qu'il l'avait ordonné.

Eudes de Sully déploya vers ce temps-là dans le gouvernement de l'Église de Paris une résolution et un zèle qui lui font honneur (1). A Paris, comme dans plusieurs autres Églises, s'était introduit un de ces usages scandaleux que les gens vertueux ne tolèrent qu'en gémissant, et parce qu'ils les jugent irrémédiables. On l'appelait *la fête des fous :* divertissement burlesque et impie, qu'on avait attaché à un très-saint jour, celui de la Circoncision de Notre-Seigneur, et que l'on conjecture avoir succédé aux mascarades et à d'autres superstitions en usage le premier jour de l'an chez les païens (2). Il est inconcevable que des chrétiens n'aient pas eu horreur de choisir l'église et l'autel pour étaler à cette fête un spectacle aussi indécent, et que des ecclésiastiques y fissent les principaux personnages. Les clercs choisissaient un d'entre eux, qu'ils revêtaient d'habits pontificaux, et qu'ils nommaient *l'évêque des fous*, ou plus honnêtement *le seigneur de la fête;* et après l'avoir fait officier et lui avoir servi dans l'église un grand repas, mêlé de chants et de danses, tous déguisés et masqués le conduisaient par la ville monté sur un chariot, et amusaient le peuple par des farces souvent fort licen-

(1) Ce fut lui qui termina la construction de la cathédrale. — (2) *Hist. eccl. Paris*, p. 216.

Digitized by Google

cieuses. Les prélats les plus graves l'avaient souffert et le souffraient encore; Eudes de Sully prit la résolution de retrancher ce scandale. Mais, désespérant de réussir par ses seules forces, il saisit l'occasion de l'arrivée du légat vers la fin de 1198 pour appeler la puissance pontificale à son secours. Il en conféra d'abord avec Pierre de Capoue, et, tout étant concerté entre eux, le légat publia un mandement adressé à l'évêque de Paris et aux principaux dignitaires de son chapitre. « Autant, disait le légat (1), l'Église de Paris mérite de recommandation par la prééminence de la ville capitale où elle est placée, et par la plénitude des lumières qu'elle communique à toutes les parties de la terre; autant faut-il apporter de maturité et de vigilance pour y établir la règle et pour empêcher que, sous prétexte de coutume, il ne s'y enracine des abus qui la défigurent. Car, puisque c'est d'elle qu'on prend le goût de la science et des belles-lettres, il ne convient pas moins qu'on y trouve pareillement le modèle de la sagesse et des bonnes mœurs. » Le légat rapportait ensuite les plaintes que plusieurs personnes lui avaient faites des crimes et des excès qui se commettaient dans le lieu saint le jour de la Circoncision. De simples bouffonneries au pied des autels étaient déjà par elles-mêmes un fait condamnable, auquel le malheur des temps et surtout la triste situation de la chrétienté en Orient donnaient encore plus de gravité; mais tout ne se bornait pas à d'indignes travestissements des choses saintes, et souvent ces scènes de désordre engendraient des rixes qui allaient jusqu'à l'effusion du sang. « Résolu donc de commencer une réforme nécessaire, continuait-il, par purifier le sanctuaire divin de toute corruption et de tout péril de corruption, nous déclarons qu'en vertu du pouvoir de notre légation, nous défendons très-expressément de rien faire dans votre église au jour indiqué qui ne soit dans la décence de la profession cléricale, ou qui paraisse déroger au respect que l'on doit à Dieu : défendons

(1) *Oper.* Petri Bles., edit. 1167, p. 778.

Digitized by Google

en particulier, sous peine d'anathème, de célébrer la même solennité avec les pratiques monstrueuses qui ont prévalu; et vous ordonnons à tous par la même autorité d'apporter sur tout cela les correctifs et le bon ordre que la crainte du Seigneur et le zèle de sa gloire vous doivent inspirer. » La suspension du saint ministère et la privation du chœur et du chapitre étaient la punition imposée en cas de contravention.

Ce mandement fut publié par l'autorité de l'évêque dans tout le ressort de la juridiction, et en le publiant Eudes y joignit une ordonnance sur la manière de célébrer dorénavant la fête de la Circoncision. Il défendait qu'on allât chercher l'officiant principal hors de l'église, processionnellement et en chantant. Cette cérémonie en soi n'offrait rien de répréhensible ; mais il ne la jugeait pas apparemment sans conséquence, aussi bien que plusieurs autres qu'il détaillait au long, craignant qu'elles ne devinssent des occasions de tumulte et d'immodestie. Les efforts combinés du légat et de l'évêque de Paris parvinrent à imposer un frein à cette folie. Mais ce ne fut que pour un temps : car en 1444 on trouve la fête des fous rétablie et plus en vogue que jamais, tant les hommes sont volontiers inconséquents et facilement entraînés à subordonner leurs convictions à l'attrait du plaisir.

A l'époque dont nous parlons, Eudes de Sully avait été déjà consulté et commis avec Absalon abbé de Saint-Victor au sujet de l'établissement de l'ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs. On sait que Jean de Matha et Félix de Valois en furent les instituteurs.

Jean de Matha était né à Faucon en Provence (1), d'une famille considérable ; et après ses premières études faites à Aix, il s'était retiré près de la ville qui lui avait donné naissance, dans un lieu solitaire, mais qui ne l'était pas encore assez pour le laisser libre de s'appliquer uniquement aux exercices de la vie spirituelle. Il prit le prétexte du besoin qu'il avait d'étudier plus solidement pour venir à Paris (2), où il eut tant de

(1) *Hist. Univ. P. Vita*, etc., ap. Boll. — (2) *Hist. Univ. Paris.*

Digitized by Google

succès qu'il obtint le degré de docteur ou maître en théologie, comme on disait alors. L'étude ne lui ôta rien de son goût pour la retraite. Au contraire, ayant entendu parler d'un vertueux ermite qui menait une vie tout angélique près de Gandelu, au diocèse de Meaux, il se sentit inspiré d'aller le joindre et de se consacrer avec lui au service de Dieu. Cet ermite était Félix de Valois, aussi recommandable par sa naissance que par ses vertus. Une heureuse conformité de caractère les unit bientôt étroitement, et un jour qu'ils se communiquaient l'un à l'autre leurs sentiments, Jean de Matha s'ouvrit à Félix d'un dessein qu'il nourrissait depuis quelque temps. Touché des misères d'une infinité de captifs que les Sarrasins tenaient dans les fers, et alarmé du danger qu'ils couraient par rapport à leur religion, il lui déclara avoir cherché quelque moyen de leur être utile, plein de confiance que Dieu ne lui refuserait pas sa bénédiction. Sur quoi il lui confia que pendant qu'il célébrait sa première messe à Paris dans la chapelle de l'évêché sous l'évêque Maurice, il avait vu un ange qui tenait les bras étendus sur deux captifs. Quelques autres circonstances de cette vision lui semblaient un avertissement de ce qu'il aurait à faire pour accomplir l'œuvre qu'elle lui suggérait. Félix, excité lui-même d'une manière extraordinaire à se dévouer à une mission semblable, s'offrit de le seconder dans ses vues, et ils résolurent d'aller ensemble à Rome s'en ouvrir au vicaire de Jésus-Christ. C'était une pensée venue d'en haut: car ils ne pouvaient désirer de dispositions plus favorables à leur dessein que celles où se trouvait Innocent III. On assure même qu'entendant la messe le 28 janvier, ce pontife avait eu la même vision que Jean de Matha le jour de sa première messe. Innocent n'en suivit pas moins rigoureusement les formes usitées dans ces occasions, et voulut avoir l'avis des cardinaux et des évêques solennellement convoqués pour délibérer à ce sujet. Jean de Matha, Félix de Valois, et le petit nombre de compagnons qu'ils s'étaient

Digitized by Google

attachés, furent reçus et approuvés dès le mois de février 1198, comme constituant une nouvelle société religieuse. Quant aux lois qui devaient la régir, le pape en laissa la rédaction aux deux instituteurs, de concert avec l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Victor.

Jean de Matha et Félix de Valois revinrent donc à Paris et mirent leur règle en état d'être soumise à l'approbation du pape. Instruit du résultat par les lettres de l'évêque Eudes et de l'abbé Absalon, le pape l'accorda aussitôt par une bulle en date du 17 décembre de la même année, qu'il adressa à Jean de Matha, *ministre* de l'ordre, et *aux frères de la Sainte-Trinité*. De là vint le nom sous lequel sont désignés communément et le supérieur général et tout le corps des religieux nouvellement institués. Le souverain pontife parle d'abord de cette institution comme la croyant *divinement inspirée* : il appelle Jean de Matha, qui en était auteur, un véritable disciple de Jésus-Christ, qu'on *voyait manifestement plus sensible aux intérêts de son divin Maître qu'aux siens propres*; et il dit de la règle qu'il n'y a fait que les additions qui lui avaient paru convenables, et que Jean de Matha avait lui-même demandées. Et en effet la sainteté et le nom de ceux qui la rédigèrent en ont fait pour l'Église de France un monument si vénérable, qu'on ne peut que nous savoir gré d'en mettre ici un précis, tel à peu près qu'il nous est donné par la bulle du pape.

« Les frères de la maison de la Sainte-Trinité vivront selon la chasteté, et sans avoir rien de propre, sous l'obéissance du supérieur de la maison, qui sera appelé ministre.

« Toutes les choses qu'ils auront, de quelque manière qu'elles leur viennent, seront divisées en trois parts : les deux premières seront employées à les nourrir et à exercer des œuvres de miséricorde, et la troisième partie sera destinée au rachat des captifs chrétiens qui sont détenus par les païens, ou au rachat des païens mêmes qui pourront être échangés contre des chrétiens.

Digitized by Google

« Quand on leur donnera quelque somme d'argent pour quelque usage particulier, on en séparera toujours la troisième partie, du consentement du donateur, et on l'appliquera au rachat des captifs; sans quoi on ne recevra rien. Les fruits des terres, après en avoir déduit les dépenses, seront partagés de même.

« Toutes les églises de l'ordre seront consacrées à la sainte Trinité, et l'on n'y emploiera qu'une architecture simple.

« Il faut qu'il y ait une si grande charité entre les religieux clercs et les frères lais, qu'ils soient tous nourris et habillés de même, qu'ils couchent dans le même dortoir, qu'ils mangent au même réfectoire et à la même table. Les malades auront une chambre séparée et mangeront en particulier : on chargera un frère lai ou un clerc de les servir, et on les avertira de se contenter de viandes qui leur sont salutaires plutôt que d'en rechercher de délicates.

« On choisira, pour avoir soin des hôtes et des pauvres, un religieux discret et affable, qui écoute leurs plaintes et subvienne charitablement à leurs besoins. On saura d'eux si l'ordinaire de la communauté les accommode, et au défaut d'un repas plus exquis on tâchera d'y suppléer par un bon visage et de bonnes manières.

« Que chacun ait son emploi. On gardera le silence en tout temps à l'église, au réfectoire et au dortoir. Hors de là cependant, s'il est nécessaire de parler, on pourra le faire en un temps opportun, à voix basse, avec modestie et honnêteté, deux vertus auxquelles on doit pareillement s'étudier dans toutes ses actions et toute sa conduite.

« Tous les ans dans l'octave de la Pentecôte, on assemblera le chapitre général. Si les besoins obligent de contracter quelque dette, on le proposera auparavant en chapitre, afin d'éviter les murmures et les soupçons.

« L'élection du ministre se fera par les suffrages des frères, qui auront moins d'égards à la noblesse qu'à la piété et qu'à cette sorte de science qui fait les vrais sages.

Digitized by Google

« Si quelqu'un veut être religieux de cet ordre, il demeurera un an dans son habit et gardera ses biens ; après quoi, si le ministre de la maison et sa communauté le jugent recevable, et s'il y a place, on le recevra sans rien exiger pour sa réception. S'il offre cependant quelque chose gratuitement, on pourra l'accepter, en cas qu'il n'y ait point de procès à craindre. Personne ne sera reçu avant qu'il ait atteint l'âge de vingt ans. Pour le temps de la profession, il sera à la volonté du ministre. On recommande quelques autres points qui tendent à établir un grand désintéressement et une grande réserve. »

Une fin aussi noble, un dévouement aussi admirable et une règle aussi mesurée étaient bien propres à assurer aux religieux trinitaires l'affection et l'estime du monde chrétien. Innocent III avait voulu qu'ils portassent un habit blanc, avec une petite croix d'étoffe rouge et bleue sur la poitrine, et les avait mis sous la protection spéciale du Saint-Siége. C'est cette croix que la règle appelle les marques distinctives de l'ordre.

L'affaire de la confirmation de l'ordre étant conclue à Rome, il ne manquait plus que l'agrément de Philippe Auguste pour procurer à Jean de Matha et à Félix de Valois la facilité de s'entourer en France de nombreux disciples. Le roi et les plus grands seigneurs, convaincus de l'utilité de leur entreprise, les aidèrent libéralement. L'endroit même où Félix de Valois avait mené la vie érémitique leur fut donné par un seigneur de Châtillon, et ils commencèrent à y bâtir la maison chef d'ordre connue sous le nom de Cerfroid. Quelques années se passèrent cependant avant qu'ils en eussent à Paris; mais vers l'an 1209 l'évêque et le chapitre les mirent en possession d'une chapelle dédiée à S. Mathurin, rue Saint-Jacques, dans le lieu nommé l'Aumône-Saint-Benoît, et cette chapelle est l'origine du nom de mathurins donné en France aux religieux trinitaires. Leur vie était fort édifiante, et ils se répandirent avec tant de rapidité qu'en moins de

Digitized by Google

quarante ans on comptait en Europe et hors de l'Europe plus de six cents de leurs monastères.

Quelque nécessaire qu'il se sentît à ces fondations, Jean de Matha pensait que, père et maître de tant d'âmes généreuses qu'il enfantait à Jésus-Christ, c'était à lui de leur frayer la route chez les nations infidèles. Il n'arriva pas cependant le premier dans ces contrées. Le pape, dès la fin de 1198, avait fait partir pour l'Afrique deux de ses compagnons, et il avait écrit en leur faveur au fameux Miramolin roi de Maroc, l'exhortant à se montrer facile à l'œuvre de la Rédemption, qui ne tournerait pas seulement à l'utilité des chrétiens, mais rapporterait aussi quelque avantage à ceux qui les retenaient captifs. Cette tentative fut couronnée du plus heureux résultat, et les premiers envoyés eurent la joie de revenir suivis de cent quatre-vingt-six esclaves chrétiens qu'ils avaient rachetés. Bientôt Jean de Matha se rendit en personne sur les côtes de Barbarie, d'où il en ramena cent dix, et ses voyages se multiplièrent à proportion des efforts que fit la charité des fidèles pour lui venir en aide. Lui et ses frères furent souvent exposés à de terribles extrémités. Toujours prêts à rendre témoignage à leur foi, non-seulement ils en glorifiaient la pratique par leur héroïsme, mais ils en défendaient encore la vérité et la défendaient en apôtres, autant de fois qu'on les mettait dans l'obligation de le faire.

L'exemple de S. Jean de Matha avait détaché bon nombre d'âmes des vanités du siècle; les troubles qui en l'année 1200 s'élevèrent dans l'université de Paris, quoique apaisés bientôt par Philippe Auguste, en dégoûtèrent plusieurs autres des honneurs académiques. Dans ces siècles de foi les désenchantements fruit de l'expérience ne jetaient jamais dans les hontes de l'égoïsme : on voulait le bien, et, ne pouvant le faire aussi réel et aussi grand qu'on l'eût souhaité en tels lieux et en telles compagnies, on en recherchait d'autres et plus sûrs et mieux choisis. Souvent même il arrivait que plusieurs âmes d'élite s'entendaient ensemble pour marcher avec plus

Digitized by Google

d'assurance vers un même but, et c'est ce qui amena en cette même année la fondation d'un nouvel ordre connu sous le nom de Val-des-Écoliers (1).

Quatre professeurs de l'université de Paris, Guillaume, Richard, Everard et Manassès, renommés par leur érudition et plus encore par la gravité de leurs mœurs et leur goût prononcé pour la science des saints, en furent les fondateurs. Un jour, dans une de ces pieuses conversations qu'ils avaient ensemble, Guillaume s'ouvrit à ses collègues au sujet d'une vision qui le préoccupait. « J'étudiais le prophète Ezéchiel, dit-il, et je vis devant moi une première, une seconde et une troisième fois un grand et bel arbre dont l'éclat et les branches paraissaient faire l'ornement des environs. » Les trois autres témoignèrent avoir vu le même arbre et l'avoir vu pareillement plusieurs fois. « Dieu nous développe les desseins de prédestination qu'il a sur nous, continua Guillaume : instruits par ce signe de l'amour qu'il nous porte, laissons-nous conduire par sa grâce. Nous sommes d'un rang et d'une capacité qui nous font honneur devant les hommes; mais que sommes-nous devant Jésus-Christ et devant ses anges? Il est une félicité, une sagesse, une vie que nous ne saurions acquérir que par la pénitence. C'est là qu'il faut tendre, quoi qu'il nous en coûte; c'est là cet important avenir dont nous devons nous assurer, sans que ni famille, ni biens, ni rien de ce que nous possédons nous empêche de suivre la voix du Sauveur et de faire nos délices des abnégations de sa croix. » Guillaume ne faisait qu'exprimer les sentiments de ses trois collègues, qui s'estimeraient heureux, disaient-ils, de pouvoir au moins apprendre à d'autres le moyen de servir Dieu, s'ils n'avaient pas la fidélité de le servir eux-mêmes aussi parfaitement qu'ils le souhaitaient. »

Résolus donc de s'employer à l'institution de quelque saint ordre, ils commencèrent par rechercher la solitude.

(1) *Hist. Univ. Paris.*

Digitized by Google

Un vallon écarté du diocèse de Langres la leur offrit aussi profonde et aussi dénuée de ressources que leur amour de la pénitence et de la retraite pouvait le désirer. Ce lieu appartenait à Guillaume de Joinville, évêque de Langres, duquel ils l'obtinrent par charité. Le premier qui vint se joindre à eux était un savant ecclésiastique nommé Frédéric, qui venait d'être élu évêque de Châlons-sur-Marne. Mais bientôt les largesses de Guillaume de Joinville leur permirent d'en recevoir beaucoup d'autres. Des écoliers de l'université de Paris se rendirent surtout en grand nombre auprès de leurs anciens maîtres. De là vint sans doute ce nom de Val-des-Écoliers. Robert de Torotte, un des successeurs de Guillaume, les transféra dans une autre vallée où ils étaient logés plus commodément, et, après s'être établis en divers lieux, ils revinrent à Paris, dans cette partie de la ville qu'on appelait la Culture, aujourd'hui la rue Culture-Sainte-Catherine. Les religieux de cet ordre étaient chanoines réguliers de Saint-Augustin, faisant une profession particulière des usages de Saint-Victor, comme les religieux trinitaires. Le pape Honorius III leur accorda son approbation en 1218 (1).

A l'époque où l'Église de France s'enrichissait de ces deux nouveaux ordres, le Languedoc voyait naître une institution qui depuis devint le modèle de celle que l'on voit encore à Rome. Gui comte de Montpellier l'avait fondée à Montpellier, sous le titre d'hôpital du Saint-Esprit, pour le service des malades. Innocent III, un peu plus tard, établit un semblable hôpital auprès du Vatican et l'unit à celui de Montpellier, sans soustraire celui-ci à la juridiction des évêques de Maguelonne. L'union subsista tant qu'Innocent III vécut; mais après lui les deux établissements se séparèrent.

La mort de Richard roi d'Angleterre avait fait évanouir toute espérance de paix entre l'Angleterre et la France. Jean sans Terre, frère de Richard, héritait de ses États sans avoir

(1) *Hist. Univ. Paris.*

Digitized by Google

son habileté ni sa bravoure pour les défendre. Philippe Auguste en profita pour s'emparer du comté d'Évreux, et du côté de la Flandre ses lieutenants firent quelques prisonniers de distinction, parmi lesquels se trouva l'évêque de Cambrai, qui était Pierre de Corbeil, que le pape avait eu pour professeur en théologie, ou même pour précepteur, selon quelques-uns. Comme on l'avait traité en prisonnier de guerre, le pape, qui l'aimait, n'hésita pas à s'en plaindre. Le légat Pierre de Capoue signifia son mécontentement au roi avec beaucoup d'éclat. Blessé du peu de sympathie que depuis deux ans on témoignait à Rome pour l'évêque de Beauvais, toujours retenu dans une dure captivité par les Anglais, le roi avait une réponse prête, et il se plaignit à son tour. Mais le légat, pour sortir d'embarras, hasarda un coup hardi. Il jeta tout ensemble l'interdit sur la France jusqu'à la délivrance de l'évêque élu de Cambrai, et sur la Normandie jusqu'à ce que l'évêque de Beauvais (1) eût recouvré sa liberté. Cette vigueur étonna et lui réussit. L'évêque de Beauvais, que les Anglais avaient pris dans une circonstance et dans une situation bien différente de l'élu de Cambrai, dut cependant pour obtenir sa liberté s'engager à payer deux mille marcs d'argent à titre de dépenses, et promettre qu'il ne porterait de sa vie les armes contre les chrétiens. Il en prêta le serment entre les mains du légat; mais il l'éluda depuis à Bovines par un bon mot qui, faute de raison, servit du moins à étouffer ses scrupules. Il y donnait sur les ennemis à grands coups de massue : en quoi, disait-il, il ne faisait rien contre son serment, puisque les assommer de la sorte n'était point tremper ses mains dans le sang ni porter les armes de la manière que les canons l'entendaient.

Innocent III avait besoin d'un ministre aussi ferme que le cardinal de Capoue pour aborder la partie de sa mission qui concernait le mariage du roi. La paix avec l'An-

(1) Hoved., initio *de Joan.*

Digitized by Google

gleterre, malgré les hautes prétentions de Philippe était enfin conclue; la croisade aussi, vers la fin de raissait être en voie de réussir. Les premiers seig royaume étaient prêts à se mettre en route avec imposante. Mais quant au divorce le légat n'obtena plaidait en vain la cause d'Ingelburge. Pour obten qu'il traitât la reine selon ses droits et son rang, o expulser de son cœur deux violentes passions, la h avait conçue pour sa femme légitime et l'amour très-vif qu'il éprouvait pour Agnès de Méranie.

Les remontrances étant désormais inutiles, le l obligé d'agir : car on lui avait envoyé de Rome les o plus précis. Il était temps d'ailleurs de faire respecter teté du mariage. Le duc de Bohême avait déjà suivi l'e de Philippe Auguste et renvoyé sa femme; d'autres et même de simples particuliers, se préparaient à d même scandale (1). L'exemple des grands n'aurait pas rendre le divorce populaire, et un effroyable déso serait introduit dans la société chrétienne. Innocent le aussi avait-il donné des ordres sévères, et on peut di agissait autant dans l'intérêt des princes que dans celu religion.

Le légat, conformément à ses instructions, convo concile à Dijon le 6 décembre 1199. Les archevêques de de Reims, de Besançon, de Vienne, dix-huit évêques grand nombre d'abbés y assistèrent. Le roi fut in prendre part à l'assemblée; mais il ne voulut pas recev deux abbés porteurs des lettres d'invitation et les fit rep par ses gardes. Philippe cependant envoya au concile délégués pour déclarer qu'il en appelait au pape, et qu garderait comme nulle toute décision prise à son égard. protestation n'arrêta pas le légat, qui avait reçu l'ord n'avoir égard à aucun appel (2). Le septième jour de l'a

(1) *Ep.* CXCVII, lib. II.—(2) *Omni prorsus appellatione remota.* (*Ep.* CXCVII,

by Google

blée, il prononça, au son des cloches et à minuit, l'interdit sur tous les pays du ressort du roi de France, aussi longtemps que ce prince ne renoncerait pas à son commerce adultère avec Agnès de Méranie (1).

Cependant, toujours fidèle à ses intructions, le cardinal de Capoue voulut qu'on ne publiât l'interdit que vingt jours après la fête de Noël, soit qu'il attendît du temps et de la réflexion quelque amendement dans l'esprit du roi, soit qu'il se ménageât ainsi le moyen de pourvoir à sa sûreté personnelle (2). Et en effet, à l'expiration du délai nous le trouvons à Vienne, ville de cette partie de la Bourgogne qui relevait alors de la souveraineté de l'empereur d'Allemagne. Là il convoqua une nouvelle assemblée d'ecclésiastiques, et rendit public l'interdit prononcé à Dijon (3). Il est bon cependant de remarquer que l'interdit ne tombait pas sur tout le royaume, comme certains auteurs l'ont avancé, mais seulement sur les terres soumises à l'autorité immédiate du roi (4).

Pour l'intimer dans les diocèses où l'interdit devait avoir lieu, le légat dressa des lettres qui recommandaient à tous les archevêques et évêques, sous peine de suspense, de l'observer et de le faire observer régulièrement par la cessation entière des divins offices. Ces lettres les citaient par-devant le Saint-Siége dans un délai déterminé afin de répondre sur les contraventions, et les menaçaient d'être tenus pour contumaces s'ils y manquaient. Quelques-uns des prélats sujets du roi se trouvaient aussi à Vienne ; mais il ne paraît pas qu'il y ait eu de leur part aucun signe d'opposition. Nous ne voyons pas non plus que ce jugement ait été reçu avec moins de docilité dans les autres Églises. La conduite du clergé ne fut pas cependant partout la même. Les chanoines de Sens dont le siége était vacant, Eudes évêque de Paris, les évêques de

(1) Labb. *Concil.*, t. XI, p. II. — *Gesta*, c. LI. — (2) *Gesta*, c. LI. — (3) Labb., t. XI, p. 12. — (4) *Ibid.* — *Ep.* CLXXXII, lib. XI : *Non in totum regnum, sed in partem aliquam regni tui.*

Digitized by Google

nlis, de Soissons, d'Amiens, d'Arras et d'autres encore, éirent sans délai et sans représentations. Le cardinal archeèque de Reims crut devoir d'abord faire des représentations se dispenser d'observer l'interdit. Une grande partie des vêques de sa province, de ceux de la province de Sens, ainsi ue quelques autres, s'associèrent à sa démarche et imitèrent on exemple. Cependant ils promettaient tous de ne pas emrasser d'autre parti que celui de la soumission, si le pape ne ecevait pas leurs représentations, et ils se soumirent en effet près sa réponse, qui fut un commandement spécial et intimé ersonnellement à eux de garder l'interdit (1); mais ce retard lans l'obéissance les obligea plus tard de se rendre à Rome pour se faire relever de la suspense.

Le légat avait ordonné de commencer l'interdit vingt jours après la Nativité de Notre-Seigneur, c'est-à-dire le lendemain de l'octave de l'Epiphanie. Ce fut alors pour les fidèles un spectacle bien affligeant que cette privation absolue de tout ce qui nourrit et anime la religion des peuples. Il n'y avait ni prières publiques, ni prédications, ni sacrements, ni messes, ni aucune cérémonie religieuse pour les sépultures; les seuls croisés étaient privilégiés pour entendre la messe et pour recevoir la sépulture ecclésiastique. Le mariage de Louis fils du roi avec la princesse Blanche de Castille, qui arriva dans ces conjonctures, ne leur apporta aucune modification. On dut se résigner à en faire la cérémonie en Normandie, sur les terres du roi d'Angleterre, oncle de Blanche, lequel avait souhaité et demandé cette alliance. Philippe Auguste, outré d'une situation qui changeait la face du royaume et pouvait en altérer la constitution, suivit les conseils de son dépit. Il fit un crime au clergé de l'obéissance qu'il rendait aux ordres du pape, chassa de leurs siéges ceux des évêques qui étaient sans défense contre son ressentiment, saisit leurs revenus ainsi que ceux des chanoines et autres bénéficiers, et n'é-

(1) Labb., t. XI, p. 12.

Digitized by Google

pargna pas même les simples prêtres des paroisses, à qui il faisait retirer le logement et la subsistance.

L'évêque de Paris qui lui appartenait de si près, ne fut pas plus ménagé. « Vous autres prélats, lui dit le roi dans sa colère, vous ne vous inquiétez de rien ; peu vous importe le sort du peuple, pourvu que vous mangiez les revenus de vos riches prébendes. Mais faites-y attention, je vous rognerai les ongles ! » Vainement l'évêque chercha-t-il à l'apaiser et à l'amener à céder devant l'inexorable volonté du pontife. « Je perdrai plutôt la moitié de mon royaume, répondit le roi, que de me séparer d'Agnès, qui est une partie de moi-même (1). » Et comme il arrive presque toujours en pareille circonstance, la colère du prince trouva des exécuteurs qu'il n'eût pas voulu avouer. Ses gens arrachèrent violemment le courageux évêque de la maison épiscopale, lui enlevèrent ses chevaux, ses meubles, et le dépouillèrent de tout ce qu'il possédait. L'évêque de Senlis éprouva le même sort et n'échappa que par la fuite à un traitement plus cruel encore (2).

La plus triste victime de cet emportement fut celle qui en était l'occasion. Le roi ordonna d'enlever Ingelburge du couvent où elle s'était retirée et la fit enfermer dans le château d'Etampes. La fureur l'avait tellement aveuglé qu'il persécutait en même temps la noblesse et accablait d'impôts les bourgeois des villes, et, comme pour se rendre plus odieux, il en afferma la perception aux Juifs, si généralement et si justement détestés. Ces vexations, jointes au mécontentement qu'avait causé son divorce, rendaient sa position très-critique, et elle pouvait le devenir encore davantage : car Innocent III n'avait pas encore eu recours au moyen extrême de l'excommunication, qui, d'après les lois de l'époque, aurait conduit le roi à la perte de sa couronne. Suivant en cela l'exemple de ses prédécesseurs, le pape ne voulait en venir à cette mesure qu'à la dernière extrémité. Mais très-certainement, si le roi

(1) *Chr. de Saint-Denis.* — Capefigue. — (2) Rad. Coggesh, *in Martène Thes.*

Digitized by Google

n'avait pas cédé, l'excommunication eût été lancée : car elle était dans la pensée du pape. C'est ce que nous voyons dans la lettre qu'il avait adressée aux évêques de France, leur enjoignant rigoureusement de se conformer à la sentence que le cardinal légat prononcerait, soit contre *la personne du roi et celle de sa concubine*, soit contre le royaume. Des instructions secrètes avaient sans doute prescrit au légat de commencer par infliger la peine la moins sévère, qui était l'interdit, et de ne recourir à l'excommunication que s'il ne pouvait faire autrement. Aussi est-ce une erreur chez M. Hurter, quand il dit que Pierre de Capoue prit sur lui de fulminer d'abord la peine la plus sévère (1).

Le roi, lui, ne s'y trompait pas, et c'est pourquoi, voyant poindre à l'horizon cette excommunication alors si justement redoutée, il commença à devenir plus souple et députa au pape quelques prêtres et des seigneurs de sa cour. Ils avaient mission de rejeter tout sur le légat, et de déclarer que le roi était disposé à comparaître devant des juges nommés par le Saint-Siége et à se soumettre à leur sentence. « A quelle sentence? demanda Innocent. Est-ce à la sentence déjà rendue, ou bien s'agit-il d'en porter une nouvelle? Le roi connaît la première : qu'il renvoie sa concubine, qu'il reprenne la reine, qu'il rétablisse dans leurs droits les évêques et les autres prélats expulsés par lui, qu'il les dédommage de leurs pertes, et alors l'interdit sera levé. S'il veut un nouvel examen, un nouveau jugement, qu'il donne caution, et qu'en attendant il exécute le reste (2). »

Moins endurcie que le roi ou plus effrayée des conséquences, Agnès fut consternée par cette réponse; mais Philippe en devint furieux. « Je veux me faire païen, s'écria-t-il; que Saladin était heureux, il n'avait point de pape! (3) En effet le pape n'admettait pas d'accommodement avec ceux qui se livraient à leurs passions au mépris des liens sacrés du

(1) *Histoire du pape Innocent III*, trad., t. I, p. 394, note 1. — (2) *Gesta.*, c. LIII. — (3) Hurter, *Hist. du pape Innocent III*, t. I, p. 408.

Digitized by Google

mariage. Malgré ses bravades le roi était fort inquiet. Sentant donc le besoin de conseils qui l'aidassent à sortir du pas difficile où il s'était engagé, il réunit quelques princes et plusieurs personnages ecclésiastiques ou laïques. Agnès de Méranie parut devant cette assemblée, pâle, consumée par le chagrin et les fatigues d'une grossesse pénible. A cette vue, les barons gardèrent un profond silence (1). Le roi, s'adressant à l'assemblée, demanda ce qu'il devait faire. « Obéir au saint-père, éloigner Agnès et reprendre Ingeburge, » telle fut la réponse unanime des membres du conseil. Le roi se tourna alors vers son oncle, Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, et lui demanda s'il était vrai que le pape lui eût écrit que la sentence de divorce prononcée par lui n'était qu'un jeu dérisoire. L'archevêque ne put le nier (2). Le roi lui dit alors avec humeur : « Vous êtes donc un insensé et un sot pour avoir rendu une pareille sentence ! (3) » Guillaume avait agi en effet avec une grande légèreté en prononçant dans une affaire aussi grave et aussi importante sans avoir pris l'avis du Saint-Siège.

Le roi résolut alors d'envoyer à Rome une nouvelle ambassade, avec prière pressante de lever l'interdit et de faire examiner la question de droit. Agnès, de son côté, fit appel à la compassion du pape en lui parlant de sa jeunesse, de son inexpérience, de son attachement au roi, de ses enfants et du sort qui les attendait dans le cas d'une séparation. Le pape demeura inflexible; placé sur le terrain du devoir et de la justice, il ne se laissa ébranler ni par les prières ni par les menaces (4). « C'est à cette fermeté que fut dû le maintien de l'influence du christianisme en Occident, dit M. Hurter alors encore protestant. Si le christianisme, ajoute-t-il, n'a pas été refoulé comme une secte dans un coin du globe; s'il n'a point été réduit à une simple formule comme la religion des Indous; ou s'il n'a point perdu de son énergie européenne au sein des voluptés de l'Orient, on le doit à ce grand prin-

(1) Guil. Brit. — (2) *Ludibrii fabula*, terme du pontife. (*Ep.* CXCVII, lib. II.) — (3) *Gesta*, c. LIII. — (4) *Gesta*, *ibid.*

Digitized by Google

cipe de l'Église qui, tel qu'il s'est développé pendant ces siècles, unit, veille et moralise (1). »

Philippe, après beaucoup d'hésitations, promit enfin de se soumettre. Sur cette promesse, le pape lui envoya en qualité de légat le cardinal Octavien, évêque d'Ostie, allié à la maison royale. C'était un diplomate habile, instruit, poli et agréable, sachant adoucir par les formes ce que la règle avait de trop rude. Tel est le témoignage qu'en rend Eudes de Sully, évêque de Paris (2).

Les instructions données au légat étaient précises. Il devait exiger la pleine réparation des dommages soufferts par le clergé, l'éloignement d'Agnès hors du royaume, la réintégration solennelle de la reine Ingelburge, et le serment, sous caution, que le roi ne s'en séparerait plus sans un jugement de l'Église. L'interdit ne serait levé qu'autant que ces conditions seraient remplies. Dans le cas où le roi exigerait absolument qu'on examinât juridiquement la question du divorce, on fixerait un délai de six mois avant de commencer le procès. Pendant ce temps le roi de Danemark serait averti d'envoyer, sous un sauf-conduit du pape et du roi, des mandataires et des témoins, et de faire tout ce qu'il jugerait utile pour la défense de sa sœur.

Le cardinal Jean de Colonna, du titre de Sainte-Prisque, devait accompagner le légat, et, de concert avec lui et plusieurs autres personnages vertueux et instruits, soumettre l'affaire à un examen approfondi et impartial, veiller à la liberté et la sécurité de la reine, et décider selon le droit et la justice (3). Si le jugement était favorable au roi, alors il pourrait se séparer de la femme qu'il a épousée et prendre celle qu'il affectionne (4).

Les légats furent reçus en France comme en triomphe. Les peuples, fatigués de l'interdit, accouraient en foule sur

(1) Gesta, c. LIV. — Hurter, *Hist. du pape Innocent III*, trad., t. I, p. 409.— (2) Hurter, *ibid.*, p. 410, note. — (3) *Gesta*, c. LIV. — (4) *Ep.* CXCVII, lib. II. C'est ce que ce passage donne à entendre.

Digitized by Google

leur passage pour saluer leur arrivée. Ils eurent à Vézelay une entrevue avec plusieurs prélats, leur exposèrent ce qu'ils attendaient d'eux, et les trouvèrent disposés à une soumission entière. Le roi était en conférence avec le comte de Flandre et le duc de Brabant, lorsqu'il apprit leur arrivée. Aussitôt il se mit en route pour aller à leur rencontre, et les joignit à Dijon, où il les reçut avec toute sorte de marques d'affection et de respect, promettant, les larmes aux yeux, de se soumettre aux ordres du Saint-Siége. A la prière des légats, il donna immédiatement satisfaction aux ecclésiastiques qui avaient souffert de sa colère, accorda de nouveaux priviléges à plusieurs Églises et se réconcilia avec les évêques qu'il avait persécutés, particulièrement avec Eudes de Sully, évêque de Paris (1). Alors le légat Octavien, abordant la question délicate, exhorta le roi à quitter Agnès; et il fut décidé que les évêques et les seigneurs se réuniraient la veille de la Nativité de la Ste Vierge, c'est-à-dire le 7 septembre, à Nesle en Vermandois, au château de Saint-Léger.

Au jour qui avait été fixé, le roi, les évêques, les cardinaux et les seigneurs s'y rendirent (2). Ingelburge y fut amenée, et l'on ne sait pour quelle raison Agnès de Méranie y parut aussi. Une foule immense était accourue, attendant avec anxiété le résultat des délibérations. On put craindre à leur début de ne pas les voir aboutir; mais enfin les choses s'arrangèrent, quoique d'assez mauvaise grâce. Philippe consentit à faire une visite à la reine accompagné des légats et d'un autre ecclésiastique; mais les traits de son visage trahissaient le secret dépit que lui causait cette démarche. « Le pape me fait violence, dit-il en entrant. Non, reprit Ingelburge, il veut le triomphe de la justice (3). » Les cardinaux la firent conduire ensuite dans l'assemblée par trois évêques, avec tous les honneurs dus à son rang. Le roi, cédant à contre-cœur, la reconnut pour épouse et reine de France, et un chevalier

(1) *Ep.* XIII, lib. III. — *Gesta*, c. LIV.—(2) Labb., t. XI, p. 20. — (3) *Ep.* XIV, lib. III.

Digitized by Google

fit à sa place le serment qu'elle serait traitée comme telle.

Aussitôt le son des cloches annonça la levée de l'interdit, qui durait depuis plus de sept mois. On ôta les voiles qui couvraient les images des saints; les églises furent ouvertes, et le peuple s'y précipita en les faisant retentir de saints cantiques.

Le roi s'était séparé d'Agnès; mais, comme elle était près d'accoucher, il ne put la reléguer hors du royaume, comme le pape l'avait prescrit. Elle se rendit dans un lieu peu éloigné de Paris. Le roi l'aimait toujours, et détestait la reine à un tel point qu'il ne put se résoudre à la garder avec lui et persista dans sa demande de divorce. Le cardinal Octavien fixa alors, conformément à ses instructions, un délai de six mois six jours et six heures, après lequel la question de divorce serait examinée et discutée à Soissons. Le roi de Danemark en fut officiellement informé, afin qu'il pût y envoyer des avocats et des témoins.

Octavien se hâta d'annoncer au pape le résultat de ses démarches, et de lui faire savoir que la reine habitait Etampes environnée de tous les égards et de tous les honneurs dus à son rang. Mais il eut soin de passer légèrement sur les dispositions peu favorables du roi, bornant sa relation aux faits principaux. Le rapport de l'évêque de Soissons était plus sincère et fit pressentir au pontife que la paix reposait sur des bases peu solides. Philippe lui-même ne dissimula pas qu'en donnant au légat tant de marques de déférence, il s'était fait violence dans l'espoir d'être traité avec plus de ménagements, comme l'avaient été plusieurs de ses prédécesseurs. Selon lui, il le méritait d'autant plus qu'il avait refusé plusieurs fois d'entrer dans des complots contre l'Église. Au fond, Philippe avait agi à contre-cœur dans toute cette affaire, et s'il avait cédé à Nesle, c'était sous la double pression du mécontentement des peuples et des pressantes sollicitations du légat. Aussi s'était-il lassé bientôt des concessions faites à la reine. Il la fit renfermer de nouveau au château d'Etampes,

Digitized by Google

avec défense d'en laisser approcher qui que ce soit. Deux chapelains étaient seuls admis auprès d'elle ; encore ne pouvaient-ils lui parler qu'en français et devant des témoins. Tels étaient les égards qu'on avait pour son rang.

Ingelburge se plaignit au pape de ce mauvais traitement et de la conduite du légat Octavien. Elle reprochait à celui-ci de n'avoir engagé le roi à ne la reprendre comme épouse et reine que *pendant sept mois*, et d'avoir intercalé dans le serment du roi la clause qu'il ne pourrait *l'abandonner à moins d'un jugement de l'Église*. C'est à bon droit qu'elle se plaignait de cette restriction, qui semblait remettre tout en question.

Innocent chercha à excuser son légat et à consoler la reine. Il l'exhorta à mettre sa confiance en Dieu, à s'adresser à son frère, pour qu'il prît en main sa défense, promettant d'en faire autant de son côté (1). Et, faisant plus encore, il pressa le roi de Danemark d'envoyer à Soissons des avocats et des témoins, puisque mieux que personne il était à même de savoir si la prétendue parenté existait ou n'existait pas (2).

Le légat pouvait être excusé ; peut-être ignorait-il ce qui se passait au château d'Etampes. Mais sur les plaintes de la reine le pape appela son attention sur ce point : « Si le roi pense, dit-il, pouvoir nous tromper, qu'il prenne garde de ne pas se tromper lui-même. Nous donnerons, s'il est nécessaire, notre sang pour le triomphe de la justice et du droit, et, avec l'aide de Dieu, nous n'entreprendrons rien dans cette cause par ruse ou légèrement... Nous vous prions de donner à la reine des preuves d'une assistance efficace (3). »

Le pape écrivit aussi au roi qui s'était plaint de son excessive sévérité à son égard. « Il ne s'agit pas ici de violence, lui dit-il, mais seulement du droit et de la guérison de votre âme. Nous vous engageons à vous conformer aux vœux exprimés par le Saint-Siège, car ils sont sérieux ; autrement

(1) Langebeck, VI, 97. — (2) Langebeck, VI, 99. — (3) *Ibid.*, 103.

Digitized by Google

vous fournirez à la partie adverse un prétexte de ne point répondre sur la question de droit (1).

En même temps Innocent terminait une autre affaire née de celle-ci. Six évêques français et en outre l'archevêque de Reims n'avaient pas observé immédiatement l'interdit, et se trouvaient par conséquent sous le coup de la suspense établie contre les infracteurs. Ils furent obligés de faire le voyage de Rome et de se présenter en personne devant le pape ; l'âge ou les infirmités seules leur donnaient le droit de se faire représenter par procureur. Le pape, après leur avoir fait en plein consistoire de sévères remontrances, exigea d'eux le serment de se soumettre à toutes les punitions qui pourraient leur être infligées à cause de leur désobéissance ; après quoi il les releva de leurs suspenses et différa de les punir (2). Mais il crut devoir faire un exemple sur l'évêque d'Auxerre, un des évêques frappés de suspense, qui venait d'être élu archevêque de Sens par le chapitre de cette ville. Le pape le déclara indigne d'être archevêque d'une métropole où l'interdit avait été gardé, cassa l'élection du chapitre et nomma lui-même à ce siége Pierre de Corbeil, évêque de Cambrai, homme savant et plein de mérite. Pierre de Corbeil occupa ce siége pendant vingt ans, et ne fit regretter par son administration ni Michel de Corbeil son frère, ni Hugues de Noyers son neveu, deux de ses illustres prédécesseurs (3). Quant à l'évêque d'Auxerre, le pape, le trouvant assez puni, lui rendit ses bonnes grâces et le renvoya à son évêché (4).

Le temps fixé pour le concile de Soissons était arrivé ; il s'assembla au commencement de mars 1201, sous la présidence du cardinal Octavien (5). Le roi s'y rendit avec toute sa cour, accompagné de plusieurs avocats qui devaient plaider sa cause. La reine y fut amenée de sa prison. Le roi de Danemark avait envoyé des ambassadeurs avec plusieurs évêques

(1) *Ep.* XVIII, lib. III, dans Bréquigny. — (2) *Gesta*, c. LVII. — (3) *Gesta*, c. LVI. *Hist. Epist. auris.*, c. LVIII. — (4) *Gallia Christ.*, t. I, II. — (5) Labb., t. IX, p. 20.

Digitized by Google

et de savants jurisconsultes, à qui on avait donné des saufs-conduits avec pleine et entière liberté de plaider la cause d'Ingelburge. Cette assemblée solennelle avait attiré une foule immense de peuple et de clercs désireux de voir l'issue de ce procès. La demande de divorce ayant été proposée au concile, les députés danois dirent au roi : « Nous savons, et nous avons vu ce qui s'est passé, lorsque vous envoyâtes demander au roi notre maître la princesse sa sœur (1). Vos ambassadeurs jurèrent sur votre nom et sur le leur, qu'aussitôt qu'elle serait entrée dans vos États vous l'épouseriez, et vous la feriez couronner reine, et qu'autant de temps que vous vivriez l'un et l'autre, elle serait traitée avec tout l'honneur qui est dû à une reine et à votre épouse. Le roi de Danemark en a reçu votre promesse par écrit; nous l'avons nous-mêmes en main avec les attestations des seigneurs de votre cour, qui lui ont juré la même chose. Mais, parce que les effets ne répondent point aux paroles et que la reine votre épouse a été traitée bien différemment, c'est un parjure et un manque de foi de leur part dont nous appelons au pape. » Ils ajoutèrent sur quelques signes de partialité que le cardinal Octavien laissait échapper, « qu'ils appelaient de ce cardinal établi juge dans la cause présente, que l'alliance qu'il prétendait avoir avec le roi et la chaleur qu'il témoignait pour le satisfaire, le leur rendaient suspect. » Ingelburge suivit leur exemple, récusant aussi le cardinal Octavien. Le pape lui avait donné pour collègue dans sa légation le cardinal Jean, religieux de Saint-Benoît, que l'on attendait à Soissons de jour en jour. « Ayez un peu de patience, dit le cardinal Octavien aux Danois, attendez l'arrivée de mon collègue, qui est prochaine; ce sera lui qui jugera, et vous vous en tiendrez à son jugement. » Mais ils ne voulurent jamais accorder le temps nécessaire pour vérifier si leurs soupçons étaient fondés ou non. « Nous avons appelé, » dirent-ils. Ils sortirent à ces mots du concile,

(1) Labb., t. IX, p. 20. — Hoved.

Digitized by Google

et disparurent sans qu'on les ait revus depuis. Rien n'était plus impolitique que cet abandon où ils laissaient la reine, alors qu'avec un peu de patience ils eussent pu s'assurer l'appui du cardinal Jean, qui arriva trois jours après. C'était un prélat qui, par son équité et par l'intégrité de ses mœurs, avait mérité la confiance du pape. Mais quelle que fût son intégrité, comment eût-il pu parvenir à l'entière connaissance de la vérité? Le roi avait une foule d'avocats diserts et dévoués, Ingelburge abandonnée de tous était réduite au silence. Une protection toute particulière de Dieu pouvait seule rétablir sa cause, qui paraissait désespérée : elle ne lui fit point défaut. Au moment même où il semblait manifeste que nulle voix ne voulait ou n'osait s'élever en sa faveur, un ecclésiastique inconnu et vêtu pauvrement, relégué à l'une des extrémités de l'assemblée, demanda la parole pour défendre la cause de la reine. Son discours, aussi élégant dans la forme que solide dans le fond, établit avec tant de clarté qu'il n'existait aucune cause de divorce, que les évêques, les deux cardinaux, le roi lui-même, en étaient dans l'admiration. Quel que fût l'orateur, car personne depuis n'en eut connaissance, dit l'historien qui rapporte ce fait, son discours fit impression, et tout tendait à une sentence définitive que Philippe Auguste résolut de conjurer (1).

Le lendemain dès le matin, il fit déclarer au concile qu'il était prêt à reconnaître Ingelburge pour son épouse, et qu'il consentait à ne plus s'en séparer. Et en effet, montant à cheval, il s'arrêta devant l'abbaye de Notre-Dame où logeait la reine. Là il la fit demander, et, la prenant en croupe sur son cheval, afin que tout le monde fût témoin de la réconciliation, il sortit ainsi de la ville avec elle sans prendre congé de personne. Devant une telle manifestation le concile n'avait plus de raison d'être; la clôture en fut donc prononcée sans qu'aucune sentence eût été portée. C'est le but que le roi

(1) Labb., t. XI, p. 23.

Digitized by Google

voulait atteindre. Son apparente réconciliation n'était qu'un acte politique, et aussitôt qu'il fut débarrassé des membres du concile, il renvoya la reine au château d'Étampes, où elle fut, comme nous le verrons, plus étroitement gardée que jamais.

Cette fâcheuse affaire devait avoir un dénoûment inattendu. Agnès de Méranie, reléguée au château de Poissy, y mourut bientôt, inconsolable d'être séparée du roi qu'elle aimait et profondément blessée dans son orgueil. Quelque temps auparavant elle avait mis au monde un fils, qu'elle nomma Tristan, parce qu'il était né au milieu des chagrins qu'éprouvait sa mère. Il dut la suivre de près au tombeau, comme on peut le conclure de l'acte de légitimation. Mais il restait d'elle un fils et une fille, Philippe et Marie, que le roi tenait en grande affection. Dans son désir de les faire déclarer légitimes, il s'adressa au pape, quoiqu'il eût pu le faire de sa propre autorité, selon l'ancienne maxime des Français (1); mais il sentait que la haute intervention du Saint-Siége donnerait à cette déclaration un poids qui lui était nécessaire après ce qui s'était passé. Innocent III acquiesça sans difficulté à sa prière, pour les raisons qu'il marquait dans les lettres de légitimation. Il les avait adressées à tous les archevêques et évêques du royaume, avec ordre de procéder par la voie des censures ecclésiastiques contre ceux qui y formeraient quelque opposition. S'il y en eut quelqu'une, comme un auteur contemporain l'insinue, elle n'alla pas loin. Nous avons les actes d'Eudes évêque de Paris et de treize autres prélats, par lesquels ils reconnaissaient ces deux enfants pour légitimes, en vertu de l'autorité du Saint-Siége, et déclaraient séparé de l'Église quiconque entreprendrait d'y déroger (2).

Un seigneur de Montpellier crut cette circonstance favorable

(1) *Papa non legitimat, aut restituit regno Franciæ, sed solus rex.* (Hurter, *Hist. du pape Innocent III*, t. I, p. 462, note.) — (2) *Ad finem Op.* Petr. Bles., p. 1667.

Digitized by Google

pour faire aussi légitimer des enfants qu'il avait eus dans un état de pur concubinage. Mais le pape en prit occasion de s'expliquer sur ce point avec une vigueur et une mesure qui font sentir, plus que tout autre monument, ce qu'il pensait de la différence qui existe entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle. Il développait d'abord combien était faible la comparaison alléguée entre la situation du roi de France et celle du seigneur de Montpellier quant aux deux mariages, puisque l'un avait été présumé nul sur la sentence de l'archevêque de Reims, alors légat du Saint-Siége, au lieu que l'autre avait été sacrilégement violé sans aucune autorité et par un attentat qui avait même obligé l'Église à employer l'excommunication. « Ajoutez, continuait-il (1), que le roi, qui pour le temporel ne reconnaît point de supérieur, a pu sans préjudicier à personne se soumettre là-dessus à notre juridiction et qu'il s'y est soumis, quoique, au sentiment de plusieurs, il pût par lui-même accorder cette dispense, non en qualité de père qui gratifie ses enfants, mais en qualité de souverain qui use de son droit envers ses sujets. Pour vous, dit-il au seigneur de Montpellier, on sait que vous avez des supérieurs qui se tiendraient peut-être offensés de la soumission que vous nous témoigneriez à cet égard, s'ils n'y avaient consenti ; et votre autorité n'est point d'une nature à pouvoir donner ces sortes de dispenses. »

Cette lettre mérite la plus sérieuse attention, parce que le pape Innocent III, si instruit dans les matières de jurisprudence ecclésiastique et civile, y reconnaît sans hésiter l'indépendance et la distinction des deux puissances, que plusieurs écrivains lui ont reproché cependant d'avoir confondues. « Le roi, dit-il, ne reconnaît pas de supérieur au temporel ; il aurait pu légitimer lui-même ses enfants, c'est volontairement qu'il a invoqué une décision du Saint-Siége. » Si hors du domaine de S. Pierre où il a, tant pour le temporel que pour le spirituel,

(1) Rayn., t. XIII, p. 84. — Baluze, *Ep.*, t. I, p. 684, etc.

Digitized by Google

une autorité souveraine, le souverain pontife exerce quelque juridiction temporelle, c'est pour certaines causes seulement (1), c'est-à-dire pour certaines causes mixtes, comme celle de la légitimation des enfants, qui, dans le cas présent, intéressait l'Église aussi bien que l'État. « Nous ne voulons pas, ajoute-t-il, préjudicier au droit d'autrui ni usurper une puissance qui ne nous appartient pas : car nous n'ignorons pas cette parole de Jésus-Christ dans l'Évangile : *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu*. C'est pourquoi, étant prié de partager un héritage entre deux frères, il leur fit cette réponse : *Qui m'a établi juge sur vous?* (2) »

L'indépendance et la distinction des deux puissances ne peuvent pas être plus clairement avouées, et telle est la doctrine que le pape Innocent a constamment professée. Si dans une lettre aux princes d'Allemagne il emploie l'allégorie des deux glaives, il ne l'entend pas dans le sens de Jean de Salisbury : car il dit expressément que les deux glaives ne signifient que l'union qui doit régner entre le sacerdoce et l'empire (3). Si dans cette même lettre et dans d'autres il compare les deux puissances aux deux grands luminaires du ciel, le soleil et la lune, et s'il représente la puissance spirituelle comme semblable au soleil d'où la lune que représente la puissance temporelle emprunte son éclat, il ne fait que professer la doctrine enseignée longtemps auparavant par le pape Gélase et par toute l'antiquité, sur la supériorité de la puissance spirituelle à l'égard de la puissance temporelle : la première éclaire la seconde, c'est-à-dire lui fournit la lumière pour bien gouverner. Les paroles dont on s'est le plus autorisé pour démontrer que le pontife a confondu les deux puissances, ne prouvent que la supériorité qu'il reconnaissait à l'une sur l'autre. Il n'avait pas d'autre but quand, dans un consistoire tenu à Rome en présence des ambassadeurs de

(1) *Causaliter*.—(2) Ap. Baluze *Epist.* Innocent., t. I, p. 675.—(3) *Ep.* CCXCIV, lib. II.

Digitized by Google

hilippe de Souabe, alors prétendant à l'empire, il prononça es remarquables paroles : « Le pouvoir des princes s'exerce ur la terre, celui des prêtres dans le ciel ; ceux-là ne gouernent que les corps, ceux-ci les âmes. Ainsi le sacerdoce st autant au-dessus de la royauté que l'âme est au-dessus du orps... Le pouvoir de chaque prince est renfermé dans sa rovince, et celui de chaque roi dans son royaume ; mais 'ierre les surpasse tous par la plénitude et l'étendue de sa uissance, parce qu'il est le vicaire de celui à qui apparient l'univers et tout ce qu'il renferme, la terre et tous ses abitants (1). » On ne comprend pas que des écrivains, l'ailleurs éclairés et respectables (2), aient pu voir dans ce ernier passage la confusion des deux puissances au profit lu Saint-Siége, tandis que le pape les distingue si nettement 'une de l'autre. Quand il dit que la puissance de S. Pierre urpasse celle des princes, il veut dire seulement qu'elle est l'une nature plus excellente et d'une juridiction plus étendue, uisqu'elle a pour domaine toutes les parties de l'univers atholique. Le contexte le prouve d'une manière évidente.

Innocent III ne laissait rien impuni ; mais la soumission rouvait toujours en lui un pasteur plein d'indulgence. Hugues le Chemillé avait été élu évêque d'Avranches, et Gautier de Constantiis archevêque de Rouen avait confirmé son élection. Le nouvel élu avait même gouverné quelque temps son Église, uant au spirituel et au temporel, avant de recevoir l'ordination, lorsque Barthélemy archevêque de Tours le sacra évêque d'Angers, persuadé que c'était le bien de ce diocèse, d'où tait sorti Hugues de Chemillé. Le pape, sans blâmer les ntentions, jugea que l'acte en lui-même était une usurpation e l'autorité du Saint-Siége. Il commit l'archevêque de ourges, Henri de Sully, pour examiner le fait et en vérifier s circonstances. Dans le cas où l'archevêque de Rouen aurait

(1) Ap. Baluze, *Ep.* Innocent., t. I, p. 548, col. 1. — Gosselin, *Pouvoir du pape*, 557 et suiv. — (2) Entre autres Fleury, *Hist. de l'Église*, t. XVI, liv. LXXV, n. 32.

Digitized by Google

consenti à la translation, l'archevêque de Bourges avait mission de déclarer les deux archevêques interdits du pouvoir d'ordonner des évêques et d'en confirmer l'élection. L'évêque d'Avranches devait être déclaré suspens de toute fonction épiscopale (1). Les deux archevêques écrivirent et députèrent sans délai à Rome pour excuser leur conduite; et l'évêque d'Avranches fit le voyage en personne. Le fond de leur justification était d'une part l'utilité de l'Église d'Angers, et de l'autre la liberté dont il paraissait que Hugues de Chemillé jouissait encore entre son élection et son sacre. Le pape répondit qu'après l'élection d'un évêque et après la confirmation faite par le métropolitain, l'évêque élu contractait une alliance avec l'Église pour laquelle il était destiné, et que cette alliance ne pouvait être rompue qu'en vertu de l'autorité pontificale. « Cependant, dit-il dans sa lettre à l'archevêque de Tours, parce que vous et l'archevêque de Rouen avez plus péché par fragilité que par malice, que vous nous avez supplié d'avoir pitié de votre vieillesse, nous avons jugé convenable à la clémence ordinaire du Saint-Siége de relâcher les censures portées, et nous mandons à l'archevêque de Bourges de vous en déclarer absous, vous et l'archevêque de Rouen. » L'Église d'Angers avait aussi fortement agi pour conserver Hugues de Chemillé, de sorte que ses instances jointes au repentir de l'évêque présent et suppliant, touchèrent le pape. L'affaire tourna pour lui au gré de l'archevêque de Tours; et, dégagé de sa première nomination, il fut maintenu sur le siége d'Angers, où il ne vécut que deux ans et quelques mois.

Hugues de Chemillé succédait à Raoul de Beaumont, fils de Richard vicomte de Beaumont, et d'une fille naturelle de Henri Ier, roi d'Angleterre (2). Raoul de Beaumont avait compté vingt et un ans d'épiscopat, pendant lesquels il bénit l'abbaye de Melinais, qui était une fondation de sa famille donnée aux

(1) *Gall. Christ.*, t. II. — *Epist. Innoc.* CCCCXLVII, lib. I. — (2) *Gall. Ch.*, ibid.

Digitized by Google

chanoines réguliers; celle de Bellebranche possédée par l'ordre de Citeaux; celle de Saint-Georges-sur-Loire, et ce qu'on appelait l'aumônerie d'Angers. De ces trois dernières fondations, la seconde et la troisième appartenaient aussi à l'ordre de Saint-Augustin.

Raoul obtint qu'à la mort des évêques d'Angers leurs maisons ne seraient plus exposées au pillage, dont on s'était fait une espèce de droit. Sous prétexte que la dépouille des évêques appartenait aux pauvres, vaisselle, meubles, grains, argent monnayé, il n'y avait rien sur quoi le peuple ne fît main basse, à moins que le prélat défunt n'en eût disposé de son vivant.

L'esprit de suite et la décision étaient le propre du caractère d'Innocent III. L'affaire du mariage de Philippe Auguste en avait fourni la preuve; on en eut une autre dans la rapidité avec laquelle il sut terminer une affaire demeurée pendante depuis plus de trois siècles, et devenue célèbre par l'impuissance où l'on s'était trouvé constamment de lui donner une solution. Nous voulons parler du différend qui s'était élevé en 848 entre l'évêque de Dol et l'archevêque de Tours à propos du droit de métropolitain, que le premier revendiquait sur les évêchés de la Bretagne. Depuis le temps le plus reculé de la monarchie, les archevêques de Tours exerçaient ce droit sur toute la péninsule armoricaine. Mais quand sous les carlovingiens le système féodal revêtit des formes plus nettement accusées, et lorsque la Bretagne se fut donné un souverain particulier, les seigneurs bretons, pour affermir cette souveraineté, résolurent de rompre même les liens spirituels qui les attachaient à la province ecclésiastique de Tours. Cette filiation spirituelle elle-même leur semblait un obstacle à l'exécution du plan qu'ils avaient formé de se constituer une nationalité séparée. Ce fut sous l'influence de ces idées d'indépendance que Noménoé, duc ou comte de Bretagne, érigea, comme nous l'avons vu, *de sa propre autorité,* vers 848, le siége de Dol en métropole de tous les évêchés de la Bretagne.

Digitized by Google

Dix-huit ans après, les évêques assemblés au troisième concile de Soissons dénoncèrent au pape Nicolas le refus des Bretons de reconnaître désormais la métropole de Tours. Le pape évoqua l'affaire à son tribunal, mais il ne vécut pas assez longtemps pour la juger. En 1049, au concile de Reims, présidé par le pape Léon IX, le clergé de Tours renouvela sa plainte, et en 1080 au concile de Rome elle fut encore portée devant Grégoire VII, mais toujours sans qu'il fût possible d'obtenir une décision définitive. Enfin Urbain II en 1094 reconnut le droit des archevêques de Tours, et cinquante ans plus tard, en 1144, Lucius II confirma la sentence rendue par ce pontife. Mais tout en la confirmant Lucius, comme nous l'avons fait remarquer alors, voulut la rendre moins mortifiante pour l'évêque de Dol, en lui concédant le droit de porter le *pallium* et la faveur de relever pour la juridiction uniquement et immédiatement du Saint-Siége, concessions qui ne firent que raviver les contestations et rendre les débats plus animés. Enfin sous le pontificat de Lucius III les choses en étaient venues à ce point, qu'on put craindre qu'à Rome on ne se prononçât en faveur de l'église de Dol.

Déjà sous le pontificat d'Alexandre III, Louis VII avait chargé le célèbre Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, d'écrire au pape et de lui faire sentir quelles peines causaient au roi les menées artificieuses dont on usait à Dol pour réveiller une querelle assoupie, et pour essayer de surprendre la religion de Sa Sainteté. « Épargnez, je vous en conjure, avait-il dit au pape, ces chagrins au roi, votre fils ; épargnez-lui ce qui peut troubler la tranquillité de son règne et celle du royaume de France, toujours fidèle et dévoué à l'Église romaine dans toutes ses persécutions (1). »

Cette lettre avait décidé Alexandre III à nommer une commission pour examiner cette litigieuse affaire, et lui avait donné une année pour lui présenter son rapport ; mais le

(1) *Ep.* Steph. Torn., XXXIX et XL.

Digitized by Google

pape mourut avant que cette commission eût réuni toutes les informations nécessaires. Sous Lucius III, successeur d'Alexandre, la balance, ainsi que nous l'avons dit, semblait pencher de nouveau en faveur de l'Église de Dol. Ces dispositions étaient dues à l'influence de Rolland, nouvel évêque de cette ville, homme d'un grand mérite et honoré de la confiance du Saint-Siége. Mais Philippe Auguste n'était pas d'un caractère à laisser intervenir une décision que Louis VII lui-même jugeait blessante pour les prérogatives de sa couronne. Ce fut encore l'abbé de Sainte-Geneviève qui fut chargé d'écrire au pape. Dans cette lettre, l'abbé Étienne exposait au nom du roi que l'Église de Tours avait exercé de tout temps ses droits de métropolitain sur la Bretagne, et que les chanoines de Dol par leur résistance s'efforçaient de ternir la majesté de la couronne. Il ne s'agissait pas seulement ici, ajoutait-il, des intérêts de l'archevêque de Tours, mais des prérogatives de la couronne qui étaient menacées, et du maintien de la paix qui pouvait être compromise. Les barons du royaume partageaient à ce sujet les sentiments du roi, et le pape deviendrait responsable du sang français et breton qui pourrait couler à cette occasion. De son côté, dans une assemblée d'évêques le roi se plaignit hautement de l'ingratitude du pape, qui, selon lui, voulait diminuer l'héritage de ses pères. Devant cette attitude de Philippe Auguste, l'affaire s'assoupit jusqu'au pontificat de Célestin III, qui convoqua les deux parties à son tribunal. Mais l'archevêque de Tours ne s'étant pas présenté en personne et n'ayant pas envoyé de délégué, le pape ne rendit aucune décision.

Après tant d'ajournements il fallait toute la fermeté de caractère et la vigueur de décision d'Innocent III pour trancher la contestation et lui donner enfin une solution définitive. L'affaire fut discutée contradictoirement par les deux parties durant plusieurs séances devant le pape et les cardinaux, en présence des deux évêques intéressés. Les preuves et les documents ayant été attentivement examinés, le pape, de

Digitized by Google

l'avis des cardinaux, se prononça d'une manière définitive en faveur de la métropole de Tours, défendit à l'évêque de Dol de porter désormais le *pallium* et de se faire consacrer par un autre que par son métropolitain. Et pour prévenir à tout jamais de semblables débats, il déclara nuls tous les titres qui pourraient être découverts relativement à ce sujet par le chapitre de Dol. Le pape fit connaître aussitôt sa sentence au roi de France, à la comtesse de Bretagne, au jeune Arthur son fils, à tous les seigneurs du pays, au peuple et au clergé de Dol, et même à l'archevêque de Rouen et à ses suffragants, leur ordonnant à tous de se conformer à sa décision désormais irrévocable. La soumission fut complète, et le souverain pontife eut la joie de voir terminer ainsi en quelques jours une contestation qui durait depuis 350 ans (1). La décision d'Innocent III resta en vigueur jusqu'à ces derniers temps où nous avons vu le siége de Rennes érigé en archevêché.

Cette année 1199 ou l'année suivante au plus tard, mourut Pierre de Blois, un des hommes qui illustrèrent le plus par leur savoir et leur amour du bien les deux royaumes de France et d'Angleterre. Né d'un père et d'une mère issus d'une ancienne noblesse de Bretagne, Pierre ne vit pas cependant le jour dans cette province ; son père en avait été exilé, et il naquit soit à Blois, soit dans un château des environs, d'où il prit le surnom de *Blesensis* (2). Après d'excellentes études faites sous différents maîtres, particulièrement sous Jean de Salisbury, Pierre de Blois fut envoyé en Sicile par Rotrou de Barwich, archevêque de Rouen, parent de la reine Marguerite, qui lui demandait un homme habile et vertueux pour précepteur de son fils le roi Guillaume II. Il eut avec cet emploi la garde des sceaux du prince, et prit une part importante au gouvernement. Mais bientôt, dégoûté des cours et des affaires par les rivalités et les factions, il revint en France, et, ce qui fait surtout son éloge, il y revint pauvre et ne sut pas

(1) *Ep.* LXXXII-LXXXVIII, lib. II. — Martène, *Thes.*, donne toutes les pièces relatives à cette affaire, t. III, p. 849-988. — (2) *Vita Petr. Bles.*, in capite *Operum.*

Digitized by Google

mieux s'enrichir auprès du roi d'Angleterre Henri II, qui l'accueillit à sa cour. Henri prenait plaisir à lire ses ouvrages; mais il paraît s'être toujours assez peu soucié de sa personne. Cependant Pierre en obtint l'archidiaconé de Bath, qu'il garda longtemps. Il est vrai que des places plus élevées dans l'Église le saisissaient de frayeur, quand il considérait les périls qui en sont inséparables (1). En Italie il avait refusé l'archevêché de Naples, et deux fois en Angleterre celui de Rochester. Ce ne fut même que vaincu par de nombreuses sollicitations qu'il se décida à recevoir la prêtrise vers la fin de ses jours. Jusque-là le respect qu'il portait à cet ordre l'en avait tenu éloigné (2). Quoique toujours honorablement employé depuis son retour par le roi Henri II, par la reine Eléonore ou par les archevêques de Cantorbéry, il prit en dégoût dans sa vieillesse le séjour de l'Angleterre. « Ma patrie, ma chère patrie me rappelle, » écrivait-il à Eudes évêque de Paris, dans une de ses dernières lettres; « et puisqu'il ne m'est pas permis d'y vivre, que je vous doive au moins la consolation d'y mourir. » Il mourut cependant à Londres, où il était archidiacre, ayant été dépouillé de l'archidiaconé de Bath par une intrigue qui apparemment ne contribuait pas peu à son éloignemeut pour les Anglais.

Pierre de Blois avait un génie heureux, abondant, cultivé. Plein de ses lectures, il savait n'en rien perdre et en avait recueilli une telle facilité de composition, qu'il en parlait lui-même comme d'une sorte de prodige comparable au talent de Jules César. C'est qu'en effet il dictait aussi à trois secrétaires à la fois et sur des matières fort diverses, pendant qu'il écrivait une quatrième lettre.

Mais ce qu'il y a en lui de plus remarquable, c'est une connaissance très-étendue de la religion, une probité solide et un zèle qui ne fait grâce ni à la naissance ni au rang, partout où il se croit obligé d'avertir et de reprendre. On a imprimé sous son nom une collection de cent quatre-vingts-trois lettres, de

(1) *Ep.* CXXXI. — (2) *Ep.* CXXIII et CXXXIX.

Digitized by Google

soixante-cinq sermons, et de plusieurs opuscules dont les principaux sont : un traité sur la transfiguration de Notre-Seigneur ; un autre sur la conversion de S. Paul ; un abrégé de Job ; un traité sur le pèlerinage de Jérusalem ; une instruction sur la foi, adressée au soudan d'Iconium, au nom du pape Alexandre III ; un traité sur la confession sacramentelle ; un autre sur la pénitence et la satisfaction ; le *Canon épiscopal,* ou traité sur les obligations d'un évêque ; une *Invective contre un mauvais critique, contra depravatorem ;* un autre traité contre la perfidie des Juifs, un autre de l'amitié chrétienne ; un autre de l'amour de Dieu et du prochain ; un autre de l'utilité des tribulations ; un autre intitulé, *Quales sunt*, où il examine ce qu'on doit penser de deux évêques, celui de Saintes et celui de Limoges, accusés sur bien des points devant le roi d'Angleterre ; un fragment de lettres sur le silence ; un autre fragment sur les prestiges de la fortune ; un traité sur les auteurs et la division des saints livres, et un autre en vers sur la sainte Eucharistie.

Nous avons déjà rapporté quelques-unes des lettres qui montrent le caractère dominant de presque toutes les autres, selon la diversité des sujets. Quoiqu'on ne goûte pas aujourd'hui cette multitude de passages que l'on rencontre semés çà et là, il y en a qui sont cités à propos et dont l'application est heureuse. Pierre de Blois possédait merveilleusement l'Écriture, et l'usage lui en était devenu familier. Comme il écrivait à des gens de tout état, on trouve dans ses lettres de très-bons conseils et des réflexions salutaires pour toutes les situations de la vie. Il avait l'art de s'accommoder à leur diversité et de ramener les esprits aux premiers principes du christianisme. Ses sentiments sont purs, nobles, généreux, et tendent à la perfection ; mais le style en est rampant et ne répond pas à l'élévation des pensées. Prédicateur plus touchant dans ses lettres que dans ses sermons, c'est plutôt dans sa correspondance que dans ses discours qu'il faut chercher de quoi s'édifier.

Digitized by Google

Les opuscules ne sont pas également utiles ni également travaillés. Cependant tout n'est pas à dédaigner, principalement ce qui a trait à la foi et à la morale.

Dans le traité sur la confession, Pierre de Blois parle de la nécessité de découvrir aux prêtres les péchés les plus honteux. « N'ayez point honte, dit-il, de déclarer ce que vous n'avez point eu honte de faire ; mais couvrez-vous d'une salutaire confusion, qui un jour vous vaudra d'être glorifiés dans les splendeurs des saints. Il ajoute qu'on ne doit pas négliger de confesser les péchés véniels, parce que cette négligence est un signe de mépris; et qu'en fait de fautes, mépriser les petites, c'est enhardir et accoutumer la conscience aux plus grossières. »

Le traité sur la pénitence renferme d'excellents avis aux confesseurs. Il l'adresse à un abbé, qui, sans révéler la confession de ses religieux par ses paroles, laissait échapper cependant par ses manières, hors du tribunal, le mécontentement et l'indignation qu'il en concevait. « Vous ouvrez la porte à de terribles scandales, lui dit Pierre de Blois. Vous savez avec quelle sévérité l'on punit un prêtre qui tombe dans le cas de la révélation des péchés à l'égard de ses pénitents; et il importe peu comment il les fasse connaître, ou de bouche ou par ses actes, ou expressément ou par quelque signe que ce soit. Nous apprenons du pénitentiel romain que le confesseur doit recevoir le pénitent avec beaucoup de douceur et de bonté; qu'il doit l'aider de ses prières, et ne pas hésiter, pour le toucher par son exemple, à se ranger lui-même au nombre des pécheurs.... Il faut, continue Pierre de Blois, qu'il s'applique le mot de l'apôtre : *Qui est-ce qui est faible, sans que je sois pareillement affaibli?* il faut qu'apprenant le funeste effet de la tentation sur un autre, il pense à ce qu'il est, et à quelle chute une pareille attaque l'aurait exposé. » Une des raisons alléguées ici aux abbés, pour ne pas en user si rigoureusement avec les religieux qu'ils confessent, c'est le danger qu'ils ne les portent par leur sévérité à aller

Digitized by Google

se confesser aux évêques ou à ceux que les évêques délèguent en leur place. La sévérité, sagement et discrètement employée, n'en est pourtant pas moins recommandée aux confesseurs dans le corps de cette instruction.

Le *Canon épiscopal* est une suite de touchantes instructions dues aux instances de Jean évêque de Worcester et à l'amitié de Pierre de Blois pour ce prélat. Ce traité est court, mais un des meilleurs qui soit sorti de sa plume et dans le goût des livres de la *Considération* de S. Bernard. « N'ayez de supériorité sur les autres, dit notre auteur, qu'autant que vous savez la faire tourner à leur avantage. Malheur à ceux qui ont des hommes à gouverner, si Dieu ne les gouverne eux-mêmes. Tenez-vous continuellement avec lui sous le joug de la servitude, vous astreignant à vous occuper seul pour lui, ou de vos devoirs, ou de vos larmes, ou de quelque autre saint exercice. C'est devenir le plus misérable des esclaves que d'abandonner l'âme à sa liberté. Elevés que vous êtes par votre place, conservez l'humilité dans vos sentiments; point de hautes idées, point de vaines complaisances : fût-ce la bonne conscience dont vous seriez tenté de vous glorifier, dites avec Job : *Quand même je serais juste, je ne lèverai point la tête....* Ce qui faisait la gloire de l'apôtre, était ce qu'il souffrait comme ministre de Jésus-Christ, ses fatigues, ses prisons, ses ignominies, ses dangers, et non point la magnificence de ses habits, de ses meubles, de ses appartements, de ses équipages, ni rien de ce qui eût pu ressentir la pompe du siècle... Le Seigneur, poursuit-il, vous a donné la science des saints... Consommez vos heureux commencements, et vivez chaque jour comme si vous aviez encore à commencer. Il n'est pas rare parmi les évêques que la première année de l'épiscopat se passe saintement; le mal est que cette ferveur ne se soutient pas toujours... Souvenez-vous que votre premier titre est le titre de pasteur; remplissez-le sur l'exemple de Jésus-Christ; vous ne verrez dans vos autres titres que des chaînes qui vous lient honteusement au monde. Vos fonctions

Digitized by Google

ont grandes; ne perdez pas le temps à des bagatelles, et j'appelle bagatelles tout ce que vous n'employez pas au salut des ames... Rendez la justice à ceux qu'on opprime, procurez la paix aux humbles, ramenez les rebelles à l'obéissance, mettez la paix dans les cloîtres, l'ordre dans les monastères, la discipline dans le clergé... Le Seigneur n'a point dit au prince des apôtres et des évêques : Si vous m'aimez, faites valoir des terres et bâtissez des palais; il lui a dit : Paissez mes brebis. Héritier et vicaire de Pierre..., vous avez juré à votre consécration que les intérêts de la terre, que les objets d'une cupidité sordide vous trouveraient dorénavant un homme mort à tout autre objet que le service de Dieu. Qu'avez-vous à faire à la banque et au fisc? Jésus-Christ en tira S. Matthieu, et S. Matthieu ne s'y montra plus. »

D'explications en explications, Pierre de Blois en vient jusqu'à rendre les évêques responsables de certaines lois sanguinaires qu'ils toléraient, parce qu'elles étaient en usage. « Elles sont iniques, dit-il, et odieuses à Dieu; j'avoue que le roi les a trouvées déjà établies; mais si, touché de vos exhortations, il voulait les abroger ou les tempérer, ce serait la cause de son salut éternel, de même qu'elles sont la cause de la perte éternelle de ceux qui les ont portées.

L'*Invective contre un mauvais critique* est dans un autre genre. Pierre de Blois, vivement attaqué, répond aux attaques, et il le fait avec une vivacité qui montre que l'animosité entre écrivains n'est pas d'hier. Pour excuser ou condamner Pierre de Blois, il faudrait être mieux renseigné que nous ne le sommes; mais, au milieu même des emportements de son style, on retrouve sa piété et sa droiture qui le portent à faire l'éloge de la vie religieuse, à laquelle appartenait son adversaire. Il était chanoine régulier; mais, parce qu'il avait quitté son cloître, le zélé archidiacre en profite pour lui donner un dernier coup, en disant que de chanoine régulier il s'était transformé en une espèce de chanoine interlope qu'il appelle *canonicus infularis*. Quelques mots relevés mal à propos par

Digitized by Google

son adversaire sur ce qu'il avait dit de la grâce et du libre arbitre, l'amènent à s'en expliquer en ces termes : « Je dis que la grâce délivre le libre arbitre du joug du péché, afin que la volonté rétablie ne reçoive pas en vain la grâce que Dieu lui communique pour coopérer avec elle, et par son secours elle s'exerce elle-même à agir. Il en est d'elle ainsi que d'un homme qui ne peut se débarrasser de la boue, si un autre ne lui prête la main, et qui marche ensuite librement par son aide et sous sa conduite. »

Le traité contre la perfidie des Juifs est une des bonnes défenses de la religion chrétienne, pour en démontrer la vérité par les prophètes. Pierre de Blois le composa pour le service d'un ami qui était continuellement aux prises avec des savants de cette nation, et que leurs subtilités fatiguaient beaucoup. Il rapporte donc sur chaque mystère les textes ordinaires que les saints docteurs ont coutume de produire ; et, attaché au sens de l'Église, il se prévaut sans balancer du consentement commun, pour obliger les Juifs à admettre ce sens, malgré leurs interprétations particulières. C'est ainsi qu'ayant fidèlement rapporté ce qu'ils allèguent contre la célèbre prophétie, *Ecce Virgo concipiet*, il persiste à ne l'expliquer que d'une Vierge mère de Dieu. *Et où serait le prodige*, demande-t-il, *où serait le miracle?* car il veut avec S. Jérôme *que quand même le prophète aurait en vue une autre qu'une vierge, il faudrait néanmoins, pour expliquer le mot* signum, *qu'il y eût dans cette conception quelque chose de miraculeux*. L'auteur ne fait pas voir moins d'assurance en appliquant à Jésus-Christ uniquement la prédiction de Daniel sur la petite pierre détachée de la montagne, et sur l'accomplissement entier des soixante-douze semaines (1). Mais, comme il suit encore plus la tradition de son temps que les règles d'une critique sévère, ses citations ne paraissent pas avoir tout le discernement désirable. C'est ainsi qu'il cite les *vers de la*

(1) C. XII.

Digitized by Google

ybille de Cumes et jusqu'à la lettre de Pilate à Tibère, ıonument deux fois apocryphe : car l'exemplaire que nous vons n'est qu'une fabrication de fraîche date destinée à ıppléer la lettre même, qui est perdue.

Entre plusieurs belles choses dignes de remarque dans ouvrage de Pierre de Blois sur le sacrement de l'autel, on ne oit pas omettre qu'il est, à ce que l'on croit, le premier qui xprime littéralement le changement de substances dans la onsécration du pain et du vin, par le mot transsubstantiation, levenu si fameux dans le langage théologique. Quinze ou eize ans après la mort de Pierre de Blois, le quatrième oncile de Latran a donné à ce mot sa consécration en l'adopant définitivement. On le trouve à la lettre CXL et au sermon XXXVIII (1).

Henri de Sully, archevêque de Bourges, frère aîné d'Eudes évêque de Paris, avait terminé une vie pacifique par une œuvre de paix qui fit le bonheur de toute la province d'Auvergne. Il s'agissait d'une grande division qu'il parvint à étouffer entre les deux frères Gui comte d'Auvergne et Robert évêque de Clermont.

L'esprit de douceur et de conciliation qui lui était particulier, avait tenu son diocèse et son clergé dans une grande union pendant sa vie (2). La discorde s'y mit à sa mort, arrivée le 11 septembre 1199, et l'on fut obligé d'inviter Eudes de Sully, évêque de Paris, à se rendre à Bourges pour le choix d'un successeur. Eudes aimait tendrement l'Église de Bourges, dont il avait été chantre ; il la regardait toujours comme sa mère, et un des motifs qui l'avaient porté à célébrer plus solennellement à Paris la fête de S. Etienne, avait été la dévotion qu'il avait conçue pour ce saint martyr dans la cathédrale de Bourges, qui lui est dédiée. Quelque profonde que fût la division, tous s'accordaient cependant à ne vouloir pour archevêque qu'un religieux de Cîteaux, accord assez extraordi-

(1) *Patr. Bitur.*, c. LXVII. — *Gall. C.*, t. I. — (2) *Ibid.*, c. LXVIII.

Digitized by Google

naire, mais surtout fort honorable pour ce grand ordre. Trois de ses abbés se partageaient les suffrages. On en remit les noms entre les mains d'Eudes de Sully, qui fut chargé de désigner celui qu'il croirait le plus digne de l'épiscopat. Comme le jour baissait déjà, le vertueux évêque crut devoir remettre la décision au lendemain, et en attendant il donna la nuit à la prière. Le jour étant venu, il alla célébrer la messe dans une église de la Vierge qu'on appelait Sainte-Marie de Sales. Là, sous les yeux de deux ecclésiastiques respectables, qui parvinrent depuis à l'épiscopat l'un et l'autre, il mit sur l'autel les trois noms inscrits séparément dans trois billets, les couvrant de la nappe, et résolut de n'y toucher qu'après avoir de nouveau consulté Dieu pendant les saints mystères. Le sacrifice fini, il ne cessa de prier avec larmes, prosterné sur le pavé; puis il prit un des trois billets, ne doutant point que Dieu ne se fût expliqué. Il y lut le nom de Guillaume abbé de Chailly, et le montrait aux deux ecclésiastiques qui l'assistaient lorsqu'on vint lui apprendre que le chapitre avait changé d'avis. On lui faisait savoir que, sans rien lui ôter de la confiance qui lui était due, on le suppliait seulement de fixer son choix sur l'abbé de Chailly, pour qui on se déclarait à l'unanimité. « C'est Dieu même qui se déclare pour lui, s'écria l'évêque de Paris, saisi d'admiration : l'expérience nous confirme la vérité de sa parole, lorsqu'il dit : *Où l'on sera deux ou trois réunis en mon nom, je serai au milieu d'eux.* » Cette entente inattendue en était une preuve si sensible que jamais élection ne fut plus applaudie que celle de Guillaume de Chailly. Le plus difficile était d'obtenir son consentement.

Guillaume de Chailly, d'une noble famille du Nivernais, et oncle de Mathilde comtesse de Nevers, n'avait guère connu le monde que pour apprendre à le mépriser, quoiqu'il l'eût quitté assez tard et même étant déjà prêtre. Retiré d'abord parmi les religieux de Grandmont, il fut surpris de trouver cet ordre en proie à des dissensions qui le minaient et prépa-

Digitized by Google

aient ces tristes éclats dont nous rendrons bientôt compte. Guillaume, qui cherchait Dieu et qui ne le trouvait point dans une fausse spiritualité, source de ces divisions, passa avec plusieurs autres à la réforme de Cîteaux, non moins austère que Grandmont dans ses pratiques, mais plus discrètement et plus solidement établie, et l'on vit bien que c'était Dieu qui l'y avait conduit. Profès de Pontigny, Guillaume en devint prieur, puis abbé de Fontaine-Jean et de Chailly successivement. Informé de son élection à l'archevêché de Bourges, il se défendit d'abord autant qu'on devait l'attendre de sa modestie. Mais l'abbé de Cîteaux, qui pouvait être Gui Paré, et le légat Octavien, au lieu de condescendre à ses répugnances, le contraignirent de céder au commandement qu'ils lui firent (1). Placé sur le siége de Bourges par l'obéissance, Guillaume n'y perdit aucune des vertus que le cloître avait nourries en lui; religieux aussi détaché de lui-même et aussi uni à Dieu dans sa nouvelle dignité, que s'il avait vécu loin des sollicitudes qu'elle apporte nécessairement. Assidu auprès des malades, fidèle à la visite des pauvres, il avait encore pour dévotion particulière d'assister à l'inhumation des morts. Mais des vertus bien moins conformes à son inclination partagèrent bientôt le mérite de ces pieux exercices. Il eut à défendre ses droits contre les officiers de Philippe Auguste, et ses chanoines mêmes ne conservèrent pas toujours avec lui l'heureux accord qu'il avait pu se promettre au commencement de son épiscopat. Mais la mésintelligence ne dura pas et disparut bientôt devant des concessions réciproques. Les chanoines lui offrirent de le laisser pourvoir à toutes les prébendes qui étaient à leur nomination, et l'archevêque, bien loin d'accepter leur offre, ne voulut en profiter que pour distraire, de leur consentement, l'archiprêtre d'Issoudun de l'archidiaconé de Châteauroux et l'attacher au grand archidiaconé.

(1) *Patr. Bitur.*

Digitized by Google

Pendant que dans ce fervent religieux l'Église de Bourges se réjouissait de retrouver un des anneaux de cette longue chaîne de saints archevêques dont elle semblait avoir le privilége, l'Angleterre avait à déplorer la mort de S. Hugues évêque de Lincoln. La France non plus ne pouvait s'y montrer insensible : car S. Hugues lui appartenait par la naissance et l'éducation. Chanoine régulier d'abord près de Besançon, il s'était fait ensuite chartreux, et la réputation de sagesse et de vigilance qu'il s'était acquise dans son ordre engagèrent Henri II roi d'Angleterre à le demander pour prieur de la chartreuse de Victh, qu'il avait fondée dans le comté de Sommerset (1).

C'est là que le choix d'Henri II était venu le chercher pour le désigner à l'élection du chapitre de Lincoln. Son humilité se fit un rempart de ce choix même, dont un autre eût peut-être tiré parti : car, voulant se défendre de monter sur le siége de Lincoln, il allégua que sans la recommandation du roi on n'eût pas jeté les yeux sur lui. Mais l'élection réitérée dans les formes les plus irrépréhensibles, les ordres de son général et l'autorité de l'archevêque métropolitain mirent fin à son opposition. Alors il se livra tout entier à l'accomplissement des devoirs de la charge qui lui était imposée. Zélateur intrépide de la liberté ecclésiastique, la reconnaissance que put lui inspirer la faveur de Henri II ne l'empêcha pas de s'opposer courageusement à ses tendances d'envahissement ; mais le devoir seul lui mettait les armes à la main. Le fond de son caractère était l'amour de la concorde, et Dieu, en répandant sur lui la bénédiction réservée aux âmes aimant la paix, l'avait favorisé du don de terminer les procès les plus difficiles. Il recherchait soigneusement des indigents à soulager, et n'en était lui-même que plus recherché des riches. « Vous êtes les roses du paradis, disait-il aux lépreux, qu'il faisait souvent manger à sa table et qu'il baisait ensuite avec affection. Vous

(1) Surius, Boll. in april.

Digitized by Google

êtes les pierres précieuses que Jésus-Christ insérera dans sa couronne. » On lui reprochait un jour qu'il ne faisait pas comme S. Martin, qui en avait guéri un en le baisant. « Le baiser de S. Martin guérissait la chair des lépreux, répondit-il ; mais le baiser des lepreux est la guérison de mon âme. » Une autre pratique, qui lui était ordinaire aussi bien qu'à S. Guillaume de Bourges, était la sépulture des morts. Un jour que le roi Richard l'avait invité à dîner, il ne voulut point y aller qu'il n'eût rendu ce dernier devoir à un pauvre. « Peu importe, disait-il, que le roi dîne sans moi ; mais il importe beaucoup que Dieu soit obéi. » Sa foi était si vive, qu'il refusa d'être témoin d'un miracle qui fournissait une preuve sensible de la présence réelle dans l'Eucharistie. « Qu'avez-vous besoin, répondit-il, de voir ce changement des yeux du corps? les yeux de la foi nous le font bien mieux voir, et ce qu'elle nous apprend est bien plus certain. »

Hugues de Lincoln revint en France la dernière année de sa vie, et il y fut honorablement employé aux négociations de la paix conclue entre Philippe Auguste et le roi Jean d'Angleterre, le 22 mai 1200. On sait que le nœud de cette paix était le mariage de Louis, fils de Philippe Auguste, avec la princesse Blanche de Castille, source de tant de bénédictions pour la France.

Pour Hugues de Lincoln, il finit presque par là sa sainte et illustre carrière. Étant tombé malade à Londres, au mois de septembre suivant, il mourut le 17 novembre, âgé de soixante ans. Ses obsèques furent un véritable triomphe, lorsqu'on rapporta son corps à Lincoln. Outre l'immense multitude de gens de toute condition qui s'y rendit de tous les côtés, le roi d'Angleterre, le roi d'Ecosse, trois archevêques et quatre évêques y assistèrent. On varie sur le temps de sa canonisation, qui eut lieu au plus tard en l'année 1286.

Tous les faits que nous venons de rapporter et que nous ne pouvions passer sous silence, malgré leur importance moins générale, ont détourné notre attention de la croisade que, par

Digitized by Google

ordre du pape, Foulques de Neuilly prêchait avec tant de zèle ; nous avons rapporté le succès qu'il avait obtenu à la cour du comte de Champagne, et depuis il n'avait pas discontinué d'accomplir sa mission par lui-même ou par quelques-uns de ses coopérateurs. Herloin moine de Saint-Denis, remarquable par son savoir, avait été employé par Foulques avec d'autant plus de fruit en Bretagne, qu'étant originaire de ce pays il en parlait la langue. Cette facilité à se faire comprendre, jointe à une éloquence populaire, lui valut de lever à lui seul une petite armée, que des côtes de la Manche il eut l'habileté de conduire lui-même en Palestine. Mais au fond, toutes les chances de réussite pour la croisade reposaient sur Thibaut comte de Champagne, et Louis comte de Blois, son cousin. Ni l'Angleterre ni l'Allemagne ne donnaient l'espoir de les voir s'y associer avec vigueur ; l'Angleterre ne s'enflammait pas à la voix des missionnaires, et l'Allemagne était toute préoccupée des divisions survenues entre les prétendants à l'empire après la mort de l'empereur Henri VI. Aux deux princes français que nous venons de nommer (1), s'étaient associés Baudouin comte de Flandre, Henri et Eustache ses frères, ainsi que toute la noblesse des Pays-Bas. Cette union était due à l'influence de la comtesse Marie, femme de Baudouin et sœur de Thibaut, princesse aussi courageuse que l'avait été la reine Eléonore dans la croisade de Louis VII, mais plus capable de soutenir une pareille démarche (2).

L'important était de maintenir l'accord entre tant de personnages distingués, dont aucun n'était en droit de commander aux autres. Après deux réunions convoquées, l'une à Soissons, l'autre à Compiègne, dans le dessein de régler l'exercice de l'autorité, on convint que les intérêts communs seraient remis à six gentilshommes, nommés au choix du comte de Champagne, du comte de Flandre et du comte de Blois, auxquels tous les autres déféraient aisément (3). Entre

(1) Vill. Hard. — (2) Baron, Rig. Matth. Par. etc. — (3) Vill. Hard.

Digitized by Google

ces députés le plus distingué était Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne, le même qui nous a laissé écrite en français l'histoire de cette partie de la guerre sainte. Leur avis ayant été de prendre la voie de mer, on résolut de s'entendre avec les Vénitiens pour la traversée, et, chargés eux-mêmes de la négociation, les six députés arrivèrent à Venise la première semaine du carême de l'année 1200. Ils s'ouvrirent d'abord au doge Dandolo, puis par son entremise aux divers conseils, devant lesquels il était d'usage que l'affaire passât, pour être réputée une convention faite du consentement de la république. Tout alla d'abord au gré de leur impatience. En moins de quinze jours il fut réglé que tant en navires qu'en vaisseaux plats, les Vénitiens fourniraient les bâtiments nécessaires pour le transport de quarante-cinq mille chevaliers, hommes et chevaux, neuf mille écuyers, vingt mille hommes de pied, avec autant de munitions et de vivres que la flotte en aurait besoin pour un an ; que tout serait prêt pour le départ au mois juin 1202, et qu'on aborderait en Syrie ou en Egypte ; en retour les croisés s'engageaient à payer 85,000 marcs d'argent.

Cette convention acceptée de part et d'autre, les Vénitiens, par la bouche de leur doge, en proposèrent une seconde : c'était de s'associer aux croisés pour toute la durée de la guerre, moyennant l'engagement qu'ils prenaient de leur fournir cinquante galères équipées à leurs dépens, et un nombre suffisant de soldats pour le service de mer. Les conquêtes devaient se partager.

Tout ce qui tendait à fortifier la croisade ne paraissait pas de nature à être refusé. Ainsi il ne resta plus qu'à revêtir ce double traité d'une dernière formalité, qui était l'approbation du peuple. Dans ce dessein le doge convoqua le peuple dans l'église de Saint-Marc où Villehardouin commença par le haranguer; puis s'étant mis à genoux avec ses collègues, et tendant les mains vers la multitude, il protesta qu'ils avaient ordre de ne point se lever avant d'avoir vu le peuple ratifier

Digitized by Google

tous les points accordés par le doge et par ses conseils. L'assemblée entière, qui était de plus de dix mille personnes, ne fit entendre qu'une seule acclamation : *Nous le voulons, nous le voulons*, et le traité signé et juré de part et d'autre fut aussitôt envoyé au pape, afin qu'il le confirmât (1).

Innocent III n'était pas sans défiance au sujet de la facilité avec laquelle on se prêtait à Venise aux sollicitations des Français (2). Il connaissait les Vénitiens beaucoup mieux qu'on ne les connaissait en France, et craignait que toutes ces démonstrations de zèle ne recouvrissent quelque dessein caché. Il savait que la république désirait reconquérir sur le roi de Hongrie la place de Zara en Croatie, et cette subite confédération avec les Français lui donnait à penser que telles étaient ses vues. Sans découvrir néanmoins ce qu'il soupçonnait, il se contenta de confirmer le traité sous condition, approuvant toutes les clauses, pourvu que les croisés ne tournassent pas leurs armes contre les chrétiens, à moins qu'ils n'en fussent injustement attaqués. Comme les Vénitiens ne découvraient pas non plus leurs intentions, attendant habilement l'occasion de le faire avec sécurité, le traité subsista ; mais Thibaut comte de Champagne n'eut pas le temps de découvrir l'intrigue qui devait le rendre stérile. Cette douleur lui fut épargnée : car il mourut au retour des députés, lorsque tout semblait marcher à souhait; et, plein de son dessein, il ne l'abandonna pas même à la mort. Par son testament tout ce qu'il avait amassé d'argent était consacré à la croisade, et il laissait au comte de Dampierre le commandement des troupes qu'il avait levées à sa solde, avec ordre de les conduire en Palestine à sa place. Mais ni ce comte, ni le duc de Bourgogne, ni le comte de Bar-le-Duc, à qui l'on offrit le commandement de toute l'armée, ne consentirent à l'accepter. Le roi Philippe Auguste conseilla alors de le déférer au marquis Boniface de Montferrat, frère de l'illustre Conrad de Mont-

(1) Vill. Hard. — (2) *Gesta Inn.*, c. LXXXIII.

Digitized by Google

ferrat, prince de Tyr; et le marquis s'étant rendu à Soissons, l'évêque de Soissons, Nivelon de Cherisy, et l'infatigable Foulques de Neuilly lui donnèrent la croix (1).

Foulques ne vécut pas longtemps après avoir assuré un chef aux croisés. Se proposait-il de les accompagner comme autrefois Pierre l'Ermite? Quelques mots assez obscurs d'un historien de cette époque nous laissent dans le doute à ce sujet. « Foulques, dit cet auteur (2), ayant préparé tout ce qui était nécessaire pour le saint voyage, tomba malade dans sa paroisse de Neuilly, et au mois de mai 1202 il y trouva son tombeau. » Maître de disposer de plusieurs grosses sommes qu'il avait à distribuer en aumônes, il voulut, ainsi que le comte de Champagne, qu'elles n'eussent pas d'autre destination que les besoins de la croisade. Le saint prêtre, épuisé par ses courses apostoliques, mourut victime de son zèle à propager la croisade; mais en mourant il put laisser tomber un regard satisfait et sur l'état florissant où il la laissait, et sur les succès et les conversions multipliées que Dieu lui avait donné de faire à cette occasion. Comme sa manière de vivre avait été fort simple, sa mort le fut aussi. Longtemps sa mémoire fut vénérée des Français, et c'est un devoir pour l'historien de ne pas la laisser tomber dans l'oubli.

Le clergé de France, pour seconder les offres de la noblesse dans l'expédition d'outre-mer, avait promis des secours très-considérables. Plusieurs prélats, au concile de Dijon en 1199, s'étaient généreusement engagés à la trentième partie de leurs revenus. Le pape, plus sage, voulut qu'on se bornât à la quarantième; mais il entendait qu'on ne s'en tînt pas aux promesses, et, voyant que plusieurs en demeuraient là, il n'épargna pas les reproches : « Vous et nous, et tout ce qu'il y a de personnes nourries des biens de l'Église, écrivit-il aux archevêques, aux évêques et aux autres bénéficiers du royaume de France (3), nous devons bien craindre que les Ninivites ne s'é-

(1) Vill. Hard. — (2) Rob. Antissiod. — (3) *Ep.* Inn. — *Gesta*, c. LXXXIV.

Digitized by Google

lèvent au jour du jugement contre nous, et ne nous condamnent, parce qu'ils ont fait pénitence à la prédication de Jonas, et que vous, non-seulement vous n'avez pas brisé vos cœurs, mais vous n'avez pas même ouvert vos mains selon nos ordres, pour secourir Jésus-Christ dans sa pauvreté, et pour repousser les opprobres dont il est chargé par les infidèles. Car ses ennemis le crucifient, le déchirent de coups, et l'insultent de nouveau. Ils lui disent comme autrefois : Si vous êtes le fils de Dieu, sauvez-vous vous-même; sauvez de nos mains, si vous le pouvez, la terre où vous avez pris naissance; restituez votre croix aux adorateurs de la croix. Pour vous, continuait le pape, et nous nous en plaignons avec douleur à la plupart d'entre vous, on peut dire que dans son abandon vous ne lui avez pas présenté jusqu'ici un seul verre d'eau froide; de sorte que les laïques invités par vos paroles à porter la croix, mais rebutés par vos exemples, vous répondent justement que vous appesantissez sur leurs épaules ce que vous ne voulez pas même toucher de vos doigts. » Le pape appuyait ces reproches sur des détails assez mortifiants pour ceux qui, parmi les ecclésiastiques, consumaient en de vaines dépenses le patrimoine de Jésus-Christ, avares pour lui seul de ce qu'ils prodiguaient à la chair et au monde. « Voilà donc, reprenait-il, comment vous l'aimez, et comment vous êtes prêts à donner vos vies pour les ouailles qui vous sont confiées. » Ensuite il recommandait et il exhortait; puis enfin il ordonnait, par l'autorité du Saint-Siége, qu'on recueillît dans tous les diocèses le quarantième des biens appartenant aux abbés, prieurs, clercs et autres communautés ecclésiastiques, et qu'on le remît en mains sûres pour les nécessités de la terre sainte, marquant les arrangements qui devaient en certifier et faciliter la contribution. Il en exceptait les religieux de Grandmont, avec les ordres des chartreux, de Cîteaux et de Prémontré, qu'il n'exemptait pas pour cela des secours qu'ils pouvaient fournir, leur ayant intimé séparément ses intentions à cet égard.

Dans cette lettre, spécialement adressée au clergé de France

Digitized by Google

en forme de constitution apostolique, Innocent III prescrivait, comme ses prédécesseurs dans les autres croisades, beaucoup de choses particulières qu'il jugeait devoir attirer les bénédictions du Ciel sur la bonne œuvre. Il y faisait mention d'un tronc placé dans toutes les églises pour recevoir les aumônes secrètes qui seraient données à la même fin, et renfermées sous trois clefs, l'une à la garde de l'évêque, une autre confiée au prêtre supérieur ou titulaire de chaque Église, et une troisième déposée entre les mains d'un laïque reconnu homme de bien. Et, parce que la France était alors en interdit au sujet du mariage du roi Philippe, il permettait en faveur des croisés de leur dire la messe à voix basse, sans sonner les cloches, mais eux seuls présents. La somptuosité des tables, le luxe des habits, la liberté des divertissements, il réduisait tout sur un pied de modestie ou même de pénitence convenable au temps. Et quelque utile que le tournoi, donné par le comte de Champagne au château d'Escry, eût été à la croisade, il n'en mettait pas moins les tournois au nombre des jeux qu'il défendait au moins pour cinq ans. Il autorisait à commuer en aumônes les pénitences ordinaires, en vue du fruit qui en reviendrait aux croisés; il les recevait tous sous la protection de l'Église et commettait l'évêque de Paris, l'évêque de Soissons, l'abbé de Vaulx-Cernay et l'abbé de Saint-Victor pour veiller à l'observation de ces règlements.

Malheureusement la voix d'Innocent III, si propre à guider les croisés, ne fut pas écoutée. Abandonnés à eux-mêmes et à l'insidieuse influence des Vénitiens, ils ne surent ni marcher droit à leur but, ni même se maintenir dans les sentiers de la justice, où l'honneur leur faisait une loi de rester. Oubliant la défense de la terre sainte, ils se laissèrent entraîner par des motifs d'intérêt à seconder les Vénitiens dans leur entreprise contre la ville de Zara, tournant ainsi les armes des croisés contre un prince chrétien, croisé lui-même. Puis, ils se jetèrent sur Constantinople, s'en emparèrent à deux reprises différentes et y fondèrent cet empire des Latins, brillant météore

Digitized by Google

dont l'éclat fut de courte durée. Baudouin comte de Flandre, qu'ils avaient couronné empereur, devait passer plus de temps en prison que sur le trône, et finir ce triste règne par une mort déplorable. Le nouveau patriarcat de Constantinople n'était pas destiné à un meilleur ni plus long avenir.

Nous ne suivrons donc pas les croisés dans les détails de leurs luttes en Orient. Cette expédition a son histoire particulière ; mais, sans entreprendre le récit des malheurs et des fautes de ces hommes vaillants, mais trop peu éclairés, sortis pour la plupart de notre France, nous devons dire que c'est aux Vénitiens, à leurs vues intéressées, à leurs négociations perfides, que les croisés durent tout l'insuccès de l'entreprise. Innocent III, cet homme de génie, cet esprit profond et élevé, l'avait prévu, et c'est à lui que nous laissons le soin de les accuser. « Vous avez détourné de sa destination, écrit-il aux Vénitiens (1), une armée de chrétiens qui avait été rassemblée avec tant de peines et tant de frais, qui était si nombreuse et animée de si nobles sentiments qu'elle eût pu conquérir non-seulement la province de Jérusalem, mais encore une grande partie du royaume de Babylone : car si elle a été assez forte pour s'emparer de Constantinople et subjuguer la Grèce, à plus forte raison aurait-elle pu se rendre maître d'Alexandrie et de l'Egypte, et arracher par là la terre sainte aux mains des païens (2). »

Le roi Philippe Auguste n'aurait pas appris sans jalousie l'élévation d'un vassal qui lui avait causé autant d'inquiétude que le comte de Flandre, si elle avait eu lieu dans un pays plus voisin ; mais dans l'état de ses rapports avec le

(1) Hurter, *Hist d'Inn. III*, lib. VI, VII, VIII.

(2) *Gesta*, c. CIV. — D'immenses richesses avaient été trouvées à Constantinople et livrées au pillage. Ce ne fut pas sans peine qu'on put sauver les précieuses reliques dont les églises de cette ville étaient remplies. Les évêques les partagèrent entre eux et les seigneurs, et la plupart furent envoyées en Occident. La France en eut sa part ; plusieurs reliques qui datent de ce temps-là sont encore vénérées aujourd'hui dans les églises de divers diocèses. — Aucun auteur n'a fait un tableau plus saisissant du siége et de la prise de Constantinople que Hurter, *Histoire d'Innocent III*, lib. II, VII, VIII.

Digitized by Google

roi d'Angleterre, il aimait à voir Baudouin et d'autres non moins portés d'inclination vers son adversaire, retenus et occupés au loin. La guerre entre lui et le roi Jean avait recommencé vers la fin de 1202, et elle était devenue très-violente par suite de la mort d'Arthur duc de Bretagne, que Jean, son oncle, avait fait prisonnier, traîné de prison en prison, et enfin poignardé de sa propre main à Rouen, sur la rivière près de la tour où il était détenu. En qualité de seigneur de ces deux princes, c'était au roi de France à faire justice. Le roi Jean fut donc juridiquement cité par Philippe Auguste à la cour des pairs, et, faute de comparution, déclaré par jugement des mêmes pairs atteint et convaincu de la mort du duc, coupable de félonie contre le roi de France, et comme tel privé et déchu des terres et seigneuries mouvantes de la couronne de France. Pour autoriser un pareil arrêt, Philippe Auguste devait avoir prudemment pourvu aux moyens de l'exécuter. Jean se crut perdu, s'il n'opposait une digue au torrent de ses conquêtes; et c'est ce qui lui fit rechercher la médiation du pape, toujours prêt à entrer dans ce qui lui paraissait tendre au bien de l'Église et à la tranquillité des États.

Vers le commencement de l'année 1203, le roi s'avançait vers la Normandie, qui s'ébranlait à son approche, lorsque deux abbés de Cîteaux, envoyés par le pape, vinrent le saluer à Mantes (1). Ils avaient pour mission de lui signifier, de la part du souverain pontife, d'avoir à suspendre les hostilités, pour assembler les évêques et les seigneurs, et soumettre à un nouvel examen la conduite du roi d'Angleterre, à qui ils devaient porter les mêmes injonctions. Les deux rois devaient d'ailleurs réparer les dommages faits par leurs armées aux églises et aux maisons religieuses, et mettre tout sur le même pied qu'avant la guerre.

Une telle démarche nous paraît aujourd'hui bien extraordinaire, et semble fort contraire à l'indépendance de la puis-

(1) Rig., etc.

Digitized by Google

sance temporelle, que le pape Innocent avait peu auparavant si expressément reconnue. Mais il ne faut pas oublier que pendant le temps des croisades les papes étaient investis d'une grande autorité; qu'ils étaient chargés, à la demande et du consentement des princes, de la haute direction de tout ce qui concernait la guerre sainte, et autorisés à étouffer toute guerre particulière de nature à nuire à la grande entreprise de la délivrance des lieux saints. Bossuet est le premier à reconnaître cette autorité dans les papes de cette époque. « Ce n'était pas seulement dans les guerres saintes, dit-il, mais encore dans toutes les autres, que les souverains, par leurs traités de paix, se soumettaient à l'autorité du Saint-Siége, pour les confirmer et pour en assurer l'exécution, et appelaient ainsi la religion à leur secours; d'où il arrivait que les affaires politiques les plus importantes se traitaient à Rome, en présence du souverain pontife (1). »

C'est à cette haute influence qu'avait eu recours Jean sans Terre. Serré de près par Philippe Auguste, il s'était mis sous la protection du Saint-Siége, et l'avait constitué juge de son différend avec le roi de France (2). Ce prince, déterminé à saisir l'occasion qui s'offrait à lui de s'emparer de tous les fiefs que le roi d'Angleterre possédait en France, voyait tous ses plans renversés par l'injonction des légats. Son dépit était extrême; il voulut toutefois consulter les seigneurs et les évêques, et, après les avoir assemblés à Mantes et reçu leurs avis, il déclara aux légats « qu'il n'était point tenu de rendre compte au pape de ce qui concernait les fiefs et les vassaux, et que les différends survenus entre les rois ne le regardaient pas. » Il fut soutenu dans cette déclaration par le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers et de Soissons, et d'autres puissants vassaux qui, aussi ambitieux que leur prince, s'opposaient à la paix avec l'Angleterre, et conseillaient au roi de n'accorder au pape rien qui fût contraire à son honneur ou à ses intérêts.

(1) Bossuet, *Defens. déclar.*, l. IV, c. v. — (2) Il avait un grand soin de ne pas parler du meurtre d'Arthur.

Digitized by Google

Ils lui promettaient au reste de lui prêter secours pour la continuation de la guerre (1).

Les légats firent leur rapport au pape, qui écrivit aussitôt au roi une lettre remarquable. « Nous avons député près de vous, dit-il, l'abbé de Casemare, avec des propositions de paix, dans l'espérance que ce différend se terminerait comme celui que vous avez eu avec Richard. Mais combien nous avons été étonné de votre déclaration, qui a pour objet de restreindre la juridiction du Saint-Siége, juridiction qui a été établie, en matière spirituelle, par l'Homme-Dieu, d'une manière si claire et si étendue qu'il est impossible de l'augmenter, puisque la plénitude n'admet pas d'accroissement. Vous auriez dû vous rappeler d'ailleurs que le Saint-Siége vous *a donné des conseils, comme à vos prédécesseurs,* pour le plus grand bien ; que les chances de la guerre sont douteuses ; que nous ne demandons rien d'indigne ni rien d'injuste. Nous serions un mercenaire, et non un pasteur, si nous regardions avec indifférence les églises détruites, les serviteurs du Seigneur troublés dans leurs fonctions, les temples ravagés, les vierges consacrées au Très-Haut déshonorées et forcées à rentrer dans le monde auquel elles ont renoncé. L'Évangile ordonne de nous entendre avec notre frère, d'écouter les témoins ou de s'en rapporter à la décision de l'Église. Le roi d'Angleterre, votre frère dans la foi, se plaint que vous péchez contre lui ; il vous a averti ; il a pris pour témoins de sa volonté à rétablir la paix un grand nombre de seigneurs, et, voyant sa démarche inutile, il s'est plaint à l'Église. Celle-ci a voulu employer l'*amour d'un père*, et non la sévérité d'un juge ; elle vous a exhorté à conclure la paix, ou du moins une trêve. Maintenant, si vous refusiez d'écouter l'Église, ne devrait-on pas vous regarder comme un païen et un publicain? Ou bien devons-nous garder le silence? Non certainement. Nous vous avertissons encore une fois; *écoutez notre conseil,* qui part d'un cœur droit. Nous avons chargé l'arche-

(1) Hurter, *Histoire d'Innocent III*, t. I, p. 595.

Digitized by Google

vêque de Bourges et l'abbé de Casemare de juger, non du droit de *suzerain* (cet examen vous appartient), mais *de prononcer sur le péché, dont la punition est de notre ressort*. Si la plainte du roi Jean était fondée, nous serions obligé d'employer les moyens de discipline ecclésiastique, pour vous faire renoncer à la guerre ; si la douceur maternelle était méconnue, nous aurions recours à la sévérité paternelle. Qu'importe ce qui adviendra? nous craignons Dieu plus que les hommes ; nous nous soumettons à toutes les persécutions pour la justice; nous ne voulons échapper à aucune calamité aux dépens de la vérité, et nous ferons exécuter par notre envoyé ce que notre devoir et notre charge nous imposent (1). »

Innocent III cependant ne donnait pas tous les torts à Philippe Auguste, comme nous le voyons par une lettre qu'il écrivait en même temps au roi d'Angleterre. « Vous avez pu voir, lui dit-il, par notre conduite passée, combien nous vous sommes dévoué, bien que vous ne nous ayez jamais donné des preuves de reconnaissance. Le roi de France rejette sur vous le différend qui s'est élevé; il vous accuse d'avoir causé de grands dommages à l'Église de Tours, d'avoir refusé de comparaître devant sa cour de justice, quoiqu'il soit votre suzerain; de n'avoir jamais voulu donner des indemnités pour des châteaux et des domaines enlevés à ses vassaux. Philippe prétend avoir fait tous ses efforts pour arranger à l'amiable le différend, tandis que vous avez tout éludé ; il prétend encore être disposé à vous rendre justice devant ses pairs, si vous voulez fournir caution de vous soumettre à la sentence. Nous vous invitons donc à donner la main à la paix, et à ne plus dire que le roi de France agit injustement, tandis que c'est plutôt vous qui agissez contre la justice en ne lui rendant pas les honneurs qui lui sont dus. Nous rechercherons la vérité, et de même que nous prêtons l'oreille à vos raisons, de même nous soutiendrons les droits de votre adversaire (2). »

(1) *Ep.* CLXIII, l. VI.—Hurter, *Hist. d'Innocent III*, t. I, p. 598.— (2) *Ep.* CLXIV, CLXVII, l. VI. — Hurter, *Hist. d'Innocent III*, t. I, p. 600.

Digitized by Google

Le pape Innocent s'interpose ici entre les deux souverains comme un père qui aime ses enfants, qui leur donne des avis, *des conseils*, les exhorte à éviter l'effusion du sang, le ravage des églises et des monastères, et à mettre fin à leur querelle par une paix ou du moins par une trêve. S'il traite Philippe Auguste avec plus de sévérité, c'est qu'il connaît ses projets ambitieux et le croit le moins disposé à la paix. Innocent III remplit en cette circonstance un rôle vraiment digne du souverain pontificat. « Etranger, dit M. Hurter, à l'esprit de parti et ne recevant l'impulsion que d'après le jour sous lequel lui apparaissent les choses, il plane au-dessus de la haine des rois, ne s'occupant qu'à la calmer et qu'à l'éloigner de ceux dont elle pouvait causer la ruine. » L'utilité d'une puissance intermédiaire entre les souverains a été reconnue dans tous les temps, aujourd'hui comme autrefois. « Qui niera que, si l'on pouvait reconnaître, dit encore le même auteur, une influence purement morale, dans les affaires des États, la cause des peuples ne fût mieux servie que par des conférences, des congrès, des échanges de notes diplomatiques, qui le plus souvent servent d'arène à la souplesse d'un esprit fin, qui croit pouvoir se passer de tout élément moral ? (1) »

Innocent III ne voulait être qu'intermédiaire entre les deux souverains, pour les empêcher de faire tomber sur les peuples d'affreuses calamités. Son rôle pouvait-il être plus beau et plus honorable ? Quant au droit qu'il s'arroge *de prononcer sur le péché* et à la menace de le punir, nous allons avoir l'occasion d'en parler.

Philippe Auguste, qui ambitionnait depuis longtemps les provinces dépendantes du roi d'Angleterre, et qui croyait avoir trouvé un honnête prétexte pour s'en emparer, ne se rendit pas aux conseils et aux avertissements du pape. Celui-ci écrivit alors aux archevêques et aux évêques de France une autre lettre, qui a une grande importance dans l'histoire. Elle est devenue célèbre par les discussions qu'elle a soulevées, et

(1) Hurter, *Hist. d'Innocent III*, t. I, p. 600.

Digitized by Google

fait partie des décrétales insérées dans le droit canonique (1). Nous la donnons ici en grande partie.

« Celui qui sonde le secret des cœurs (2), écrivait-il, voit la vivacité et la sincérité de nos sentiments pour notre très-cher fils le roi Philippe, et avec quelle ardeur nous aspirons à lui en donner des preuves efficaces : car nous croyons que l'exaltation du royaume de France est l'exaltation du Saint-Siége, parce que ce royaume, prévenu des bénédictions divines, lui est toujours demeuré attaché et ne s'en séparera jamais, comme nous l'espérons. Ce n'est pas que les mauvais anges n'y suscitent de temps en temps des causes de séparation : mais nous nous étudierons de notre part à en rompre les pernicieux desseins, et nous avons confiance que le roi de son côté ne se laissera pas surprendre. » Le pape, qui allait à son but, mettait au nombre de ces ruses diaboliques les fausses rumeurs par lesquelles on noircissait ses démarches en lui imputant des vues intéressées. « Qu'il ne vienne donc, disait-il, dans l'imagination de personne que nous voulions *troubler ou usurper en rien la juridiction et la puissance du roi*, qui ne doit pas et qui ne veut pas non plus faire aucune entreprise sur la nôtre. Pourquoi entreprendrions-nous sur la juridiction des autres, nous qui ne suffisons pas même aux obligations que notre juridiction nous impose? Mais le Seigneur a dit dans l'Evangile : Si votre frère vous a offensé, allez le trouver, et reprenez-le entre lui et vous : s'il vous écoute, vous aurez gagné votre frère; s'il ne vous écoute point, prenez avec vous deux ou trois personnes qui servent de témoins; s'il ne les écoute pas davantage, dites-le à l'Église; s'il n'écoute pas l'Église, regardez-le comme un païen et un publicain. » Or c'était le cas où, suivant le rapport du roi d'Angleterre, le pape prétendait que ce prince s'était trouvé à l'égard du roi de France. « Nous qui sommes appelé au gouvernement de l'Église universelle selon l'ordre

(1) *Decret.*, l. II, tit. I, *de Judiciis*, c. XIII. — (2) Innoc. III, *Ep.* XLII, l. VII. — Labb., t. XI, p. 27.

Digitized by Google

de Dieu, poursuivait-il, pouvons-nous ne pas obéir à Dieu et ne pas nous régler sur la forme du jugement qui nous est prescrite; à moins que le roi de France n'ait fait voir en notre présence, ou en celle de notre légat, que nous devons agir autrement? Ce n'est pas que nous présumions juger du fief dont le jugement lui appartient,..... mais *du péché que nous avons droit et que nous sommes obligé de censurer dans qui que ce soit.* Le roi ne doit donc pas s'offenser de la soumission que lui demande là-dessus le Saint-Siége, puisque l'empereur Valentinien, parlant de l'élection d'un archevêque de Milan, disait aux évêques de la province : Donnez-nous un pontife devant qui nous-mêmes qui gouvernons l'empire, nous baissions volontiers nos têtes, et dont, en qualité d'hommes sujets au péché, nous ne refusions pas de recevoir les avis ou les remèdes qui nous seront nécessaires. » A ce mot si fameux dans l'histoire ecclésiastique, le pape ajoutait quelques extraits du code théodosien et des capitulaires de Charlemagne, qui tendaient à la même fin. « Nous ne nous appuyons pas, continue-t-il, sur une constitution humaine, puisque notre puissance vient de Dieu seul. C'est pourquoi personne n'ignore qu'il ne soit de notre devoir de reprendre tout chrétien de tout péché mortel, et, s'il méprise la correction, de le réprimer par la censure ecclésiastique. Et qu'on ne dise point qu'il faut en user autrement avec les rois, puisqu'il est écrit : Vous jugerez le grand comme le petit, sans acception de personnes. Or, comme les rois ont fait entre eux un traité de paix qu'ils ont confirmé par serment et qu'ils n'ont point observé jusqu'au temps convenu, ne nous serait-il pas permis de connaître de la religion du serment qui, sans nul doute, appartient au jugement de l'Église? C'est pourquoi nous avons ordonné à notre légat que, si le roi de France ne fait pas une paix solide avec le roi d'Angleterre, ou s'il ne souffre pas au moins que le légat et l'archevêque de Bourges connaissent sommairement de leurs différends, il procède suivant la forme de sa commission. Et nous vous ordonnons à tous de recevoir

Digitized by Google

sa sentence et de la faire observer; autrement nous punirons avec sévérité votre désobéissance. »

Cette lettre, si connue dans le droit canonique, a soulevé de sérieuses discussions. Bien des écrivains y ont vu la confiscation complète de la puissance temporelle au profit de la papauté. Car, ont-ils dit, si le pape peut intervenir dans le gouvernement des princes, à raison soit du serment soit du péché, il est maître et juge de toutes les affaires, et il n'y a plus de puissance temporelle (1).

Mais est-ce là ce qu'a voulu dire le pontife, lui qui, dans des lettres précédentes que nous avons vues, a reconnu si clairement l'indépendance et la distinction des deux puissances, lui qui dans les lettres mêmes que nous venons de citer et qu'on nous objecte, déclare qu'il ne veut troubler ou usurper en rien la juridiction et la puissance du roi, ni s'attribuer, en aucun cas, le droit de juger sur le fief, droit qu'il dit expressément n'appartenir qu'au roi ? Est-il permis de croire qu'un pape qui fait des déclarations aussi claires et aussi nettes ait voulu absorber la puissance temporelle? Ne serait-ce pas faire injure à un pontife aussi distingué par ses lumières que par ses vertus? Qu'a-t-il donc voulu faire? Exercer le pouvoir directif, bien différent du pouvoir de juridiction, et qui consiste non à absorber la puissance temporelle, à ôter aux princes leurs droits et leur autorité, mais à éclairer et diriger leur conscience par des décisions doctrinales ou des avis sages, c'est-à-dire à leur mettre sous les yeux ce que leur prescrit le droit divin, positif ou naturel, et particulièrement ce à quoi le serment les oblige. C'est l'explication que donne le savant auteur du *Pouvoir du Pape* d'après Fénelon (2).

Le légat, qui avait fait plusieurs voyages en Angleterre pour arranger le différend, convoqua les évêques de France à Meaux. Le roi ne mit pas le moindre obstacle à leur réunion. Mais la lettre du pape fit, à ce qu'il paraît, peu d'impression

(1) Fleury, et bien d'autres après lui, ont été de ce sentiment. (V. Fleury, *Hist. ecclés.*, l. LXXV, n. 58.) — (2) M. Gosselin, *Pouvoir des Papes*, p. 563 et 513.

Digitized by Google

sur les évêques, et, parce que l'abbé de Casemare, chef de la légation, menaçait de prononcer une sentence contre le roi, ils conclurent unanimement pour la détourner à en appeler au pape; les appelants se faisaient forts de convaincre le souverain pontife de la légitimité du motif qu'avait le roi pour faire la guerre. L'abbé de Casemare, qui donnait tous ses soins à cette affaire depuis un an, fut mortifié de l'appel, et il refusa de l'admettre, à moins que les prélats français ne s'engageassent à aller en personne le poursuivre à Rome dans un temps donné. Les prélats s'y engagèrent sous peine de suspense; et, pour sceller leur promesse par un acte solennel, ils donnèrent au légat le baiser de paix, en présence et avec l'approbation des officiers qui assistaient à ce concile au nom du roi.

Le pape, instruit de ce qu'ils avaient fait, leur écrivit une nouvelle lettre pour les dispenser du voyage de Rome. Après leur avoir mis sous les yeux les circonstances de leur engagement, il ajoutait : « Mais, d'autant que nous et nos prédécesseurs nous avons souvent eu des preuves de votre fidélité et de votre obéissance, et désirant vous en donner à notre tour de l'affection que nous avons non-seulement pour vous et pour les Églises gallicanes, mais encore pour le roi et pour le royaume de France, nous voulons bien ne pas vous regarder comme liés par la promesse que vous avez faite de vous présenter à Rome en personne; mais vous poursuivrez l'appel interjeté de la manière que vous jugerez convenir à l'État et au sacerdoce : car nous voulons conserver les droits du sacerdoce, de manière à ne donner aucune atteinte à ceux du royaume (1). » Ainsi le pape déclarait encore une fois ne vouloir toucher en rien aux droits du roi.

Les prélats français, sur la liberté qui leur était laissée, commirent personnellement à la poursuite de l'appel les archevêques de Sens et de Bourges, avec les évêques de Paris, de Meaux, de Châlons et de Nevers. Ceux qui se dispensaient

(1) *Ita volumus sacerdotii jura integra conservare, ut etiam regni jura custodiamus illæsa.* (Ap. Labb., t. XI, p. 29.)

Digitized by Google

d'aller à Rome, y envoyèrent chacun un ecclésiastique en titre pour les représenter. Le roi d'Angleterre, que le pape servait si bien, y devait envoyer aussi des agents qui soutinssent sa cause. Mais ces derniers ne paraissant point, quoique attendus longtemps, les Français déclarèrent, sur la foi qu'on devait avoir en leur parole, qu'ils n'avaient pas appelé pour éluder le commandement du Saint-Siége, mais parce qu'ils s'y croyaient autorisés et qu'ils jugeaient légitime la cause de leur roi; que si néanmoins leur déclaration ne suffisait pas pour les décharger de tout soupçon auprès du pape, ils s'offraient à se purger canoniquement, c'est-à-dire par serment. Mais le pape ne l'exigea pas. De toute part se manifestait en France l'indignation la plus vive contre le roi d'Angleterre. La noblesse poussait Philippe Auguste à la guerre : Eudes duc de Bourgogne, Ranulphe comte de Soissons, Hervé comte de Nevers, lui écrivaient à ce sujet lettres sur lettres, et le clergé participait à cet entraînement devenu général. Innocent crut donc plus prudent de ne pas le contrarier, et la guerre fut continuée sans obstacles; la prise de ce fameux Château-Gaillard élevé il y avait si peu de temps en vue d'arrêter les Français, fut l'exploit le plus mémorable de cette campagne, et Philippe ne la termina que par la réduction de la Normandie tout entière.

Le cardinal Guillaume de Champagne était mort subitement à Laon le 7 septembre 1202, dans la soixante-huitième année de son âge et la vingt-septième depuis son élévation sur le siége de Reims. On ne peut lui contester le mérite de s'être longtemps distingué par des qualités et par des actions qui donnaient un nouveau lustre à sa naissance. La fin, disent quelques historiens, ne répondit pas aux commencements; et, sans parler des chagrins que lui attira sa complaisance (1) pour Philippe Auguste, un défaut d'ordre dans son administration le fit accuser tour à tour de profusion et d'ava-

(1) *Chr. Autiss.* Alberic.

Digitized by Google

rice, résultat ordinaire de générosités mal réglées. D'autres, dans ce reproche, ne veulent voir qu'un esprit de dénigrement envers ce grand personnage. Rien n'est plus aisé, prétendent-ils, que de justifier l'emploi que le cardinal a toujours fait de ses richesses, soit qu'on énumère les établissements pieux qui lui sont dus, soit qu'on considère avec quelle charité il subvenait aux besoins d'un monde d'indigents, dont il était le refuge (1).

Dans le chapitre tenu à Reims pour élire son successeur, les chanoines penchèrent d'abord pour Philippe de Dreux, évêque de Beauvais. Sa qualité de prince du sang les avaient séduits. Cependant son élection n'aboutit pas. Deux autres candidats, Baudouin déjà prévôt de l'Église de Reims, et Milon de Nanteuil, chanoine de l'Église de Beauvais, échouèrent également. L'archidiacre Thibaut du Perche, homme rusé, trouva moyen de faire avorter toutes ces élections. Il fit exclure Philippe de Dreux comme nourri dans la licence des armes et accoutumé au carnage, le prévôt Baudouin parce qu'il avait perdu un pouce, et Milon de Nanteuil à cause de sa grande jeunesse. Son calcul était de s'élever sur leurs ruines, et il se crut au but quand, à l'aide d'un indult apostolique, une quatrième élection eut été faite en sa faveur. Mais la division du chapitre choqua le pape, qui en prit droit de pourvoir au siége vacant. Le premier qu'il nomma étant mort avant d'avoir reçu ses bulles, le second fut le cardinal évêque de Palestrine, Gui Paré, Français de naissance et ancien abbé de Citeaux. Gui Paré avait été légat en Allemagne vers l'année 1201, pour y faire reconnaître Othon roi des Romains. On lui attribue d'avoir établi dans le temps qu'il demeurait à Cologne, deux usages qui se sont communiqués depuis à toute l'Église pour l'édification des fidèles : l'un est le signal que l'on donne à la messe afin que les assistants se prosternent et adorent le corps et le sang de Jésus-Christ, au moment de l'élévation; l'autre

1) Merlot, t. II.

Digitized by Google

est de donner le même signal pour avertir de rendre au sacrement de l'autel, dans les lieux par où il passe quand il est porté en viatique, le culte qui lui est dû (1).

Le temps que Gui Paré occupa l'archevêché de Reims ne fut pas assez long pour qu'il pût y faire tout le bien que le pape attendait de sa nomination. Il ne gouverna pas cette grande Église deux années, et mourut de la peste, à Saint-Bavon de Gand, le 19 juin 1206.

Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, et l'archidiacre Thibaut du Perche se trouvèrent encore concurrents pour lui succéder. Albéric de Humbert, archidiacre de l'Église de Paris, leur fut préféré par l'autorité du pape, dit la chronique, et à la sollicitation du pieux évêque de Paris, Eudes de Sully.

Le pape, dès la première année de son épiscopat, confia à Albéric la décision d'une affaire délicate, et dans cette mission il sut confirmer l'estime qu'Innocent avait conçue de sa sagesse. Il en termina non moins sagement plusieurs autres, et toutes ses entreprises en général lui réussirent. La plus magnifique de toutes fut cette splendide cathédrale de Reims, qui est due à ses soins et à sa persévérance. S'il ne la termina pas, il eut du moins la gloire de l'avoir commencée, et, pendant dix-sept ans qu'il vécut, d'en avoir conduit fort avant la construction. Le 6 mai de l'année 1210, un horrible incendie avait consumé l'ancienne église, avec une partie considérable de la ville ; et l'année suivante Albéric jeta les fondements de la nouvelle basilique sur le plan qui en a fait depuis l'admiration du monde chrétien. Tout son désir était de ne pas recourir pour l'exécuter à la voie des collectes, voie toujours onéreuse aux peuples et d'où naissaient souvent des inconvénients plus à craindre que les murmures ; mais le trésor du chapitre et les autres ressources étant épuisées, il fut contraint de prescrire une quête qui devait être faite dans tous les diocèses de sa province. Ce ne fut pas sans soulever beaucoup d'opposition,

(1) Merlot, t. II.

Digitized by Google

et nous verrons cette opposition avoir des suites fâcheuses.

Etienne évêque de Tournay, si intimement attaché au cardinal de Champagne et le plus célèbre de ses suffragants, ne lui avait survécu qu'un peu plus d'un an. Ses dernières années avaient été péniblement agitées par les persécutions de Baudouin, comte de Flandre. Ce prince, avant de partir pour la croisade, avait voulu se venger sur l'évêque de Tournay des sévères censures que lui avaient attirées ses hostilités et ses violences sur les terres de la domination française; et les Flamands avaient, en cette rencontre, témoigné plus d'attachement à leur prince qu'à leur évêque. D'un autre côté, des dissensions et un grand relâchement survenus à Saint-Euverte d'Orléans et à Sainte-Geneviève de Paris remplissaient son âme d'amertume; toujours profondément attaché à ces établissements où il avait été abbé, il y voyait l'étude des saintes lettres réduite à un si déplorable état, et dans les jeunes professeurs si peu de respect pour l'antiquité, qu'il remplissait l'Église de ses gémissements. « Des hommes de chair et de sang, écrivait-il au pape Innocent (1), traitent sans révérence des mystères qui surpassent notre intelligence; il y a maintenant autant d'erreurs dans les expositions qu'on en fait que de prétendus maîtres qui les exposent; autant de lieux de scandales que d'assemblées qui les écoutent; autant de blasphèmes que de places publiques où l'on en raisonne. Saint-père, concluait-il, tous ces désordres demandent le secours de votre main, afin que dans les leçons et dans les disputes on garde sous votre autorité une manière uniforme, qui réprime la liberté du peuple par lequel la divine parole est avilie, qui empêche chaque particulier de se faire à sa guise son évangéliste et son Christ, et qui garantisse la religion de la profanation où elle tombe, traitée avec aussi peu de discernement que les choses saintes données aux chiens, et les perles foulées aux pieds des pourceaux. »

(1) *Ep.* CCLXI.

Digitized by Google

Tels étaient les vœux que formait Etienne de Tournay, que bien d'autres ont réitérés depuis lui, et qu'il n'a jamais été au pouvoir d'aucun pape d'accomplir. Etienne mourut le 9 septembre 1203, âgé de soixante-huit ans. Il reste de lui près de trois cents lettres, assez courtes la plupart, mais d'un style ingénieux, pleines de pensées et de sentiments où il est aisé de reconnaître un très-bon esprit et un cœur très-dévoué à l'Église. On doit lui reprocher cependant son goût pour les jeux de mots, les métaphores et les allégories. Il les affectionnait à tel point que ses sermons, qui en sont remplis, n'ont pas été jugés dignes de voir le jour. Mieux partagé du côté du cœur, Etienne était généreux, serviable, bon ami, bon compatriote. C'est sans doute à ces qualités qu'il dut la grande popularité dont il jouit dans son pays natal, dès le temps où il était abbé de Saint-Euverte, différent en cela, selon lui, des autres Orléanais, « esprits solides, disait-il, qui n'ont chez eux que le prix de l'argent, tant qu'ils y demeurent, mais qui ont ailleurs celui de l'or, quand ils sont transplantés (1). »

Parmi les relations illustres que lui avait acquises son mérite, il pouvait compter sur l'amitié de Jean aux Belles-Mains, *ad albas manus*, ancien archevêque de Lyon, et retiré à l'abbaye de Clairvaux pour s'y préparer à la mort. Quoiqu'on ne sache pas en quelle année elle arriva, on sait que ce ne fut qu'après celle d'Etienne de Tournay, et apparemment vers 1204. Jean aux Belles-Mains était Anglais. De trésorier de l'Église d'York, il avait été fait évêque de Poitiers en 1162, et avait gardé ce siége dix-neuf ans. Elu en 1181 archevêque de Narbonne il alla Rome pour obtenir sa confirmation de Lucius III, mais le pape le nomma archevêque de Lyon et légat du Saint-Siége en France (2). C'est ce qu'Etienne lui avait souhaité en lui témoignant la part qu'il prenait aux persécutions qu'on lui suscitait à Poitiers, et qui allèrent jusqu'à mettre sa

(1) *Epist.* LXXXV. — (2) *Gall. Christ.*, t. I et II.

Digitized by Google

vie en danger par une tentative d'empoisonnement. Il lui écrivit encore pour le féliciter de sa translation de l'archevêché de Narbonne à l'archevêché de Lyon, en un temps où les hérétiques et les brigands du Languedoc unis ensemble mettaient tout à feu et à sang dans cette province. Etienne les avait vus à l'œuvre pendant son voyage dans le Midi. « Je n'ai trouvé partout, dit-il, que des villes consumées ou des maisons ruinées; j'y ai vu les églises brûlées ou presque détruites, et les lieux qui servaient auparavant d'habitation aux hommes, devenus la retraite des bêtes (1). »

Quant à l'archevêque, il le révérait, et tous les auteurs qui en font mention le révèrent pareillement comme un prélat que sa piété, son érudition, son intelligence plaçaient plus justement qu'aucun autre à la tête de l'Église gallicane. Mais une conscience timorée le portait à chercher dans la vie solitaire un refuge contre la redoutable responsabilité de l'épiscopat. En l'année 1195, nous trouvons le siége de Lyon rempli par Renaud de Forêts, son successeur, pendant que lui, uniquement occupé du soin de se sanctifier à Clairvaux, y conservait seulement par ordre du pape quelques distinctions honorifiques propres à rappeler son ancienne dignité.

Dix années, et peut-être plus, qu'il eut encore à vivre auraient pu lui faire trouver cette retraite bien longue, s'il y avait apporté moins de fermeté d'âme et moins de goût pour les pratiques qu'il sut s'y prescrire. Un évêque lui ayant demandé à quoi il s'appliquait principalement dans les heures qu'il destinait à la méditation : « Les psaumes, répondit-il, sont presque le seul fonds où je trouve à me nourrir de Dieu et des vérités du salut (2). »

Mais on voit par les questions qu'il adressait quelquefois au pape Innocent, que, sans en revenir à la sécheresse de l'étude ou à des recherches purement curieuses, il ne négligeait pas d'éclaircir les difficultés de religion qu'il rencontrait

(1) *Ep.* LXXXVII et CXII. — (2) *Gall. Christ.*, t. I.

Digitized by Google

sur sa route. « Nous tâcherons d'autant plus volontiers de vous satisfaire, lui répondit une fois le saint-père (1), que ce n'est aucune vue terrestre ni aucun intérêt temporel qui vous engage à souhaiter ces éclaircissements : vous ne voulez que dissiper des obscurités qui pourraient préjudicier au bien des âmes.

« Vous me demandez de quelles paroles le Seigneur s'est servi, lorsqu'il a changé la substance du pain et celle du vin dans la substance de son corps et de son sang, puisque, au canon de la messe dont se sert l'Église universelle, il est ajouté ce qu'on ne lit dans aucun évangéliste, « *mysterium fidei*, mystère de la foi. » Sur cela vous vous étonnez que quelqu'un ait osé avancer que Jésus-Christ en avait plus dit que les évangélistes n'en ont rapporté. Mais si vous considérez avec attention la formule du canon, vous trouverez encore deux autres additions qui ne sont point dans l'Évangile, savoir ces paroles : « *Elevatis in cœlum oculis*, levant les yeux au ciel ; » puis celles-ci : « *Et æterni testamenti*, et du testament éternel. »

« Les évangélistes ont certainement omis plusieurs paroles que les apôtres ont suppléées ; car S. Paul dit : *Souvenez-vous de la parole du Seigneur : Il vaut mieux donner que recevoir.* Il dit encore que Jésus-Christ, dans une des apparitions qui suivirent sa résurrection, fut vu de plus de cinq cents fidèles... Les évangélistes mêmes se suppléent réciproquement les uns les autres. Trois ont dit : *Ceci est mon corps ;* le seul S. Luc ajoute : *Qui sera livré pour vous.* Au lieu de mettre *pour vous*, S. Matthieu et S. Marc ont mis *pour plusieurs*, et S. Matthieu avec cette addition, *pour la rémission des péchés*... Ce qui est ajouté que Jésus-Christ *leva les yeux au ciel*, marque ce qu'on suppose raisonnablement qu'il a fait alors, parce qu'on sait qu'il l'a fait en d'autres occasions moins importantes.... Le mot *éternel* joint à celui de testament, est pour signifier la nature des biens que la nouvelle

(1) Rain., t. XIII, p. 82.

Digitized by Google

alliance nous promet.... Quelques-uns, continue le pape, ont cru trouver une preuve de leurs erreurs dans ces paroles *mysterium fidei*, et ont prétendu que, puisque ce sacrement est un mystère de la foi, le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ ne s'y trouvent pas, selon l'Écriture, mais seulement sa figure et son image...., comme si ce qui est figure n'était pas aussi vérité, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, par exemple.... Le sacrement de l'autel est nommé *mystère de la foi*, parce qu'on croit autre chose que ce qu'on voit.... Nous croyons donc que les apôtres ont reçu de Jésus-Christ, et qu'ils ont transmis à leurs successeurs, la formule pour la consécration telle qu'elle est exprimée dans le canon de la messe. »

Le pape poursuit : « Vous m'avez aussi demandé si l'eau qu'on met dans le calice se change avec le vin au sang du Seigneur; » et il répond que « c'est sa pensée, » qu'il expose un peu au long.

Une troisième question était de savoir pourquoi et par qui a été changée la secrète qu'on disait autrefois à la messe au jour de la fête de S. Léon : *Accordez-nous, Seigneur, que cette oblation soit profitable à l'âme de votre serviteur Léon*, au lieu qu'on dit aujourd'hui : *Accordez-nous, Seigneur, que cette oblation nous soit profitable, par l'intercession du B. Léon.*

Le pape avoue qu'il ignore par qui et en quel temps ce changement a été fait. « Nous savons cependant, dit-il, quelle a été l'occasion de le faire; parce que, selon l'Écriture alléguée par S. Augustin, c'est faire injure à un martyr que de prier pour lui, et qu'il en est de même des autres bienheureux. Ils n'ont pas besoin de nos prières, et nous avons besoin des leurs. Ainsi ce qu'on a d'oraisons en ce genre revient à souhaiter ou à prier que Dieu glorifie et honore ses saints sur la terre, sans rapport à la gloire du paradis, quoiqu'il ne soit pas absurde de croire qu'elle y croîtra jusqu'au jour du jugement. »

Nous laissons d'autres consultations du même archevêque

Digitized by Google

dans sa retraite, tant sur le mystère de la sainte Trinité que sur les usages divers de l'Église.

Avant qu'Albéric parvînt au siége de Reims, le crédit d'Eudes de Sully, évêque de Paris, avait aussi fait monter sur celui de Tours un autre de ses archidiacres, Geoffroy de Lude, successeur de Barthélemy de Vendôme, qui était mort en l'année 1206, après trente et un ans d'épiscopat. Celui de Geoffroy du Lude ne duraque deux années, pendant lesquelles ce prélat fut assailli de nombreuses peines. Sa vie néanmoins était recommandable, si l'on en croit ce qu'on a écrit de lui, et allait même jusqu'à la pratique des vertus qui font les saints. Trop de facilité à écouter et à suivre de perfides conseils lui en ravit totalement le mérite devant les hommes. Engagé dans une affaire avec le chapitre de Saint-Martin sur la juridiction de l'abbaye de Beaumont, il y perdit le repos et la réputation. Le chagrin qu'il en éprouva fut peut-être la cause de sa mort, arrivée en 1208, le 29 avril (1).

Jean de Faye, son successeur, sans en être effrayé, se sentit assez fort pour soutenir ses prétentions, et même en ajouter de nouvelles. Il avait commencé par plaider en cour de Rome sur son élection, dans laquelle le chapitre de Tours avait été partagé en trois. Plusieurs l'avaient nommé; quelques-uns avait élu Robert de Vitré, grand chantre de Notre-Dame de Paris; d'autres s'étaient abstenus, et tous avaient appelé au pape. Le danger de mort où se trouva Robert de Vitré le mit hors de rang; ceux qui n'avaient fait aucune nomination furent regardés comme neutres. Ainsi le pape confirma Jean de Faye, qui fut sacré peu après à Tours par Hamelin évêque du Mans. Avec les droits qu'on lui disputait sur l'abbaye de Beaumont, et qui faisaient le fond du procès, il s'en attribuait, qui lui furent aussi contestés, sur les églises de Saint-Côme, de Saint-Venant et de Saint-Pierre du Cardinet. L'affaire fut portée successivement à Orléans, à Bourges et à Chartres, et

(1) *Chron. Eccl. Tur.*, ap. Mart.

Digitized by Google

ant de bruit n'aboutit pour les parties, dit la chronique de Tours, qu'à des frais considérables. En 1220, Jean de Faye fit l'exhumation du corps de S. Melaine, évêque de Rennes sous le règne de Clovis et sous celui de Clotaire, et donna à cette cérémonie une grande solennité par le nombre d'évêques qu'il y convoqua. Nous ne voyons point d'acte qui fasse mention de lui au delà de l'année 1225. Il était parent de la reine Eléonore d'Aquitaine, et neveu de l'archevêque Barthélemy de Vendôme.

L'évêque de Paris Eudes de Sully était mort le 13 juillet 1208, après douze ans d'un épiscopat consacré tout entier à faire le bien de son diocèse et utile même à toute l'Église. La multiplicité des objets qui occupaient son zèle ne diminuait rien de son dévouement au succès particulier de chacune des bonnes œuvres qu'il entreprenait. Il acheva sa cathédrale, sut maintenir l'ordre dans le chapitre et le rétablit dans plusieurs autres, tels que ceux de Saint-Germain l'Auxerrois, de Saint-Marcel, de Saint-Cloud, de Saint-Exupère de Corbeil. La réforme des léproseries, qu'il consomma de concert avec l'archevêque de Sens, et d'autres pieux établissements, en firent un des hommes les plus utiles de son temps. Foulques de Neuilly, comme nous l'avons vu, avait donné naissance à l'abbaye de Saint-Antoine : Eudes l'assujettit à une règle constante sous la discipline de Cîteaux, et lui ménagea ainsi les accroissements qu'elle reçut depuis (1).

Mais une fondation qui lui appartient en propre, et dont il fit aussi un des plus illustres monastères de Cîteaux, fut l'abbaye du Port-Royal, nommé depuis Port-Royal des Champs : maison destinée à occuper une grande place dans l'histoire. La fondatrice Mathilde de Garlande, veuve de Matthieu de Montmorency, seigneur de Marly, n'agit que sous son impulsion, et ce fut lui qui lui suggéra la pensée de consacrer

(1 *Hist. Eccl. Par.*, t. II, p. 234.

Digitized by Google

à cette fondation une rente de quinze livres, que Matthieu de Montmorency son mari lui avait laissée en partant pour la Palestine (1). De là est venue l'autorité spéciale que les évêques de Paris conservèrent toujours sur cette maison. Il y en eut d'autres qui s'étaient soustraites à la juridiction d'Eudes de Sully; il sut l'y faire revivre par ses poursuites persévérantes. Il avait trouvé dans Ameline, abbesse de Chelles, une femme fière, hardie, entêtée de ce qu'elle appelait les priviléges de son abbaye, déterminée au moins à ne céder qu'à la force. La cour de Rome et la cour de France rencontrèrent en elle une résistance à laquelle on n'était point accoutumé alors. Thibaud évêque d'Amiens, Étienne évêque de Tournay, Hugues abbé de Saint-Denis et Robert abbé de Saint-Germain des Prés, nommés juges par le pape Célestin III, l'avaient hautement condamnée sans que d'abord elle se rendît; mais, voyant qu'on était déterminé à la suivre jusque dans ses derniers retranchements, elle finit par reconnaître l'évêque de Paris pour supérieur. Eudes usa modérément de sa victoire, et réduisit aux proportions les plus minimes le droit d'inspection et de visite dans l'abbaye de Chelles (2).

Mais avec les chanoines de Sainte-Geneviève l'évêque de Paris avait rencontré des apparences de droit plus spécieuses, et par conséquent des oppositions plus à ménager (3). La contestation était ancienne, et regardait une chapelle ou une paroisse de leur ressort, qui est aujourd'hui Saint-Étienne du Mont. L'abbé, souvent averti de n'y placer personne sans avoir demandé le consentement de l'évêque pour le prêtre qu'il commettait à cette administration, et sans le lui avoir présenté, s'en défendait, alléguant tantôt une excuse et tantôt une autre. L'évêque, s'apercevant qu'on voulait lasser sa patience, porta une sentence qui interdisait pour les paroissiens la célébration du service divin dans la chapelle, sous peine d'excommunication. L'interdit fut observé un certain temps.

(1) *Hist. Eccl. Paris.*, t. II, p. 225. — (2) *Ibid.*, p. 212. — (3) *Ibid.*, p. 153.

Digitized by Google

ıis l'évêque de Tournay, Étienne, ancien al
nevière, vint à Paris, et, plein des préve
ıvait pas été exempt étant abbé, il déclara la
le, comme portée par un juge qui n'avait ni
:é sur la chapelle interdite. Les gens qui tenai
ent sonner bien haut le sentiment de l'évêqu
ailleurs fort estimé, et il n'en fallut pas dava
ɔissiens de la chapelle pour les y ramener.
gi bien légèrement en traitant avec aussi pe
ıtion l'évêque diocésain. Celui-ci, toutefois, ne
e cette hostilité, et il vit sans trop de souci l'al
eneviève s'en aller à Rome en personne pou
ıuse. Seulement il se crut obligé d'y envoyer
t celui sur qui tomba son choix fut Michel
oyen de son Église et frère de l'archevêque de
Le pape jugea avec raison qu'un différend de
ıe pouvait être nulle part mieux éclairci que su
n renvoya donc l'examen à Paris, et le soumit au
rois commissaires, l'abbé de Vézelay, l'abbé de
l'Auxerre et le doyen de Sainte-Croix d'Orléa
ut très-vivement débattue; mais l'évêque la gag
le Fleury-sur-Loire, le grand chantre de l'Églis
et l'écolâtre de celle d'Orléans furent chargés
d'intimer son jugement aux chanoines de Sain
pour le faire exécuter. Ceux-ci en conçurent une
sion pour tout ce qui pourrait ranimer de parei
tions, que, d'accord avec l'évêque, ils réglèrent
nière à en prévenir le retour. Le prélat obtint p
vention la reconnaissance de ses droits; mais l
n'y perdirent pas : car ils reçurent de lui des co
fort avantageuses. Cependant on ne guérit guère
et on raconte, à propos de celle que leur inspirait
avec l'évêque diocésain, un fait assez curieux ar
dinal Octavien. Étant légat en France, il logeait à
vière, et invita Eudes de Sully à un repas. Aussitô

Digitized by Google

répandit dans l'abbaye ; les religieux, pour un simple repas pris sous leur toit, se voyaient déjà enlacés dans les rets de ce pouvoir épiscopal tant redouté. Ils s'en expliquèrent avec le légat avant l'arrivée de l'évêque, et le calme ne se rétablit que sur un acte authentique qui leur fut délivré après le repas et qui est en ce genre une pièce vraiment curieuse. Octavien y déclare que l'amitié seule l'a porté à inviter l'évêque de Paris à venir passer quelques moments en sa compagnie, sans que l'acceptation du prélat puisse tirer à conséquence pour les droits des chanoines, porter préjudice à leur église, ou qu'ils puissent en appréhender une usurpation quelconque. « Voilà, dit l'historigraphe moderne de l'Église de Paris, à quoi exposait alors la folle délicatesse des libertés : temps, continue-t-il, bien différent du nôtre, où la politesse et la déférence succèdent heureusement à un procédé si farouche (1). »

Eudes de Sully signala son zèle pour le bon ordre de son diocèse par des statuts qui ont mérité place parmi les canons des conciles (2). Il y en a sept sur la forme que l'on doit garder dans les synodes, cinq sur le baptême, trois sur la confirmation, deux sur le sacrement de l'autel, seize sur la confession, cinq sur le mariage, six sur l'extrême-onction, et soixante qu'il appelle préceptes communs, en ce qu'ils s'étendent à plusieurs sortes de personnes. On y voit sur le baptême que ce sacrement se donnait encore par immersion, et sur la confirmation qu'elle devait s'administrer aux nouveaux baptisés. La recommandation qu'il y fait que les calices où les malades communiaient soient ornés et gardés proprement, fait conjecturer qu'ils recevaient l'Eucharistie sous les deux espèces. Il veut aussi que les fonts baptismaux, le chrême et les saintes huiles soient tenus sous clef, et la raison qu'il en apporte est le danger des sortiléges. Hors le cas de nécessité, il est défendu aux diacres de porter le saint

(1) *Hist. Eccl. Paris.* — (2) *Conc.*, t. X, p. 1801.

Digitized by Google

Viatique, et aux prêtres de célébrer la messe avant d'avoir récité prime. Les confesseurs y trouvent des avis fort sages sur la qualité des péchés, sur l'imposition des pénitences, sur le recours à l'évêque et sur le secret de la confession.

Voici ce qui leur est particulièrement recommandé au sixième chapitre, partagé en seize capitules.

Que les prêtres emploient toute la diligence, qu'ils usent de toute la précaution dont ils sont capables dans le discernement des péchés. Qu'ils fassent expliquer plus en détail ceux où l'on tombe plus communément; et pour ceux qui sont plus rares, qu'ils fassent naître et amènent en quelque sorte de loin le besoin de les confesser, et seulement à l'occasion de quelque circonstance qui demande une plus ample déclaration.

Que, hors le cas d'une grande nécessité ou de maladie, ils ne confessent que dans l'église, exposés à la vue de tout le monde.

Que, par respect pour le sacrement, le confesseur ait un air modeste et les yeux baissés, sans les porter sur le visage du pénitent, particulièrement à l'égard des femmes.

Qu'il écoute avec patience et dans un esprit de douceur tout ce qu'on lui dit; qu'il suggère selon sa sagesse ce qu'il voit manquer à l'intégrité de la confession; autrement qu'il déclare qu'elle est défectueuse et insuffisante.

Les péchés les plus graves, tels que les homicides, les sacriléges, les péchés contre nature, l'inceste, le viol, la violence portée contre père et mère jusqu'à les frapper, l'infraction des vœux et autres semblables, doivent être réservés aux premiers pasteurs.

Il y en a trois que le pape seul, ou celui qu'il délègue, a le pouvoir d'absoudre, si ce n'est dans le cas de nécessité : avoir frappé des clercs ou des religieux et être tombé dans le crime d'incendie ou celui de simonie. On doit cependant renvoyer ces sortes de coupables à l'évêque.

C'est l'évêque que le confesseur doit toujours consulter

Digitized by Google

dans les doutes, ou à son défaut des personnes sages et instruites, si la nécessité ne l'oblige d'en user autrement. Il le doit surtout quand il s'agit d'absoudre ou de lier ses supérieurs.

Qu'après les péchés déclarés il ne manque jamais d'interroger le pénitent sur la volonté de s'abstenir de tout péché mortel; qu'il ne lui donne l'absolution et qu'il ne lui enjoigne même la pénitence qu'à cette condition : autrement ce serait lui inspirer une vaine confiance. S'il n'en a pas la réponse qu'il désire, qu'il l'exhorte à faire encore tous ses efforts afin que Dieu le touche et dispose son cœur à la pénitence.

Les prêtres doivent prendre garde à ne point imposer des pénitences trop légères : car cette partie du sacrement doit être proportionnée à la qualité de la faute et aux forces du pénitent. Si les confesseurs y mollissent, eux-mêmes auront un jour à en répondre pour leur propre compte.

Tout ce qui aura été le fruit du larcin, de la fraude, de l'usure, de la simonie, ne peut être la matière d'une aumône dans la confession. Les prêtres ne sauraient trop s'observer sur tous ces points, pour n'enjoindre ni messes, ni aumônes, ni rien de semblable qu'ils n'aient entièrement pourvu au devoir de la restitution, devoir essentiel à la rémission d'un péché de cette nature. Qu'aucun prêtre ne célèbre lui-même les messes qu'il aura imposées en pénitence.

Que les prêtres exhortent fréquemment à la confession. Qu'ils le fassent surtout avec plus d'instances et qu'ils y portent tout le monde en général dès le commencement du carême.

Qu'ils évitent, en écoutant les péchés, de s'informer du nom des complices. Ce leur est assez de savoir les qualités et les circonstances des péchés mêmes; et si le pénitent leur indiquait les personnes, qu'ils l'en reprennent et qu'ils tiennent ce qu'ils en auront appris sous le même secret que la connaissance du péché.

Digitized by Google

Que ni par colère, ni par haine, ni par crainte de la mort, on n'ait la témérité de révéler en rien la confession, soit en général, soit en particulier, n'y fît-on servir qu'un signe ou une parole, ne fût-ce qu'en disant : Je sais qui vous êtes. Et si quelqu'un était reconnu coupable d'une pareille révélation, il doit être dégradé sans miséricorde.

Qu'on ne laisse ignorer à personne l'obligation des jeûnes, tels que ceux du carême, des quatre-temps, des vigiles, du vendredi. S'il n'y a une forte et légitime raison de s'en dispenser, le précepte de les observer est exprès.

Nul article de ces précieux monuments ne nous paraîtrait pouvoir être passé sous silence, si nous ne craignions d'être entraîné par les détails au delà des limites que nous devons observer.

On juge, par les points qui sont prescrits au sujet du mariage, de quelle antiquité sont dans l'Église la publication des bans et d'autres formalités qu'on y observe. Il est ordonné à tout adulte au-dessous de quatorze ans de se tenir prêt à recevoir l'extrême-onction dans le besoin ; aux curés d'avoir des pénitentiaux, des rituels et autres livres qui instruisent de l'administration des sacrements, conformément à l'usage de la cathédrale ; et aux prêtres d'avertir fréquemment les laïques de ne point faire de testament qu'il n'y ait un prêtre présent.

Les préceptes communs embrassent une infinité de matières, particulièrement pour observer la régularité et la décence convenables au sacerdoce et à la cléricature. On y fait aux prêtres une prohibition sévère de jouer aux dés, d'assister aux spectacles et aux danses, et même d'entrer en des maisons étrangères sans y être accompagnés d'un clerc ou d'un laïque. On y touche beaucoup des points marqués depuis dans les rubriques sur la célébration de la messe. On y défend de laisser prêcher des ignorants ou des inconnus dans les rues et sur les places, et à plus forte raison dans les églises, avec menace d'excommunication pour ceux qui les

Digitized by Google

écoutent, et cela en vue du danger de séduction. Mais on veut que les prêtres, dans leurs sermons, en emploient une partie à instruire distinctement le peuple des articles de la foi, et à en donner des explications qui le prémunissent contre les hérésies. On leur recommande d'exhorter à faire au moins une fois l'an la visite de la cathédrale par forme de pèlerinage. On leur ordonne de prier spécialement pour le roi, aussi souvent qu'ils le pourront. Des précautions très-exactes sont indiquées contre les mariages clandestins. Le précepte cinquante-sixième dit : « On défend étroitement aux diacres d'entendre en aucune manière les confessions, si ce n'est dans une nécessité très-pressante : car, ajoute-t-il, ils n'ont pas les clefs et ne peuvent absoudre. » Ce qui marque que ces confessions ne passaient point pour sacramentelles. Eudes semble néanmoins les tolérer dans la nécessité ; mais comme une pénitence arbitraire, qui n'a d'efficace que par les efforts de la bonne volonté prévenue et aidée de la grâce, comme les autres bonnes œuvres. Il ne fit apparemment pas ces statuts dans un seul synode, puisqu'il s'y plaint quelque part du peu d'obéissance qu'on avait eu aux statuts qui avaient précédé. Il avertissait en même temps de se tenir prêt à marcher contre les albigeois. Ni lui ni S. Guillaume de Bourges ne purent y aller en personne, ayant été surpris tous les deux par la mort pendant qu'ils s'y préparaient, si pourtant, après une vie aussi saintement remplie par l'accomplissement des devoirs de leur ministère, ils pouvaient être surpris.

La mort de S. Guillaume fut accompagnée de circonstances dignes de la sainteté de toute sa vie (1). Saisi de la fièvre la veille de l'Épiphanie de l'année 1209, il ne laissa pas de prêcher dans sa cathédrale, et il le fit sur ces paroles de S. Paul : *Voici l'heure de sortir de l'assoupissement où nous sommes.* Car, dès qu'il eut appris la mort d'Eudes de Sully, évêque de

(1) *Patr. Bitur.*

Digitized by Google

Paris, et celle de Geoffroy du Lude archevêque de Tours, ses amis particuliers, il avait eu un pressentiment qu'il ne leur survivrait pas longtemps. La fatigue du sermon et le froid rigoureux qu'il faisait augmentèrent le mal. Il fit son testament, reçut l'extrême-onction, et à l'approche de la divine Eucharistie, qu'il avait demandée avec instances, il se précipita hors du lit, son amour lui donnant des forces et lui faisant oublier dans quelle extrémité il était. Prosterné à genoux devant son Dieu, il se répandit en tendres affections, et les bras étendus en croix, les yeux levés au ciel, il reçut la communion. La vivacité seule de sa foi l'avait soutenu dans l'accomplissement de ce pieux devoir; il faiblit bientôt après, et on fut obligé de le soutenir pour le ramener à son lit. Se voyant entouré des principaux de son clergé, il leur témoigna son désir d'être enterré au monastère de Châlis, son ancienne abbaye; on le lui promit, malgré la peine qu'on en éprouvait, dans la crainte de l'affliger. Alors il embrassa les assistants et se recommanda à leurs prières. Il avait l'habitude de dire son office au milieu de la nuit, et comme il allait être minuit il fit signe à ses clercs de commencer. La parole lui manquait, il ne put les suivre qu'en esprit; puis, quand l'office fut achevé, il demanda qu'on le mît à terre sur la cendre, vêtu du cilice qu'il n'avait jamais souffert qu'on lui ôtât; et c'est ainsi qu'il expira, après avoir donné sa bénédiction aux assistants.

A peine eut-il rendu l'âme, qu'une grande contestation s'éleva sur la possession de ses précieux restes; c'était la seule qu'il eût jamais occasionnée. Déjà les moines de Châlis s'étaient rendus à Bourges pour enlever son corps; mais, témoins des miracles qui s'opéraient à ses funérailles et de la dévotion du peuple pour son saint pasteur, ils n'osèrent pas presser l'exécution de ses volontés; le corps de S. Guillaume demeura donc dans la cathédrale de Bourges, où Dieu ne discontinua point de le glorifier.

Eudes de Sully avait eu pour successeur, sur le siége de Paris, Pierre de Nemours; il était le second des trois fils du grand

Digitized by Google

chambellan Gauthier de la Chapelle, lesquels furent tous trois évêques et firent honneur par leurs mérites à l'épiscopat français. Etienne, le plus avancé en âge, était déjà évêque de Noyon dès l'année 1188; et Guillaume, le troisième, le fut depuis à Meaux en l'année 1214, après Geoffroy de Tressy. Geoffroy de Tressy était d'une vie si austère, qu'en avent et en carême il s'était accoutumé à ne manger qu'une fois la semaine, et ne buvait jamais. Hors de là il mangeait et buvait rarement, et des choses dont un autre à peine aurait voulu goûter, tant elles étaient amères et insipides, ainsi que le rapporte l'historien Rigord. Il était mort à Saint-Victor, où l'avait conduit le désir d'une plus haute perfection.

Girard de Cros, autrement de Wigrin, doyen de Clermont, fut élu archevêque de Bourges. Une de ses œuvres de prédilection fut de hâter la canonisation de S. Guillaume, pour laquelle il alla lui-même solliciter à Rome. Le zèle qu'il témoigna pour cette affaire et les preuves de sainteté qu'il sut réunir de concert avec Guillame de Seignelay, évêque d'Auxerre, et les autres informateurs, lui permirent de toucher au but dès le 2 juillet 1218.

Le pape Honorius III, qui canonisa S. Guillaume, avait surtout été fort frappé d'une apparition arrivée dans Rome même au doyen d'une Église de Bohême. Ce doyen, qui ne connaissait pas même de nom le saint, non plus que la ville de Bourges, attestait néanmoins l'apparition avec une telle candeur que son témoignage porta la conviction dans l'âme du souverain pontife.

Trois ans après la conquête de la Normandie par Philippe Auguste, en l'année 1204, était mort, le 16 novembre 1207, Gautier de Constantiis, archevêque de Rouen, que ses manières nobles et les grandes choses qu'il a exécutées avaient fait surnommer le Magnifique. Sa vie cependant avait été pleine de vicissitudes, tantôt en possession de toute la confiance du roi Richard à qui il rendit d'importants services, et tantôt exposé à ses fureurs ou aux brutalités de son faible

Digitized by Google

successeur. Le Saint-Siége lui-même ne l'avait pas épargné dans les démêlés avec l'évêque d'Ely; et pendant qu'il était uniquement occupé à travailler à la délivrance de Richard, ses propres diocésains s'étaient livrés contre lui aux actes les plus graves. Un mur élevé dans le parvis de la cathédrale excita, on ne sait pourquoi, la colère des habitants de Rouen. Les évêques de Bayeux, d'Avranches, de Séez et de Coutances s'interposèrent aussitôt et prirent d'abord les voies de la douceur; mais, n'ayant rien obtenu, ils se hâtèrent beaucoup trop de mettre la ville en interdit. Devant cette mesure un peu précipitée, l'émotion ne fit que croître et prit bientôt des proportions formidables. Sans égard pour le temps où l'on était et perdant tout respect pour les personnes, la populace vint tumultueusement renverser le mur, et sa fureur s'étant bientôt étendue sur tous les bâtiments dépendants du chapitre, elle y commit les plus odieux excès au milieu même de la semaine sainte, se rua sur les chanoines, en massacra plusieurs, en traita d'autres avec une cruauté barbare, et le jour de Pâques mit le feu à leurs maisons et ravagea leurs terres. Insensiblement le calme revint; mais voyant que, malgré les serments donnés, aucune satisfaction ne lui était faite, l'archevêque déféra l'affaire au pape Célestin III. On employa plusieurs années en négociations sans aboutir, à ce qu'il paraît : car on n'en voit pas la fin.

Gautier put trouver quelque compensation à tant des soucis dans l'échange avantageux qu'il avait fait avec Richard de la seigneurie des Andelys contre d'autres domaines, ainsi que nous l'avons vu. Il fut jugé si avantageux pour son Église, qu'on voulut en perpétuer la mémoire en gravant sur des monuments publics ces paroles : *Tu as vaincu, Gautier; et les signes de ton triomphe sont Dieppe, Louviers, Aliermont, Bouteilles, les moulins de Rouen.* Gautier fit un trait de générosité en cédant la dîme de ses domaines au chapitre de sa cathédrale, qu'il aimait particulièrement et qu'il éleva autant qu'il put. Il tint le siége vingt-trois ans (1). Le siége vaqua un an,

(1) *Gall. Christ.*, t. I.

Digitized by Google

et fut rempli par Robert Poullain ou *Pullus*, théologien en grande réputation de son temps.

Cependant les manichéens, maîtres dans le Midi, cherchaient toujours à s'introduire secrètement en France. Mais on y redoutait beaucoup la contagion de leurs doctrines, et l'attention des évêques était éveillée. Un de ceux qui déployèren le plus d'activité et de persévérance contre les sectaires fut Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre. Il en découvrit à la Charité, petite ville de son diocèse, contre lesquels il montra d'autant plus de zèle que deux dignitaires de l'Église se trouvaient compromis. L'un était le doyen de la cathédrale de Nevers, et l'autre un certain Regnaut, abbé de Saint-Martin, maison de chanoines réguliers de Saint-Augustin dans la même ville (1).

L'archevêque de Sens, en qualité de métropolitain, les suspendit d'abord de leurs fonctions et de leurs bénéfices ; puis il les cita l'un et l'autre à comparaître à Auxerre devant lui et l'évêque de Nevers. Mais le doyen sut si bien se défendre que le crime d'hérésie ne put être nettement établi, et qu'au lieu de l'admettre à se purger canoniquement, comme il le demandait, c'est-à-dire par le serment, les évêques aimèrent mieux le renvoyer devant le pape (2). Le pape l'écouta en consistoire, et leva par son autorité la difficulté que l'archevêque trouvait à lui permettre la purgation canonique. Il prononça donc que le doyen, renvoyé à son métropolitain, se purgerait canoniquement en sa présence et devant les évêques de Nevers et de Paris, selon la forme qu'il appelle la quatorzième main de son ordre, c'est-à dire qu'il l'obligeait d'attester son innocence par serment, accompagné de treize prêtres qui devaient jurer pour lui et avec lui. Une fois cette formalité remplie, l'archevêque était chargé de le rétablir dans son bénéfice, mais non pas dans ses fonctions, jusqu'à ce que la rumeur publique soulevée contre lui eût été assoupie ; que si l'accusé ne pouvait

(1) *Hist. episc. Autiss.* — (2) *Ep.* Innoc., l. II, *Epist.* LIX, ap. Labb., t. XI, p. 3.

Digitized by Google

pas se purger de la sorte, le pape ordonnait à l'archevêque de l'excommunier, de le déposer, de le priver de son bénéfice, et de le mettre en pénitence, étroitement renfermé dans un monastère.

L'abbé de Saint-Martin, qui avait à répondre à ses propres moines, fut poursuivi avec beaucoup plus de chaleur. Le prieur même de son abbaye se fit son accusateur à Auxerre, et la communauté fournissait les témoins. Outre le premier chef d'accusation sur le point d'hérésie, il était accusé d'usure, d'adultère et de plusieurs autres crimes, et sa conscience les lui reprochait si bien qu'il ne chercha qu'à dérouter l'information, en interjetant appel au Saint-Siége. Il ne laissa pourtant pas que de venir au concile de Sens, voulant sans doute y sonder le terrain; mais les faits étaient si notoires que, nonobstant son appel, l'archevêque ajouta sans hésiter à la suspense de ses bénéfices la déposition et autorisa l'élection d'un nouvel abbé.

Le fait d'hérésie souffrait plus de difficulté : c'est pourquoi le pape, s'en trouvant saisi, commit à la connaissance de la cause le cardinal de Capoue, son légat en France, et l'évêque de Paris, se bornant à leur recommander en général d'avoir uniquement Dieu et la vérité de la foi catholique devant les yeux dans cet examen, et s'ils trouvaient l'accusé coupable, de le punir en quoi il avait péché, nonobstant tout appel. La raison pour s'en tenir à ces termes généraux était que, dans les accusations portées contre l'abbé de Saint-Martin, rien n'était nettement spécifié touchant la doctrine des manichéens. Cependant il y avait contre lui deux griefs assez bien prouvés : l'un, qu'il avait soutenu que le corps du Seigneur reçu par la communion est sujet aux suites de la digestion; l'autre, que tous les hommes seront un jour sauvés, suivant le sentiment d'Origène. Les deux décrétales d'Innocent III sont datées du 7 mai et du 19 juin 1199.

Hugues d'Auxerre n'en demeura pas aux découvertes dont nous venons d'entretenir le lecteur. Il poursuivit les mani-

Digitized by Google

chéens partout où il put les rencontrer. Au concile de Paris, qui se tint vers cette époque, il provoqua la condamnation d'un intendant du comte de Nevers nommé Evrard, qui s'était laissé séduire par les nouveaux manichéens (1) ; il fut convaincu d'hérésie et livré au bras séculier, qui le condamna au supplice du feu, au grand applaudissement du peuple à qui il s'était rendu odieux dans son administration. L'évêque d'Auxerre, muni d'une commission qui le chargeait de poursuivre l'hérésie dans cette partie de la France qu'elle attaquait présentement, procéda avec une rigueur telle qu'il en a retenu le surnom de *Marteau des hérétiques*.

Au reste tous les évêques du nord de la France étaient sur leurs gardes. On le vit à Metz, où l'évêque Bertrand de Saxe, personnage recommandable et appliqué à ses devoirs, prit l'alarme à propos d'une société qui s'établit vers 1198 ou 1199 dans sa ville épiscopale. Il s'agissait de lectures qu'on y faisait d'une traduction en langue française de quelques-uns des livres de la sainte Écriture. L'évêque ne trouvait pas cette pratique répréhensible en elle-même ; mais il craignait que par ce moyen l'hérésie ne s'insinuât dans son troupeau ; et il avait d'autant plus de raison de l'appréhender que l'orgueil et l'opiniâtreté, deux caractères de l'hérésie, ne se faisaient que trop remarquer dans cette réunion. Ceux des sociétaires auxquels les pasteurs des âmes remontraient les inconvénients de ces lectures non autorisées, étaient loin d'accueillir ces remontrances : ils méprisaient d'ailleurs les instructions communes et les ministres qui étaient chargés de les leur faire, et se vantaient que quelques pages de cette traduction leur en apprenaient plus que tous les discours qu'ils entendaient. Les remontrances de l'évêque suivirent celles des curés et ne furent pas mieux accueillies. Alors le prélat se crut obligé d'engager le pape a élever la voix : « Appelé que nous sommes à l'apostolat (2), dit Innocent aux fidèles de la ville

(1) Labb., t. XI, p. 24. — (2) *Ep.* CXLI et CXLII, lib. II.

Digitized by Google

:t du diocèse de Metz, afin de travailler au salut de tous, et redevable par là de notre sollicitude aux sages et aux insensés, amais nous n'avons plus besoin de discernement que quand les vices s'introduisent sous l'apparence des vertus, et que l'ange de Satan se transforme frauduleusement en ange de lumière. Ce n'est point, il est vrai, une mauvaise chose que le désir d'entendre les divines Écritures et le soin qu'on prend de les faire servir à l'utilité des autres. Quoiqu'il y ait même en cela beaucoup plus à louer qu'à blâmer, on ne saurait cependant n'y pas juger répréhensibles ceux qui tournent en conventicules ces pieux exercices, qui s'y portent à usurper le ministère de la parole, qui y raillent la simplicité des prêtres, et se séparent de leurs assemblées. »

Le pape s'étendait ensuite sur ces articles, et entre autres sur le caractère de publicité que devait avoir la prédication évangélique, et sur la nécessité d'une mission visiblement autorisée pour enseigner dans l'église. Mais il ne s'expliquait sur la traduction même que dans la lettre qu'il adressait à l'évêque et à son chapitre, et c'était avec une extrême réserve. Il leur mandait qu'on devait bien prendre garde de ne pas arracher l'ivraie avant la moisson, de peur d'arracher en même temps le froment; que n'ayant pas été suffisamment instruit par leurs lettres, si ceux dont ils se plaignaient erraient dans la foi, ou s'ils ne leur reprochaient qu'une simple indiscrétion dans la pratique, il avait craint de porter une sentence légèrement. C'est pourquoi il ordonnait à l'évêque de s'informer et de lui écrire sur les points suivants, savoir : « Quel était l'auteur de la nouvelle traduction, quelle avait été son intention en l'entreprenant, quelle était la croyance des personnes qui en faisaient usage, quelle fin elles s'y proposaient, si elles avaient du respect pour le Saint-Siége et pour l'Église catholique; parce que, sur ces lumières et sur d'autres semblables, il pourrait plus certainement démêler ce que l'on avait à en attendre ou à en craindre; mais que c'était assez des fautes que l'ouvrage avait occasionnées pour ne pas

Digitized by Google

souffrir qu'elles se multipliassent, et pour tâcher de convaincre les coupables, par l'Écriture même, que leur conduite n'était pas dans la règle. »

L'évêque, après la lettre du pape, n'y réussit pas davantage, et il semblait fort singulier qu'une simple curiosité sans ramification apparente avec l'hérésie eût répandu dans les esprits tant d'opiniâtreté : car elle allait jusqu'à détruire la subordination des fidèles envers les pasteurs et leurs guides. Dieu était le seul à qui l'on dût obéir, y disait-on hardiment dans le dépit de se voir gêné par les puissances ecclésiastiques; et quel que pût être celui qui supprimerait la version en vogue, évêque ou métropolitain, il ne devait pas s'attendre à être obéi. Le pape, apprenant qu'il ne se découvrait encore rien qui donnât lieu d'appréhender pour le dogme, ne se pressa point de sévir.

La réforme de Cîteaux était toujours en possession d'avoir des sujets capables de pourvoir à toutes les nécessités de l'Église. Innocent III nomma trois abbés de cet ordre, celui de Cîteaux même, celui de Morimond et celui de la Creste, afin qu'ils se rendissent à Metz, et que, munis de l'autorité du Saint-Siége, ils citassent devant eux, conjointement avec l'évêque, les partisans les plus déclarés d'un ouvrage qui causait tant de bruit. Quoiqu'il ne recommande point spécialement d'examen sur le corps de la traduction, cela néanmoins paraît inséparable de la commission qu'il leur confiait ; et les annales de Cîteaux le disent nettement. La reconnurent-ils entièrement orthodoxe? Les monuments historiques n'en disent rien. Ce silence est d'autant plus regrettable que cette traduction, publiée à Metz, est une des plus anciennes qui aient paru dans l'Église gallicane. Néanmoins plusieurs auteurs n'ont pu se persuader que la version de Metz ait été exempte de corruption, et ils l'attribuent aux vaudois, nouvelle secte qui depuis environ quarante ans cherchait à répandre ses principes et ses dogmes particuliers.

Les vaudois, qui se confondaient avec les manichéens du

Digitized by Google

Languedoc par les excès de leur révolte contre l'Église, en étaient fort distingués par les sentiments, quand ils se séparèrent des vrais fidèles. Pierre Valdo, bourgeois de Lyon, le malheureux père de la secte, n'avait d'abord que des intentions droites. Vivement touché des vérités éternelles, il ne cherchait qu'à faire son salut (1). La source de sa perversion fut que, s'attachant au service de Dieu, il n'y voulut d'autre guide que lui-même, et se dressa un plan de vie arbitraire, sans autre règle que les interprétations qu'il donnait de son chef à l'Évangile. Quelque teinture des lettres lui donna beaucoup de présomption, et ses aumônes lui attirèrent de nombreux disciples. Une foule d'hommes aussi ignorants que lui, et se mêlant comme lui d'enseigner, devaient tomber dans bien des illusions et des erreurs, surtout en se donnant la périlleuse mission de ramener le christianisme à sa pureté primitive. On a même écrit que des femmes et des filles, qui se joignaient à leur apostolat, en soutenaient l'honneur assez tristement. Mais, quoi qu'il en fût de leurs mœurs, la liberté dont ils faisaient profession, le trouble qu'ils introduisaient dans les familles, et les écarts où ils tombaient sur la doctrine, n'avaient pas permis aux puissances ecclésiastiques de garder longtemps le silence. La correction les irrita et mit à jour le fond de leurs dispositions. Il est vrai que, déférés à Rome, ils montrèrent d'abord une certaine docilité, dans l'espérance qu'ils avaient de faire approuver leur manière de vivre; mais une fois condamnés, toute modération les abandonna, et alors seulement on put savoir à quoi s'en tenir sur leur compte.

Rainier Sachon, habile dominicain, qui avait vécu parmi eux et avait même été leur pasteur, réduit leurs doctrines à trois chefs : 1° contre l'Église Romaine et contre le clergé; 2° contre les sacrements et contre les saints; 3° contre les usages de l'Église et tout ce qui porte le signe de son approbation.

(1) Rein., C , Seis., Ebrard., etc.

Digitized by Google

Les nouveaux manichéens, avec leur bon et leur mauvais Dieu, se perdaient en fictions et renversaient tout ce qu'il y a de fondamental dans la foi des Juifs et dans celle des chrétiens. Les vaudois admettaient trois siècles d'une foi saine depuis Jésus-Christ. Ils ne tenaient l'Église corrompue que depuis le pape Silvestre, et attribuaient aux biens temporels que l'Église avait alors reçus, les abus et la corruption dont ils l'accusaient. Néanmoins il leur eût été difficile de définir ce qu'ils entendaient par là : car tout les choquait dans l'Église Romaine, et l'on ne voyait guère ce qui, dans ses institutions comme dans son gouvernement, échappait à leurs invectives. Ainsi les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, les diverses dignités du sacerdoce, la fondation des églises, l'érection des monastères, les rétributions de l'office, le chant, les cérémonies, toute autre prière que le *Pater*, toute autre pénitence que la confession commune, toute autre partie de la messe que la consécration, la confirmation, le purgatoire, le culte et l'invocation des saints, les censures : en un mot, tout ce qu'ils s'imaginaient provenir des papes et des évêques, était traité par eux d'inventions humaines et de traditions pharisaïques. « Les vaudois étaient mauvais ; mais ils l'étaient beaucoup moins que les autres hérétiques, » dit le moine de Vaulx-Cernay, qui ne fait consister leurs erreurs que dans quatre points essentiels : la nécessité qu'ils s'imposaient de porter des sandales ou des souliers coupés, l'obstination de ne jamais jurer, celle de ne reconnaître aucune raison légitime d'ôter la vie à personne, pour quelque crime que ce fût, et la folie de se croire tous capables, sans avoir reçu l'ordination, de consacrer la divine Eucharistie, pourvu qu'ils eussent des sandales (1). Il les accuse également, eux et les nouveaux manichéens, de la pratique suivante. Lorsque quelqu'un était reçu dans leur secte, celui qui présidait l'assemblée commençait par en exiger qu'il renonçât à toute la croyance

(1) *Hist. albig.*, c. II.

Digitized by Google

de l'Église Romaine. S'il répondait : « J'y renonce, Recevez donc l'Esprit-Saint, qui vous est conféré par les bons-hommes, » reprenait le président, qui là-dessus lui soufflait sept fois sur la bouche, et lui demandait s'il renonçait à la croix, dont le prêtre qui l'avait baptisé lui avait imprimé le signe au baptême sur la poitrine, sur les épaules et sur la tête, avec l'huile et le chrême; à quoi il répondait : J'y renonce. Le président demandait encore s'il croyait que l'eau qui avait été employée à son baptême, eût quelque vertu : « Je ne le crois pas, répondait le prosélyte. Et le voile dont l'on vous a couvert alors, continuait le président, y renoncez-vous? J'y renonce, » continuait de son côté le prosélyte; ce qui étant fait, il recevait le baptême des hérétiques et reniait le baptême de l'Église. A ce moment tous lui mettaient la main sur la tête, lui donnaient le baiser et le revêtaient d'un habit noir.

Les nouveaux manichéens et les vaudois furent si unis d'intérêts et ils eurent ensemble des rapports si suivis, qu'ils durent se communiquer réciproquement ce qu'ils pensaient chacun de leur côté. Aussi trouvons-nous dans les diverses branches une conformité qu'on ne trouve pas à l'origine dans le corps des deux sectes. Ainsi ceux qui sont nommés contorezes, patérins, passagins, catharins ou puristes, avaient adopté beaucoup d'erreurs manichéennes; au lieu que les vrais vaudois, dits aussi léonistes et pauvres de Lyon, les combattaient très-subtilement (1). Ceux-ci paraissent avoir été plus sincères dans leur égarement. Ils menaient une vie fort austère, fuyaient les cabarets, les danses, les parures, la mondanité, l'oisiveté, le négoce même; ils étaient toujours sobres et rangés, retenus dans leurs discours, modérés dans leurs mouvements, attentifs à ne donner que de bons exemples, constamment occupés ou à lire, ou à enseigner, ou à quelque autre travail. Ils tenaient une conduite qui devenait un attrait fort dangereux et pouvait exercer une

(1) *Prol. Chron.*, Guill. de Pod. Laur.

Digitized by Google

redoutable séduction sur les catholiques. Comme ils se piquaient de représenter les apôtres en tout, l'espérance de pervertir une âme les portait quelquefois à des entreprises dignes d'une meilleure cause. « J'ai vu un vaudois, dit Rainier, traverser l'eau à la nage une nuit d'hiver, dans la seule vue d'inspirer son infidélité à un orthodoxe ; et certainement, poursuit-il, le prétendu zèle de ces perfides a de quoi faire rougir nos docteurs de leur négligence, ou plutôt de leur insensibilité. »

De pareilles dispositions rendent moins étonnant ce qu'on rapporte des prodigieux progrès qu'ils firent en fort peu de temps. Leur action sur les fidèles était d'autant plus puissante que, vivant au milieu d'eux en véritables espions, ils ne pardonnaient rien au clergé et profitaient avec une malignité diabolique des moindres occasions pour envenimer contre lui l'esprit des peuples. De son côté, le clergé les recherchait et en découvrait quelquefois; mais ce n'était en quelque sorte que ceux qui se trouvaient aux postes avancés de leur armée; le centre en demeurait inattaquable, maître qu'il était du Languedoc; et sous ce nom il faut entendre la province de Narbonne et les diocèses d'Albi, de Rodez, de Cahors, d'Agen, avec quelques terres que possédait le comte de Toulouse au delà du Rhône.

Dans cette multitude infectée d'hérésie on professait au fond telle religion qu'on voulait; mais les erreurs de Manès formaient toujours la croyance dominante. Les manichéens et les vaudois, confondus ensemble, avaient à leur solde une véritable armée de cotereaux, de routiers et d'autres aventuriers, brigands par état, qu'ils soudoyaient au moyen du pillage des églises et d'exactions de toute sorte sur les catholiques. De ce ramas de bandits ou d'hommes aux yeux de qui le triomphe de leurs doctrines servait d'excuse à tous les crimes, se composait cette forte coalition appelée communément les albigeois.

Leur principale doctrine était celle des deux principes avec

Digitized by Google

la plupart de ses conséquences. Les vrais albigeois croyaient un Dieu bon, créateur des choses invisibles, et un Dieu mauvais, créateur des choses qui tombent sous les sens : celui-ci, auteur de l'Ancien Testament, qu'ils nommaient Dieu menteur et homicide, par rapport aux faits qui y sont rapportés ; celui-là auteur du nouveau, où ils imaginaient pareillement deux Christs : un Christ terrestre, en qui s'étaient opérés les mystères que nous en lisons; et un Christ céleste qui n'a jamais ni bu, ni mangé, ni conversé dans le monde, si ce n'est spirituellement dans le corps de S. Paul. On rougit pour l'humanité quand on creuse plus avant, et l'on ne conçoit pas comment une contrée qui vit naître tant de beaux génies, pouvait accueillir de telles extravagances (1).

Le plus grand des maux pour ce pays était que les peuples et surtout les nobles, ne regardant plus les ecclésiastiques qu'avec un mépris profond, la seule voix qui eût pu le préserver de la séduction se trouvait ainsi réduite au silence. S. Bernard et le comte Alphonse de Saint-Gilles ne s'en étaient que trop aperçus, ainsi que nous l'avons fait remarquer, et Pierre de Bruys, Henri et leurs adhérents avaient parfaitement senti tout ce qu'il y avait à gagner pour eux à décréditer les ecclésiastiques et les religieux. Le malheur des temps était la principale cause de leurs succès : car depuis soixante ans que les hérétiques gagnaient du terrain, les vocations véritables étaient devenues très-rares, et les évêques, faute de sujets, s'étaient souvent vus réduits à imposer les mains ou à des indignes ou à des gens rebut de la société et des familles. Il en résulta entre les docteurs orthodoxes et les prédicants hérétiques les contrastes les plus fâcheux, dont ceux-ci prenaient avantage pour attirer à eux l'estime et l'affection du public. Avec un aussi solide point d'appui, il leur était aisé de recruter des disciples et de leur demander beaucoup, au moins pour un temps. En demandant aux parfaits, premier ordre de la secte,

(1) Guill. de Pod. Laur. in *Prol.*

Digitized by Google

quelques hautes vertus, ils faisaient la voie du ciel assez large à ceux du second ordre, qu'ils appelaient les croyants; et pour ceux-là, pourvu qu'on s'en rapportât aux promesses des faux docteurs, il n'y avait point de crime auquel ils ne pussent s'abandonner, sinon sans remords, du moins sans l'embarras d'avoir à en faire pénitence. Tout le secret du salut consistait à saisir heureusement les derniers moments de la vie pour y recevoir l'imposition des mains de ces docteurs, cérémonie qu'ils appelaient *la consolation*. Consolés en effet par ce léger viatique de tout ce qu'une mort prochaine et une conscience chargée de crimes doivent causer d'appréhensions cruelles, ils mouraient tranquilles, fût-ce même dans les flammes, et auraient acheté *la consolation* au prix de tous leurs biens.

Le comte de Toulouse Raymond VI en était si infatué que, pour ne pas manquer à la recevoir, il menait communément avec lui, quelque part qu'il allât, deux manichéens de l'ordre des parfaits. Un jour qu'il n'y avait point pourvu, étant tombé grièvement malade dans le royaume d'Aragon, il se fit porter en toute hâte à Toulouse, malgré le danger d'une marche précipitée; « parce que, disait-il, il n'y avait point de bons-hommes, c'est-à-dire, de parfaits dans le pays où il se trouvait. »

Ce prince ne ressemblait en rien à son père; il en était séparé par toute la distance qui se trouve entre la foi qui abhorre l'hérésie, et la complicité qui la protége. Tous deux, il est vrai, se rapprochèrent par l'irrégularité de leurs mœurs; mais la pénitence du père parut aussi sincère que sa foi, tandis que le fils demeura jusqu'à la fin également suspect dans son repentir comme dans sa croyance. Ce n'est pas qu'il fît profession déclarée de l'hérésie; mais son inclination ou plutôt sa passion pour ceux qui la propageaient était extrême et approchait de la folie. Il les comblait de caresses, il se mettait à genoux devant eux, il les appelait ses seigneurs et ses frères; il venait au milieu de la nuit à leurs assemblées, et

Digitized by Google

quand on lui disait qu'il risquait de se faire dépouiller de ses États pour l'amour de ces gens-là : « Je ne l'ignore pas, répondait-il; mais c'est un parti pris : je sacrifierais pour eux jusqu'à ma tête. » Catholique au dehors, il y avait peu d'albigeois qu'il ne surpassât en impiété, et ses témoignages extérieurs de religion n'étaient qu'un jeu dérisoire et sacrilége qui, joint à ses débauches et à ses violences, en faisait une sorte de monstre. Si l'on excepte le seul écrivain de son parti qui nous a donné le roman de sa vie, tous les autres se sont accordés à nous en tracer le portrait le plus digne d'un apostat et d'un persécuteur de l'Église (1).

Le pape et plusieurs évêques néanmoins n'en avaient pas absolument cette idée. Cette profession de la foi catholique dont il donnait encore quelque signe de temps en temps, leur semblait l'étincelle mourante qu'ils espéraient rallumer, et de là les procédés différents qu'à Rome ou en France on suivait alternativement à son égard.

Les autres seigneurs albigeois déclarés ou sur qui les albigeois pouvaient compter, étaient principalement le vicomte de Béziers, neveu du comte de Toulouse, le comte de Foix, le comte de Comminges, le vicomte de Béarn, les seigneurs de Cabaret, de Termes, de Montréal, de Minerve.

Innocent III était arrivé au souverain pontificat (1198) au moment où l'Église avait épuisé envers les hérétiques tous les moyens de douceur et de charité. Depuis près d'un siècle nous la voyons lutter contre l'hérésie albigeoise avec une admirable patience. Autant qu'elle avait pu, elle s'était opposée à une répression violente, dans l'espérance de ramener les hérétiques par la persuasion. Ce fut pour atteindre ce but qu'elle assembla des conciles, fit des règlements, envoya des missionnaires, établit des conférences publiques; en un mot, qu'elle ne négligea rien de ce que pouvait lui suggérer la charité la plus patiente. Sourds à la voix de l'Église, les héré-

(1) *Hist. comitum Tol.*, ap. Catel.

Digitized by Google

tiques continuaient d'enseigner leurs doctrines, et, non contents de les prêcher, ils n'épargnaient ni le fer ni le feu pour les imposer. Un historien moderne, qui est parfois d'une grande naïveté, nous en retrace un fidèle tableau (1). « Les montagnards du Midi, dit-il, qui aujourd'hui descendent en France et en Espagne pour gagner de l'argent par quelque petite industrie, en faisaient autant au moyen âge; mais alors la seule industrie était la guerre. Ils maltraitaient les prêtres tout comme les paysans, habillaient leurs femmes des vêtements consacrés, battaient les clercs et leur faisaient chanter la messe par dérision. C'était encore un de leurs plaisirs de salir, de briser les images du Christ, de lui casser les bras et les jambes, de le traiter plus mal que les Juifs à la passion. Ces routiers étaient chers aux princes, précisément à cause de leur impiété, qui les rendait insensibles aux censures ecclésiastiques. La guerre était effroyable, faite ainsi par des hommes sans foi et sans patrie, contre qui l'église elle-même n'était plus un asile, impies comme nos modernes et farouches comme des barbares. C'était surtout dans l'intervalle des guerres, lorsqu'ils étaient sans chefs et sans solde, qu'ils pesaient cruellement sur le pays, volant, rançonnant, égorgeant au hasard. Leur histoire n'a guère été écrite ; mais, à en juger par quelques faits, on pourrait y suppléer par celle des mercenaires de l'antiquité, dont nous connaissons l'exécrable guerre contre Carthage. »

De si grands désordres, la société bouleversée, la foi en péril, c'en était bien assez pour pénétrer de douleur l'âme si chrétienne d'Innocent III. Aussi s'en montra-t-il préoccupé dès les premiers jours de son pontificat. A peine avait-il reçu l'onction sainte qu'il écrivait à l'archevêque d'Auch : « Au milieu des nombreuses tempêtes qui assaillent la nacelle de Pierre sur la mer orageuse, rien ne pénètre plus notre cœur de douleur que le spectacle de ces ministres de la perversité satanique qui s'élèvent avec audace contre la vraie doctrine,

(1) Michelet, *Hist. de France*, t. II, p. 472.

Digitized by Google

séduisent les gens simples, les entraînent à leur perte, et s'efforcent de rompre l'unité de l'Église. » En conséquence, il recommande à l'évêque de travailler efficacement à l'extirpation de l'hérésie, de chasser du pays ceux qui en sont infectés, de frapper du glaive spirituel ceux qui les fréquentent et de se faire appuyer au besoin par la puissance séculière (1).

On voit, par cette première lettre, que le pape était décidé à faire usage de toutes les ressources de l'Église pour arrêter la marche de l'hérésie. Malgré les affaires innombrables et difficiles qui l'assiégeaient, il ne tarda pas à donner une attention profonde et continue à ce qui se passait dans le midi de la France. Son zèle était excité au plus haut degré, quand il voyait l'hérésie maîtresse de près de mille villes; il frémissait à la pensée que presque toute la noblesse était atteinte de cette corruption, et que, protégée par les plus puissants seigneurs du pays, elle comptait des adeptes même parmi les abbés et les chanoines (2).

Le premier effort de son zèle fut de signaler le danger de cette hérésie et d'en inspirer l'horreur à tous les chrétiens. Il la représente comme un cancer qui ronge tout ce qui est sain, et s'introduit tous les jours davantage dans la chair vive. Il compare les hérétiques à des scorpions qui blessent avec un dard caché; aux sauterelles de l'Apocalypse qui, sorties de l'abîme, se redressent sur leurs pieds comme des chevaux prêts à combattre ; aux sauterelles de Joel, cachées sous la poussière, au milieu d'une innombrable vermine; aux renards de Samson, qui, attachés ensemble par la queue, vont ravager et brûler la vigne du Seigneur (3). Par ces images et d'autres que nous trouvons dans un grand nombre de ses lettres, Innocent III voulait éveiller l'attention des évêques et des fidèles sur les dangers de cette hérésie et en arrêter la contagion.

Comme c'était au clergé que les progrès de l'erreur étaient

(1) *Ep.* LXXXI, l. I. — (2) *Magn. Chron. Belg.* in *Pistor.*, d'après Cæsarius. — (3) *Ep.* LXXXI, l. I, XCIV et passim.

Digitized by Google

surtout imputables, le pape s'adresse à lui principalement, tantôt pour lui reprocher son incurie, son ignorance, ses vices; tantôt pour le rappeler à la régularité, à la vigilance, à l'exact accomplissement de tous ses devoirs. Dans ce dessein, il s'élève avec force contre les pasteurs mercenaires et avares qui se contentent de la laine et du lait des brebis, sans s'inquiéter des ravages du loup; contre les prêtres ignorants qui, ne sachant ni défendre ni distinguer la vraie doctrine, confondent l'erreur avec la vérité, semblables à ces hôteliers qui gâtent le vin en y mêlant de l'eau. Plein d'indignation contre ces prêtres qui par leur conduite font blasphémer le nom de Dieu, il les rappelle tous à la réforme de leurs mœurs, à la vigilance et à l'accomplissement de leurs devoirs (1). Les hérésiarques, en effet, étaient bien forts en face d'un clergé qui ne jouissait d'aucune considération. Les progrès de l'hérésie n'auraient pas été aussi rapides, si les peuples du Midi avaient eu des pasteurs plus instruits et plus réguliers.

Un autre point sur lequel Innocent III insiste non moins vivement, est l'obligation pour le clergé de prêcher la vraie doctrine et de réfuter les erreurs dans des conférences publiques. Le pape ne désespérait pas du succès, quoique ce moyen eût été déjà vainement employé. « La ligue des hérétiques, dit-il dans un de ses sermons, doit être rompue par une instruction solide (2). » Ce n'est qu'en prêchant la vérité qu'on sape les fondements de l'erreur. « Si celui qui prêche la parole de Dieu, écrit-il encore, ne blâme pas ce qui doit être blâmé, ne stigmatise pas ce qui doit être stigmatisé, il donne une approbation tacite, et l'attrait du péché séduit, lorsque la langue du pasteur n'en détruit pas le charme. Que les prêtres embouchent donc les trompettes d'argent, et qu'ils se fassent précéder de l'arche d'alliance, afin que, par les cris du peuple, les murs de Jéricho, maudits de Dieu, s'écroulent devant eux (3). »

((1) *Ep.* CCXXVIII, l. II; XXIV, l. III et passim. — (2) *In Ciner.* serm. II. — 3) *Ep.* LXIII, l. II; CCXXXIX, l. VI.

Digitized by Google

Enfin, dans toutes les occasions, il recommande aux pasteurs d'employer tout leur zèle et toute leur activité à convaincre les hérétiques de leurs erreurs et à les ramener dans le sein de l'Église; c'était le moyen sur lequel il comptait le plus.

Mais nous avons assez dépeint le triste état du clergé dans les contrées infectées par l'hérésie, pour être obligé de dire qu'Innocent n'en pouvait guère attendre les travaux et les triomphes auxquels il le convoquait. Le pontife se choisit donc des envoyés, particulièrement dans l'ordre de Cîteaux, dont les membres étaient d'autant plus propres à réfuter les fausses doctrines, qu'ils menaient un genre de vie austère, bien propre à fermer la bouche aux hérétiques. Innocent III pensait que leur parole serait comme un glaive à deux tranchants et entrerait plus profondément dans les cœurs (1). Les frères Rainier et Gui furent chargés de cette première mission. Tous deux étaient recommandables par leurs vertus. Le premier avait le don de la parole, le second était renommé pour sa charité et son application aux bonnes œuvres. Le pape, dans une lettre circulaire datée du mois de mai 1199, les recommande aux archevêques d'Aix, de Narbonne, d'Auch, de Vienne, d'Arles, d'Embrun, de Tarragone, et à tous leurs suffragants, et les prie de leur procurer tous les secours dont ils pourraient avoir besoin, de les aider soit à ramener les hérétiques, soit à les chasser de leurs terres, s'ils ne se convertissent pas, enfin de faire observer toute sentence d'excommunication ou d'interdit qu'ils seraient dans le cas de prononcer. Puis, usant du droit qu'avait l'Eglise de faire un appel à l'autorité temporelle, quand il s'agissait de défendre la foi, il ajoute : « Nous ordonnons aux princes, aux comtes et à tous les barons et seigneurs de vos provinces, et nous leur enjoignons, pour la rémission de leurs péchés, de traiter favorablement ces envoyés, de les assister de toute leur autorité ; de proscrire ceux que le frère Rainier aura excommuniés,

1) *Ep.* LXXVI, l. VII. Hurter, t. II p 308.

Digitized by Google

de confisquer leurs biens et d'user d'une plus grande rigueur, si les hérétiques persistent à demeurer dans le pays après leur condamnation. »

Mais comme ce zèle des seigneurs devait avoir besoin d'être stimulé, le pape annonçait que le frère Rainier avait reçu le pouvoir d'excommunier les seigneurs, ou de jeter l'interdit sur leurs terres, s'ils ne répondaient pas à son appel, lorsqu'il aurait besoin de réclamer leur appui.

Le pape s'adresse aussi à tous les fidèles catholiques, les priant de s'armer à l'ordre du frère Rainier, et leur promettant les mêmes indulgences que gagnent ceux qui visitent l'église de Saint-Pierre de Rome ou celle de Saint-Jacques. Enfin il leur annonce qu'il a chargé le frère Rainier d'excommunier solennellement tous ceux qui favoriseraient les hérétiques, qui leur prêteraient secours et protection ou qui habiteraient avec eux (1).

Rainier et Gui firent sans doute tous leurs efforts pour ramener les hérétiques; mais ils n'eurent que peu ou point de succès. Ils trouvèrent peu de zèle chez les évêques et une complète indifférence chez les seigneurs. Sur ces entrefaites, le frère Rainier fut envoyé en Espagne pour quelques négociations difficiles (2). Gui restait seul; le pape le recommanda de nouveau aux prélats et aux seigneurs du Midi, les priant de lui prêter secours en toute occasion. Aux prélats il ordonne de se servir des armes spirituelles contre les hérétiques, et aux seigneurs il enjoint de confisquer leurs biens, de les chasser de leurs terres et de séparer ainsi la paille du bon grain (3).

La distinction des deux puissances et les fonctions de chacune ne pouvaient être plus nettement dessinées. Les prélats devaient se servir des armes spirituelles pour retrancher les hérétiques de la société chrétienne, et aux seigneurs était réservée l'œuvre matérielle de séparer la paille du bon grain, en con-

(1) *Ep.* XCIV, l. I. — (2) *Pro arduis Ecclesiæ negotiis.* (*Ep.* CLXV.) — (3) *Ep.* CLXV, l. I.

Digitized by Google

fisquant leurs biens et les chassant des terres où ils avaient été condamnés (1).

Ces nouvelles recommandations ne paraissent pas avoir produit d'autre effet que celui de déterminer la démission d'Othon évêque de Carcassonne. Le pape, qui le savait trop faible pour lutter avec avantage dans un diocèse rempli d'hérétiques, ne se fit pas prier pour l'accepter et recommanda au chapitre la plus scrupuleuse attention dans le choix de son successeur. Bérenger, propre neveu de l'évêque, fut élu et il parut, par le zèle qu'il déploya contre les hérétiques, que ni la chair ni le sang n'avaient influencé son élection. Mais tel était l'ascendant des hérétiques à Carcassonne qu'il ne put y rester; l'énergie de sa conduite ne servit qu'à l'en faire expulser (2). Au reste, il en était de même dans toutes les localités de ce vaste territoire.

Le zèle, la science, la vertu, la plus grande autorité, celle de légat du Saint-Siége, tout devait échouer devant l'aveuglement des peuples, l'endurcissement des grands, et aussi, nous devons le dire, l'indifférence de la plupart des évêques. Rainier, à son retour d'Espagne, avait été revêtu du titre de légat *a latere* pour le midi de la France, avec les pouvoirs les plus étendus sur les quatre métropoles d'Embrun, d'Aix, d'Arles et de Narbonne. Il devait porter la réforme dans les églises et les monastères, destituer, condamner, absoudre selon qu'il le jugerait nécessaire, obliger ceux qui se seraient laissé séduire par l'erreur à rentrer dans l'Église et excommunier les coutumaces. Ses pouvoirs avaient été notifiés aux quatre métropolitains et à leurs suffragants par le pape lui-même, avec ordre de recevoir les décisions du légat comme venant de lui-même (3), et néanmoins tout cela ne lui servit de rien. Aussi impuissant comme légat qu'il l'avait été n'étant que simple commissaire, il succomba à la peine et tomba

(1) *Ep.* CLXV, l. I. — (2) Petr. Vallissern., c. XVI. — (3) *Ep.* CXXII, CXXIII, l. II.

Digitized by Google

malade de fatigue ou de dégoût. Aussitôt le pape lui adjoignit Pierre de Castelnau, religieux cistercien de l'abbaye de Fontfroide au diocèse de Narbonne.

Castelnau était un homme de grand caractère, choisi de Dieu pour arroser de son sang cette terre ingrate; mais il n'eut pas d'abord plus de succès que Rainier et Gui, qui se retirèrent après deux ans d'infructueux travaux, lui laissant le mérite de tenir seul tête à l'ennemi. Le fardeau était au-dessus de ses forces, et lui-même réclamait du pape le concours d'un homme qui, plus élevé en dignité, obtiendrait peut-être plus de considération. Le pape le comprit, et nomma chef de cette légation Jean de Saint-Paul, cardinal du titre de Sainte-Prisque. Rien ne fut épargné du côté du pape pour lui faciliter l'accomplissement de sa mission. Le comte de Montpellier était demeuré fidèle; Innocent le pria d'aider le légat de tout son pouvoir, afin, dit-il, que ceux que la crainte de Dieu et le glaive spirituel ne peuvent ramener à la vérité, soient du moins réprimés par le glaive matériel et par la confiscation des biens, mesures qu'ils appréhendaient davantage (1).

Le légat arriva à Montpellier au mois de novembre 1200, et se concerta aussitôt avec Pierre de Castelnau. Pendant trois ans les deux hommes de Dieu arrosèrent de leurs sueurs le champ confié à leur zèle. Tout fut inutile; plus on s'appliquait à extirper le mal, plus il semblait croître et se fortifier. Les seigneurs, les nobles, les magistrats, couraient aux assemblées des hérétiques, prenaient part à leurs cérémonies, et, ne connaissant plus de respect que pour ces faux docteurs, se prosternaient devant eux comme pour les adorer. Qu'attendre d'un pareil fanatisme? Le cardinal en conçut à la fin un tel dégoût que, renonçant à sa mission, il reprit le chemin de Rome (2). Pierre de Castelnau demeura seul encore une fois. Il était découragé, mais ferme encore et résolu à continuer la

(1) *Hist. du Languedoc*, l. XXI, c. VI. — (2) *Ibid.*

Digitized by Google

lutte. Cette énergie plaisait au pape, qui, probablement sur ses indications, lui adjoignit Raoul, autre religieux du même ordre et de la même maison que lui. Raoul, qualifié maître parce qu'il était docteur en théologie, vint unir courageusement ses efforts à ceux du glorieux athlète, qui aima mieux tomber sous le fer de l'ennemi que de reculer devant lui, et tous deux prirent l'énergique résolution d'aller l'attaquer au cœur même de sa puissance.

A cette époque, la ville de Toulouse était bien en effet le centre de l'hérésie et le foyer d'où la contagion se répandait dans toutes les contrées du Midi. Ce fut donc à Toulouse qu'ils se rendirent au mois de décembre 1203. Leur peine fut extrême pour se faire écouter (1) ; mais enfin on put croire que Dieu allait mettre un terme aux épreuves imposées à leurs travaux. Peu à peu ils parvinrent à déterminer les habitants à expulser les hérétiques de la ville, et obtinrent des consuls et des principaux bourgeois le serment de rester fidèlement attachés à l'Église. Mais on vit bientôt qu'on ne pouvait guère compter sur un serment arraché à la crainte de l'excommunication, et prêté par des hérétiques auxquels le parjure ne coûtait rien. Aussitôt que les légats se furent éloignés, les Toulousains retournèrent aux assemblées nocturnes des hérétiques (2). De Toulouse les légats se rendirent à Carcassonne, où les circonstances parurent d'abord plus favorables au succès de leur mission. On était au mois de février 1204. Le roi d'Aragon, qui se trouvait dans cette ville, voulait, disait-il, savoir en quoi consistait l'hérésie des vaudois. L'évêque et les légats ouvrirent donc avec eux, à sa demande, une conférence. Par les textes mêmes de l'Écriture et les décrets de l'Église romaine il leur fut aisé de convaincre d'erreur ces ignorants sectaires. Aussi le roi, ayant entendu les raisons exposées de part et d'autre, ne douta-t-il plus qu'ils ne fussent hérétiques. Mais on prit goût aux conférences, et, sur la demande du

(1) Petr. Vallissern. — (2) *Hist. du Langued.*, l. XXI, c. IX

Digitized by Google

viguier du vicomte, on en ouvrit une autre avec d'autres hérétiques, qui consentirent à y prendre part. Cette fois, c'étaient des manichéens, parmi lesquels était un prétendu évêque, Bernard de Simorre. Pour garantir cette conférence de toute accusation de partialité, treize fauteurs d'hérésie et autant de catholiques furent choisis comme assesseurs et arbitres. Le prétendu évêque et plusieurs autres chefs furent interrogés. On leur demanda s'ils croyaient un seul Dieu créateur de toutes choses, auteur du Nouveau et de l'Ancien Testament. Après bien des subterfuges, ils répondirent qu'ils reconnaissaient trois dieux et même un plus grand nombre, dont l'un, le mauvais, auteur de la loi de Moïse, a créé toutes les choses visibles. Ils déclarèrent en outre que Jésus-Christ n'était qu'un pur homme, que les sacrements n'avaient aucune efficacité, et que la résurrection future n'était qu'une fable. Les convaincre d'hérésie même par l'autorité du Nouveau Testament, le seul qu'ils reconnaissaient, était chose aisée à faire; le plus difficile dans l'état des esprits et du pays était de les réprimer et de les punir. Les légats les déclarèrent donc, le jour suivant, hérétiques en présence de l'évêque de Carcassonne et des autres assistants. La note d'hérésie qui leur fut infligée, emportait le bannissement et la confiscation de leurs biens; mais rien ne fait présumer que ces peines aient été appliquées, et tout porte à croire au contraire que l'autorité séculière les laissa en repos : car Raymond Roger, vicomte de Carcassonne et de Béziers, passait pour un de leurs protecteurs (1).

Les légats continuèrent leur course apostolique sans obtenir plus de succès. Il est vrai qu'ils ne rencontraient pas toujours toutes les sympathies désirables, même dans le clergé. A Narbonne ils eurent une vive querelle avec l'archevêque Béranger II. Il s'agissait pour lui de prêter entre leurs mains un serment, probablement celui de bannir les hérétiques après leur condamnation. Son genre de vie, que nous

(1) *Hist. du Langued.*, l. XXI, c. II.

Digitized by Google

ferons bientôt connaître, répugnait sans aucun doute à cette mesure, et, sous prétexte que le pouvoir des légats empiétait sur le sien, il refusait le serment qu'ils exigeaient de lui. Suspendu de ses fonctions pour ce motif, l'archevêque voulut passer outre, et se prépara même à donner la consécration épiscopale à Guillaume évêque élu de Maguelonne; déjà il avait invité plusieurs évêques à la cérémonie, lorsque les légats leur défendirent de s'assembler avant que l'archevêque eût prêté le serment exigé. Béranger en appela alors au Saint-Siége; les légats écrivirent de leur côté, l'accusant d'avarice et de négligence dans l'accomplissement de ses devoirs (1). Ils avaient en effet à se plaindre gravement de lui. Depuis treize ans il n'avait visité ni son diocèce ni sa province, qui fourmillaient d'hérétiques. Sa résidence habituelle était en Espagne, dans l'abbaye de Mont-Aragon, de l'évêché de Lérida, d'où il avait été transferé. Bien vivre et amasser des trésors était son unique occupation (2). Quant aux hérétiques, il ne s'en inquiétait guère, et, même sous l'influence de la frayeur qu'ils lui inspiraient et pour en acheter la tranquillité, il disposa d'un de ses châteaux pour donner retraite à Nicol, fameux chef des aragonais qui désolaient le pays par leurs brigandages, quoique ce chef eût été excommunié par son prédécesseur (3).

Destitués ainsi de tout appui de la part de ceux qui auraient dû s'unir à eux pour le triomphe de la vérité, évités ou repoussés par les hérétiques, les légats ne pouvaient plus nourrir aucun espoir de réussir, et l'avenir devait leur paraître bien sombre. On n'en est que trop convaincu en lisant ce que Castelnau écrivait à Innocent III. « Saint-père, dit-il, les missions ne sont plus suffisantes pour arrêter le mal, les vases sacrés et les saints livres subissent ici d'atroces profanations, les hérétiques baptisent publiquement à la manière des manichéens et prêchent sans honte et sans

(1) *Ep.* LXVIII, l. X. — (2) *Ibid.* — (3) *Hist. du Langued.*, l. XXI, c. XII.

Digitized by Google

crainte leurs damnables erreurs. Raymond de Rabastens, évêque de Toulouse et successeur du pieux Fulcran, est un homme avide et turbulent, qui ne peut vivre en paix avec ses diocésains. Depuis trois ans qu'il est l'oint du Seigneur, il soutient une guerre acharnée contre un gentilhomme son vassal, au lieu de tourner ses armes contre l'hérésie, aux progrès de laquelle il ne fait pas attention. Il est en outre devenu infâme par le trafic des choses de l'Église. L'archevêque de Narbonne et l'évêque de Béziers, effrayés de la tempête grondant dans leurs diocèses, abandonnent leurs ouailles ou refusent de faire acte de juridiction contre les sectaires. A parler vrai, les désordres des ecclésiastiques sont si criants, qu'il est impossible de regarder ces indignes ministres autrement que comme des loups dans le bercail de Jésus-Christ. Les seigneurs de Toulouse et de Béziers nous ont dénié leur concours. Ils sont tous deux protecteurs apparents ou secrets des hérétiques. Il n'y a plus que les menaces de Philippe Auguste qui puissent les contenir dans le devoir (1). »

Néanmoins, dans ce désolant exposé d'une situation presque désespérée, Innocent ne voulut voir qu'une raison de se roidir encore plus contre le mal et de déployer une plus grande vigueur. Loin donc de renoncer à la mission, il la fortifia en lui adjoignant un homme d'une haute considération, d'un grand caractère et d'un rare mérite, Arnaud, surnommé Almaric, abbé de Cîteaux. C'était un homme de fer, que nous allons voir jouer un grand rôle dans l'affaire des albigeois. Avant d'être élu abbé général de l'ordre de Cîteaux, il avait été pendant trois ans abbé de Grand-Selve, au diocèse de Toulouse, et connaissait par conséquent le pays. Les hérétiques, leur ruse, leur audace, leurs alliances, tout lui avait passé sous les yeux, et cette connaissance approfondie faisait qu'il les avait en horreur, les regardant avec raison comme les ennemis de la religion et de la société. Le pape lui conféra, ainsi

(1) *Hist. du Languedoc*, l. XXI, c. XII.

Digitized by Google

qu'aux deux autres, le titre de légat, avec ces pouvoirs illimités que Grégore VII avait coutume de donner lorsque l'Église se trouvait en danger. « Afin, dit-il à tous les trois, que vous puissiez remplir plus librement les fonctions de la légation dont nous vous chargeons, ou plutôt dont Dieu vous charge lui-même, nous vous donnons un pouvoir plein et entier dans les provinces d'Aix, d'Arles et de Narbonne et dans les diocèses voisins, qui peuvent être infectés d'hérésie; nous vous donnons le pouvoir d'y détruire, d'y arracher, d'y planter tout ce qui sera nécessaire, et d'y punir les contradictions (1). »

Mais le pape, en même temps qu'il montrait tant de persévérance, était trop clairvoyant pour ne pas remarquer que renforcer le personnel de sa légation et amplifier ses pouvoirs, devenait un moyen de jour en jour plus impuissant. Il prit donc un parti décisif et fit appel aux armes de Philippe Auguste, non pour faire punir les hérétiques par le fer et les flammes, mais pour en obtenir appui et protection en faveur des missionnaires. Il espérait surtout que le roi saurait contraindre les seigneurs à chasser les hérétiques de leurs terres, et à confisquer leurs biens; ou qu'il les punirait eux-mêmes, s'ils refusaient de retirer aux hérétiques leur protection. Ce concours, Innocent l'invoquait en vertu de l'union qui doit exister entre le sacerdoce et l'empire, et de l'obligation où était chaque souverain de défendre la foi catholique, lorsque l'Église n'y suffisait plus (2).

« Le Seigneur, dit le pape au roi, a établi la dignité de pontife et celle de roi pour la conservation de son Église : la première pour nourrir ses enfants, la seconde pour les défendre;

(1) *Ep.* LXXII, l. VII.

(2) Un récent écrivain dit à cette occasion : « L'Eglise et l'Etat étaient confondus. La papauté, même dans l'ordre politique, dominait tous les royaumes, qui n'étaient que des provinces de l'Eglise ou empire catholique. »(*Hist. de l'Egl. de France*, t. V, p. 420.) L'Eglise et l'Etat étaient unis et non confondus, l'Eglise aidait l'Etat, et les souverains venaient au secours de l'Eglise. Mais jamais les papes n'ont songé à faire de tous les royaumes un empire catholique ou universel dans l'ordre politique, jamais aucun d'entre eux n'a conçu une pareille pensée.

Digitized by Google

celle-là pour instruire les âmes dociles, et celle-ci pour dompter les âmes rebelles. Le pontife doit prier pour ses plus cruels ennemis, et le roi doit user de l'épée pour les punir. Si ces deux puissances sont créées pour se servir de mutuel complément, il faut donc que le bras séculier châtie ceux que les lois de l'Église ne peuvent faire rentrer dans le devoir. Ce n'est point en vain qu'un grand prince porte le glaive : Dieu le lui a donné pour le service de la foi. Sur l'appel du pontife, il doit accourir partout où la foi est menacée. Contraignez, en vertu du pouvoir que vous avez reçu d'en haut, les comtes et les barons à confisquer les biens des hérétiques, et usez d'une semblable peine envers ceux de ces seigneurs qui refuseront de les expulser de leurs terres (1). »

Innocent III, pour déterminer le roi, lui promettait ainsi qu'à tous ceux qui marcheraient sous sa bannière, les mêmes grâces qu'aux croisés pour la terre sainte, et, de crainte de n'être pas écouté, il écrivit également à l'archevêque de Sens et à ses suffragants. Ces prélats devaient appuyer ses démarches auprès du roi, lui représenter le danger que courait la foi si grandement menacée, et, en cas où il ne pourrait prendre sa défense en personne, l'engager à envoyer sur les lieux soit son propre fils, soit quelque homme de guerre habile et dévoué (2).

En attendant l'effet de ces lettres, le pape s'appliqua avec une grande ardeur à la réforme du clergé de ces contrées, dont les déréglements et l'ignorance étaient pour beaucoup dans les progrès de l'hérésie. Innocent recommandait donc à ses légats, tout en évitant ce qui dans leurs paroles ou leurs actes pouvait donner prise aux hérétiques (3), de veiller incessamment sur les bénéfices vacants, d'y pourvoir sans prendre l'avis des patrons, et de destituer, quoique avec prudence, tout ecclésiastique indigne ou incapable. Il allait jus-

(1) *Ep.* LXXIX, l. VII. — (2) Rainald, an. 1204, n. 64. — (3) Manrique, *Hist. Cisterc.*, v, 176. - *Ep.* LXXVI, LXXIX, l. VII.

Digitized by Google

qu'à leur dire de ne pas ménager même les archevêques ni les évêques, s'ils rencontraient chez eux cette hostilité ou cette inertie dont on se plaignait généralement (1). On ne sera donc pas surpris de voir les légats aux prises d'abord avec l'archevêque de Narbonne, contre lequel de nouvelles plaintes avaient été portées à Rome. D'après les ordres même du pape, les légats devaient se transporter sur les lieux, examiner tous les griefs et déposer l'archevêque, s'ils les trouvaient fondés. L'archevêque, se plaignant hautement des mauvais procédés des légats et surtout de la dureté de l'abbé de Cîteaux, esquiva le coup qui le menaçait par un appel au Saint-Siége (2).

Les légats suspendirent donc leur procédure ; peut-être espéraient-ils que le péril où il se voyait, inspirerait à ce prélat plus de soumission à leurs ordres et surtout plus de courage. Aussi l'invitèrent-ils à se joindre à eux pour obtenir du comte de Toulouse qu'il chassât les hérétiques de la province. Ils ne reçurent pour réponse qu'un refus formel. Des indices certains leur disaient que si l'archevêque de Narbonne témoignait tant de hardiesse, c'est qu'il se sentait soutenu secrètement par les autres évêques, qui, généralement jaloux des pouvoirs donnés aux légats, étaient plus disposés à entraver leur mission qu'à la seconder. Découragés par cette sourde opposition, Pierre de Castelnau et l'abbé Arnaud demandèrent la permission de se retirer dans leur monastère. Que pouvaient-ils attendre désormais de leurs travaux, dépourvus de l'appui sur lequel ils devaient le plus compter? Mais le pape refusa de consentir à leur retraite. En ce moment même, il insistait auprès de Philippe Auguste pour obtenir qu'il vînt appuyer de sa présence et de son autorité l'abbé de Cîteaux et ses collègues. Son but était de faire sortir de gré ou de force les hérétiques de ces contrées, qu'ils avaient corrompues. Le pape espérait que l'intervention armée du roi déter-

(1) Rainald., an. 1204, n. 65. — (2) *Hist. du Langued.*, l. XXI, c. XIV.

Digitized by Google

minerait les seigneurs à expulser les hérétiques de leurs domaines, et il poussait le roi à les y contraindre en confisquant les biens de ceux qui paraîtraient favoriser les hérétiques (1).

Tant de fermeté et de suite dans le pontife releva le courage de ses envoyés. En même temps le pape adressait de vifs reproches à l'archevêque de Narbonne sur sa négligence et son mauvais vouloir. On ne dit pas qu'il en ait tiré justice autrement ; mais Guillaume de Roquesel, évêque de Béziers, fut moins heureux que lui. Invité par les légats à les accompagner et à les appuyer auprès du comte de Toulouse, Roquesel leur répondit par un refus. Il fit plus, car il leur dénia tout appui dans sa ville épiscopale. Les consuls de Béziers étaient manifestement fauteurs de l'hérésie ; l'évêque, soit connivence, soit crainte de se compromettre, refusa même de les engager à abjurer l'hérésie. Indignés de ces lâchetés, les légats n'eurent plus de ménagements : ils le suspendirent de ses fonctions avec prohibition faite à son clergé de lui obéir. Le pape confirma cette sentence, et Dieu lui-même parut l'avoir approuvée : car le prélat rebelle périt bientôt après, victime de la trahison de ses partisans (2).

Les légats se sentaient toujours impuissants sans l'appui du comte de Toulouse, et tentèrent de nouveau de l'amener à eux. Au mois de mai 1205, ils vinrent le trouver et parvinrent à en obtenir la promesse de débarrasser le pays des routiers et autres hérétiques qui l'infestaient. Sans trop compter sur sa parole, qu'en effet il ne tint pas, ils recoururent à un remède plus efficace en travaillant à déposer l'évêque même de Toulouse, Raymond de Rabastens. Les preuves de sa négligence dans l'accomplissement de ses devoirs étaient nombreuses et flagrantes, et, chose plus grave encore, on l'accusait d'avoir acheté sa dignité à prix d'argent. Cette accusation n'était que trop fondée ; l'évêque et le prévôt de la cathédrale,

(1) *Ep.* CCI, CCXLIII, l. VII. — *Hist. du Langued.*, l. XXI, c. XV. — (2) *Hist. du Langued.*, l. XXI, c. XVI.

Digitized by Google

qui avait le plus contribué à son élévation, furent déposés tous deux pour crime de simonie. Cet acte de justice souleva de graves discussions dans le chapitre; mais enfin le pape fut obéi, et les voix se portèrent sur Foulques, abbé du Touronnet, de l'ordre de Citeaux.

Foulques était une preuve vivante de la puissance et de la bonté de Dieu dans la conversion des âmes. Il avait mené dans sa jeunesse la vie joyeuse du troubadour, profession dont on était alors fort épris dans les rangs élevés de la société, et il s'y était fait bien venir auprès de puissantes dames par d'heureux récits et d'agréables poésies. Touché de la grâce, il quitta tout, et, foulant aux pieds les vanités qu'il avait tant courues, il se fit moine dans l'abbaye du Touronnet, où il mena une vie si exemplaire qu'il en devint abbé. On dit que Castelnau, alors malade au lit, apprenant son élection, s'écria : « Soyez en loué, Seigneur, c'est l'homme que nous désirons. » Et en effet, vingt ans d'un épiscopat consacré tout entier à la défense de la foi allaient justifier son élévation à l'épiscopat, et révéler les desseins de Dieu dans cette vocation extraordinaire.

Mais les légats n'en avaient pas fini avec les évêques, dont le pape les chargeait de réveiller le zèle ou de corriger les désordres. Ceux dont l'évêque de Viviers était accusé par son chapitre étaient fort graves. Les légats se transportèrent donc dans cette ville pour y procéder à sa déposition ; une démission volontaire leur épargna cette fâcheuse extrémité. L'archevêque de Narbonne n'avait point changé. Dans un récent voyage à Rome il avait obtenu du pape sa réconciliation, sur sa promesse de se corriger ; mais il n'en avait rien fait. Le pape, dans son juste mécontentement, ordonna aux légats, après examen des nouvelles plaintes formulées contre l'archevêque, de procéder à sa déposition, nonobstant tout appel, s'ils les trouvaient fondées (1).

Cette fois encore l'archevêque paraît avoir échappé au coup

(1) *Ep.* LXVIII, lib. X.

Digitized by Google

dont il était menacé : car on ne trouve pas que les ordres du pape aient été exécutés à son égard. Cependant ces réformes nécessaires et justement appliquées n'avançaient en rien l'œuvre de la mission, et rendaient la position des légats de plus en plus difficile. Sept années s'étaient écoulées depuis que Pierre de Castelnau et Arnaud abbé de Cîteaux s'étaient mis à l'œuvre, et rien ne leur réussissait. Loin de se convertir, les hérétiques devenaient chaque jour plus audacieux et plus insolents.

Dans une mission où les périls seuls allaient croissant, le découragement allait l'emporter, et déjà les légats réunis à Montpellier délibéraient sur les moyens de faire goûter au pape leur dessein bien arrêté de se retirer, lorsque, vers le milieu de l'année 1206, Dieu leur envoya un secours inattendu dans la personne de deux hommes qui devaient mener l'entreprise à bonne fin, en lui donnant une meilleure direction. L'un était don Diégo d'Azebez, évêque d'Osma, et l'autre le sous-prieur de sa cathédrale, son compagnon de voyage, qui sous le nom de S. Dominique devait devenir célèbre dans le monde entier. En ce moment tous deux revenaient de Rome, où les avait conduits une négociation importante que le roi de Castille avait confiée à l'évêque d'Osma, et ils passaient par Montpellier pour rentrer en Espagne. L'un et l'autre n'étaient pas étrangers aux travaux des missions : car ils s'étaient employés avec zèle à la conversion des manichéens et des mahométans d'Espagne. Cette conformité de goûts et de vocation, et l'expérience qu'ils avaient dû acquérir, portèrent les légats du pape à consulter l'évêque d'Osma. Le prélat, doué d'un grand sens et d'un zèle vraiment apostolique, conseilla aux légats d'éviter le faste dont ils étaient entourés, d'adopter au contraire le genre de vie des apôtres, d'aller par les bourgs et les villages nu-pieds, n'ayant ni or ni argent, afin d'opposer la vraie pauvreté évangélique à cette pauvreté hypocrite dont se paraient les nouveaux hérétiques pour séduire les simples (1). Ce con-

(1) Labb. *Conc.*, t. XI, p. 32.

Digitized by Google

seil fut pour les missionnaires, dans les circonstances où ils se trouvaient, un trait de lumière. En effet, puisque l'hérésie avait jeté tout le midi de la France dans une corruption qui n'avait d'égale que celle du paganisme, il était évident qu'on ne pourrait en avoir raison qu'en renouvelant les grands exemples de détachement et de pauvreté donnés au monde païen par les apôtres.

Les légats ne doutaient pas que le succès ne dût justifier le conseil de l'évêque d'Osma, et leur vertu était trop grande pour ne pas l'adopter. L'abbé Arnaud témoigna seulement quelque opposition, mais sans insistance, disant que tel n'était pas l'usage des légats du Saint-Siége, et qu'il ne voudrait rien innover; cependant il se déclarait prêt à entrer dans cette voie, pourvu que quelque personne d'autorité y fît le premier pas (1).

L'évêque d'Osma avait donné le conseil, il n'hésita pas à donner l'exemple. Renvoyant donc en Espagne tout son train et toute sa suite, et ne gardant près de lui que son fidèle compagnon Dominique et quelques clercs auxquels s'était communiqué son zèle, il se montra prêt à frayer le passage à ceux qui voudraient le suivre. Sa dignité aussi bien que son zèle le mettaient à la tête de l'entreprise, et la retraite momentanée d'Arnaud, que la tenue du chapitre général de son ordre appelait à Citeaux (2), lui permit d'exercer encore une plus grande influence sur toute la mission. Suivi des deux autres légats, Pierre de Castelnau et le frère Raoul, et trouvant un appui solide dans les hautes vertus qui éclataient déjà dans S. Dominique, l'évêque d'Osma se mit à l'œuvre sans délai. Tous marchant nu-pieds, n'emportant rien avec eux et ne vivant que des aumônes des fidèles, parcouraient les bourgs, les villages, et pénétraient dans les châteaux, refuge ordinaire des prédicateurs hérétiques.

Là on les provoquait à des conférences publiques qui du-

(1) Petr. Vallisern., c. III. — Guill. de Poder., 68. — (2) *Hist. du Languedoc*, l. XXI, c. XXII.

Digitized by Google

raient quelquefois des semaines entières. La plus grande liberté était laissée aux hérétiques pour expliquer, exposer et défendre leurs doctrines. Afin même de les gagner par les témoignages les moins équivoques d'impartialité, dont la vérité n'avait rien à redouter, on prenait dans les deux partis des arbitres chargés d'apprécier la valeur des raisons alléguées de part et d'autre. On alla même plus loin : car aux discussions orales on ajouta la faculté de s'expliquer par écrit, en rédigeant des mémoires sur les matières controversées. S. Dominique, déjà renommé pour son éloquence, ne montra pas un moindre talent dans ces sortes de compositions ; ses écrits comme sa parole furent couronnés de merveilleux succès. Partout où les missionnaires s'arrêtèrent, à Caraman, à Béziers, à Carcassonne, à Verfeil, à Fanjeaux, la vérité triomphait, de l'aveu même de leurs adversaires les plus déclarés.

De ces conférences la plus mémorable est celle qui se tint à Montréal, près de Carcassonne, au printemps de l'année 1207. On y vit ce que l'hérésie est capable de faire plutôt que d'avouer sa défaite. La discussion n'avait pas duré moins de quinze jours, et on avait mis par écrit, comme de coutume, les arguments présentés par les deux partis ; mais telles étaient les préventions de ce peuple contre le ministère des pasteurs, qu'on avait été forcé de s'en remettre au jugement de quatre laïques, deux chevaliers et deux bourgeois, pour savoir lesquels l'emporteraient de ces écrits, ceux des hérétiques ou ceux des défenseurs de la foi. Il fallait que ceux-ci fussent décidément bien supérieurs à leurs adversaires : car les arbitres, qui penchaient secrètement pour les novateurs, ne virent rien de mieux à faire que de supprimer les écrits catholiques. Sous prétexte de les examiner avec plus de soin, ils s'en emparèrent, les livrèrent à leurs protégés, et depuis on n'en entendit plus parler, de sorte que, faute de conclusion, la conférence demeura sans résultat.

Les hérétiques avaient atteint leur but ; mais Dieu lui-

Digitized by Google

même prit sa cause en main, et, par la vertu divine qu'il accorda à un écrit de S. Dominique, confondit leurs ruses. C'était un recueil de passages par lesquels le saint espérait faire impression sur un des partisans de la nouvelle doctrine. Celui-ci les lisant à d'autres la nuit suivante, une voix s'éleva qui conseillait de jeter l'écrit au feu. « Si le cahier brûle, dit-on, ce sera une preuve que notre croyance est véritable. Si le feu l'épargne, il faudra convenir que la véritable foi est celle que prêchent ces gens-là. » Le cahier jeté au feu n'en éprouva aucun dommage. Une seconde, une troisième fois on tenta la même expérience, et toujours avec le même résultat. Mais l'endurcissement des hérétiques fut plus grand que le prodige. Tous ceux qui en avaient été témoins s'étaient engagés à l'ensevelir dans un profond silence; un d'eux se convertit cependant, et le témoignage qu'il rendit au miracle fit une telle impression que cent cinquante conversions vinrent consoler le cœur des missionnaires et relever leur courage (1).

Ainsi le conseil de l'évêque d'Osma produisait ses fruits. Les partisans de l'erreur, tout étonnés de voir ces prédicateurs devenus autant d'apôtres, commençaient à se laisser gagner à la vérité, et Dieu sanctionnait ce nouveau genre de vie par le don des miracles, en l'accordant au plus fervent d'entre eux. Il est vrai de dire que l'évêque d'Osma contribuait aussi à ce changement par son affabilité et la condescendance dont il savait user à propos. Ses heureuses qualités lui gagnaient l'estime et l'affection de tous, même de ceux qui résistaient à sa parole. Il n'en était pas de même de Pierre de Castelnau, qui par son zèle ardent était devenu odieux aux hérétiques, et cette animosité des sectaires contre lui devint si manifeste que, craignant qu'ils ne se portassent à quelque extrémité, ses collègues l'engagèrent à se retirer à Montpellier, où il devait être à couvert de leurs embûches. Lui-même était de

(1) Guill. de Pod. Laur., c. XXIX.

Digitized by Google

cet avis; mais il envisageait le péril avec l'héroïsme d'un homme résolu à le braver, et souvent il leur avait dit : « La cause du Christ ne triomphera dans ces contrées que si quelqu'un de nous verse son sang pour elle; et plût à Dieu que le glaive du persécuteur commençât par verser le mien! (1) »

Ce persécuteur était, dans sa pensée, le comte de Toulouse, qui en effet, à un vif attachement pour les sectaires, joignait beaucoup d'influence sur tous ceux qui les protégeaient. Tout en s'éloignant, Castelnau ne renonçait pas à combattre; et on le voit, dans ce dessein, ménager à Montpellier une réconciliation entre les habitants et le roi d'Aragon, leur suzerain; puis rétablir la paix entre les seigneurs des rives du Rhône qui guerroyaient entre eux, pour les coaliser contre les hérétiques. Mais ce fut en vain qu'il essaya de convertir le comte de Toulouse, et de lui faire abandonner la protection des hérétiques. Quant il eut reconnu l'inutilité de ses efforts, il prononça contre lui la sentence d'excommunication, et envoya son rapport à Rome (2).

Pendant ce temps un grand mouvement s'opérait au centre même de la mission. Elle était encore à Montréal, quand Arnaud, abbé de Cîteaux, la rejoignit suivi de douze abbés de son ordre et de vingt religieux, tous disposés à se dévouer à la défense de la foi, et, s'il le fallait, à mourir pour elle. Parmi eux on remarquait Gui abbé de Vaulx-Cernay, qui s'était distingué dans la dernière croisade, et son neveu Pierre de Vaulx-Cernay, qui écrivit l'histoire de la guerre sanglante dont cette contrée allait devenir le théâtre. De son côté l'évêque d'Osma avait résolu de se consacrer entièrement à cette œuvre, qui devait à ses conseils évangéliques ses premiers succès. Mais il voulut auparavant retourner en Espagne pour mettre ordre à ses affaires, et revenir bientôt en France, affranchi de tout autre souci que celui de la conversion des hé-

(1) Petr. Vallisern., c. LXIV. — (2) *Hist. du Languedoc*, t. III, p. 144. — *Ep.* LXIX, l. X. — Petr. Vallisern., c. III.

Digitized by Google

rétiques. Les légats l'accompagnèrent jusqu'à Pamiers, où les évêques de Toulouse et de Consérans s'étaient rendus avec un grand nombre d'abbés pour le saluer à son passage.

Presque tous les habitants de cette ville appartenaient à la secte des cathares ou des vaudois; on résolut de leur proposer une conférence en présence du comte de Foix, Raymond Roger. Les hérétiques, se croyant sûrs du succès, l'avaient acceptée; mais l'issue fut bien différente de celle qu'ils attendaient. Arnauld de Camprahan, ecclésiastique séculier, choisi pour arbitre quoique partisan de l'hérésie, se déclara pour les prédicateurs catholiques et se réconcilia avec l'Église. Un autre hérétique de distinction, Durand de Huesca, ne se contenta pas d'abjurer l'hérésie, il se fit missionnaire et fonda, sous le nom de *pauvres catholiques*, une congrégation qui ne cessa d'être féconde en bonnes œuvres dans ces contrées, jusqu'au moment où elle se réunit au grand ordre qu'allait bientôt établir S. Dominique. De si grands exemples remuèrent profondément toute la ville, et de nombreuses conversions ne tardèrent pas à s'y déclarer. Ce fut la dernière victoire de l'évêque d'Osma. Dieu l'appela à lui peu après son arrivée en Espagne.

Ce zélé prélat, en quittant la France, y avait laissé S. Dominique, animé de son esprit et de son zèle. Pendant dix ans, suivi de quelques compagnons qui s'étaient attachés à sa personne, Dominique, avec une constance inébranlable, parcourut nos provinces du Midi en combattant l'hérésie par sa parole, par ses écrits, par l'exemple de la vie la plus mortifiée et la plus sainte, par ses prières ferventes, et souvent aussi par ses miracles. Il avait été bientôt seul à lutter contre l'erreur : car Raoul, un des légats, était mort; Pierre de Castelnau avait dû s'éloigner; Arnaud abbé de Citeaux était souvent distrait du ministère que le pape lui avait confié par les affaires multipliées du grand ordre dont il était l'âme; et les religieux venus à sa suite étaient retournés dans leurs couvents, rebutés par la stérilité de leurs travaux. Dominique, seul avec

Digitized by Google

quelques compagnons qui s'étaient attachés à ses pas, continua sa mission, secondée seulement par Durand de Huesca et les nouveaux convertis qu'il avait réunis en communauté dans le but de mener en commun une vie pauvre et de défendre la foi contre les hérétiques. Cette congrégation, approuvée avec empressement par le souverain pontife, ne tarda pas à porter ses fruits. Quelques personnes riches étant venues se joindre aux premiers disciples de Durand de Huesca, on vit dans ce pays, désolé par l'hérésie, renaître tout à coup toutes les merveilles de la charité catholique. On construisit des hôpitaux pour les pauvres, les malades, les orphelins et même pour les femmes en couche. On érigea aussi plusieurs maisons d'éducation pour les garçons et pour les filles, afin de mettre la jeunesse à l'abri de tout contact hérétique. La plus célèbre de ces maisons fut fondée à Prouille par S. Dominique pour les jeunes personnes catholiques, et devint bientôt un monastère considérable (1). Cependant la communauté de Huesca n'eut pas un long avenir : elle se fondit dans les deux ordres des dominicains et des franciscains, qui s'établirent bientôt après (2).

Le pape, de son côté, ne perdait pas de vue l'œuvre confiée à Pierre de Castelnau et à ses collègues. Informé des motifs que son légat avait eus d'excommunier le comte de Toulouse, Innocent écrivit à ce prince en termes bien propres à le frapper d'une terreur salutaire. Il commence par lui reprocher avec une grande véhémence, et, il faut l'avouer, en termes parfois bien durs, son obstination, son orgueil, sa désobéissance à l'égard du Saint-Siége, sa protection accordée aux hérétiques, ses injustices commises envers les Églises, ses violences exercées contre l'évêque de Carpentras chassé de son siége, les ravages faits dans le Midi, et la profanation universelle et sans pudeur des jours de fêtes et du dimanche.

(1) *Hist. du Languedoc*, t. III. — (2) V. *Ep.* CXCVI, CXCVII, l. XI; XVII, LXVII, LXIX, l. XII; LXIII, LXXVII, LXXVIII, XCIV, l. XIII; LXXXII, XC, XCIV, l. XV.

Digitized by Google

Cependant le pape lui laisse encore ouverte la porte du repentir. « Nous vous exhortons, et au besoin vous ordonnons, dit-il, d'offrir une digne satisfaction, de manière à mériter l'absolution de tant de crimes. Si vous n'en faites rien, nous vous ôterons les domaines que vous tenez de l'Église romaine, comme vous le savez. De plus, nous ordonnerons à tous les princes vos voisins de prendre les armes contre vous, comme contre un persécuteur de l'Église, et d'occuper vos domaines, afin qu'ils ne soient pas plus longtemps souillés par l'hérésie sous votre domination (1). »

Cette lettre produisit un heureux effet ; malheureusement il ne fut que passager. Intimidé tout à la fois par le langage menacant du souverain pontife et par la coalition des seigneurs que Pierre de Castelnau était parvenu à organiser, le comte signa la paix, répara diverses injustices et obtint d'être relevé de son excommunication (2). Mais sa soumission n'était qu'apparente : car il continua de protéger les hérétiques comme auparavant.

Innocent III en fut bientôt prévenu, et, pour arriver enfin à une solution, il se décida de nouveau à solliciter le concours de l'*illustre roi des Français*, comme il appelait Philippe Auguste. Le pape, dans sa lettre au roi, commence par une vive peinture de l'hérésie et de ses monstrueux effets, et rappelle ses longs et inutiles efforts pour en arrêter les progrès : car, ainsi qu'il le dit, les hérétiques ne se laissent plus toucher ni par la raison, ni par les menaces, ni par la douceur. Il supplie donc le roi de ceindre l'épée en sa qualité de prince catholique, de venger l'injure faite à Jésus-Christ, de balayer cette ordure funeste, de couper les rejetons qui n'ont produit que du verjus au lieu de raisin, enfin de punir par la confiscation des biens ceux qui méprisent les censures ecclésiastiques. Les partisans de l'hérésie, lui dit-il, ne pourront être ramenés à la connaissance de la vérité que par la vertu

(1) *Ep.* LXIX, l. X. — (2) *Hist. du Languedoc*, l. XXI, c. XXXV.

Digitized by Google

de sa puissance au milieu des afflictions de la guerre. Puis il ajoute : « Si Dieu vous a assisté dans le danger, s'il vous a accordé les bienfaits de la paix, c'est pour vous opposer avec d'autant plus d'énergie aux ennemis de l'Église, qui sont aussi ceux de votre royaume. » En terminant il met sous la protection de S. Pierre le royaume de France et les biens de ses habitants, et promet au roi et à tous ceux qui l'aideront les mêmes indulgences que gagnaient les croisés allant en terre sainte. Il écrivit dans les mêmes termes aux comtes, barons, chevaliers et fidèles du royaume de France (1).

Tandis que le souverain pontife s'efforçait d'exciter le zèle du roi de France, Pierre de Castelnau, indigné de la conduite du comte de Toulouse et de la mauvaise foi avec laquelle il avait rompu ses engagements, se rendit auprès de lui, lui reprocha vivement son parjure, sa protection constante accordée aux hérétiques, et l'exclut encore une fois de la communion de l'Église. Raymond, effrayé, demanda à conférer avec tous les légats dans son château de Saint-Gilles, non loin du Rhône. L'abbé de Cîteaux seul survivant s'y rendit avec Pierre de Castelnau, sur la promesse du comte de se soumettre à leur décision. Mais dès les premières paroles les légats virent bien que telle n'était pas sa pensée. Ce qu'il voulait était d'obtenir l'absolution, et cette conférence dans son château même n'était qu'un piége qu'il leur avait tendu, espérant que, soit par crainte soit par complaisance, ils finiraient par lui céder. Quand il les vit inébranlables et prêts à se retirer, il leur interdit de quitter Saint-Gilles, leur déclarant dans sa colère qu'il les ferait mettre à mort s'ils essayaient d'en sortir. De telles menaces n'étaient pas faites pour arrêter des hommes qui depuis longtemps avaient fait le sacrifice de leur vie. Cependant, comme ils s'éloignaient sans défense, les bourgeois de Saint-Gilles, qui connaissaient sans doute leur seigneur, fournirent aux légats une escorte

(1) *Ep.* CXLIX, l. X.

Digitized by Google

qui les accompagna jusqu'aux bords du Rhône, qu'ils devaient traverser. Le lendemain 14 janvier 1208, ils se séparèrent après avoir célébré la messe à leur ordinaire. Mais Pierre de Castelnau ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était suivi par deux hommes qui depuis la veille ne le quittaient plus. Et en effet l'un d'eux, se jetant sur lui, le perça d'un coup de lance qui l'atteignit au bas des côtes. Le coup était mortel; le blessé le sentit, et, fidèle aux sentiments de toute sa vie, on l'entendit s'écrier à plusieurs reprises : « Seigneur, pardonnez-lui, comme je lui pardonne. » Puis, moins occupé de sa blessure que des derniers devoirs qu'il avait à remplir envers sa mission, il dit quelques mots pour y pourvoir, ajouta quelques prières et rendit son âme à Dieu (1).

Le comte de Toulouse avait parlé trop haut et l'effet avait suivi de trop près ses menaces, pour qu'il ne fût pas regardé comme l'instigateur du crime qui venait d'être commis. On en fut encore plus persuadé quand on sut que l'assassin appartenait à la maison du comte et y était retourné, après avoir rempli son détestable office, pour en recevoir le prix. Tel était le bruit public, comme nous le voyons par une lettre du pape (2). Cependant le comte repoussa toujours toute accusation de complicité, comme nous avons vu Henri II se défendre du meurtre de Thomas Becket. L'un et l'autre, accusés par l'opinion publique, n'ont jamais été convaincus juridiquement, et leur culpabilité est restée le secret de Dieu (3).

La mort de Castelnau excita une grande irritation dans toute l'Europe chrétienne, et devint la cause de tous les maux qui fondirent sur les albigeois. Innocent en fit éclater sa douleur par les plaintes les plus touchantes. La lettre qu'il

(1) *Ep.* XXVI, l. XI. — Petr. Vallisern., c. III. — (2) *Ep.* XXVI, lib. XI.

(3) Innocent III qualifie P. de Castelnau de martyr (*Ep.* XXVI, lib. XI), et Innocent IV l'a déclaré tel. (*Gall. Christ.* VI, 204.) Son tombeau, élevé dans l'église de l'abbaye de Saint-Gilles, devint l'objet de la vénération publique. En 1662, les protestants, se chargeant de la vengeance de ceux qu'ils prétendaient être leurs devanciers, détruisirent son tombeau et brûlèrent ses ossements. (*Ibid.*, VI, 491.)

Digitized by Google

écrivit en cette occasion, était adressée aux seigneurs, aux gentilshommes et à tout ce qu'il y avait de noblesse bien disposée dans les provinces de Narbonne, d'Arles, d'Embrun, d'Aix et de Vienne. « Nous apprenons, dit-il, une chose dont nous frémissons, et que l'on doit mettre au nombre des calamités qui intéressent le corps entier de l'Église. » Et afin qu'on ne le taxât pas d'exagération, le pape faisait ressortir l'énormité du crime par le contraste frappant des vertus et des talents de la victime avec le débordement et les perfidies de son meurtrier. Puis il s'appliquait à remuer les âmes par le tableau touchant de toutes les circonstances de l'attentat, affirmant que ce sang versé pour la foi aurait déjà indubitablement opéré des miracles, s'il n'en avait été empêché par une incrédulité trop semblable à celle des Juifs, qui faisait quelquefois obstacle aux miracles de Jésus-Christ lui-même. « Mais il ne faut pas le méconnaître, dit-il, ce sera néanmoins une intercession puissante pour le salut de ces impies. Un juste devait mourir afin que la nation ne périt pas... Jamais le Dieu sauveur n'est plus près d'être victorieux, que lorsqu'on le croit vaincu dans les siens, et la même vertu qui lui a fait détruire l'empire de la mort est celle qui fait triompher ses serviteurs de leurs ennemis, bien qu'ils aient paru plus faibles qu'eux en succombant sous leurs coups. »

Les douces espérances que le pape concevait de la mort du B. Pierre, et les consolantes idées qu'il s'en formait, ne ralentissaient pas néanmoins sa juste sévérité pour punir les coupables. Il ordonna aux archevêques et évêques des provinces où il écrivait, de dénoncer excommuniés l'assassin du B. Pierre de Castelnau, et ceux qui étaient de connivence avec lui, de mettre en interdit tous les lieux où quelqu'un d'eux se serait réfugié, de réitérer ces censures tous les dimanches et toutes les fêtes, et de les maintenir dans toute leur force, jusqu'à ce que les coupables, après une juste satisfaction, eussent mérité d'être absous par le Saint-Siége.

Ce qu'il y avait dans cette lettre de plus remarquable,

Digitized by Google

ait l'indulgence plénière promise généralement à tous ceux qui par un saint zèle, avec un cœur pénitent et la confession de leurs péchés, prendraient les armes pour venger l'innocence, et pour chasser du pays ces pestes publiques qui en voulaient tout ensemble aux corps et aux âmes.

Le pape, sur les indices de complicité du comte de Toulouse, ordonna aux évêques de le dénoncer publiquement comme excommunié. Ils devaient en conséquence déclarer ses sujets dégagés de tout serment de fidélité, et permettre à tout catholique de poursuivre sa personne, d'envahir ses terres et d'en prendre possession dans le but de les purger de toute contagion d'hérésie : « car, suivant les saints canons, dit-il, on n'est point obligé de garder sa foi à celui qui ne la garde pas à Dieu et qui est séparé de la communion des fidèles (1). » Cependant, malgré sa sévérité, le pape laissait au coupable tout accès au repentir en permettant de le réconcilier, s'il sollicitait son pardon; mais il voulait que les évêques ne le fissent pas sans avoir entre les mains des gages de la sincérité du comte et sans exiger de lui comme première condition qu'il expulsât les hérétiques de ses États (2).

En même temps Innocent déployait une étonnante activité pour tirer du meurtre de Pierre de Castelnau tout ce qu'il en attendait. Arnaud abbé de Cîteaux, ayant appris la mort de Castelnau, s'était empressé de partir pour le Midi, afin de consoler les compagnons du saint martyr. Le pape lui écrivit : « Soyez sans crainte, soyez comme Pierre, et montrez-vous toujours, ainsi qu'il le fit, prêt à perdre la vie pour la cause glorieuse à laquelle vous l'avez vouée. Joignez-vous dans ce but à l'évêque de Consérans. Nous vous enverrons des se-

(1) Nous ne nous arrêterons pas sur une réflexion de Fleury à ce sujet : « Il eût été important, dit-il, de citer plus précisément ces canons qui défendent de garder la foi aux méchants. » L'auteur devait dire : aux excommuniés. (*Hist. ecclés.* l. LXXVI, n. 36.) Ces canons étaient connus de tout le monde. Ils faisaient partie de la législation de l'époque et avaient été renouvelés, comme nous l'avons vu, au troisième concile de Latran. Un excommunié qui persévérait dans sa conduite était privé de ses honneurs et de sa dignité.

(2) *Ep.* XXVI, l. XI.

Digitized by Google

cours (1). » Ces secours, il les attendait du roi de France. « Levez-vous, soldat du Christ, lui écrivait-il, levez-vous, prince chrétien : Que les soupirs de l'Église pénètrent jusqu'à votre cœur! Que le sang du juste crie vers vous! Marchez contre les ennemis de l'Église, en portant le bouclier de la foi. Vous qui avez combattu jusqu'à présent avec gloire pour le monde, combattez pour le Christ attaqué par des hommes pervers, et vous aurez bien plus de gloire. Ne soyez pas sourd aux lamentations de l'Église qui vous crie : *Levez-vous et jugez ma cause*. Ceignez l'épée et rappelez-vous l'union qui doit exister entre le sacerdoce et la royauté, union préconisée par Moïse et Pierre, pères des deux testaments. Ne souffrez pas que l'Église périsse dans ces contrées. Volez à son secours et combattez d'une main puissante ces hérétiques, qui sont pires que les Sarrasins (2). »

A ces paroles véhémentes le pape ajoutait des actes plus propres encore à provoquer une détermination. Il écrivit à la noblesse et au peuple français presque dans les mêmes termes, et de façon à remuer toute la nation déjà profondément émue (3). En même temps il chargea l'archevêque de Tours et les évêques de Paris et de Nevers d'arranger tous les différends qui pouvaient exister entre le roi de France et ses vassaux (4), et désigna deux abbés de l'ordre de Cîteaux pour rétablir la paix entre les rois de France et d'Angleterre, ou du moins pour les amener à conclure une trêve de deux ans. Enfin il fit partir pour la France en qualité de légat le cardinal Gualo, chargé spécialement de déterminer Philippe Auguste à occuper promptement les domaines du comte de Toulouse, et d'accorder les grâces pontificales à ceux qui prendraient part à l'expédition (5).

Il est évident par toutes ces lettres que le pape ne voyait plus d'autres moyens de sauver la foi catholique dans le

(1) *Ep.* XXXII, l. XI. — (2) *Ep.* XXVIII, l. XI. — (3) *Ep.* XXIX, l. XI. — (4) *Ep.* XXXIII, l. XI. — (5) *Ep.* XXX, l. XI. — Nangis *Chron.* in d'Achery *Spicil.*, III, XXII.

Digitized by Google

midi de la France que l'emploi de la force. Convaincu de sa nécessité, il la réclame avec instances; mais il ne faut pas méconnaître ses véritables intentions. Si on lit ses lettres avec attention, si surtout on en pèse tous les termes avec équité, on ne tarde pas à reconnaître que dans son esprit cette force matérielle n'était qu'un moyen secondaire, dont il ne demandait l'emploi que dans le cas où l'action de l'Église serait insuffisante. C'est cette pensée qui préside à toutes les recommandations qu'il ne cesse de faire aux évêques de redoubler de zèle et d'activité, de se livrer à la prédication, de réfuter l'hérésie, de l'attaquer surtout en extirpant les vices, en faisant revivre la vertu et en séparant, par les censures ecclésiastiques, les sectaires des vrais fidèles (1). Lorsque Innocent III réclame le concours de Philippe Auguste et des seigneurs du royaume, sa pensée n'est pas de verser le sang des hérétiques : son seul but est de les expulser du pays et d'envahir les terres des seigneurs qui les protégent. Ce n'est qu'en cas d'une résistance ouverte que l'emploi des armes pourrait devenir légitime. Telles sont les intentions d'Innocent, tels sont ses ordres formels. Malheureusement ces ordres ne furent pas toujours exécutés selon ses désirs.

En voyant le pape déployer autant d'activité, le comte de Toulouse comprit qu'il était menacé sérieusement, et comme il sut que l'abbé de Cîteaux avait convoqué une assemblée à Aubenas dans le Vivarais, il s'y rendit avec le vicomte de Béziers et plusieurs de ses vassaux pour obtenir d'être relevé de son excommunication. Quoi qu'il pût dire, et sur sa foi et sur son innocence au sujet du meurtre de Pierre de Castelnau, l'abbé Arnaud se montra inflexible, et renvoya sa cause par devant le souverain pontife. Raymond, profondément blessé de cette inflexibilité du légat, ne dissimula pas sa colère. Le langage du vicomte de Béziers n'était pas fait pour la calmer. Ce seigneur,

(1) *Ep.* XXVI, l. XI.

Digitized by Google

jeune homme de vingt-quatre ans, disait à Raymond que le meilleur appel à faire était de convoquer la noblesse, de soulever le pays et de s'apprêter à résister ouvertement aux croisés. Mieux inspiré en écoutant les conseils de la prudence, le comte de Toulouse se détermina à envoyer à Rome pour négocier une réconciliation. Ceux qu'il choisit n'étaient cependant guère propres à l'obtenir. C'était Bernond archevêque d'Auch, homme que poursuivait de ses blâmes l'opinion publique; c'était encore Rabastens, évêque déposé de Toulouse. Ils étaient chargés d'offrir au pape la soumission de Raymond, de le justifier au sujet du meurtre de Castelnau et d'obtenir la nomination d'un légat plus traitable. En même temps, pour disposer le pape en sa faveur, il lui fit hommage du comté de Melgueil, dont l'Église réclamait la suzeraineté. Innocent ne se laissa pas surprendre; mais il voulait ôter au comte jusqu'au plus léger prétexte de mécontentement. Il accepta donc sa soumission et lui envoya deux nouveaux légats: Milon, son notaire apostolique, et Théodise, chanoine de Gênes, tous deux distingués par leurs vertus, leur science et leur fermeté de caractère. Ces envoyés étaient autorisés à lever l'excommunication du comte; mais le pape avait fait ses conditions. Les légats ne devaient rien faire sans avoir pris l'avis et reçu les instructions de l'abbé de Cîteaux; avant tout, le comte devait se justifier pleinement au sujet du meurtre de Pierre de Castelnau et livrer sept de ses meilleurs châteaux, en gage de sa fidélité. Alors seulement l'absolution pourrait lui être donnée.

Le pape ne prenait autant de sûretés avec le comte que parce qu'il avait de fortes raisons de s'en défier; et en effet, pendant que Raymond chargeait ses envoyés de donner satisfaction au pape au sujet du comté de Melgueil, lui-même se transportait de sa personne à la cour du roi de France pour gagner Philippe Auguste à son parti. Le roi, sans prendre aucun engagement, lui conseilla simplement de faire acte de soumission envers le pape; ce qui déplut tellement à Ray-

Digitized by Google

mond qu'à l'heure même il se retourna vers l'empereur Othon pour en obtenir le même appui, dans le cas où l'on viendrait à l'attaquer. Cette démarche blessa vivement Philippe Auguste, qui dès lors montra une très-grande froideur pour les intérêts du comte (1).

Tous ces mouvements n'étaient pas faits pour rassurer le pape, et il eût été bien peu clairvoyant si, laissant au principal protecteur des hérétiques le temps de prendre ses précautions, il n'eût pas lui-même pris les siennes. Ce fut au contraire vers ce temps qu'il se mit à presser plus énergiquement les préparatifs de la croisade. Arnaud abbé de Cîteaux était chargé d'en hâter l'organisation, et pour l'assister dans cette tâche difficile deux collègues lui étaient donnés dans sa légation, les évêques de Riez et de Consérans. Tous les évêques de France recevaient ordre d'exhorter les fidèles commis à leurs soins de prendre la croix, et, pour les y déterminer, on leur accordait de grands priviléges. Les personnes et les biens des croisés étaient placés sous la protection du Saint-Siége. Aucun créancier n'avait le droit de leur réclamer des intérêts pendant toute la durée de leur engagement, et les délais pour les payemens étaient prorogés. Enfin le clergé était taxé au dixième de ses revenus pour indemniser les croisés de leurs frais (2). Pour rendre ces mesures encore plus efficaces, le roi de France fut prié de les sanctionner et d'aider les légats par ses secours et ses conseils (3).

Le pape, redoublant d'activité, écrivit à cette époque une multitude de lettres, toutes ayant pour objet de pousser les provinces restées fidèles à se lever en masse contre celles qui ne pouvaient plus être purgées des hérétiques autrement que par l'emploi de la force. Consulté par les légats sur la conduite à tenir envers le comte de Toulouse, dont la conversion paraissait fort suspecte, il alla jusqu'à leur tracer un

(1) *Ep.* CCXXXII, l. XI. — Petr. Vallissern. — Guill. de Poder. Laur., c. XIII. — Dom. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, l. XXI, 42, 44.
(2) *Ep.* CLVII, CLVIII, l. XI. — (3) *Ep.* CLIX, l. XI.

Digitized by Google

plan de campagne autant que l'éloignement, disait-il, lui permettait de le faire. Ce plan a été l'occasion de graves reproches de la part de la critique moderne, qui s'en est emparée pour dénigrer Innocent III et tenter de flétrir son caractère.

L'accusation est assez grave pour que nous n'hésitions pas à reproduire la lettre sujet de ces attaques. « Comme vous nous avez demandé, dit-il à ses légats, de quelle manière les croisés doivent se comporter à l'égard du comte, nous vous conseillons de vous diriger d'après la conduite de l'Apôtre, qui dit : *Comme j'étais artificieux, je vous ai pris par ruse* (1). Ce qui ne signifie autre chose que *prudence*. Ainsi, après avoir délibéré avec les plus sages de l'armée, vous attaquerez isolément ceux qui se sont séparés de l'unité. Vous ne vous en prendrez donc pas d'abord au comte de Toulouse, si vous prévoyez qu'il ne doit pas s'empresser de secourir les autres, et s'il est plus réservé dans sa conduite ; mais, le laissant pour un temps suivant *l'art d'une sage dissimulation*, vous commencerez par faire la guerre aux autres hérétiques, de crainte que, s'ils étaient tous réunis, il fût plus difficile de les vaincre. Par là ces derniers, étant moins secourus par le comte, seront défaits plus aisément, et ce prince, voyant leur défaite, rentrera peut-être en lui-même. S'il persévère dans sa méchanceté, il sera beaucoup plus facile de l'attaquer lorsqu'il se trouvera seul et hors d'état de recevoir aucun secours de la part des autres. Nous vous proposons ces précautions pour plus grande sûreté ; mais comme vous serez sur les lieux, vous agirez suivant les circonstances ainsi que le Ciel vous l'inspirera, et vous vous comporterez dans l'affaire du comte, après en avoir délibéré, comme vous verrez qu'il sera plus utile pour l'honneur de Dieu et l'avantage de l'Église (2). »

Qu'y a-t-il donc dans cette lettre de si répréhensible et de si odieux ? La dissimulation qu'on y recommande n'est-elle

(1) Cum essem astutus, dolo vos cepi. (*1 Cor.* XII, 16.) — (2) *Ep.* CCXXXII, lib. XI.

Digitized by Google

pas la plus légitime et la plus sage, comme la qualifie le pape si justement? n'a-t-elle pas de tout temps été admise dans les guerres les plus loyalement conduites? Il y a plus : cette conduite si modérée était en même temps pleine de bienveillance pour le comte. Quelque opinion que se formât le pape de sa sincérité, en ne le confondant pas avec la tourbe des hérétiques, il est certain qu'il lui laissait tout accès à une réconciliation entière avec l'Église. Le comte lui-même interprétait ainsi la conduite du pontife, et de là le cri de joie qu'il poussa en apprenant la nomination du nouveau légat : « C'est moi qui serai le légat ; il pensera bientôt comme moi, » avait-il dit. Il se trompait cependant, puisque Milon avait reçu ordre de ne rien entreprendre sans l'avis de l'abbé de Cîteaux. Mais enfin, quelles qu'aient été ses réserves ou ses précautions, rien dans les actes et les paroles d'Innocent ne motive les accusations dont on a prétendu charger sa mémoire.

Les deux légats Milon et Théodise, arrivés en France, commencèrent par s'aboucher avec l'abbé de Cîteaux, chef de toute la légation ; puis ils se rendirent à Villeneuve dans le Sénonais, où Philippe Auguste tenait une assemblée de ses principaux vassaux. Ils avaient mission d'obtenir du roi l'approbation des priviléges accordés par le pape aux croisés (1), et surtout de déterminer le roi à se mettre, lui ou son fils, à la tête de l'armée qui allait se former. Le roi s'en défendit, alléguant les attaques qu'il redoutait à la fois de Jean sans Terre et de l'empereur Othon ; mais assez mal disposé envers le comte de Toulouse à cause de ses démarches auprès d'Othon, il ajouta qu'il laissait tous les barons libres de défendre la cause de l'Église. « Levons-nous, s'écrièrent alors les barons, châtions ces Provençaux légers et présomptueux, et faisons cesser les blasphèmes qu'ils font entendre contre le pape. » Assuré de cet important concours, Milon se dirigea

(1) *Ep.* CLIX, l. XI.

Digitized by Google

vers le Midi, et convoqua à Montélimart les évêques désignés par l'abbé de Cîteaux, afin de délibérer sur les mesures à prendre à l'égard du comte de Toulouse. Leur avis unanime fut de citer le comte à Valence, pour lui faire connaître les conditions que le pape avait mises à sa réconciliation. Le comte obéit à la citation et se rendit à l'assemblée, plus résolu que jamais de ne rien garder des promesses qu'on devait exiger de lui, mais en apparence plein de soumission.

La première chose qu'on lui demanda fut la remise de sept châteaux de son marquisat de Provence, et le légat n'omit pas d'exiger des consuls d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Gilles le serment de ne plus lui obéir, s'il venait à manquer à ses engagements. Une seule formalité restait à remplir : c'était l'absolution que le comte devait recevoir solennellement dans l'église de l'abbaye de Saint-Gilles, selon les formes usitées en pareilles circonstances. Ces formes étaient celles de la pénitence publique, à cette époque presque tombée en désuétude. On en avait cependant conservé quelques pratiques pour l'expiation de certaines fautes ouvertement scandaleuses. Le comte de Toulouse dut s'y soumettre, comme il s'était soumis à d'autres exigences qui devaient lui coûter encore plus, tant il avait à cœur de détourner l'orage qui se formait contre lui.

Sous le portique de l'église on avait dressé un autel sur lequel on plaça le Saint-Sacrement et les reliques des saints. On y conduisit le comte de Toulouse nu-pieds et découvert jusqu'à la ceinture. Là, il fit sa confession publique et le serment de réparer ses fautes et de rester fidèle à l'Église. En voici les termes : « Au nom du Seigneur, la douzième année du pontificat du pape Innocent III, le 18 juin, moi Raymond, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, jure sur les saints Évangiles, en présence des saintes reliques, de l'Eucharistie et du bois de la croix, que sur tous les points pour lesquels j'ai été ou je suis excommunié de droit, j'obéirai aux ordres du pape et aux vôtres, maître

Digitized by Google

Milon, secrétaire dudit seigneur pape et légat du Saint-Siége; et que j'accomplirai de bonne foi tout ce qui me sera ordonné sur les chefs dont je suis accusé, savoir : que je n'ai point voulu jurer la paix avec ceux qui la juraient; que je n'ai pas gardé les serments que j'avais faits de chasser les hérétiques, que je les ai au contraire favorisés; que je me suis rendu suspect en matière de foi; que j'ai appelé à mon service des routiers et des mainades; que j'ai violé les quarante jours de sécurité; que j'ai donné aux Juifs des magistratures et autres offices publics; que j'ai envahi les biens du monastère de Saint-Guillaume et de plusieurs autres Églises; que je détiens injustement les églises mêmes, que j'en ai fait des châteaux; que j'ai recueilli et fait recueillir des droits qui ne me sont pas dus; que j'ai chassé l'évêque de Carpentras de son siége; qu'on me soupçonne de la mort de Pierre de Castelnau d'heureuse mémoire, surtout parce que j'ai reçu ses meurtriers auprès de moi; que j'ai usé de violence envers l'évêque de Vaison et son clergé, détruit son palais et les maisons de ses chanoines, enlevé par force le château de Vaison et maltraité des personnes religieuses. Pour tous ces faits et tous autres dont l'on découvrirait que je suis coupable, j'ai juré et je fais jurer de m'en tenir aux engagements que j'ai déjà pris, » etc. Puis suivaient avec quelques autres détails les noms des châteaux que le comte livrait au légat, aussi bien que le genre des peines auxquelles lui-même se condamnait, s'il manquait à sa parole.

Seize barons, vassaux du comte, et les consuls de plusieurs communes, notamment de Montpellier, de Nîmes et d'Avignon, firent des serments analogues (1). Ces formalités étant remplies, le légat donna au comte l'absolution, lui jeta l'étole au cou, et l'introduisit dans l'église en le frappant de verges. La foule était si grande, que, pour sortir de l'église, le comte ne put jamais reprendre le chemin qu'il avait suivi pour

(1) Labb. *Conc.*, t. XI, p. 35.

Digitized by Google

y entrer. On fut obligé de le reconduire par une chapelle souterraine, dans laquelle le B. Pierre de Castelnau avait été récemment inhumé. Cette circonstance toute fortuite fut fort remarquée ; on la regarda généralement comme un hommage que Dieu avait voulu forcer le persécuteur à rendre à sa victime (1).

Cette cérémonie solennelle de réconciliation, à laquelle nous venons de voir l'Église recourir deux fois à cette époque, presque coup sur coup et pour la même cause, n'a pas trouvé grâce devant les historiens modernes, dont elle a provoqué les critiques et les railleries. La vérité est que l'Église ne faisait que maintenir, au moins pour les plus grands crimes, alors commis presque impunément, quelques-unes des prescriptions de la pénitence des premiers siècles, et encore elle réduisait à un seul jour, ou plutôt à une seule cérémonie, une pénitence qui dans l'ancienne discipline durait sept ou vingt années. Cette expiation était sans doute humiliante, mais aux yeux du peuple elle n'avait rien de déshonorant. C'était pour eux simplement la réparation du scandale donné, et celui qui s'y soumettait sortait de cette épreuve complétement purifié, de sorte que la pénitence, qui pour l'Église est comme un second baptême, devenait aussi pour le coupable une véritable réhabilitation, qui faisait oublier sa conduite passée et le rendait à la société. Aussi Henri II, roi d'Angleterre, se l'était-il imposée volontairement pour reconquérir la considération qu'il avait perdue.

Innocent III n'ignorait pas cet effet de la pénitence publique : c'est pourquoi il s'empressa d'adresser au comte de Toulouse ses félicitations : « Nous nous réjouissons dans le Seigneur, lui dit-il, et dans la force de sa grâce, de ce que vous avez rétabli votre réputation si gravement compromise, en vous soumettant à nos ordres et en fournissant à notre cher fils Milon, notre notaire et légat apostolique, les

(1) Rainald., ann. 1208, n. 23. — *Histoire du Languedoc*, l. XXI, ch. XLIX.

Digitized by Google

cautions qu'il vous a demandées. Ainsi, après avoir été un sujet de scandale, vous êtes devenu un modèle à suivre, par le changement merveilleux que le Seigneur a opéré en vous. Comme nous tenons pour certain que cette démarche vous est aussi utile au temporel qu'au spirituel, nous vous exhortons à vous conduire désormais de manière à faire au milieu des fidèles de nouveaux progrès dans la foi catholique, et à vous attirer la protection du Saint-Siége. Car nous désirons votre avancement et votre honneur, et ne voulons en aucune sorte vous imposer un joug injuste et onéreux (1).»

Pendant que Milon négociait avec le comte de Toulouse, l'abbé de Citeaux, l'abbé de Vaulx-Cernay et plusieurs autres prêchaient la croisade en France. Ils y avaient trouvé une extrême facilité : tous avaient horreur de l'hérésie albigeoise. Une armée considérable fut bientôt recrutée; on voyait dans ses rangs, parmi les principaux seigneurs du royaume, le duc de Bourgogne, Pierre de Courtenay comte de Nevers, les comtes de Saint-Pol et de Bar, Simon de Montfort, Enguerrand de Coucy, et un grand nombre de barons et de chevaliers. Le roi qui, tout en s'excusant de se mettre à leur tête, n'avait pas prétendu rester neutre, équipa et entretint à ses frais une troupe de quinze mille hommes. Les archevêques de Bourges, de Sens, de Reims et de Rouen; les évêques de Clermont, d'Autun, de Nevers, de Bayeux, de Lisieux, de Chartres, et plusieurs abbés l'imitèrent et vinrent au rendez-vous avec leurs vassaux. Vers la Saint-Jean de l'année 1209, l'armée catholique se trouva toute réunie à Lyon. Elle comptait plus de cinquante mille hommes (2) prêts à combattre avec cet enthousiasme qui a toujours caractérisé les Français. Malheureusement le zèle de la foi n'était pas le seul motif qui les animait. La plupart étaient mus par l'antipathie, ou plutôt par la haine qui avait toujours existé entre les Provençaux, d'humeur vive et joyeuse, et les habitants du

(1) *Ep.* XC, l. XII. — (2) Petr. Vallissern., c. XVII.— *Chronique*, p. 11.

Digitized by Google

Nord, plus graves et plus sérieux. Le désir de posséder des fiefs dans un climat plus doux avait aussi déterminé un grand nombre de chevaliers à s'enrôler dans l'armée. Beaucoup enfin avaient été ébranlés par la concession que le pape faisait aux croisés contre les albigeois, des grâces accordées au pèlerinage en terre sainte. Cet empressement avait son inconvénient, et l'expédition qui devait, selon l'intention du pape, se diriger uniquement contre les hérétiques, tendait à devenir une véritable guerre de conquête (1).

Mais pour le moment tous paraissaient pleins d'ardeur contre l'hérésie, et le comte de Toulouse courait grand risque d'avoir à supporter leur premier feu, en punition de la protection notoire accordée par lui aux hérétiques. Le plan était de marcher d'abord contre lui ; mais ce prince, aussi rusé qu'opiniâtre, eut l'habileté de le déjouer. Avant de quitter Saint-Gilles, il s'était fait donner la croix par le légat, qui n'avait pu la lui refuser, et il avait prêté entre ses mains un nouveau serment ainsi conçu :

« Moi Raymond, par la grâce de Dieu duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, je jure sur les saints Évangiles que, lorsque les princes croisés arriveront dans mes États, je leur obéirai entièrement, tant pour ce qui regarde leur propre sûreté que dans toutes les autres choses qu'ils jugeront à propos de me commander pour leur utilité et celle de l'armée (2). »

On ne pouvait plus songer à marcher sur Toulouse. Le comte était venu rejoindre l'armée à Valence, protestant auprès des seigneurs français qu'il venait se remettre entre leurs mains, lui, son fils, ses biens, toutes ses ressources, pour qu'ils en usassent à leur volonté. Tant de confiance ne pouvait qu'éveiller l'enthousiasme de tous ces chevaliers. Raymond comptait d'ailleurs parmi eux plus d'un parent : il

(1) Hurter, *Hist. d'Innoc. III*, t. II, p. 372.
(2) Ap. dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, l. XXI, c. LI.

Digitized by Google

en fut donc parfaitement accueilli. La bienveillance fut entière, et on en vint presque aussitôt à le prendre provisoirement pour chef et à marcher sous sa conduite vers le Languedoc. Chemin faisant, il donna de nouveaux gages de sa fidélité en remettant aux mains des seigneurs de l'armée quelques-uns de ses châteaux. En même temps il accommoda quelques différends qu'il avait avec l'évêque d'Uzès au sujet de divers droits contestés de part et d'autre, toujours pour montrer sa scrupuleuse exactitude à remplir tous ses engagements, et contribua probablement à la soumission du château de Montélimart (1). Puis après que le légat en eut pris possession, Raymond traversa le Rhône, et, toujours suivi de l'armée des croisés, la conduisit à Montpellier, où elle se reposa quelques jours.

Ce fut à Montpellier que se présenta aux légats le jeune Raymond Roger, vicomte de Béziers et neveu du comte de Toulouse. Il offrait sa soumission et demandait la paix aux mêmes conditions que l'avait obtenue son oncle, protestant de son attachement aux doctrines de l'Église; il avouait cependant que ses officiers avaient, contrairement à sa volonté, favorisé les hérétiques; mais il affirmait que pour lui tout son désir était de vivre et de mourir en paix avec l'Église. L'abbé de Citeaux, qui était l'âme de la croisade et en avait la haute direction, ne crut point à la sincérité du comte, et refusa d'accepter ses propositions; en cela le légat s'écartait évidemment des prescriptions du pape. Il est certain que, présent à l'expédition, le pape aurait accueilli le vicomte de Béziers comme avait été reçu son oncle le comte de Toulouse, et qu'on eût évité par là des maux inouïs et une grande effusion de sang. Le pontife avait toujours recommandé une extrême modération, lui-même en avait donné constamment l'exemple; mais l'abbé de Citeaux était très-hostile au vicomte, et on ne voulait pas avoir fait en vain d'aussi grands préparatifs.

(1) Guill. de Poder. Laur., XIII. — Petr. Vallissern., XV.

Digitized by Google

Le vicomte, irrité, revint à Béziers résolu à se battre en désespéré, et il ne lui fut pas difficile de déterminer les habitants à se mettre en état de défense. Puis, après leur avoir promis que les secours ne leur manqueraient pas, il se dirigea avec ses meilleures troupes sur la ville de Carcassonne. Ce mouvement du vicomte ne laissa pas de déconcerter les habitants de Béziers. Cependant ils ne perdirent pas courage; ils savaient d'ailleurs que Raymond se rendait à Carcassonne dans l'espoir d'unir ses forces à celles du roi d'Aragon, son suzerain. Celui-ci toutefois, pour secourir son vassal, n'avait garde de perdre la bienveillance du pape. On n'en eut que des conseils et une médiation sans efficacité.

Cependant l'armée des croisés s'était mise en marche vers Béziers. A cette nouvelle, les seigneurs du pays qui avaient protégé les hérétiques et qui se sentaient coupables, furent frappés de terreur. Les uns prirent la fuite, les autres vinrent faire leur soumission. Le 21 juillet 1209, l'armée prit possession du château de Servian, à deux lieues de Béziers, et le lendemain matin elle se trouva sous les murs de la ville. Là elle reçut des renforts considérables, amenés par l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Pau, le comte d'Auvergne, l'archevêque et le vicomte de Narbonne, suivis de députés de la noblesse et de la bourgeoisie (1).

La ville de Béziers était grande, riche, bien fortifiée, et munie de tout ce qui était nécessaire pour soutenir une longue défense. Cependant le soir du jour même où elle fut investie elle n'existait plus; les habitants au nombre de près de vingt mille (2) avaient été passés au fil de l'épée, sans distinction d'âge, de sexe, ni même de religion, et l'incendie avait dévoré leurs maisons. Ce fut l'affaire d'un coup de main amené par une sortie imprudente des habitants. Les valets de l'armée des croisés, sans avoir reçu d'ordre, se ruèrent sur eux et les

(1) D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, l. XXI, c. LVI. — (2) C'est le chiffre accusé par le légat. (V. Innoc. *Ep.* CVIII, l. XII.

Digitized by Google

poursuivirent de si près qu'ils pénétrèrent à leur suite dans la ville. Il s'ensuivit un combat acharné, qui dura trois heures et dans lequel toute l'armée s'engagea insensiblement. Dans la chaleur du combat et l'exaltation d'un succès imprévu, aucune pensée de modération ne pouvait prévaloir ; personne ne fut épargné. Les chanoines mêmes de la cathédrale, après avoir ordonné de sonner les cloches, se présentèrent à l'ennemi revêtus de leurs ornements sacerdotaux. On les repoussa dans le sanctuaire, et ils furent massacrés jusque sur les degrés de l'autel. Dans la seule église de la Madeleine sept mille personnes trouvèrent la mort. A cette épouvantable boucherie succéda le pillage, et enfin l'incendie qui transforma la ville en un vaste monceau de décombres, sous lesquels gisaient à demi consumés les corps d'un grand nombre de ses habitants.

Une si effroyable calamité parut à beaucoup le châtiment du meurtre commis, quarante-deux ans auparavant, dans la même église, par les habitants, sur la personne de leur seigneur Raymond Trincavel, et des violences exercées contre Bernard Gaucelin, évêque de Béziers, à qui on avait brisé les dents pour avoir pris sa défense (1). On pouvait aussi l'attribuer à l'entêtement des habitants, qui avaient repoussé les avertissements et les supplications de leur évêque Renault de Montpellier. Ce prélat, vénérable par son grand âge, était au camp des croisés ; il avait pénétré dans la ville pour exhorter les habitants et surtout les catholiques à livrer les principaux chefs des hérétiques, ou du moins à sortir de la ville ; mais ses prières et celles des légats étaient demeurées vaines ; les menaces d'excommunication n'avaient pas réussi davantage (2). Les catholiques comme les autres étaient restés sourds à la voix de l'évêque et des légats. « Nous sommes résolus, leur avait-on répondu unanimement, à dévorer nos enfants plutôt que d'ouvrir nos portes à l'ennemi, et ils en firent le serment. »

(1) Petr. Vallissern., c. xv. — (2) *Ep. ad Innoc.* cviii, lib. XII.

Digitized by Google

Le sac de Béziers répandit la terreur dans toute la contrée. Un grand nombre de villages et de bourgs, et plus de cent châteaux dont quelques-uns étaient assez forts pour arrêter l'armée pendant longtemps, furent abandonnés. Leurs habitants allèrent chercher un refuge dans les montagnes et dans des déserts inaccessibles.

L'armée, s'étant approvisionnée, marcha droit sur Carcassonne, où elle arriva le 1er août sans avoir rencontré aucun obstacle. La ville de Carcassonne était environnée d'un double faubourg protégé par des fossés et des remparts. Le vicomte s'y était renfermé avec l'élite de ses troupes, bien décidé à faire une vigoureuse résistance. Cette fois, ce fut un siége en règle qu'il fallut entreprendre; on se battit de part et d'autre avec un grand acharnement. Le premier faubourg fut pris et brûlé; le second fut pris également, puis repris par le vicomte et brûlé par lui. On en était là, lorsque arriva au camp des assiégeants le roi d'Aragon. Il venait pour ménager un accommodement, et le vicomte de Béziers était assez disposé à s'y prêter. Il protestait toujours de son attachement à la foi catholique, et le roi d'Aragon en donnait l'assurance positive; mais l'abbé de Cîteaux, toujours incrédule sur ce point, se montra inexorable dans les conditions : après avoir délibéré avec les chefs des croisés, il donna pour réponse : « Nous consentons à ce que le vicomte et douze de ses compagnons sortent de la ville avec armes et bagages ; quant aux autres, ils se rendront à discrétion. » Informé de ces propositions, le vicomte les rejeta : « J'aimerais mieux, s'écria-t-il, me laisser écorcher vif que de sacrifier le moindre de mes compagnons. » Quant au roi, mécontent de n'avoir pas réussi, il retourna dans ses États, et le siége fut repris avec une nouvelle vigueur. Les Français y déployèrent même une telle activité, que le vicomte ne put s'empêcher de dire : « Ce ne sont pas des hommes, c'est une armée de démons que l'abbé de Cîteaux nous a amenés ici (1). » Bien que de son côté le vi-

(1) *Hist. alb.* fact. Franc. Matth. Paris.

Digitized by Google

comte ne se montrât pas moins énergique dans la défense, ses ressources furent bientôt épuisées, et il se vit contraint de demander à capituler. Les croisés savaient que la ville renfermait de grandes richesses et ils voulaient s'en emparer. Dans la crainte que ces richesses ne devinssent la proie des flammes, ils acceptèrent la capitulation (1). Il fut donc convenu que les habitants auraient la vie sauve et sortiraient de la ville sans en rien emporter. On consentait, comme ils le demandaient, à leur fournir une escorte jusqu'à une journée de chemin; quant au vicomte, il devait rester comme ôtage à la garde des barons (2).

Telle était l'extrémité à laquelle étaient réduits les assiégés, que ces conditions, si dures qu'elles étaient, furent acceptées, et le 15 août 1209 tous les habitants, hommes, femmes, enfants, sortirent de cette malheureuse ville, revêtus d'une simple blouse, sans avoir rien sur eux, pas même ce qui était le plus indispensable à la vie. Les uns se réfugièrent à Toulouse; les autres crurent plus prudent de s'éloigner tout à fait du pays et se retirèrent jusque dans la Castille ou en Aragon. Leurs biens et tout le butin qu'on fit dans la ville furent mis en réserve, et il fut défendu d'y toucher sous peine d'excommunication. Quant au vicomte, ôtage pour l'exécution fidèle de la convention, il fut enfermé dans une des tours les mieux fortifiées de la ville, contrairement, comme l'assurent divers auteurs, aux articles de la capitulation (3).

Après la prise de Carcassonne, on sentit plus impérieusement que jamais la nécessité d'avoir un chef, non-seulement pour commander l'armée, mais aussi pour gouverner le pays conquis. Car l'abbé de Cîteaux, jugeant impossible de rétablir la foi dans un pays dont les seigneurs revenaient toujours soit ouvertement soit en secret à l'hérésie, avait résolu de les dépouiller les uns après les autres. Réunir leurs fiefs, et les

(1) *Ep. ad Innoc.* CVIII, lib. XII. — (2) *Ibid.* — (3) D. Vaissette, l. XXI, c. LXI.

Digitized by Google

donner à un homme sur la fermeté et la fidélité duquel on pût compter, était son projet constant, projet aussi injuste qu'impolitique, qui devait faire couler des flots de sang.

Arnaud, dans ce dessein, assembla les chefs de l'armée et leur proposa de nommer un commandant général. Il s'adressa d'abord au duc de Bourgogne, qui refusa en disant « qu'il possédait assez de domaines et qu'il ne voulait pas dépouiller le vicomte de son héritage. » Les comtes de Nevers et de Saint-Pol, indignés de ce que le légat avait violé sa parole en retenant le vicomte prisonnier et en le traitant avec tant de dureté, refusèrent également. Simon comte de Montfort sur lequel il jeta alors les yeux, ne se montra pas d'abord plus traitable; mais à la fin l'abbé de Cîteaux triompha de ses hésitations. On rapporte que, pour le déterminer à accepter, le duc de Bourgogne et l'abbé de Cîteaux s'étaient jetés à ses genoux, et qu'il ne céda que quand celui-ci lui eût ordonné de la part de Dieu et du pape, en vertu de l'obéissance qui leur est due, d'accepter le commandement. Mais ces faits sont révoqués en doute par de savants critiques (1).

Quoi qu'il en soit, Simon de Montfort fut proclamé le 22 août comte de Carcassonne et de Béziers aux acclamations de la multitude, et l'empressement qu'il mit à prendre ce nouveau titre montre que ses hésitations n'avaient pas été de longue durée. Il est triste pourtant d'avoir à remarquer que tout cela se faisait au mépris de la capitulation accordée à Raymond Roger, et en tout cas au préjudice de son jeune fils, qui, âgé de deux ans seulement, n'était certainement pas coupable d'hérésie. La guerre contre les albigeois commençait sous de tristes auspices : la cruauté, la cupidité, le mépris des conventions et l'esprit de conquête présidaient à ses premières opérations ; nous verrons quelles en furent les tristes suites.

(1) Petr. Vallissern., c. XVII. — V. Hurter, t. II, p. 385, note.

FIN DU TOME HUITIÈME.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

Gilbert de la Porrée évêque de Poitiers. 1
Arnaud et Calon, ses archidiacres, s'élèvent contre lui. 2
S. Bernard se joint à eux. 3
Concile de Paris contre Gilbert. 3
Le jugement en est remis au concile de Reims. 4
Godescalc, abbé prémontré, chargé par le pape de faire le résumé des erreurs de Gilbert. 4
Débordements des sectes manichéennes en Gascogne et en Languedoc. 5
Pierre de Bruys, leur chef, brûlé par le peuple. 5
Pierre le Vénérable écrit contre eux et à quelle occasion. 6
Manichéens découverts dans le Périgord. 6
Grande mission à Toulouse sous le cardinal Albéric, accompagné de S. Bernard et de Geoffroy de Chartres. 7
Lettre de S. Bernard au comte de Toulouse, protecteur des hérétiques. 8
Miracles de S. Bernard. 10
Triomphe de la religion partout où les missionnaires paraissent. 11
Mort du cardinal Albéric et de Geoffroy de Chartres; précis de leur vie. 14
Éloge de Geoffroy par S. Bernard. 16
Manichéens découverts à Cologne et dans le diocèse de Toul. 17
Réflexions sur les peines infligées aux hérétiques. 20
La ville de Tournay obtient un évêque propre, avec le consentement de l'évêque de Noyon. 22
Troubles dans l'église d'Orléans; l'évêque Hélias donne sa démission. 23
Manassès de Garlande lui succède. 24
Troubles dans l'église de Sainte-Geneviève; la réforme est opérée dans cette église. 25
Réforme dans l'Église de Bordeaux, due à l'intervention de S. Bernard. 27
Eugène III à Trèves, révélations de Ste Hildegarde. 27
Concile de Reims, ses canons. 29
L'hérétique Eon de l'Etoile, comment il fut puni. 33
Erreurs de Gilbert de la Porrée. 34
Il est confondu par S. Bernard. 35
Profession de foi opposée aux erreurs de Gilbert. 37
Sa soumission au concile. 39
Congrégations qui s'incorporent dans l'ordre de Cîteaux. 41
S. Etienne de Limoges fondateur d'Obasine. 41
Monastère de Grand-Selve. 43
Mort de S. Malachie, évêque d'Irlande; son éloge par S. Bernard. 44
Mauvais succès de la croisade, dû à l'infidélité des Grecs et aux fautes des croisés. 45
Justification de S. Bernard, qui avait prêché la croisade. 47
Duel empêché par Suger, à la sollicitation de S. Bernard. 49
Convocation des états généraux du royaume. 50
Retour du roi Louis VII, situation du royaume. 51
Réforme du chapitre de Saint-Corneille de Compiègne. 52
Troubles dans cette église causés par le prince Philippe, frère du roi. 53
Conversion du prince Henri, qui se fait moine à Clairvaux. 55
Élu évêque de Beauvais, sa résistance. 55

Digitized by Google

Il consent à se soumettre à la décision de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, et accepte non sans répugnance. 56
Rebuté par des contradictions, il veut se démettre; le pape s'y oppose. 58
Maladie et mort de l'abbé Suger. 59
Divorce de Louis VII avec la reine Éléonore. 62
Pertes qu'en éprouve la France. 63
Mort de Thibaut II, comte de Champagne; ses vertus et ses bienfaits. 64
Refus de S. Bernard de recommander pour les dignités ecclésiastiques un des fils du comte, âgé seulement de trois ans. 65
Troubles dans l'Eglise d'Auxerre, apaisés par l'intervention de S. Bernard. 66
Mort d'Alvise, évêque d'Arras. 69
Godescalc, abbé du Mont-Saint-Eloi, lui succède. 71
Livre de la *Considération* de S. Bernard, adressé à Eugène III. 71
Analyse de ce livre. 71
Mort du pape Eugène III. 85
Maladie de S. Bernard. 85
Son voyage en Lorraine. 87
Dernière maladie et mort de S. Bernard. 88
Son éloge et ses ouvrages. 89
Ravages des routiers; mesures prises contre eux par Pierre le Vénérable. 94
Assemblée de Soissons pour assurer la tranquillité de l'Etat. 95
Mort de Pierre le Vénérable. 96
Son administration et ses ouvrages. 97
Hugues de Trasam lui succède dans l'abbaye de Cluny. 98
Fondations de Gilbert et de sa famille. 99
S. Lambert, évêque de Vence. 100
Barthélemy de Vir, évêque de Laon; contradictions qu'il éprouve. 100
L'empereur Frédéric Barberousse; ses prétentions. 103
Sa conduite à l'égard de l'Eglise gallicane. 105
Discussion vive entre lui et la cour romaine, au sujet du mot *bénéfice* employé par le pape. 106
Le pape s'explique et termine la discussion. 109
Mort d'Othon de Freisingen; sa chronique. 110
Mort de Thibaud évêque de Paris; Pierre Lombard lui succède. 111
Mort du pape Adrien IV. 113
Schisme dans l'Eglise romaine. 114
L'empereur Frédéric Barberousse oppose à Alexandre III, légitimement élu, le cardinal Octavien. 115
Assemblée convoquée par l'empereur à Pavie, où sont cités les deux papes. 116
Alexandre III se refuse à y comparaître. 116
Il n'y paraît aucun évêque ni de la France, ni de l'Angleterre. 118
Cette assemblée est traitée de synagogue de Satan en Angleterre et en France. 120
Plusieurs assemblées ou conciles, tenus tant en Angleterre qu'en France, se prononcent en faveur d'Alexandre III. 121
Le pape résolu de venir en France, l'empereur cherche à l'en empêcher. 124
Alexandre arrive en France; sa réception. 125
Le roi indisposé contre le pape. 126
Il revient à d'autres sentiments. 128
Conférence projetée entre l'empereur et le roi de France. 129
Elle ne fut point réalisée. 132
Le pape à Paris. Maurice de Sully, évêque de cette ville. 134
Son élection singulière. 133
La magnifique cathédrale de Notre-Dame est son œuvre. 134
Dédicace de l'église de Saint-Germain des Prés, faite par le pape. 135
Maurice de Sully obligé de se retirer de la cérémonie. 135
Concile de Tours convoqué par le pape Alexandre III. 135
Arnoul de Lisieux en fait l'ouverture par un remarquable discours. 137
Tout le concile se déclare en faveur d'Alexandre. 139
Canons du concile. 139
Meurtre de Jean de Cathena, doyen du chapitre d'Orléans. 142
Ce meurtre reste impuni. 143
Zèle trop ardent de Henri de France archevêque de Reims. 143
Troubles à Reims causés par la dissolution de la commune. 145

Digitized by Google

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

Thomas Becket, sa naissance et ses études. 147
Recherché par la haute aristocratie. 147
Attaché à l'église de Cantorbéry en qualité d'archidiacre. 148
Nommé chancelier d'Angleterre. 148
Ses richesses et son luxe. 148
Sa brillante ambassade à Paris. 149
Son zèle pour les intérêts du roi. 149
Il est nommé à l'archevêché de Cantorbéry. 150
Son changement de vie. 151
Le roi Henri d'Angleterre en conçoit de l'ombrage. 152
Caractère irascible du roi. 152
Premières causes d'irritation. Thomas donne sa démission de chancelier, et réclame quelques biens usurpés de son archevêché. 153
Grande querelle entre le roi et l'archevêque au sujet des jugements ecclésiastiques. 154
Assemblée de Westminster, où l'on propose l'abolition des immunités ecclésiastiques. 155
Thomas s'y oppose et entraîne les autres évêques. 156
Le roi parle alors de coutumes qu'il veut faire observer. 156
S. Thomas promet de les observer, sauf les *priviléges de son ordre*, mots qui mettent le roi dans une grande irritation. 156
Le pape console l'archevêque et le raffermit. 157
Thomas Becket promet au roi de changer sa formule. 158
Assemblée de Clarendon; coutumes proposées en seize articles. 159
Tous les évêques les signent à l'exception de Thomas Becket. 160
Repentir amer de S. Thomas d'avoir donné tant soit peu la main à ces articles. 161
Le roi en est offusqué, et demande au pape la confirmation des articles de Clarendon, et le titre et le pouvoir de légat pour l'archevêque d'York, à la place de S. Thomas. 162
Le pape rejette la première demande et accorde des pouvoirs restreints à l'archevêque d'York. 162
Le roi mécontent renvoie ces pouvoirs au pape. 163
Assemblée de Northampton. 163
Vexations exercées contre Thomas de Cantorbéry. 164
S. Thomas se présente devant le roi, avec sa croix archiépiscopale. 166
Grande irritation, et conspiration générale contre S. Thomas. 166
S. Thomas se réfugie en France, en courant de grands dangers. 169
Réception qui lui est faite par Louis VII, roi de France. 171
Ambassade envoyée au pape par le roi d'Angleterre. 173
S. Thomas se présente devant le pape, et lui remet la démission de son archevêché, qui n'est point acceptée. 174
Les articles de Clarendon censurés par le pape. 176
S. Thomas à Pontigny, abbaye de Cîteaux. 179
Henri II condamne à l'exil tous les parents de S. Thomas. 179
Le pape Alexandre III retourne à Rome, après avoir nommé S. Thomas légat en Angleterre. 181
Henri II, craignant d'être excommunié par lui, en appelle au pape. 182
S. Thomas étant à Vézelay, avertit le roi et excommunie plusieurs de ses conseillers. 182
Accès de fureur du roi, paroles sinistres prononcées dans sa colère. 182
Mesures qu'il prend pour forcer S. Thomas à quitter Pontigny. 183
Le roi de France pourvoit à tous ses besoins et lui assigne la ville de Sens pour sa résidence. 184
Le roi Henri obtient de nouveaux légats; joie qu'il en éprouve. 184
Partialité de ces légats; Thomas Becket est suspendu de ses fonctions de légat du pape. 185
Louis VII s'en plaint amèrement à la cour de Rome. 185

Digitized by Google

Guillaume de Champagne prend chaudement la défense de S. Thomas. 185
D'autres voix se joignent à lui, et S. Thomas se défend lui-même. 187
Rappel des légats. 189
Conférence de Montmirail, qui aigrit le roi d'Angleterre, et indispose contre S. Thomas le roi de France. 191
Louis VII revient à sa première affection; belles paroles du roi. 194
S. Thomas est revêtu de tous ses pouvoirs. 195
Nouvelle légation envoyée en Angleterre; réception que lui fait le roi Henri. 195
Nouvelles négociations. 196
Henri, menacé d'un interdit, semble disposé à la paix. 199
Conférence de Montmartre en présence des deux rois. 200
Henri refuse à S. Thomas le baiser de paix. 201
Nouveaux légats envoyés en Angleterre avec des instructions très-sévères. 202
Injures que fait le roi Henri à S. Thomas, en faisant sacrer son fils par l'archevêque d'York. 203
Ce sacre fait contre la défense du pape. 205
La paix se négocie et se conclut. 206
Entrevues à Tours et à Chaumont. 209
S. Thomas se dispose à retourner en Angleterre. 210
Le roi de France cherche à l'en détourner. 210
S. Thomas part pour l'Angleterre, malgré les pressentiments et les avertissements qu'on lui donne. 211
Il arrive à Cantorbéry au milieu d'un peuple ivre de joie. 213
Ce qu'on exige de lui; il le refuse; paroles imprudentes du roi Henri. 214
S. Thomas assassiné dans son église; circonstances de sa mort. 214
Impression que fait en France et sur le roi d'Angleterre la mort de S. Thomas. 219
Efforts auprès du pape pour justifier ou accuser le roi d'Angleterre. 220
Sages ménagements du pape envers Henri II sur les assurances qu'il reçoit de sa soumission. 223
Henri, dans la cathédrale d'Avranches, prête le serment de n'avoir ni voulu ni ordonné le meurtre de S. Thomas. 224
Pénitence qui lui est imposée par les légats du Saint-Siége. 225
Règlements de discipline faits à Avranches. 226
Canonisation de S. Thomas. 228
Dissensions dans la famille de Henri II, que l'archevêque de Rouen cherche à apaiser. 229
Henri, dans sa détresse, se met sous la protection du Saint-Siége comme prince suzerain. 232
Le pape emploie S. Pierre archevêque de Tarantaise pour réconcilier Henri avec ses enfants. 232
Notice sur cet archevêque. 233
Henri II va au tombeau de S. Thomas pour implorer son intercession. 237
Faveurs extraordinaires qu'il obtient du martyr. 237
Le roi d'Angleterre fait la conquête de l'Irlande. 238
Canonisation de S. Bernard. 240
Meurtres commis dans deux monastères de France. 241
Etat de la Bourgogne par rapport au schisme de l'empereur Frédéric. 242
Drogon, élu archevêque de Lyon, reçoit ses bulles de l'antipape; Guichard de Cîteaux est élu à sa place et consacré par le pape. 242
Jean évêque de Grenoble, et autres chartreux élevés à l'épiscopat. 243
Troubles qui s'élèvent dans la congrégation de Cluny. 244
Abbaye de Vézelay, vexations qu'elle éprouve sous le rapport spirituel et temporel. 245
Troubles dans Vézelay causés par l'établissement d'une commune. 247
Louis VII, à l'invitation du pape, y fait marcher des troupes et met fin aux troubles. 248
Manichéens en Bourgogne et jusque dans Vézelay, brûlés par le peuple. 250
Troubles et confusion dans l'abbaye de Saint-Victor de Paris. 251
Le savant Richard de Saint-Victor, prieur de cette maison. 252
Gautier de Saint-Victor, son zèle contre quatre théologiens de son époque. 254
Questions sur le baptême discutées entre Maurice de Sully et Etienne depuis évêque de Tournay. 255
Différend entre Maurice de Sully et le pape, au sujet d'un archidiaconé donné par Maurice. 255
Fin du schisme de l'empereur Frédéric. Alexandre III dissipe les craintes de

Digitized by Google

Louis VII sur les clauses de la réunion. 257
Tous les schismatiques reviennent à l'unité. 258
Culte rendu à Charlemagne par l'empereur Frédéric, sous un antipape. 261
Prélats célèbres : Hugues d'Amiens et Rotrou de Worvich, archevêques de Rouen. 262
Geoffroy de Loroux, archevêque de Bordeaux. 263
Guillaume d'Andozille, archevêque d'Auch. Mort de Pierre de la Chastre, archevêque de Bourges, et de Hugues de Champfleury, évêque de Soissons. 264
Mort de Henri de France, archevêque de Reims. 266
Robert, évêque de Cambrai et d'Arras, assassiné. 266
Sort non moins tragique de deux évêques de la Bretagne. 267
Ruaud ou Ruand, évêque de Vannes. Jean de la Grille, évêque de Saint-Malo. 267
Les évêques de Rennes, Amelin, Alain, Etienne, etc. 268
Vertus de trois évêques du Mans. 269
Archevêques de Tours. 270
S. Anthelmy, évêque de Belley. 270
Guillaume de Champagne est transféré de l'archevêché de Sens à celui de Reims, après la mort de Henri de France. 274
Gui de Noyers est élu archevêque de Sens. 274
Jean de Salisbury, Anglais, élu évêque de Chartres. 274
Thibaut, évêque d'Amiens. 275
Savants qui ont illustré l'Eglise de France; Hervé de Bourg-Dieux. 275
Raoul le Noir et Robert de Torigny. 276
Nouveaux ordres religieux : Aubrac, Artigo. 277
Ordres de chevalerie en Espagne : Calatrava, Alcantara et Avis. 278

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

Les manichéens sous le nom de *bons-hommes*. 281
Conférence de Lombez, où ils déclarent leurs sentiments. 282
Leur emportement contre le clergé. 284
Les évêques les instruisent et les condamnent. 284
L'évêque de Lodève les réfute. 285
Profession de foi frauduleuse. 287
Refus de confirmer cette profession de foi par le serment. 288
Les manichéens tiennent une assemblée générale présidée par leur pontife suprême, qui sacre trois évêques. 289
Ravages qu'ils causent dans le midi de la France. 290
Le comte de Toulouse, Raymond V, en a peur et implore le secours du roi de France. 291
Le roi de France et celui d'Angleterre résolus de prendre les armes contre eux. 292
Le pape les en détourne et envoie des missionnaires. 292
État affreux de la religion à Toulouse. 293
Pierre Moran, chef de parti, découvert, puni et converti. 294
Succès des missionnaires à Toulouse. 296
Point de succès à Albi. 297
Profession de foi frauduleuse de deux chefs hérétiques. 298
Troisième concile général de Latran. 301
Décret contre les hérétiques du midi de la France. 302
Exécution imparfaite de ce décret. 304
Naissance de Philippe Auguste; accident et malheur du jeune prince. 305
Louis VII son père va au tombeau de S. Thomas de Cantorbéry et obtient la guérison de son fils. 305
Sacre de Philippe Auguste. 306
Mort de Louis VII, ses qualités. 306
Son voyage en Espagne. 307
Il envoie en Espagne un bras de S. Eugène martyr, premier évêque de Tolède, martyrisé en France et enterré à Saint-Denis. 308
Fermeté de Philippe Auguste dans ses premières démarches. 309
Manière dont il s'y prend pour se défaire des Juifs. 310

Digitized by Google

Légat envoyé dans le midi de la France contre les manichéens; deux archevêques déposés. 311
Mort du pape Alexandre III. 312
Lucien III lui succède. 313
Fin d'Arnoul de Lisieux; son mérite, ses chagrins, sa retraite, ses écrits. 314
Raoul de Varanville, indigne successeur d'Arnoul. 316
Mort de Jean de Salisbury, ses écrits. 317
Pierre abbé de Moutier-la-Celle lui succède; ses sentiments sur la conception de la Ste Vierge. 318
Sa mort. 320
Pillage dans les églises du Quercy et du Limousin par les enfants du roi Henri II. 321
Concile de Caen tenu contre eux. 321
Pénitence du jeune Henri leur aîné, sa mort édifiante. 322
Son corps, enterré d'abord à Maur, est transporté à Rouen par ordre de son père. 323
Recrudescence de l'hérésie manichéenne; ravages de ses sectaires. 323
Manichéens découverts à Arras; rigueurs exercées contre eux. 324
Concile de Vérone, décret contre les hérétiques. 325
Mauvais état des croisés en Orient; ambassade envoyée en Occident pour demander des secours. 328
Peu de succès de l'ambassade. 329
Prise de Jérusalem par les infidèles. 330
Urbain III en meurt de douleur; tout l'Occident en gémit. 330
Exhortations de Grégoire VIII à secourir la terre sainte. 331
Guillaume archevêque de Tyr détermine les rois de France et d'Angleterre à mettre fin à leurs querelles et à se croiser. 332
Arrangements pris pour la croisade; dîme saladine. 332
Pierre de Blois, qui s'en plaint, ne trouve point d'écho. 333
Les deux rois se brouillent; ajournement de la croisade. 334
Conférence de la Ferté-Bernard. 335
Paix entre les deux rois, conditions rigoureuses imposées par Philippe Auguste. 336
Henri II en meurt de douleur. 336
Richard, son fils aîné, lui succède, et s'entend avec le roi de France sur l'affaire de la croisade. 337
Dispositions chrétiennes de Philippe Auguste avant son départ. 338
L'empereur Frédéric se croise également, et se dirige par terre avant les deux rois. 339
Après avoir battu les infidèles, il se baigne dans la rivière du Cydnus et y périt. 339
Philippe Auguste et Richard arrêtés en Sicile. 340
Ils arrivent en Orient, et prennent la ville de Saint-Jean d'Acre, déjà assiégée. 340
Philippe Auguste, mécontent de Richard d'Angleterre, quitte l'armée et revient en France. 341
S. Albert évêque de Liége assassiné à Reims. 341
Le prince Louis, unique héritier de la couronne de France, dangereusement malade, est miraculeusement guéri. 341
Troubles en Angleterre. 342
Richard en revenant de la croisade fait naufrage, et est tenu prisonnier en Allemagne. 343
Efforts de l'archevêque de Rouen pour le délivrer. 343
Lettres de la reine Eléonore, ou plutôt de Pierre de Blois, au pape Célestin III tendant au même but. 344
Opinion générale que le pape pouvait le délivrer. 345
Richard mis en liberté; mort des princes qui l'avaient retenu captif. 345
Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, emprisonné par Richard; sa lettre au pape. 346
Singulière excuse de Richard. 347
Mort de Henri de Dreux, évêque d'Orléans. 347
Echange de terres entre le roi Richard et Gautier archevêque de Rouen. 348
Etienne de Saint-Euverte d'Orléans, devenu abbé de Sainte-Geneviève, puis évêque de Tournay. 349
Mariage de Philippe Auguste avec Ingelburge. 353
Divorce du roi, plaintes du pape Célestin III. 355
Vertus d'Ingelburge. 356
Philippe Auguste épouse Agnès de Méranie. 357
Appel d'Ingelburge au pape. 357
Mort de Maurice de Sully, évêque de Paris. 358

Digitized by Google

Eudes de Sully lui succède, ses qualités. 359
Erudition de Pierre le Chantre et de Pierre Comestor. 360
Concile de Montpellier, ses canons. 363
Mort du pape Célestin III; Innocent III lui succède. 366
Sa lettre à Philippe Auguste; autre lettre à Eudes de Sully sur le divorce du roi. 367
Remontrances du pape au roi sur son divorce, insensibilité du roi. 368
Foulques de Neuilly, célèbre prédicateur. 369
Il fonde l'abbaye de Saint-Antoine de Paris. 370
Il prêche la troisième croisade, ses succès. 371
Mort de Richard, roi d'Angleterre. 373
Suppression de la fête des fous par Eudes de Sully. 374
Fondation de l'ordre de la Trinité pour le rachat des captifs; S. Jean de Matha et S. Félix de Valois, fondateurs. 376
Commencements de cet ordre et ses règles. 378
Captifs rachetés. 381
Fondation de l'ordre du Val des Écoliers, par des professeurs de l'Université de Paris. 382
Hôpital du Saint-Esprit établi à Montpellier. 383
Conduite hardie du légat Pierre de Capoue, pour obtenir la liberté des évêques de Beauvais et de Cambrai. 384
Concile de Dijon au sujet du divorce de Philippe Auguste. 385
Interdit jeté sur ses États. 386
Situation fâcheuse des fidèles pendant l'interdit. 387
La colère du roi se décharge sur le clergé. 387
Ingelburge enfermée au château d'Etampes. 388
Fureur aveugle du roi. 388
Députation envoyée au pape, la réponse du pontife. 389
Le roi assemble un conseil et le consulte sur la conduite à tenir; réponse du conseil. 390
Nouvelle députation envoyée à Rome, inflexibilité d'Innocent III, sages réflexions de Hurter. 390
Légats envoyés en France, avec des instructions sévères et précises. 391
Concile de Nelse où le roi consent à reprendre la reine et à éloigner Agnès de Méranie. 392
Ingelburge de nouveau enfermée à Etampes. 393
Elle adresse ses plaintes au pape. 394
Evêques cités à Rome pour n'avoir pas observé l'interdit. 395
Concile de Soissons où la question du divorce subit un nouvel examen. 395
Discours éloquent d'un clerc inconnu contre le divorce. 397
Philippe Auguste, pour éviter la sentence du concile, se réconcilie avec la reine. 397
Fausse réconciliation; Ingelburge est renvoyée à sa prison d'Etampes. 398
Mort d'Agnès de Méranie; le roi demande au pape de légitimer ses deux enfants; la demande est accueillie. 398
Refus de légitimer les enfants illégitimes d'un seigneur de Montpellier; motifs du refus. 399
Hugues de Chemillé évêque d'Angers, après avoir été élu pour le siége d'Avranches; décision du pape. 401
Affaire de la métropole de Bretagne. 403
Innocent III la termine en assujettissant les évêques de Bretagne à la métropole de Tours. 406
Mort de Pierre de Blois, ses talents et ses ouvrages. 406
Mort de Henri de Sully, archevêque de Bourges. 413
Guillaume de Chailly lui succède. 414
Vertus de ce prélat. 415
S. Hugues, évêque de Lincoln, ses vertus et sa mort. 416
Croisade pour la terre sainte formée par les prédications ardentes de Foulques de Neuilly. 418
Réunion des seigneurs croisés. 418
Leur engagement avec les Vénitiens. 419
Le pape approuve ces conventions, malgré ses défiances. 420
Boniface de Montferrat chef de l'entreprise. 420
Mort de Foulques de Neuilly. 421
Mesures prises par le clergé de France en faveur de la croisade. 421
Exhortations pressantes du pape. 421
La croisade prend une mauvaise direction par la perfidie des Vénitiens; prise de Zara et de Constantinople. 423
Reproches faits par Innocent III aux Vénitiens. 424

Digitized by Google

Guerre allumée entre Philippe Auguste et Jean roi d'Angleterre; ordre du pape de suspendre les hostilités. 425
Résistance du roi de France. 426
Lettre remarquable du pape au roi. 427
Lettre du même à Jean roi d'Angleterre. 428
Nouvelle lettre d'Innocent au roi de France. 430
Concile de Meaux; les évêques favorables au roi déclinent les menaces du légat par un appel au pape. 433
Six prélats commis pour poursuivre l'appel. 433
Le pape, après les avoir entendus, ne se mêle plus de la guerre, et Philippe Auguste parvient à s'emparer de toute la Normandie. 434
Mort de Guillaume de Champagne, archevêque de Reims. 434
Division dans le chapitre pour l'élection de son successeur; le pape y met fin en nommant Gui Paré cardinal-évêque de Palestrine. 435
Mort de ce prélat; Albéric de Humbert lui succède. 436
La magnifique cathédrale de Reims est due à ses soins. 436
Mort d'Etienne de Tournay; son éloge, ses lettres. 437
Jean aux *belles-mains*, archevêque de Lyon, retiré à Cîteaux. 438
Ses savantes occupations; questions curieuses faites au pape, réponse du pontife. 439
Geoffroy du Lude, protégé par Eudes de Sully, est élu archevêque de Tours. 442
Mort de ce prélat; Jean de Faye lui succède. 442
Mort d'Eudes de Sully, ses œuvres. 443
Fondation de l'abbaye de Port-Royal des Champs. 443
Ses difficultés avec Ameline, abbesse de Chelles, puis avec les chanoines de Sainte-Geneviève. 444
Ses statuts. 447
Mort édifiante de S. Guillaume, archevêque de Bourges. 450
Pierre de Nemours, successeur d'Eudes de Sully au siége de Paris. 451
Girard de Cros ou de Wigrin élu archevêque de Bourges. 452
Mort de Gautier de Constantiis archevêque de Rouen, son éloge. 452
Manichéens découverts dans le diocèse d'Auxerre; deux dignitaires de l'Église compromis. 454
Ils sont cités devant le métropolitain de Sens. 454
L'affaire des deux dignitaires est renvoyée au pape. 455
Zèle de Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre, à la poursuite des hérétiques. 455
Concile tenu à Paris contre un sectaire manichéen. 456
Alarmes de l'évêque de Metz au sujet d'une version française de quelques livres de l'Écriture, et des réunions où l'on en faisait lecture. 456
Lettre du pape à ce sujet. 456
Les vaudois, leur origine, en quoi consistait leur hérésie. 459
Ce qu'ils avaient de commun avec les nouveaux manichéens. 460
Vie austère des vrais vaudois. 461
La plupart se confondent avec les manichéens sous le nom d'albigeois. 462
Principes des albigeois. 463
L'avilissement du clergé fait leur principale force. 463
Différence entre les parfaits et les croyants. 464
Attachement de Raymond VI à ces sectes, son portrait. 464
Efforts contre l'hérésie avant l'avénement d'Innocent III; soins de ce pontife contre l'hérésie, sa lettre à l'archevêque d'Auch. 466
Il cherche à en inspirer l'horreur à tous les chrétiens. 467
Reproches faits au clergé. 468
Premiers missionnaires envoyés par le pape, Rainier et Gui. 469
Le pape les recommande aux seigneurs du pays. 469
Peu de succès des missionnaires. 470
Ils se retirent. 472
Ils sont remplacés dans leur légation par Pierre de Castelnau et le cardinal Jean de Saint-Paul. 472
Trois ans de travail sans succès; le cardinal quitte la mission. 472
Le pape adjoint à Pierre de Castelnau le frère Raoul. 473
Leurs succès momentanés dans la ville de Toulouse. 473
Conférence avec les hérétiques à Carcassonne. 473
Querelle des missionnaires avec Béranger II archevêque de Narbonne. 474

Digitized by Google

Découragement des missionnaires, lettre au pape. 475
Le pape leur adjoint Arnaud, surnommé Almaric, abbé de Cîteaux avec le titre de légat. 476
Le pape fait un appel aux armes de Philippe Auguste. 477
Il recommande à ses légats la réforme du clergé. 478
L'archevêque de Narbonne inquiété de nouveau par les légats. 479
Les légats découragés veulent se retirer ; le pape s'y oppose. 479
Déposition des évêques de Béziers et de Toulouse. 480
Foulques, de l'ordre de Cîteaux, élu évêque de Toulouse. 481
Joie qu'en éprouve le légat Pierre de Castelnau. 481
L'évêque de Viviers, sur le point d'être déposé, donne sa démission. 481
L'archevêque de Narbonne échappe de nouveau à la déposition. 481
Les légats sont encore une fois découragés, l'évêque d'Osma relève leur courage. 482
L'évêque d'Osma et S. Dominique se joignent aux légats et leur donnent le conseil et l'exemple d'une vie toute apostolique. 483
Conférence de Montréal avec les hérétiques. 484
Miracle de S. Dominique. 485
Retour de l'abbé de Cîteaux avec plus de trente missionnaires. 486
Retour de l'évêque d'Osma en Espagne, sa mort. 486
Conférence à Pamiers avec les hérétiques; nombreuses conversions. 487
Zèle et persévérance de S. Dominique. 487
Congrégation de Durand de Huesca. 488
Lettre énergique du pape à Raymond comte de Toulouse. 488
Nouvel appel du pape aux armes de Philippe Auguste. 489
Martyre du B. Pierre de Castelnau. 491
Le cri général accuse le comte de Toulouse. 491
Lettre touchante du pape sur la mort du saint missionnaire. 492
Censures contre le meurtrier et ses complices. 492
Excommunication du comte de Toulouse; ses sujets sont déliés du serment de fidélité. 493
Énergie et activité d'Innocent III. 493
Exhortations du pape adressées au roi de France, à la noblesse et au peuple du royaume. 494
Véritables intentions du pape. 495
Inflexibilité de l'abbé de Cîteaux à l'égard du comte de Toulouse. 495
Le comte s'en plaint au pape et demande un autre légat. 496
Le pape lui en envoie deux, Milon et Théodise. 496
Démarche de Raymond auprès du roi de France et de l'empereur Othon. 496
Organisation d'une croisade contre les albigeois. 497
Redoublement d'activité du pape pour une levée en masse contre eux. 497
Plan de campagne dressé par Innocent III. 498
Reproches que la critique moderne en a faits au pape. 498
Préparatifs de la croisade. 499
Le comte de Toulouse en a peur : il se soumet, son absolution et sa pénitence publique à Saint-Gilles. 500
Effet moral de cette pénitence. 502
Félicitations du pape adressées au comte. 502
Réunion des croisés à Lyon. 503
Le comte de Toulouse se met à leur tête, et conduit l'armée jusqu'à Montpellier. 504
Raymond Roger, vicomte de Béziers, offre sa soumission ; il est repoussé par l'abbé de Cîteaux. 505
Sac de Béziers, effroyable massacre. 506
Siége de Carcassonne. 508
Capitulation, malheureux sort des habitants et sort plus malheureux encore du vicomte de Béziers, leur seigneur. 509
Simon de Monfort nommé général en chef de l'armée. 510

FIN DE LA TABLE DU HUITIÈME VOLUME.

Digitized by Google

66 496 A A 30 .

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04897 5372

Digitized by Google

Digitized by Google